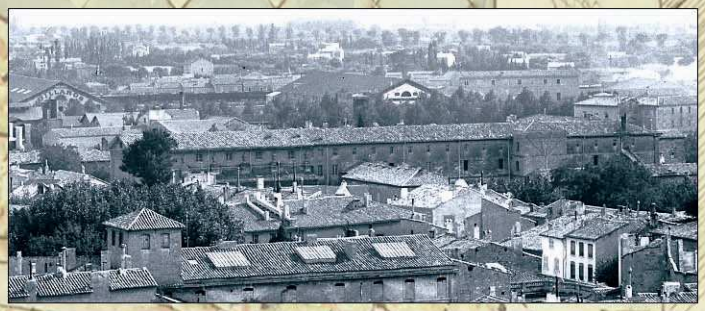
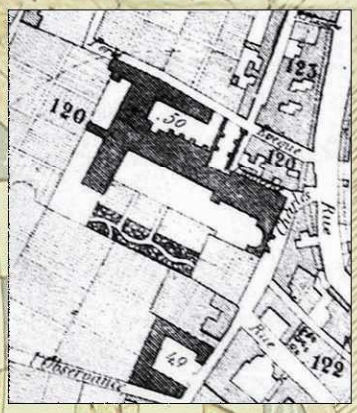
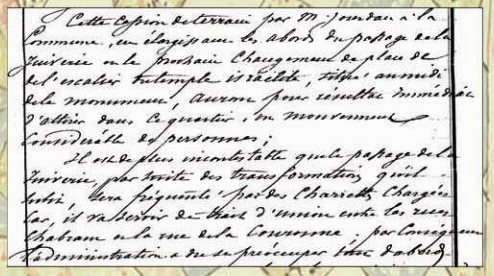
SERVICE D'ARCHÉOLOGIE DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

AVIGNON (84)



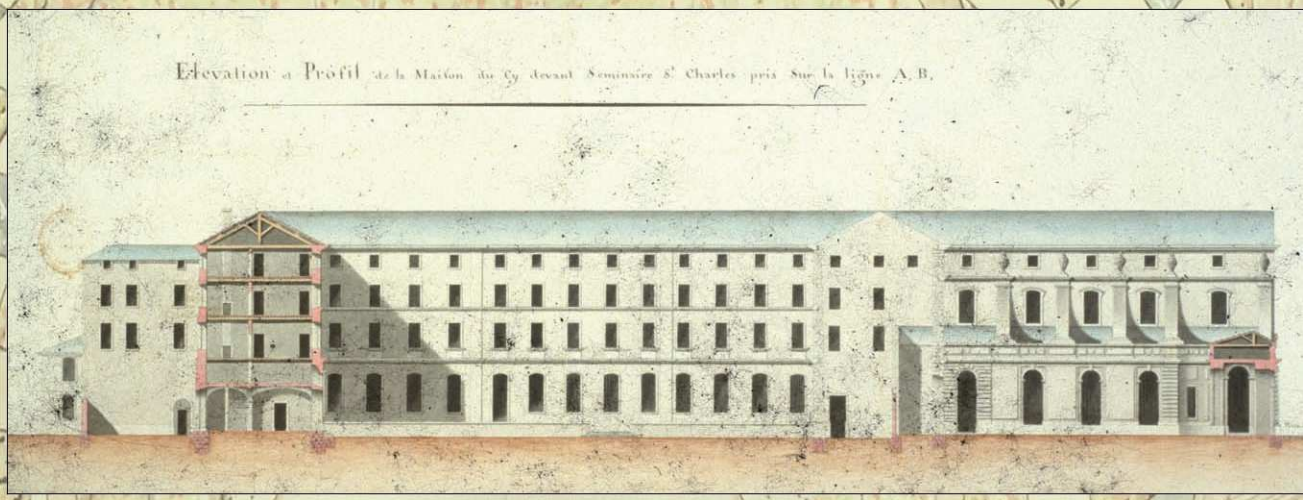


Ancien séminaire Saint-Charles
Rue Saint-Charles
Etude des archives



Blandine Silvestre

Mars 2008



Département de VAUCLUSE

AVIGNON
ANCIEN GRAND SÉMINAIRE SAINT-CHARLES
4 rue Saint-Charles

Étude documentaire
état de la recherche au 31 mars 2008

Blandine Silvestre, Dominique Carru
Service d'Archéologie du Département de Vaucluse
Avril 2008

Avant-propos page

1. INTRODUCTION GENERALE : LE SITE DE SAINT-CHARLES DE L'ANTIQUITE AU MOYEN AGE
1.1. Antiquité (Dominique Carru) 1
1.2. Du Moyen Age à l'époque Moderne 2

2. L'INSTITUTION RELIGIEUSE DE SAINT-CHARLES DU XVII^e SIECLE A LA REVOLUTION FRANÇAISE : de la communauté ecclésiastique de Saint-Charles à l'union de Saint Charles de la Croix au Séminaire de Saint-Sulpice. 6

3. LE SITE DE SAINT-CHARLES, LE FONCIER ET LE BATI
3.1. L'acquisition du domaine foncier de Saint-Charles de la Croix 7
3.2. L'appropriation des maisons et jardins à leur destination religieuse 10
3.3.1. Le bâtiment du séminaire : première campagne de construction, 1720 16
3.3.2. Le projet d'ensemble 23
3.3.3. La chapelle et l'aile orientale 35
3.3.4. La bibliothèque et la reprise du grand escalier, 1776-1778 40
3.3.5. L'ensemble bâti à la fin, du XVIII^e siècle 42

4. DE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE A LA RESTITUTION DU SEMINAIRE SAINT-CHARLES
4.1. La vente des jardins et l'occupation militaire 1793-1815 43
4.2. Les projets d'affectation et de cession du Séminaire Saint-Charles 1816-1823 44
4.3. La recomposition des jardins de Saint-Charles 44

5. LE SEMINAIRE DIOCESAIN AU XIX^e SIECLE
5.1 Les travaux d'appropriation 46
5.2 Les parloirs, 1864-1867 63

6. AFFECTATIONS ET DEVENIR DES BATIMENTS DE SAINT-CHARLES AU XX^e SIECLE
6.1. La séparation des Églises et de l'État ; la caserne du Grand Séminaire 70
6.2 Les services administratifs du Département 71
6.3 La destruction des corps de logis de Saint-Charles en 1955 72
6.3 Le Service d'Archéologie du Département et l'utilisation de la chapelle comme lieu d'exposition lors du Festival d'Avignon 74
Sources & Bibliographie 75
Annexes : Documents & Repères chronologiques 78

AVIGNON
ANCIEN GRAND SÉMINAIRE SAINT-CHARLES
4 rue Saint-Charles

Étude documentaire
état de la recherche au 31 mars 2008

Blandine Silvestre, Dominique Carru
Service d'Archéologie du Département de Vaucluse
Avril 2008

Avant-propos

La présente étude, réalisée pour le Conseil général de Vaucluse, concerne les bâtiments de l'ancien Grand Séminaire Saint-Charles, situé à l'entrée de la rue du même nom. Elle repose sur la recension des documents écrits, graphiques et photographiques conservés dans les fonds d'archives et les fonds anciens des bibliothèques publiques[1] et la consultation des publications existantes sur le sujet.
Ce document est le préalable d'un relevé patrimonial des élévations qui sera réalisé en amont de l'aménagement futur de ces bâtiments, de manière à retracer l'histoire et l'évolution de l'ensemble monumental. Conçu pour être un outil de travail, il participe à une connaissance globale du site.

1. INTRODUCTION GENERALE : LE SITE DE SAINT-CHARLES DE L'ANTIQUITE AU MOYEN AGE (Dominique Carru) [2]

1.1. Antiquité

Développées à partir d'un relief protecteur et dominateur, le Rocher des Doms, les agglomérations hellénistique et gallo-romaine, qui s'étagent sur ses versants jusqu'en plaine, ne s'étendent pas sur l'emprise du site contemporain. Il est donc extérieur à la ville, et recouvre même un espace inexploitable, car immergé et exposé aux débordements du Rhône. A cette époque, le fleuve forme un coude à hauteur du rocher. Le tracé située en aval, à l'intérieur de la courbe qu'emprunte son lit, est plus à l'abri des crues violentes et de l'érosion qu'elles provoquent. La berge tend même à recevoir une sédimentation, que renforcent des remblaiements volontaires. Ces atterrissements ont déporté la rive gauche du Rhône sur plus de trois cents mètres depuis le changement d'ère (voire même cent mètres supplémentaires, qui correspondent aux « Allées de l'Oulle », depuis la fin du XVIIIe siècle). L'on suit parfaitement la progression du gain de l'espace urbain en direction de l'ouest depuis deux millénaires, par le tracé successif de l'aménagement monumental romain du front de fleuve, et

[1] Archives départementales de Vaucluse (ADV)
Archives municipales de la Ville (AMA)
Archives Historiques de l'Armée de Terre au Fort de Vincennes (AHAT),
Bibliothèque municipale d'Avignon - Ceccano (BMA)
[2] Cette introduction écrite pour le rapport d'étude sur l'ancien Archevêché s'applique aussi bien au site de Saint-Charles du fait de la proximité géographique des deux ensembles fonciers.
Page de couverture réalisée par François Guyonnet.

des enceintes successives romanes puis pontificale.
A l'ouest de la rue Joseph Vernet actuelle aucune découverte n'atteste la moindre présence bâtie dans l'Antiquité. Seule une mention de remblais est connue rue d'Annanelle (céramiques sigillées et verreries éparses à faible profondeur), mais il s'agit très certainement d'un apport de terres, translatées à date récente et puisées dans un site du centre ville.
La présence du lit du fleuve a même été vérifiée en plusieurs points de cette aire (parking de l'Oratoire : remblaiements XIII^{e} siècle jusqu'à trois mètres de profondeur, puis limons stériles, rue du Limas et rue Velouterie : nappes de graviers charriés, mêlés de fragments d'amphores). Nous savons donc, avec quasi certitude aujourd'hui, qu'une ligne droite empruntant la rue Petite-Fusterie, puis plus au sud la rue Félix Gras, et enfin la rue Joseph Vernet dans son tronçon à hauteur du musée Calvet, marquait la rive antique.

Durant l'Antiquité tardive la ville se rétracte et s'enserre dans une enceinte de repli. Par les Chroniques de Grégoire de Tours, nous possédons un aperçu d'Avignon au VI^{e} siècle (siège de 583 par les Burgondes). La cité est dite au deux tiers entourée par le Rhône, et nul doute qu'alors, le site extra-muros soit toujours dans une zone inhabitée.
Anticipant sur la suite des présomptions d'occupations de ces terrains, tous les repères altimétriques et toutes les données sédimentologiques, issus des interventions archéologiques voisines, nous indiquent que le sous-sol du site recèle des bancs de rejets et de mobiliers antiques déjetés dans le lit du Rhône (nappes de mobilier charrié) ou d'éventuelles épaves de cette fréquentation (à -3,4 m de $^{\text{profondeur}}$), des traces d'aménagement des berges, de consolidation et remblaiements de cette rive, à -2,5 m, d'une stabilisation de ces atterrissements à -1,80 m de profondeur et enfin d'une occupation plus stable et fixe de cette fréquentation à partir du XII^{e} siècle (-1,6 m).

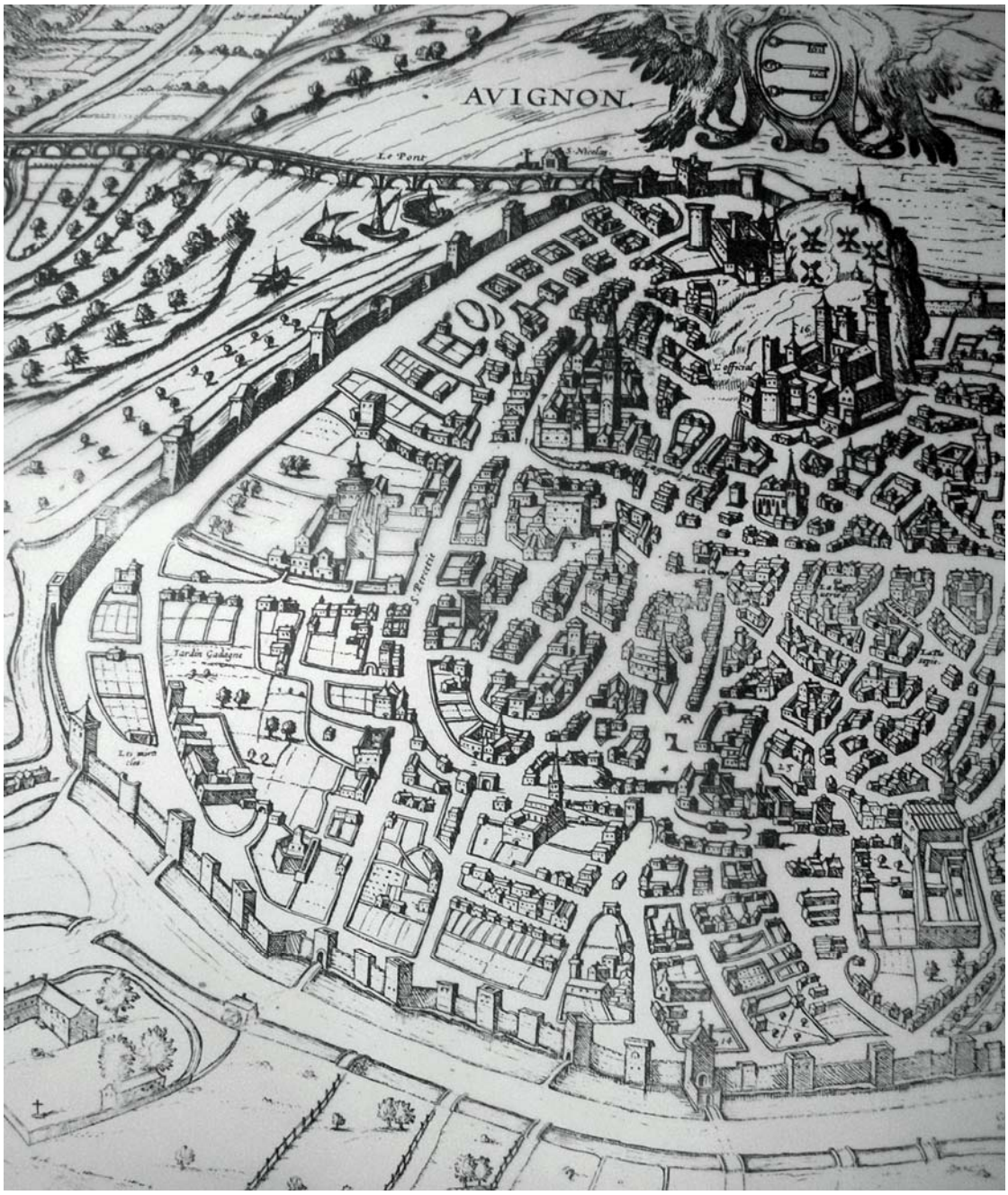
Nous savons qu'au tout début du XIII^{e} siècle, ces espaces rehaussés sont désormais hors d'eau et propice à l'établissement de constructions (-1,4 m en moyenne dans le quartier).

1.2. du Moyen Age à l'Epoque moderne

Sur le territoire de la paroisse Saint-Agricol et à l'extérieur de la double enceinte des XI^{e} et XIII^{e} siècles, le quartier de Saint-Charles est proche géographiquement et morphologiquement de celui de l'ancien archevêché, rue d'Annanelle. Un parcellaire aéré et de vastes zones vertes de jardins et vergers le caractérisent jusqu'à l'époque moderne. Si le terrier d'Anglic de Grimoard ne s'étend pas à la zone qui nous intéresse pour l'époque médiévale, les vues anciennes d'Avignon nous offrent une belle illustration du site à partir de la fin du XVI^{e} siècle.

On y distingue nettement à la sortie du portail de l'évêque les maisons et jardins qui formeront le berceau du Grand Séminaire d'Avignon.

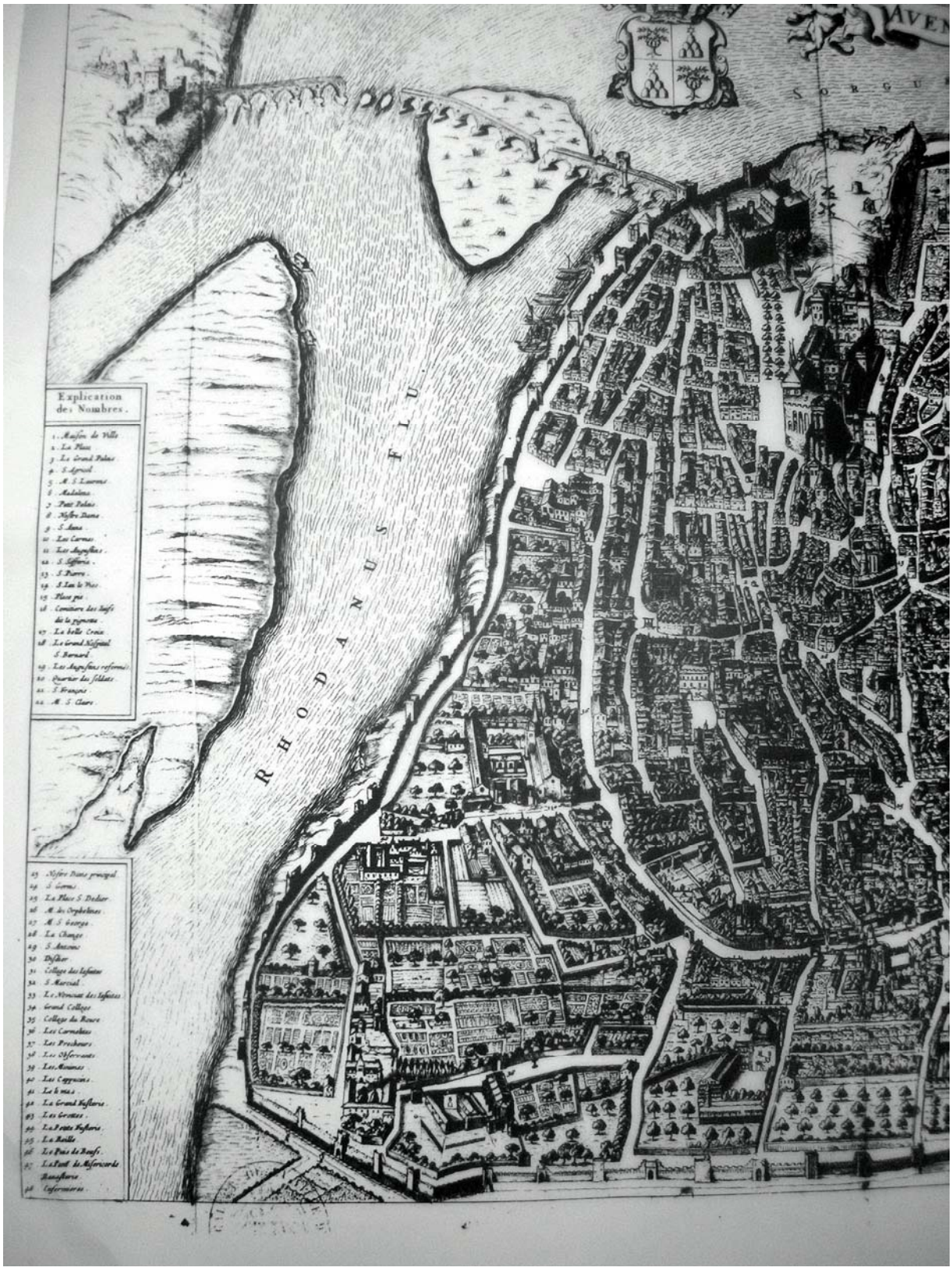
Plan dit « aux personnages ». Gravure de Franz Hogenberg, estraite du *Theatrum Orbis Terrarum* d'Abraham Ortelius, publié par Georg Braun, Cologne, 1575.



Plan dédié à François des Comtes Guido de Bagni, archevêque de Patras, Vice Légat d'Avignon par Odoric Aloysius, dessiné par Marc Antoine Gandolfe, gravé par Theodore Hooschstrate, 1618.



Plan d'Avignon au XVII[e] siècle, sous le Pontificat d'Alexandre VII. Gravure de Pierre Mortier.



2. L'INSTITUTION RELIGIEUSE DE SAINT-SHARLES DU XVII^e^ SIECLE A LA REVOLUTION FRANÇAISE : de la communauté ecclésiastique de Saint-Charles à l'union de Saint Charles de la Croix au Séminaire de Saint-Sulpice.

A la fin du XVII^e^ siècle, dans le sillage du concile de Trente, une association d'ecclésiastiques voit le jour à Avignon sous l'impulsion de M. François de Varie, prêtre et prieur de Mus en Languedoc, qui s'occupae de bonne oeuvres dans Avignon, sa ville natale.
En 1684, quelques prêtres, parmi lesquels André de Blanc, prêtre formé par la Compagnie de Saint-Sulpice, se réunissent autour de François de Varie, de manière quotidienne et régulière pour s'appliquer à l'étude des Saintes Ecritures. En 1687, l'étude est accompagnée par la prière et l'oraison mentale. Ces réunions se tiennent au domicile de M. de Varie, chez M. de Blanc, puis dans une maison de location où la formation et les exercices spirituels des jeunes ecclésiastiques prennent une nouvelle ampleur. M. de Guilhem prêtre et docteur de Sorbonne est admis dans la société.

L'association ecclésiastique entre François de Varie, André de Blanc et Charles Combette prend une forme officielle vers 1692.[1] En 1695, l'œuvre des prêtres compte une trentaine de clercs. Elle a bénéficié pendant 18 mois du prêt d'une maison par Madame Arnoux d'Avignon. Au terme de cette période, M. de Varie loue une maison, paroisse Saint-Agricol, face au couvent des Dominicains, près des Recollets, au N° 23 ou 25. L'année suivante une maison plus spacieuse est louée paroisse Sainte-Madeleine.
L'association ecclésiastique créée sept ans plus tôt adopte alors la forme d'un véritable séminaire régit par un règlement très précis. Le nombre de ses membres s'accroît d'année en année. Ses prêtres assurent le service dominical de la chapelle Saint-Jean de Rhodes (chapelle des Templiers rue Saint Agricol).

Le 23 février 1702, Mgr. Fieschi érige cette association en communauté cléricale et œuvre pie, sous le titre de Saint-Charles Borromée. La communauté est alors en droit de recevoir les dons et de faire acquisition de biens.

Deux ans plus tard, le 17 janvier 1704, l'archevêque d'Avignon autorise et confirme l'union de la Communauté de Saint-Charles et du Collège de la Croix d'Avignon, néanmoins l'institution doit renoncer au titre de Séminaire.

A la demande des fondateurs de la maison de Saint-Charles, qui s'inspiraient depuis l'origine du modèle de Saint-Sulpice, et désiraient s'assurer la collaboration de supérieurs et de directeurs formés à la meilleure école, une nouvelle union est scellée le 18 avril 1705 entre Saint-Charles de la Croix et le Séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

[1] cf ADV série D, 2 Mi 387, Acte d'Union de la Communauté de S.^t^ Charles de la Croix avec celle qui a été érigée dans Avignon par les Mess. du Séminaire de S.^t^ Sulpice de Paris.

3. LE SITE DE SAINT-CHARLES, LE FONCIER ET LE BATI

3.1. L'acquisition du domaine foncier de Saint-Charles de la Croix

Le 4 janvier 1706, le notaire Fabrice Ignace Pastour recevait le testament de Marie Anne de Royers de la Valfenière[1]. La testatrice malade décédait quelques jours plus tard. Propriétaire de maisons et jardins, paroisse Saint-Agricol, elle léguait son bien à son mari M. Charles de Mariani, alfier de la milice du Pape en Avignon[2], et à leurs enfants, précisant, en cas de décès de ses héritiers, les voies de substitution en faveur de ses sœurs et des enfants de l'une d'elle. Cette dernière clause retarda le règlement de la succession, par ailleurs chargée de dettes[3]. Au terme de transactions nombreuses, qui forment autant de documents, la vente des maisons et jardins fut arrêtée. Les Messieurs de Saint-Charles firent une offre d'achat intéressante mais le beau frère de la défunte, le notaire Pierre Courrat, voulut s'assurer de ne pas manquer une meilleure opportunité.
La proposition des Messieurs de Saint-Charles, se montait à 30 000 livres et demeura « *l'offre la plus haute et la plus avantageuse qu'il aye pu trouver* ». Pierre Courrat y consenti à la condition d'en être le notaire et moyennant le versement « *d'épingles* » de 50 louis d'or en espèces pour les siens et pour M. de Mariani.[4]
L'acte de vente fut signé le 19 avril 1709 par André de Blanc, Dominique de Guilhem et Joseph de Sainte-Marie prêtres de Saint-Charles.[5] et naturellement soumis à l'approbation du Saint-Siège.
Cet acte apporte de nombreuses précisions sur la configuration des lieux, la nature et l'état des biens vendus.[6]

L'ensemble des terrains vendus est d'un seul tenant, formé de jardins potager et d'agrément contigus, et de maisons construites en bordure de *« rue tendant du portail l'Evesque au pred de l'Observance et aux murailles de la ville, et respectivement aux traverses appelées de Groumelle et du bourg de Milhaud »*[7]

Le revenu annuel de ces biens est estimé à la somme de neuf cents livres mais dévalué par le mauvais état des maisons qui demandent des réparations « *nécessaires et indispensables* » et des cultures qui ont souffert de la rigueur de l'hiver et des inondations répétées. Les jardins sont plantés, hormis des plantes potagères, d'arbres fruitiers, d'orangers, de « *têtes à fleurs* » et de jasmins. Un arriéré de taxes reste impayé sur ces propriétés[8] ; les acquéreurs s'obligent à les acquitter comme toutes les charges qui pèsent sur ces biens.

---

[1] Sœur et héritière de François de Royers de la Valfenière
[2] Alfier, office militaire, de l'Italien *alfiere*,, enseigne, porte drapeau.
[3] ADV 23 J1, Mémoire de M.r Escoufier, le 28 juin 1706 au sujet des dettes dont l'héritage est chargé. il succession précise la « *consistance des maisons et jardin potager et à fleurs de l'héritage de M. de la Valfenière* » : Une grande maison, habitée par M. de Calvière, dispose d'un jardin à fleurs attenant. Cette maison semble franche de toute directe. Une autre maison a un jardin avec un puits, relève de la directe des Dominicains. Une petite maison lui est contigüe. Un grand jardin potager de 12 éminées[3], avec la maison du jardinier et deux membres d'une petite maison attenante, qui relève de plusieurs directes.
Une autre grande maison avec une grande basse cour.
[4] ADV 23 J 1, Billet pour les épingles du 19 avril 1709. En annexe, document 1.
[5] ADV 23 J 1 ; 2 Mi 387-389/ D 384
[6] Cf. Annexes, document 2.
[7] *Portale Episcopi* . – Le portail de l'évêque était à l'entrée de la rue Saint-Charles ; la tour de ce portail existait encore en 1618. Voir : P. Pansier, Dictionnaire des anciennes rues d'Avignon, 1930, p. 189
[8] ADV 23 J 1, Acquit des arrerages de cens que M.r de Mariani devoit., pour 1701-1709

Une série de cinq plans levés pour servir à l'aménagement des bâtiments dès 1709, illustre les indications données dans l'acte notarié, et particulièrement un plan d'ensemble que nous avons colorisé et légendé de a à f , en regard du texte.
Trois maisons mitoyennes donnent sur la rue tendant du portail l'Evêque aux remparts.

La grande maison louée par le marquis de Calvière[9] et le « jardin à fleurs ». (a et d)
La maison et basse cour occupée par M. de Mariani et sa famille.(b et e)
Une autre petite maison.(c)

Le jardin potager est estimé à 12 ou 13 éminées , soit plus d'un hectare , il contient la maison du jardinier, une autre petit maison et courtil avec les écuries et grenier à foin attenant dans la traverse de Gromelle (rue Millaud). (g)

Les confronts des trois maisons contiguës sont :
à l'est la rue du portail évêque
au nord la traverse de Gromelle,
à l'ouest le jardin à fleurs et la basse cour
au sud la maison de M.Racord

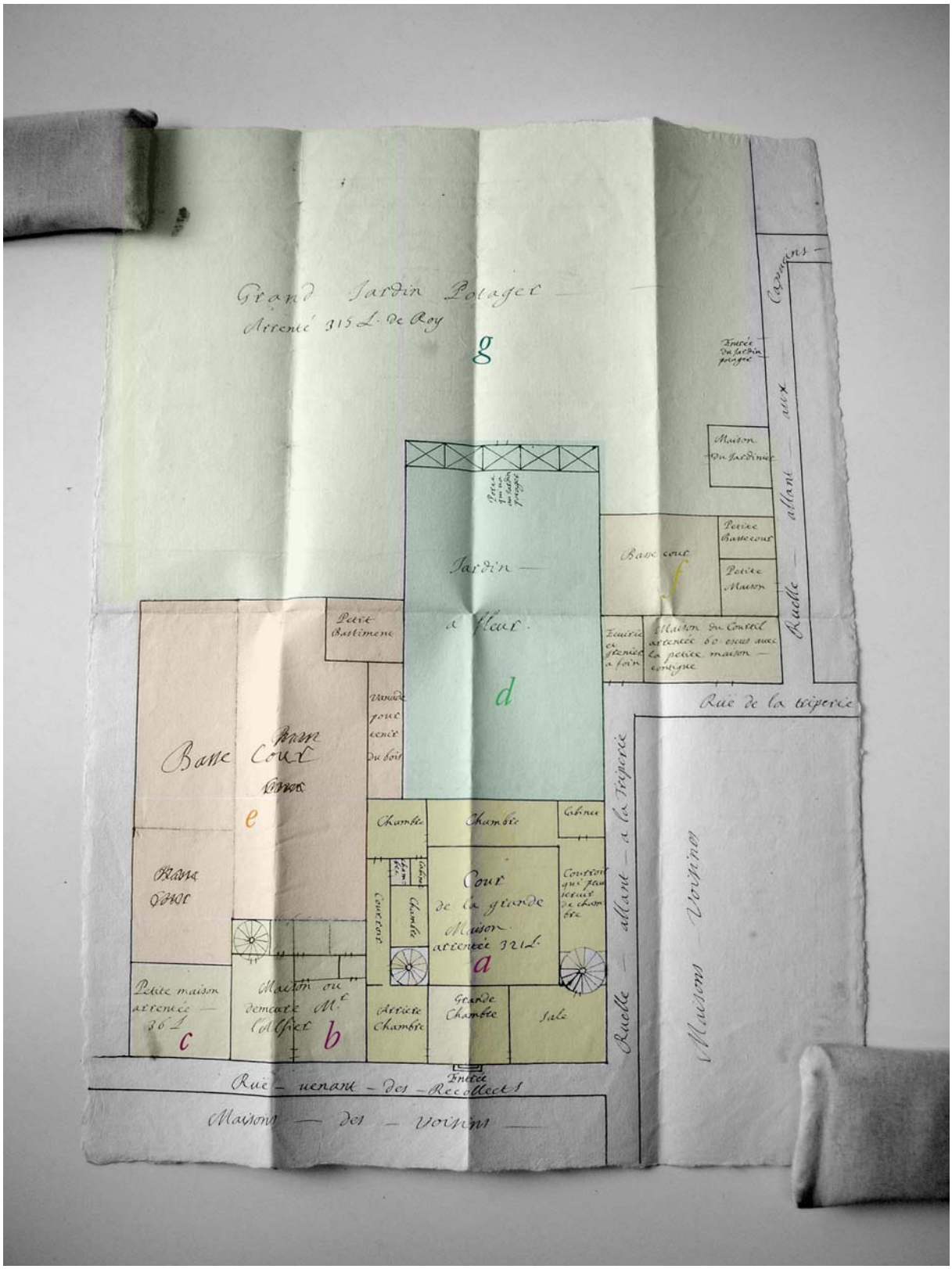
Le jardin à fleurs confronte
à l'est la grande maison
au nord le courtil et la traverse de Gromelle
à l'ouest le grand jardin potager
au sud la basse cour

La basse cour confronte
à l'est la maison habitée par M. de Mariani
au nord, le jardin à fleurs
à l'ouest le grand jardin potager
au sud le jardin de M. Racord

Le courtil, la basse cour, les écuries et le grenier à foin confrontent (f)
à l'est et au nord,la traverse de Gromelle
au sud,le jardin à fleurs,
à l'ouest, l'habitation du jardinier du jardin potager

le jardin potager et la maison du jardinier confrontent (g)
à l'est, le jardin a fleur, la basse cour
au nord, la traverse de Gromelle ou bourg de Milhaud qui va aboutir au monastere de S.^{t} André
à l'ouest, le jardin potager de M. Tourreau
au sud, un autre jardin potager du sieur Tourreau

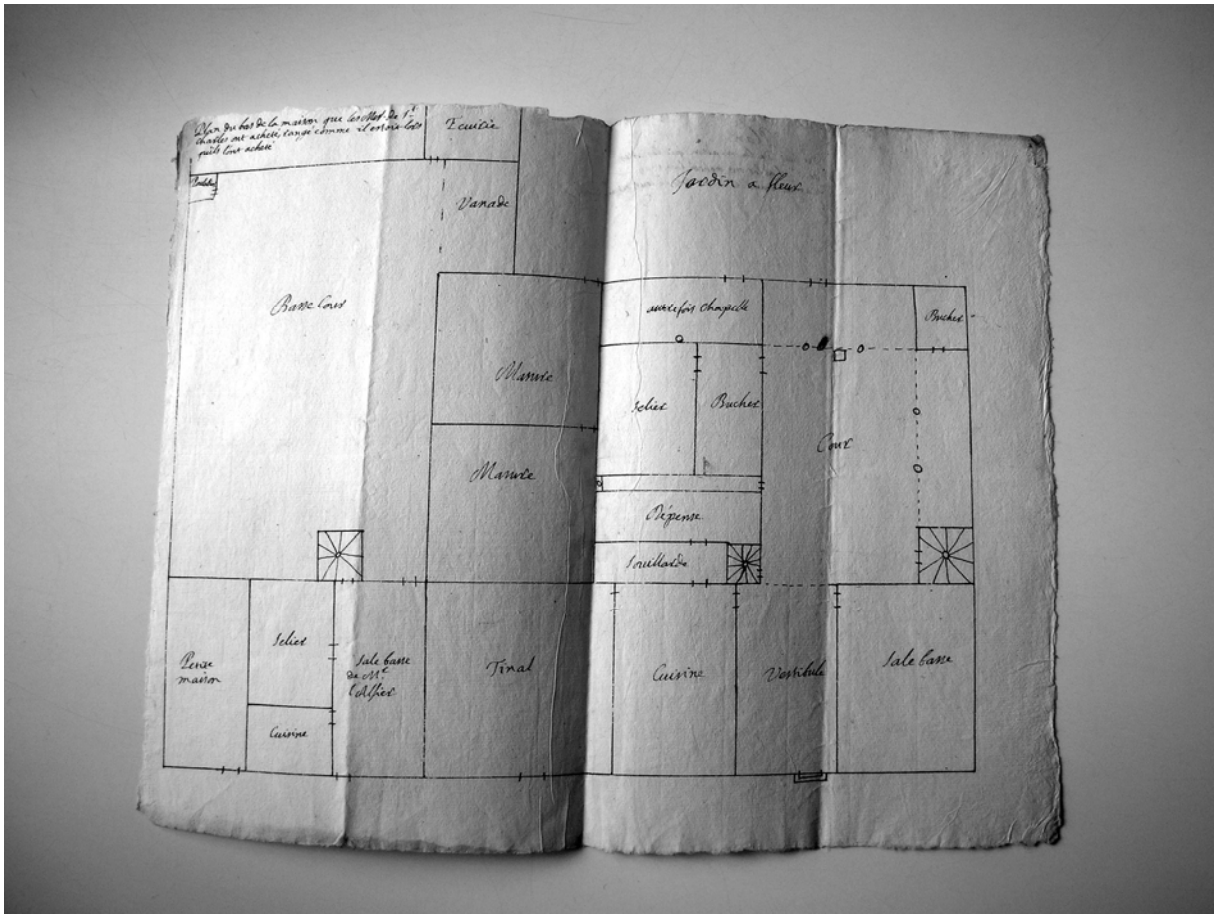
[9] M. le marquis de Calvière devra libérer la maison qu'il occupe dans les six mois suivant l'acte de vente.



ADV 23 J 13. Annoté au dos : « *plan de la maison au premier estage* ».

3.2. L'appropriation des maison et jardins à leur destination religieuse

Une note comptable, relative au contrat passé avec M. Franque maître maçon, le 28 septembre 1709, est à mettre en rapport avec la petite série de plans évoquée plus haut.[1] Ils concernent tous les projets d'aménagement des maisons nouvellement acquises pour accueillir la communauté ecclésiastique.



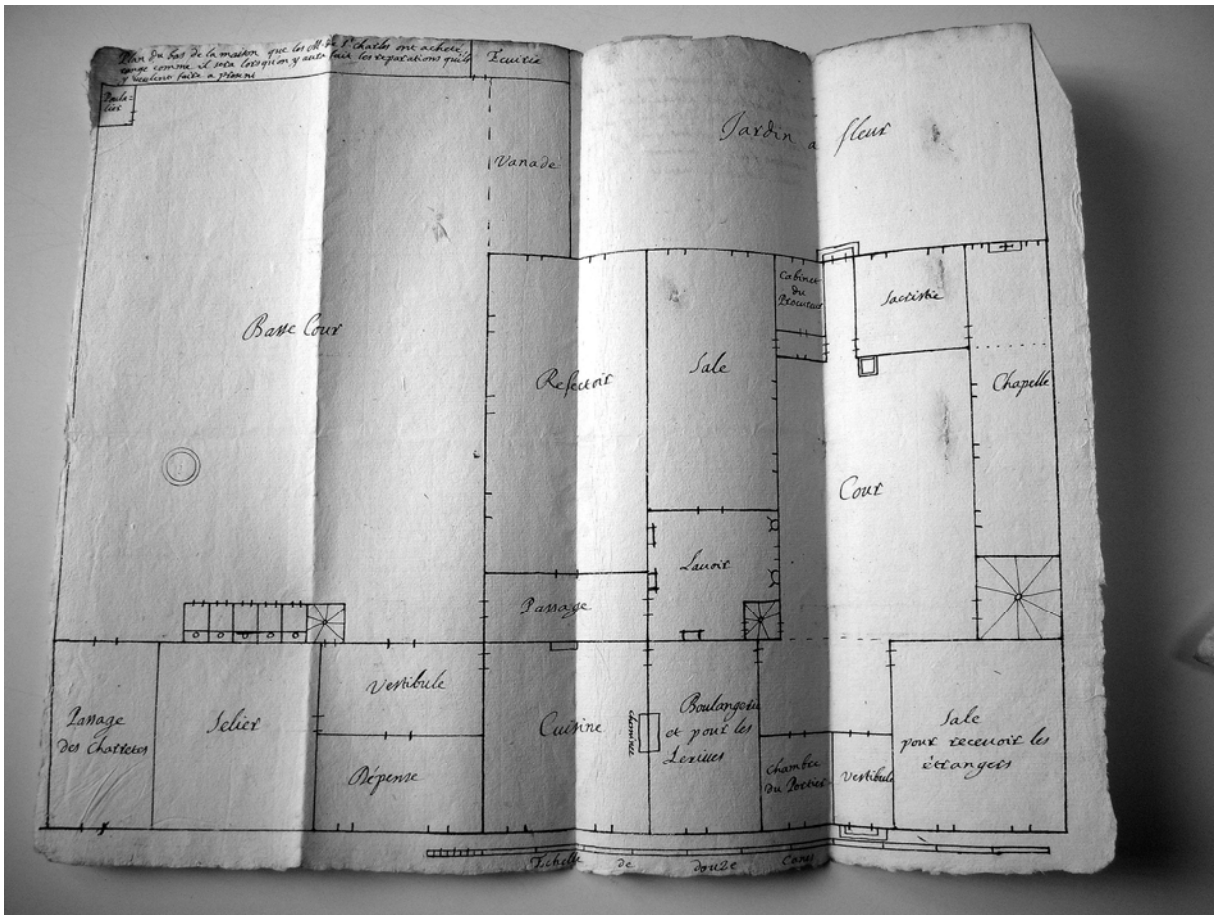
« *Plan du bas de la maison que les M.rs de S.t Charles ont acheté l'an 1709 rangé comme il estoit lors de leur achat* ». ADV 23J13.

La note mentionne l'existence d'espaces voûté qui seront traités au lait de chaux, méthode simple et économique pour blanchir et assainir les parements.
Le sol du réfectoire projeté sur l'emplacement du cellier à gauche de la cour et celui du fond de la cour bordé d'arcs seront mis à niveau de la cour en employant des matériaux de démolition.

Trois côtés de la cour, au sud, à l'ouest et au nord, sont bordés d'arcs supportant des voûtes, l'ensemble sera blanchi. Les arc qui sont à droite, au nord, doivent être fermés.

[1] ADV 23 J 1 Brouillard du prixfait des réparations donné a M.re Franque maçon le 28 7bre 1709. Plus les mesures de plusieurs endroits de la maison. ; 23 J 13 : plans

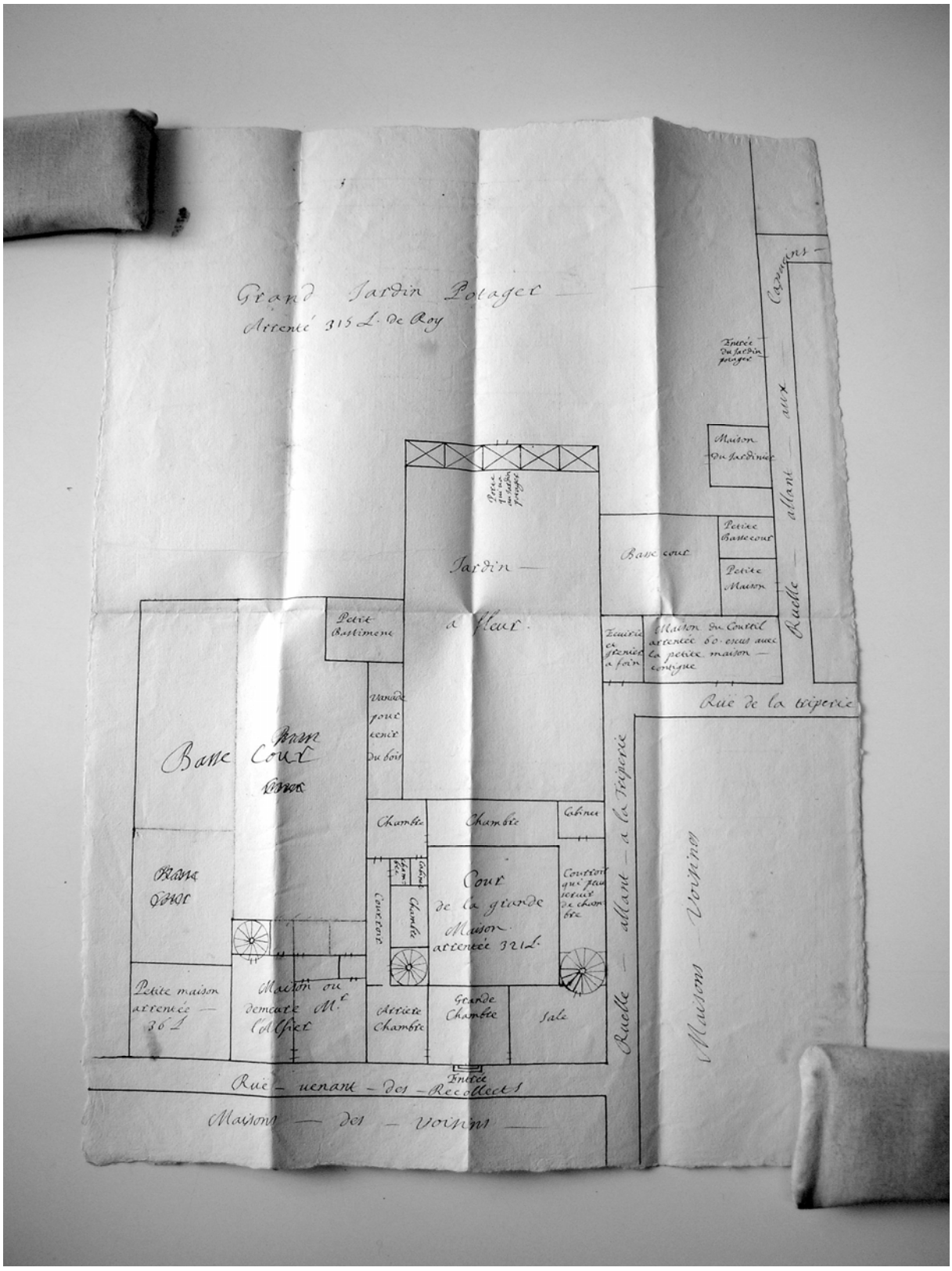
La surface et la distribution des espaces seront modifiées, des murs et des cloisons sont à bâtir, avec les ouvertures, portes et fenêtres, en rapport. Les sols seront carrelées de membres.



« *Plan du bas de la maison que les M.rs de S.t Charles ont acheté rangé comme il sera lorsqu'on y aura fait les reparations qu'ils veulent y faire.* » ADV 23 J 13.

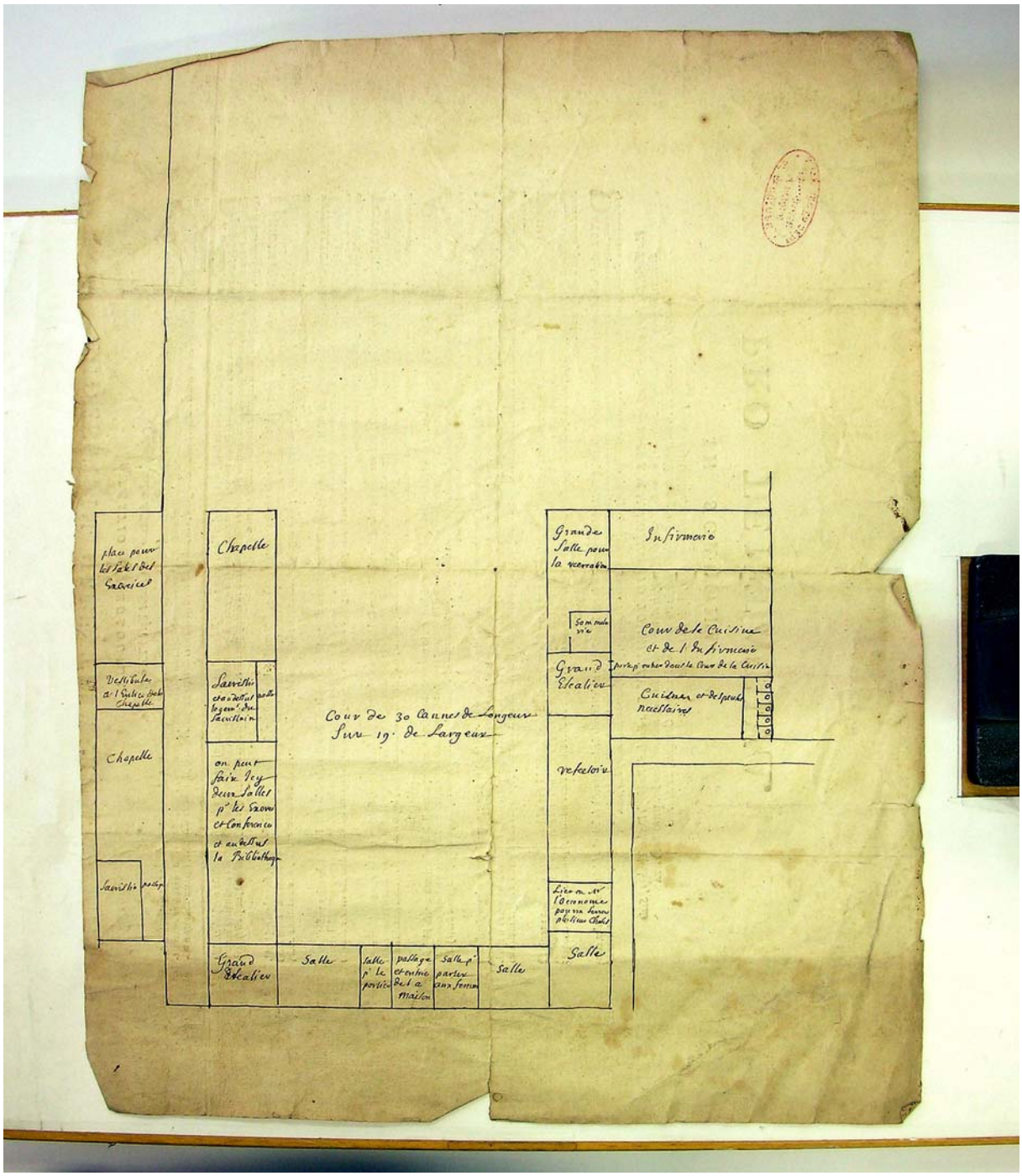
Le « brouillard » précise les dimensions des espaces.
Le côté gauche(sud) de la cour qui servait de cellier, destiné au réfectoire a
5 cannes de long sur 2 cannes 4 pans de large soit environ 10 m sur 5 m
A l'opposé (nord) les arcs qui seront fermés ont
4 cannes de long sur 1 canne 4 pans de hauteur soit 8 m de long et 3 m de hauteur (dont 50cm de fondation). Les arcs du fond de la cour sont de dimensions comparables. Le sol de ces arcs a 4 cannes de long sur 2 cannes de larges, soit 8 m sur 4.

La masure de la cour de M. de Mariani fait 3 cannes 2 pans de large sur 7 cannes 4 pans de long
(6m50 sur 15 m).
La salle basse de la grande maison a 3 cannes 1pan de large sur 3 cannes 4 pans de long
(6m25 sur 7m)
Et le jardin à fleur mesure 11 cannes de largeur pour 24 cannes de longueur
(22 m sur 48 m)



ADV 23 J 13. Annoté au dos : « *plan de la maison au premier estage* ».

Un dernier plan des maisons a été repéré classé dans la série 10 G29, il expose un projet différent, qui n'eu probablement pas de suite.[2]



Selon ce dessein la chapelle est envisagée sur le côté sud de la cour de la grande maison. Nous savons, grâce à l'autorisation que Mgr. de Gonteri, archevêque donna à la communauté, que la chapelle fut installée sur le côté nord, à l'emplacement où les arcs devaient être fermés d'après le « *brouillard* » cité plus haut.

[2] ADV 10 G 29. Ce dessin figure au dos d'une affiche programme pour l'année 1710.

Le 12 septembre 1710 est dressé l'acte de « *Désignation d'un lieu pour une châpelle dans la maison de S.t Charles de la Croix. Ensemble la benediction de la memepar Msgr. l'archeveque, permission d'y celebrer* ».[3]

*L'an mil sept cent dix et le douze du mois de septembre Monseigneur Ill.me et R.me François Maurice de Gonterj par la grace de Dieu et du S.t Siege aplique. archeveque d'Avignon, assistant de notre S.t pere le pape sur les tres humbles remontrances qui luy ont eté faites par Mess.rs les superieur et directeurs de la Communauté ecclesiastique de S.t Charles de la Croix de cette ville d'Avignon, comme il seroit extremement necessaire d'avoir une chapelle dans la maison qu'ils ont nouvellement acquis des heoirs de M.r de la Valfeniere scituée en cette ville prez la rüe de la calade dans la paroisse S.t Agricol pour y celebrer la S.te messe et faire les autres fonctions ecclesiastiques, ce qui contribueroit beaucoup a la gloire de Dieu, a la pieté et sanctification des ecllesiastiques, qu'ils y elevent, et a la consolation des malades qui y sont quelquefois ; s'est transporté dans lad. maison, ou ayant trouvé une grande et*longue* salle basse du côté de la rüe appelée du bourg de Millaud, dans laquelle ces Mess.rs ont fait construire un autel propre avec son retable poser un tableau sous l'invocation de S.t Charles de la Croix, et orner decemment la salle de tout ce qui est necessaire a la decoration et service d'une chapelle. Mond. Seig.r jll.me a trouvé le lieu fort propre a seconder ce pieux dessein et l'a désigné et etabli pour lad. chapelle ; et en meme temps mond. Seig.r jll.me en presence de R.des personnes mess.rs Charles Perozzi chanoine de l'Eglise metropolitaine, Monge chanoine de S.t Didier, d'Honoratj chanoine de S.t Simphorien, et d'un bon nombre des ecclesiastqiues et des seculiers, a Beni solemnellement lad. chapelle et led. tableau avec tous les rites et ceremonies accoutumées suivant le Rituel Romain, et y a celebré la S.te Messe, permettant d'y celebrer a l'avenir, y exercer les fonctions ecclesiastiques et ensevelir les morts, sans pourtant prejudice des droits paroissiaux auxquels mond. Seig.r n'entend derroger par les presentes, de quoy ils ont requis acté fait et passé ou, comme et la presence de qui dessus signé + F.M. archeveque d'Avignon et plus bas Philip secret. a l'original.*
Collationné à l'original [signé] Philip secret.

A la date du 12 septembre 1710, la chapelle est donc aménagée, et dignement ornée, dans le corps de bâtiment septentrional, le long de la dite du bourg de Millaud ou Gromelle. Elle consiste en une longue salle basse, telle qu'on la vue dessinée sur les plans.

Nous sommes renseignés de manière lacunaire sur les travaux entrepris au cours des années 1710-1720, par des fragments de livres de comptes de la communauté. [4] Les dépenses inscrites relèvent de frais ordinaires de réparations et d'entretien et d'amélioration des bâtiments, telles la réfection des murs de clôture des jardins, des couvertures de tuiles des dépendances, la pose d'un plancher dans la salle basse, des vitres posées aux fenêtres &c. En décembre 1719, une somme plus remarquable est affectée à « l*a reparaon. pour la construction des sales haute et basse destinee p.r une chapele au cartier des philosophes se montant neuf cens soixante quatorze livres deux sols cinq dn. roy* ».

[3] ADV, série D, 2 Mi 387.
[4] ADV 23 J 21, Livre des comptes des fonds de la communauté de S.t Charles commencé le 18 octobre de l'an 1703
ADV 23 J 21, Journal des depenses de la communeauté de S.t Charles commencé en 1715

Par ailleurs, le *Livre d'état des pensions capitaux et charges fonds et rentes de 1712 à 1737*[5] nous apporte des précisions sur l'occupation des diverses parties de l'ensemble acquis en 1709.

Les petites maisons ou courtils contigues au jardin sont données à loyer à différents locataires, jusqu'à la fin de l'année 1716. Ces dépendances sont alors « *converties à l'usage de la communauté* ».

Bernard Combart, boucher, loue les écuries, cour et grenier à foin ; en 1726 ces dépendances sont mises à la disposition de la communauté.

En 1730 Jean Farreau loue le jardin potager, mais le 25 octobre 1733 sa rente est réévaluée en raison de la surface d'une éminée une cosse et demie (moins de 1000 m^2) « *qui luy a eté prise pour le batiment* » réduisant la surface du jardin à 12 éminées 5 cosses et ½. (plus de 11000 m^2)

Au sud, M. Joseph Record verse une cense au chapelain Barbier « *pour partie de maison et jardin situee en cette ville paroisse S.t Agricol rue du portail l'Eveque, contenant le tout en largeur cinq cannes du midy au septentrion et en longueur du levant au couchant tout le long de la traverse non passante.* »

Ainsi que l'avait autorisé l'archevêque d'Avignon, des prêtres défunts sont ensevelis dans la chapelle.

Estienne Poncet Bonnet, prêtre de la communauté, décédé le 3 septembre 1717, est inhumé dérrière la porte de la chapelle.

La tombe de Dominique de Guilhem, supérieur de la maison, n'est pas localisée mais les causes de son décès sont détaillées « *le 8^e^ fevrier de l'an 1722 de maladie contagieuse a la quelle il s'est genereusement exposé pour le service du public dans le tems que la ville d'Avignon etoit affligee de Peste y exerceant l'emploi de Recteur es Infirmeries et de commiss.re de cartier de la calade qui a eté le plus infecté….* »

M. André de Blanc prêtre chanoine de l'église S.^t^ Agricol, directeur de Saint-Charles, décédé le 1^er^ septembre 1728 dans la maison du séminaire, est enseveli dans la chapelle au devant de l'autel, du coté de l'Évangile et à la droite de feu M.^r^ de Varie dont la sépulture se trouve au milieu.

Tous ces prêtres lèguent leurs biens à la communauté de Saint-Charles de la Croix.

[5] ADV 23 J 24,

3.3.1. Le bâtiment du séminaire : première campagne de construction, 1720

Parce qu'il est cité aux prix faits passés avec les entrepreneurs, nous savons que M. Franque est l'auteur des plans et élévations du bâtiment que les Messieurs de Saint-Charles projettent de construire.[1] Dès 1909, pour l'aménagement de leurs maisons, les prêtres de Saint-Charles ont fait appel à un M. Franque, maître maçon. Il s'agissait alors de François Franque. Pour la construction du séminaire, c'est son fils Jean-Baptiste qui intervient : en fin de contrat, il est désigné comme « *Franque fils* » arbitre, architecte et directeur de la bâtisse.
A ce jour, nous n'avons pas relevé, dans les registres de notaires, quelque contrat signé par l'architecte et détaillant son dessein.
Le notaire Antoine-Charles Causan enregistre un premier prix fait passé le 1er juillet 1720 entre André de Blanc, Dominique de Guilhem, Charles Combette et François Ranchet, prêtres et directeurs de la communauté ecclésiastique de Saint-Charles de la Croix et les maçons François Aubert, Michel Aubert et Gaspard Anselme de Châteaurenard, et Balthazard Biot d'Avignon procédant de manière solidaire.[2]
L'objet du contrat est « *la bâtisse d'une partie du corps du bastiment qui doit se faire dans la maison de ladite communauté de Saint-Charles audit Avignon et endroit que leur sera désigné et indiqué par lesdits sieurs directeurs conformément au plan et élévation faict par monsieur Franque…* »

Le bâtiment implanté selon un axe est-ouest aura sa façade principale au sud, sur la cour. La façade nord longeant la rue Gromelle.
Les mesures hors œuvre du bâtiment sont :

longueur	21 cannes	41 m 47
largeur	5 cannes 1 pan	10 m 12

Le rez-de-chaussée sera voûté d'arêtes en pierres fine de Villeneuve. Les voûtes auront 24 à 25 pans (5 m 90 à 6 m 15) de hauteur sous clef.
La façade sud, montée en « pierre cadete » par dedans et par dehors sur toute sa hauteur, sera rythmée de pilastres et impostes, percées de fenêtres à bandeau carré, avec appui saillant d'une seule pièce, plate-bande « ou arc » de 7 à 9 pièces de l'épaisseur du mur. Un cordon soulignera chaque étage de l'élévation. Au sommet de la façade règnera un entablement ou corniche de 2 pans et demi à 3 pans de saillie (0 m 60 à 0 m 73).

La façade nord sera moins soignée que son opposée. Pour l'extérieur, la qualité de la pierre employée sera moindre, enduite de mortier rustiqué.
La pierre de taille sera néanmoins employée pour les fenêtres et les portes traitées comme celles de la façade méridionale. Au faîte, la corniche sera remplacée par une génoise.

L'épaisseur des murs de façade nord et sud sera progressivement réduite
au-dessus des voûtes au premier plancher qui sera de 15 pans de hauteur (h. de l'étage 3 m 69)
épaisseur 4 pans 0 m 98
au dessus du premier plancher au second plancher, de 15 pans de hauteur,
épaisseur 3 pans 0 m 73
du second plan jusqu'au toit à 12 pans de hauteur (2 m 95)

---

[1] Dès 1909 les prêtres de Saint-Charles ont fait appel à M. Franque maître maçon pour l'aménagement de leurs maisons. Il s'agit alors de François Franque. Pour la construction du séminaire, c'est son fils Jean-Baptiste qui intervient, en fin de contrat, il est désigné comme « *Franque fils* » arbitre, architecte et directeur de la bâtisse.
[2] ADV 3 E 12 656, f° 393 v° Prix fait du 1er juillet 1720, Antoine- Charles Causan notaire. Voir en annexe le documents 3 : le texte du prixfait et la note correspondante pour les détails techniques.

épaisseur 2 pans et demi 0 m 60.
L'implantation des l'escalier qui desservira les étages n'est pas indiquée.

La bâtiment sera couvert d'une charpente à deux pentes (nord/ sud) et d'une couverture à tuiles mouillées.
Les maçons devront préparer la mise en place de tous les bois de construction des planchers et de la charpente.
Les sols seront traités avec des bards ou carrelés selon le choix des commanditaires.

La fourniture de tous les matériaux de construction sera à la charge du Séminaire y compris 15 douzaines de doublis de charge pour les échafaudages et le bois nécessaire aux cintres des voûtes que les prix facteurs construiront. Les entrepreneurs sont chargés du matériel et de la main d'œuvre. Ils s'engagent à travailler sans interruption jusqu'à la livraison du chantier en y employant au 1er août 4 personnes (les prix facteurs) ; au 17 août les prix facteurs et 4 autres ouvriers maçons expérimentés ainsi que des manœuvres (à l'exclusion de toute femme).

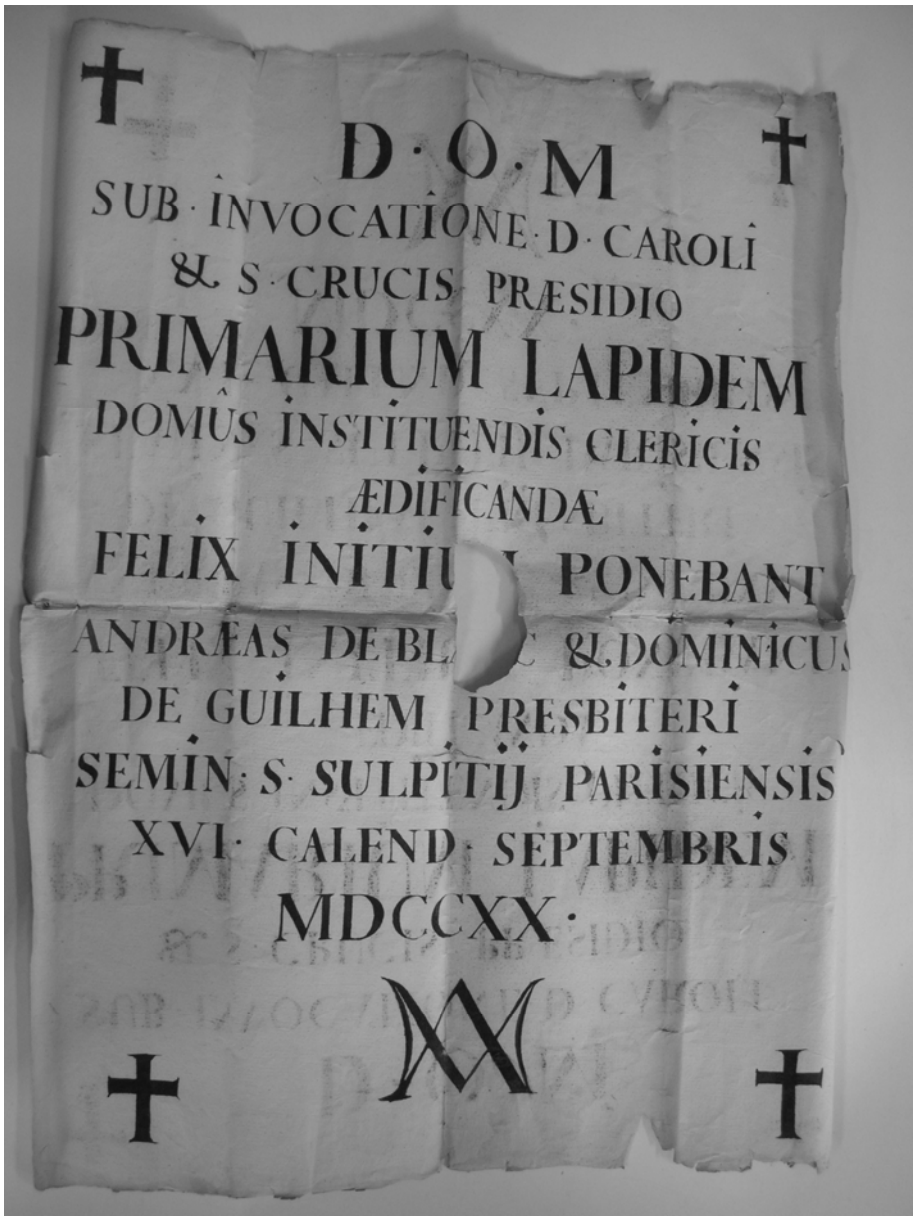
Le paiement sera échelonné à proportion de l'ouvrage fait. Les dernières deux cents livres seront payées à la réception du bâtiment préalablement visité par les experts désignés.
M. Franque fils, est désigné comme arbitre, architecte et directeur de la batisse.

Les détails techniques donnés aux entrepreneurs révèlent une construction soignée, qui répond à des critères de solidité et d'esthétique. Ainsi « *Tous les murs qu'ils soient de pierre de taille en cadette ou de maçonnerie seront construits avec à chaque assise une boutisse de l'épaisseur du mur, de canne en canne*. »
Le choix des différents types de pierre selon leur emploi, notamment pour les voûtes, la façon des joints et des enduits sont précisément prescrit : « *Toutes les voûtes seront faictes de pierre fine de Villeneuve et en arrêtes, les arrêtiers seront de queyrons bugets les voussoirs de queyrons à la réserve des sept ou neuf dernières assizes qui seront de demy buget ciés et non refandus avec le marteau, les flancs ou reins des voûtes seront remplis des deux tiers aux trois quarts de la montée des voûtes de bonne maçonnerie et le restant de terre jusqu'au berceau. Les voûtes et les arcs seront faicts selon leur traict sans aucuns jarrret, le tout bien ragréé comme aussy toutes les murailles de taille et les joints fermés avec du mortier blanc faict de la recoupe des pierres. Toutes les murailles de moilons ou pastouire et seront bien enduites et blanchies à la truelle par-dessus avec plâtre fin en dedans seulement pour celles qui auront du dehors seront enduictes avec mortier rustiqué dans leur face du dehors.*»

En marge du prix fait une note fait état de l'annulation de l'acte à la date du 23 août 1723. Cependant au cours des trois années qui séparent ces deux contrats le chantier suivit son cours.

La première pierre est posée le 16 septembre 1720, gravée d'une inscription conservée dans les archives du Séminaire.[3]

[3] ADV D342, 2 Mi 387 ; voir document 4 en annexe.



ADV 23 J 1

Le décès de l'un des maçons, Balthazard Biot provoque la convention du 23 août 1723 par laquelle les commanditaires et les entrepreneurs se départissent mutuellement du contenu de l'acte de prix fait quant aux ouvrages encore à réaliser.
Des experts seront nommés pour dresser un état des travaux réalisés et du montant des sommes dues aux maçons.
Le 30 septembre, après avis des experts nommés, François Franque architecte et Jean Bontoux maçon, les maçons donnent quittance, inscrite en marge du prix fait.
Le registre du notaire n'atteste pas d'un nouveau contrat passé pour la suite du chantier.

En revanche, ce même notaire, qui est greffier de la cour de l'archevêché, est commis par le vicaire général et sur la réquisition du procureur de Saint-Charles, pour établir un procès verbal de l'état des immeubles, maison et bâtiment neuf, le 29 octobre 1727.[4]

[4] Cf. Annexes, document 5, ADV 3 E 12 660

Le père Ranchet, procureur de Saint-Charles, obéit à une ordonnance du vicaire général. Le procès verbal est dressé certainement en raison de difficultés rencontrées dans le cours du chantier.

La visite a pour but d'une part de déclarer dans quel état se trouvent d'une part les maisons achetées en 1709 et d'autre part le bâtiment neuf dont la construction est commencée dans la jardin à fleur de la grande maison et que les prêtres « prétendent faire continuer » ; d'autre part de déterminer ce qu'il reste à exécuter pour achever le nouveau bâtiment et les travaux que les prêtres de Saint-Charles ont l'intention de faire exécuter dans les maisons, cours et jardins.

La visite commence par l'inspection des façades et entrées des maisons sur la rue. Elles se trouvent dans le même état que lors de leur acquisition.

Les visiteurs entrent par la grande porte sur la grande rue (Saint-Charles). Ils mesurent « *à pas ordinaires* » la distance existante entre cette grande porte et le « *commencement* » du bâtiment neuf. Trente trois de leurs « *pas ordinaires* » séparent les deux points, d'est en ouest.

Depuis la porte sur la rue, ils traversent un petit vestibule, un grand bardat, une petite salle basse, puis une allée couverte de treilles, et un petit espace jusqu'au bâtiment neuf .

Celui-ci est construit d'est en ouest dans le jardin à fleur, il a vingt et une cannes de long sur cinq cannes de largeur hors d'œuvre (environ 42 m sur 10 m), conformément aux indications du prix fait. A l'ouest Il avance d'une cane dans le grand jardin potager. L'escalier à repos se trouve à la tête du bâtiment, du côté oriental, il dessert les trois étages au dessus des salles basses.

L'épaisseur des murs de façade sud et nord décroît progressivement depuis la base jusqu'à hauteur du couvert, de neuf à cinq pans. Les murs de tête est et ouest ont 3 pans d'épaisseur.

A l'intérieur les murs de refend sont montés avec des bugets.

La couverture est entièrement posée, à tuiles mouillées sur un lit de briques soutenu par des soliveaux.

Les planchers des étages sont inachevés, seules sont posées « *les poutres qui traversent led. bastiment neuf pour deux planchers au nombre de quatorze tous armés* ». Le rapport conclut « *qu'en tout led. bastiment il n'y a encore ny planchers ny portes, ny fenestres* ».

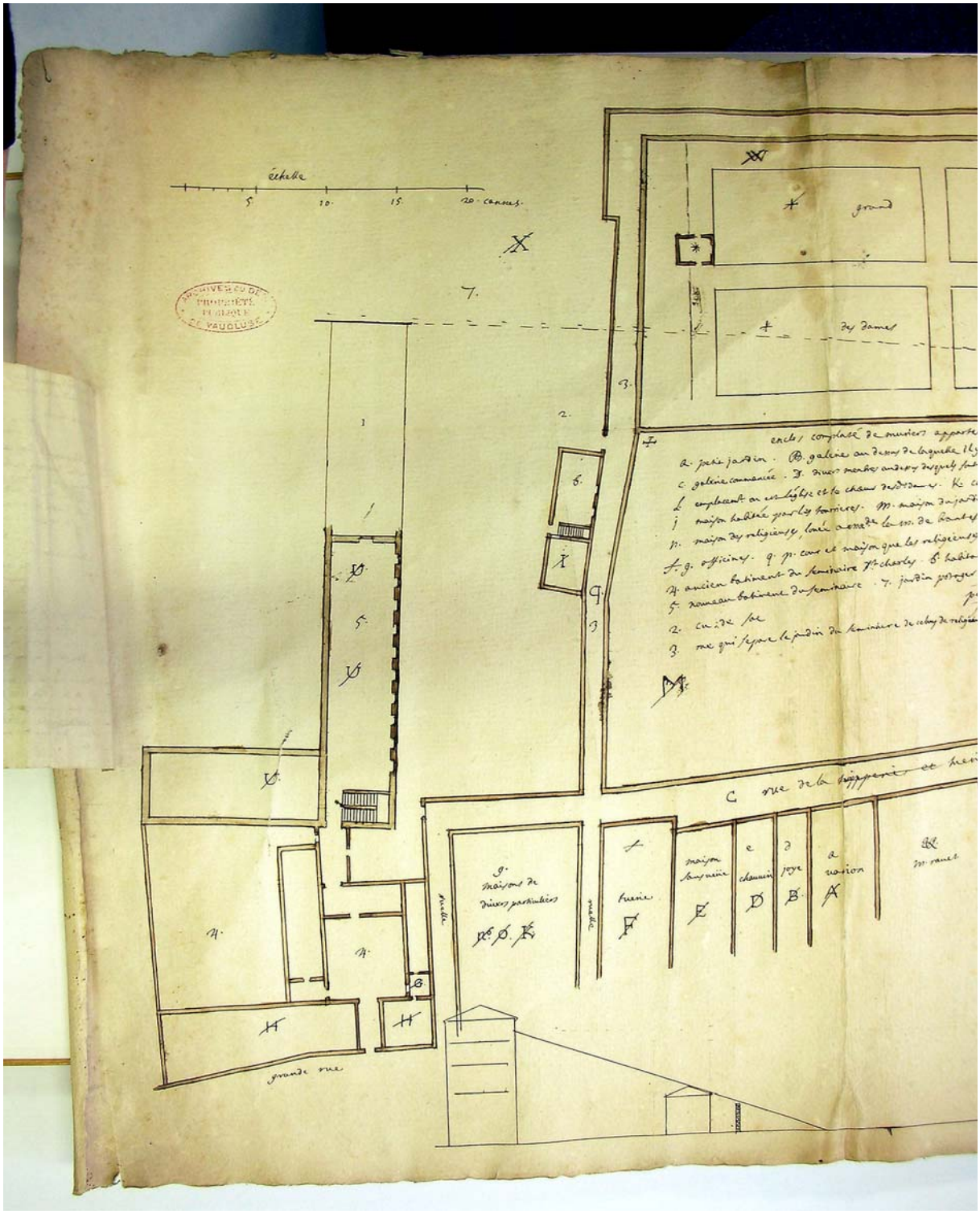
Quant aux maisons, seules des réparations y ont été faites pour les rendre habitables selon l'intention des ecclésiastiques. Notamment, les écuries, grenier à foin et courtils ont été convertis en salles basse et haute et une chapelle, ce que *Livre d'état des pensions capitaux et charges fonds et rentes de 1712 à 1737*[5] rapporte en 1716 et 1726.

Sept ans après la signature du prix fait de construction, l'édifice reste donc inachevé. D'après le livre de compte cité plus haut, les dépenses courantes sont en régression depuis plusieurs années, et les « *diminutions des espèces* » sont fréquentes. La grande peste et la faillite du système de Law (1720) ne sont pas étrangères à ces difficultés.

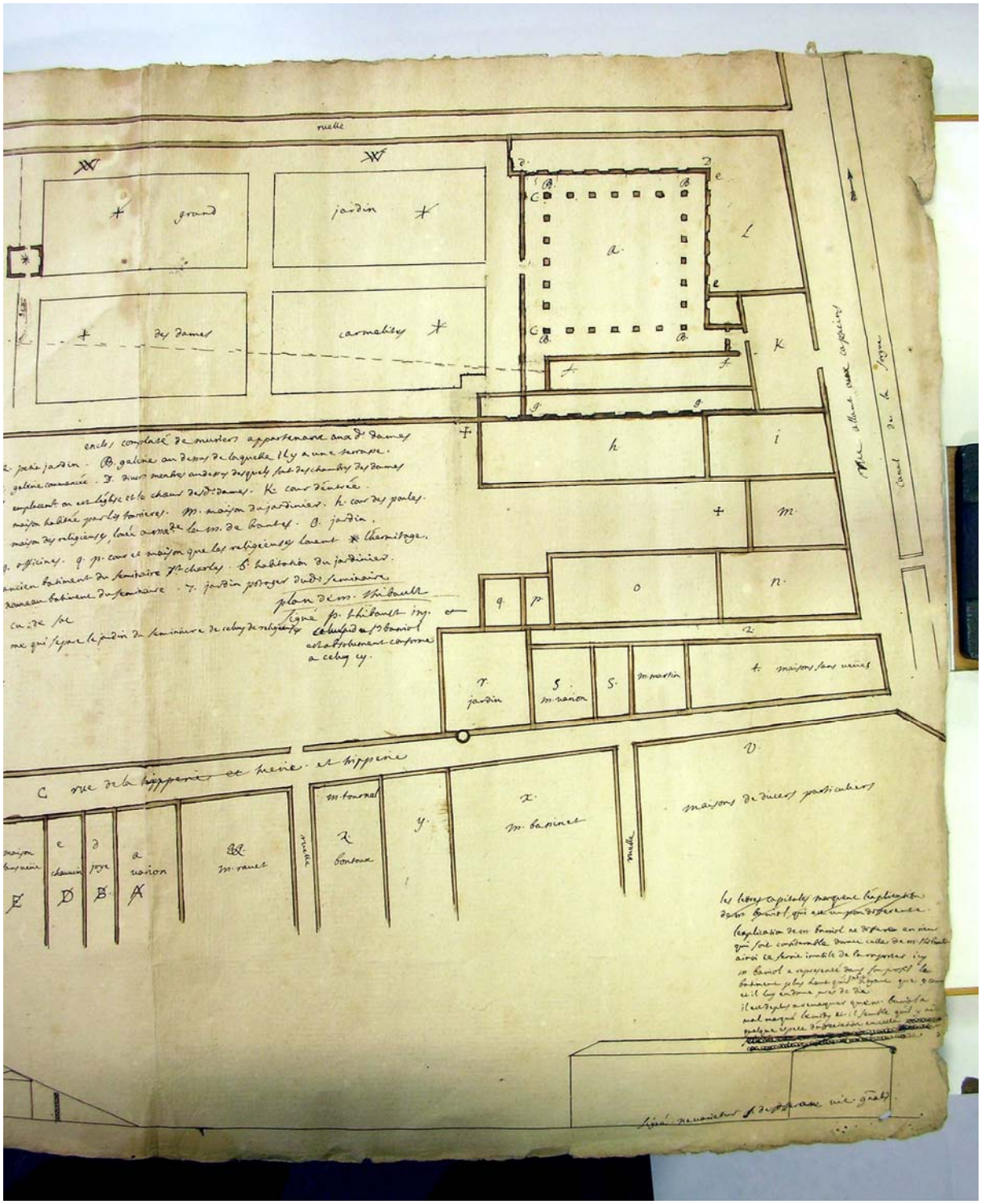
Les religieuses Carmélites voisines durent s'émouvoir de l'élévation de cet édifice de trois étages ayant vue sur leur jardin et leur couvent. L'architecte Thibault fut en effet mandaté par le vicaire général du diocèse pour dresser le plan des immeubles des deux communautés et établir si le vis-à-vis présentait une réelle atteinte à la clôture du couvent des Carmélites.

Ce plan[6] offre le détail du couvent des religieuses et l'état du bâti au séminaire Saint-Charles de la Croix. On y repère bien la construction nouvelle avec l'esquisse de son prolongement vers l'ouest et l'ensemble des maisons encore en place.

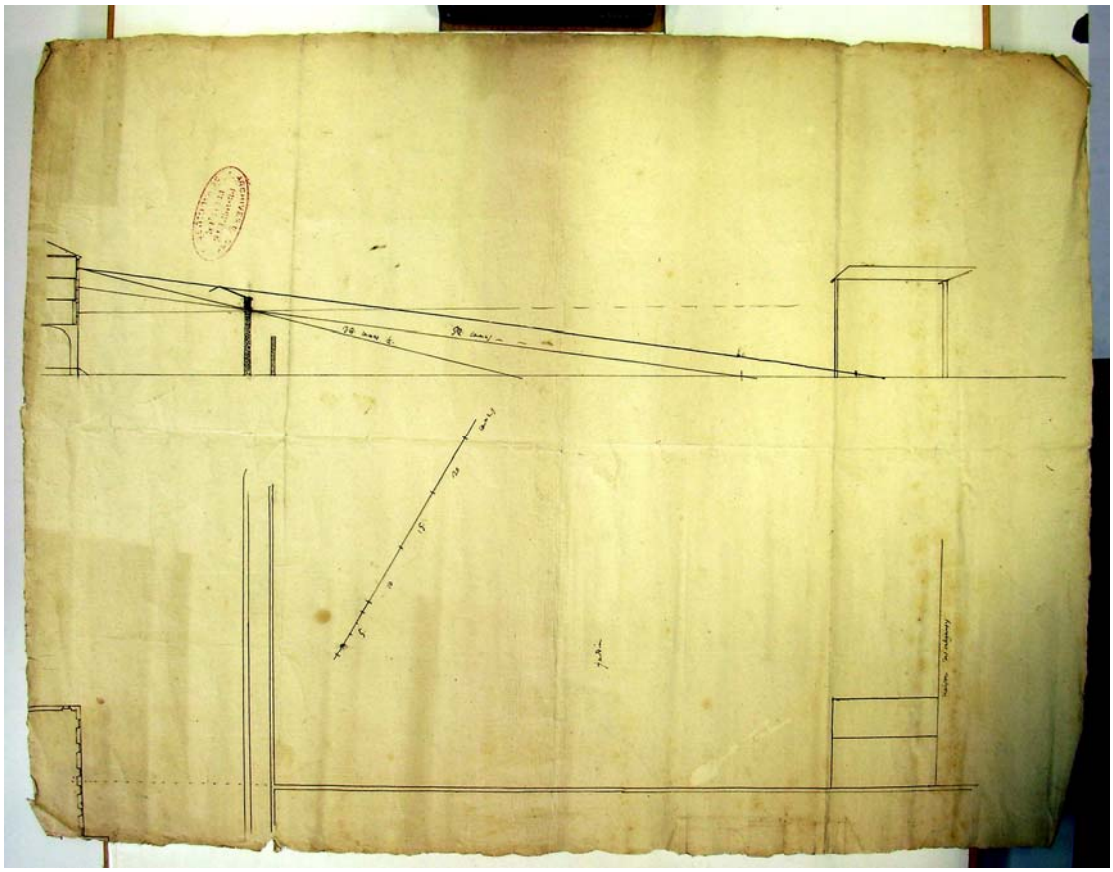
[5] Vu au chapitre précédent, p.16.
[6] ADV 10 G 29



ADV 10 G 29, plan, peu après 1727, bien avant 1753.



ADV 10 G 29
En bas un croquis pour le calcul du prospect, développé sur le document suivant.

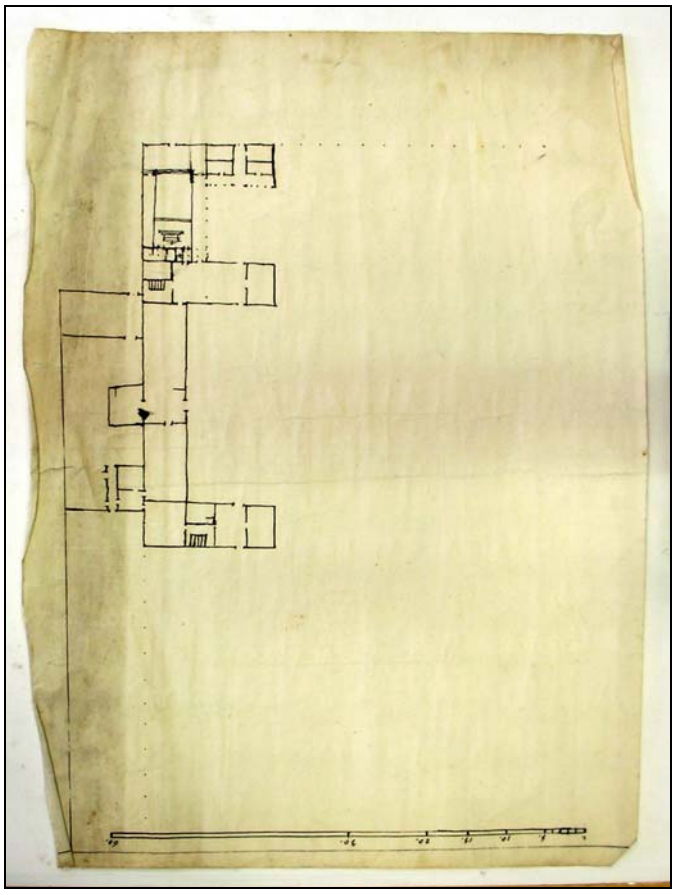


3.3.2. Le projet d’ensemble

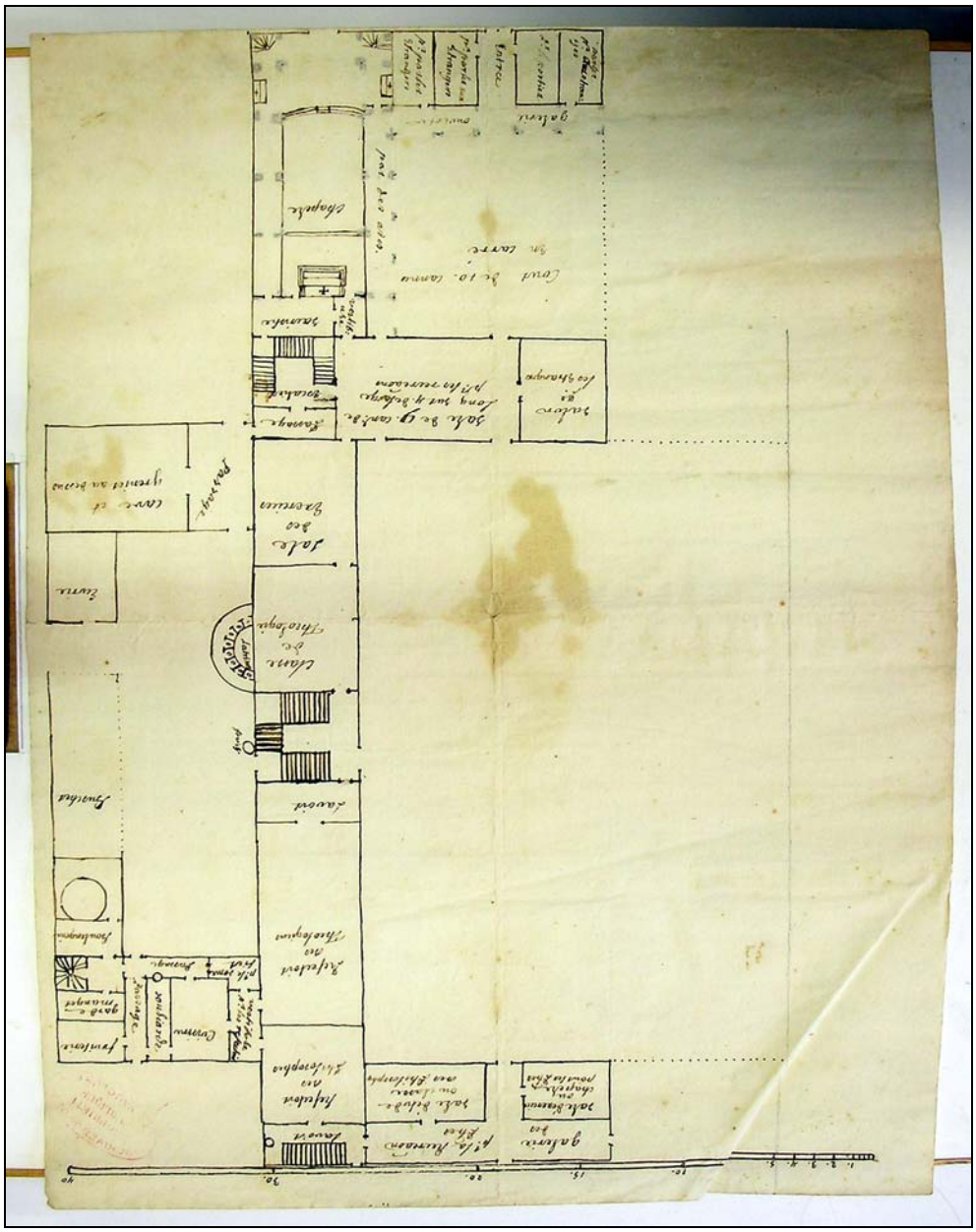
La première campagne de construction consacrée aux lieux de vie de la communauté, logement, salles d’exercices, s’inscrivait naturellement dans un projet d’ensemble conçu par l’architecte pour être réalisé en plusieurs phases au gré des ressources financières des commanditaires.

Les textes repérés nous renseignent peu sur ce qui se réalise entre le procès-verbal de 1727 et les prix faits de construction de la chapelle en 1753. Nous n’avons pas trouvé d’autre contrat dans les registres notariés. D’après un livre de comptabilité nous savons que plus de 885 livres sont dépensées entre février et août 1743 « *pour le batiment* ». Ces dépenses couvrent l’achat de bois de noyer pour des planches (160 livres), une charpente (301 livres)… En décembre 1745 la boiserie de la grande salle « *réduite à l’état de chapelle* » est payée 228 livres 5 sols pour 14 cannes 16 pans (29 m 50).

De manière exceptionnelle, c’est une série de croquis et de plans conservée aux Archives départementales, qui nous permet de nous faire une idée des solutions envisagées jusqu’à la définition du projet de l’ensemble monumental du Séminaire. Malheureusement ces plans ne sont, en majorité ni datés ni renseignés.



1. Croquis à main levée. Le nord est sur la gauche. A l’angle nord-est la chapelle occidentée. Dans son prolongement ouest le premier corps de bâtiment construit. Sur la rue Saint-Charles actuelle, le portail d’entrée.



2. Dessin détaillé, légendé du rez-de-chaussée.
Du sud au nord sur la rue Saint-Charles
pour parler aux étrangers
pour le portier
entrée
pour parler aux étrangers
pour parler aux étrangers

Cette partie est bordée, comme la chapelle, par une galerie ouverte par des arcs sur la cour à l'ouest. A l'angle nord est de la cour, une porte donne sur l'avant chapelle, avec porte sur la rue et où sont dessinés deux autels et des trompes d'angles pour la voûte. La chapelle est occidentée. Au dos du sanctuaire un vestibule et la sacristie.
Sur l'axe est-ouest dans le prolongement de la chapelle.
Une aile en retour nord-sud sur la cour
Escalier ; passage

Salle de 19 cannes de long sur 4 de large pour les récréations
Salon pour les étrangers.
L'escalier correspond à celui du premiers corps de bâtiment construit entre 1720 et 1727 qui comprend d'est en ouest :
salle des exercices
classe de théologie ; latrines.

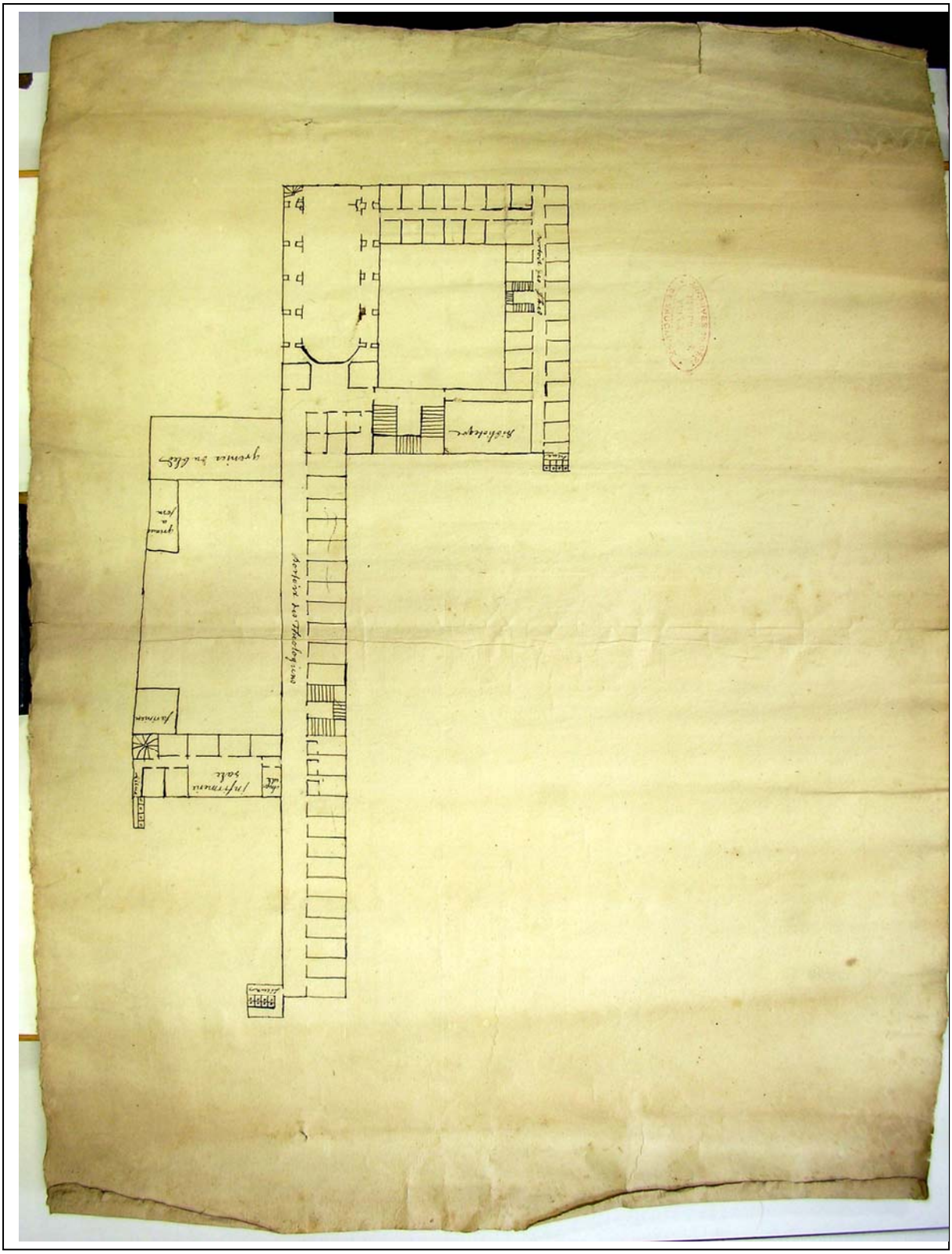
Dans son prolongement : un escalier à repos
lavoir
réfectoire des théologiens[1]
réfectoire des philosophes
lavoir

Une aile en retour du nord au sud
salle d'étude ou classe des philosophes
salle d'étude ou chapelle pour les prêtres
ces deux salles donnent sur une galerie à l'ouest
galerie pour la récréation des prêtres

Au nord de la grande aile est-ouest des dépendances autour d'une cour rectangulaire
Au niveau de la première salle d'exercice, en retour vers le nord
passage
cave et grenier au dessus
D'est en ouest
Ecurie
Bucher
boulangerie
un escalier à vis
garde manger
fruiterie

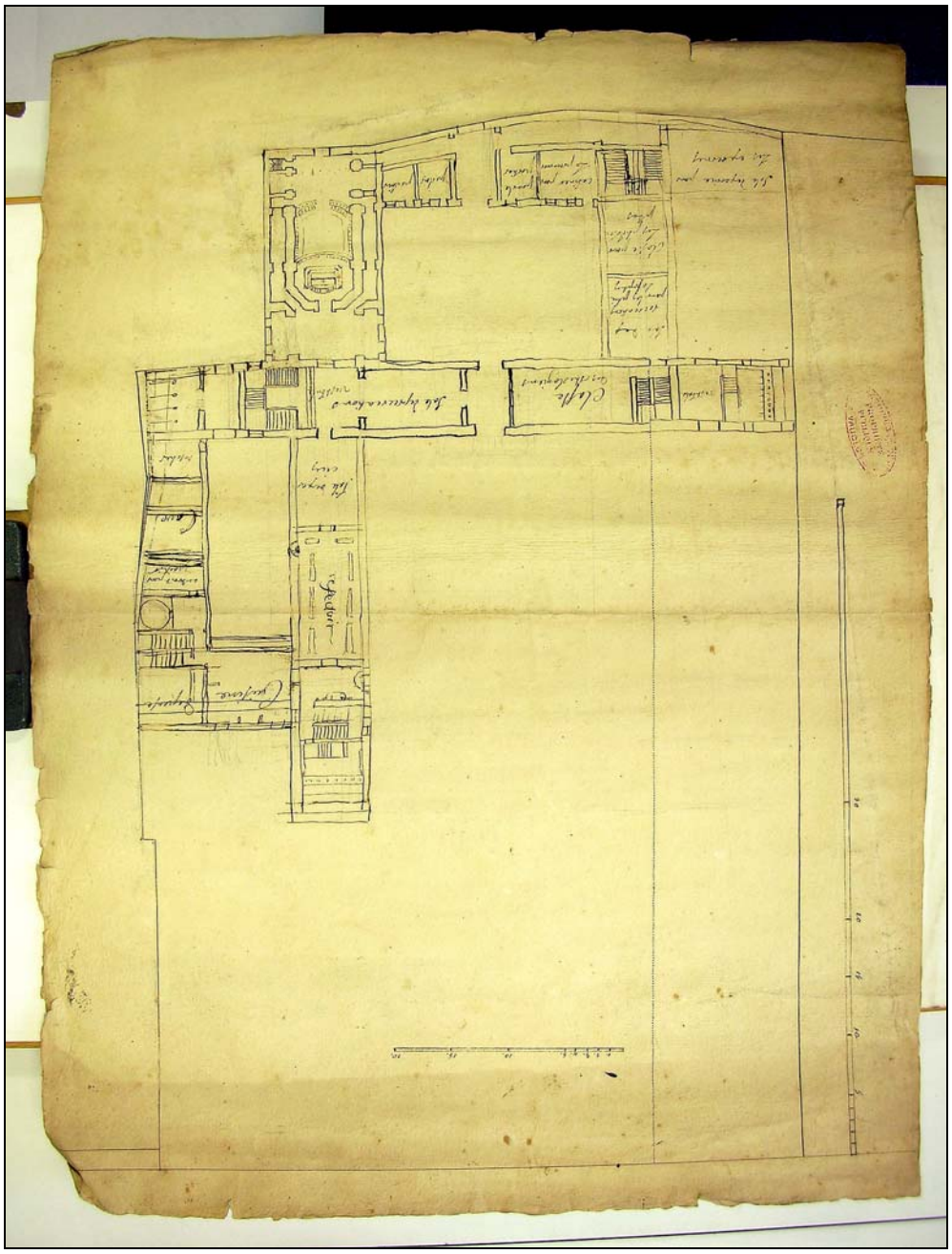
En retour du nord au sud
passage ; souillarde
cuisine
pour le somelier
vestibule pour les réfectoires

[1] La théologie et la philosophie étaient les deux grandes disciplines enseignées, dans la communauté et au collège de la Croix.



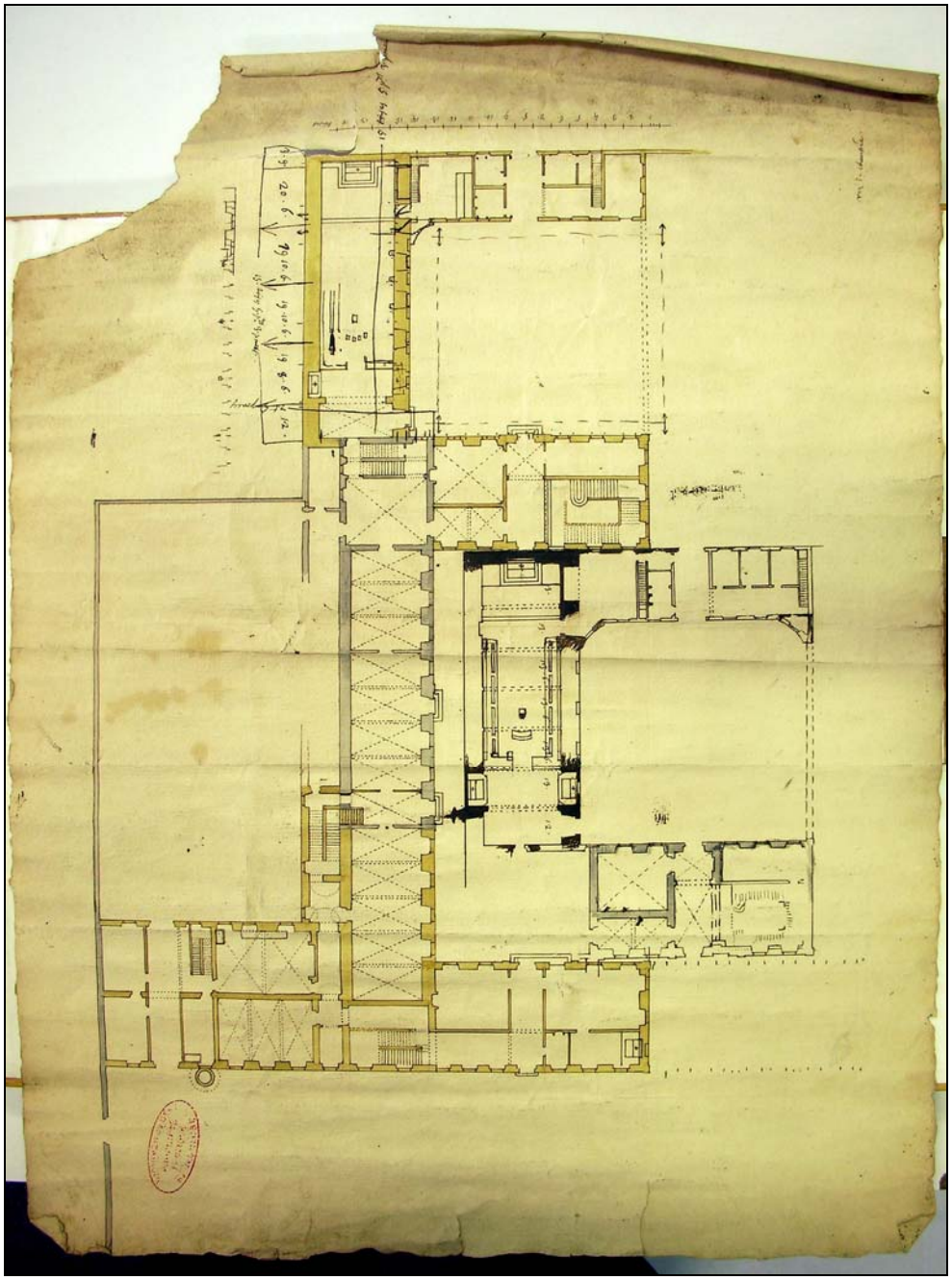
3. Plan de l'étage. Au-dessus de la chapelle, une salle avec abside occidentale adopte un plan à nef centrale et bas côtés. La cour d'entrée est bordée de quatre ailes formant cloître. En revanche le retour d'angle à l'ouest de l'ensemble n'est pas conservé.
Les cellules des pensionnaires sont clairement identifiables par le dessin. Quelques légendes renseignent des quartiers ou des espaces utilitaires :

Dortoir des prêtres
Bibliothèque
grenier à bled
grenier à foin
Dortoir des théologiens
Chapelle
infirmerie salle farinière
lieux

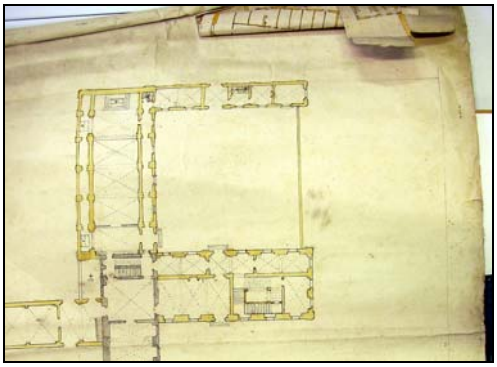


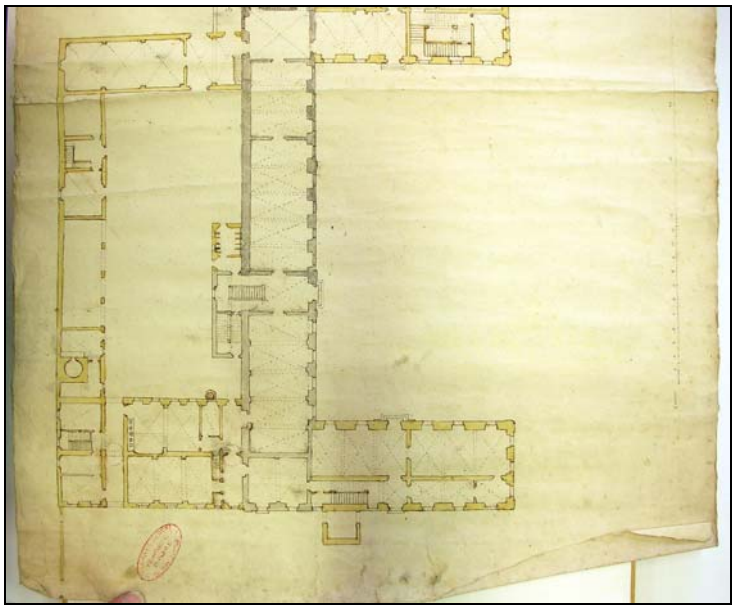
4. Dessin à main levée du rez-de-chaussée.
L'ensemble des bâtiments fonctionnels est moins étendu sur ce dessin. Le portail d'entrée est incurvé et plus complexe . La cour centrale bordée est ouverte sur ses faces est et ouest.

L’aménagement de la chapelle est ici détaillé. Le maître-autel toujours à l’ouest et le chœur des clercs matérialisé avec ses stalles. L’avant chapelle à l’est ouvre directement sur la rue.



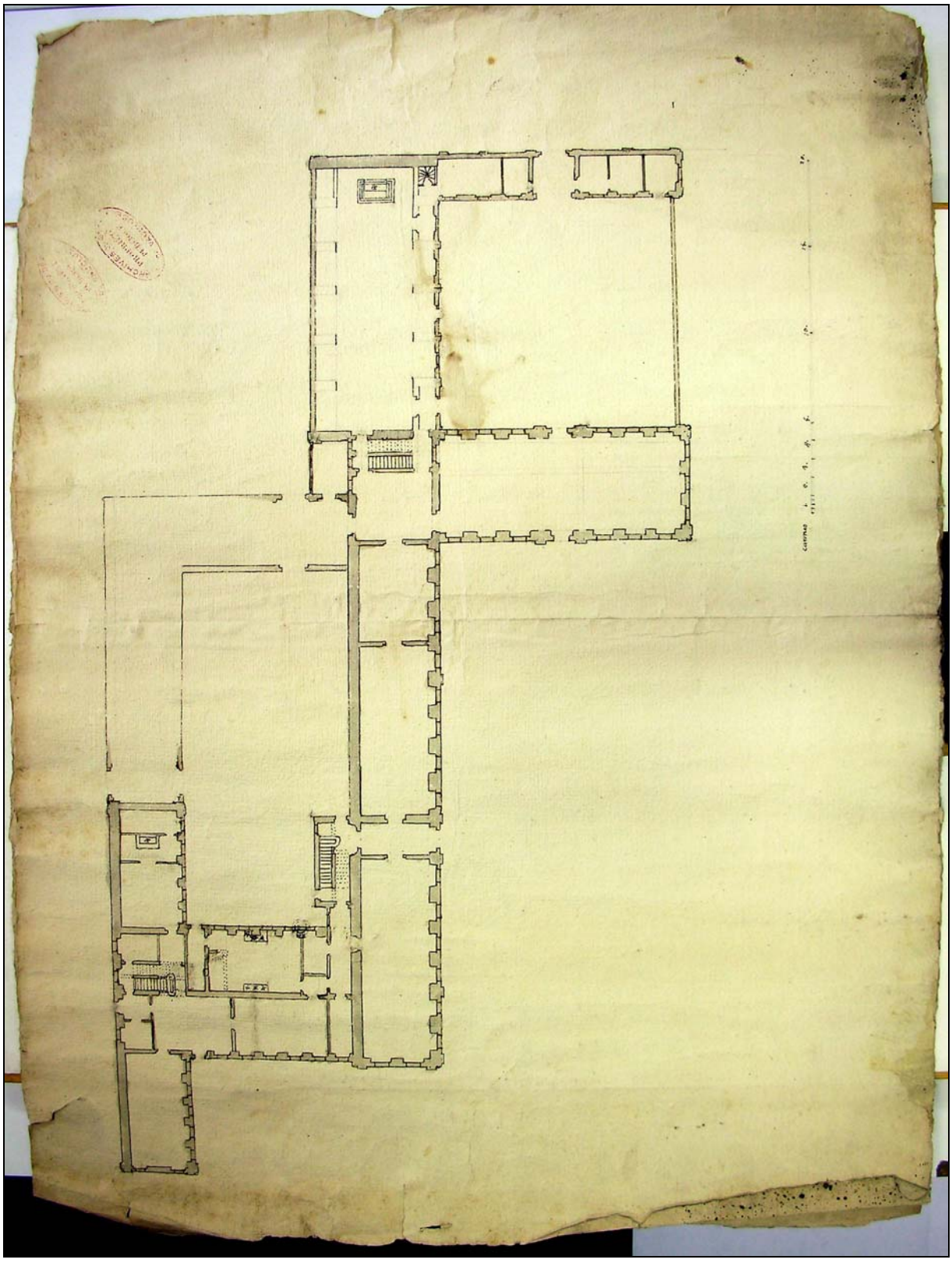
5. Plan du rez-de-chaussée tracé à la règle, coté. Deux options sont présentées pour la chapelle et les deux retours d’angle. Mais dans les deux cas le sanctuaire est placé à l’est, du côté de la rue. L’accès à la chapelle se fait uniquement de l’intérieur de l’espace communautaire. Le chœur des clercs est matérialisé et l’articulation avec la galerie de cloître précisée dans le second schéma. On remarque les ouvertures prévues uniquement sur la façade sud de la chapelle.



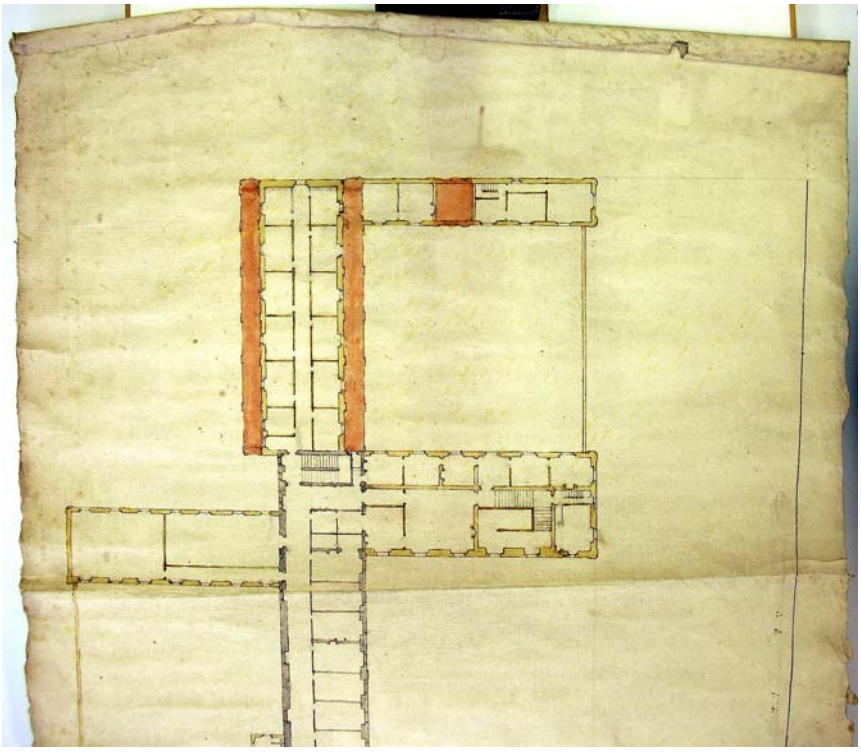


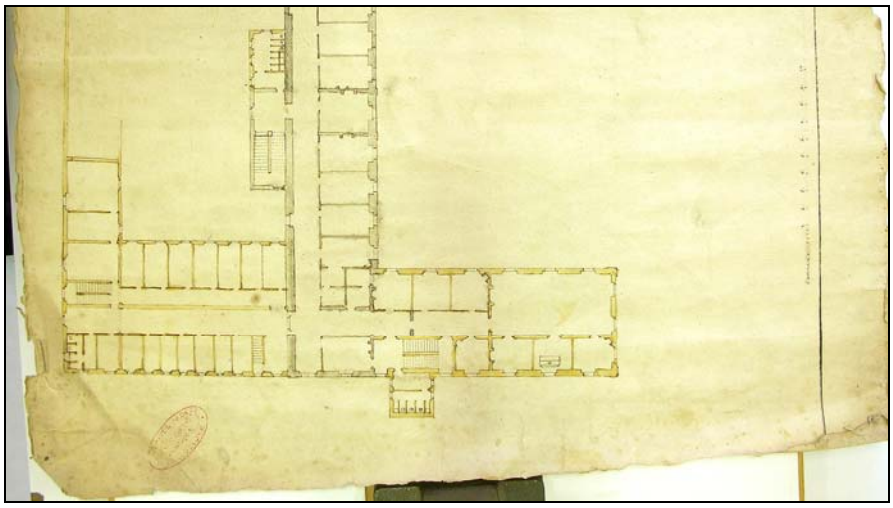
6. Plan du rez-de-chaussée

La chapelle est définitivement orientée. Pour la première fois est présentée la solution du bas-côté nord avec deux chapelles secondaires ouvertes et galerie de cloître au sud.
Le plan d'ensemble reste stable. Cet état montre le prolongement réalisé de l'aile est-ouest, en gris sur le plan. Dans l'angle supérieur droit, on distingue sur la photo de petits fragments de plan qui se superposent au plan général ; ce sont des variantes pour certains sous espaces.



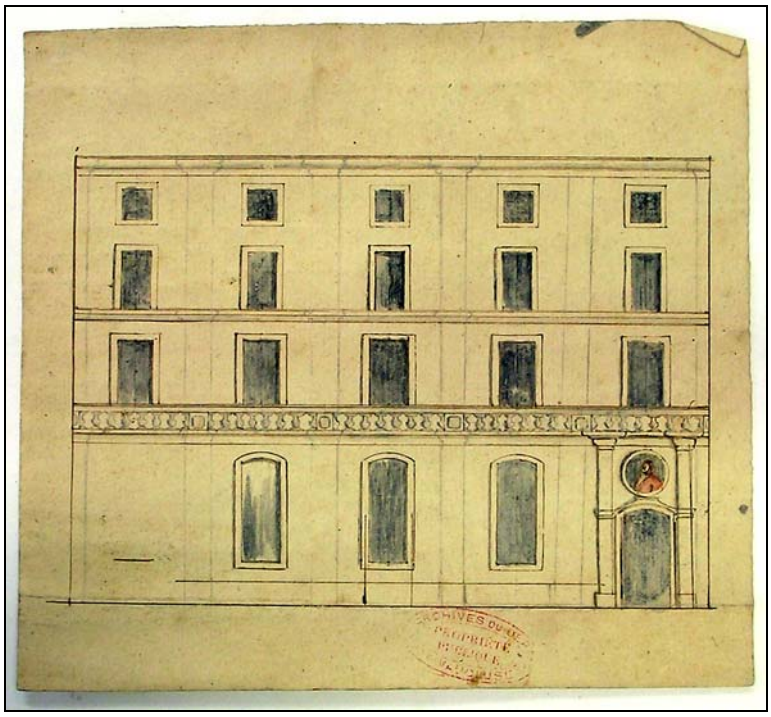
7. Plan du rez-de-chaussée tracé à la règle. Ce plan semble intermédiaire entre les deux derniers pour l’aménagement des espaces utilitaires sur la cour secondaire.



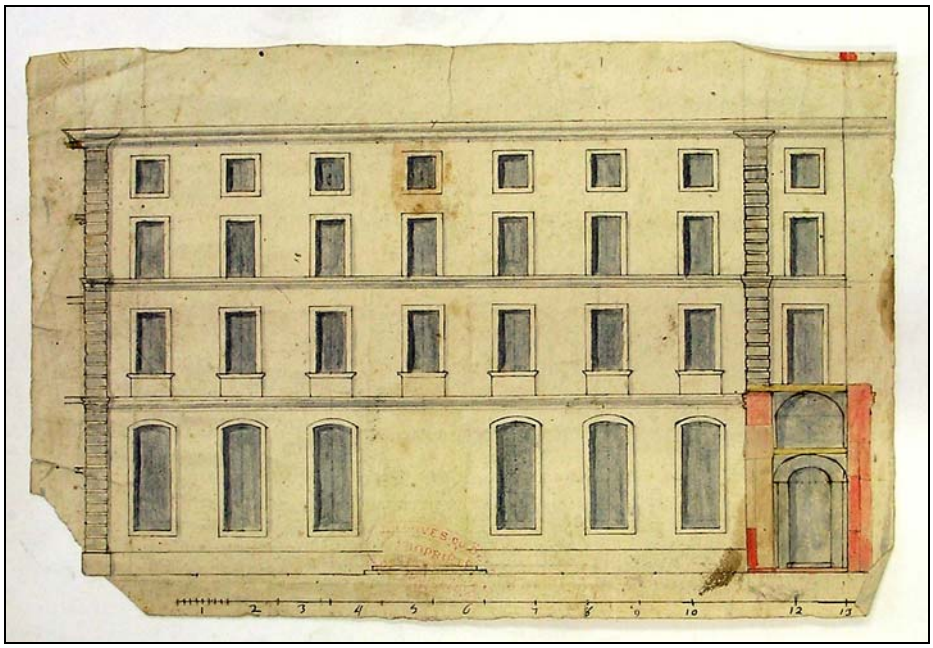


8. Plan d’étage.

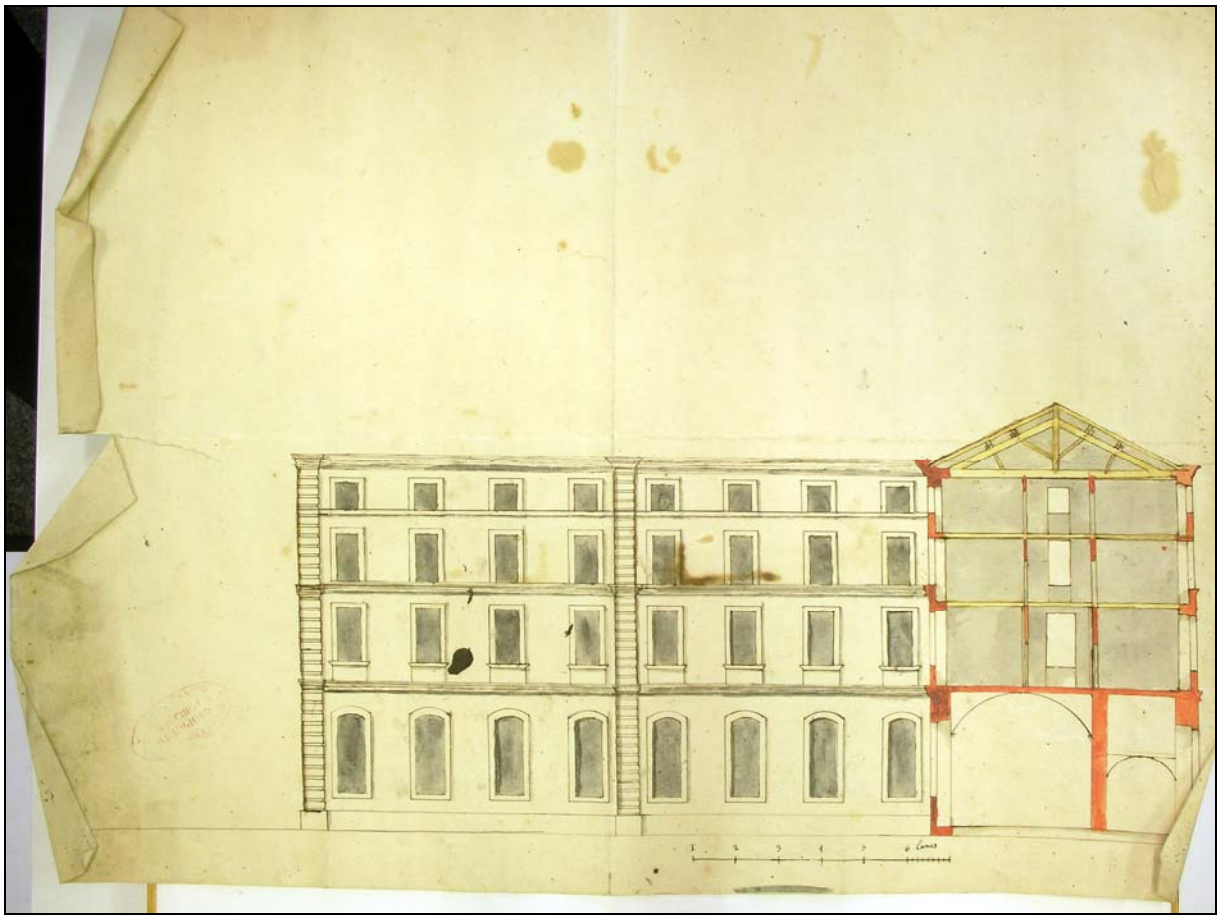
Les fonds d'archives conservent encore de nombreux plans, élévations, coupes ou croquis qui représentent les phases d'agrandissement de l'établissement aujourd'hui disparu et de maisons possédées par la communauté en d'autres lieux.



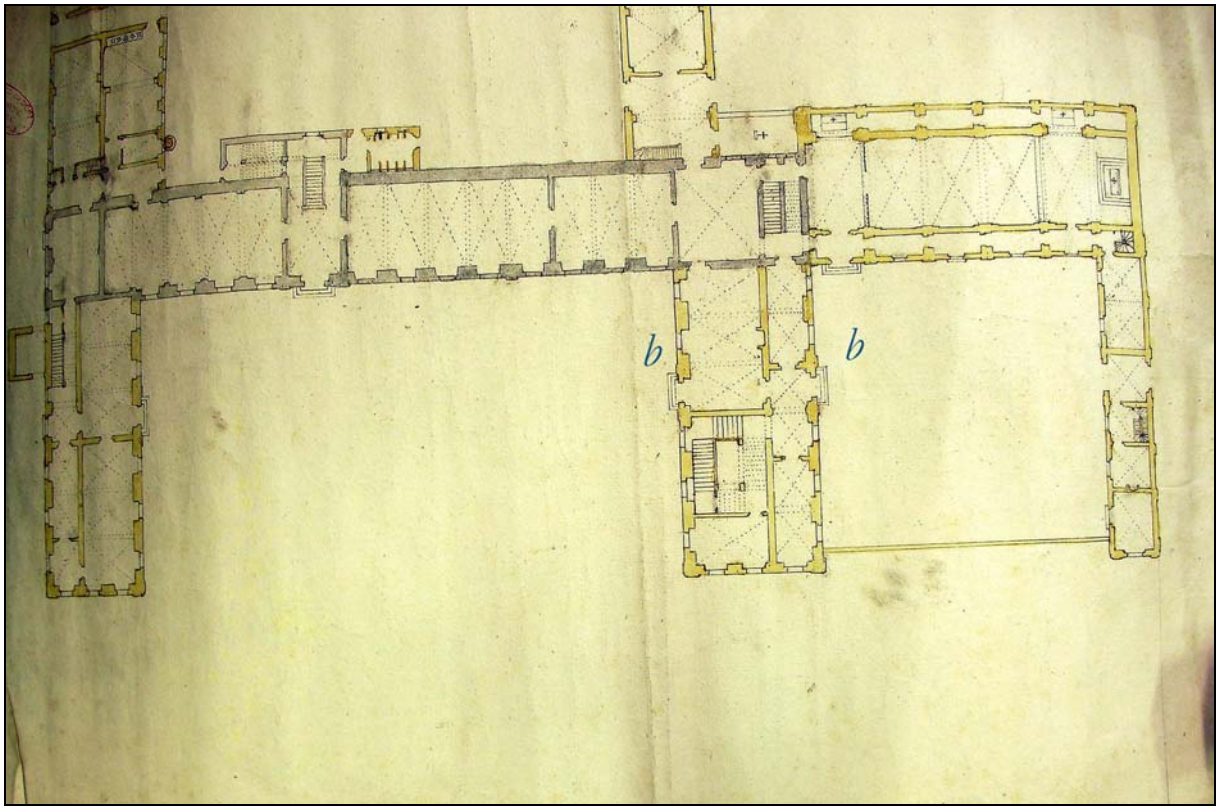
1. projet d'élévation

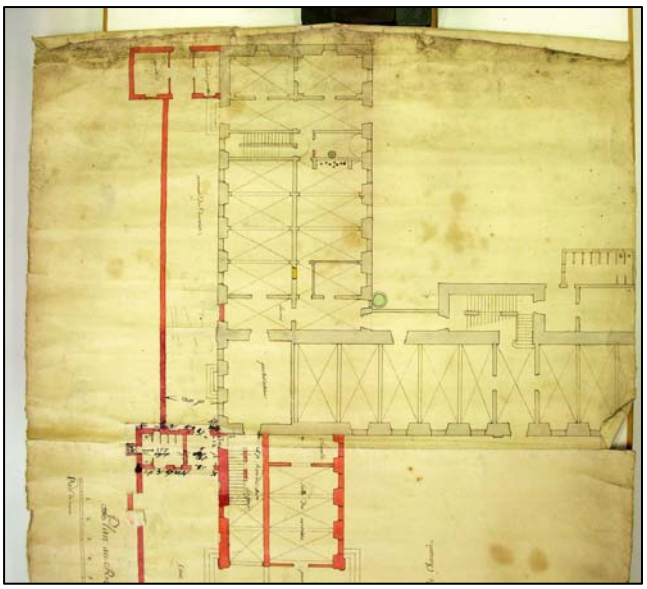


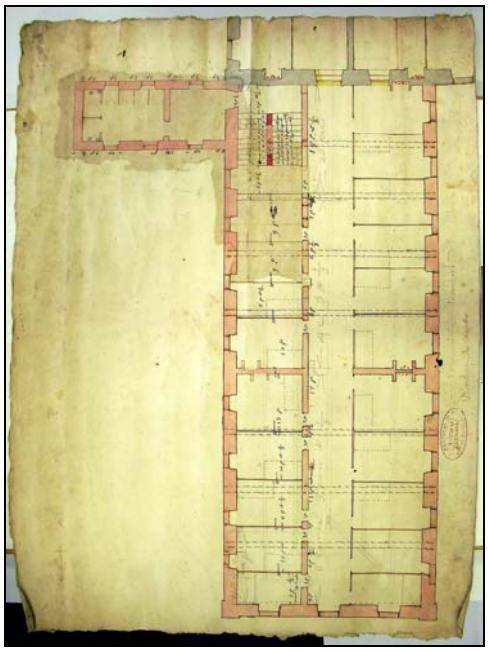
2. Projet d'élévation.
Il pourrait s'agir de la 2e tranche de la façade sud de l'aile est-ouest

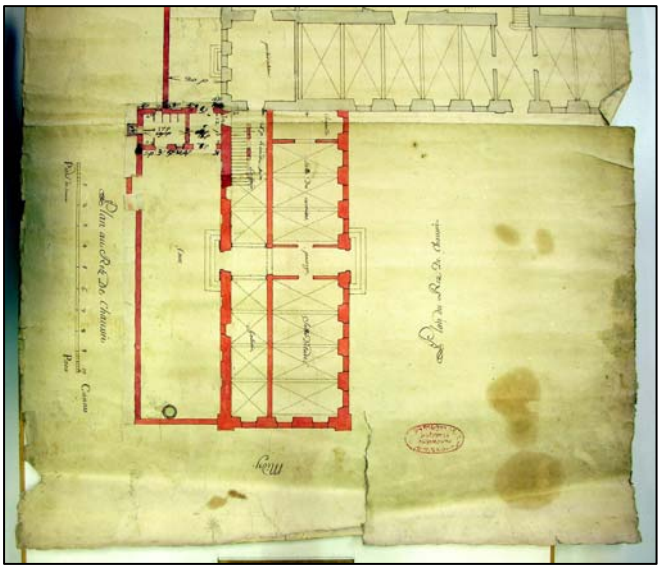


3. Hypothèse : élévation de la façade sud et projet de bâtiment sur la face ouest du cloître, sur la ligne ***bb*** notée sur le plan n° 6

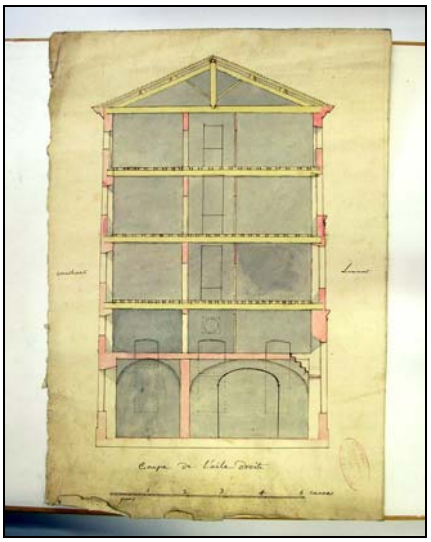








Distribution des chambres à l'étage



ADV 10 G 29
Projet pour l'aile sud ouest de l'ensemble, sur la grande cour. L'aile est-ouest est entièrement construite, le retour vers le nord également.

3.3.3. La chapelle et l'aile orientale

Le notaire Antoine Charles Causan interrompt son activité à la fin de l'année 1729. Joseph Gaspard Imonier lui succède - dans le même registre- au mois de septembre. En 1730 il enregistre deux ventes de pensions pour les Messieurs de Saint-Charles, puis nous ne trouvons plus d'acte les concernant sur les cinq années suivantes dépouillées.

C'est le notaire Guillaume Roux qui enregistrera les prix faits pour la chapelle en 1753. Nous avons commencé le dépouillement des deux décennies précédentes pour G. Roux sans avoir, pour l'heure, trouvé de document.

Entre la mi-janvier et la mi- juillet 1753, Guillaume Roux enregistre cinq prix faits concernant la construction de la chapelle. Ces actes sont passés entre les trois « *entrepreneurs du batiment de l'eglise Saint-Charles* » Jacques Joseph Jourdan, Joseph Marie et François Bagnol et leurs sous-traitants, fournisseurs et transporteurs.
Le 17 janvier ils passent un contrat avec dix maçons[1] « *pour creuser les fondemens de l'église et bas coste que se doit construire pour l'édification de ladite église et bâtisse y attenants* ».
Il s'agit des fondations de l'église et d'un corps contigu à celle-ci. Leur profondeur est indiquée à 12 pans (3 m environ) ou au terrain solide sur 50 cm de largeur.
Le chantier devra être mené sans discontinuer jusqu'à son terme, fixé au mois d'avril suivant.

Le 30 janvier 1753, Paul François Toussaint de Georges de Cabanis vicaire général, agissant comme délégué de Mgr. de Guyon de Crochans archevêque d'Avignon bénit solennellement la première pierre de l'église gravée d'une inscription, en la fête de la Purification de la Vierge Marie[2].

Le 12 février 1753[3], les trois mêmes entrepreneurs de la chapelle donnent à prix fait à Esprit Vallier, traceur de pierre de Barbentane, le marché de fourniture et de livraison du matériau sur le chantier.
La pierre sera issue de la carrière de Vidules de Fontvieille[4], de la meilleure qualité.
Les pierres seront tirées de 2,5 pans sur 2 pans, de 15 et 16 pouces de hauteur selon la mesure d'Arles. Ce format est appelé cairade. Un format plus long pourra être fourni à la demande, sur la base de cette cairade « *moisonées suivant la cairade susdite* ».
Le volume mensuel de la commande livrée sur le chantier est de 300 cairades à 40 sols pièce.
Les pierres seront payées à proportion de leur réception et le traceur de pierre s'engage à une remise de 5%.

Le texte nous apprend que le 31 janvier précédent, les entrepreneurs avaient conclu un marché avec les traceurs Jean Galle et François Allemand ; Esprit Vallier est chargé de l'exécution de cette convention, au lieu et place des entrepreneurs et à ses risques et périls.

A son tour, le 26 février 1753[5], Esprit Vallier sous-traite le transport de la pierre au voiturier d'eau Jean Bondoy d'Avignon, depuis le port de Tarascon, appelé port des Observantins, jusqu'au port d'Avignon, à la croix tombale proche de la porte Saint-Roch. Le prix du port est de 17 sols la cairades de 2 pans ¾ de long ou plus longue. Dix cairades sur cent auront trois pans de long. Le transport débutera le 15 mars et se poursuivra pour un volume évalué à 5000 cairades et plus Le voiturier recevra son dû toutes les deux semaines, selon la quantité livrée.

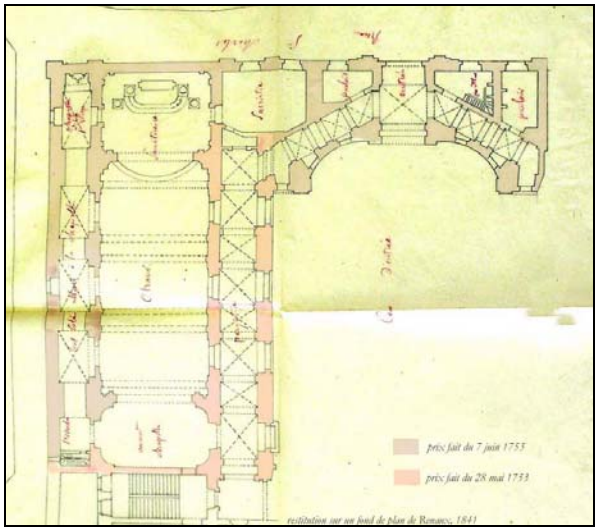
---

[1] ADV 3 E 7 426, f° 44 sq. J'emploie ce terme par commodité mais ils ne sont pas expressément qualifiés dans le texte, il s'agit de : Esprit Boyer, Michel Roux, Joachim Arnaud, Gaspard Manon, Antoine Serre, Joseph Guillaumin, Jean Ajon, Silvestre Peyron Francois Brunet, Jean Fourmon
[2] ADV D / 2 Mi387 ; voir document 6 en annexe.
[3] ADV 3 E 7 426, f°101sq.
[4] Le quartier du moulin de Daudet dit *Fontana vitula* ?
[5] ADV 3 E 7 426, f° 105 v°sq.

Le 28 mai suivant[6], les trois entrepreneurs de la chapelle signent un contrat avec les maçons Jean Puel, Jean Philibert et Guillaume Pelerin d'Avignon pour la construction des façades occidentale et méridionale. Il est précisé qu'ils tailleront et poseront la naissance des voûtes jusqu'au « *bonet* » ; la taille des pierres sera exécutée « *tout ainsi que led entrepreneurs y sont obliges de quoy ils ont declaré en etre informés* ». Autre précision, ils devront *« scier les pierres en deux pour y mettre des cadettes »*
Le prix est fixé à 12 livres la canne tant plein qui vide, payé chaque samedi à proportion d'ouvrage fait. Les maçons s'engagent à ragréer les ouvrages finis jusqu'au-dessus de la plinthe. En marge de l'acte, à la date du 11 octobre 1756, est inscrite la quittance définitive de ces travaux.

Le 7 juin de la même année, un second prix fait réunit les mêmes entrepreneurs et maçons. L'objet de ce contrat est la façade « *en marot* » [?] de la porte d'entrée et de la tête de l'église, une autre façade attenante du côté de la traverse, face à la maison de M. Bruneau, Le décor architectonique sera conforme aux engagements pris par les entrepreneurs.
Ces façades sont à élever sur ce qui est déjà bâti au-dessus du socle de l'édifice. Les maçons devront tailler et poser les naissances des voûtes en lien avec ces murs.
Ils reçoivent des entrepreneurs toutes les pierres, de Villeneuve seulement, taillées sur le chantier. Ce sont les entrepreneurs qui se chargeront de tailler et de poser la pierre de Fontvieille, dans « *le dos de l'église* ». Les prix facteurs garniront l'entredeux.
S'ajoutent à ce premier lot, les murailles « *du parloir, sacristie, chambre du portier et le meur qui forme la galerie faite en cadette en dedans et en dehors* ». Là également ils poseront les naissances des voûtes. Un petit mur de demi-buget est excepté du marché. Mais tous les murs de refend, les conduits de cheminées, sont compris dans le prix fait.
Une clause garantie aux commanditaires l'arrêt du chantier aux cas où les directeurs du Séminaire le décideraient. En revanche les maçons s'obligent à ne pas interrompre leur ouvrage, et à y employer tous les manœuvres nécessaires à sa bonne marche.
La quittance est signée le 11 octobre 1756.

Sur le schéma qui suit, un plan de restitution de ces deux campagnes. Le « *mur qui forme la galerie* » cité au second prix fait s'étend peut-être à celui de la façade sud de l'église.



[6] ADV 3 E 7 426, f° 392 sq

Le 2 juillet 1753, le voiturier d'eau Bondoy s'oblige envers les entrepreneurs délégués de Saint-Charles à fournir et livrer sur le chantier tout la pierre pastouire - pierre de maçonnerie - nécessaire à son achèvement.

Les quittances inscrites en marge des deux prix faits précédents nous assurent de l'entière élévation des murs à l'automne 1756. Les voûtes sont donc édifiées entre cette date et celle de la bénédiction de la chapelle par Mgr. de Manzi archevêque, le 14 mai 1758.

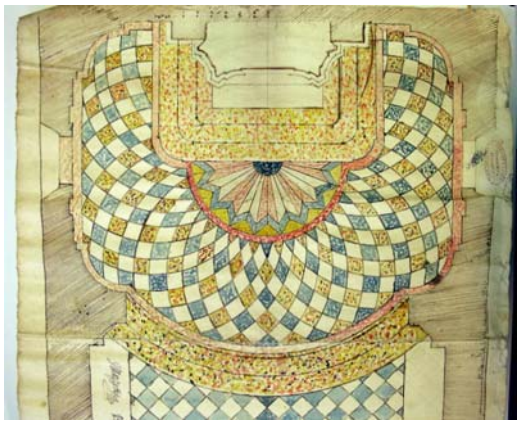
Le décor de la chapelle

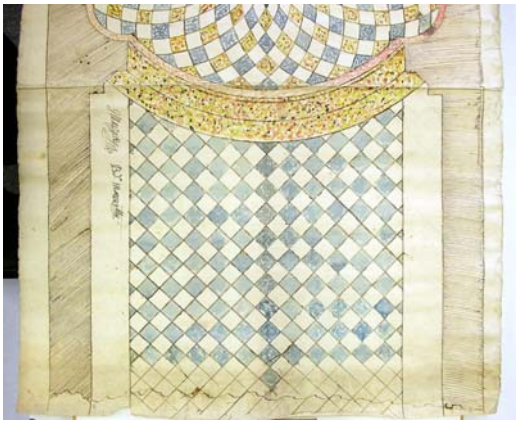
Une *Lettre historique, critique et politique envoyée à messieurs Guibert et Joly imprimeurs-libraires d'Avignon,*[7] le 27 décembre 1755 au lendemain de l'inondation, nous donne un aperçu du jugement des contemporains sur ce monument. L'auteur suggère la réalisation de projets des Ponts et Chaussées sur la Durance et sur le Rhône et vante l'art de J.-B. Franque : «… *les connoisseurs ne se lasseront jamais d'admirer l'Eglise du Séminaire de Saint-Charles pour le bon ordre pour la coupe des pierres pour ses voûtes et pour le grand en général…* ». Il ne saurait dire mieux !

Le décor architectoniquede la chapelle était complété par le grand baldaquin surplombant le maître-autel.

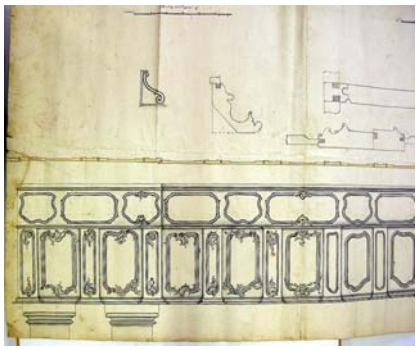
Le baldaquin, pour lequel nous n'avons pas de document écrit, participe pleinement de la conception architecturale de la chapelle. Il apporte, au moins sur le plan visuel, la profondeur et la rotondité que le chevet plat sur la rue Saint-Charles ne permettait pas d'obtenir.

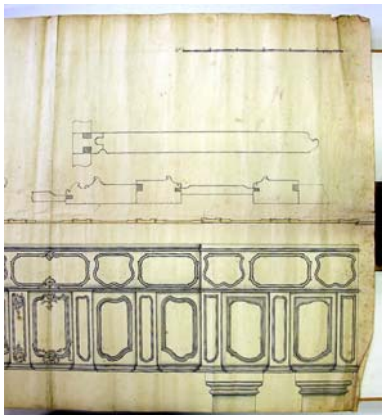
Le décor du sol pavé de marbre, en arc de cercle au-devant du sanctuaire achevait de dessiner l'espace.





Les célébrants se tenaient dans le sanctuaire et les jeunes clercs dans les stalles qui meublaient le chœur, ce que nous qualifions de nef. Les boiseries habillaient les murs de la chapelle[8].





Au-dessus du maître-autel, un grand tableau de Joseph Marie Vien (1757) représentait la Présentation de Notre Seigneur au Temple et la Purification de la Vierge, thèmes en l'honneur

[7] BMA

[8] Illustration : ADV 10 G 29

desquels cette chapelle fut dédiée. Cette toile plusieurs fois restaurée est conservée dans les collections du Musée Calvet.



Présentation de Notre Seigneur au Temple
J. M. Vien, 1757. cliché Musée Calvet[9]

[9] Sur ce tableau de J. M. Vien voir document 7 en annexe.

3.3.4. La bibliothèque et la reprise du grand escalier, 1776-1778

Quelques comptes de dépenses inscrit dans un cahier, un devis dressé pour les prix fait nous renseignent sur l'ouverture d'un nouveau chantier, sous la direction de François Bagnol, devenu le « *conducteur* » attitré des travaux de la maison de Saint-Charles, au cours du seconde semestre 1776.[1]

Des conventions sont passées à partir de septembre 1776 pour le creusement de fondations, la livraison de sable la démolition de vieux bâtiments (octobre), le marché de pierre de Barbentane pour le socle de l'édifice, le marché de pierre des Angles pour les murs et les voûtes.[2] En avril 1777 le chantier est en cours, d'autres matériaux sont commandés.

Le devis apporte le plus de précisions sur la forme et l'implantation du corps de bâtiment projeté, dans le prolongement de l'église mais sur un axe sud nord donnant sur le couvent des Carmélites. La façade ouest regardant la grande cour des cuisines d'après les différentes conventions passées avec les fournisseurs et maçons.
Élevée sur deux niveau cette aile est destinée à servir de grenier et de cellier au rez-de-chaussée et de bibliothèque à l'étage.

Voici les indications portées au toisé :

Mur de façade est
Mur de façade ouest
longueur des deux 24 cannes 48 m
non compris : le vestibule de la bibliothèque et la cage d'escalier

Mur au midy rue des Carmélites (la rue des Carmélites au midi ?)
longueur dans œuvre 5 cannes
hauteur sans pignon 7, 5 cannes

Augmentation des susdits murs joignant l'église à élever sur deux grands arceaux ou poutres à mettre au premier étage pour finir les dites façades au levant et au couchant.
largeur 2 c. 4 pans
hauteur 4 c.
épaisseur 4 pans
cadete en dehors et pilier en dedans

Fondations des susdits murs
épaisseur 5 pans
construction avec grazes et plateaux de chêne
longueur des trois 34 c 68 m
hauteur 1 c 40

mur de travers du vestibule
en cairons, sur une petite fondation
longueur 5 c.
hauteur 2 c

[1] ADV 23 J 1 *Toisé du nouveau batiment destiné a servir de Celier et de Grenier en bas et de bibliothèque au dessus et liasse de comptes divers.*
[2] voir document 8 en annexe.

Deux voûtes qui auront de longueur
l'une 11 c
l'autre 12 c
largeur 5 c

Grenier à blé
longueur 12c
largeur 5 c
bardaison

Bibliothèque
plancher 14 c sur 7 cannes

Couvert à charpente et tuiles

Un mur au nord, pour la cage d'escalier, n'est pas compris au devis ni toisé. Le terrain sera laissé « *vacant pour l'escalier & répondant aux bas côtés de l'église au nord* ».

Les études architecturales ont noté que la cage d'escalier avait été plusieurs fois remaniée. Nous avons sans doute en 1777, la première reprise conséquente de l'escalier construit dans la première phase du chantier de la maison de Saint-Charles.

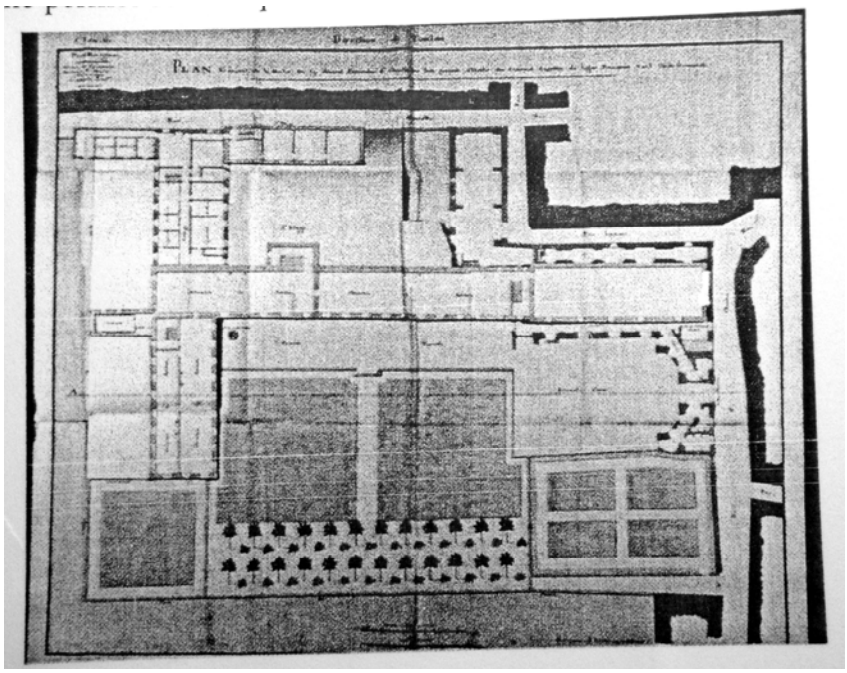
Il est précisé à la fin du toisé que le « *grand escalier [est] à changer jusques au 1er étage* ».
Et le devis prévoit des augmentations conséquentes :
« *- 62 marches du ~~pxxx~~ platfonds de 7,8 g et 10 pans long ; toutes les marches portant banquete taillés, posez mis l'un dans l'autre*
- 21 marches vieilles p.r monter au grenier 28 platfonds vieux pris des vieilles marches
- arc doubleau portant sur 2 piliers servant a soutenir lesd. platfonds dans toute la longueur avec un mur d'appuy en devant ou une rampe de fer..
- murs de chiffre soutenant le grand escalier
- deux arcs doubleaux un grand et un petit formant le restant de la cage de l'escalier
- demolition de l'ancien escalier des murs qui le soutiennent.. »

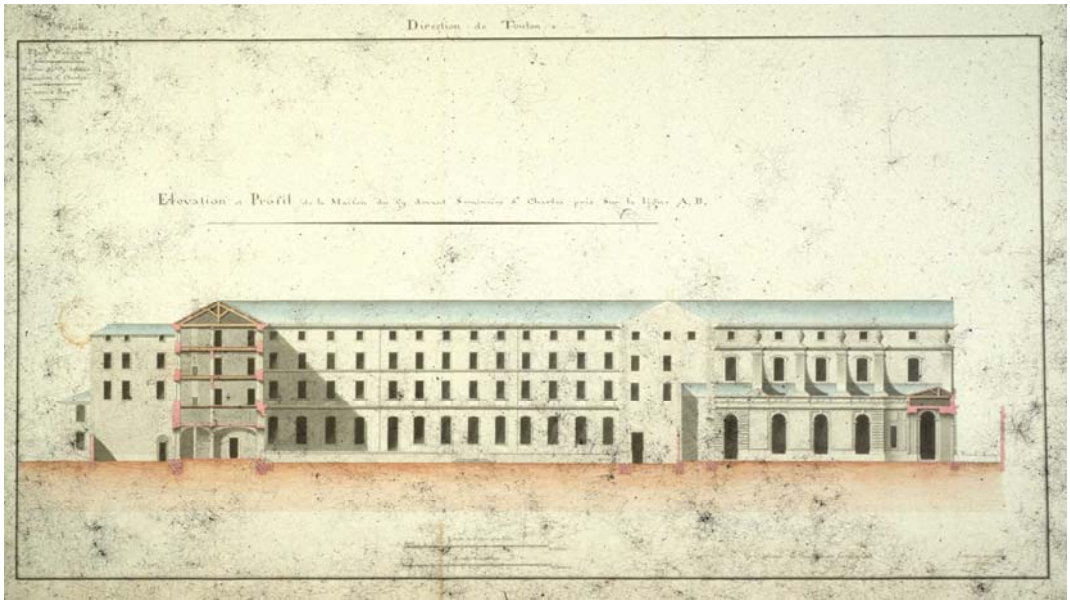
Un second toisé est joint au premier, dressé pour les prix faits le 15 décembre 1777.
Au mois d'octobre 1758, est posée la première pierre de la bibliothèque gravée d'une inscription commémorative. [3]

[3] ADV D 342 / 2 Mi 387 Inscription mise à la 1ere pierre des fondements de l'edifice construit pour la bibliothèque du Sem.re de S.t Charles de la Croix & a l'angle de la ruelle dite de Gromele, en contournant du dit seminaire au jardin des dames Religieuses Carmélites. Voir document 9 en annexe.

3.3.5. L'ensemble bâti à la fin, du XVIII[e] siècle

Grâce aux relevés dressés par les services de l'Armée[4], notamment le plan de l'an VI (1798), nous disposons d'une vue de l'ensemble bâti par le Grand Séminaire Saint-Charles à la fin du XVIII[e] siècle.





[4] SHAT au fort de Vincennes

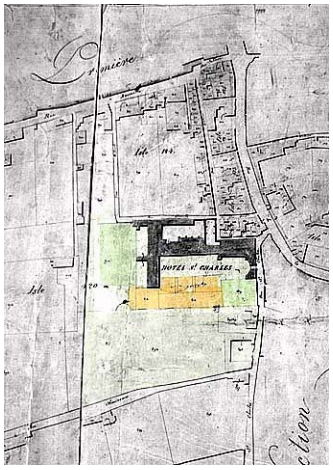
4. DE LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE A LA RESTITUTION DU SEMINAIRE SAINT-CHARLES

Le Séminaire Saint-Charles-de-la-Croix ferma ses portes au mois de mars 1791.[1] Les bâtiments furent d'abord mis à disposition du casernement de soldats, des chasseurs. Après l'entrée en guerre de la France en 1792, les réquisitions militaires s'organisèrent. Saint Charles, comme d'autres ensembles conventuels, fut occupé par les services de l'intendance.

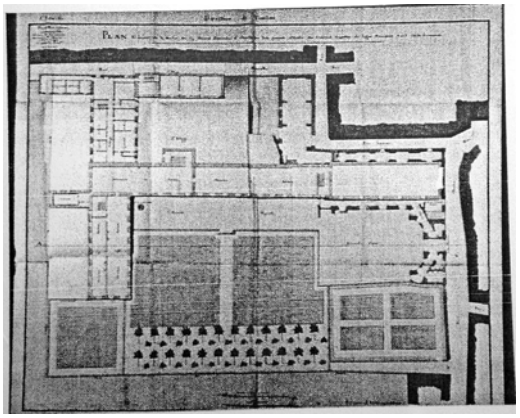
4.1. La vente des jardins et l'occupation militaire 1793-1815

A partir de l'an IV, les commissaires des administrateurs du Département procèdent à des expertises des jardins du Séminaire Saint-Charles pour déterminer si leur vente à des particuliers peut être réalisée sans préjudice pour l'ensemble immobilier.[2]
Le grand jardin d'une contenance de 5 éminées 5 cosses, affermé depuis 1790 à François Leydier ou Didier, est vendu le 3 nivôse an V (23 décembre 1796) au prix de 3960 fr.
Le petit jardin, au sud du Séminaire, d'une contenance de 17 cosses et bordant la rue Saint-Charles, est acquis par Jean Bonfils, le 3 fructidor an VII (20 août 1799) au prix de 1100 fr.

Saint-Charles conservait la grande cour bordée au sud par un jardin planté d'arbres.



AMA



SHAT Vincennes

Ce qui s'appelle désormais l'hôtel Saint-Charles, est intégré aux bâtiments que la ville met à disposition du Ministère de la Guerre pour l'établissement de la Succursale des Invalides entériné par arrêté consulaire le 27 prairial an IX (16 juin 1801). L'ensemble se compose des couvents des Célestins et de Saint-Louis et du Séminaire Saint-Charles.
Quatre cent quatre-vingt-dix invalides trouvent à se loger à Saint-Charles. En 1815 le invalides sont évacué vers Saint-Louis et l'établissement est remis aux Autrichiens.
La chapelle contenait alors tous les effets d'ameublement déposés lors de l'évacuation pour les troupes alliées, et les dépendances recevaient la manutention, les magasins de vivres, les dépôt des étoffes et les ateliers d'habillement et des cuirs.

[1] Par décret du 18 août 1792, tous les corps religieux, congrégations et confréries furent supprimés
[2] Voir document 10 en annexe.

4.2. Les projets d'affectation et de cession du Séminaire Saint-Charles, 1816-1823[3]

Après la conclusion du Concordat (1801), le rétablissement du Séminaire diocésain nécessitait la mise à disposition de locaux adaptés. Un décret impérial du 1er juillet 1809 ordonnait l'affectation des bâtiments de l'Ecole secondaire rue Dorée transférée dans l'ancien collège. Ces immeubles de la rue Dorée appartenaient sous l'Ancien Régime aux Frères des Ecoles Chrétiennes qui en demandèrent la restitution en 1823.

Pour leur part, dès 1816, l'archevêque d'Avignon, les supérieur et directeur du Séminaire et le conseil municipal de la ville multiplièrent les requêtes auprès du Ministre de l'Intérieur de des Cultes afin d'obtenir la restitution du Séminaire Saint-Charles à sa destination d'origine. Les services de l'armée se montrèrent très réticents pour la cession des bâtiments occupés par la Succursale des Invalides.

Enfin l'ordonnance royale du 9 avril 1823 établit que : « *les bâtiments de l'ancien séminaire de S.t Charles à Avignon, affectés par décret du 31 août 1810, au service de la Succursale des militaires Invalides, seront remis à la disposition de l'archevêque d'Avignon pour y transférer le Séminaire de cette ville, sauf la portion actuellement occupée par la manutention des vivres, les magasins qui en dépendent et les ateliers de l'habillement lesquels continuent d'être à la disposition de notre Ministre de la Guerre….* »

Le 26 août 1823 le grand bâtiment de Saint Charles fut remis à la disposition de Mgr. l'archevêque, représenté par son vicaire général Henri Gollier : « *Le bâtiment remis consiste en le grand corps de logis et les deux ailes situées au sud de celui-ci, à l'est où se trouve la principale entrée ; à l'ouest entre la grande et la petite cour où se trouvent les latrines. s'U ajoutent les jardins au sud du grand corps de logis, clos de murs du côté de l'extérieur, dont les militaires invalides avaient auparavant la jouissance*. »

De nouvelles tractations furent engagées de la part de l'archevêque d'Avignon jusqu'à l'obtention de la totalité des dépendances de la maison de Saint-Charles.

4.3. La recomposition des jardins de Saint-Charles

Le Grands Séminaire pouvait donc jouir de l'ensemble de l'édifice mais il en était autrement de ses anciens jardins, vendus à des particuliers.

Une première acquisition de jardin fut faite, en 1823, par l'archevêché de « *jardin et dépendances situés dans la ville d'Avignon et appartenant à la D.e de* ***Crivelli****, femme du S.r Lochon* » approuvée par ordonnance royale en date du 22 juin 1825.[4]

Par ailleurs, le prêtre et vicaire de la paroisse Saint-Didier, Joseph Marie Agricol Aubanel, prêtre, vicaire de la paroisse S.t Didier, fit l'acquisition de ces jardins pour en faire donation le 2 janvier 1828 à l'archevêque d'Avignon au bénéfice du Grand Séminaire. le 23 juillet suivant, ordonnance royale autorisa cette donation entre vifs.[5]

L'ensemble des jardins s'étendait alors au-delà des possessions du Séminaire sous l'Ancien Régime, vers le sud en direction du boulevard Raspail pour la percée duquel le Séminaire céda une portion de terrain en 1901.

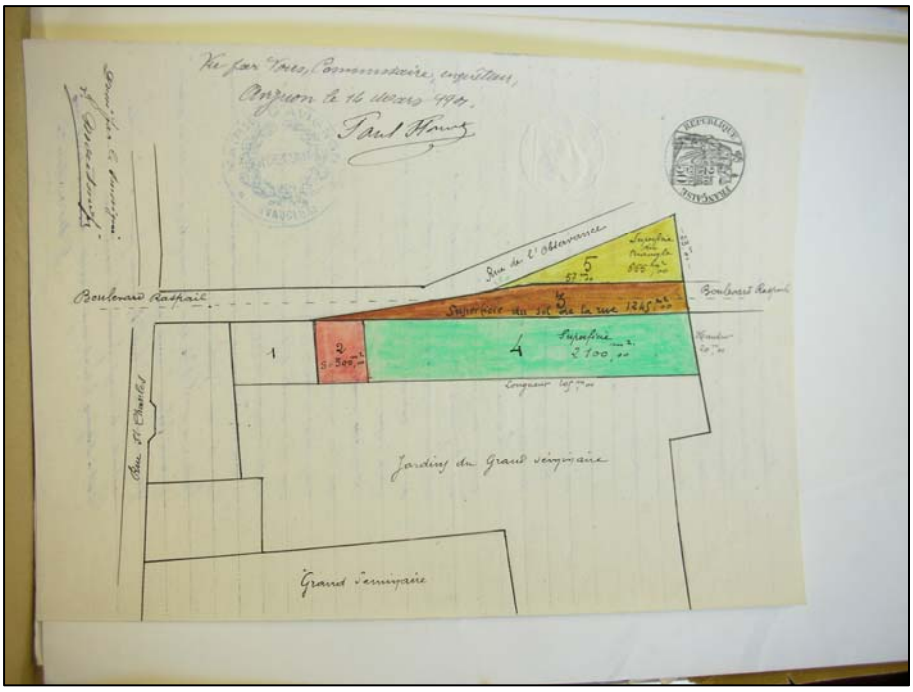
---

[3] AD 3 V 18

[4] *Ibidem*

[5] *Ibidem* ; voir document 11 en annexe.

L'état des biens fonds dressé en juillet 1881 donnait pour la contenance des jardins du Grand Séminaire « *1 hectare 57 ares 88 centiares* » et pour leur provenance : « *en partie acheté en 1823 ou donné en 1827* ».



29 janvier 1901 : partie sud du jardin du Grand séminaire plantée en vigne, ADV 3 V 18

5. LE SEMINAIRE DIOCESAIN AU XIX^{e} SIECLE

A partir de 1824, le préfet soumet au ministre de l'Intérieur et des Cultes, précisément au Conseil des bâtiments civils, un programme annuel de réhabilitation et de réparations des bâtiments de Saint-Charles. L'architecte départemental Renaux est, au plus tard en 1825, en charge du dossier. Il manifeste une réelle ardeur et persévérance pour mener à bien la restauration du monument.

5.1 Les travaux d'appropriation

Entre 1823 et 1825, l'essentiel des crédits est consacré à une remise en état des corps de logis depuis les sols jusqu'aux charpentes. Les murs sont blanchis à la chaux. Les cellules des séminaristes et les appartements, dont un pour l'archevêque, pour le supérieur, pour l'économe, sont réaménagés. Les dépendances, cuisines, magasins, latrines sont réparés.

Dans la chapelle, une ouverture est pratiquée « *à une voûte servant à communiquer au bas côté sud de l'égli*se ». Face à la porte d'entrée de la chapelle une grande porte est ouverte au rez-de-chaussée du bâtiment.

Les boiseries de l'église sont fixées, comme celles du réfectoire et de la salle d'exercice (espaces situés en rez-de-chaussée).

En 1824, le peintre-doreur vitrier Leydier est payé pour la réparation des quatre grandes colonnes du sanctuaire.

Le dallage de la chapelle de la Vierge est réparé et trois grandes fenêtres sont posées

Dans la sacristie le dallage est révisé, deux portes sont ouvertes tandis qu'une ancienne est murée. Un appartement est refait à l'étage.

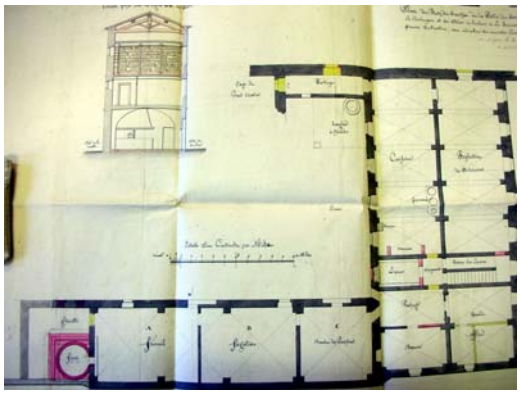
A l'entrée une petite fenêtre est ouverte pour « *avoir vue sur l'entrée de la porte du Séminaire* ».

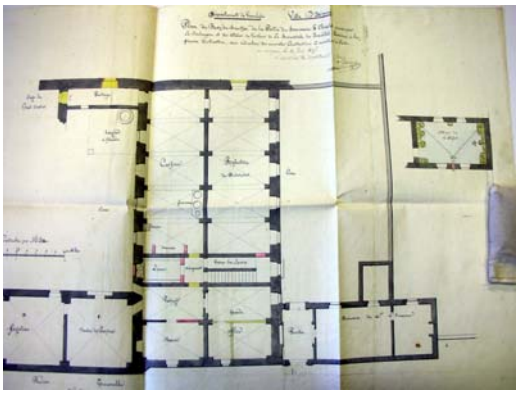
Après la restitution des dépendances du Séminaire, Renaux soumet en février 1827 des plans et un devis d'aménagement de ces espaces fonctionnels.

Il y expose que jusqu'alors (plans et devis de 1825), les travaux consacrés aux offices avaient été limités aux plus indispensables mais que la restitution des dépendances et le rétablissement des cuisines, fours, fournils, offices, dépenses et lavoirs nécessitent la création d'un vaste hangar pour remiser le bois, sarments pour la cuisine, fagots pour le four. Le peu de bois acheté jusque là est entreposé dans les appartements voisins du fournil, sous la bibliothèque ce qui est d'évidence contraire aux principes de sécurité.

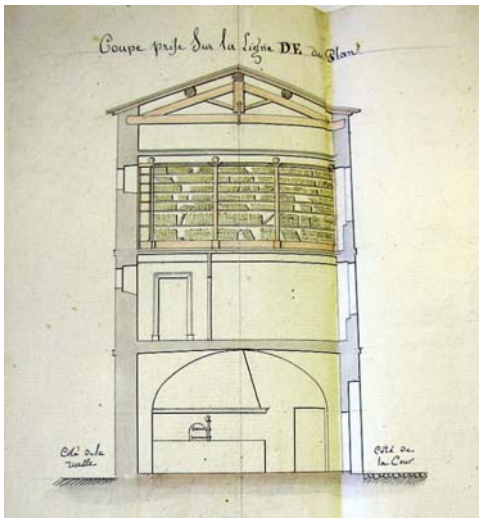
Il propose de se servir du bâtiment qui longe la rue Gromelle et dont il donne un bref aperçu :

« *Un vaste bâtiment avait été commencé avant la Révolution, les murs solidement construits s'élèvent jusqu'à la hauteur du cordon du premier étage, il se trouve à l'entrée même de la cour des cuisines & prend issue sur la ruelle par une porte charettière. On proposera donc de couvrir de bâtiment par un toit à deux pentes reposant sur six fermes en charpente & on obtiendra par ce moyen une remise & hangar proportionnés aux besoins de la maison.* »

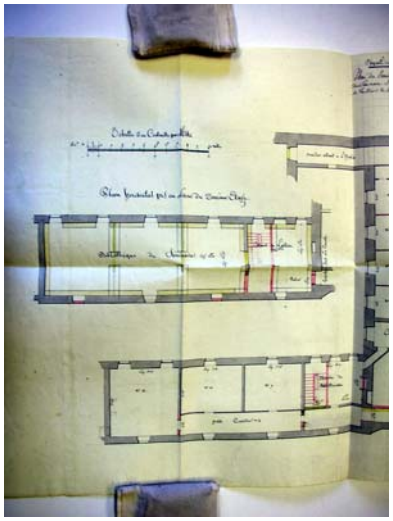


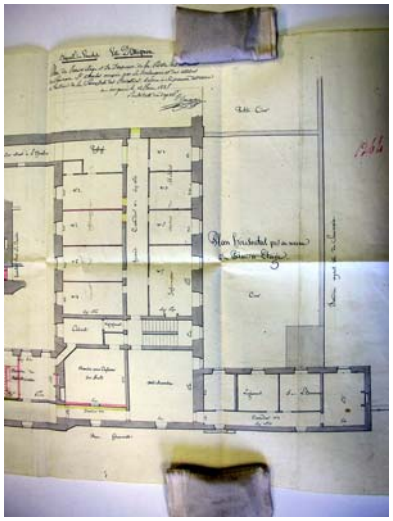


Plan du rez-de-chaussée de la partie du Séminaire S.^{t} Charles occupée par la boulangerie et des ateliers de tailleurs de la Succursale des Invalides, rendue à sa première destination, avec indication des nouvelles constructions et ouvertures à établir, à Avignon le 14 juin 1825 l'architecte du Département Renaux, ADV 3 V 19



détail de la coupe





Plan du premier étage et du deuxième de la partie des bâtiments du Séminaire S.^{t} Charles occupée par la boulangerie et des ateliers de tailleurs de la Succursale des Invalides, rendue à sa première destination, à Avignon le 14 juin 1825, l'architecte du Département Renaux, ADV 3 V 19

Au même devis sont inscrites des réfections à réaliser à l'ancien four et des travaux de menuiserie pour le revêtement des murs de la salle des Philosophes comprenant une banquette avec lambris en raison du mauvais état du parement salpêtré et humide sur une hauteur d'environ 1 m 50.

Mais l'essentiel de la dépense doit être consacré à la restauration de la chapelle dont l'architecte vante la beauté et la perfection :

« mais l'ouvrage le plus important que ce devis a pour objet, c'est la restauration de la chapelle ; elle est d'une belle architecture et d'une décoration de fort bon goût, offrant dans ce genre de monument de qu'il y a de plus parfait dans la ville d'Avignon et dans les environs. Cette chapelle est recouverte par une voûte en pierre de taille d'un travail soigné. elle est décorée par des pilastres de l'ordre corinthien avec entablement orné de sculpture et enroulement dans la frise. Le pavé a été exécuté avec pierre blanche & non avec le même soin que tout le reste ; Sa longueur du levant au couchant est de 32 mètres, & la largeur de la nef de 8m 90. Le chœur et le porche d'entrée sous la tribune en étant séparés par une arcade, la longueur de la nef se réduit à une juste proportion.

Le chœur s'élève de deux marches au dessus de la nef ; ces deux marches en portion de cercle sont en marbre elles ont été dégradées en plusieurs points et dérangées ; on se propose de les réparer. Le maître autel qui est détaché du mur du fond, est environné par quatre piédestaux portant des colonnes de marbre qui supportent un baldaquin orné d'une gloire. Les piédestaux sont en pierre calcaire du pays, les colonnes de l'ordre corinthien en marbre rouge incarnat du Languedoc avec chapiteaux dorés ; enfin le baldaquin avec la gloire et accessoires est exécuté en bois doré, c'est cet ouvrage qui fait le plus bel ornement de la chapelle & qu'on craint avec raison de voir ruiner à cause du mauvais état des bases. On vient de dire qu'elles sont exécutées en pierre du pays ; c'est une pierre tendre poreuse, composée de débris coquilliers, ce qui la rend plus facilement attaquable par le nitre, surtout dans les parties basses des murs, comme étant les plus exposés à l'humidité.

Il est présumable que le dépôt des matières corrosives fait dans le chœur & dans la nef de cette chapelle pendant que le Séminaire a reçu une autre destination sous le gouvernement révolutionnaire, a dû hâter la décomposition de la pierre de taille, car elle est poussée si profondément qu'il y a aujourd'hui danger imminent de laisser les choses dans l'état, & qu'on se trouve dans l'absolue nécessité de reconstruire les quatre piedstaux portant les colonnes en les prenant en sous œuvre ; mais ne trouvant dans le pays et aux environs que de la pierre sujette aux inconvénients que nous avons fait connaître, on a cru devoir proposer leur reconstruction en marbre par des blocs massifs, on pense que ce moyen offre plus de sûreté, en même temps qu'il complètera d'une manière satisfaisante la décoration de cette chapelle.

Les murs de la nef sont revêttus par un lambris en bois de noyer, il ne reste plus que ceux du chœur qui offrent un développement de 10 m 65. On proposera de faire cette partie de soubassement en marbre rouge incarnat par un placage de trois à quatre centimètres d'épaisseur. la nécessité de ce dernier travail avait été tellement sentie qu'au moment de la révolution ces travaux devaient être exécutés. Tels sont les ouvrages qui font l'objet de ce devis et qui vont être détaillés ci après. »

Le devis[1] prévoit :

pour le porche sous la tribune :
- un revêtement en lambris de noyer pour le pourtour sur une hauteur de 2 m 25. L'idée de reprendre le parement en sous-œuvre a été abandonnée en raison de son prix et du caractère éphémère de la solution. Les boiseries suivront fidèlement les courbes du tracé des murs et seront assorties aux stalles nouvellement faites dans la chapelle.
- la réfection du dallage en pierre blanche de Saint-Rémy de la carrière de la Galine. Il sera refait en losange de même forme et taille que celui d'origine et les pierres de 11 cm d'épaisseur seront posées sur mortier avec garniture de cailloux.

pour le sanctuaire
- une marche refaite à neuf ; la seconde réparée sur un mètre de long.
Les marches sont en brèche d'Alep. Un marbre assorti sera choisi.
- le remplacement des carreaux curvilignes formant les compartiments du pavé brisés ou écaillés.. Ils sont en marbre bleu turquin, blanc, incarnat et brèche
- le ré ajustage des marches de l'autel
- le démontage partiel de l'autel, sa réparation : remontage des parties cassée, remplacement des manques. Il sera repoli, la dorure des corniches et astragale sera ôtée.
- le revêtement du pourtour du sanctuaire en marbre rouge incarnat dit marbre du Languedoc, sur un développement de 10 m 35 et une hauteur de 1 m 30 correspondant à celle des piédestaux des colonnes et du couronnement des stalles. Ce revêtement sera composé de tables de 3 cm d'épaisseur, assemblées à onglet pour épouser les ressauts des pilastres.
- la restauration du baldaquin, piédestaux et colonnes. L'architecte détaille les caractéristiques techniques de la restauration et du confortement de chaque colonne.

pour les baies
- la réparation des vitraux des six fenêtres qui éclairent la chapelle dont cinq donnent au sud. Depuis trois ans de lourds rideaux ont été placés aux fenêtre pour atténuer le trop grand jour qui nuit à « *l'air de recueillement* » de la chapelle et pour garantir les pensionnaires du soleil brûlant de l'été. Cette solution se révèle mal commode et coûteuse d'entretien.
L'architecte propose de refaire des vitraux de couleur à motifs de rosaces ; dans son projet il « *a évité dans sa composition le style gothique qui ne peut convenir au lieu, pour suivre des formes analogues au caractère moderne de la croisée*. »

pour la tribune
- un revêtement de bois blanc avec socle et cimaise pour couronnement, de la hauteur du parapet d'appui de la tribune. Il sera fait en compartiments de panneaux peint à l'huile de noix en couleur petit gris et vernis pour les deux dernières couches. Il doit compléter le décor de la tribune où se trouve, sur le côté sud, l'autel en bois dédié au Sacré-Cœur de Jésus tandis que le fond de la tribune et son côté nord sont dépourvus de tout ornement.

Le 11 juin 1827, le ministère transmet son approbation du projet au préfet de Vaucluse mais limite les opérations relatives à la chapelle au remplacement en marbre des piédestaux des colonnes et à la simple réparation des vitraux existant, au motif de la pénurie de ressources. Une modification du devis est demandée.

Le 2 juillet 1827, le devis est approuvé avec les suppressions demandées. L'architecte fait cependant observer que « *la boiserie et le pavé de l'entrée de la chapelle supprimés*

[1] ADV 3 V 19 ; voir document 12 en annexe.

comme ouvrages d'embellissements se trouvent au contraire d'une grande utilité à cause de l'humidité et des dégradations occasionnées par le nitre, il eut été à désirer que ces deux articles n'eussent été qu'ajournés au lieu d'être supprimés. »

L'adjudication du projet a été passée le 2 août 1827 et approuvée le 1er mars 1828.
Parmi les adjudicataires on remarque le nom de Mazetti pour la marbrerie.

« *L'état de situation et compte définitif des ouvrages exécutés et dépenses faites au 16 décembre 1829 pour l'appropriation des bâtiments et de la chapelle du séminaire St Charles à Avignon par le sieur Agricol Fabrique entrepreneur* » atteste de la restauration des colonnes du sanctuaire :

- échafaudage pour le déplacement des colonnes bases des colonnes, compris main d'œuvre et fourniture des bois et agrès
- transport des vieux piédestaux, réservés au séminaire, hors de la chapelle.. »

Dans le cours de l'année 1827, Agricol Fabrique est aussi rémunéré pour des travaux de menuiserie, il s'agit essentiellement de mobilier pour la célébration du culte et de boiseries pour la chapelle :

« Confection d'un chapier en noyer avec la ferrure comme au devis	800
le chasublier composé de deux corps avec ferrure	800
autel en bois blanc avec son retable comme au devis	400
à la chapelle de la Vierge, un lambris en bois blanc compris la porte	236
…	
une porte en bois blanc à la chapelle St Charles	39,60
37m 80 de développement de banquettes autour de l'église à 30	1134
confection d'un lutrin avec toute fourniture	340 »

L'autel du Sacré Cœur et celui de la Vierge, les retables, les lambris et les portes neuves ont été peints au vernis. Un badigeon en ton de pierre a été passé sur les murs et les voûtes des chapelles de la Vierge et de Saint-Charles.

En 1828, parmi de menus travaux, Agricol Fabrique répare ou remplace certaines stalles dans la chapelle. Il fournit le cadre du grand tableau de la chapelle de la tribune et un châssis cintré pour la chapelle de la Vierge dont il répare les boiseries en 1830.

Les inondations font d'importants dégâts, et les besoins de travaux de réfection et d'entretien s'amplifient d'autant au cours des années suivantes mais ils sont soumis à un arbitrage très sévère de la part de l'Etat.

En 1830, à la suite d'une dépense générale de 48 000 fr., l'architecte départemental présente un devis supplémentaire de plus de 11 000 fr. Le ministre s'enquiert de savoir si ce nouveau projet est de nature à compléter la restauration de Saint-Charles de manière à le mettre en état de simple entretien et d'interrompre la présentation de devis partiels supplémentaires.
Faute de réponse de l'administration départementale, il suspend l'affaire.

La question revient lors de la soumission du devis de 1832 qui reprend en partie celui de 1830. Cette fois-ci Renaux déclare que l'exécution des ouvrages mentionnés mettra le Grand Séminaire en état de ne recevoir que de simples réparations d'entretien. Il obtient l'approbation du projet au mois de novembre 1832.
La réalisation des travaux commence en 1833. D'après les pièces d'adjudication, les procès-verbaux de réception et les courriers, la nature des travaux consiste essentiellement en menuiserie et maçonnerie-marbrerie pour la chapelle.

La restauration du revêtement en marbre du sol de la chapelle, est l'objet de discussions budgétaires pendant plusieurs années, le ministère jugeant, par économie, opportun de surseoir à la restauration sans urgence réelle et appelant au respect des règles de l'administration déjà invoquées en 1830 ; l'architecte - naturellement appuyé par l'archevêque - objectant la nécessité absolue d'assainir l'édifice, de protéger l'un des fleuron du patrimoine architectural avignonnais.[2]

Le 29 avril 1836, Renaux accuse réception de l'approbation du devis du dallage complet de l'église du Grand Séminaire.

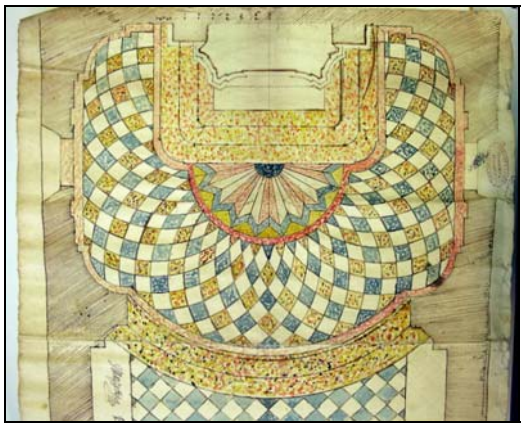
Le 8 octobre 1836 l'économe du Séminaire promet de faire exécuter « *par voie d'économie le dallage de la chapelle* ».

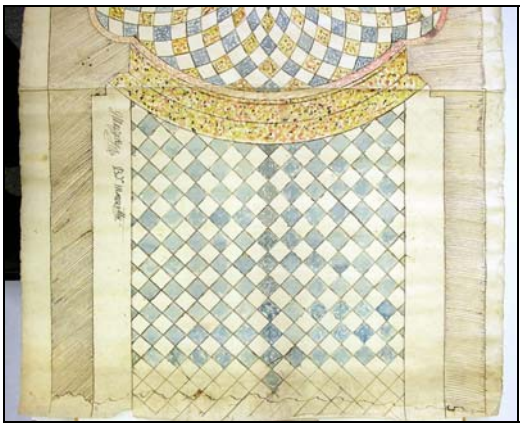
« *Je soussigné économe du Grand Séminaire d'Avignon promets et m'engage de faire exécuter par voie d'économie de dallage de la chapelle dud. dit séminaire lequel carrelage a en longueur quatorze mètres quatre vingt treize centimètres en largeur cinq mètres quarante cinq centimètres en petite espace accessoire cinq mètres vingt neuf centimètres : enfin en superficie totale quatre vingt six mètres soixante cinq centimètres*
Cette superficie totale sera pavée en marbre blanc veiné d'Italie et en marbre bleu turquin de même source disposés en carreaux à damier. Ils seront de la plus belle qualité de deux centimètres et sept millimètres d'épaisseur.
Avant de placer ce pavé en marbre le sol sera déblayé aux frais du commissionnaire et excavé à une profondeur de vingt centimètres. Il sera ensuite par ses soins remblayé en gravier du Rhône. Par-dessus ce gravier il sera établi un[béton] en chaux et sable sur lequel sera posé le dallage en marbre.

[2] voir extraits de la correspondance et des pièces comptables en annexe, document 13.

Le dit travail sera exécuté avant le premier janvier mil huit cent trente sept moyennant le prix en bloc de 1645 fr. 86 alloué par M. le ministre des Cultes…. »
Le marbrier Baussan achève le dallage au mois de mars 1837.

A l'origine du projet de restauration, c'est la maison Mazetti qui avait été retenue. Le beau dessin colorié conservé aux archives départementales et signé de Mazetti (2 signatures) n'est pas daté. Il pourrait s'agir, du dessin original de création (XVIII^{e}) ou du relevé pour la restauration du pavement. L'exécution du dallage, tel qu'on le voit aujourd'hui, n'est pas conforme à ce dessin mais nous avons vu dans les textes que le projet fut révisé.
Mazetti décéda avant le mois de septembre 1727 et ses ateliers fermèrent. L'architecte Renaux tenta de convaincre sa veuve de céder l'entreprise à un confrère de son mari mais l'affaire n'aboutit pas.[3] Les deux signatures du même nom donneraient peut être la faveur à une attribution au XVIII^{e} siècle puisqu'au XIX^{e} siècle le défunt n'a pas de successeur dans sa propre famille.





Pour 1837, les dépenses sont inscrites à l' « *entretien ordinaire des bâtiments* » et non plus pour de « *grosses réparations* ». Les façades des corps de logis sont enduites de neuf. Cette opération était ajournée depuis 50 ans par manque de ressources.

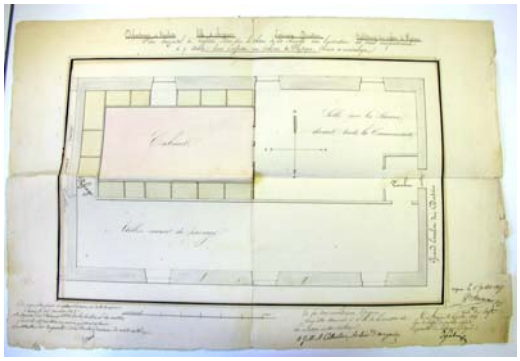
Le sanctuaire de la chapelle fait l'objet d'une reprise en sous-œuvre du mur périphérique altéré par l'humidité.

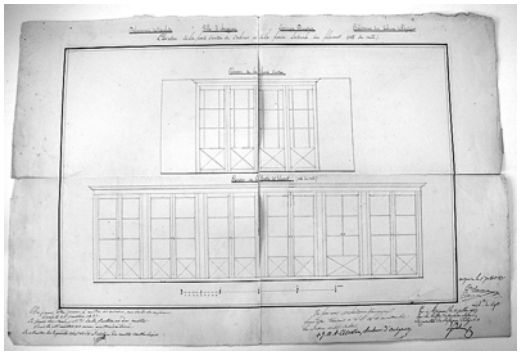
« *Cet édifice étant construit assez près d'un canal souterrain, a éprouvé dans le sanctuaire surtout, diverses altérations qui empêchent l'œil de se reposer avec complaisance sur les beautés qu'il renferme. Il est donc nécessaire de reprendre le mur d'entourage à une hauteur de 2 mètres & 50 ; au dessus du socle revêtu en marbre dans tout le contour, et en reproduisant toutes les moulures et façons primitives.*
Le contour total est de 16 mètres.
Cette restauration sera exécutée en pierre fine de Fontvieille. les nouvelles pierres auront une épaisseur de 20 centimètres.
Pour empêcher que les nouvelles pierres n'éprouvent l'altération qu'ont ressenti celles à remplacer, avant de mettre en place la nouvelle assise inférieure, on étendra sur le mur sur

[3] cf annexe, document 13.

lequel elle doit reposer, une lame de plomb d'un millimètre d'épaisseur ; la feuille sera ensuite repliée de manière à s'élever encore de 20 centimètres par derrière cette même assise, elle garnira ainsi tout le contour du sanctuaire ».

Au-dessus de la chapelle, dans le galetas est aménagé un cabinet de physique (1837).[4]





Plan horizontal du galetas situé sur le chœur de la chapelle avec l'indication des divers compartiments à y établir pour l'affecter au cabinet de physique chimie et minéralogie, 1 juillet 1837.

[4] ADV 3 V 19

Les inondations de 1840 provoquent des dégradations sans précédent. L'archevêque d'Avignon adresse une lettre à l'architecte départemental dans l'intention de lui donner le programme de la confection de son devis. [5]

Les eaux qui ont baigné les bâtiments du 20 octobre au 11 novembre ont atteint 2 m 80 de hauteur. Tout les rez-de-chaussée, toutes les salles garnies de boiseries et naturellement la chapelle et la sacristie ont été dévastées. L'archevêque en demande le remplacement.

Les dallages ont été en maints endroits soulevés ou enfoncés par les eaux, dans l'avant chapelle, la chapelle et les couloirs d'accès, mais aussi dans la galerie extérieure du côté de l'église et sur la rue.

Le pavement de marbre du sanctuaire est à nouveau très dégradé.

L'architecte Renaux procède à une visite des lieux suivant l'ordre indiqué dans la lettre de l'archevêque. Dans un souci d'économie, il apporte un bémol aux demandes de l'ecclésiastique.

Concernant la chapelle les stalles sont réduites à un seul rang.

Il prévoit pour le bas côté nord, c'est-à-dire l'avant chapelle et le corridor de la Chapelle de la S.te Vierge, un dallage « *en pierre froide grise et blanche de Tavel ou du Teil, dont les carreaux de 33 c.es en carré seront posés à lozange, sur un glacis de béton, ayant 4 c.es d'épaisseur. Ce béton reposera sur une couche de 15 cm d'épaisseur de gravier sabloneux du Rhône ; Dans l'avant chapelle, le dallage à lozange sera encadré par une double plate bande en gris et blanc. Dans le corridor chaque compartiment aura un encadrement qui coïncidera avec la division des voûtes .* »

Il introduit des modifications aux boiseries de la chapelle :

« *Quant à la boiserie de la chapelle les panneaux en sont si grands et en bois si mince, qu'il sera nécessaire de refaire tout le revetement à neuf, dans ce cas il sera très convenable de substituer des stalles aux bancs existans. Ce nouveau travail sera, il est vrai, un peu plus cher, mais aussi il sera d'une plus longue durée et présentera un aspect bien plus digne de cette belle chapelle.*

L'espace de chaque côté sera divisé en 26 stalles, et à l'entrée en retour à droite et à gauche, on en établira 4 ce qui fera en tout 60 stalles, elles auront 65 cent. de largeur de milieu en milieu, les sièges à charnière et à cul de lampe seront de 48 cent. d'élévation, les appuis de couronnement auront 1,10 de hauteur au dessus du parquet, cependant la boiserie affleurera avec la hauteur du stylobate de la chapelle au moyen d'une plinthe à double filet qui aura 15 cent. de hauteur.

Le parquet sera refait à neuf sur un bati solide et tenus à 30 centimètres au dessus du dallage de la chapelle.

Ces stalles seront de même dimension et de meme forme que celles qui ont été exécutées par nous dans le chœur de la Métropole en l'année 1826 et dont les profils avaient été soumis au Conseil des Bâtiments civils et approuvés, et que celles construites en 1832, sur le même modèle dans l'Eglise S.t Agricol ; les bois auront les mêmes épaisseurs.

Les bancs qui se trouvent au premier rang dans la chapelle seront maintenus, mais le dessin sera élevé de 30 centimètres, cet ajus aura lieu au dessous de la banquette.

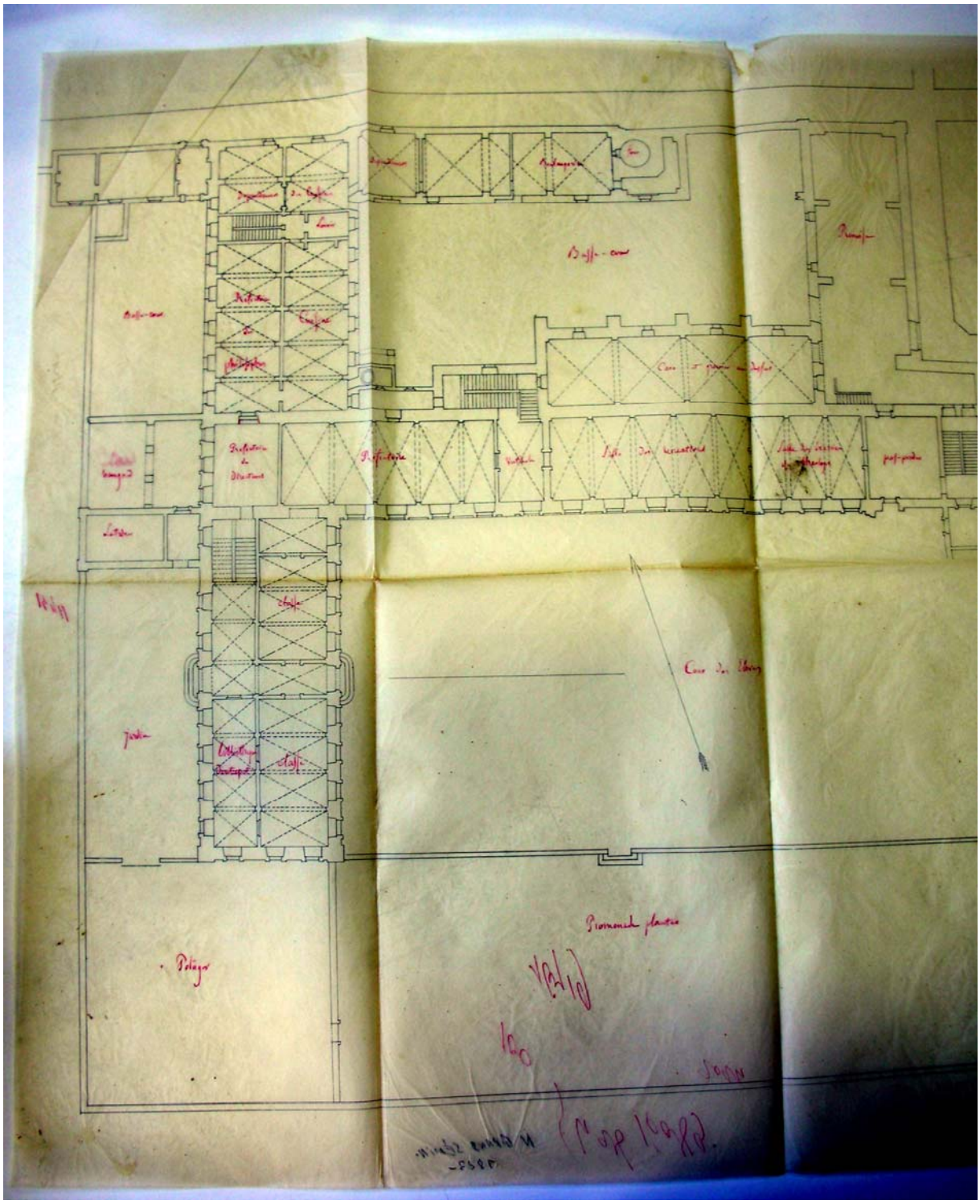
A l'entrée du chœur en venant de l'avant chapelle les quatre stalles de face seront précédées à droite et à gauche d'un socle ou d'un pilastre ayant 40 centimètres en carré formant amortissement, et dans cet espace on ménagera deux marches en bois de noyer : à l'extrémité des deux rangées latérales et en face de la dernière stalle on menagera également deux marches à fleur du pilastre ouvrant le Sanctuaire.

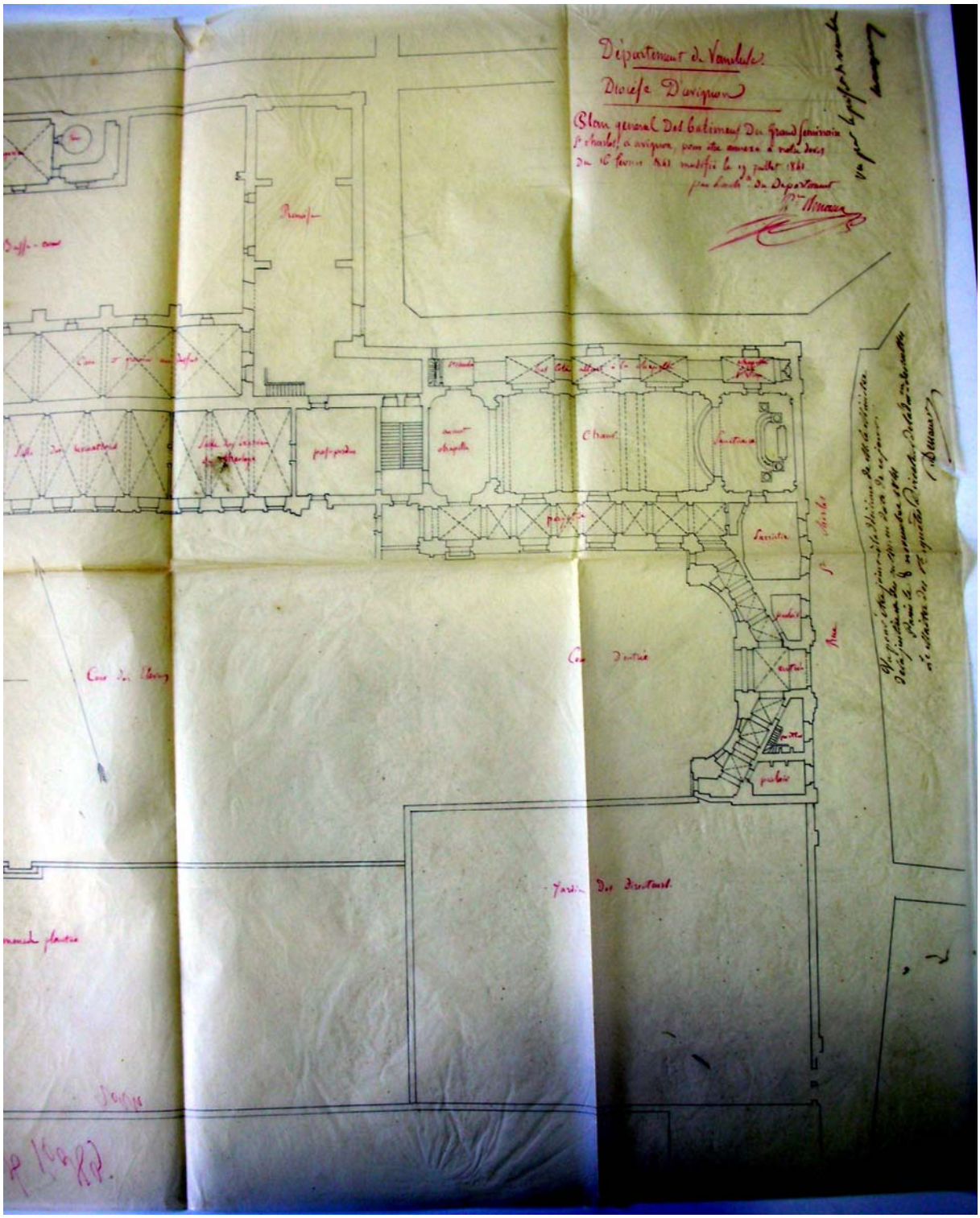
[5] ADV 3 V 20 ; Citée en annexe, document 13

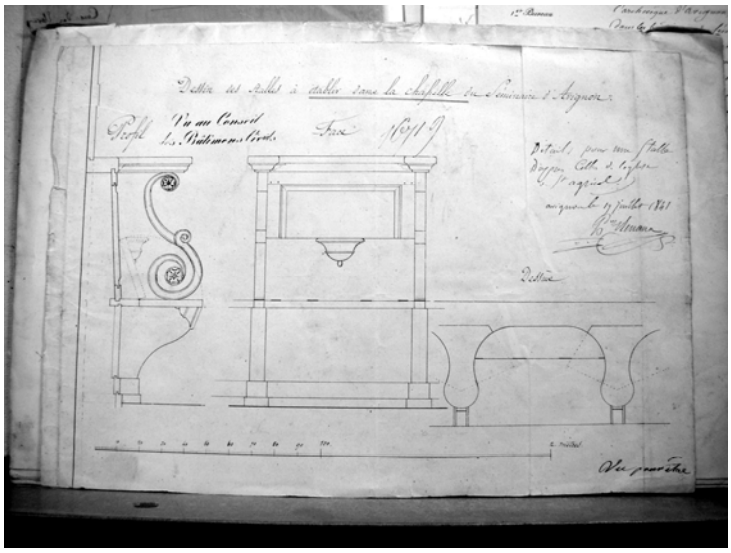
La boiserie actuelle du chœur qu'il s'agit de remplacer par 60 stalles, sera démontée ainsi que le banc et replacée après avoir été remaniée contre les murs de la salle des récréations dont la dimension est à peu près celle du chœur. Il faudra néanmoins l'alonger d'un mètre de chaque côté et de plus faire à neuf le revêtement les murs de reffend à droite et à gauche des portes. Cette dernière partie sera exécutée en sapin de Russie et peinte en couleur de noyer veiné. »

Les travaux ne sont pas entrepris lorsque l'inondation de 1841, presque aussi haute que celle de 1827, survient. Renaux adresse un « *Devis supplémentaire des ouvrages à exécuter par suite de la dernière inondation du Rhône dans les bâtimens du grand Séminaire S.t Charles* » en observant que « *si les réparations qui font l'objet du devis ci-dessus avaient été exécutées on aurait eu le regret de voir de nouveau les pavés et boiseries se dégrader* » et d'ajouter « *mais puisque rien n'a été encore entrepris, nous croyons de notre devoir, au moment de mettre la main à l'œuvre, de faire de nouvelles propositions…* »

De cette année 1841, des plan et dessin sont conservés aux Archives départementales. Le plan offre une vue de l'état des constructions et un dessin daté signé concerne le projet de boiserie de la chapelle.




Département de Vaucluse
Diocèse D'avignon
Plan general Des batimens Du Grand Seminaire
St charles, a avignon, pour etre annexé à celui Dressé
Le 16 Février 1811 modifié le 13 juillet 1811
pour Etre Soumis au Département
Cour d'honneur
Chapelle
Sacristie
Cour de Service
Jardin Des Directeurs



La réaction du ministre n'est guère favorable. Il fait part de ses réserves au préfet dans un courrier du 19 juin 1841 : « *Toutes ces dépenses ne me sembleraient pas, Monsieur le Préfet, être motivées par la dégradation résultant des inondations, ou s'appuyer sur des besoins réels, telles sont notamment, la substitution de 60 stalles neuves aux boiseries de la chapelle &c ; la construction d'une boiserie de revêtement dans le parloir et la partie basse de la salle à manger des directeurs….*
Quant au dallage du sanctuaire et de la chapelle de la Vierge, ce dallage a été déjà renouvelé récemment, d'après un devis approuvé le 17 juin 1836, et bien que le séjour des eaux ait pu y causer des dégradations, on s'explique difficilement néanmoins la nécessité d'en opérer la reconstruction intégrale.
Les dépenses considérables déjà autorisées pour l'appropriation des bâtiments du Séminaire diocésain depuis 1833 époque à laquelle ils ont été rendus à leur destination primitive, jusqu'à ce jour, et la modicité des fonds mis à ma disposition, comparée à la multiplicité des besoins laissés en souffrance dans d'autres diocèses m'imposent d'une manière absolue l'obligation de n'admettre que des propositions fondées sur des raisons d'urgence véritable.
Il conviendrait des lors de retrancher du devis tout ce qui ne serait point susceptible d'être classé dans cette dernière catégorie…. »

Renaux reçoit aussitôt la visite de l'inspecteur général des Bâtiments civils. Et dans le courrier qui accompagne sous nouveau devis, revu à la baisse, il évoque cette inspection pour soutenir ses observations et la justification des ses avis :
« *Dans le courant du mois de juin, j'ai eu l'avantage d'accompagner M. Leclerc, Inspecteur général des bâtiments civils, chargé par… le ministre…de vérifier les bâtiments du grand Séminaire et d'en constater les besoins réels. Le devis à la main nous avons vérifié un à un tous les articles demandés, et autant qu'il m'a été donné de pénétrer sa pensée, il m'a paru que, sauf certains travaux de médiocre importance et qui peuvent être rejetés sur l'entretien ordinaire, tels que le carrelages de l'entresol et dépendances, le pavage de la cour d'entrée, il jugeait tout les reste nécessaire.*
J'aborderai néanmoins la justification détaillée de chaque article en particulier.
Je vous ferai d'abord observer, M.r le préfet, qu'en 1826, on refit à neuf le pavé de la chapelle de la S.te Vierge ; mais on ne toucha pas à celui de l'avant chapelle qui est un courrois en forme de bas-côté et c'est de ce courrois dont il est question dans le devis actuel. M.r l'inspecteur a pu se convaincre que le dallage qu'il est question de remplacer date de 80 ans, et qu'il est composé de pierre salpêtrée et en grande partie corrodée très profondément. Cette justification m'a paru mériter ici place avant tout autre.

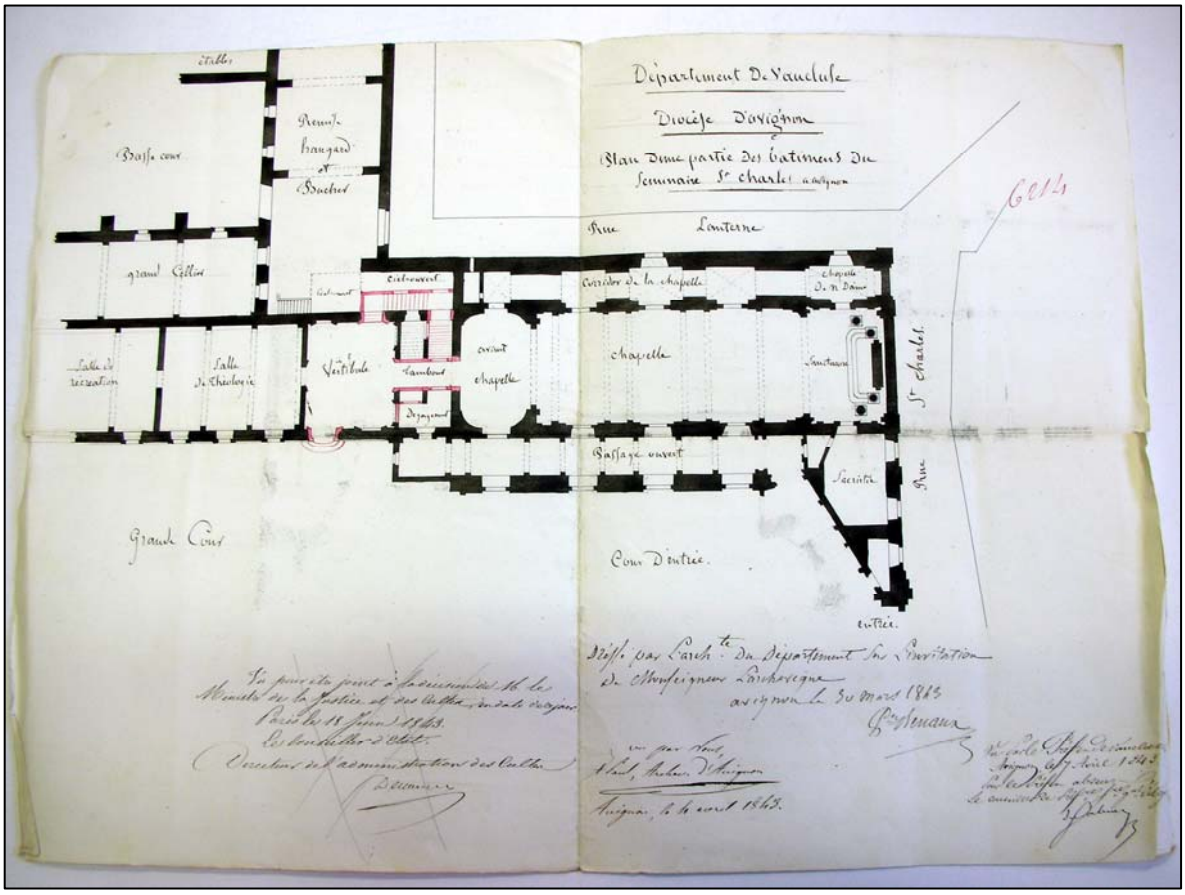
Vous n'ignorez pas M.r le préfet, que l'inondation dernière plus violente que tout-autre a agi également sur tous le sol ; les eaux surgissaient de toute part avant qu'il en fut inondé ; elles ont soulevé et désunis les carrelages qui ont repris leur place après le départ des eaux, mais ayant subi des dégradations de tout genre et ayant conservé un principe d'humidité qui a développé partout le nitre. En remplaçant ces carrelages par des dallages ou par d'autres carrelages de forte épaisseur qui seront assis sur un remblais de gravier, on aura plus rien à redouter pour l'avenir ;
Cette raison justifie la demande du dallage en pierre dure de Tavel
1° de l'avant chapelle
2° du bas-côté qui conduit à la chapelle de la S.te Vierge
3° de la Salle des exercices de Théologie. J'ai choisi pour ces trois dallages, la pierre la plus dure comme devant être soumise à une action des pieds incessante.
…
« Ce même fait du jaillissement des eaux sous les pavés occasionnera la reconstruction du dallage qui est en molasse tendre, du corridor conduisant au peristile de la porte et qui est usé par le nitre. Ce dallage sera refait avec les pierres dures provenant du dallage de l'avant chapelle qui doit être remplacé à neuf….
…
« La chapelle du Séminaire d'Avignon élevée dans le milieu du siècle dernier par les S.ts Sulpiciens est un édifice monumental d'une grande richesse et d'une belle architecture ; l'autel est remarquable par son baldaquin, soutenu par 4 colonnes de marbre, le pavé du sanctuaire est en marbre de couleur à compartiments variés et celui du chœur est en marbre gris et blanc. Une seule chose était choquante par son peu d'harmonie avec l'ensemble, c'était les bancs qui tenaient lieu de stalles ; ils sont en bois mince et pour ainsi dire ont été créées pour pouvoir aux premiers besoins lors de l'installation du Séminaire dans cet ancien local. Aussi depuis plusieurs années M.M. les Directeurs qui se sont succédé dans le Séminaire m'ont témoigné plusieurs fois leur intention d'en demander le remplacement ; les besoins plus pressants des autres parties des bâtiments ont empêché de le proposer dans un devis. Aujourd'hui cette boiserie a beaucoup souffert par le séjour des eaux ; les tenons sont décollés, les panneaux tous bombés et déjetés dans tous les sens, il faut donc se livrer à un remaniement général et encore on obtiendra qu'une chose indigne de la chapelle. Or d'un autre côté la Salle des récréations qui est entre le réfectoire et la salle d'exercice a besoin d'être lambrissée jusqu'à hauteur d'appui ; ainsi en utilisant les bancs du chœur pour le revêtement de la Salle des récréations et en créant à la place un rang de stalles dans l'église, on accomplit avec le moins de dépense possible des ouvrages éminemment utiles et on termine très convenablement l'arrangement de la chapelle où dès lors tout se trouvera en rapport. »

Les observations de l'architecte départemental sont finalement entendues et le devis réduit de 18 520 fr. à 14 736,15 fr. approuvé le 8 novembre 1841. Les travaux sont réalisés au cours des trois années suivantes.

En 1845, P. Renaux soumet un Projet d'achèvement d'une salle de bibliothèque au Grand Séminaire :

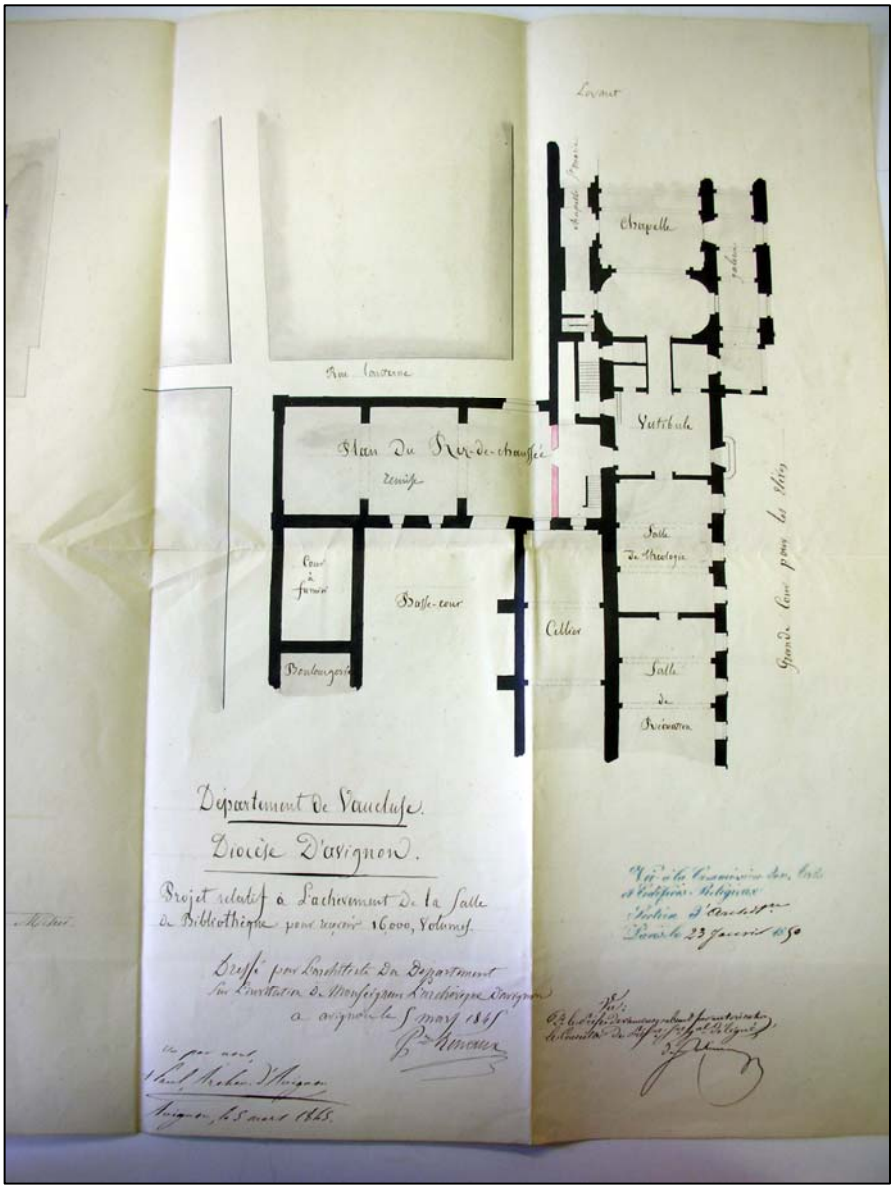
Le bâtiment en question se trouve au nord du grand corps de logis, et touche par l'angle la chapelle S.t Charles. Les murs et contreforts ont été élevés jusqu'au niveau du cordon du premier étage.
« Les voûtes ont été commencées et abandonnées à la sixième assise. En l'année 1825 lorsque le Séminaire abandonna le local de la rue Dorée et fut mis en possession de tous les

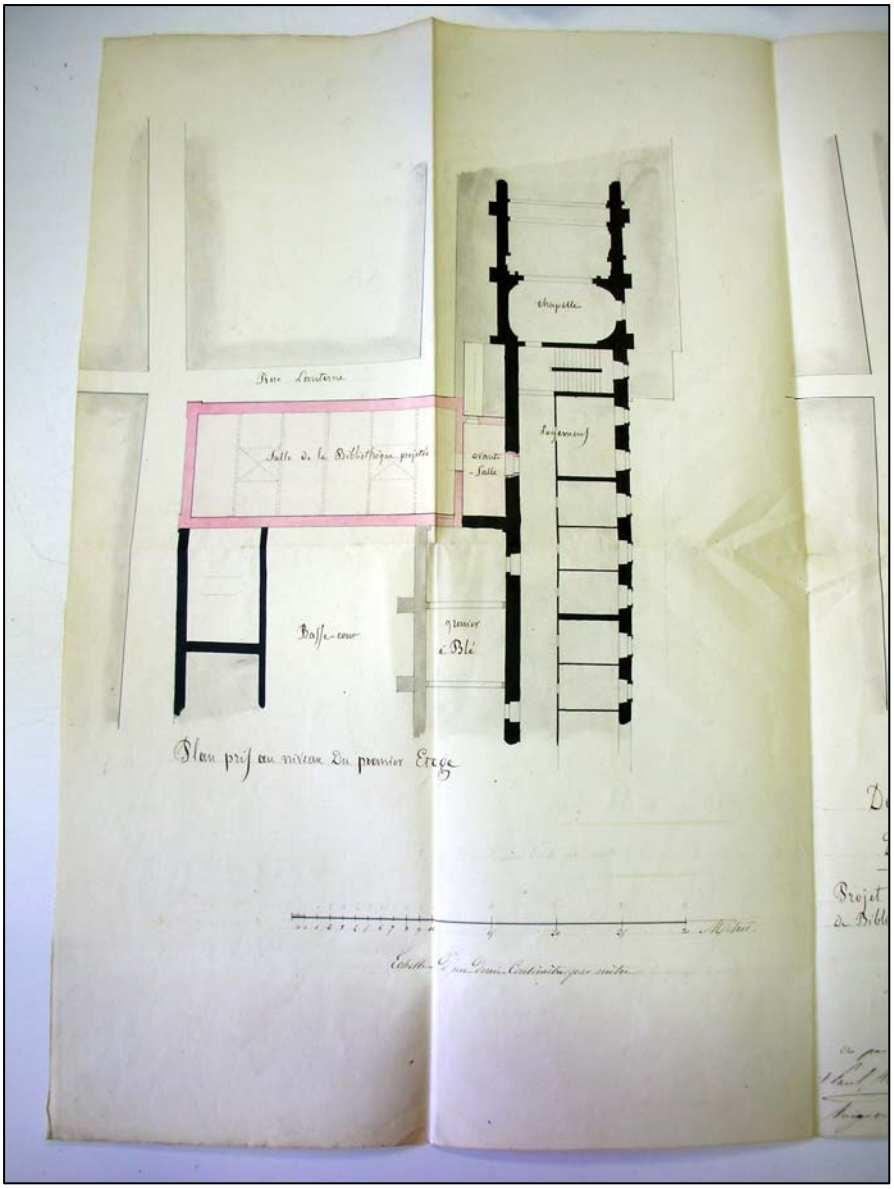
bâtiments actuels, qui furent évacués par les Invalides, il fut exécuté de grosses réparations pour approprier les lieux suivant leur nouvelle destination, mais on se borna aux travaux les plus urgents, aux restaurations les plus indispensables ; Ainsi depuis cette époque on a été forcé à plusieurs reprises de faire d'assez grandes dépenses soit dans les salles, soit dans la chapelle ou dans les logements et par ces réparations successives on est parvenus à mettre tout dans un état satisfaisant.
Il ne reste donc plus aujourd'hui qu'à compléter le corps de bâtiment destiné à la bibliothèque, afin de loger convenablement et de mettre à la portée des élèves les seize mille volumes qui

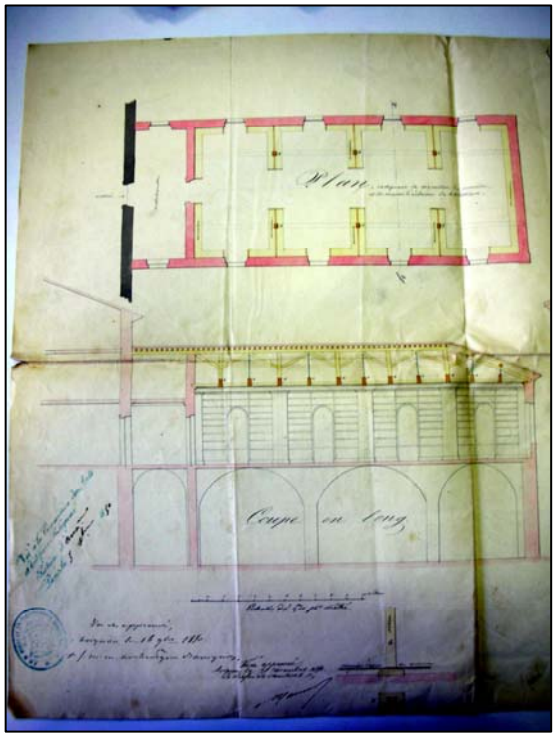


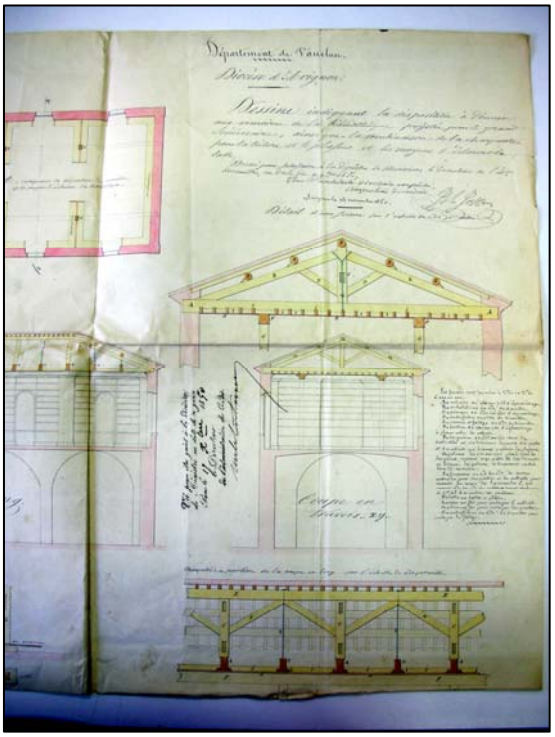
depuis vingt ans sont entassés dans quatre chambres existant au dessus de la boulangerie, complètement séparés des bâtiments occupés par les professeurs et les élèves, et demeurant ainsi exposés au danger permanent de l'incendie à cause du feu et de la grande quantité de matières combustibles qui se trouvent au dessous. »

Son successeur, l'architecte diocésain Joffroy reprendra le projet ajourné en raison de la pénurie de moyens jusqu'en 1850. Les travaux seront réceptionnés en juin 1852.


Levant
Chapelle
Vestibule
Salle de Théologie
Salle de Théologie
Cour de fumier
Basse-cour
Cellier
Boulangerie
Grande Cour pour le Sud
Département de Vaucluse.
Diocèse d'Avignon.
Projet relatif à l'achèvement de la Salle de Bibliothèque pour recevoir 16000 Volumes.
Dressé pour l'architecte du Département sur l'invitation de Monseigneur l'archevêque d'Avignon
à Avignon le 5 mars 1845
Vu à la Commission des Arts et Edifices Religieux
Section d'Architecture
Paris le 23 janvier 1850


Rue Lanterne
Salle de la Bibliothèque projetée
Avant-Salle
Chapelle
Logement
Basse-cour
Grenier à Blé
Plan pris au niveau du premier Etage
Echelle de deux Décimètres pour mètre
Projet de Bibl





Les pièces conservées aux Archives font état de dépenses d'entretien régulières et importantes sur l'ensemble de l'édifice, depuis les toitures jusqu'aux sols que les inondations répétées détériorent.
Le pavement de la chapelle est restauré, en 1855 et 1856.

5.2. Les parloirs, 1864 - 1867

L'architecte diocésain Joffroy présente en 1865 un programme de constructions neuves. Il transmet à ses supérieurs, le 17 décembre 1864, un devis de 43.986 fr, 37 dont l'objet principal est la construction de parloirs et d'une orangerie pour le séminaire d'Avignon
Le 19 août 1865, le ministre avise le préfet que « *Le Comité des Inspecteurs généraux des travaux diocésains a émis l'avis que ce projet avait une importance et un caractère monumental peu en rapport avec la destination de l'édifice ; qu'il y avait lieu d'adopter des dépositions beaucoup plus simple et de réduire la dépense, en restreignant la construction aux seuls bâtiments nécessaires pour l'établissement des parloirs.* » et que ces conclusions lui paraissent entièrement justifiées.

Au cours de l'exercice 1866 un devis estimatif des travaux de grosses réparations à exécuter en 1866 est soumis. L'indication des ouvrages se limite à la construction de parloirs.[6]

Voici le détail de ce devis :

Chapitre 1er
Maçonnerie

1 Fondations en béton de chaux de Sorgues pourtour 55 x 1 x 2
2 Murs de refend 15,20 x 0,80 x 2
3 Fouilles jetées sur le bord
4 Pierre de taille de Saint-Remy
Les trois façades 40,40 x 1,30 x 0,40
5 Vestibule de la petite entrée 22 x 0,20 x 0,40
6 Seuils aux portes
7 Taille du parement
façade en pierre de taille de Villeneuve
8 façade à l'Est 13,60 x 6 x 0,25
9 surplus pour boutisses
10 id. pour jambages d'ouvertures
11 attique 13,60 x 1,30 x 0,20
12 couronnement 14 x 0,25 x 0,85
13 grande corniche 14,20 x 0,60 x 1.20
14 façade à l'ouest 17 x 0,25 x 7,30
15 surplus pour boutisses
16 id. pour jambages d'ouvertures
17 corniche 17, 60 x 0, 40 x 0, 80
18 façade au midi retour de pilastres
19 corniche 10 x 0,40 x 0, 80
20 mur de refend 9 x 10 x 0,25
21 placage contre les murs du vestibule
de la petite entrée 15 x 7 x 0,25
22 surplus pour jambages de 2 portes
23 porte simulée
24 arceaux
25 voûte d'arêtes (9,40 x 2,60 x 0,25) 8/7
à déduire pour vides de 8 croisées
26 8 (1,50 x 3,60 x 0,25) 10,80
27 de portes 4(1,50 x 3 x 0,25) 4,50

maçonnerie de moëllons avec chaux de Sorgues

28 façade à l'Est 13,60 x 8,60 x 0,35
29 retour au midi 9 x 9 x 0,60
30 façade à l'ouest 17 x 0,35 x 8,00
31 refend 6, 20x 0,50 x 9,00
32 mur dans le vestibule de la petite entrée

[6] Devis estimatif des travaux de grosses réparations à exécuter en 1866
ADV 3 V 20

15 x 0,35 x 9,00

A déduire pour vide

33	8 croisées	8(1,50 x 0,35 x 3,60)	15,12
34	portes	2(1,50 x 3 x 0,50)	4,50
35	pierre de taille engagée		9,85

Reste pour cube de maçonnerie

36 enduit au mortier sur les parties des
murs en moëllons non recouvertes par la pierre de taille
37 taille du parement de la pierre de Villeneuve
38 taille des moulures

Plancher au dessus des parloirs

39 poutres de 0,30 sur 0,40 3(7 x 0,30 x 0,40)
40 solives en sapin 32 (9,30 x 0,08 sur 0,14)
41 plus value du sciage 297,60 x 0,44
42 prises pour les poutres
43 prises pour solives
44 plafond sur lattis 13 x 10,60
45 plus value pour les parties en s
46 anse de paniers 57
47 corniche au plâtre ayant 0,40 à l'équerre

Toitures

48	10 poutres de 3,30 sur 0,40	10(7 x 0,30 x 0,40)
49	solives	49(0,08 x 0,09 x11)
50	plus value pour sciage	539 x 0,34
51	aire en briques jointives	1,3 x 11

52 couverture en tuiles creuses de
Gigondas posées sur mortier
53 tuiles faîtières
54 scellement des prises des poulies
55 prises pour solives
56 remblai en gravier 15,50 x 9 x 0,50
57 dallage en pierre de S.t Remy dans
le vestibule de la petite entrée (carrière de Gaffet)
58 taille du parement
59 carrelage en carreaux de Bedouins sur
le plancher qui recouvre les parloirs
60 tuyaux en poterie de 0,12 de diamèetre
pour les poêles des parloirs
61 retaille de la porte vieille à l'entrée
par la petite porte
62 scellement de lambourdes pour parquets
63 blanchiement au plâtre par une couche sur les enduits
64 scellement de pattes
65 scellement de fers

Chapitre 2
Menuiseries

66 aire en plancher de sapin au dessous des solives du plancher rainées & languettées
67 trois portes en sapin de 0,041 dans le bâtis et 0,027 dans le panneaux à deux vantaux double parement & 4 panneaux sur la hauteur 3(1,50 x 3,00)
68 dormant en bois de chêne pour les portes de 0,08 sur 0,054
69 petite porte d'entrée en bois de noyer ayant 1,60 sur 3,40 à deux vantaux double parement imposte fixe et pièce de battement

Le parement extérieur de cette porte sera en chêne de 0,040 à grand cadre, et le parement intérieur sera en sapin du nord de 0,034 à panneaux comme la porte à deux vantaux.
La porte sur la cour sera pareille à cette porte d'entrée.

70 corniche de battement en chêne de 0,10 sur 0,08
71 huit croisées avec imposte et corniche en bois de noyer de 0,041 à petits carreaux, ayant 1,60 sur 3,60
72 corniche de battement de 0,11 sur 0,048
73 volets intérieurs en sapin du nord de 0,034, brisés dans leur largeur à panneaux et double parement
74 parquet en sapin du nord de 0,027 sur 0,11 de largeur rainé languetté et à l'Anglaise
75 solives en bois de chêne de 0,08 sur 0,08 longueur
76 plinthe en bois de chêne de 0,20 sur 0,034 longueur

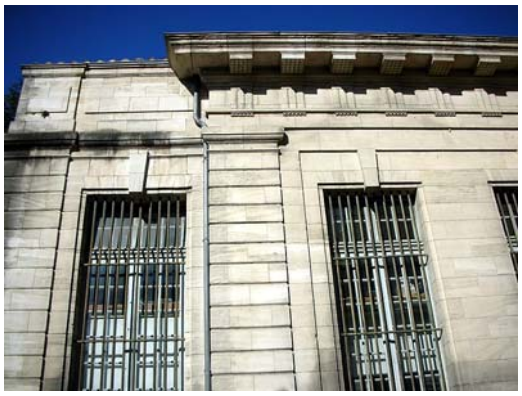
…

Total des travaux en dépense y compris les honoraires de l'architecte : 21.563 fr. 25

Le 23 janvier 1867**,** le ministre informe le préfet des décisions des 17 mai et 13 juillet 1866 autorisant la construction des parloirs du Séminaire Saint-Charles. La dépense en a été fixée, après rabais obtenu, à 20.863fr.15 (imprévus et honoraires compris).

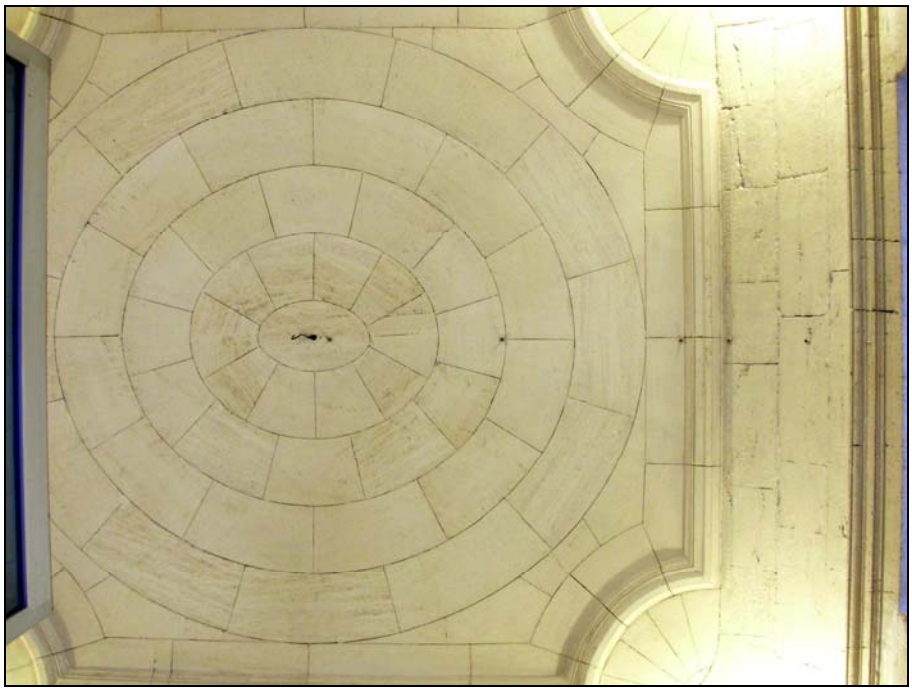
Ces parloirs sont édifiés, le long de la rue Saint-Charles, dans le prolongement du grand portail, au sud et sur l'emplacement du « *jardin des directeurs* ». Ils forment un quadrilatère régulier contenant une entrée dite petite au regard du grand portail et des salles de parloirs. A l'intérieur, un plancher détermine un niveau supérieur de faible hauteur au-dessus du rez-de-chaussée.



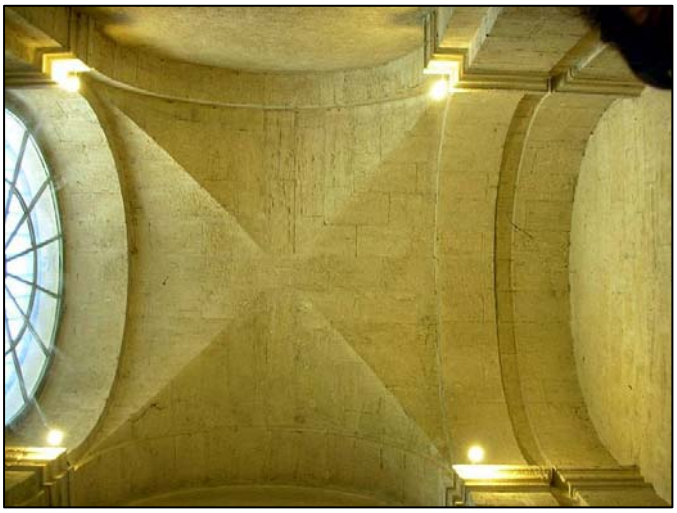


L'architecte du Département inscrit son projet dans la continuité de style de son illustre prédécesseur, préservant l'unité et la symétrie de la façade sur la rue comme sur la cour. De part et d'autre, il achève le projet initial selon la même ordonnance. Rue Saint-Charles, la corniche de l'aile méridionale reprend le modèle de celle de la chapelle, à métopes lisses et triglyphes.

Le vestibule d'entrée est voûté dans l'esprit des voûtes plates de Franque. Sa voûte adopte la forme d'une carapace de tortue sur trompes.



Le passage sur la cour voûté d'arêtes et en façade les pierres d'attente, le traitement du parement, sans lien avec l'ordonnance de façade de l'aile des parloirs, témoignent de l'intention, maintenue, jusque dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, d'édifier les deux ailes en retour sur la cour avec galerie.





La comparaison des caractères techniques, tels que hauteurs d'assises, taille des claveaux des plates-bandes, différents au nord et au sud de la cour révèle aussi deux époques de construction.



1753-1757



1867



1753-1757

AMA 67
Fi 849
année 1897



6. AFFECTATIONS ET DEVENIR DES BATIMENTS DE SAINT-CHARLES AU XX^{e} SIECLE

6.1. La séparation des Eglises et de l'Etat ; la caserne du Grand Séminaire

Le 9 décembre 1905 la loi de Séparation est promulguée. Elle entre en vigueur le 1er janvier 1906. Les Séminaires diocésains de France sont expulsés des édifices propriétés de l'Etat et doivent se réorganiser dans l'urgence.

Saint-Charles va recevoir des affectations diverses au cours du XX^{e} siècle.

Quelques cartes postales, heureusement portées à notre connaissance par un collectionneur avignonnais[1] témoignent de l'affectation du Grand Séminaire au casernement de soldats français et pendant la première guerre mondiale à un hôpital militaire dont une annexe occupait le lycée.



[1] Il nous est agréable de remercier cette personne pour son aimable concours et l'intérêt qu'il porte à la mémoire d'Avignon.



6.2. Les services administratifs du Département

Les annuaires administratifs de Vaucluse et de la ville d'Avignon publient l'état des propriétés immobilières départementales et donnent sous forme de tableau, la description des biens, le lieu de situation, l'origine des biens, la désignation de l'acte d'affectation, la destination actuelle et la valeur vénale indiquée par les compagnies d'assurances.
En 1939 par exemple, Saint-Charles est ainsi renseigné :
Description :

Ancien Grand Séminaire de St-Charles

Lieu de la situation :

Avignon (rue St-Charles)

Origine des biens :

Le Séminaire de Saint-Charles-de-la-Croix a été construit en 1690 ; il fut affecté aux séminaristes du diocèse en 1704. Pendant la Révolution cet immeuble saisi comme bien national, servit tour à tour de caserne, d'hôpital, puis il fut occupé par les autrichiens et les invalides. Le 9 avril 1823, le séminaire Saint-Charles fut mis à la disposition de l'Archevêque d'Avignon mais resta propriété nationale

Désignation de l'acte d'affectation :

Ce vaste immeuble fut cédé amiablement au département par l'Etat, en vertu du décret du 27 février 1924

Destination actuelle :

Concentration des services administratifs : Trésorerie générale, Ponts et Chaussées, vicinal, Inspection académique, Station d'agronomie, Architecture départementale, Services d'Hygiène vétérinaire

Valeur vénale :
5.624.384 f.

En 1950, s'y trouvent aussi l'Inspection départementale des Services d'incendie les Services de la réquisition et des automobiles des la Préfecture, les services de l'administration des Domaines : séquestres et confiscations.

En 1953 débute le transfert progressif des services concentrés à Saint-Charles vers la nouvelle cité administrative. Pour commencer, les services des Ponts et Chaussées, de la Trésorerie générale, de l'Architecture.

En 1955 l'inspection des Services d'incendie et de secours de Vaucluse est installée au n°6 de la rue Saint-Charles.

En 1957 l'Annuaire administratif et statistique du Département, dans son état des propriétés immobilières, et à la colonne destination actuelle enregistre simplement le fait que : « *Sur l'emplacement de cet immeuble démoli en 1955, le Génie militaire doit prochainement construire une caserne de gendarmerie*. »

Une nouvelle institution départementale entre au tableau : la Maison maternelle départementale, Immeuble construit sur un terrain départemental provenant de l'ancien Grand Séminaire. Bâtiment orienté nord-est, en forme de fer à cheval, avec entrée sur la rue St-Charles. Dépense totale de construction et d'aménagement 760.000 frs. Construite de 1929 à 1931.

6.3. La destruction des corps de logis de Saint-Charles en 1955

L'on est un saisi par la destruction entérinée, sans état d'âme, dans l'Annuaire et l'on s'interroge sur la réaction des Avignonnais contemporains devant la disparition de cet ensemble architectural.

Des voix s'élevèrent contre les destructions programmées et réalisées par l'administration municipale et départementale, le Séminaire Saint-Charles n'est que l'une des victimes parmi d'autres des entreprises urbaines et architecturales de l'époque.

L'écho de ces voix nous est livré par l'*Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes et des Monuments d'Avignon.*[2]

Lors de l'assemblée générale du 22 mai 1955[3], le docteur Laurent Moreau, président donne le rapport moral :

6° Une question grave se pose : celle des démolitions en projet dont certaines ont déjà commencé.

a) les bâtiments de l'ancien Grand Séminaire de la rue Saint-Charles seront remplacés par une caserne de gendarmerie
b) l'hospice Sixte Isnard
c) le couvent de la Visitation
d) la caserne des Passagers de la rue des Lices

Les conclusions de la séance sont : « *Au sujet des destructions et des constructions nouvelles les déclarations du Président sont approuvées à l'unanimité.* ***M. Joseph Girard déplore la démolition des bâtiments de Saint-Charles dont les voûtes ont été jetées à la voirie et dont la chapelle, seule conservée, est dans un grand état de délabrement.***

M. Fustier propose de faire circuler des listes de pétition pour empêcher la destruction de la Caserne des Passagers. L'Assemblée se rallie à cette idée »

---

[2] Le dépouillement de la presse locale n'a pas été possible dans le temps imparti à cette enquête.
L'Académie de Vaucluse n'aborde pas le sujet dans la publication de ses *Mémoires*, pour la même période.
Le Bulletin mensuel n'a pas été dépouillé.

[3] Annuaire de la Société des Amis du Palais des papes et des Monuments d'Avignon, 1955-1956 p. 20

La Société des Amis du Palais des Papes persévérera durant les années suivantes pour sauver de la ruine ce qui reste du Grand Séminaire.

Conseil d'administration du 28 octobre 1955 :
« L'Ancien Grand Séminaire n'est plus représenté que par sa chapelle et le portique attenant. L'humidité endommage de plus en plus l'intérieur de la chapelle. Des mesures doivent être prises. »

Assemblée générale du 3 juin 1956:
« *7° la chapelle conservée du Grand Séminaire Saint-Charles est dégradée par l'humidité. Il en est de même pour la chapelle des Pénitents noirs….* »
« *Vœux émis par la Société des Amis du Palais des Papes*
5. Restauration de la chapelle qui, avec une galerie couverte et un portail monumental est tout ce qui reste, rue Saint-Charles, de l'ancien Grand Séminaire, œuvre de J.B. Franque. Utilisation convenable de cette chapelle qui est un petit joyau architectural. »

Le 2 mai 1956, le directeur général de l'Architecture au ministère demande un rapport à l'architecte en chef des Monuments Historiques, H. Jullien. Celui-ci lui répond par courrier du 5 novembre suivant :

« *Le 16 septembre 1953, la chapelle Saint-Charles, les galeries du cloître et le portail monumental sur rue, étaient inscrits à l'Inventaire supplémentaire des M.H.*

Cet édifice faisait partie d'un ensemble de bâtiments à usage de Séminaire, qui prolongeait la chapelle du côté occidental.
Ces bâtiments vétustes ont été détruits, et seule la chapelle subsiste avec sa galerie au sud, laquelle galerie se retourne suivant un plan courbe, le long de la façade sur la rue Saint Charles, qui comprend le portail monumental.

Il s'agit d'un édifice du XVIII^{e} *siècle pour lequel je joins un relevé de plan et une coupe schématique… »* Suit une brève description architecturale de la chapelle. L'architecte conclut son rapport par une proposition de classement de l'édifice, « *seul moyen d'empêcher son abandon et donc sa ruine à plus ou moins longue échéance* ».

La Société des Amis du Palais des Papes reste vigilante comme en témoignent les délibérations de son Assemblée générale du 26 mai 1957:
« *5. Restauration de la chapelle du Grand Séminaire rue St-Charles, œuvre de J.B. Franque. M. Jacques de Font-Réaulx a sauvegardé ce qui pouvait l'être, évacuant les archives qu'elle contenait. »*
« … M. Gagnière fait remarquer qu'on avait envisagé de la transformer en dépôt de fouilles ou d'annexe du Musée Calvet. »

A l'occasion de la tenue du Congrès Archéologique de France dans Avignon et le Comtat Venaissin en 1963, Emile Bonnel publie une brève étude sur la chapelle dans l'introduction de laquelle il précise que « *Les bâtiments conventuels ont été construits de 1720 à 1723 par l'architecte avignonnais J.-B. Franque****. Ils ont été récemment démolis et sont remplacés par des immeubles en cours de construction****.* »

Le doyen du Chapitre métropolitain de Notre-Dame des Doms nous a récemment rapporté que les maçons employés à la destruction des voûtes de Saint-Charles pleuraient de tristesse en accomplissant leur tâche.

6.3 Le Service d'Archéologie du Département et l'utilisation de la chapelle comme lieu d'exposition du Festival d'Avignon

En 1984 le Département de Vaucluse entreprit d'aménager les locaux de la rue Saint Charles à destination du Service d'Archéologie créé trois ans plus tôt. La chapelle servit de dépôt archéologique jusqu'en 1999.

Elle fut évacuée et mise à disposition de l'exposition La Beauté en l'an 2000 et abrite depuis d'autres expositions le temps du Festival d'Avignon.

SOURCES

ARCHIVES MUNICIPALES D'AVIGNON (AMA)

Documents photographiques, Févrot photographe, 1897.
67 Fi 0847, 67 Fi 0849

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'AVIGNON (BMA)

BMA MS 5610. Adrien Marcel. - Dictionnaire des rues d'Avignon
(rue Saint Charles - à rue Violette)

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE VAUCLUSE (ADV)

Série D - Instruction publique, sciences et arts
D 443 sq

Série G - Clergé séculier avant 1790
10 G 29 Chapitre Saint-Didier d'Avignon, directes reconnaissances de biens

Série J - Entrées par voies extraordinaires
23 J 1 sq. Grand Séminaire d'Avignon.

Série L - Administration et tribunaux de la période révolutionnaire 1790-1800

Série Q - Domaines, enregistrement, hypothèques (1790-1940)

Série V - Cultes depuis 1880
3 V 18 sq. Grand Séminaire Saint-Charles

Fonds des notaires
3 E 5
3 E 6
3 E 7
3 E 8
3 E 11
3 E 12
3 E 28

PLANS DE LA VILLE D'AVIGNON

Plan dit « aux personnages ». Gravure de Franz Hogenberg, extraite du *Theatrum Orbis Terratum* d'Abraham Ortelius, publié par Georg Braun, Cologne, 1575. (AMA série Fi)

Plan dédié à François des Comtes Guido de Bagni, archevêque de Patras, Vice légat d'Avignon par Odoric Aloysius, dessiné par Marc Antoine Gandolfe, gravé par Theodore Hooschstrate, 1618. (BMA)

Plan Mérian, 1635. (BMA)

Plan d'Avignon au XVIIe siècle, sous le pontificat d'Alexandre VII, gravé par Pierre Mortier. (AMA série Fi)

Plan d'Avignon au XVIIIe siècle, reproduction photographique de Jean-Baptiste Michel, vers 1888. (AMA 67Fi)

Plan cadastral, 1829, Section LL de St-Agricol, levée en 1821. (AMA)

Plan d'Avignon, 1888.

Plan d'Avignon, 1901-1902, éd. Assaleix libraire-imprimeur (AMA)

ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE

Placet de François Franque au Directeur des Bâtiments, 5 mai 1767. Publié par Emile Bonnel dans le *Congrès Archéologique de France*, 1963, p. 115 sq.

MEDIATHEQUE DU PATRIMOINE
Hôtel de Croisille, Paris.

Documents photographiques

SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE DE TERRE
Fort de Vincennes.
Plans.

COLLECTION PARTICULIERE
Cartes postales

BIBLIOGRAPHIE

Robert Bailly. - *Avignon du souvenir*. - Avignon, 1973.

Emile Bonnet. - La chapelle Saint-Charles à Avignon, dans *Congrès Archéologique de France, CXXIe session 196, Avignon et Comtat Venaissin.*- Paris : Société française d'Archéologie, 1963, p. 110-118.

Collectif. - *Avignon ville d'art* / J.-P Blanc, A. Breton, S. Gagnière, J. Granier, A. Maureau, J. de Saint-Priest d'Urgel. - Avignon : Les Amis du Palais du Roure, 1991.

Joseph Girard. - *Avignon, ses monuments, ses hôtels, ses trésors d'art*. - Avignon, 1930.
- *Evocation du vieil Avignon*. - Paris : éd. de Minuit, 1958.

Abbé Granget. - *Histoire du diocèse d'Avignon et des anciens diocèses dont il est formé*. Tome second. - Avignon, Seguin aîné, 1862.

Paul Pansier, *Dictionnaire des anciennes rues d'Avignon*, 1930.

Annuaire administratif et statistique de Vaucluse

Annuaire administratif et historique de la Ville d'Avignon,
Annuaire de la Société des Amis du Palais des papes et des Monuments d'Avignon, 1955-1956 à 1959

Documentation :

Avignon, chapelle du Grand Séminaire de Saint-Charles-de-la-Croix : Conservation générale de l'édifice (clos et couvert). Etude préalable/ Didier Repellin, Architecte en Chef des Monuments Historiques, mai 2001.

DOCUMENT 1
« *Epingles* » jointes à l'acte de vente des maisons de la Valfenière

ADV 23 J 1

Billet pour les epingles

L'an mil sept cent neuf et le dixneufvieme du mois
d'avril en presence des tesmoins aprez només
noble Charles de Mariani tant a son nom que
d'heritier grevé de feu noble Marie Anne de Royers
de la Valfiniere d'une part, et d'autres nobles et
R.des Personnes Mess.res André de Blanc chanoine de S.t
Agricol, Dominique de Guilhem doct.t en S.te Theologie
et Joseph de S.te Marie doct. en l'un et l'autre droit pretres
de cette ville sur la vente que led S.r de Mariani
leur ~~a~~* doit* passé des maisons et jardins de l'hoierie de lad
feue dame situer dans cette ville paroisse S.t Agricol
et rue du Portail l'Evesque tendante ~~du portail l'~~ aux
murailles de la vielle au prix et somme de trente
mill livres monoye de roy dont les payemens
pactes et qualitez seront specifies au contrat de la
vente qui sera passée ce jourdhuy conviennent
que outre led prix et somme de trente mille livres roy
lesd. S.rs de Blanc, de Guilhem et de S.te Marie donneront
comm'ils promettent donner aud S.r de Mariani pour
epingles la somme de cinquante louis d'or en espece
et pareille somme de cinquante louis d'or aussi pour
epingles a m.r Pierre Courrat not.re pere et légitime
admisnistrat.r de la personne et biens de ses enfans de
son second lit qui sont appelez à la substitution desd
maisons et jardins et autres biens de l'heoirie de lad dame
et a d.elles Elisabeth et Claude de Royers sœurs de la
Valfiniere sœurs de lad feu dame de Marianj
pareillement appelees a leur rang a la meme
substitution pour le consentement qu'ils sont donné a
lad vente tant dans l'acte de vente* qui sera passé * de jourdhuy
~~passé~~ que dans la procedure ; ~~moyenan~~ lesquelles
epingles revenants en tout a la somme de cent
v°
louis d'or ont été la meme en consequence de la pnte
convention consignees entre les mains de Mess.res
Pierre de Blanc marquis de Brantes….

DOCUMENT 2
Extraits de l'acte de vente en date du 19 avril 1709

ADV 23 J 1

19 avril 1709 vente
… « Et par ainsi le corps le plus specieux et plus considerable dud heritage consisteroit aux maisons et jardins tant a fleur que potager joints attenants et contigus ensemble, situez dans cette ville paroisse S.t Agricol et rue tendant du portail l'Evesque au pred de l'Observance et aux murailles de la ville, et respectivement aux traverses appelées de Groumelle et du bourg de Milhaud cy apres designees et confrontees dont le revenu annuel peut monter a la somme de neuf cents livres ou environ lequel se diminue et reduit à une moindre somme à cause des reparaons. necessaires et jndispensables qu'on est obligé de faire auxd maison par le mauvais état où elles se trouvent qui ne pourroit qu'augmenter par la succession des tems si l'on négligeoit de faire lesd reparaons.
Et d'ailleurs lesd jardins sont sujets des cas fortuits [ouailles] et jnondations des eaux qui arrivent presque anuelement a cette ville comme il est notoire et meme l'annee derniere deux diverses fois, qui causent des si grands dommages auxd jardins que le plus souvent font périr toutes les hortolailles et la plante d'icelles outre ce qui leur arrive par la rigueur des grands hivers comme celuy de la pnte. année qui a été si rigoureux qu'on voit par experiance qu'il a fait perir toute l'hortolaille du jardin et n'y a laissé l'apparence de la moindre, et a tué plusieurs des arbres fruitiers et d'ailleurs a fait mourir presque tous les orangers fleurs, têtes à fleurs et jassemeins dud jardin a fleur, ce qui prouve la diminuation de la valeur desd jardins, outre que led maisons peuvent rester comme il est arrivé souvent sans s'arrenter, chargés d'ailleurs partie desd jardins et maisons de censes annuelles en faveur des seig.rs directs d'icelles. En façon que toutes ces raisons et consideraons. ayans determine led S.r de Mariani a vendre s'il etoit possible toutes lesd maisons et jardins, comme le corps le plus propre et facile à vendre pour avoir les sommes convenables a acquitter plus facilement lesd dettes passives et v° plus utile et profiatble à ses enfants et aux substituez…
….
A vendu quitté, cedé, remis, et transporté vend, quitte, cede remet et a perpétuité et irrevocablement transporte, aliene et desempare par titre de vente cession, remission et transport perpetuel et irrevocable aux d. M.r de Blanc, de Guilhem et de S.te Marie prêtres icy pnts stipulants et acceptants

ensemble l'un pour l'autre et un seul pour le tout
sans division d'action ni ordre de discussion et
solideraiment, scavoir est lesd maisons
basse cours et jardins a fleur et potager susd. de
l'hoirie de la dame de Marianj situez a la paroisse
et ou qu'a eté dit cy dessus, consistant en trois maisons
sur lad rüe tendant du portail l'Eveque au pred
de l'observance et aux murailles de la ville qui
sont scavoir la grande maison tenue a pnt en arrentement
par M.r le marquis de Calviere. Plus le jardin a
fleur, plus la maison et basse cours que led S.r de
Marianj habite actuellement avec sa famille, et en
une petite maison de suitte le tout attenant et
contigu. Plus au jardin potager de la contenance
de douze * a treze* eiminees ou environ et autrement quoy
que contienne plus ou moins avec la maison et
v°
habitaon. du jardinier, comme aussi en une
autre petite maison et courtil, avec les
ecuries et grenier a foin attenants dans la traverse
de Groumele ou bourg de Milhaud, confrontants
les susd. trois maisons contigües d'une part lad rue
du portail l'eveque, d'autre et par derriere led.
jardin a fleur et lad basse cour, d'autre lad traverse
de Groumele, d'autre maison du S.r Racord, et led
jardin a fleur confronte d'une part lad grande
maison, d'autre lad basse cour, d'autre led. courtil
et lad traverse de Groumele d'autre led. grand
jardin potager, et lad basse cour confronte d'une
part lad. maison qu'habite led. S.r de Mariani sus
designee, d'autre le jardin a fleur, d'autre le grand
jardin potager et d'autre le jardin de la maison dud.
S.r Racord ; et led courtil, basse cour ecuries et
greniers a foin confrontent d'une part lad. traverse
de Groumelle, d'autre led. jardin a fleur, l'habitaon.
du jardinier du jardin potager. Et finalement
led. jardin potager et habitaon du jardinier confrontent
d'une part lad traverse de Groumelle ou bourg de
Milhaud qui va aboutir au monastere de S.t André
d'autre part le jardin potager de M. Tourreau d'autre
led. jardin a fleur, d'autre lad basse cour, d'autre
un autre jardin potager du d S.r Tourreau et leurs
autres plus vrays confronts si aucuns y en a ; Tous
les susd. corps contigus joints ensemble confrontent
d'une part lad. rue tendant du portail l'eveque
aux murailles de la ville, d'autre maison et jardin
dud S.r Racord, d'autre lesd jardins de M.r Tourreau
d'autre la traverse de Groumelle ou bourg de
Milhaud et ses autres plus veritables confronts. Et
generalement il leur a vendu et vend tous les autres

biens s'il y en peut avoir au de la des cy dessus designez
f°
et enoncez de quelle nature qu'ils soient, noms droits
franchises privileges jmmunitez dans quel lieu et
situation qu'il se trouvent et de quels confronts qu'ils
soint confrontez que l'hoirie de la Dame de Royers
possede ou luy competent aud. cartier ensemble les
quarante cinq ecus deux par Jeanne Marie Valentine
veuve de Michel Feste a pnt. rentiere dud jardin
potager pour le fond et estime dud. jardin ; faisant
led S.r de Mariani lad vente avec tout de que dans lesd.
maisons, jardins, basse cours, ecuries, et grenier a
foin, se trouve depuis le ciel jusques aux abimes affix
gipsé, bati, muré boisé et respectivement planté
accrû vegeté, arboré, enraciné, oculte, apparent ou non…
…
seront
encore compris dans la pnte. tous les vases tant
grands que petits qui sont dans led. jardin, les
orangers, plantes de jasemin fleurs, tetes a fleurs
qui y sont actuellement tels et en l'etat que se
trouvent y en ayant la plus grande partie qui
paroissent etre morts par la rigueur de l'hiver
et soit qu'ils soint morts ou non le prix de la pnte
vente ne pourra etre aucunement diminué.
Franche la pnte. vente aud. vendeur du droit de lods
deu a l'occasion d'icelle, et aux d S.rs achet.rs de
v°tous arrerages des censes, dettes, charges obligaons. et
hipoteques generales et particulieres et de tout le passé
jusqu'au pnt jour….

DOCUMENT 3
Prix fait du 1er juillet 1720

Commanditaires :
Les prêtres et directeurs de la communauté ecclésiastique de Saint-Charles de la Croix
André de Blanc prêtre et chanoine de la collégiale Saint-Agricol
Dominique de Guilhen docteur de Sorbonne
Charles Combette
François Ranchet

Objet :
Prix fait de la « **bâtisse d'une partie du corps de bastiment qui doit se faire dans la maison de la dite communauté** », conformément au plan et élévation faict par monsieur Franque.

Prix facteurs :
solidairement à François Aubert, de Châteaurenard
Balthazard Biot, d'Avignon
Gaspard Anselme et Michel Aubert de Châteaurenard, maîtres maçons,

Mesures hors oeuvre

longueur du bâtiment	21 cannes	41 m 47
largeur	5 cannes 1 pan	10 m 12

Bâtiment sur un axe est-ouest ; façades nord et sud.

Fondations

fondations des murailles de la face et du nord	largeur 7 pans	1 m 72
fondations des murailles de teste et de reffants	3 à 4 pans	0 m 74 à 0 m 98
ou au plus pour les murailles de tête	5 pans	1 m 23

profondeur des fondations : jusqu'au terrain solide

Première assise des fondations de pierre de taille dite graze
: posées en liaison pour les deux murailles de face et du nord
: posées à travers, d'une pièce de l'épaisseur du fondement pour les murs de tête et de refend.

Deuxième assise de même pierre aux fondations du nord et de face ou au moins des pierres grazes en liaison aux endrouts de pilastres pour les voûtes.
Le reste des fondation de bonne maçonnerie, en assises de pierres de roche, mortier 1/3 lait de chaux, 1/3 sable ; avec une boutisse de graze de canne en canne.

Murailles de face et du nord
Réduction de l'épaisseur du mur de fondation à son sommet à 6 pans – 1 m 47.

Murs

	épaisseur jusqu'à la hauteur du socle	à la hauteur des voûtes		
Face (sud)	5 p ¼	1 m 83	5 p	1 m 23
Nord	5 p ¼	1 m 83	5 p	1 m 23
tête & refend	3 à 4 p	0 m 74 à 0 m 98		

murs
pour l'escalier 1 buget et 1cairon

Voûtes
De pierre fine de Villeneuve
hauteur sous clef
24 à 25 pans 5 m 90 à 6 m 15
naissance des voûtes de 5 à 6 assises de grazes ou coudières « par état de charge »
Voûtes d'arêtes
arêtiers de cairons et de bugets
voussoirs de cairons, hormis les 7 ou 9 dernières assises qui seront de demi buget sciés (non refendus au marteau)
Les reins des voûtes seront remplis des 2/3 aux ¾ de la montée des voûtes de bonne maçonnerie et le restant de terre, jusqu'au berceau
Faites selon leur trait sans aucun jarret « le tout bien rangé »

Façade sud : pierre cadete par dedans et par dehors sur toute sa hauteur.
Pilastres et impostes, fenêtres à bandeau carré, appui saillant d'une seule pièce, plate-bande « ou arc » de 7 à 9 pièces de l'épaisseur du mur.
Cordon ou plante règneront à chaque étage.
Au sommet de la façade un entablement ou corniche de 2 pans et demi à 3 pans de saillie ; 0 m 60 à 0 m 73.

Façade nord : pierre cadete en dedans comme au sud ; mais au dehors seulement de pierre « poitrière » au dessus du socle, enduite de mortier rustiqué.
Fenêtres de pierre de taille avec bandeau et appui comme au sud. Portes de pierre de taille et plate bande de même.
Façade couronnée par une gênoise

Façades sud et nord : réduction de l'épaisseur du mur au-dessus des voûtes, au premier plancher qui sera de 15 pans de hauteur 3m69 ; épaisseur 4 pans , 0 m 98
réduction au dessus du premier plancher à 3 pans, 0 m 73
réduction au second plancher, de 15 pans de hauteur, et du second plan jusqu'au toit à 12 pans de hauteur, épaisseur du mur réduite à 2 pans et demi, 0 m 60.

Murs de tête et de refend
De pierre cadette par les deux faces jusqu'à la voûte ; portes de la grandeur désignée.
Faites de pierre poutrière,
réduites jusqu'au toit de 2 à 2 pans et demi 0 m 49 à 0 m 60 ;
Portes, arcs des couroirs, conduits de cheminées ((6 pans au-dessus du toit) ; en pierre de taille de l'épaisseur du mur.
1 pan et demi – 0 m 37 - d'extrados pour les plates bandes des portes et arcs des couroirs

Murs de cairons et de buget (pour l'escalier) conduits jusqu'au toit
Escalier ; sans précision de situation

Tous les murs qu'ils soient de pierre de taille en cadette ou de maçonnerie seront construits avec à chaque assise une boutisse de l'épaisseur du mur, de canne en canne.
« ..toutes les murailles de taille et les joints fermés avec du mortier blanc fait de la recoupe des pierres. »
Murailles de moellons ou pastouire enduites et blanchies à la truelle ; plâtre fin à l'intérieur ; mortier rustiqué au dehors.

Rez-de-chaussée : bardaison ou mavonage selon la décision des directeurs
+ mavonage des planchers

Charpente et deux planchers
La maçons prépareront la place pour caler les poutres et les solives ; ils aideront à la mise en place des bois des planchers et charpentes.

Toiture à deux pentes, nord sud, couverte à tuiles mouillées.

Main d'œuvre et matériaux, délais

Fourniture de tous les matériaux de construction par le Séminaire y compris 15 douzaines de doublis de charge pour les échafaudages et le bois nécessaire aux les cintres des voûtes que les prix facteurs construiront.
; matériel & main d'œuvre à la charge des entrepreneurs.

Travail sans discontinuer jusqu'à la livraison du chantier.
Main d'œuvre
au 1er août 4 personnes, les prix facteurs
au 17 août les prix facteurs et 4 autres ouvriers maçons expérimentés + les manœuvres

Cannage

Murailles et voûtes
la canne carrée de muraille et voûte, « l'une portant l'autre et tant plein que vuide »
canne ^{2} 6 livres de France

Couverts et mavonages
mavons longs posés à bâtons rompus, parquetage, membres posés en losanges
canne ^{2} de couvert ou mavonage 20 sols de France

bardaison du rez-de-chaussée -si les directeurs le décident - en pierre de Barbentane, en losange de 2 pans^2 ; taille et mise en place

la canne ^{2} 4 livres 10 sols de France
Sinon mavonage au même prix que précédemment.

Escalier
la marche et plafond posée à la règle par-dessus, taille et mise en place
40 sols même monnaie

Visite d'experts et réception des travaux
paiement à proportion d'ouvrage, 200 livres à réception
cannage à cordeau tendu
exclusivité du chantier sur tout autre avant son achèvement

M. Franque fils, arbitre, architecte et directeur de la batisse
Aucune femme manœuvre

Fait dans la maison de la communauté de Saint-Charles de la Croix et petite salle basse en entrant
Jean-François Monge prêtre et chanoine de Saint-Didier, aumônier de l'hôpital Sainte-Marthe, témoin
Les directeurs
les prix facteurs Biot et Aubert (les autres déclarés illétrés)

Acte barré et cancellé / acte du 23 août 1723

Texte du prixfait

ADV 3 E 12 656, f° 393 v°
fonds Vincenti, notaire Antoine-Charles Causan

En marge :
Le présent acte cy contre escript a esté barré et cancellé ensuitte de
l'acte receus par moy notaire le 23 aoust 1723 et autre mis en marge en foy de ce ;
Causan notaire

Prix faict de la bastisse à la maison de la communauté de saint Charles à François Aubert, Balthasard Biot, Gaspard Ancelme et Michel Aubert massons

L'an mil sept cents vingt et le premier juillet par devant moy notaire public apostolique cotoyen d'Avignon et en présence des témoins cy bas nommés furent présents messire André de Blanc prestre et chanoine de l'église paroissiale et colégiale Saint-Agricol dudit Avignon Dominique de Guilhen docteur de Sorbonne, Charles Combette et François Ranchet touts prestres et directeurs de la communauté ecclésiastique de Saint-Charles de la Croix establie audit Avignon lesquels de leur gré au nom de ladite communauté ont baillé et baillent à prix fait, à maître François Aubert du lieu de Châteaurenard en Provence, Balthazard Biot de cette ville d'Avignon, Gaspard Anselme et Michel Aubert aussi dudit lieu de Châteaurenard touts maîtres maçons présents stipulants pour eux et les leurs et procédants touts quatre ensemble et solidairement au nom de l'un pour l'autre et d'un chacun d'eux seul pour le tout sans division d'action n'y ordre de discution scavoir est la bâtisse d'une partie du corps du bastiment qui doit se faire dans la maison de ladite communauté de Saint-Charles audit Avignon et endroit que leur sera désigné et indiqué par lesdits sieurs directeurs conformément au plan et élévation faict par monsieur Franque signé par les parties qui est resté au pouvoir des sieurs et directeurs de ladite communauté et de la longueur, largeur et hauteur et manière cy après spécifiée. Laquelle partie de bastiment aura vingt une canne ou environ de longueur, et cinq cannes un pan largeur le tout hors d'œuvre. Plus les escavations des fondements de toutes les murailles seront faictes aux depens de ladite communauté de Saint-Charles de la Croix, scavoir celles des murailles de la face et du nord de sept pans de largeur et celle des murailles de testes et de reffants de trois à quatre pans, ou tout au plus pour les murailles de teste de cinq pans, et de la profondeur pour toutes lesdittes murailles jusques au terrein solide. Plus la première assize de touts lesdits fondements sera faictes par lesdits prixfacteurs de pierre de taille dittes grazes, posées en liaison pour les deux murailles de face et du nord, mais pour les autres murailles de teste de reffant elles seront posées à travers d'une pièce faisant l'épaisseur du fondement Plus sera faicte une seconde assize desdittes grazes aux fondements du nord et de face si l'on se troue bon, ou au moins il sera pozé desdittes grazes en liaison dans touts les endroits des pilastres pour les voûtes qui seront désignées. Le restant de touts lesdits fondements sera fait de

bonne maçonnerie avec pierre de roche posées par assizes avec bon mortier faict d'un tier de chaux et deux tiers sable, et en arrozant à chaque assize. Ladite maçonnerie pierre de roche sera liée de canne en canne par bonne boutisse desdites grazes. Plus lesdites murailles du fondement de face et du nord seront réduites à haut à six pans d'épaisseur. Plus au dessus desdits fondements seront faictes les murailles de face, et du nord de cinq pans et quart d'épaisseur jusques à la hauteur du socle. et seront réduites à cinq pans d'épaisseur à la hauteur des voûtes qui auront sous clef environ de vingt quatre à vingt cinq pans. Les murailles de teste et de reffant jusques à la mesme hauteur seront de trois à quatre pans d'épaisseur et les autres pour l'escalier d'un buget et d'un queyron.Ces murailles seront faictes, scavoir celle de face du midy, avec cadete par dedans et par dehors en observant par dedans de faire les pilastres avec leurs impostes qui seront designés, et les naissances des voûtes seront faictes de cinq à six assizes de grazes ou de coudières par état de charge. Les fenêtres seront faictes aux endroits désignés avec un bandeau carré au tour, leur appuy saillant d'une seule pièce et leurs plattes bandes, ou arcs de sept à neuf pièce faisant l'épaisseur du mur. La muraille au nord sera faite de mesme que celle du midy en dedans avec cadete, mais par le dehors elle ne sera que de pierre poitrière au dessus du socle, enduite du bon mortier rustiqué par-dessus. Les fenêtres à faire dans la dite muraille du nord aux lieux désignés, seront faictes avec pierre de taille et leurs bandeaux et appuys comme dessus. Les portes qui seront laissées aussy dans la mesme muraille seront faictes avec pierre de taille et leur platte bande de mesme. Quant aux murailles par teste et de reffant seront aussy avec cadette par les deux faces jusqu'à la voûte en y observant les portes de la grandeur désignée. Au dessus des voûtes, les deux murailles de face du midy et du nord seront réduites à quatre pans au premier plancher qui sera de quinze pans d'hauteur, et les murailles de teste et de reffant faictes de pierre poutrière seront réduites jusqu'au toict de deux à deux pans et demy d'épaisseur, celles de queyrons et de bugets seront aussy conduites jusqu'au toict, dans lesdites murailles par teste et de reffant seront laissées les ouvertures des portes, arcs des courroirs, tuyaux des cheminées, conduits six pans au dessus du toict le tout en pierre de taille faisant l'épaisseur du mur et d'un pan et demy d'extradosse pour les plattes bandes des portes et arcs des courroirs. Au dessus du premier plancher, les murailles de face du midy et du nord seront réduites à trois pans d'épaisseur au second plancher qui sera aussy de quinze pans d'hauteur, et dudit second plan jusqu'au toict qui sera de douze pans d'hauteur ou environ, seront réduites à deux pans et demy d'épaisseur. On faira les fenêtres désignées dans lesdites murailles avec pierre de taille, leurs bandeaux et appuys come a esté dit, et mesme les cordons ou plantes qui regneront à chaque estage, la muraille de face du midy sera toute en cadette de pierre de taille en dehors jusqu'au toict où elle sera terminée par un entablement ou corniche d'environ deux pans et demy à trois pans de salie. La muraille du nord sera terminée et couronée par une génevaise. Dans toutes les

dittes murailles soit de taille en cadette, soit de pastouire seront posées

de canne en canne à chaque assize des bonnes boutisses et faisants l'épaisseur du mur. Les poutres des deux planchers comme aussy toute la charpente du couvert et mesme les solives des planchers seront callées dans leur place qui aura esté faites par lesdits prix facteurs maçons lesquels seront tenus d'aider avec leurs ouvriers à mettre les poutres nécessaires tant pour les planchers que pour les couverts au dessus de la charpente sera faict le couvert avec ses deux pantes du costé du midy et de bize à tuilles mouillées. Toutes les voûtes seront faictes de pierre fine de Villeneuve et en arrêtes, les arrêtiers seront de queyrons bugets les voussoirs de queyrons à la réserve des sept ou neuf dernières assizes qui seront de demy buget ciés etnon refandus avec le marteau, les flancs ou reins des voûtes seront remplis des deux tiers aux trois quarts de la montée des voûtes de bonne maçonnerie et le restant de terre jusqu'au berceau.
Les voûtes et les arcs seront faicts selon leur traict sans aucuns jarrret, le tout bien ragréé comme aussy toutes les murailles de taille et les joints fermés avec du mortier blanc faict de la recoupe des pierres. Toutes les murailles de moilons ou pastouire et seront bien enduites et blanchies à la truelle par-dessus avec plâtre fin en dedans seulement pour celles qui auront du dehors seront enduictes avec mortier rustiqué dans leur face du dehors. Et finallement seront posées toutes portes et fenêtres desdites murailles par lesdits prixfacteurs, sera aussy fait l'escalier dudit bastiment désigné dans ledit plan comme aussy la bardaison raz de chaussée, si mieux n'aiment lesd sieurs directeurs y faire faire un mavonage. Comme aussy fairont lesdits prixfacteurs les mavonages des planchers dudit bastiment, lesdits sieurs directeurs fourniront pour ladite bastide desdits murailles et fondements, couverts, planchers, mavonage et toutes les autres matières nécessaires comme chaux, sable, pierres de roche, pierres de taille, mavons, tournettes et autres quelconques et les dits prixfacteurs fourniront leur travail, outils, façon d'eux, des ouvriers, manœuvre et autres personnes nécessaires jusques à l'entier accomplissement de laditte bastisse, fairont faire à leurs dépens les échafauts, et lesdits sieurs directeurs leurs fourniront quinze douzaines de doublis de charge, et tous le bois nécessaire pour le cindre des voutes de quoy lesdits prixfacteurs se chargeront pour le rendre au compte qu'ils l'auront receu lesquels prixfacteurs fourniront aussy les cordes, bacquets, eschelles outils et autres choses nécessaires pour ladite bastisse en conservant ledit bois, et s'en servant en bons pères de famille, comme aussy lesdits prixfacteurs seront tenus de converser en tout en bon père de famille d'avoir soin de conserver matériaux et d'en avoir soin comme si eux mesme les fournissoint et de faire enfermer la chaux, de prendre garde si les charretes qui porteront la pierre et autres matériaux seront bien et duement chargées, et seront de pierre de recepte, d'en tenir un contrôle exact et fidelle. Plus lesdits prixfacteurs seront tenus de travailler incéssement et sans discontinuation a la ditte bastisse et de commencer d'y faire travailler par quatre personnes, eux y estant le premier aoust prochain, et d'y faire continuer ensuitte le dix

septiesme aoust prochain, eux et quatre autres ouvriers maçons s'entendant au mestier sans comprendre les manœuvres, et ainsi

continuer de mesme sans discontinuation, jusques à l'entier accomplissement de laditte bastisse. Pour lequel travail et bastisse que fairont lesdits prixfacteurs, lesdits sieurs directeurs ont promis et promettent de payer aux susnommés prixfacteurs pour chaque canne carrée de toutes les sudittes murailles, et voûte l'une portant l'autre, et tant plein que vuide six livres monnoye de France pour chacune desdittes cannes carrées, et pour les couverts et mavonage tant en mavons longs posés à baston rompu parquetage, que membre posés en lozange ont promis aussy de payer auxdits prixfacteurs stipulants vingt sols aussy monoye de France. Pour chaque canne carrée tant desdits mavonages que couvert, et pour raison de la bardaison raz-de-chaussée si lesdits sieurs directeurs trouvent bon de la faire, ils payeront auxdits prixfacteurs stipulants quatre livres dix sols aussy monoye de roy. Pour chaque canne carrée de laditte bardaison qui sera faicte de pierre de Barbentane en lozange de deux pans en carré lesquelles pierres lesdits prixfacteurs tailleront bien et düement et mettront en place. Plus pour raison des degrés ou escaliers lesdits sieurs directeurs payeront auxdits sieurs prixfacteurs stipulants quarante sols aussy monoye de France pour chaque marche et plafon posées à la règle par-dessus et tailleront et mettront en place bien duëment lesdittes marches, et fairont ledit escalier comme aussy toute la sudditte besognebien et dëment et en maîtres de l'art et en bon pères de famille touts les susdits ouvrages estant finis seront veus, visités, et vérifiés par des experts à nommer de part et d'autre lesquels en fairont rapport rièrre moy notaire sans forme n'y figure de procès pour voir si le tout aura esté faict bien et düement et suivant les présentes et le susdit plan et dessein et sera laditte besogne payée par lesdits sieurs directeurs, auxdits prixfacteurs stipulants à proportion d'ouvrage en façon néanmoins qu'il restera en main desdits sieurs directeurs la somme de deux cents livres monoye de France qui ne sera payée auxdits prixfacteurs qu'après que lesdits ouvrages et batisse seront finis, veus, visités et trouvés bien et düement faicts et recevables conformément audit plan et élévations et aux présentes le tout estant faict dans sa perfection et regrée sera canné à cordeau tendu tant plein que vuide sans pouvoir le plier pour aucune moulière qui pourront se trouver dans laditte bastisse d'un costé seulement. Plus lesdits prixfacteurs ne poourront prendre aucun autre prixfait de bâtisse que le présent ne soit entièrement achevé, et en cas de différent entre les parties à l'occasion de tout ce dessus et qui en dépendra elles ont voulu en estre et demeurer au dire et arbitrage de deux architectes ou maîtres de l'art à nommer de part et d'autre sans forme n'y figure de procès comme aussy en cas de différent entre lesdits prixfacteurs entre eux ils ont voulu aussy en estre et demeurer au dire et arbitrage de monsieur Franque fils, archiecte et directeur de la sudditte bastisse, aussy sans forme n'y figure de procès, comme aussy a esté de pacte que au cas lesdits sieurs direceurs ne veüillent faire la susditte bardaison et

qu'au lieu d'icelle ils veuïllent faire un mavonage lesdits prxfacteurs seront tenus de le faire au mesme prix de vngt sols pour chacue canne carrée, plus a esté de pacte que en cas d'augmentation aux susdites bastisse et ouvrage telle augmentation sera payée auxdits prixfacteurs

au dire dudit sieur Franque comme aussy en cas de diminution sera rebatüe auxdits prixfacteurs au dire aussy dudit sieur Franque, ne pourront employer lesdits prixfacteurs aucunes femmes pour manœuvres moins bailler aucun prix faict de ladite maison à aucuns autres maçons en tout n'y partie.

Le present acte de prix faict et tout son contenu lesdites parties contractantes chacune en son endroit mutuelles, dües et réciproques stipulations et acceptations de part et d'autre intervenants ont respectivement promis et promettenta voir agré et n'y contrevenir, observer ponctuellement fidellement et incessement touts les susdits pactes à peine de touts dépens, dommages et interets qui s'en p pourroint ensuivre pour observation de quoy ont soubmis et obligé scavoir lesdits sieurs directeurs les biens, rentes et revenus présents et advenir quelconques de ladite communauté de Saint-Charles de la Croix, et ledsits sieurs prixfacteurs touts quatre ensemble et solidairement comme dessus aussy tots et chacuns leurs biens et de chacun d'eux et ceux de leurs héritiers aussy solidairement meubles immeubles présents et advenirs quelconques, et outre ce chacun leurs personne propre, à toutes cours papales, royalles, comté de Provence, ordinaire dudit Châteaurenard et autres quelconques requises et à chacune d'icelles en leur meilleure forme et de la chambre apostolique ainsi l'ont respectueusement promis et jurés lesdits sieurs directeurs ad pectus et les prixfacteurs sur les écritures entre mains de moydit notaire renonceant à touts droits, loix, privilèges, statuts et autres choses faisant au contraire et notemment ledit Biot au bénéfice du statut dudit Avignon, parlequel un habitant en icelluy ne peut s'obliger pour un étranger pour plus que de cent sols duquel ledit Biot a esté informé par moydit notaire de quoy.

Fait et publié audit Avignon dans la maison de ladite communauté de Saint-Charles de la Croix et petite salle basse en entrant en présence de messire François Monge prestre et canoine de l'église Saint-Didier et aumosnier de l'hôpital Sainte-Marthe dudit Avignon, témoins requis et soussignés avec lesdits sieurs directeurs et lesdits Biot et Michel Aubert, les autres illétrés comme ont dit.

A. Blanc prêtre
Baltasar Biot
Michel Aubert
De Guilhem présents
Ranchet prêtre
Monge chanoine
G. Audard prêtre
Combette
Et de moy Antoine Charles Causan notaire public et apostolique citoyen dudit Avignon

DOCUMENT 4

Inscription gravée sur la première pierre de la bâtisse de Saint-Charles, 1720.
ADV D342, 2 Mi 387

Inscriptio Primarii Lapidis
Domus clericalis aedificanda
✠ D.O.M. ✠
Sub Invocatione D. Caroli &
S. Crucis Praesidio
Primarium Lapidem
Domus Instituendis Clericis
aedificandae
Delix Initium Ponebat
Andreas de Blanc & Dominicus
de Guilhem Praesbyteri
Semin. S. Sulpitii Parisiensis
XVI. Calend. Septembris
MDCCXX
✠ M(aria) V(irgine) ✠

DOCUMENT 5
Procès verbal pour la communauté de Saint-Charles le 29 octobre 1727

ADV 3 E 12 660

Verbal fait par la comm.té de S.t Charles

L'an mil sept cent ving sept et le vingt neufvieme
octobre par d.t nous Antoine Charles Causan
not.re et greff.r de la cour de l'archeveché de la
pnte ville d'Avignon commissaire specialem.t
deputé pour le faict que cy après par M.r le
vicaire gnal. dud archeveché par son ordonnance
de ce jourd'huy dont appert aux actes de moyd not.re
& greff. est comparu messire François Ranchet prt.re
et prieur du lieu de Mus dioceze de Nimes
dans notre maison d'habitaon. et salle basse d'icelle
lequel en qualité de procureur gnal de M.rs les[
de la Comm.té ecclesiastique ou seminaire de S.t
Sulpice sous le tiltre de S.t Charles etably aud.
Avignon lequel en execution de la susd. ordonnance
dud. seig.r vicaire gnal. cy dessus enoncée nous a
requis de nous vouloir acheminer a la maison
de lad. communauté ou seminaire de S.t Sulpice
sous le tiltre de S.t Charles scituée aud. Avignon
parroisse S.t Agricol et rüe allant du portail
levesque au pred de l'Observance et aux
murailles de la ville pour jllec faire et
dresser verbal conformement a ce qu'est prescrit
par la susd. ordonnance contenant notre
commission cy bas avant la clause de quoy
f° 287
de mot a mot inseré, a quoy nous no.re & greffier
et commissaire nous sommes offert et en effet tout
incontinent estant ~~l'heure~~ environ l'heure de deux
apres midy nous sommes achemniés avec led S.r
Ranchet procureur susd. a la maison de lad.
Comm.té ou seminaire de S.t Sulpice sous le tiltre
de S.t Charles dud. Avignon ou estant nousd.
no.re & greff. comm.re susd. a la requisition
dud. S.r Ranchet procureur susd. et en la pnce. et
assistance de noble et R.de personne messire André
de Blanc ptre. et chne. de l'église parroissialle
et collegialle S.t Agricol dud. Avignon et de
noble et R.de personne messire Joseph de Sainte
Marie aussy ptre. docteur ez droits lesquels ont
donné lad. maison autres y attenantes cours
et jardins a lad. comm.té ou Seminaire de Saint
Sulpice sous le tiltre de S.t Charles par contract

passé par moyd. no.re & greff. sous sa datte,
le tout amplement designé et confrontédans
led. acte de donation et en pnce.*aussy* des temoins
que cy apres avons procedé aud. verbal comme
sensuit.
Premierement led S.r Ranchet en pnce de qui dessus
nous a dit et exposé comme il importe a
M.rs de lad comm.té et Seminaire de S.t Sulpice
sous le tiltre de S.t Charles de faire apparoir
de l'etat pnt ou se trouve lesd maisons
cours et jardins a eux donnés par lesd S.rs de
Blanc et de S.te Marie et notemment de
l'etat ou se trouve le bastiment neuf commencé
dans le jardin a fleur de la grande maison
que les ptres. dud seminaire pretendent faire
continuer et aux fins aussy qu'il apparoisse
v°
aussy de ce que lesd ptres dud seminaire fairont
faire et construire pour achever led bastiment
neuf commencé et de ce qu'ils fairont faire et
construire dans lesd maisons cours et jardins et a
ces fins led S.r Ranchet en pnce de qui dessus nous
a fait montré et nous a aparu par linspection
occulaire que la grande porte et autres du devant
desd maisons du costé de la grande rüe et tout
led devant et austres costés des maisons et
jardins sont encore au mesme etat qu'ils estoint
lors que lesd S.rs de Blanc et de S.te Marie
les achepterent de M.r de Mariany et autres
comme est porté par l'acte d'achept receu par
M.r Courrat no.re sous la datte fors comme
sera dit cy apres, Plus led S.r Ranchet en pnce
de qui dessus nous a requis d'entrer par la grande
porte de lad maison du costé de la grande
rüe et de faire mesurer combien il y a de
distance depuis lad grande porte jusques au
commencement du bastiment commencé de neuf
et en effet tout incontinant nousd no.re & greffier
et commissaire en pnce de qui dessus estant
entrés avec les susnommés dans lad. maison
avons mesuré par nos pas ordinaires depuis
lad. grande porte jusques au commencement
dud. bastiment neuf et avons trouve y avoir
la distance de trente trois de nos pas en allant
du levant au couchant en entrant de laquelle
grande porte il y a un petit vestibule, ensuite
un grand bardat, puis une petite salle basse
puis une alée a travers couverte de treilles
et puis un petit espace jusques aud. bastiment
neuf, Plus led. S.r Ranchet nous a fait montré

et nous a aparu dud. bastiment neuf qui
f° 388
est construit du levant au couchant et dans
le jardin a fleur de la grande maison, Plus led.
S.r Ranchet nous a requis en pnce. de qui dessus
de faire mesurer la longueur et largeur dud.
bastiment neuf ce qu ayant faict faire en
pnce. de qui dessus s'est trouvé et nous a aparu
avoir vingt une canes de longueur et cinq
cannes de largeur le tout hors d'œuvre, Plus
led. S.r Ranchet nous a fait montré et nous a
aparu qu'au commencement dud. bastiment
neuf et du costé du levant il y a un escalier
de pierre a repos conduisant jusques au plus
haut dud. bastiment, plus led. S.r Ranchet nous
a fait montre que les murailles de facade
et du derriere dud. bastiment neuf ont cinq
pan d'epaisseur et diminuent ensuite a
proportion jusques au couvert, Plus led. S.r
Ranchet nous a fait montré en pnce. de qui
dessus que tout led. bastiment neuf est
entierement couvert d'un bout jusques a
l'autre a tuyles moüilles et avec de briques
par-dessous souttenus par des solivaux, Plus led.
S.r Ranchet nous a fait montré et nous a
aparu toujours en pnce. de qui dessus que led.
bastiment neuf est a trois estages non
compris les salles basses, plus que les murailles
du levant et du couchant ont trois pans
d'epaisseur, plus led. S.r Ranchet nous a fait
montré et nous a aparu en pnce. de qui
dessus quaud. bastiment neuf il ny a que les
murailles de faites avec les murailles de
refente ou de separation qui sont de buget
et qu'il y a aussy les poutres qui traversent

v°
led. bastiment neuf pour deux planchers au
nombre de quatorze tous armés plus led S.r
Ranchet nous a fait montré et nous a aparu
comme dessus que led. bastiment neuf avance
du costé du couchant dans le grand jardin
potager de lad. comm.té environ une cane
et qu'en tout led. bastiment il n'y a encore ny
planchers ny portes, ny fenestres, plus led. S.r
Ranchet procureur susd. a fait montré
et nous a aparu en pnce. de qui dessus que
tout le reste des bastiments des maisons de la
comm.té données a icelle et acquises par lesd.
S.rs de Blanc et de Sainte Marie dud S.r

Mariany sont au meme etat quelles estoint
lors de l'acquisition dud S.rs de Mariany hormis
plusieurs reparations qui y ont eté faites pour
les rendre habitables selon leur jntention
et surtout a l'endroit ous estoint les ecuries
greniers a foing courtils qu'on a converty en
salles basses et hautes et une chapelle et de
tout ce dessus, led S.r Ranchet procureur de
lad comm.té en pnce desd. S.rs de Blanc et
de Sainte Marie et des temoins cy bas nommés
qui ont ete pnts au pnt. verbal et a toutes
les susd. montrées et mesurage a requis acte
que luy a eté accordé par nousd no.re & greffier
et commissaire ;
L'an mil sept cent vingt sept et le vingt neufiesme
octobre ordonnance pour la comm.té ecclesiastique
ou seminaire de S.t Sulpice sous le tiltre de S.t
Charles etablie en la pnte. ville d'Avignon
par devant Ill.tre et R.me Seig.r messire Loup

f° 289
Paul de Salliery de esseran ptre. docteur ez
droits agregé chne. de l'eglise metropolitaine
vicaire et official gnal. de Monseig.r Ill.me et excell.me
Archeveque d'Avignon dans sa maison claustralle
et salle basse d'icelle est comparu messire François
Ranchet ptre. et procureur gnal. dud. seminaire
S.t Sulpice sous le tiltre de S.t Charles etably aud
Avignon pour lequel elisant en tant que de besoing
domicille dans la maison de lad comm.té sous et
avec les protestaon. accoutumées a dit et exposé
comme il jmporte a M.rs dud Seminaire S.t Sulpice
sous le tiltre de S.t Charles de faire apparoir de
l'etat pnt. ou se trouvent les maisons cours et
jardins que possede led. seminaire en cette ville
d'Avignon paroisse S.t Agricol et rüe du portal
levéque allant a l'observance et aux murailles
de la ville de leurs deubs confronts confrontés
et notemment de letat ou se trouve le bastiment
neuf commencé dans l'enclos desd. maisons et
jardins et que M.rs les ptres. dud seminaire
pretendent continüer et aux fin qu'il apparoisse
a l'advenir de tout ce que les ptres. dud. seminaire
fairont faire dans lesd. maisons cours et jardins
tant aud. nouveau *bastiment* que autres endroits quelconques
d'iceux et a ces fins a requis led. seig.r vicaire gnal.
de vouloir commettre M.re Antoine Charles
Causan no.re et greff. de l'archeveché dud.
avignon d'acceder auxd. maisons, cours et jardins
pour illec en pnce. de deux temoins faire tous

les verbaux sur ce requis et necessaires et avec
tout autre pouvoir qu'il conviendra pour
raison de ce et autrem.t sur tout ce dessus
a requis luy etre pourveu en la meillieure forme
led. seigneur vicaire gnal ayant entendu la
v°
susdite exposition a commis et commet aud S.r
Causan no.re et greff. susd. lacte dit et verbaux
requis avec tout pouvoir sur ce necessaire
S. de Fosseran vicaire gnal. ainsi signé a
l'original, de quoy
Fait et publié aud. Avignon dans la maison
de lad comm.té ou seminaire de S.t Sulpice sous le
tiltre de S.t Charles etably aud. Avignon et
endroits respectivement que dessus pnts. a cé
S.r Barthelemy Autrand et S.r Louis Roberty hnt.
dud. Avignon temoins requis soussignes avec lesd.
S.rs de Blanc et de Sainte Marie et led. S.r
Ranchet.

J Ste Marie A. Blanc
Ranchet ptre
Roberty
B Autrand

et de moy Antoine Charles Causan notaire publique
citoyen dud. Avignon qui

DOCUMENT 6
Inscription gravée sur la première pierre de la chapelle de Saint-Charles, 30 janvier 1753

ADV D342, 2 Mi 387

✠
Verbo Incarnato
In Templo praesentato
In ara □omine Immolando
Un honorem S.Mae Mariae Deiparae
& S.ti Joseph
Jesum Domino Sistentium
ac S.ti Caroli patroni
hujusce domus clericalis
□ominee Ill. mi & R. miDD. Josephi
De Guion De Crochans
Archiepiscopi Avenion.sis
vic.us ejus gñalis
& d.tae domus Superior pet.paul.
fra. Tussan. de Cabanis Sařdos.
Semin. S.ti Sulpitii parisiensis
primarium hunc lapidem
Benedictum
Acclesiae aedificandae
felix Deo Iuvante Initium
clero plaudente
Ritu Solemni posuit
Die festo purificaõnis B.M.V.
anno Domini MDCCLIII.

IXXI

DOCUMENT 7
Extrait de la Tribune de l'Art

Une esquisse peinte de Vien et un dessin de Pierre Parrocel pour Ottawa



1. Joseph-Marie Vien (1716-1809) *La Présentation au Temple*, 1756 Huile sur papier collé sur carton - 29,3 x 22,5 cm Ottawa, Musée des Beaux-Arts du Canada
Photo : Galerie Artesepia

22/3/08 – ***Acquisitions – Ottawa, Musée des Beaux-Arts du Canada*** – Le Musée d' Ottawa a acquis récemment auprès de la galerie Artesepia à Paris deux œuvres françaises du XVIIIe siècle.

La première est une esquisse inédite de Joseph-Marie Vien, préparatoire à un tableau conservé à Avignon, au Musée Calvet. On connaissait jusqu'à aujourd'hui deux autres études peintes pour cette *Présentation au Temple*, l'une conservée au Musée Fabre de Montpellier, l'autre au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux. Cette dernière est assez proche de la composition finale tandis que celle de Montpellier et la nouvelle venue acquise par Ottawa présentent de nombreuses différences qui témoignent des recherches du peintre.
La toile définitive fut commandée à l'artiste pour la chapelle du Grand Séminaire Saint-Charles d'Avignon, construite par Jean-Baptiste Franque (l'architecte responsable également de l'hôtel qui abrite le Musée Calvet)[1].

DOCUMENT 8
Conventions passées pour la construction de la bibliothèque, 1776-1777

ADV 23 J 1

Le 25 septembre Laurent et Mallet maçons s'engagent à élever sous 15 jours, pour des latrines un mur de buget au nord et un mur de queirons à l'ouest et un grand fondement de 14 pans de long sur 10 pans de large à l'est.

Le 27 septembre il traite avec Laurent Fontannier pour la fourniture et le transport de sable, pour les bâtiments sur la grande cour, l'évacuation des terres de fondations.

Le 7 octobre, les sieurs Barbentan père et fils, poudriers d'Avignon, signent le contrat de démolition des «*vieux batiments qui sont sur la grande cour et sur la rüe* » et de creusement des fondations qui leur seront indiquées. Les pierres des anciennes fondations seront récupérées comme les matériaux des bâtiments détruits. Les poudriers se réserveront les terres avec salpêtre qui seront leur seule rémunération.

Le 12 octobre, Joseph Brun signe le marché de la fourniture de pierre blanche de la meilleure qualité pour le socle des bâtiments. Les pierres auront un pan de haut et un pan de large, les deux tiers auront un pan en quartier, et un pan et demi pour le dernier tiers, sans exclure la possibilité d'en commander de proportions différentes.

Le 13 janvier 1777, une convention est passée entre les supérieur et procureur du Séminaire et solidairement Jean Jonquet et Jean Teston pour la fourniture des 500 charretées de pierre fine des Angles à 3 livres 10 sols ou de qualité grosssière à 3 livres 5 sols, aux choix du Séminaire.

Ces pierres seront spécialement marquées et exclusivement destinées au chantier jusqu'à l'entière satisfaction du contrat.

Les pierres bugets et cairons de 15 menus, auront les unes 2 pans et demi, les autres trois pans ; toutes auront 1 pan de hauteur et la largeur ordinaire.

Les pierres grazes et doubleaux seront de 18 menus - de largeur ?-

Les pierres de tas de charge pour les voûtes, sous la commande de François Bagnol - de 20 menus. La totalité de la commande devra être livrée dans les six mois.

Le 29 avril 1777, François Pinet s'engage à fournir les bards pour le grenier du Séminaire.

Ces bards seront de pierre Blanche de Granfon (sic), 3 pans de long sur 20 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur , au prix de 9 livres la douzaine livrée sur le chantier dans le courant de mai et avant la fin juin

A la suite du contrat du 29 avril, est notée une « *convention verbale avec les S.rs Gayet & Montagner pr. les batiments commencez de la bibliothèque*. »

Elle nous indique les prix convenus, et la teneur de l'ouvrage mais aussi quelques précisions sur la situation de la bibliothèque.

fondations	« moisonés » à deux pans	50 sols la canne
murs	socle compris, jusqu'à la hauteur du premier étage avec le cordon naissances des voûte mesurées suivant leur plan carré	9 livres la canne ou 810 livres au forfait
mur nord	dans le prolongement de celui de l'église contre lequel le grand escalier doit être adossé	4.livres 10 sols la canne

Ce prix fait est barré d'une croix et annoté en bas : « le susd. prix fait est fini ».

DOCUMENT 9

Inscription mise à la 1ere pierre des fondements de l'edifice construit pour la bibliothèque du Sem.re de S.t Charles de la Croix & a l'angle de la ruelle dite de Gromele, en contournant du dit seminaire au jardin des dames Religieuses Carmélites.

ADV D 342 / 2 Mi 387

D.O.M.
IXXI

PRIMARIVM LAPIDEM ÆDIFICII
PRO BIBLIOTHECA HVIVSCE DOMVS
CONSTRVENDA
DEO DVCE ET AVSPICE DEI PARA
FELIX INITIVM PONEBAT
IL.is & R.D. HENR. THEOD. BECHET
DOCTOR SORBON.
VIC. GEN. IL.MI AC EXC.MI D.D. ARCH.PI
& D.Æ DOMVS SVPERIOR
XI. KAL. 8.BRIS AN. DNI MDCCLXXVIII

IXXI

DOCUMENT 10
Estimations et ventes révolutionnaires
ADV Série Q

Grand jardin occidental

28 et 29 fructidor an 4
Attestation du receveur des Domaines, en faveur de Leydier, pour un jardin de la contenance de cinq éminées attenant au séminaire St Charles et provenant d'icelui, affermé à Leydier par acte privé du 1er novembre 1790, moyennant la rente de cent quatre vingt livres.
Richard veuve Leydier

[ ]thermidor an 4
20 juillet 1796
Estimation pour les soumissionnaires Gelin et Rochetin
jardin de cinq éminées cinq cosses provenant du ci-devant Séminaire S.t Charles jardin séparé dudit enclos confrontant du levant S.t Charles du midi le jardin de la citoyenne Gautier, du couchant autre jardin de la citoyenne Gautier du nord le ci-devant couvent de S.t André

23 frimaire an 5
Les administrateurs du Département de Vaucluse chargent le citoyen Bondon ingénieur en chef du Département de se transporter au jardin provenant du ci-devant Séminaire de S.t Charles situé hors de son enclos et de la contenance de cinq éminées, à l'effet de vérifier et rapporter si ce jardin peut etre alliéné sans que cette vente puisse nuire au corps de bâtiment dont il dépend.

24 frimaire an 5
Rapport d'Ange Alexandre Bondon
« Avons observé que le jardin en question était réellement hors de l'enclos du ci-devant Séminaire S.t Charles, et qu'il en était absolument indépendant ; qu'il y était limitrophe du côté du couchant par deux cours de dépendances et deux ailes de bâtiments dont l'un était sur la rüe Millaux et n'avait que 5 mètres 7 décimètres (ou 2 toises 5 pieds 3 pouces de largeur, sur le dit jardin, avec une fenêtre à chaque étage visant au midi ; et l'autre partageait lesd. cours de dépendances et n'avait que 5 mètres 2 décimètres (ou 2 toises 3p. 9 p.) de façade, sur le même jardin, et avec une seule porte au rez-de-chaussée donnant sur icelui ; qu'enfin un mur de clôture fermait la séparation entre le jardin sus nommé et les cours sudittes.
D'après les observations ci-dessus nous estimons que le jardin précité peut être alliéné, attendu qu'il est et doit être considéré indépendant du ci-devant séminaire de S.t Charles, sans que cela ne puisse nuire au corps de bâtiment d'icelui qui y sont limitrophes.
La Nation se réservant toutefois le droit des jours directs, non seulement des bâtiments existant sur le dit jardin, mais encore de tous ceux qu'elle voudrait élever à la sute, sur et en alignement même des murs clôturant les différents objets ci-dessus désignés…
Dans tous les cas néanmoins la porte de communication qu'il y a entre l'aile de bâtiment séparant les deux cours de dépendances, et le dit jardin sera fermée, dès après son alliénation, en maçonnerie de toute l'épaisseur du mur aux frais et dépens seulement de l'acquéreur du jardin précité. La fermeture actuelle de la d.te porte qu'on déposera soigneusement, restera appartenir aux domaines nationaux…. »

3 nivôse an 5
23 décembre 1796
Vente d'un jardin de cinq éminées cinq cosses situé dans Avignon conf. du levant la muraille dudit Séminaire midi et couchant M. de Tourreau, du nord les murailles du jardin des religieuses de S.t André.
prix 3960#
acquéreur Gélin Simon et Rochetin Jacques

Petit jardin méridional

24 prairial an 4
Rapport d'estimation faite le 17 prairial, pour Jean Bonfils boulanger soumissionnaire pour la vente d'un jardin contenant dix sept cosses et demi quartier S.^{t} Charles, à côté du ci-devant Séminaire, situé à Avignon et provenant dud. S.t Charles confrontant du levant la rue S.t Charles, du midi jardin de Tourreau couchant, autre jardin de St Charles& du nord la cour dud. S.t Charles arrenté en 1790 au dit soumissionnaire.
…La porte qui donne dans le jardin dudit Séminaire de S.t Charles doit être murée par led. Bonfils soumissionnaire.

1er ventôse an 6
Pétition du citoyen Bonfils
Bonfils pere, boulanger de cette commune aux administrateurs du Département de Vaucluse Avignon 19 fructidor an 4.
Cette pétition a pour objet une réclamation sur le rapport fait par le commissaire Guérin au sujet de la possibilité d'aliéner le jardin au sud de St Charles et la demande d'une contre expertise par Bondon. Il souligne que « le jardin n'est pas partie inhérente au Séminaire de S.t Charles, qui n'en est le propriétaire que depuis environ 25 a trente ans.
Le jardin a toujours été arrenté séparément, et j'en suis moi-même le fermier depuis plus de dix ans. .. »

12 thermidor an 7
Mandat des administrateurs du Département à Blanc, ingénieur ordinaire, pour vérifier si le jardin soumissionné par Bonfils peut être vendu séparément du corps de bâtiment du séminaire.

22 thermidor an 7
Rapport favorable de l'ingénier Blanc.
Tourreau est déclaré émigré.

3 fructidor an 7
20 août 1799
Vente d'un jardin contenant dix sept cosses et demi situé dans Avignon rüe Saint-Charles conf. du levant la dite rüe, midi jardin de Tourreau couchant et nord jardin et cour dudit séminaire
prix 1100#
acquéreur Jean Bonfils

Estimations des jardins des communautés religieuses.

Le jardin au midy du Séminaire où il y a une allée d'ormeaux ne comprenant point l.ds ormeaux dans l'estimation, y compris mi épaisseur des murs mitoyens, non compris le trottoir devant le batiment contenant environ 2 éminées ½ éminée
estimé à 800 # l'éminée

Un jardin ou cour au couchant du jardin cy dessus, où il y a des ormeaux qui ne sont pas compris dans les estimations, y compris mi epaisseur des murs de separation, contenant environ 97 cannes quarrées
estimé à 4 # la canne

Un petit jardin au midy de l'entrée, y compris tout le mur sur la rue au levant, et mi epaisseur des murs mitoyens, où il y a une pompe contenant environ 181 cannes 4 pans
estimé à 5 # la canne

Le grand jardin arrenté au S.^{r} François Didier (sic), où il y a un puits à roue y compris le passage vers la taverse tendant sur la rue vers la Sorgue des Dominicains, y compris mi épaisseur des murs mitoyens de séparation.
contenant environ 5 éminées
estimé à 750 # l'éminée

DOCUMENT 11
La reconstitution des jardins du Séminaire Saint-Charles de la Croix.
ADV 3 V 18

- 9 juillet 1825
Ampliation de l'ordonnance royale en date du 22 juin 1825 qui approuve l'acquisition fait par M.gr l'archevêque d'Avignon pour son Séminaire diocésain, jardin et dépendances situés dans la ville d'Avignon et appartenant à la D.e de **Crivelli**, femme du S.r Lochon
acte public du 17 juillet 1823

- 23 juillet 1828 Ordonnance royale
L'archevêque d'Avignon, département de Vaucluse est autorisé à accepter la **donation de deux jardins** attenant à son Séminaire diocésain & évalués ensemble à sept mille deux cent francs fait à cet établissement par le sieur **Joseph Marie Agricol Aubanel** suivant acte public du 2 janvier 1828

Archevêché d'Avignon

Charles par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre à tous presens et à venir : fesons savoir que L'An mil huit cent vingt huit et le deux de janvier, par devant Henri Sebastien Blaze, notaire à la résidence de la ville d'Avignon et son collegue fut present
Mr. Joseph Marie Agricol Aubanel, prêtre, vicaire de la paroisse S.t Didier, de cette ville, y domicilié lequel étant sain d'esprit, ainsi que nous notaires en avons été assurés par ses discours et son maintien, de son gré, non induit, forcé ni suborné, a donné par donation d'entrevifs irrévocable, au séminaire de S.t Charles de cette ville sous la stipulation et acceptation de Monseigneur Etienne Martin Maurel de Mons Archevêque, comte et pair de France, ici présent : Un jardin, entouré partie de murs, partie de haies vives, dans lequel il y a un puits à roue, de la contenance d'environ quarante six perches soixante treize mètres, et autrement quoiqu'il contienne plus ou moins, en corps et non en étendue, situé dans l'enceinte de cette ville isle 120 quartier du séminaire S.t Charles, **confrontant au levant les batiments et cour du séminaire, au midi et au couchant jardins du séminaire et autres propriétaires,** par lui acquis d'Antoine Marie André, autre d'Antoine Jouffret et Marie Jouffret, épouse de Jean Baptiste Alexis Buffet, frères et sœurs, par **acte du vingt sept mars mil-huit-cent-vingt-sept, reçu par M.e Barbeirassy notaire** de cette ville, évalué six mille francs.
2° Un autre jardin entouré de murs de toutes parts, de la contenance d'environ sept perches quarante huit mètres, et autrement quoiqu'il contienne, plus ou moins, aussi en corps et en non étendue, situé dans l'enceinte de cette ville, rue S.t Charles, à coté de la maison du séminaire, acquis par M.r Aubanel de François Faraud par **acte du treize novembre dernier reçu par nous notaire** évalué à douze cent francs.
Avec tout ce qui dans ces deux jardins est respectivement planté,vegeté et enraciné, leurs droits appartenances servitudes actives et passives quelconques, francs de toutes dettes, obligations et hypothèques conventionnelles, judiciaires et légales, de tous arréages des impositions de tout le passé jusqu'à l'approbation du présent acte par sa Majesté, époque à laquelle le séminaire entrera en possession des deux jardins, dont le revenu est de trois soixante francs.
Enregistré à Avignon le quatre janvier mil-huit-cent-vingt-huit … »

Le préfet de Vaucluse
le 29 mars 1905

Aliénation de terrains
Le préfet du Département de Vaucluse.. certifie qu'un décret du 20 juin 1901 a notamment autorisé M. l'archevêque d'Avignon, au nom du séminaire diocésain :
1° à vendre à la ville d'Avignon pour l'ouverture d'une voie publique, une contenance de 1245 mètres de terrain moyennant le prix de 14.940f
2° à prélever sur le prix de vente une somme de 4.141f pour la construction de murs de clôture
3° à placer le restant du prix de vente en achat de rente 9% sur l'Etat

Qu'un autre décret du 18 janvier 1905 a également autorisé M. l'archevêque d'Avignon au nom du même établissement
1° à vendre à la dite ville d'Avignon, pour le même objet une contenance complémentaire de terrain de 282 m^2 26 au pris de 12 f le mètre carré
2° à prélever sur le prix total de la vente, montant avec les 1245 m superficiels dont l'aliénation a été autorisée par le décret du 20 juin 1901, au chiffre de 17 727 f 12 une somme de 5.425 f destinée à équilibrer le budget de l'établissement
3° à placer le surplus en rente sur l'Etat ;
de sorte que la somme totale provenant des terrains vendus à la ville d'Avignon qui doit être employée en achat de rente sur l'Etat s'élève seulement à 8.161f 12 par suite des 2 prélévements autorisés par les décrets précités.

DOCUMENT 12
Extraits du Devis de février 1827
ADV 3 V 19

« Un vaste bâtiment avait été commencé avant la Révolution, les murs solidement construits s'élèvent jusqu'à la hauteur du cordon du premier étage, il se trouve à l'entrée même de la cour des cuisines & prend issue sur la ruelle par une porte charettière. On proposera donc de couvrir de bâtiment par un toit à deux pentes reposant sur six fermes en charpente & on obtiendra par ce moyen une remise & hangar proportionnés aux besoins de la maison. »
…/…
« Mais l'ouvrage le plus important que ce devis a pour objet, c'est la restauration de la chapelle ; elle est d'une belle architecture et d'une décoration de fort bon goût, offrant dans ce genre de monument de qu'il y a de plus parfait dans la ville d'Avignon et dans les environs. Cette chapelle est recouverte par une voûte en pierre de taille d'un travail soigné. elle est décorée par des pilastres de l'ordre corinthien avec entablement orné de sculpture et enroulement dans la frise. Le pavé a été exécuté avec pierre blanche & non avec le même soin que tout le reste ; Sa longueur du levant au couchant est de 32 mètres, & la largeur de la nef de 8m 90. Le chœur et le porche d'entrée sous la tribune en étant séparés par une arcade, la longueur de la nef se réduit à une juste proportion.
Le chœur s'élève de deux marches au dessus de la nef ; ces deux marches en portion de cercle sont en marbre elles ont été dégradées en plusieurs points et dérangées ; on se propose de les réparer. Le maître autel qui est détaché du mur du fond, est environné par quatre piedestaux portant des colonnes de marbre qui supportent un baldaquin orné d'une gloire. Les piedestaux sont en pierre calcaire du pays, les colonnes de l'ordre corinthien en marbre rouge incarnat du Languedoc avec chapiteaux dorés ; enfin le baldaquin avec la gloire et accessoires est exécuté en bois doré, c'est cet ouvrage qui fait le plus bel ornement de la chapelle & qu'on craint avec raison de voir ruiner à cause du mauvais état des bases. On vient de dire qu'elles sont exécutées en pierre du pays ; c'est une pierre tendre poreuse, composée de débris coquilliers, ce qui la rend plus facilement attaquable par le nitre, surtout dans les parties basses des murs, comme étant les plus exposés à l'humidité.
Il est présumable que le dépôt des matières corrosives fait dans le chœur & dans la nef de cette chapelle pendant que le Séminaire a reçu une autre destination sous le gouvernement révolutionnaire, a dû hâter la décomposition de la pierre de taille, car elle est poussée si profondément qu'il y a aujourd'hui danger imminent de laisser les choses dans l'état, & qu'on se trouve dans l'absolue nécessité de reconstruire les quatre piedestaux portant les colonnes en les prenant en sous œuvre ; mais ne trouvant dans le pays et aux environs que de la pierre sujette aux inconvénients que nous avons fait connaître, on a cru devoir proposer leur reconstruction en marbre par des blocs massifs, on pense que ce moyen offre plus de sûreté, en même temps qu'il complètera d'une manière satisfaisante la décoration de cette chapelle.

Les murs de la nef sont revêttus par un lambris en bois de noyer, il ne reste plus que ceux du chœur qui offrent un développement de 10 m 65. On proposera de faire cette partie de soubassement en marbre rouge incarnat par un placage de trois à quatre centimètres d'épaisseur. la nécessité de ce dernier travail avait été tellement sentie qu'au moment de la révolution ces travaux devaient être exécutés. Tels sont les ouvrages qui font l'objet de ce devis et qui vont être détaillés ci après. »

Extraits du devis : hangar

largeur 8 m 60
longueur 23 m 10 dans œuvre

raviver le couronnement des murs
rétablir le cordon qui les termine aux endroits où il manque sur environ 15 m
nettoyer le dessus des murs à l'ouest, au nord et à l'est
les mouiller pour les préparer à recevoir l'exhaussement de 75 cm
le mur nord sera terminé par un triangle formant le pignon selon la pente du couvert réglée à 33 cm / m

exhaussement en moellons maçonnés, mortier chaux et sable, enduit sur chaque face ; épaisseur : 1 m

« du côté du petit ciel ouvert éclairant l'escalier des tribunes de la chapelle, le hangar se terminera comme va le contrefort, sur lequel sera posé une poutre ayant 32 cm d'équarrisage & portant à l'autre extrémité dans le mur des caves. »

« le toit devant recouvrir de local sera à deux pentes, l'une au levant, l'autre au couchant, il reposera sur six fermes de charpente, également espacées, qui porteront l'arrêtier ou faîtière et deux cours de pannes de chaque côté ; chaque ferme se composera d'un tiran ou entrait ayant 9 m 80 de longueur sur 30 centimètres d'équarissage, de deux arbalétriers et d'un poinçon ayant la même dimension et de deux contrefiches ayant 16 centimètres d'équarrissage, le tout dégauchi et charpenté proprement et assemblé à forts tenons et mortaises.
Les pannes auront dix huit centimètres d'équarissage, elles s'ajusteront sur l'épaisseur des arrêtiers où elles seront retenues et consolidées par des tasseaux ou chantignoles fixés par deux fiches ou croches ayant 16 cm de longueur.
Les chevrons seront de ceux appelés caisses dans la pays, c'est-à-dire qu'ils auront la forme prismatique triangulaire. Il seront placés & fixés sur les pannes au moyen de petites croches ; en les disposant de manière que la face la plus large soit au dessous, ils présenteront l'arrête au dessus, et devront être espacés de 25 centimètres de milieu en milieu.
Les tuilles creuses seront placées dans les chevrons ainsi disposés en plan incliné, qui les embrasseront solidement (quant aux gorgues) ; mais pour le deucième rang complettant la couverture, elles seront posées sur garniture de tuilleaux et mortier pour bien les assujetir.
Le couvert sera soutenu au levant et au couchant par une genoise faite par deux ranges de tuiles et trois de briques posées alternativement et bien de niveau et formant une saillie totale de 40 cent.es.

A cause de la rencontre du mur des greniers à blé joignant le petit ciel ouvert, il sera nécessaire de former une arrête creuse pour recevoir une gorgue qui aboutira à l'angle du batiment au dessus de la porte donnant dans la cour, en conséquence il sera placé une poutre de 30 cent. es d'équarissage dont la tête sera soutenue par un étrier de fer plat et dont le pied sera noyé dans la maçonnerie.
Enfin il sera fait en travers de la remise et en contrebas du sol un égout pour porter à la rue les eaux de la grande cour ; ce conduit aura 50 centim.es de largeur sur 75 centim.es de hauteur y compris la couverture en dalles qui auront 15 centim.es d'épaisseur, il sera pavé au fond et les côtés et le dessus maçonnés en mortier de chaux & sable. »

Ancienne boulangerie

La démolition de l'ancien four en conformité du devis précité (1825) a mis à découvert l'emplacement d'une fenêtre prenant jour au nord qui sera réouverte.
réparations / lézardes sur la voûte, enduits des murs
carrelage refait à neuf
porte d'entrée reconstruite ; les pieds droits rétablis

Carrelage
Vestibule
cage d'escalier
salle de philosophie

Cheminées
rétablissement d'un petit nombre de cheminées qui ont été détruites pour loger les invalides
5 seulement à chaque étage soit 15 au total…

Menuiserie
Salle du rez-de-chaussée destinée pour la salle de philosophie ; lambris en bois de noyer

« Le porche sous la tribune de la chapelle se trouve également rongé au pourtour des murs sur une hauteur de 2m 25. On avait d'abord songé à reprendre ce parement en sous-œuvre avec de la pierre de taille neuve, mais indépendamment des frais de cette opération on se trouverait dans quelques années dans le même cas, toute la pierre en usage dans ce pays étant sujette à s'altérer au rez-de-chaussée. En conséquence on propose de faire un revêtement en lambris de boys de noyer contre ledit mur. On suivra pour ce travail les courbes que présentent les angles & les lignes qui s'y rapportent. Le battis sera en panneaux réguliers de planches ayant 27 millimètres d'épaisseur et les feuilles des panneaux en auront 14 $^{mill.es}$ il y aura dans le bas double socle et le couronnement sera conforme à celui des stalles nouvellement faites au tour de la chapelle. »
…/…

article 7
La chapelle

Le porche sous la tribune dont le pavé est ruiné par l'humidité en recevra un nouveau… en pierre blanche de St Remy de la carrière de la Galine reconnue de la meilleure qualité. Ce dallage sera fait en losange de la forme & grandeur de celui qui existe. Les pierres auront 11 centimètres d'épaisseur et seront posées sur mortier avec garniture en cailloux.

article 8
sanctuaire

Une des marches sera refaite à neuf et la 2^{e} sera réparée sur une longueur d'un mètre. ces marches sont en brèche d'Alep ; on choisira du marbre assorti ; les carreaux curvilignes formant les compartiments du pavé en marbres bleu turquin, blanc clair incarnat & brèche, qui s trouvent brisés ou écaillés seront remplacés ; les marches de l'autel seront rajustées & l'autel lui-même sera démonté en partie, réparé & repoli en faisant disparaître la dorure des corniches

et astragales ; on rajustera les parties cassées & on rapportera à neuf celles qui sont manquantes.

Le pourtour du sanctuaire sur un développement de 10m 35 et une hauteur de 1m30 qui est celle des piedestaux des colonnes, correspondant à la hauteur du couronnement des stalles, sera revêtu en marge rouge incarnat dit marbre de Languedoc, par des tables ayant trois centimètres d'épaisseur qui seront assemblées à onglet pour suivre tous les ressauts que font les pilastres.

Les portions correspondantes aux angles en suivront la courbure qui sera faite en refouillement au ciseau ; mais pour avoir moins de déchets on formera chaque courbe de trois pièces parfaitement jointées dans le sens de la verticale.

Pour parvenir à la reconstruction de chaque base et piedestal de colonne sans les endommager, nous allons indiquer les moyens à employer. On estime que chacune d'elle cubant environ 98 cm pèse 68 quintaux métriques ; & la portion de corniche & de baldaquin qu'elle supporte pouvant être de 32 quintaux, il s'en suit que chaque fut e colonne offre un poids de 100 quintaux. En conséquence on commencera par soulager les colonnes de presque tout le poids du baldaquin en soutenant la corniche dans l'entre colonnement par quatre poutres verticales portant sur plateau et fortement serrées au moyen de coins. Cette opération réduira les colonnes à leur propre pesanteur. Ensuite chaque colonne sera percée de deux trous qui seront faits proprement avec un ciseau bien trempé dans le sens du diamètre de sa base et à un mètre au-dessus ; à un mètre en contrebas de l'astragale du chapiteau il en sera fait deux autres disposés en travers des premiers toujours tendant au centre de la colonne ; ces trous seront de 27 millim.es de largeur sur 54 de hauteur & 12 centim.es de profondeur ; ils seront arrondis du bas & du haut on forgera ensuite des goujons en fer corroyé de la même forme qui seront scellés dans ces trous avec du mortier résineux de manière à les enlever facilement par la chaleur qu'on donnera aux extrémités apparentes desdits goujons.

Chaque colonne étant ainsi armée de quatre goujons donnant prise sera suspendues au moyen de fortes barres de fer, qui porteront sur des chevalets ayant jambe de force. ces barres de fer seront placées parallèlement entr'elles et seront réunies par une tringle de fer pour en empêcher l'écartement ; on pourra même en exhaussant les chevalets par des coins faire remonter la colonne de 3 à 4 millimètres pour permettre le placement de la base avec plus de facilité.

Les piedestaux seront exécutés en quatre blocs de marbre faisant toute l'épaisseur, la première pièce sera le socle en marbre incarnat bien travaillé & poli avec vive arrête ; elle aura 93 cent.es en carré sur 34 centim.es de hauteur.

La deuxième assise sera en marbre blanc clair d'Italie ; elle formera la base du piedstal, ayant 16 centim.es de hauteur & portera les moulures indiquées sur le plan feuille n°3.

Le troisième bloc formera tout le dé du piedestal, il aura 92 centimètres et demi astragale comprise sur une largeur de 68 cent.es

Le quatrième bloc couronnant le piedestal en formera la corniche ayant 95 centimètres de largeur, mesurée au bord de la moulure supérieure, il aura 20 centimètres de hauteur.

Enfin la dernière pièce qui est la base de la colonne aura 27 centimètres d'épaisseur ; elle sera glissée en la faisant rouler sur des fils de fer de 3 millimètres de diamètre. Quand elle sera en place les fils de fer seront enlevées & on coulera au dessus une rondelle de plomb laminé d'un diamètre un peu moins grand que celui de la colonne & de 2 millimètres d'épaisseur, après quoi les chevalets seront lâchés avec précaution.

Article 9

Vitraux

Il est un autre perfectionnement à donner à la chapelle en réparant les vitraux des six fenêtres qui l'éclairent ; comme à l'exception d'une seule elles prennent jour au plein midi, il en

résulte qu'on ne peut donner au vaisseau de cette église l'air de recueillement qui lui convient à cause du trop grand jour ; ce qui a obligé de placer des rideaux d'une étoffe épaisse au devant de chaque fenêtre pour les garantir des rayons du soleil brûlant d'été ; mais placés à une grande hauteur ces rideaux sont agités par le vent & ne peuvent être soignés ; aussi quoi que placés depuis environ trois ans, on est obligé déjà de renouveler la garniture qui avait été faite.
On a donc cru devoir proposer d'enlever les débris des virages actuels en ne laissant que les châssis en fer et de les remplacer par des vitraux en verre de couleur formant de simples rosaces, compartiments & entrelacs , qu'on ferait d'un dessin varié & à peu près conforme à celui qui est tracé sur la feuille n° 4, s'il est trouvé d'assez bon goût. On a évité dans sa composition le style gothique qui ne peut convenir au lieu, pour suivre des formes analogues au caractère moderne de la croisée.
On emploiera pour cet ouvrage des verres de couleur, jaune, bleu, cerise, violet & vert, en renonçant à l'emploi du rouge vif à cause de sa cherté.
Les dessins de chaque fenêtre seront tracés en grand sur carton & par panneaux les carreaux seront réunis avec du plomb en ruban fondu à l'étain. Les panneaux seront maintenus chacun par quatre triangles en petit fer de sept millimètres d'équarissage contre lesquels ils seront rattachés par des liens de plomb avec soudure. (Le dessin donné sur la feuille n° 4 n'est que pour modèle, il sera varié pour chacune des fenêtres.
Lorsques les nouveaux vitraux seront placés, ils seront bien lavés & nettoyés sur leur plan.

article 10
Tribune
C'est à la tribune que se trouve élevé l'autel en bois dédié au Sacré Cœur de Jésus relaté dans notre devis du 1er août 1825. Cet autel remplit la face méridionale qu'il décore agréablement. La face opposée est (sic) celle du fond se trouvent dans un dénuement absolu, étant même privées des moulures décorant le reste de la chapelle qui viennent s'amortir contre le parapet.
On mentionnera donc comme dernier ouvrage complétant l'arrangement & la perfection de la chapelle, celui qui cachera la nudité de ces deux murs ; c'est un revêtement en menuiserie de bois blanc avec socle & cimaise pour couronnement, arrivant à la hauteur du premier gradin de l'autel ou du parapet d'appui de la tribune. ce revêtement sera fait en compartiments de panneaux dont les montants et traverses auront trois centimètres d'épaisseur & le remplissage deux centimètres. Le socle sera rapporté & formera une saillie d'un centimètre sur une hauteur de 15. Ce revêtement sera fixé au mur par deux rangs de pattes en haut et en bas, espacées de mètre en mètre & scellées avec plâtre, dans l'épaisseur du mur.
cette menuiserie sera ensuite peinte à l'huile de noix en couler petit gris et terminée en même couleur composée au vernis pour deux autres couches.

article 11
…
Il sera établi sur les combles de l'église et du corps de bâtiment élevé, un paratonnère dont les conducteurs se perdront dans un puits du petit jardin des cuisines et dans un puisard à l'entrée de l'avant cour. Il est inutile d'en placer sur les couverts des dépendances qui se trouvent beaucoup plus bas….

DOCUMENT 13
Extraits de la correspondance relative à la restauration du dallage de la chapelle Saint-Charles, 1833-1837

ADV 3 V 19

- 20 7bre 1833
Renaux architecte du département
au préfet de Vaucluse M. Mercier

Les ouvrages de maçonnerie, serrurerie et menuiserie sont en train d'exécution et seront bientôt terminés…
« mais les ouvrages de marbrerie s'élevant à 963fr 12 adjugés au Sieur **Mazetty** au rabais de ½ pour cent, n'ont pu être entrepris à cause de la **mort de cet entrepreneur dont les atteliers ont été fermés** ; Cependant il importe de presser cet ouvrage pour qu'il soit terminé avant le 31 Xbre comme vous l'ordonnez par votre lettre du 18 juin.
J'avais proposé à la veuve Mazetti de ceder l'entreprise à un autre marbrier, tout était convenu, amis quand la condition de donner une caution et de laisser prendre inscription pendant dix ans a été connue on a renoncé à ce travail. Je vous prie donc, Monsieur le préfet de m'autoriser à faire exécuter par régie toutefois en me faisant fort de ne point exceder les prix de l'adjudication.
J'attens vos ordres sur cette affaire en vous observant qu'il n'y a pas de tems à perdre, attendu qu'il faut faire venir les marbres de Toulouse et que la mauvaise saison s'approche. »

- Diocèse d'Avignon
ouvrages de marbrerie
exécution au grand séminaire St Charles à Avignon,1833

Procès verbal de réception d'ouvrages
« L'architecte du Département de Vaucluse soussigné, s'est transporté ce jourd'hui 31 décembre 1833 dans la chapelle du grand Séminaire d'Avignon, et il a reconnu apres en avoir fait l'examen en presence de M.r Bouisse marbrier fondé de pouvoir de la V.ve Mazetty que tous les ouvrages portés dans l'état de situation ci-joint sont bien et düement exécutés…. »

31 Xbre 1833
- Etat de situation et compte définitif des ouvrages exécutés et dépensés faites au 31 Xbre 1833 pour l'appropriation du Grand Séminaire par Madame V.ve Mazetty, adjud.e moyennant le rabais d'un semi pour cent.

Fourniture d'une marche circulaire long. 8 m cubant[672]	
au pris de 0,64	430, 08
Réparation d'un mètre linéaire de la première marche	48,05
pose et fourniture de 19 carreaux en brèche 10 en bleu turquin et 15 en blanc, en tout 34 à 8	272
Réparation de deux pièces rouges formant une étoile	44, 27
idem pour l'encadrement du pavé par une bande incarnat	69
réparation des marches de l'autel en brèche d'Alep ;	72,10
réparation du pavé à compartiment du marche pied	32,46
Total des travaux	963, 13

1834
- Devis conditionnel de travaux à exécuter dans le bâtiments occupés par le Grand Séminaire d'Avignon dressé par l'architecte du Département de Vaucluse
1 mars 1834 / Renaux

1° ruine du grenier à blé à prévenir
un rez-de-chaussée et un 1er étage
voûte en pierre de taille « très pesante » aux « deux localités »; contreforts maçonnés extérieurs
grenier accolé à la partie nord de la maison
infiltrations

- ⇨ Tirans en fer, placés sous le carrelage au dessus de la voûte de la cave
- ⇨

2e précautions contre l'incendie
« Le Grand séminaire d'Avignon se trouve placé à une des extrémités de la ville dans un local que la grandeur de ses bâtiments et l'étendue de son enclos isole absolument de toute rue ou maison voisine. Un incendie venant à éclater ne pourrait être arrêté par défaut de moyen propre à fournir et à distribuer les eaux. Le seul puits qu'il y aie dans la maison ne peut en fournir qu'une médiocre quantité…
…On a jugé indispensable d'établir des bassins et conduites d'eau pour la distribuer dans les parties de la maison les plus exposées…
Un fait récent vient confirmer la nécessité de ces précautions. L'incendie totale du Grand Séminaire de Montauban en août dernier n'est provenue que de la nullité de moyens propres à fournir à tems l'eau nécessaire pour l'éteindre dans son principe. »
=>construction de 2 bassins en plomb 1m80 sur 1m ; 1 m de profondeur ; placé dans une caisse en chêne, en cuivre 1m sur 1 m ; conduites de distribution et robinets en bronze.

3e consolidation du mur du grand escalier
Le grand escalier du séminaire d'Avignon est construit dans une cage extérieure au grand bâtiment et appuyée sur lui d'un seul côté. L'architecte qui en a dirigé la construction n'a pas donné aux murs toute l'épaisseur que demanderait leur grande élévation. Il a cru parer à cet inconvénient en entourant le pied de ces grandes murailles d'autres batimens qui leur cervissent en même tems et de contreforts et de préservatif contre les eaux pluviales et les autres accidents.
Pendant que le séminaire S.t Charles était affecté au service des Militaires Invalides on a détruit imprudemment un de ces batiment qui protégeait la partie nord du mur extérieur de l'escalier. Le défaut de cet appui conservateur et la chute des eaux pluviales ont déjà si fort altéré le pied de cette muraille que ce serait s'exposer aux plus graves inconveniens que de ne pas reconstruire l'ancien batiment qui lui servait d'appui et de protection. Il est même urgent d'y ajouter des contreforts qui réparent ce que cette muraille a pu perdre de sa solidité. »

Reconstruction « dans toutes ses anciennes dimensions de longueur de largeur et paisseur des murailles »
pierre de taille, de la carrière des Angles
mur nord 8m60 ; épaisseur 33 cm
mur ouest 3m24 ; épaisseur 25 cm

hauteur moyenne 3m, fondation comprise

intérieur du bâtiment, « il sera construit en manière de contrefort apposé au mur du grand escalier 4 massifs de maçonnerie cubant chacun 11 m 32 fondation comprise ; le tout en pierre de taille fine des Angles.
Sol dallé en pierre de S.t Remi dites de la Galline de 10 cm d'épaisseur

une conduite en pierre sous le dallage qui longera le pied du mur du grand escalier pour en enlever toute humidité

Couverture : charpente
4° gouttières pour recevoir les eaux pluviales ; le bâtiment en est dépourvu.

Additions au devis
« On portera à la suite de ce devis qui avait été réduit le plus possible, les ouvrages ci après qui deviennent rigoureusement nécessaires pour obtenir la mise en état des bâtimens mais qu'on avait cru devoir ajourner afin de diminuer la dépense, en observant que ceux relatifs à la marbrerie avaient déjà été portés dans le devis de 1830 dont le montant d'abord de 11 605fr 28 fut réduit par ordre de Monsieur le ministre à la somme de 5040fr 26 On jugea que le revettement de marbre dans le chœur n'était pas absolument nécessaire. Cependant il est positif que le soubassement est salpétré et qu'il sera indispensable de le revettir en bois ou en marbre ; ce dernier moyen quoi que le plus cher, est le plus convenable dans un chœur pavé en marbre et décoré de 4 colonnes détachées et chacune d'elles d'un seul bloc ; au reste ce travail sera porté en dernière ligne et selon le degré d'urgence
au montant du devis ci-dessus proposé qui est de 7064fr
il faudra ajouter pour le rendre définitif

1° le carrelage de la salle des exercices et du réfectoire dont les carreaux très endommagés sont gagnés par l'humidité et le salpêtre, qui sera refait à neuf sur ujne couche de sable graveleux de 15 cm d'épaisseur surface : 224 m
…
2° le pavé de la chapelle en carreaux de pierre froide attaqué du nitre depuis l'inondation de 1827 sera remplacé par une mosaïque à la vénitienne sur ciment romain, exécuté sur une forme de sable de 15 cm d'épaisseur 96 m
12 fr le mètre 1152 fr
en marbre il couterait 30 fr le metre et en pierre froide 15 fr la mosaïque [ ] économie

3° dans notre devis nous n'avons porté l'établissement de gorgues en fer blanc qu pour la garniture des hautes façades de la grande cour. Cependant il est bien nécessaire d'étendre cette mesure à la cour du nord et à la façde des cuisines…..

4° 9m 23 carrés de revettement en marbre incarnat en surface plane
à raison de 94 fr le mètre carré 867, 62
4 m 25 carrés de revettement en surface courbe à 278 fr l'un 1175,94
2043,56

total 5159,86
honoraires 257,99
5417,85

montant total 12481,87

si les travaux de la chapelle sont ajournés le montant se réduit à 8979,22
Avignon le 3 mai 1834

14 avril 1834
Le ministre de la Justice et des Cultes au préfet
- observations sur un devis de 7064,02

« Déjà des dépenses considérables ont été faites pour la restauration de cet édifice et ce ne fut que sur l'assurance donnée au ministre chargé de cette nature d'affaire, en 1832 qu'un dernier devis de 5040,43, présenté à cette époque, completterait tout ce qui était nécessaire pour mettre les batiments en états de simple entretien, qu'il se décida à approuver de devis.
Cependant il s'agit encore aujourd'hui de nouvelles dépenses ; et l'on ne saurait prétendre qu'elles ont pour objet des besoins qu'il eut été impossible de prévoir il y a deux ans, ou qui ont été occasionné par des accidents survenus depuis.
On voit au contraire que rien n'était plus facile que de constater alors les degradations auxquelles il s'agit maintenant de pourvoir. »

- ⇨ aucune garantie que la situation ne se reproduise
- ⇨ rappel de la lettre du ministre de juillet 1830 sur les règles de l'administration
- ⇨ « J'insiste donc M. le préfet pour avoir une déclaration positive, qu'après l'exécution du devis dont il est question la restauration et l'appropriation du séminaire d'Avignon seront définitivement terminées, et qu'il n'y aura plus lieu à aucune allocation pour cet objet…

11 mai 1834, l'archevêque d'Avignon au préfet
- Accusé réception du rapport de l'architecte du Département et approbation du devis complémentaire.

L'archevêque insiste sur les travaux concernant la chapelle : « Ce monument l'un des plus parfaits en son genre qu'il y ait en France, et exécuté dans toutes les plus belles proportions du goût est exposé à l'action du nitre. Le pavé et le bas des murailles en éprouvent les facheux effets. Ce n'est qu'en exécutant les travaux déjà sollicités depuis plusieurs années, et reproduits dans le devis complémentaire, qu'on pourra conserver<en son entier un édifice également précieux à la Religion et à l'art. »

- 30 mai 1834
Le ministre de la Justice et des Cultes au Préfet
Accuse réception les pièces servant à établir de compte des travaux de maçonnerie, marbrerie et menuiserie exécutés en 1833 au séminaire diocésain …pour les S.^{r} Fabrique, **Mazetti** et Cornailler….

11 7^{bre} 1834
le ministre de la Justice et des cultes
au préfet

- Envoi de la copie du rapport du Conseil des bâtiments civils / devis de 12 481fr
Approbation du projet dans son ensemble sauf les observations du Conseil ; autorisation d'adjudication.

20 octobre 1834
L'architecte du Département au préfet
Il lui adresse le devis de travaux projetés, révisé en fonction des observations contenues dans le rapport du Conseil des bâtiments civils

- ⇨ division en 4 parties selon la nature avec adjudications aux entrepreneurs correspondants.

1835
9 mars 1835
Le ministre de la Justice et des cultes au préfet
Approbation du procès-verbal d'adjudication passée le 27 9^{bre} 1834 pour l'exécution des travaux approuvés le 11 7^{bre} 1834

Baussan marbrier soumissionne pour le dallage de la chapelle

24 juin 1835
L'architecte du Département à Monsieur le maître des requêtes préfet de Vaucluse
- Au sujet des modifications d'ouvrage pour le couvert et la restauration du dallage de la chapelle qui est toujours en attente.

9 juillet 1835
Le ministre au préfet
- Accusé réception du rapport de M. Renaux modifié : « qui consisterait à restaurer seulement le dallage couvrant la voûte du grenier, au lieu de le remplacer selon les dispositions du devis, par un glacis au ciment romain, motivée sur le bon état du dallage… ; diminution de la dépense de 350 fr
Il donne approbation mais rappelle que l'économie produite ne doit pas être considérée comme une ressource.

28 décembre 1835
- Etat de situation et réception définitive des ouvrages exécutés par les différents entrepreneurs dont Baussant marbrier

13 m carrés de revettement en surface plane à 94 fr	1222
3m90 carrés en revettement curvilignes à 278	1084
enduit au ciment avec badigeon 8 à 4fr	32
	2338, 20
déduction rabais	368,26
	1969,94

- 21 décembre 1835
Rapport de l'architecte du Département chargé des travaux aux batimens diocésains, au sujet du dallage de la chapelle du Grand Séminaire

Rappel de l'approbation de l'adjudication, le 3 mars 1835
Travaux entrepris sur un premier crédit de 5000 fr.
Montant total du devis accordé
L'activité a été redoublée mais un ajournement sur l'année suivante a été ménagé pour réserver les fonds nécessaires
Proposition de dispositions nouvelles : « au sujet de ce travail pour lequel il a été fait un examen plus détaillé des lieux, et des essais et sondages qui ont été opérés avec soin et avec le concours des hommes du métier.
Il résulte de cet examen

1° que les dalles de couleur gris bleuâtre ne sont pas comme on le croyait au premier aspect des ardoises polies, mais de la pierre grise de Celle qu'on appelle de S.t Montant (Ardèche) qui ne doit sa belle couleur foncée qu'à l'humidité qui l'a pénétrée.

2° il est bien reconnu également que les dalles frustes et altérées par le nitre ne pourront recevoir une nouvelle façon parce que les joins sont amaigris à l'intérieur et qu'ainsi elles deviendraient trop petites en les repolissant.

3° que le plus grand nombre de ces dalles ne saurait même être enlevé sans se briser.

Dans cet état de choses, il paraît qu'il serait infiniment plus profitable, que les dalles fussent entièrement remplacées, à neuf en employant de la même nature de pierre, qui à l'avenir sera garantie des corrosions du nitre par les remblais en gravier, dans ce cas la dépense qui ne figurait qu'à la somme de 819fr95 se composerait comme suit :

1° démolition déblais remblais de 16 m cube

2° dallage à neuf à losanges de 34 cm en carré ayant trente trois mm d'épaisseur, divisé en trois compartiments, répondant aux trois travées de la voûte
avec encadrement gris et blanc correspondant aux pilastres
longueur moyenne 15 m
largeur 6,65 99,75
au prix de 15fr montant 1496,25

3° glacis en chaux forte avec gravier ou sable grossier
sur une épaisseur de 4 cm
surface trouvée 99,75
au prix de 1fr montant 99,75

total 1645
honoraires de l'architecte réglés à 5% 82,27
total de la dépense 1728,13

Nota : les anciens carreaux pourront être utilisés par la maison, pour le dallage de la chapelle de la S.te Vierge ou les meilleurs seront employés, on aura soin de les laisser exposés à l'air et

à la rosée pendant trois mois pour leur faire perdre le nitre dont ils son imprégnés. Ce travail sera fait sur les fonds d'entretien ordinaire.

Vu et appouvé J.M.A. Célestin, Archev. d'Avignon
idem le préfet

Vu pour être joint à notre décision en date de ce jour, Paris le 17 [février] 1836
le maître des requêtes pour le ministre de la justice et des cultes

1836

26 février 1836
Le ministre au préfet
- Demande du devis avec les modification au devis approuvé le 11 7bre 1834 pour le dallage de la chapelle

22 mars 1836
Le ministre au préfet
- Demande de renseignements complémentaires.
« Il ne peut être fait aucun abandon à l'établissement ; si les vieilles dalles sont utiles pour d'autres réparations on doit les remettre en compte aux ouvriers ou entrepreneurs chargés de faire ces réparations. Les travaux d'entretien comme les autres ne peuvent s'exécuter que sous la surveillance et responsabilité de l'architecte ; à part les mêmes articles journaliers. »

le 29 avril 1836
L'architecte Renaux au préfet
Accusé de réception de l'approbation du devis du « dallage complet de l'église du Grand Séminaire »
La vente des anciennes dalles est prévue selon le désir du ministre ; il en fixe le prix à 192,60 soit 60 ct/le carreau et 30 cts le triangle, comptés les bons comme les mauvais.
L'arcitecte observe qu' « Il est urgent… qu'on exécute de dallage pendant l'époque des vacances afin de n'occasionner aucun dérangement dans les exercices des élèves. »

17 juin 1836
Le ministre au préfet
- Approbation du devis de 1728 fr.13 pour le dallage de la chapelle et autorisation de soumission.

26 septembre 1836
L'architecte Renaux au préfet
Soumission

Le marbrier Baussant attend sa soumission depuis trois mois ; il demande au préfet d'intervenir
Dans la cas contraire il propose la soumission à Marioty et Bonnefille marbriers

8 octobre 1836
[Giraudeau économe]
- Déclaration

« Je soussigné économe du Grand Séminaire d'Avignon prometre et m'engage de faire exécuter par voie d'économie de dallage de la chapelle dud. dit séminaire lequel carrelage a en longueur quatorze mètres quatre vingt treize centimètres en largeur cinq mètres quarante cinq centimètres en petite espace accessoire cinq mètres vingt neuf centimètres : enfin en superficie totale quatre vingt six mètres soixante cinq centimètres. Cette superficie totale sera pavée en marbre blanc veiné d'Italie et en marbre bleu turquin de même source disposés en carreaux à damier. Ils seront de la plus belle qualité de deux centimètres et sept millimètres d'épaisseur.
Avant de placer ce pavé en marbre le sol sera déblayé aux frais du commissionnaire et excavé à une profondeur de vingt centimètres. Il sera ensuite par ses soins remblayé en gravier du Rhône. Par-dessus ce gravier il sera établi un[béton] en chaux et sable sur lequel sera posé le dallage en marbre.
Le dit travail sera exécuté avant le premier janvier mil huit cent trente sept moyennant le prix en bloc de 1645 fr 86 alloué par M. le ministre des Cultes.
Le dit soumissionnaire s'engage à déposer pour caution une somme égale prise sur ses fonds personnels.

Vu pour être joint à notre décision de ce jour le ministre 20 janvier 1837

- Réalisation du dallage, achevé en mars 1837

DOCUMENT 14

Copie de la lettre écrite par l'archevêque à l'architecte du Département, « qui servira de programme pour la confection du devis »

ADV 3 V 20

M.r l'architecte, vous savez à quel degré les eaux du Rhône ont porté la désolation dans la malheureuse ville d'Avignon, lors de l'inondation désastreuse qui a duré du 20 octobre au 11 novembre, aucune tradition, aucun monument n'offre d'exemple d'une dévastation comparable, et pour la durée et pour la hauteur atteinte par les eaux. Parmi les établissements publics de la Ville, aucun n'a plus souffert que le Séminaire S.t Charles. Les eaux s'y sont élevées à 2 m 80 cm et y ont séjourné dix jours entiers. Ce qui a considérablement dégradé les pavés et les boiseries du rez-de-chaussée de cet édifice.
J'ai voulu constater par moi-même tous les besoins, afin que le détail que je vous en ferai vous serve de programme et garantisse auprès de Monsieur le Ministre des Cultes, l'urgence des démarches.
D'abord les dallages du couloir qui conduit à la chapelle et de l'avant chapelle sont enfoncés par le séjour des eaux, il est nécessaire de les refaire à neuf, attendu le mauvais état de la plus grande partie de ces dallages usés par le nitre.
Le dallage en marbre du sanctuaire et du corps de l'église, a aussi beaucoup souffert. Il y a des pavés enlevés, d'autres ont été renfoncés, vous aurez à opérer la réparation complète de toutes des dégradations.
Je serai d'avis de remplacer le carrelage de la salle de récréation par un dallage en pierre de Tavel qui sera plus solide que la brique. La Salle des Exercices demande la même réparation.
L'effet des eaux s'est fait sentir surtout dans le pérystile qui conduit à la porte d'entrée, il y a peu de pièces du pavé qui n'ayent été corrodées et mises hors d'état de servir. Ce pavé date de la construction du monument ; son ancienneté serait une justification d'une demande de remplacement, vous aurez donc à le remplacer par un autre en pierres carrées dites de la Galine.
La cuisine demande un nouveau carrelage qu'il conviendrait de faire en grandes briques de terres cuite, il en serait de même des dépendances de la cuisine ; et des trois vestibules conduisant aux trois escaliers de la maison. Quand au réfectoire des philosophes comme il est moins exhaussé que les appartements qui lui sont contigus, vous aurez à le faire exhausser et à en faire renouveler le carrelage.
Vous savez, Monsieur l'Architecte, que pendant tout le temps de l'invasion des eaux, les nombreux habitants des quartiers voisins ont trouvé un refuge dans le Séminaire ; où ils ont renfermé leurs bestiaux, dans les entresols de l'économat et les pièces voisines ; dans 15 jours qu'ils y ont séjourné ils ont considérablement dégradé le carrelage de ce corps de bâtiment, il sera nécessaire de le refaire à neuf. Je croirais aussi nécessaire de remanier et de completter le pavé de la cour des dépendances et d'étendre cette dernière réparation à la cour d'entrée de la maison.
Enfin il est plus indispensable que jamais de completter la reprise en sous œuvre du mur de façade dans la grande cour : que vous avez commencé d'exécuter avec succès depuis deux ans.
La hauteur à laquelle l'eau s'est élevée a, comme vous le savez dépassé tous les niveaux connus, toutes les boiseries de revettement et de protection intérieure contre l'action incessante du nitre ont resté plongées en leur totalité durant dix jours entiers, dans ces eaux destructrices ; elles en sont sorties dans un état déplorable. Vous aurez donc à faire remanier celles de la Salle de philosophie, du réfectoire de la Salle des Exercices, celle-ci, je crois aura besoin d'être reconstruite à neuf au moins en partie, celle enfin de la Sacristie.

Quand à celle de la Chapelle, je l'ai vue trop altérée, pour pouvoir espérer qu'elle soit jamais autre chose qu'une dégradation du magnifique édifice qu'elle devrait décorer ; la partie haute sera donc enlevée ; je croirais plus solide et plus durable de substituer à ces grands compartiments à panneaux, des stales à formes solides, et dont toutes les parties fortement liées ne puissent subir ni altération ni changement.
Vous aurez aussi à faire exécuter une boiserie de revettement dans la partie basse de la Salle à manger des Directeurs.
Enfin vous aurez à faire repeindre à l'intérieur et à l'extérieur toutes les ouvertures qui se trouvent au rez-de-chaussée, peindre et vernir toutes les boiseries, y compris celle de la Tribune ; que l'encombrement suite de l'inondation, a aussi beaucoup altéré, et enfin à faire blanchit tout le rez-de-chaussée et l'entresol.
Vous pouvez voir, Monsieur, que dans ce détail de travaux à exécuter, je me suis borné à demander le simple retour à un état de choses qui fut la continuation de celui dont le Séminaire de S.^{t} Charles était en possession avant le fléau terrible dont la Divine Providence vient de le frapper. La nécessité de proposer au plutôt ces demandes au Gouvernement, me porte à ajourner celles que je me proposait de présenter au sujet des restaurations à apporter aux diverses parties du monument, nous aurons plus tard occasion de nous en occuper. »

Document 15
L'hôpital militaire, 1914-1918
Collection particulière.





Repères chronologiques

14 septembre 1500
Fondation du Collège de la Croix par noble Guillaume Ricci
ADV 23 J 1

1684-1692
Naissance de l'association ecclésiastique de Saint-Charles.

vers 1692
L'Association ecclésiastique est dotée d'un statut officiel.

23 février 1702
Mgr. Fieschi archevêque érige la maison cléricale, en communauté cléricale et œuvre pie sous le titre de Saint-Charles.
ADV 23 J 1 ; D : 2Mi 387

17 janvier 1704
Autorisation et confirmation de l'union de la Communauté de Saint-Charles et du Collège de la Croix d'Avignon. Jacques de Cambis marquis d'Orsan est alors le patron laïc du collège.
Incorporation de tous les biens et droits du collège dabs la communauté de Saint-Charles
Jean Joseph Cyprian notaire
ADV 23 J 1 ;

11 mars 1704
Renonciation de la communauté de Saint-Charles de la Croix au titre de Séminaire
François Philip notaire
ADV 2 Mi 387

13 mars 1704
Approbation de l'union par le vicaire général sur ordre de l'archevêque.
ADV 23 J 1

10 mars 1705
Acte d'union de la communauté de Saint-Charles de la Croix avec celle qui a été érigée dans Avignon par les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris.
Pierre Joseph André notaire.
ADV 23 J 1 ; 3 E 5

18 avril 1705
Approbation du diocèse d'Avignon et de l'archevêque de Paris par lettres patentes de l'union de Saint-Charles de la Croix au Séminaire de Saint-Sulpice, enregistrée le 10 mars 1705.
Depuis sa fondation l'œuvre de Saint-Charles de la Croix s'inspirait du modèle de Saint-Sulpice. Pour assurer sa continuation, les prêtres de la communauté demandent l'union à Saint-Sulpice « corps nombreux et stable », vivier de supérieurs et de directeurs capables.
Pierre Joseph André notaire
ADV 23 J 1 ; 3 E 5

Repères chronologiques

Juin 1705
Mémoire envoyé à Rome pour l'homologation des deux unions.

1706
Projet d'information pour envoyer à Rome par Mgr le vice-légat en 1706, composé par M.e Guintrandy.

4 janvier 1706
Testament de Marie Anne de Royer de la Valfenière décédée quelques jours plus tard.
Fabrice Ignace Pastour notaire.
cf ADV 23 J 1
2 Mi 387/D 384

27 mars 1706
Inventaire après décès
Pierre Courrat notaire. cf ADV 23 J 1

Recherche d'acheteurs pour les maisons et jardins. L'offre des messieurs de Saint Charles est la plus avantageuse.

15 février 1709
Acte de vente sous réserve de l'autorisation du pape, avec clause de libération de la grande maison par M. de Calvière dans les six mois suivant l'acte de vente. ADV 23 J 1

19 avril 1709
Vente des maisons et jardins de l'héritage de Marie Anne de Royer de la Valfenière par Charles de Mariani son époux à André de Blanc, Dominique de Guilhem et Joseph de Sainte-Marie, 30 000 livres. ADV 23 J 1 ; 2 Mi 387-389/ D 384

28 septembre 1709
Brouillard du prix fait des réparations donné à M. re Franque maçon, plus les mesures de plusieurs endroits de la maison de Mr. de Saint-Charles. ADV 23 J 1
(voir les plans de la même année ADV 23 J 13)

12 septembre 1710
Désignation d'un lieu pour une chapelle dans la maison de Saint-Charles de la Croix. Bénédiction de la messe par l'archevêque F. M. de Gonteri et permission d'y célébrer tous les sacrements de l'église.
ADV 2 Mi 387

12 avril 1718
André de BlancJoseph de Sainte-Marie et Dominique de Guilhem vendent à la Communauté ecclésiastique une maison qu'ils ont acquise et que les prêtres de la communauté habitent pour la somme de 600 écus soit 1800 livres.

Repères chronologiques

« *…Scavoir est une maison *qu'ils possedent avec led S.r de Ste Marie**
scituée en cette ville
parroisse dud S.t Agricol prèz la rüe de la Calade lieu dit
au bourg de Milhaud confrontant du levant la rüe allant a la
calade autrefois androne par ou l'on va aussy a la rüe de
la triperie, couchant et midy jardin desd vendeurs, bize
jardin des R.des dames religieuses carmelites, lad rue du bourg
de Milhaud entre deux, et soubs ses autrres plus vrays confronts
si aucuns y en a, laquelle maison est habitée presentement
par M.rs les prestres de lad comm.té de S.t Charles et en laquelle
ils se trouvent estalis »
ADV 3 E 2 654

1 juillet 1720
Prix fait de la bastisse de la communauté de Saint Charles à François Aubert, Balthazard Biot, Gaspard Ancelme et Michel Aubert, maçons. Antoine Charles Causan notaire
ADV 3 E 12 656, f° 393 v°, étude Vincenti.

XVI calend. septembris 1720
Pose de la première pierre de la maison de la communauté Saint-Charles de la Croix.
ADV D / 2 Mi 387

23 août 1723
Département d'acte de prix fait entre messieurs de la communauté de Saint Charles de la croix et les sieurs Aubert Anselme et heoirs de Biot avec convention et nomination d'experts.
ADV E 658, f° 289 v° ; étude Vincenti, Antoine Charles Causan notaire

Après le décès de Balthazard Biot.
A cette date les travaux ne sont pas achevés.
30 septembre 1723 quittance des maçons Aubert et Anselme
François Franque architecte nommé par Messieurs du Séminaire et Jean Bontoux maçon nommé par les sieurs Aubert et Anselme. Les maçons Aubert et Anselme ont reçu 6 livres 18 sols de roi reçus de Ranchet, en un écus blanc ; ils en donnent quittance.

25 septembre 1727
un acte cité par Causan = ?

29 octobre 1727
Verbal fait par la communauté Saint-Charles. Etat des bâtiments de la communauté
AD V 3 E 12 660

Repères chronologiques

16 décembre 1742
Nova erectio et instititio domus clericalis S.ti Caroli a Cruce avenion.
ADV 2 Mi 387

17 décembre 1750
Convention avec les Messieurs du Séminaire Saint-Charles pour la muraille mitoyenne qui est au nord, avec les religieuses du monastère Saint-André Saint-Philippe (jardin de Tourreau acquis par le religieuses)
ADV 23 J 13

17 janvier 1753
Prix fait pour les fondations de l'église de la maison de Saint-Charles à Esprit Boyer, Michel Roux, Joachim Arnaud, Gaspard Manon, Antoine Serre, Joseph Guillaumin, Jean Ajon, Silvestre Peyron Francis Brunet, Jean Fourmon
ADV E 426, f° 44, étude Lapeyre, Guillaume Roux notaire

30 janvier 1753
Bénédiction de la première pierre de l'église en la fête de la Purification de la Vierge Marie, par Paul François Toussaint de Georges de Cabanis vicaire général, agissant comme délégué de Mgr. de Guyon de Crochans archevêque d'Avignon.
Trigesima mensis januari anni millesimi septigentessimi quiquagesimi tertis
ADV D / 2 Mi387

12 février 1753
Prix fait pour la fourniture de la pierre de la carrière de Vidules de Fontvieille à Esprit Vallier trasseur de pierre, de Barbentane
ADV E 7 426, f° 101 v°, étude Lapeyre, Guillaume Roux notaire

26 février 1753
Prix fait pour le voiturage par eau de la pierre à Bondoy
ADV E 7 426, f° 135, étude Lapeyre, Guillaume Roux notaire

28 mai 1753
Prix fait de maçonnerie
à Jean Puel, Jean Philibert, Guillaume Pelerin maçons
ADV E 7 426, f° 392, étude Lapeyre, Guillaume Roux notaire

7 [juin] 1753
prix fait pour la façade de l'église ; quittance de 1756
à Jean Puel, Jean Philibert, Guillaume Pelerin maçons
ADV E 7 426, f° 407, étude Lapeyre, Guillaume Roux notaire

2 juillet 1753
Obligation pour Boudoy voiturier d'eau ; transport de la pierre nécessaire à l'achèvement de la bâtisse de S.t Charles.
ADV 3 E 7 426 f° 470 v°

14 mais 1758
Mgr. de Manzi archevêque bénit la chapelle dédiée à la Présentation de Notre Seigneur, à la Vierge Marie et à saint Charles.

24 septembre 1776
Convention pour le transport du sable et de terres des fondations pour « les bâtiments sur la grande cour ».
ADV 23 J 1, chemise : construction d'un bâtiment le long des cuisines.

25 septembre 1776
Convention avec les ouvriers prix faiteurs pour la main d'œuvre
avec M. Bagnol conducteur des bâtiments destinés à des urinoirs ; Laurent et Mallet maçons.
ADV 23 J 1, ibid

7 octobre 1776
Accord pour la démolition des vieux bâtiments, avec Barbentan père et fils, poudriers, par l'entremise de M. Bagnol.
… « *tous les vieux batiments qui sont sur la grande cour et sur la rüe et feront creuser tous les fondements aux endroits et selon la largeur et longueur…fouiller les vieux fondements pour en tirer les pierres* »…
ADV 23 J 1, ibid.

12 octobre 1776
Accord pour la pierre de Barbentane servant au socle des bâtiments sur la grande cour, avec Joseph Brun
ADV 23 J 1, ibid.

13 janvier 1777
Convention au sujet de la pierre des Angles, avec Jean Jonquet des Angles et Jean Teston d'Avignon ; 500 charretées de pierre
ADV 23 J 1, ibid.

29 avril 1777
Convention pour la bardaison, avec François Pinet
pour le grenier du Séminaire
ADV 23 J 1, ibid

6 novembre 1777
Payement des ouvriers du 20 avril 1777 au 6 novembre 1777
ADV 23 J 1

7 décembre 1777
Toisé avec les prix faits du 15 Xbre 1777 (au dos : bâtiment à construire sur la grande cour)
quittance donnée par [Jean Coitourre]
concerne le cellier
ADV 23 J 1

Repères chronologiques

XI kalend. 8bre 1778
Pose de la première pierre des fondements de l'édifice construit « *pour la bibliothèque du Séminaire de Saint-Charles de la Croix, à l'angle de la ruelle dite de Gromelle en contournant du dit séminaire au jardin des Dames religieuses Carmélites* ».
ADV 2 Mi 387

Sans date
Convention verbale pour les bâtiments commencés de la bibliothèque, avec Gayet et Montagner massons
ADV 23 J 1, ibid.

Sans date
Convention pour la pierre de roche à Michel Jourdan de Villeneuve
300 charretée, partie pour St Gabriel partie pour le Séminaire.
ADV 23 J 1 *ibid* ; fin du cahier.

Sans date
Devis des ouvrages et convention qui sont faites dans le Séminaire Saint-Charles
François Baniol conducteur des travaux
murs, voûtes, terrasse ; voute de la cave, 2^{e} voûte qui sert de couverture au grenier et terrasse, bardaison ; livraison en juillet.
ADV 23 J 1

Sans date
Toisé du nouveau bâtiment destiné à servir de cellier et grenier au bas, bibliothèque au-dessus
Mur de façade d'est en ouest
mur au sud rue des Carmélites
augmentation des sus dits murs joignant l'église
murs de travers du vestibule
mur au nord pour la cage de l'escalier
terrain laissé vacant pour l'escalier et répondant au bas côté de l'église au nord
grand escalier a changer jusqu'au 1er étage
ADV 23 J 1

18 août 1792
Suppression de la Congrégation des prêtres de Saint-Sulpice (en vertu de la loi du)

20 juillet 1796 – 2 thermidor an 4
Rapport d'expert d'un jardin du Séminaire Saint-Charles
Experts mandatés par les soumissionnaires Simon Gelin et Jacques Rochetin pour l'acquisition du bien national.
Visite des experts le 4 messidor
« *sommes d'avis que les terreins, en jardin de la contenance de 5 éminées cinq cosses provenant du ci devant Seminaire St Charles, jardin séparé dudit enclos confrontant du levant St Charles , du midi le jardin de la citoyenne Gautier, du nord le ci devant couvent de St André … sommes d'avis que le jardin avec son puits à roue dans le milieu et une civette voutée de trois cannes et quatre pans du levant au couchant et de deux cannes du midy au*

nord au dessus de la quelle voute se trouvent des latrines valoit en 1790 en revenu annuel la somme de cent quatre vingt livres 180
Lequel revenu multiplié 22 fois d'après la loi donne trois mille neuf cent soixante francs »
ADV 23 J 13

14 décembre 1796 – 24 frimaire an 5
Rapport de l'ingénieur en chef du Département Ange Alexandre Bondon « *sur la possibilité d'aliéner le jardin, situé hors de l'enclos du séminaire St Charles… sans que cette vente puisse nuire au corps de bâtiment dont il dépend.* »
Rapport favorable sous réserve du droit de jour et de construction de la Nation et de la fermeture de la porte de communication entre l'aile de bâtiment séparant les cours de dépendance et le jardin.
ADV 23 J 13

1809-1824
Établissement du séminaire dans l'ancienne maison des frères Ignorantins (hôtel de Sade)
Décret impérial du 1er juillet 1809 pour l'affectation de la maison où l'école secondaire était établie au Séminaire diocésain.
L'école secondaire est transférée dans les bâtiments de l'ancien collège ; réorganisée dans le cadre du Lycée impérial
ADV 3 V 18

31 août 1810
Décret impérial pour l'affectation des bâtiments de l'ancien Séminaire Saint Charles au service de la Succursale des Invalides.

1816-1823
Projet d'affectation et cession du séminaire Saint Charles
La maison de Saint-Charles est réclamée par le Séminaire et par le Conseil municipal d'Avignon

16 mars 1816
Le préfet écrit à l'admi.teur Gal des cultes que le bâtiment réclamé est nécessaire à la Succursale et qu'il n'y a pas lieu à faire droit aux réclamations de la Ville et du Séminaire.
Le bâtiment des Saint Charles recevait 450 Invalides.
Il fut évacué et remis aux Autrichiens.
Manutention, magasins de blé et farines ; atelier d'habillement, dépôt des étoffes, magasin des cuirs. Invalides de St Charles mis à St Louis
La chapelle contient tous les effets d'ameublement déposés lors de l'évacuation pour les alliés. Le commissaire des guerres ne veux pas abandonner le bâtiment à la ville 11 9bre 1815

3 avril 1816
Rétablissement de la Congrégation des prêtres de Saint-Sulpice, appelée à diriger les séminaires qui lui seront confiés ; autorisée à recevoir des dons et des legs.
ADV 23 J 13

Repères chronologiques

10 juillet 1816
Délibération du Conseil municipal renouvelant la demande de St Charles (elle a été adressée le 26 7bre seulement)

5 octobre 1816
Le préfet écrit à M.r le Maire que cette affaire ayant déjà été traitée, et son objet jugé non recevable, il n'y avait pas lieu de s'en occuper de nouveau.

4 avril 1821
Reconnaissance de prêt de Martin Geoffroy (Jouffret / Jauffret), jardinier, domicilié à Avignon, à Véran Teris pour la somme de 2000 francs.
Hypothèque pour assurer cette somme d'un jardin d'environ 44 perches 80 mètres (5 éminées 5 cosses), dépendant ci devant du Séminaire Saint Charles.
Confronts :
est : le séminaire actuellement la succursale des Invalides
sud et ouest : jardin de Madame d'Oreaux
nord : couvent des religieuses St André
ADV 23 J 13

cf. 20 juillet 1796

Janvier 1822
Sur l'insistance de l'archevêque d'Avignon le Ministre de l'Intérieur fait instruire et étudier l'évacuation des bâtiments de Saint-Charles par les militaires.

18 janvier 1823
Le ministre de la Guerre adresse au préfet la notification de la décision prise afin d'effectuer la cession du bâtiment de St Charles pour l'établissement du Séminaire d'Avignon

9 avril 1823
Ordonnance du Roi
Les bâtiments de l'ancien séminaire de Saint-Charles à Avignon, affectés par décret du 31 août 1810, au service de la Succursale des militaires Invalides, seront remis à la disposition de l'archevêque d'Avignon pour y transférer le Séminaire de cette ville, sauf la portion actuellement occupée par la manutention des vivres, les magasins qui en dépendent et les ateliers de l'habillement lesquels continuent d'être à la disposition de notre Ministre de la Guerre….

17 juillet 1823
Vente de jardin par Madame Marie Thérèse Agricol Josephine Eulalie de Crivelli épouse de M. d'Oreaux à Mgr Maurel de Mons archevêque pour son Séminaire
Sébastien Blaze notaire
ADV 23 J 13

26 août 1823
Remise du grands bâtiment de Saint-Charles à la disposition de Mgr. l'archevêque d'Avignon, représenté par son vicaire général Henri Gollier.
Le bâtiment remis consiste en le grand corps de logis et les deux ailes situées au sud de celui-ci, à l'est où se trouve la principale entrée ; à l'ouest entre la grande et la petite cour où se

trouvent les latrines. S'y ajoutent les jardins au sud du grand corps de logis, clos de murs du côté de l'extérieur, dont les militaires invalides avaient auparavant la jouissance.

23 août 1823
Début de la première tranche de travaux de réhabilitation des bâtiments remis au Séminaire diocésain : 23 août 1823 – 3 avril 1824.

10 janvier 1824
Succursale de l'Hôtel des Invalides : certificat de paiement en faveur de l'entrepreneur des travaux militaires pour les ouvrages exécutés
500 fr sur les 13 000 fr affectés par le Conseil général du Département
ADV 3 V 19

7 février 1824
Courrier du ministre de l'Intérieur au préfet
Le devis relatif à l'établissement du Séminaire dans les bâtiments de Saint-Charles a été jugé insuffisant par le Conseil des bâtiments civils.
Le préfet est invité à « charger un architecte de la composition d'un projet plus régulier ».
ADV 3 V 19

13 février 1824
Ampliation de l'ordonnance royale du 4 février 1824 qui affecte au service des Frères des Ecoles chrétiennes d'Avignon, la maison occupée autrefois par eux, et depuis par le Séminaire diocésain

29 mars 1824
Courrier du ministre de l'Intérieur au préfet
Autorisation de disposer d'une somme de 10 000 fr. votée pour les frais relatifs au rétablissement du Séminaire d'Avignon en remboursement d'une partie des 20 000 francs avancés par l'archevêque pour les frais d'évacuation des Invalides.
Le Ministre fait observer au Préfet qu'en principe cette somme avait été votée pour les travaux, sous réserve d'approbation des devis.

26 juin 1824
Le supérieur du Séminaire informe le préfet qu'en raison de l'insalubrité des locaux précédemment allouées au Séminaire, il a fait exécuter à Saint-Charles les travaux nécessaires pour approprier l'édifice à sa nouvelle destination dès qu'il lui a été remis.
Il demande que les procédures administratives soient accélérées pour débloquer les fonds alloués par le ministère, par les soins de Pouzols et Caristie ingénieurs en chef du Département.

30 juin 1824
Réception des travaux entrepris par l'Archevêché et le Séminaire.
dépense : 21 901 fr 41 ct, en partie prise en charge par les dons des fidèles et des ressources propres. Les 10 000 fr alloués par le Ministère doivent couvrir le solde des ouvriers.

Repères chronologiques

Travaux entrepris en 1823 et 1824, d'après le toisé ADV 3 V 19
23 août 1823 – 3 avril 1824

Le grand bâtiment – dans le prolongement de la chapelle sur l'axe est-ouest
10 chambres (9 cloisons de brique) sont desservies par le « grand corridor » au premier et au 2e étage.
L'aile au nord
au premier étage le couloir dessert 9 chambres à l'est et 8 à l'ouest

22 juin 1825
Approbation par ordonnance royale de l'acquisition de jardin et dépendances
vendeur : M.e Crivelli épouse Lochon . Ampliation du 9 juillet 1825.
ADV 23 J 13 ; 3 V 18

16 juillet 1825
Avis d'ampliation de l'approbation par ordonnance royale de l'acquisition de jardin et dépendances
vendeur : M.e Crivelli épouse Lochon
ADV 23 J 13

22 juillet 1825
Procès verbal du juge de paix, au sujet du désaccord entre le Grand Séminaire et l'heoirie Joffroy sur les latrines du Grand Séminaire.
ADV 23 J 13

26 septembre 1825
Quittance de J-B Guérin architecte mandataire de Marie Louis Etienne Harouard d'Aulan,
à Jean Nicolas Chameroy vicaire général, supérieur du Séminaire
de la somme de 1200 francs payés pour le compte et sur les deniers du Grand Séminaire
remboursement d'un capital de 1500 livres et rente de 60 au 22 juillet de l'année

27 mars 1827
Achat de deux jardins par J.M.A. Aubanel, d'Antoine Marie André, autre d'Antoine Jouffret et Marie Jouffret, épouse de Jean Baptiste Alexis Buffet, frères et sœurs.
Barbeirassy notaire

cf sans date : Joseph Balthazard Collet notaire
vente par Pierre Dutuit demeurant rue Sainte-Catherine à Martin Jouffret jardinier, demeurant rue calade, île 131, n° 6 : un jardin d'environ 44 ares 81 centiares, île 120.
Confronts
- est : le Grand Séminaire
- sud et ouest : jardin de M. Crivelli
- nord : jardin de M. Joannis

acquis par Dutuit de Jacques Rochetin, en son nom et en celui d'Agricol Laud capitaine de la 52e brigade d'infanterie, le 15 prairial an 6, Collet notaire.
ADV 23 J 13 , 3 V 18

24 juillet 1827
Arrentement (bail à ferme) de jardin par J.M.A. Aubanel, en son nom et en celui de Jean Nicolas Chameroy vicaire général, supérieur du Grand Séminaire, à Antoine Jouffret jardinier :
- un jardin clos de murs, de haies avec un puits à roue, 46 ares 13 centiares, contre les bâtiments du Séminaire : le même que celui acquis par S.r Aubanel du dit Jouffret et de ses frères et sœur le 27 mars 1827, Barbeirassy notaire.
- une cour et un autre petit jardin attenant dépendant du Grand Séminaire, au nord d'iceluy, séparé du jardin précédant par un mur qui sera percé… pour établir une communication entre ces deux objets.
- une pièce au rez-de-chaussée faisant partie des bâtiments du Séminaire donnant sur le dit jardin du dit S.r Aubanel.
- le produit des latrines du Grand Séminaire qui tombe dans un local voûté…
ADV 23 J 13

24 juillet 1827
Quittance d'Antoine Marie Jouffret, Jean Antoine Jouffret, André Jouffret à M. Aubanel prêtre.
Barbeirassy notaire.

13 novembre 1827
Vente de jardin ; au dos du document « jardin du concierge et du parloir »
de François Faraud aubergiste à Joseph Marie Agricol Aubanel prêtre
: un jardin entouré de mur de toutes parts, 7 ares 48 environ au prix de 3000 francs, rue Saint-Charles, à côté de la maison du Séminaire.
Confronts :
est : rue Saint-Charles
sud : jardin et maison de M. Sollier vicaire général
ouest et nord : cour et jardin du Séminaire
Henri Sébastien Blaze notaire
Acquis par Faraud de Jean Jacques Bonfils, le 21 avrils 1820, Pons notaire ; inscription aux hypothèques 9 mai 1820.
Acquis par Bonfils, le 3 thermidor an 7 – 21 juillet 1799, par adjudication, du gouvernement
ADV 23 J 13 ; 3 V 18

23 juillet 1828
Ordonnance royale autorisant l'archevêque d'Avignon à recevoir la donation entre vifs, de deux jardins attenants au Séminaire, évalués ensemble à 7200 francs, faite par Joseph Marie Agricol Aubanel, suivant acte public du 2 janvier 1828, Etienne Blaze notaire

: *Un jardin, entouré partie de murs, partie de haies vives, dans lequel il y a un puits à roue, de la contenance d'environ quarante six perches soixante treize mètres, et autrement quoiqu'il contienne plus ou moins, en corps et non en étendue, situé dans l'enceinte de cette ville isle 120 quartier du séminaire S.t Charles, confrontant au levant les batiments et cour du séminaire, au midi et au couchant jardins du séminaire et autres propriétaires, par lui acquis d'Antoine Marie André, autre d'Antoine Jouffret et Marie Jouffret, épouse de Jean Baptiste Alexis Buffet, frères et sœurs, par acte du*

vingt sept mars mil huit cent vingt sept, reçu par M.e Barbeirassy notaire de cette ville, évalué six mille francs.

ADV 3 V 18

10 novembre 1828

Acceptation du donatif de J.M.A. Aubanel par Mgr l'archevêque d'Avignon, Balmelle notaire.

ADV 23 J 13

8 mai 1840

Bail de fermage donné à Antoine Jouffret pour jardins, cour et pièce d'habitation au Grand Séminaire.

6 août 1859

Courrier de l'économe du Grand Séminaire au maire d'Avignon sur le titre de propriété de l'impasse « près la rue d'Annanelle »

Référence à l'acte de cession de la propriété du jardin de la Nation à Gélin et Rochetin, dont la ruelle était une dépendance ; à la donation Aubanel.

ADV 23 J 13

1866

Devis estimatif pour la construction des parloirs.

17 mai 1866
13 juillet 1866

Décisions ministérielles favorable au projet de construction de parloirs.

23 Janvier 1867

Notification de l'autorisation ministérielle transmise au préfet.

Juillet 1881

Etat de l'actif et du passif biens fonds et rentes

valeur capital 40 000

revenu 2 500

ADV 3 V 18

29 janvier 1901

Plan colorié : partie sud du jardin du Grand Séminaire plantée en vigne

20 juin 1901

Décret autorisant l'archevêque d'Avignon, au nom du Séminaire diocésain,

1° à vendre à la ville d'Avignon pour l'ouverture d'une voie publique, une contenance de 1245 mètres de terrain moyennant le prix de 14.940f

2° à prélever sur le prix de vente une somme de 4.141f pour la construction de murs de clôture

3° à placer le restant du prix de vente en achat de rente 9% sur l'Etat

Autorisation certifiées par le préfet le 29 mars 1905

ADV 3 V 18

Repères chronologiques

18 janvier 1905

Décret autorisant l'archevêque d'Avignon, au nom du Séminaire diocésain

1° à vendre à la dite ville d'Avignon, pour le même objet une contenance complémentaire de terrain de 282 m^2 26 au pris de 12 f le mètre carré

2° à prélever sur le prix total de la vente, montant avec les 1245 m superficiels dont l'aliénation a été autorisée par le décret du 20 juin 1901, au chiffre de 17 727 f 12 une somme de 5.425 f destinée à équilibrer le budget de l'établissement

3° à placer le surplus en rente sur l'Etat ;

de sorte que la somme totale provenant des terrains vendus à la ville d'Avignon qui doit être employée en achat de rente sur l'Etat s'élève seulement à 8.161f 12 par suite des 2 pré7évements autorisés par les décrets précités.

Autorisation certifiées par le préfet le 29 mars 1905
ADV 3 V 18

1905

Loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

1912

Transfert du maître-autel de la chapelle au nouveau Grand Séminaire.

1914-1918

Un hôpital militaire est logé dans les bâtiments du Grand Séminaire.

1924

Réparation des toitures et charpentes.

27 février 1924

Cession des immeubles du Grand Séminaire par l'Etat au Département par décret du 27 02 1924. Installation des Services administratifs de la Préfecture de Vaucluse dans les locaux du Séminaire Saint-Charles

1953

Transfert progressif des services administratifs concentrés à Saint-Charles vers la nouvelle cité administrative.

1955

Destruction des bâtiments du Grand Séminaire pour construire la caserne de gendarmerie à leur emplacement.

22 mars 1965

Arrêté de classement de la chapelle Saint-Charles et de la sacristie au titre des Monuments Historiques

1965

Sondages et réfection complète de la tribune de la chapelle.

1970

Consolidation et chaînage de maçonnerie.

Repères chronologiques

1974
Travaux complémentaires de chaïnage et de remise en état de maçonneries désorganisées.

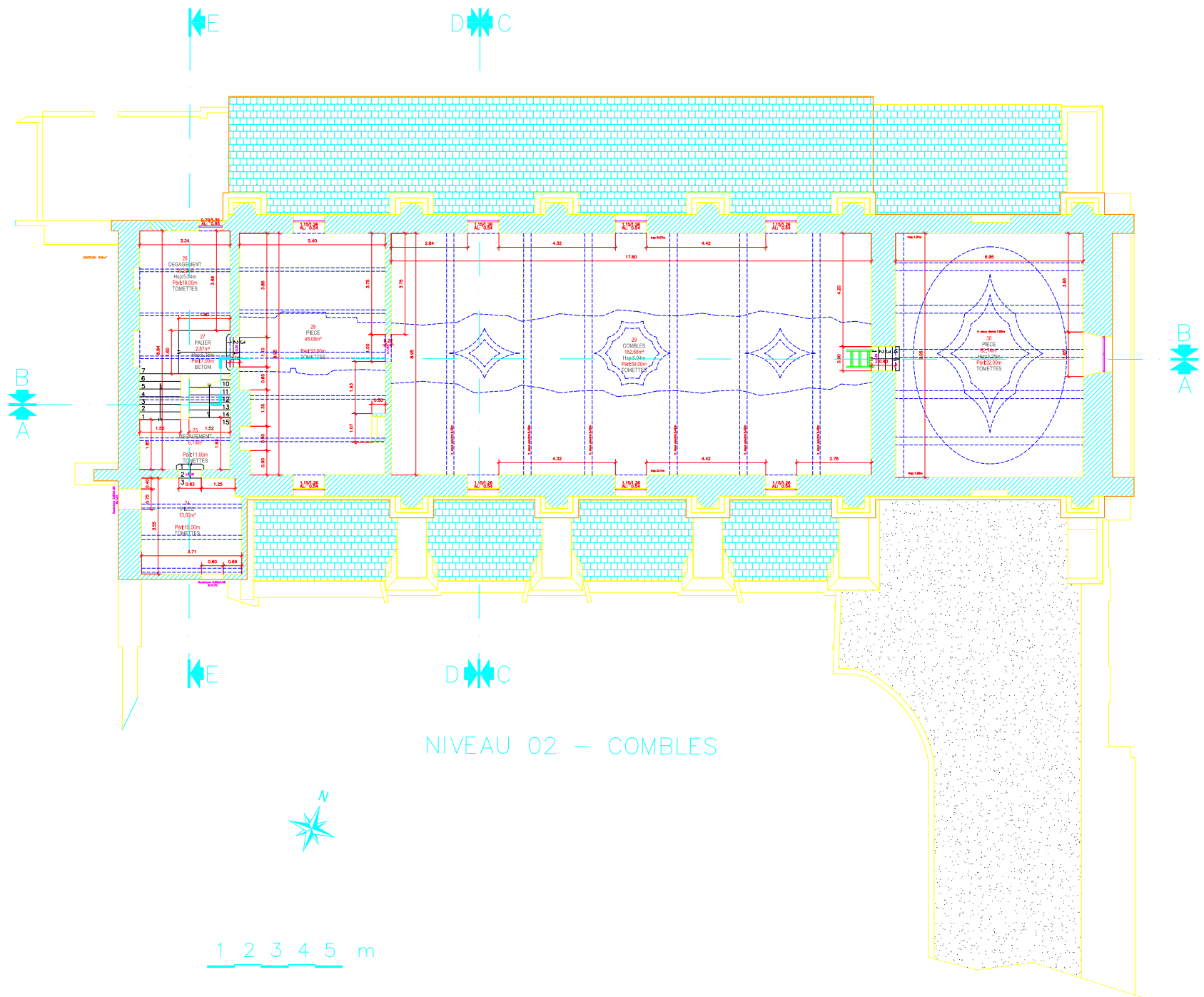
1975
Suite des travaux de restauration. Chaînages, charpentes et couverture, vitrerie.

1981
Ravalement des façades ; réfection des menuiseries extérieures.

1984
Aménagement des locaux du Service d'Archéologie du Département dans les bâtiments de la rue Saint Charles. La chapelle est affectée au dépôt de fouilles.

1991
Réfection de l'étanchéité de la toiture sur le bas côté nord.

1999 - 2000
Le dépôt de fouilles est transféré dans des locaux extra muros. La chapelle est mise à disposition d'expositions à l'occasion du Festival d'Avignon.



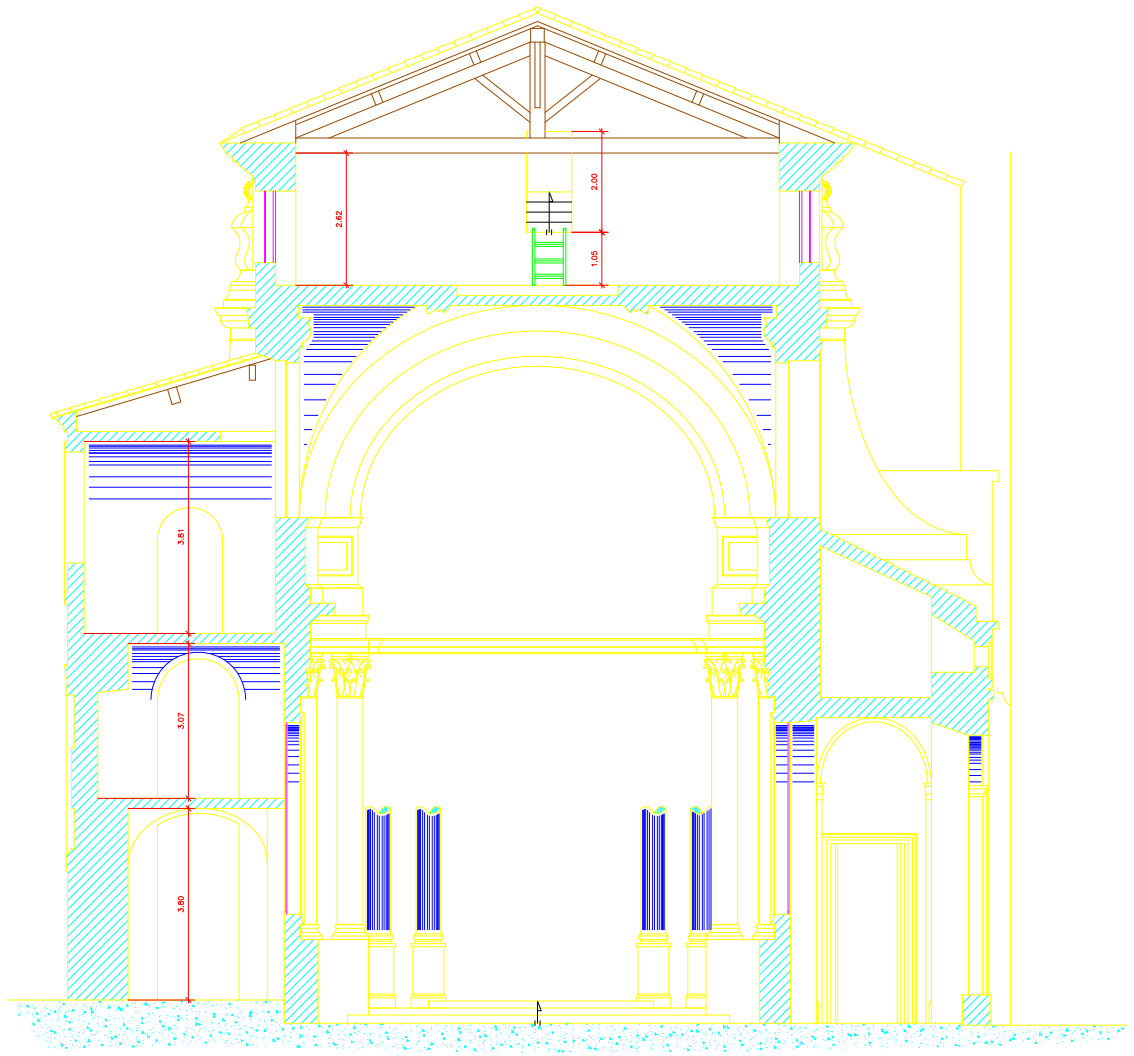
Département de VAUCLUSE

CHAPELLE ST CHARLES

NIVEAU COMBLES

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/200	04/09/2007	cits	PLAN N°:



COUPE D-D

Département de VAUCLUSE

CHAPELLE ST CHARLES

COUPE D-D

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/150	04/09/2007	cits	PLAN N°:



COUPE E-E

Département de VAUCLUSE

CHAPELLE ST CHARLES

COUPE E-E

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/150	04/09/2007	cits	PLAN N°:



FACADE EST

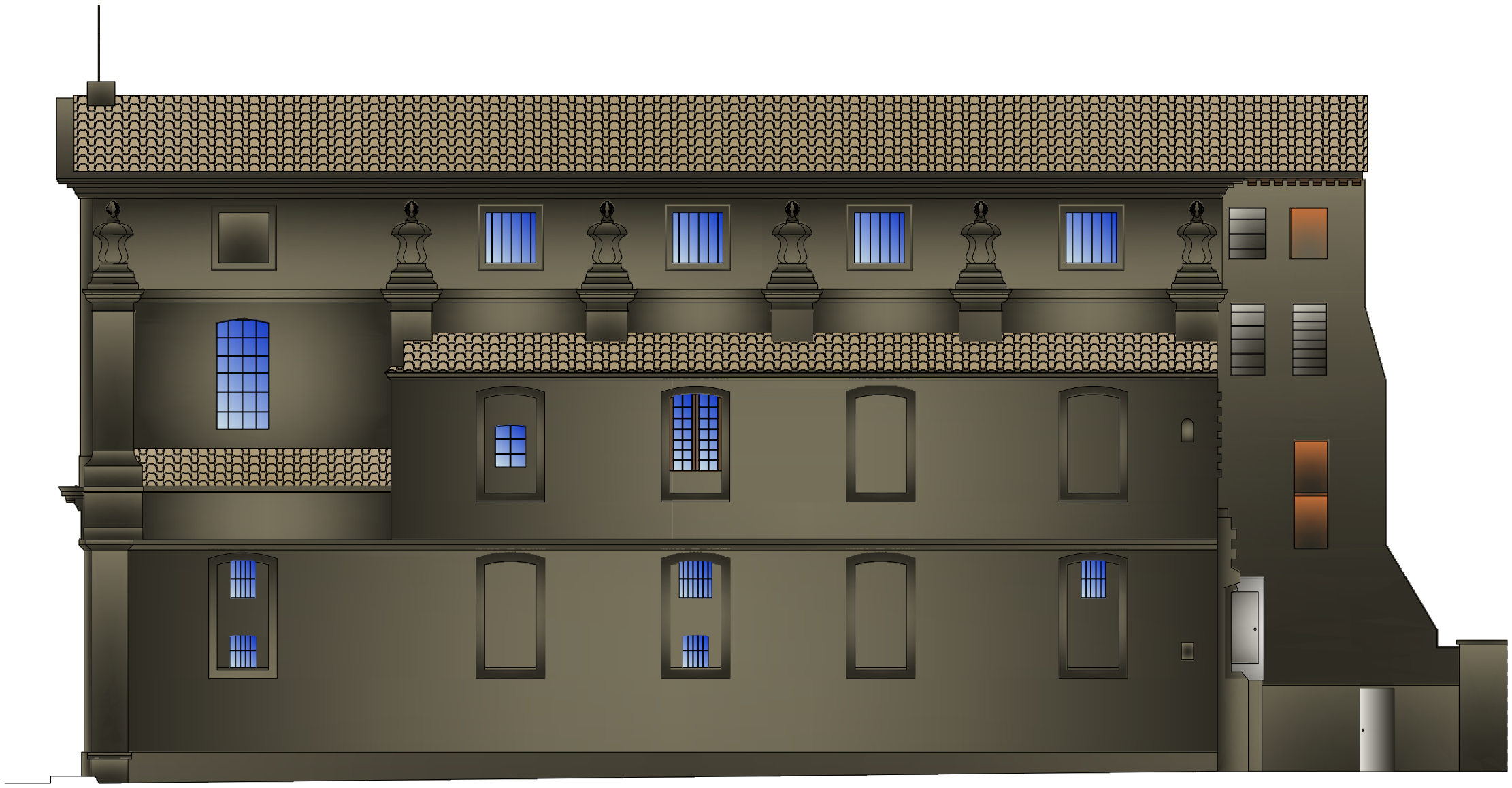
Département de VAUCLUSE

CHAPELLE ST CHARLES

FACADE EST

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/150	04/09/2007	cits	PLAN N°:



FACADE NORD

Département de VAUCLUSE

CHAPELLE ST CHARLES

FACADE NORD

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/150	04/09/2007	cits	PLAN N°:



FACADE OUEST

Département de VAUCLUSE

CHAPELLE ST CHARLES

FACADE OUEST

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/150	04/09/2007	cits	PLAN N°:



FACADE SUD

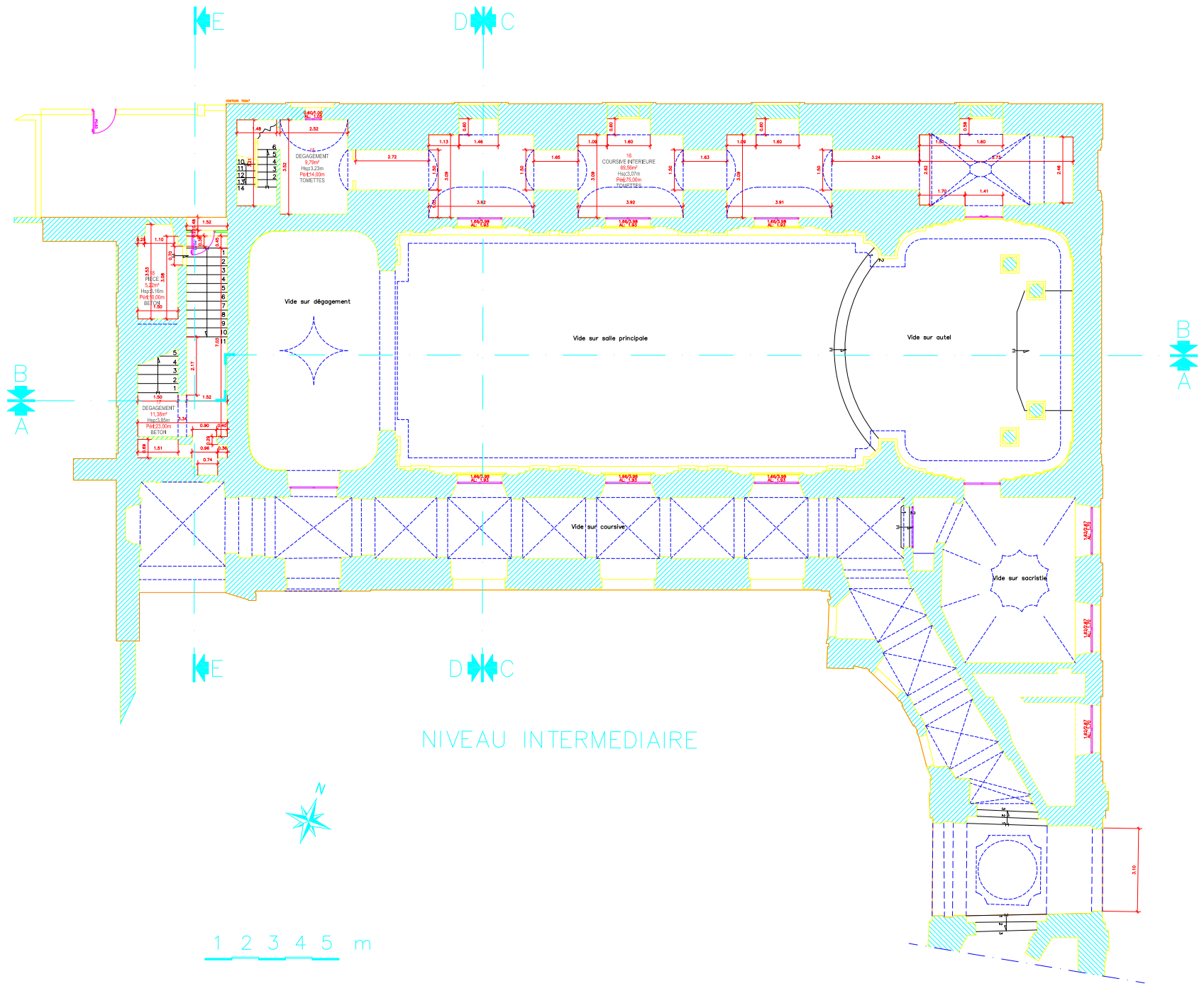
Département de VAUCLUSE

CHAPELLE ST CHARLES

FACADE SUD

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/150	04/09/2007	cits	PLAN N°:



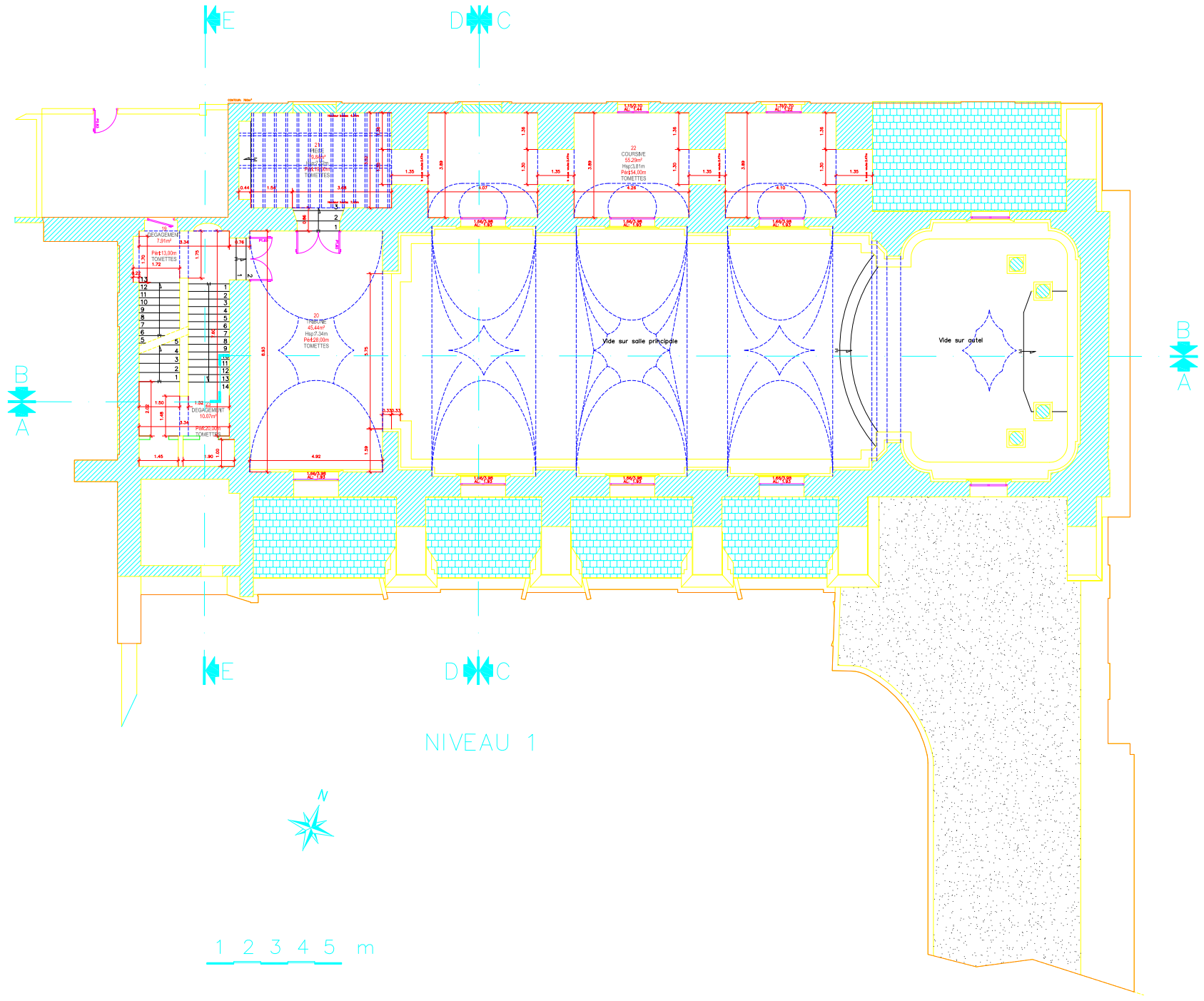
Département de VAUCLUSE

CHAPELLE ST CHARLES

NIVEAU INTERMEDIAIRE

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/200	04/09/2007	cits	PLAN N°:



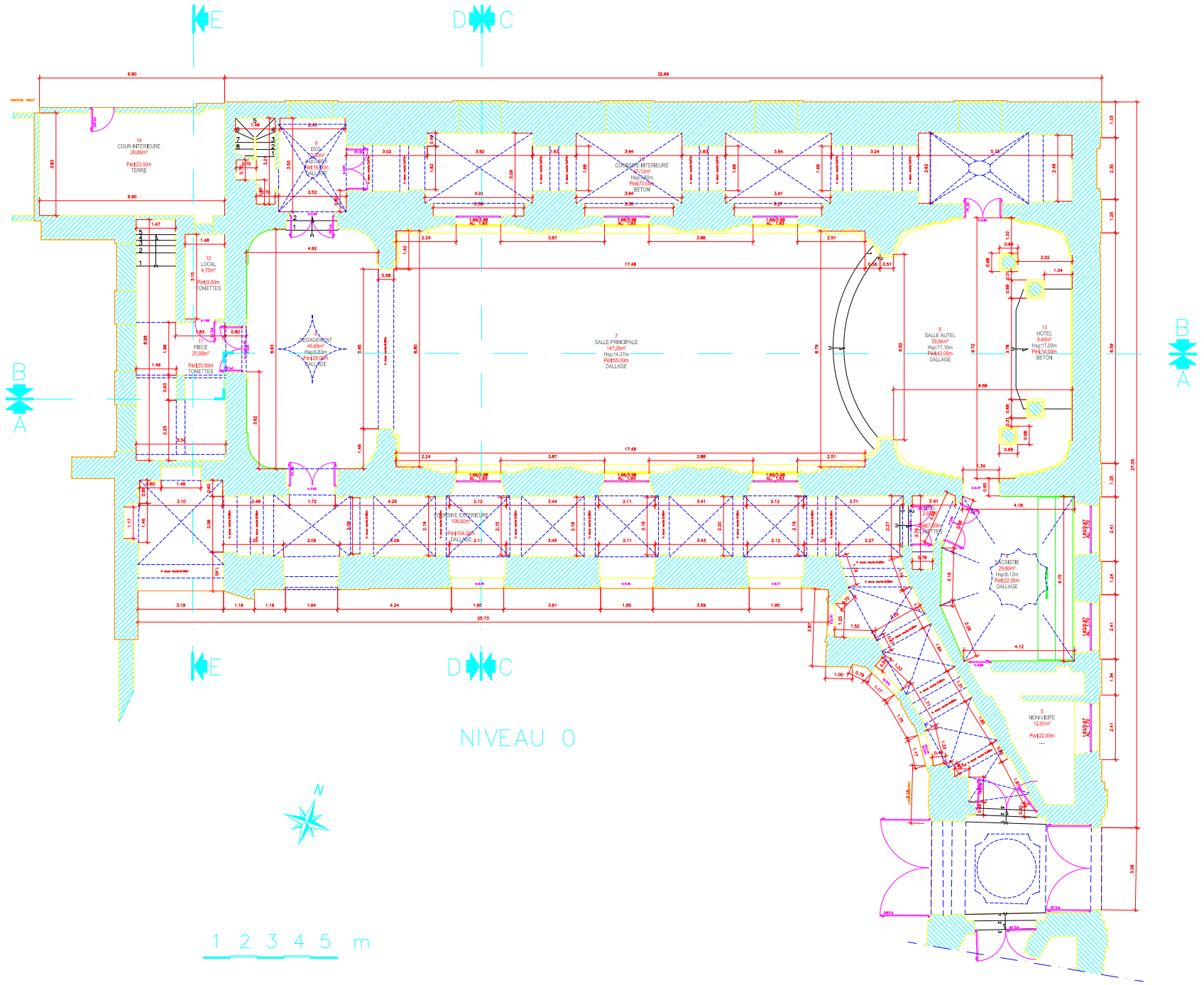
Département de VAUCLUSE

CHAPELLE ST CHARLES

NIVEAU 1

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/200	04/09/2007	cits	PLAN N°:



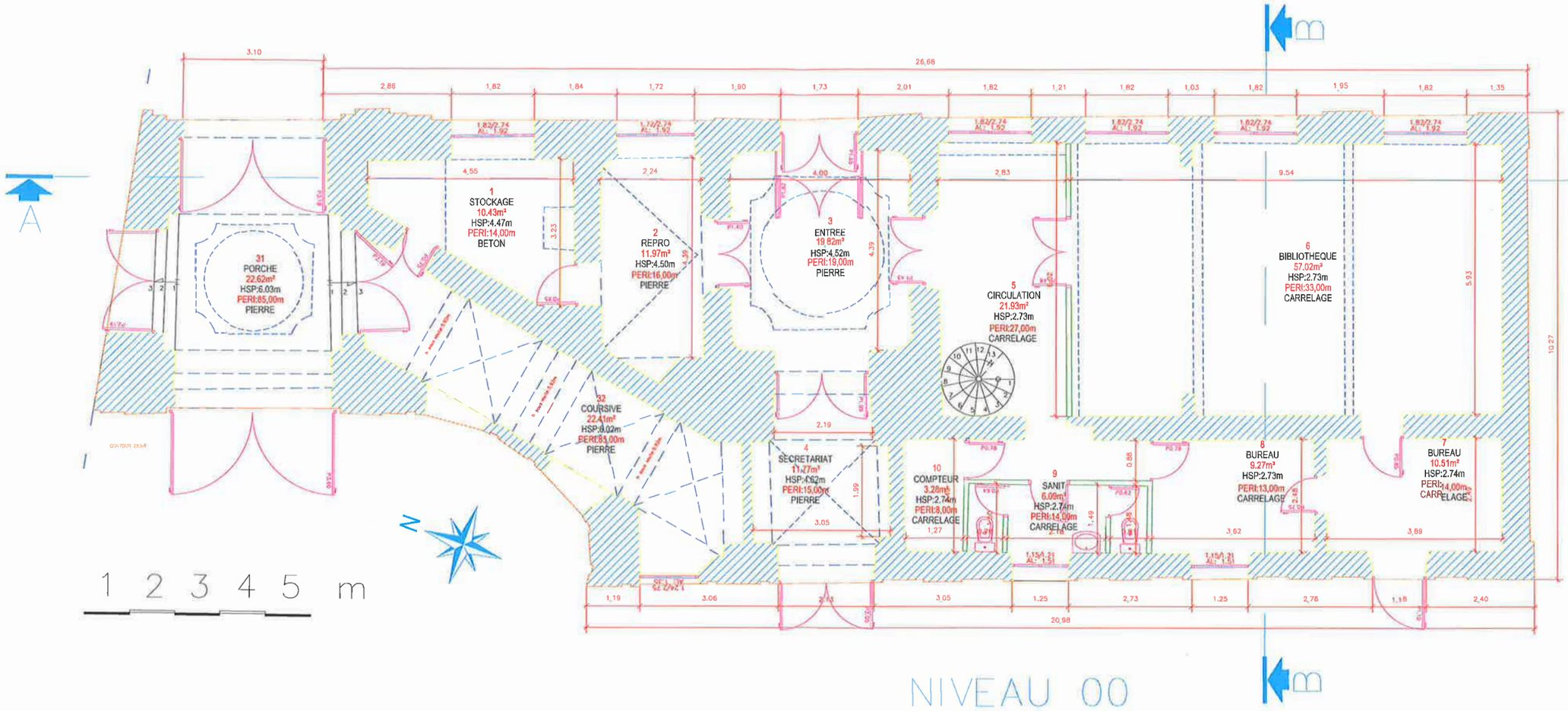
Département de VAUCLUSE

CHAPELLE ST CHARLES

REZ-DE-CHAUSSEE

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/200	04/09/2007	cits	PLAN N°:



NIVEAU 00

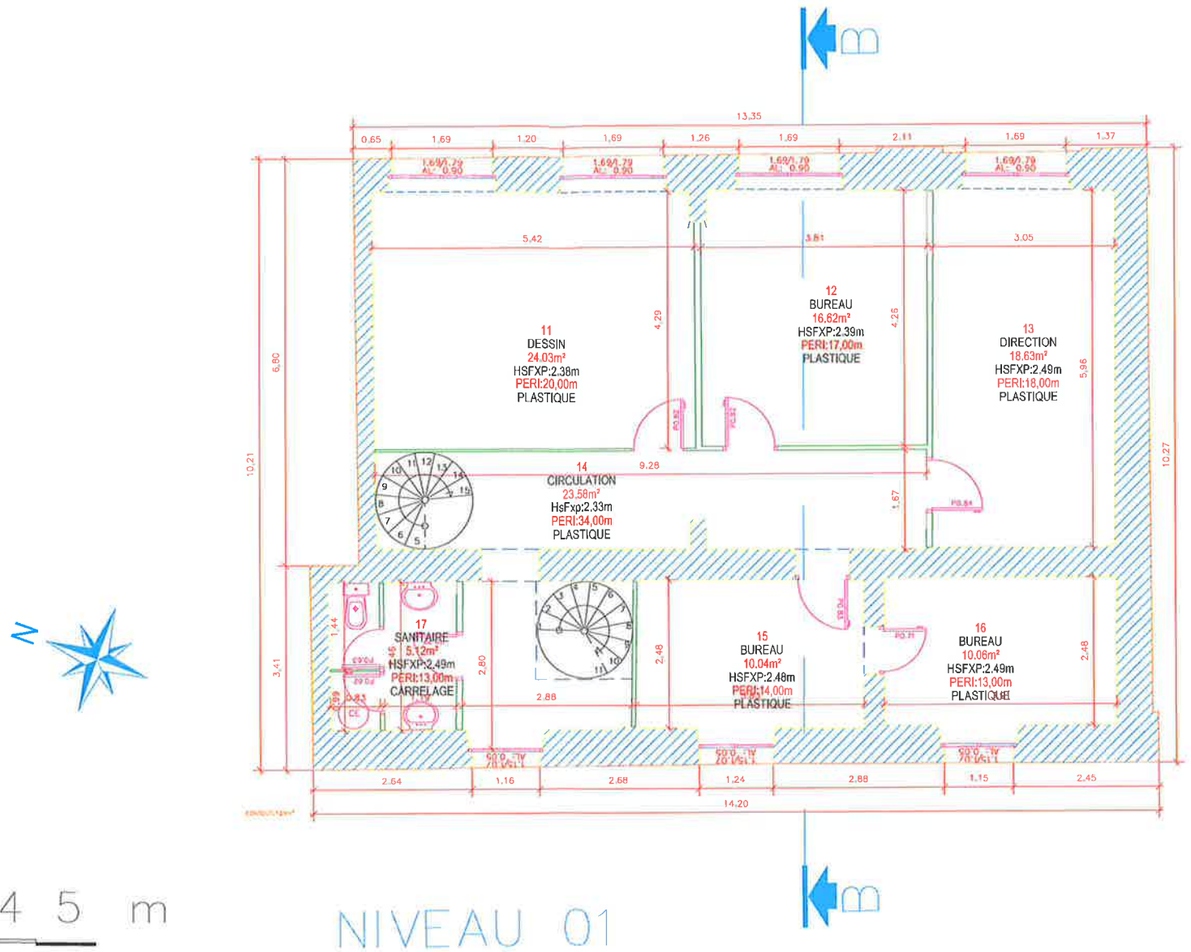
Département de VAUCLUSE

ARCHEOLOGIE

REZ DE CHAUSSEE

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/100	04/09/2007	cits	PI AN N°·



1 2 3 4 5 m

NIVEAU 01

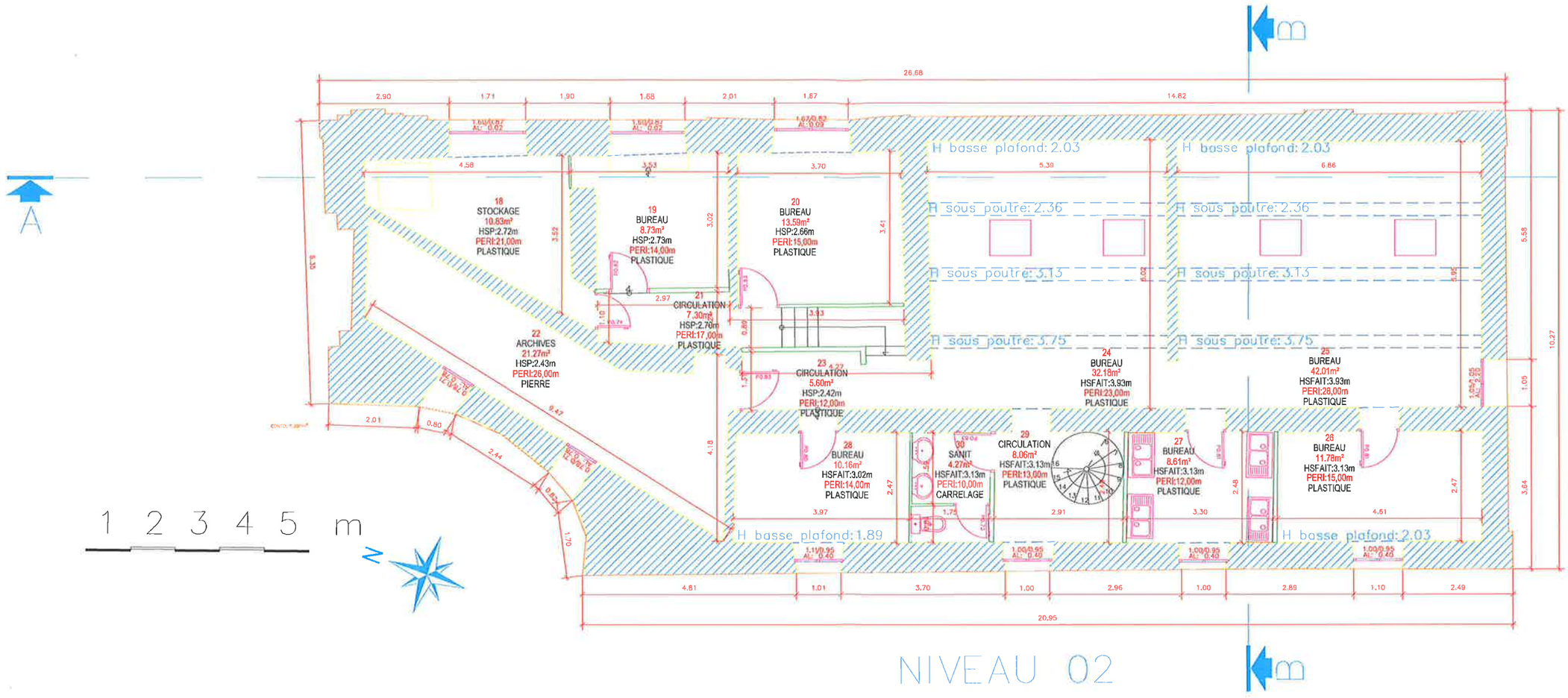
Département de VAUCLUSE

ARCHEOLOGIE

ETAGE 1

Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/100	04/09/2007	cits	PLAN N°:



1 2 3 4 5 m

N

NIVEAU 02

Département de VAUCLUSE

ARCHEOLOGIE

ETAGE 2

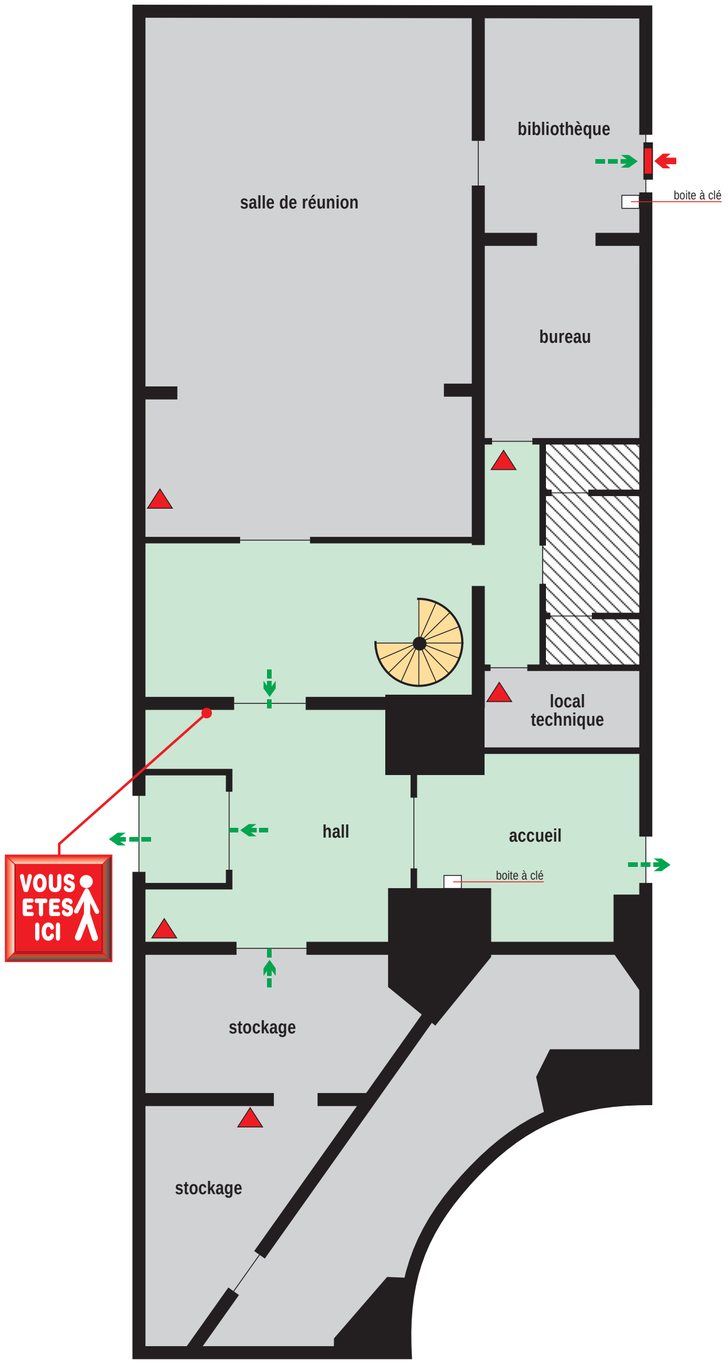
Rue St Charles - 84000 AVIGNON

ECHELLE:1/100	04/09/2007	cits	PLAN N°:

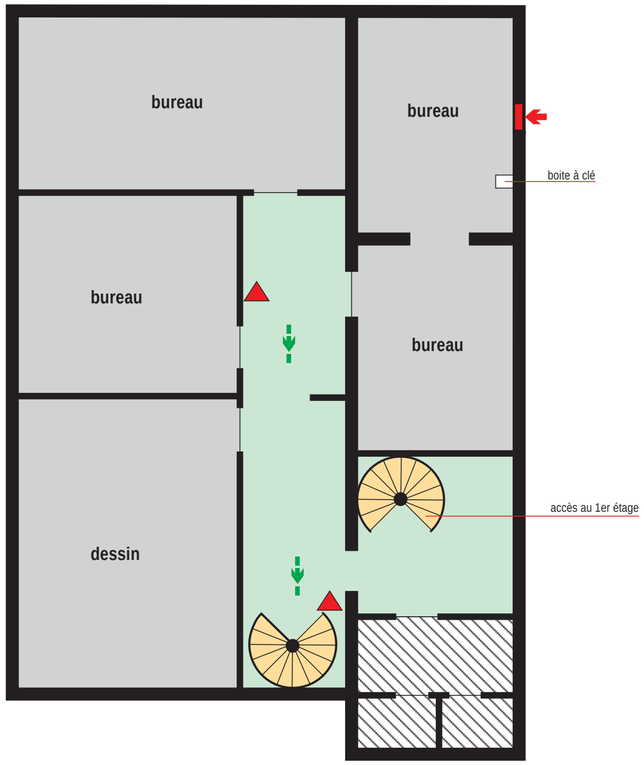
PLAN D'INTERVENTION

SERVICE ARCHÉOLOGIE

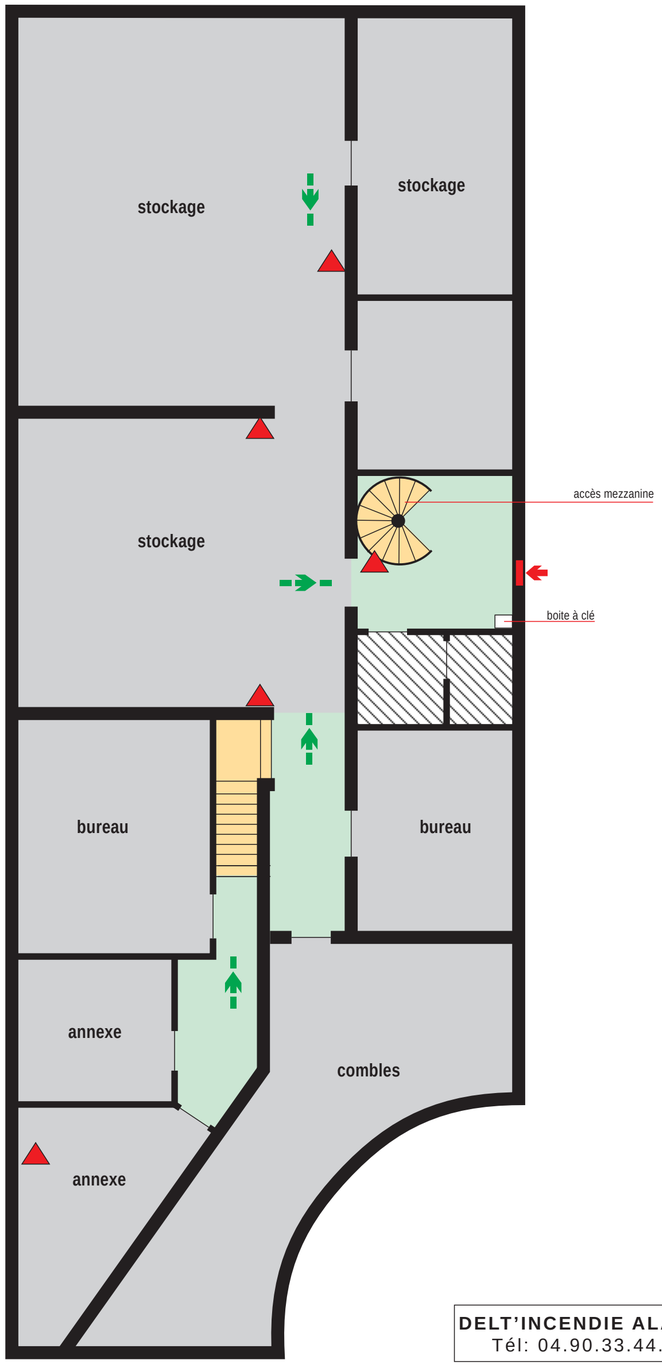
Rez-de-chaussée



Mezzanine



1er Etage



LEGENDE

- Issue finale
- Cheminement d'évacuation
- Vestiaire, sanitaires
- Extincteur
- Accès pompier

PI A2 PL 00-GV-06/15-363942.PI-01

DELT'INCENDIE ALARME
Tél: 04.90.33.44.44

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

VILLE D'AVIGNON

CHAPELLE SAINT CHARLES

Etude 01/11

2001

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Ministère Culture Communication

Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pôle « Recherche, conservation et valorisation du patrimoine »

Conservation régionale des monuments historiques

Affaire suivie par

Poste 1920

Références JCS/MR

23, bld du Roi René
13617 Aix-en-Provence
Cedex
France

Téléphone
04 42 16 19 20

Télécopie
04 42 16 19 21

www.culture.gouv.fr/paca/

Aix-en-Provence, le

NOTE
à l'attention de Monsieur le préfet de Vaucluse

Objet : Avignon – Chapelle Saint-Charles de la Croix.

En 1998, le Conseil Général de Vaucluse, propriétaire du monument, confiait à la DRAC le mandat de maîtrise d'ouvrage d'une étude préalable portant sur la restauration de la Chapelle Saint-Charles-de la Croix. Cette étude, bénéficiant d'un financement de 50% de l'Etat, était rendue en mai 2001 et approuvée en janvier 2002.

Le coût d'objectif de la restauration générale du monument était évalué dans cette étude à 4 millions d'euros TTC.

A la suite de ce diagnostic et afin de poursuivre son programme de restauration et de réutilisation du monument, le conseil général de Vaucluse a engagé une étude de programmation pour la réutilisation de ce monument en salle de spectacle.

Une visite du monument en présence des représentants du conseil général et du chef du SDAP de Vaucluse a conclu à la nécessité de retravailler le programme afin de mieux prendre en compte la dimension patrimoniale de cet édifice. L'architecte-programmiste, à la demande du CRMH et du chef du SDAP, a été invité à améliorer l'adéquation des aménagements à l'architecture du monument.

Le projet, dans l'état actuel de son élaboration, apparaît susceptible de bénéficier de financements de l'Etat, ministère de la culture et de la communication. Afin de pouvoir évaluer plus précisément le taux de l'aide accordée, il conviendrait de poursuivre la phase d'étude de programmation en liaison avec le service chargé des monuments historiques. Une réunion placée sous votre présidence pourrait, si vous le souhaitez, définir l'échéancier d'évolution du projet.

Je reste, en conséquence, à votre disposition pour toute instruction en la matière.

Le directeur régional
des affaires culturelles
par intérim,

Marc CECCALDI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

Service départemental
de l'architecture
et du patrimoine
de Vaucluse

Ancien grand séminaire Saint-Charles, propriété du Conseil Général de Vaucluse.

Situation au regard du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Secteur Sauvegardé d'Avignon approuvé le 12 juin 2007 et de la réglementation des Monuments Historiques

L'ancien grand séminaire Saint-Charles concerne deux parcelles cadastrées DH 229 et 305 d'une superficie totale de 1823 m², propriété du Conseil Général.

Ces deux parcelles sont bordées au nord par la rue Boussingault, à l'est par la Rue Saint-Charles, au sud par la Caisse d'Allocations familiales et à l'ouest par la Gendarmerie Nationale, construite à l'emplacement des anciens bâtiments conventuels détruits à cet effet. Ces deux propriétés voisines sont susceptibles de faire l'objet d'extensions limitées du projet d'aménagement.

Les réglementations de l'urbanisme et du patrimoine applicables aux parties bâties et non bâties sont différentes selon leur statut et leur situation, et ne se superposent pas. (pour mémoire, en secteur sauvegardé, la servitude de protection des abords d'un monument historique n'existe pas)

1) Ancienne Chapelle Saint-Charles et ancienne sacristie

La chapelle Saint-Charles et sa sacristie sont classées au titre des monuments historiques ***(En totalité, la chapelle Saint-Charles et sa sacristie (cad. LL 670) : classement par arrêté du 22 mars 1965)***

Toutes les interventions doivent donc faire l'objet d'une autorisation de l'autorité administrative (Préfet de Région/DRAC), relevant du Code du Patrimoine (Article L 621-9 – voir en annexe) , dont les modalités sont précisées par le décret N° 2007-487 du 30 mars 2007.

Les travaux soumis à permis de construire au sein de ce projet doivent faire l'objet d'un accord de l'autorité compétente (Préfet de département, s'agissant d'une opération à maîtrise d'ouvrage du Conseil Général –Article L 422-2 du Code de l'Urbanisme) intégré à cette autorisation du Préfet de Région

2) Galerie du cloître située contre l'église et portail monumental sur rue

La galerie du cloître située contre l'église et le portail monumental sur rue sont inscrits en totalité au titre des monuments historiques. ***(Galeries du cloître et le portail monumental sur rue : inscription par arrêté du 16 septembre 1953)***
Les travaux réalisés sur cette partie de l'immeuble relèvent du Code de l'Urbanisme (Secteur Sauvegardé) et du Code du Patrimoine (L 621-7 – voir en annexe)

Les travaux sont soumis à permis de construire, l'autorité compétente étant le Préfet de Département, s'agissant d'une opération à maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. Ce permis de construire ne peut être délivré par le Préfet de Département qu'avec l'accord du Préfet de Région (DRAC) et de l'Architecte des Bâtiments de France.

La DRAC vérifiera que les travaux ne portent pas atteinte à l'immeuble inscrit et l'Architecte des Bâtiments de France vérifiera que les travaux respectent le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

3) Partie du bâtiment du grand séminaire non protégée au titre des monuments historiques

Cette partie est soumise à la réglementation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur mais non à celle du Code du Patrimoine.
La parcelle est située est situé en zone SB au document graphique du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

a) La partie du bâtiment constituant l'entrée du Service Départemental de l'Archéologie est portée au document graphique du PSMV en :

*Chapitre 1-A-O.1 : « **Immeubles ou parties d'immeubles « à conserver » dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise aux conditions spéciales ci-après ; ils sont figurés en hachures noires obliques au plan.***

Ces immeubles doivent être conservés, restaurés ou améliorés.
Ces dispositions s'étendent à
-tous leurs éléments constitutifs
-les structures verticales ou horizontales, sols, parois, plafonds, couverture
-la composition des façades y compris sur cour ou jardin
-le décor intérieur et extérieur tel que caves, escaliers, rampes, limons, balcons, modénature, lambris, vantaux de porte, cheminées, motifs sculptés, et tous les éléments leur appartenant par nature ou par destination.

a) La démolition de ces immeubles est interdite
b) La restitution d'éléments constitutifs de l'immeuble, la modification ou l'amélioration de l'aspect architectural, pourront être demandées dans le cadre d'opérations publiques ou privées, même en l'absence de prescriptions énoncées au titre de l'article SA-SB 11 , tant sur des détails extérieurs que sur des détails intérieurs aux immeubles.
En cas de découverte archéologique, historique ou documentaire postérieure à l'approbation du PSMV, la restitution des dispositions initiales ou la mise en valeur des éléments archéologiques peut être demandée.
c) Les surélévations destinées à la création d'un étage supplémentaire ou destinées à la création d'une nouvelle surface habitable sont interdites (...). »

b) Le reste du bâtiment est porté au document graphique du PSMV en :

*Chapitre 1-A-O.3 - **Les immeubles ou parties d'immeubles portés "à conserver", dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise aux conditions spéciales ci après ;***
Ils sont représentés par un hachurage oblique à traits noirs forts et fins alternés:

Ces immeubles ne peuvent être altérés, mais des modifications compatibles avec leurs caractéristiques architecturales, en terme de restauration, réutilisation et de mise en valeur pourront être admises.
Des démolitions partielles peuvent être admises, dans le cadre d'opérations d'ensemble, sous réserve de respect du système parcellaire existant et de l'ordonnancement architectural auquel ces immeubles participent.
A l'inverse, lorsque l'alinéa précédant ne s'applique pas, sont interdits:

a) *la modification des façades et toitures qui serait incompatible avec la nature et le type des édifices.*
b) *la suppression de la modénature, des accessoires singularisant la composition des immeubles : bandeaux, frises, appuis, balcons, corniches, cheminées, charpentes, lucarnes, épis et sculptures, etc...).*
c) *Les changements tendant à modifier les matériaux traditionnels (tels que pierre, bois, plâtre).*
d) *En cas de refonte intérieure, la restructuration doit maintenir le gros œuvre et la distribution verticale, pour préserver l'identité de chaque unité bâtie ou édifice. Les planchers doivent préserver la correspondance avec les baies. Le maintien d'ouvrages anciens peut être toutefois imposé, notamment en cas de découvertes fortuites ou d'éléments architecturaux intéressants.*

4) La partie non bâtie :

Cette partie est soumise à la réglementation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur mais non à celle du Code du Patrimoine. La parcelle est située est situé en zone SB au document graphique du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et comporte trois parties distinctes :

a) La partie mentionnée comme « Espace vert », marquée au plan par une trame de petits ronds verts

(extraits du règlement)
***Chapitre 1 – A - O.10 - Espaces verts arborés à créer, à maintenir, à renforcer ou à compléter, et plantations à réaliser,** portés au plan par une trame de petits ronds verts : espaces verts protégés dont l'utilisation et l'aménagement sont déterminés aux articles 1, 2 et 13.*

Chapitre 2 - Article 1 : Type d'occupation et d'utilisation du sol interdits :
Sont interdits en SA et SB :
(...)

i) *Sur les espaces mentionnés au plan par une trame de petits ronds verts (espaces arborés à créer, à maintenir, à renforcer ou à compléter, et, plantations à réaliser) :*
   Les constructions autres que les aménagements de jardin
   La création de parcs de stationnement publics ou privés de surface.

Chapitre 2 - Article 2: Type d'occupation ou d'utilisation du sol soumises à des conditions particulières:
(...)

3) sont autorisés sous conditions sur les espaces verts arborés à créer, à maintenir, à renforcer ou à compléter, et, plantations à réaliser, portés au plan par une trame de petits ronds verts :

- *les équipements de jardin;*
- *Les aménagements en sous-sol si le niveau du sol naturel est maintenu ou reconstitué, avec une épaisseur de terre végétale de 2,00m au minimum. Cette disposition peut être remplacée par des réserves de terre en bacs dans le cadre d'arbres à haute tige et dans un rayon minimum de 3,00 m à partir de l'axe du tronc.*
- *Les installations de plein air de petites dimensions non couvertes.*

Chapitre 2 - Article 13 : Les obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation des espaces libres, d'aires de jeux et de loisirs et de plantations.

Article 13-1 - Espaces verts

a) les espaces verts à créer, à maintenir, à renforcer et à compléter, plantations à réaliser, jardins protégés (définis au paragraphe C-0.10 du chapitre 1).

Les espaces verts à créer, à maintenir, à renforcer et à compléter, et, plantations à réaliser, portés au plan, doivent être organisés sous formes de jardins, de parcs ou sous forme d'espaces verts. Ces espaces doivent être maintenus plantés, améliorées, renforcés et complétés comme espaces verts ; les dispositions relatives à la protection des espaces verts de l'article SA-SB-11-11 s'appliquent.

Les arbres (platanes) situés sur cette parcelle sont indiqués au document graphique (cercle gris) en « arbres existants », sans prescriptions spécifiques. Leur conservation serait souhaitable mais leur abattage est possible dans le cadre d'un projet pouvant le justifier.

b) La partie « sans indications » (parties de la parcelle situées au sud)

La limite entre la partie "espace vert" et la partie "sans indications" est marquée au plan par un tracé de base de muret.

(extraits du règlement)

Chapitre 1- B- Constructions nouvelles

O.7 - Tous les espaces qui ne sont pas grevés d'une prescription conservatoire *(bois, jardin, cour, place, rue) sont réputés constructibles, sous réserve de l'application des articles du présent règlement.*

Les constructions envisagées devront respecter le règlement du PSMV (Articles SA-SB 1 à 14) et notamment:

Chapitre 2 - SA-SB 7 L'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

2 - Limites séparatives arrières

- Tout point des constructions est éloigné du point le plus proche de la limite séparative arrière d'une distance horizontale (D) au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points (h) :

$D > h/2$ soit $h < 2D$

- Toutefois, les constructions peuvent s'implanter sur la limite séparative arrière, à condition que leur hauteur n'excède pas 3 m à l'égout et 4 m au faîtage jusqu'à 2 m au moins de ces limites. Cependant, des saillies telles que débords de toit, contreforts, murs, et, d'une manière générale, tous les éléments de construction ne déterminant pas un espace clos ou couvert peuvent être autorisés dans la bande de 2 m à partir de la limite séparative arrière.

3 - Une implantation différente de celle résultant de l'application des paragraphes 1 et 2 ci-dessus peut être acceptée,

- *pour les constructions et travaux si des considérations techniques le justifient et si elle contribue à une meilleure architecture.*
- *lorsque les constructions s'adossent contre la façade aveugle d'un bâtiment existant.*

Chapitre 2 - SA-SB 8 L'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
Une distance de 2,00m minimum est imposée entre les immeubles non contigus.

Chapitre 2 - SA-SB 9 L'emprise au sol des constructions
a - Tous les espaces qui ne sont pas grevés d'une prescription conservatoire (chapitre 1, paragraphes A, B, C) sont réputés constructibles. En dehors des prescriptions imposées par les emprises constructibles obligatoires (Article SA-SB-9-b) et des espaces protégés (article SA-SB-11), il n'est pas imposé de limites d'emprises et aucune surface minimale ou maximale n'est imposée.

Chapitre 2 - SA-SB 10 La hauteur maximale des constructions
La hauteur des constructions sera déterminée par les différentes parties de cet article et notamment, compte tenu de la situation particulière de cette parcelle à proximité d'un monument historique:

10- 2 Constructions neuves
10 – 2a (...) Les parties de constructions neuves justifiées (et documentées) pour la reconstitution d'édifices anciens protégés au P.S.M.V. ne sont pas contraintes par les prescriptions de hauteur.
10 – 2c Hauteur maximale des constructions
(...)
La règle des hauteurs maximales ne concerne pas les édifices protégés, au titre des monuments historiques et au P.S.M.V., pour les travaux de restauration et de restitution suivant les documents archéologiques et historiques motivés.

Des adaptations mineures à la hauteur à l'égout du toit peuvent être admises pour des raisons architecturales si elles ne contribuent pas à créer de la S.H.O.N. supplémentaire, plus particulièrement, la limite de hauteur imposée fait l'objet d'une marge d'altitude de 1 mètre qui peut être accordée pour des raisons de perspectives urbaine et de relation entre édifices riverains.

Chapitre 2 - SA SB 11- L'aspect extérieur des constructions et l'aménagement de leurs abords
SA SB 11– 6 : Constructions neuves
Les constructions doivent présenter une simplicité de volume, une unité d'aspect et de matériaux en harmonie avec les constructions avoisinantes. A cet effet, elles doivent présenter une disposition relationnelle vis à vis de l'ensemble environnant, notamment en application de la Loi Paysage, en respectant notamment la continuité du front bâti, de l'harmonie et de la couleur des matériaux.
(...)

c) la petite partie de la parcelle non bâtie située sur la rue Boussingault

Cette partie est "sans indications réglementaires" : voir le paragraphe précédent pour ce qui concerne le PSMV.
Par contre, une éventuelle construction serait soumise à la réglementation des immeubles adossés à un monument historique, les travaux réalisés sur cet immeuble relevant du Code de l'Urbanisme (Secteur Sauvegardé) **et** du Code du Patrimoine (L 621- 30 voir annexe)
En l'occurrence, l'autorité administrative (Préfet de Région/DRAC) vérifierait que les travaux réalisés sur cette partie du bâtiment ne portent pas atteinte à la façade classée, l'Architecte des Bâtiments de France devant donner son accord au titre du secteur sauvegardé sur les travaux réalisés.

5) La bande de terrain appartenant à la Gendarmerie

a) La partie située contre la partie non bâtie de la parcelle du Conseil Général a les mêmes contraintes réglementaires que celle-ci : voir « **4) a) Espace vert** »,
b) La partie située contre le mur pignon de l'église est en partie couverte par la contrainte précédente, aucune construction n'étant possible.
c) Le reste de la bande de terrain vers la rue Boussingault est "sans indications réglementaires", les constructions éventuelles étant adossées à un monument historique (voir les paragraphes «**4) Partie non bâtie b) et c)** »)

6) La bande de terrain appartenant à la CAF.

La partie du terrain en limite de la parcelle du conseil général est "sans indications réglementaires" (voir le paragraphe «**4) Partie non bâtie b)** »)

La complexité du découpage réglementaire, la juxtaposition des parties classées et non classées et une approche globale du projet par les services instructeurs et consultés (DRAC, DDE, ABF, Mairie) justifierait la réalisation d'un dossier administratif global pour l'ensemble du projet, chaque service instruisant pour la partie le concernant.

Avignon, le 1er Décembre 2008

Le Chef du Service Départemental
de l'Architecture et du Patrimoine
Architecte des Bâtiments de France

Renaud DUCASTELLE

Annexes: extraits de textes législatifs et réglementaires

Code du Patrimoine

Article L621-9 (immeubles classés)

L'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative.

Les travaux autorisés en application du premier alinéa s'exécutent sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat chargés des monuments historiques.

Article L621-27 (immeubles inscrits)

L'inscription au titre des monuments historiques est notifiée aux propriétaires et entraînera pour eux l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit, sans avoir, quatre mois auparavant, avisé l'autorité administrative de leur intention et indiqué les travaux qu'ils se proposent de réaliser.

Lorsque les constructions ou les travaux envisagés sur les immeubles inscrits au titre des monuments historiques sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ne peut intervenir sans l'accord de l'autorité administrative chargée des monuments historiques.

Les autres travaux envisagés sur les immeubles inscrits au titre des monuments historiques ne peuvent être entrepris sans la déclaration prévue au premier alinéa. L'autorité administrative ne peut s'opposer à ces travaux qu'en engageant la procédure de classement au titre des monuments historiques prévue par le présent titre.

Les travaux sur les immeubles inscrits sont exécutés sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat chargés des monuments historiques.

Article L621-30 (immeubles adossés) :

Lorsque les constructions ou travaux destinés à la création ou à la modification d'un immeuble adossé à un immeuble classé sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ne peut intervenir sans l'accord de l'autorité administrative chargée des monuments historiques.

Les travaux sur un immeuble adossé à un immeuble classé non soumis à permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager ou déclaration préalable mais qui sont de nature à affecter la bonne conservation de l'immeuble classé ne peuvent être réalisés sans autorisation de l'autorité administrative chargée des monuments historiques.

Décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Article 20

La demande d'autorisation pour les travaux sur un immeuble classé prévue à l'article L. 621-9 du code du patrimoine est présentée par le propriétaire ou son mandataire ou par une personne justifiant d'un titre l'habilitant à y exécuter les travaux projetés ou ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La demande et le dossier qui l'accompagne sont adressés, en quatre exemplaires, au service départemental de l'architecture et du patrimoine.

Ce dossier comprend :

1° Le programme d'opération décrivant et justifiant les travaux projetés et l'avant-projet définitif contenant un rapport de présentation, un descriptif quantitatif détaillé et l'ensemble des documents graphiques et photographiques permettant la compréhension des travaux prévus ;

2° Les études scientifiques et techniques préalables à la réalisation des travaux, en fonction de la nature, de l'importance et de la complexité de ceux-ci.

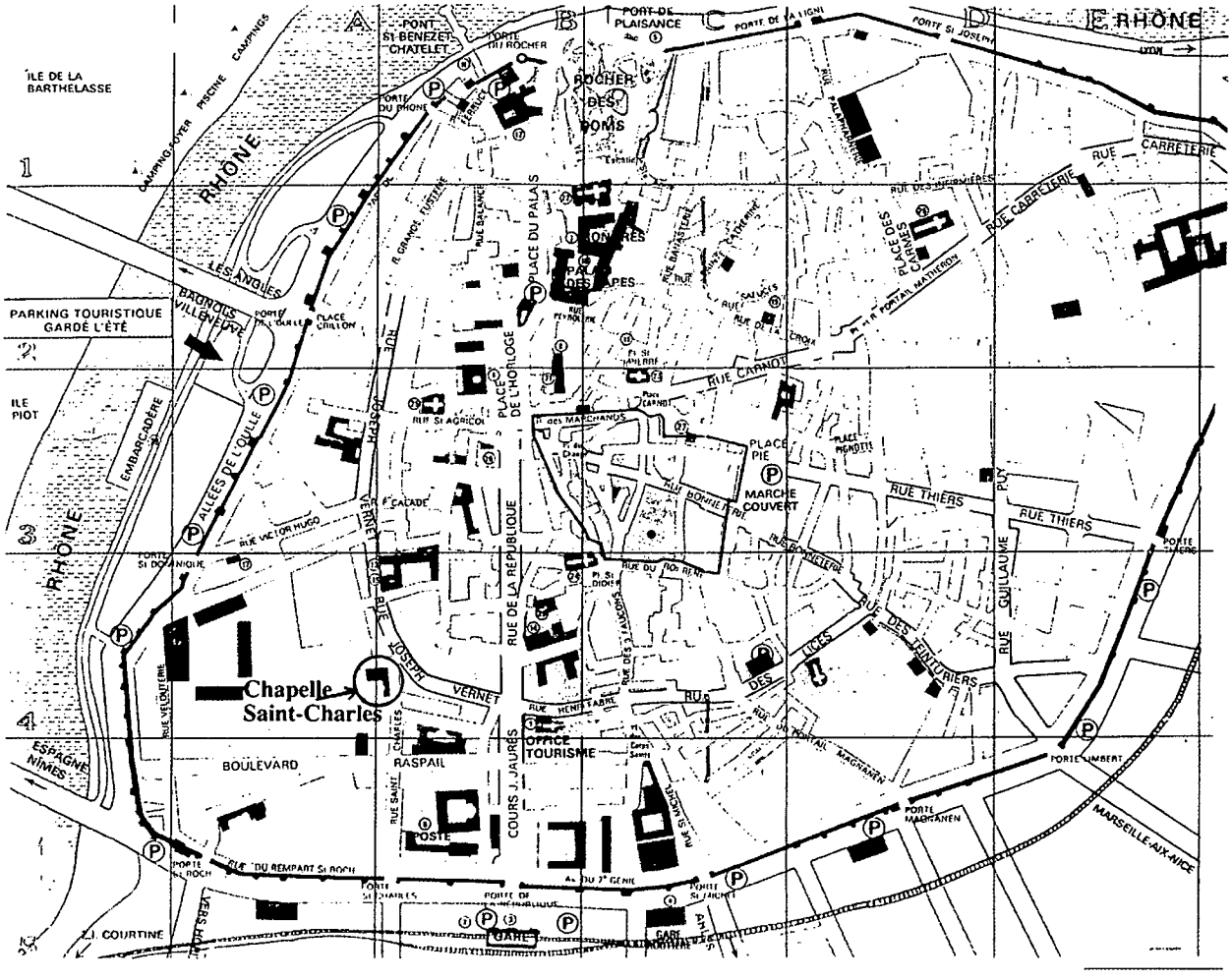
Un arrêté du ministre chargé de la culture fixe, selon l'objet des travaux, les modèles de demande et précise la liste des pièces à joindre au dossier.

Le service départemental de l'architecture et du patrimoine transmet sans délai deux exemplaires de la demande et du dossier au préfet de région pour examen au titre du code du patrimoine et, lorsque les travaux requièrent son accord, un exemplaire à l'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire.

Si le préfet de région estime que le dossier est incomplet, il fait connaître au pétitionnaire, dans le délai d'un mois à partir de la réception de la demande, la liste et le contenu des pièces complémentaires à fournir. A défaut d'une demande de pièces complémentaires dans ce délai, le dossier est réputé complet.
Lorsque le dossier est complet, le préfet de région fait connaître au pétitionnaire ainsi qu'à l'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire, la date et le numéro d'enregistrement de la demande.
L'accord de l'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire est transmis au préfet de région dans le délai de deux mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet faute de quoi son accord est réputé donné.
Toute modification de la nature et de l'importance des travaux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation nouvelle.

Article 21

L'autorisation de travaux sur un immeuble classé est délivrée par le préfet de région, à moins que le ministre chargé de la culture n'ait décidé d'évoquer le dossier.
Le préfet de région se prononce dans le délai de six mois suivant la date d'enregistrement notifiée en application du neuvième alinéa de l'article 20. Toutefois, si le ministre chargé de la culture a décidé, dans le délai ainsi imparti au préfet de région, d'évoquer le dossier, l'autorisation est délivrée par lui dans le délai de douze mois à compter de la même date. Il en informe le demandeur. Faute de réponse du préfet de région ou du ministre à l'expiration du délai fixé, l'autorisation est réputée accordée.
La décision d'autorisation peut être assortie de prescriptions, de réserves ou de conditions pour l'exercice du contrôle scientifique et technique sur l'opération par les services chargés des monuments historiques. Elle prend en compte les prescriptions éventuellement formulées par l'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire.



Plan de situation

COPIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE REGION PROVENCE – ALPES – COTE D'AZUR

Ministère Culture Communication

Monsieur le Président du département de Vaucluse
Hôtel du département
Rue Viala
84909 AVIGNON Cedex 9

Aix en Provence le, 17 DEC. 2007

Direction régionale
des affaires culturelles
de Provence-Alpes-
Côte d'Azur

Conservation
régionale des
monuments
historiques

Affaire suivie par :
M. MURGIA
Téléphone
04.42.16.19.32
Références
AM/MS TM n° 74

21-23, bd. du Roi René
13617 Aix-en-Provence
Cédex

Télécopie
04.42.16.19.21

Objet/ 84 –AVIGNON – Chapelle Saint Charles – Travaux de réhabilitation - Demande de subvention -

Monsieur le Président,

Suite à votre demande citée en objet, je vous transmets ci-joint la liste des pièces à produire pour que je puisse instruire « l'accusé de réception du dossier de demande de subvention ».

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires, en particulier sur l'estimation du coût de cette opération et vous prie d' agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

P/le Conservateur Régional des
Monuments Historiques

L'Ingénieur du patrimoine
chargé des monuments historiques

Angelo MURGIA

P.J/ 4

CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

AVIGNON

CHAPELLE du GRAND SEMINAIRE

de SAINT-CHARLES-de-la-CROIX

CONSERVATION GENERALE DE L'EDIFICE
(CLOS ET COUVERT)



ETUDE PREALABLE

Mai 2001

Didier REPELLIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques
47 avenue de Saxe 69006 LYON Tel:04 78 52 09 99 - Fax:04 78 24 83 06

SOMMAIRE

Objet de l'étude
Bâtiments pris en compte

I- Présentation de l'édifice

- Plan de situation
- Fiche récapitulative
- Rappel historique
- Fiche documentaire

II- Relevé de l'état des lieux

- Documents graphiques (en annexe - documents à part)
- Diagnostic de l'état actuel

III- Projet de restauration

- Documents graphiques (en annexe - documents à part)
- Parti de restauration
- Programme des travaux
- Evaluation sommaire du coût des travaux
- Phasage des travaux

Synthèse et conclusion

Annexes

OBJET DE L'ETUDE

D'un grand intérêt architectural et technique (unité de style, nombreuses voûtes plates), la chapelle du grand séminaire Saint-Charles-de-la-Croix d'Avignon, construite au milieu du XVIII° siècle, est un édifice majeur de la région

Construite par François Franque (1710 - 1786), membre de l'Académie d'architecture et fils de Jean-Baptiste Franque lui-même architecte des bâtiments du séminaire, elle s'inscrit au tout début de sa carrière bien qu'elle soit souvent attribuée à son père. Pour cette œuvre, comme pour les autres appréciées de JF Blondel et de Patte, il fit preuve d'une grande virtuosité, notamment par des prodiges de stéréotomie et l'exécution de voûtes presque plates et ce en multipliant le vocabulaire typologique pour chaque partie du bâtiment. A cela s'ajoute une bonne maîtrise de la proportion, du décor et de l'emploi du style Louis XV. Ses qualités ont fait que la chapelle et la sacristie ont été classées monuments historiques en 1965.

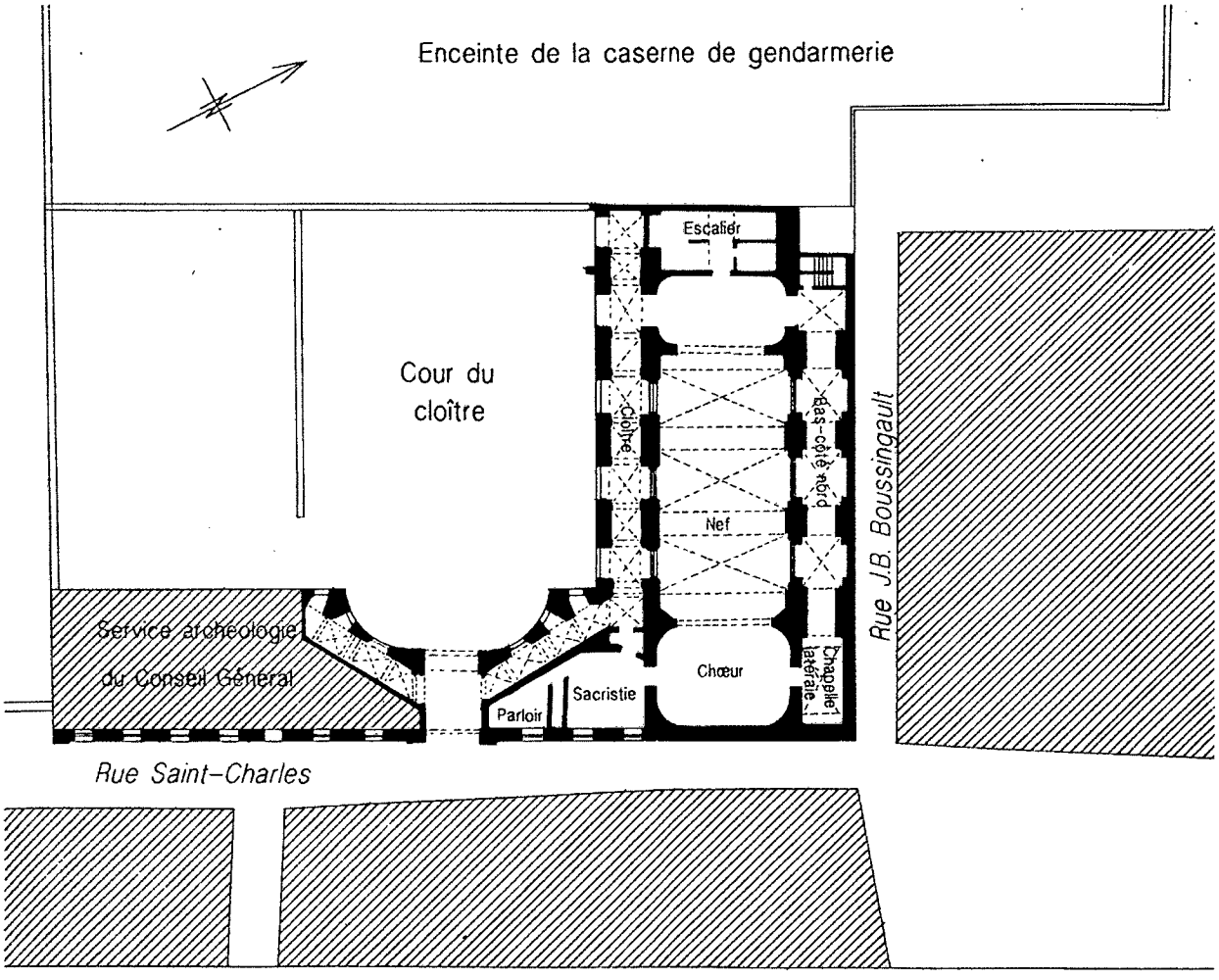
D'importants travaux de consolidation (reprise et remaillage) et de chainage de maçonnerie ont été effectués depuis ce classement. Ils ont consisté en la mise en place de tirants ainsi que la réfection de la charpente et de la couverture.

Ces travaux sont à compléter pour terminer la mise hors d'eau de l'ensemble des bâtiments et aujourd'hui, la chapelle présente encore des problèmes de remontées capillaires, avec des traces d'humidité sur les murs auxquelles s'ajoutent à l'extérieur une maladie des pierres qui se désagrègent, s'effritent et se creusent. On peut attribuer une partie de ces pathologies à un passage d'eau en sous-sol (à 5 mètres de l'angle nord-est du bâtiment passe le canal de la Durandole, qui suit l'enceinte romane) et un terrain et des fondations à fortes remontées capillaires. De plus, le bas-côté Nord souffre de désordres importants dans la stabilité de ses voûtes, dus principalement aux infiltrations d'eau de pluie. Enfin, certains lambris ont complètement disparu et au sol, le beau pavement à compartiment est devenu illisible tant il est détérioré.

L'intérêt architectural porté à ce bâtiment et le constat des désordres auxquels il est soumis justifient une intervention rapide afin d'enrayer le processus de ces dégradations, donc d'effectuer une étude préalable comprenant un diagnostic et un descriptif des travaux à entreprendre pour sa conservation générale avant d'envisager une mise en valeur et une utilisation digne de l'édifice.

C'est pourquoi la Conservation Régionale des Monuments Historiques Provence-Alpes Côte d'Azur a chargé Didier Repellin, architecte en chef des monuments historiques, d'une Etude Préalable sur cet édifice dans le cadre de sa mission de service public définie par le décret n°80-91 datant du 20 mars 1980 et portant sur le statut particulier du corps des architectes en chef des monuments historiques.

Cette étude préalable porte sur les travaux à envisager:
- Etude complète de l'ensemble de l'édifice classé auquel s'ajoute la cage d'escalier.
- Diagnostic général pour assurer la conservation générale de l'édifice.



Bâtiments et façades pris en compte dans l'étude

Echelle: 1/400e

Après un commencement d'étude, il s'est avéré que pour une bonne cohérence d'analyse, l'emprise de l'étude devait comprendre l'ensemble de la façade Est et la galerie de la demie-lune dans son intégralité.

Cette étude a été réalisée avec la collaboration de:

- Renzo WIEDER, Architecte ir
- Fabien MICHEL, dessinateur, étudiant en architecture

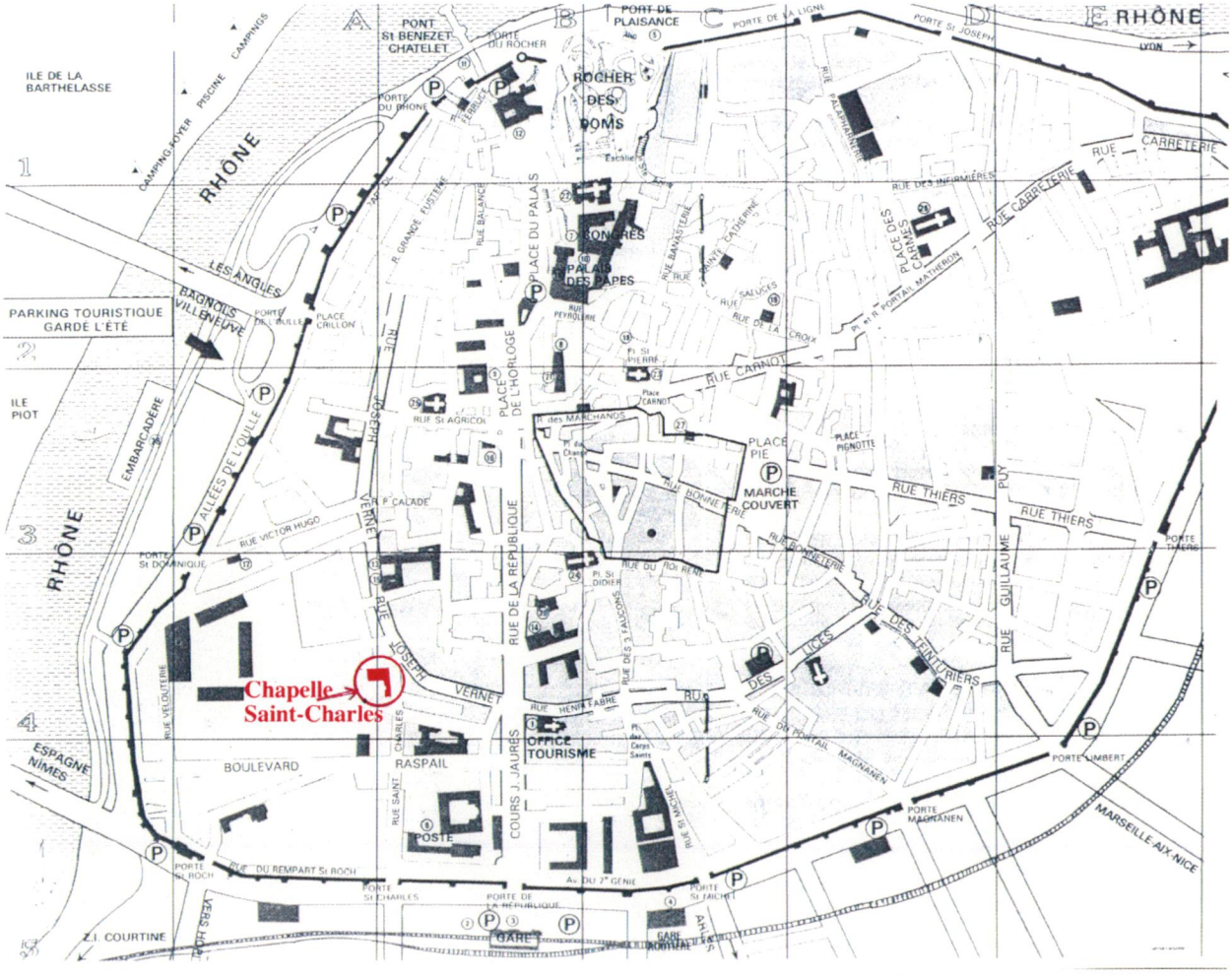
et

- Jean-Yves DUBOIS, économiste
- Olivier GABORIAU, économiste

Coût de l'étude

A.C.M.H.	:	51 058,00 FTTC	7 783,74 € TTC
Economiste	:	8 442,00 FTTC	1 286,97 € TTC
Coût total	**:**	**59 500,00 FTTC**	**9 070,72 € TTC**

I- Présentation de l'édifice



Plan de situation

FICHE RECAPITULATIVE

APPELLATION : Chapelle Saint-Charles, du Grand Séminaire Saint-Charles, Saint-Charles-de-la-Croix

LOCALISATION : Département : Vaucluse
Commune : Avignon
Adresse : rue St-Charles

STATUT: Propriété du conseil général du Vaucluse

PROTECTION : Chapelle et sacristie classées par arrêté du 22 mars 1965.

DESCRIPTION : La chapelle est située à l'angle de la rue Saint-Charles et de la rue J.B. Boussingault. A proximité se trouvent des restes des remparts des 12° et 13° siècle. Le grand séminaire Saint-Charles-de-la-Croix a donné son nom à la rue, ex rue Annanelle.

La chapelle est bâtie sur un plan rectangulaire à chevet plat . Ce rectangle se compose, outre la travée de chœur, d'une nef de trois travées à l'extrémité de laquelle une 4ème travée beaucoup plus étroite porte une grande tribune. Cette nef est bordée au nord par un bas-côté qui se divise en deux niveaux: Le rez-de-chaussée voûté d'arêtes avec un étage d'entresol assez bas en voûtes déprimées transversales. Le niveau de la tribune, qui est lui aussi en voûtes déprimées transversales (de façon à contre-buter plus efficacement la poussée des voûtes de la nef). Au sud, le bas-côté constitue en fait la galerie du cloître qui se prolonge jusqu'au portail ouvrant sur la rue Saint-Charles. A l'ouest de la chapelle elle-même, et en prolongation de son corps de bâtiment, se trouve une partie entièrement dévolue à la cage d'escalier qui reliait l'église au grand séminaire et distribue les étages. Enfin, au sud du chevet se trouve la sacristie.

Cette disposition particulière a permis de tirer parti au maximum d'un espace assez mesuré, et a entraîné une disposition originale dans le mode d'éclairage. En effet, la nef est éclairée par deux rangées de fenêtres ouvertes dans les murailles nord et sud; au sud, seules les fenêtres du haut prennent jour directement à l'extérieur sur le promenoir qui surmonte la galerie du cloître, les fenêtres du bas prennent jour dans cette galerie et sont assez grandes pour laisser passer une lumière suffisante. Du côté nord, les fenêtres du bas prennent jour dans le bas-côté éclairé lui-même par des petites fenêtres ouvertes dans le mur nord et aujourd'hui murées; les fenêtres supérieures s'ouvrent sur la galerie haute, au même niveau que la tribune. Des ouvertures en trémie ont été aménagées dans la voûte de la galerie afin de ne pas "couper" l'élévation des fenêtres. Ainsi, dans la disposition des ouvertures à l'intérieur de la nef, l'architecte a recherché d'abord la symétrie.

L'élévation de la nef est constituée en ordre corinthien.

Au sol, le pavement à compartiment est l'œuvre de marbriers locaux, les frères Mazetti, auteurs également du baldaquin.

Mais la décoration la plus originale est constituée par la stéréotomie des voûtes.

Les voûtes des trois premières travées de la nef, celles des chapelles latérale Nord-ouest et Nord-est et de la pièce au-dessus, sont des voûtes à arêtes doubles, avec des joints curvilignes et un plafond central. Celle de la 4ème travée est une voûte d'arêtes avec un plafond central. La tribune est portée par une grande voûte plate rectangulaire appareillée sur le plan d'une voûte en éventail où la plus grande partie de l'intrados est plat, mais les angles sont de petits éventails (c'est-à-dire avec des claveaux dont les joints rayonnent à partir des angles). Celle du sanctuaire est une voûte en arc-de-cloître fortement déprimée et dont les arêtes sont adoucies; Elle est appareillée sur le plan d'une voûte en éventail. Celle de la sacristie est du même type que le chœur mais cette fois sur un plan dont 2 côtés du rectangle sont tronqués. Enfin, le passage d'entrée est lui aussi couvert d'une voûte plate en arc-de-cloître, appareillé sur plan rectangulaire. Dans tous les cas, la partie centrale qui est un véritable plafond est délimitée par une moulure géométrique.

Au-dessus de tout le volume de la nef se trouve un étage de comble en surcroît où la charpente est apparente. De là, on accède par quelques marches au-dessus de la coupole du chœur.

A l'intérieur, au-dessus du maître-autel, se trouvait un grand tableau de Vien (1757) représentant, "la présentation de Notre Seigneur au temple" et "la purification de la Vierge", thèmes en l'honneur desquels la chapelle fut dédiée.

A l'extérieur, la façade sur la rue Saint-Charles a une composition symétrique par rapport au passage d'entrée. Trois avant-corps aux ressauts très faibles, délimités par des pilastres en bossage continu, sont marqués par un entablement dorique. Celui du passage d'entrée est magnifié par un ressaut supplémentaire et un édicule portant armes au-dessus de l'attique (ces armes, si elles ont existé, ont aujourd'hui disparu). Seule la chapelle possède un 2ème niveau où les chapiteaux d'ordre toscan forment architrave sur laquelle repose directement la corniche couronnée du fronton. Sur l'acrotère sommitale se dresse une croix latine en fer forgé. L'appareillage des murs est particulièrement soigné, avec des joints très fins et rigoureusement alignés d'une assise à l'autre.

La composition de la façade rue Boussingault est très simple: 5 travées de fenêtres sur 2 niveaux dans lesquels on peut lire 3 étages.

La façade Ouest est aveugle avec d'anciennes ouvertures murées.

Enfin la façade Sud, celle du cloître, est rythmée par un système d'ouvertures et d'ailerons qui reprennent les travées de la chapelle.

RAPPEL HISTORIQUE

Création du grand Séminaire Saint-Charles

En 1684, des ecclésiastiques avignonnais se réunissaient dans la maison d'un prêtre originaire de Beaucaire pour étudier en commun les Saintes Ecritures; ces réunions avaient lieu régulièrement , elles eurent un grand succès et furent suivies non seulement par des prêtres, mais aussi par des jeunes gens qui sentaient s'éveiller en eux une vocation religieuse.

En 1693, ces études furent complétées par l'enseignement de la théologie, de la philosophie et du plain-chant, en même temps les plus assidus des participants furent autorisés à prendre les repas et à dormir dans la maison même. Une communauté était en train de naître, elle fut officiellement fondée le 23 février 1702 par un bref de l'archevêque d'Avignon, Mgr Laurent-Marie Fieschi, qui nomma comme supérieur un prêtre, François de Varie ; cette congrégation était chargée d'élever les jeunes gens "selon les principes du Concile de Trente et les institutions de Saint-Charles". La maison de Saint-Charles s'installa d'abord modestement dans un local qu'elle loua à la place Pignotte, puis elle se transporta dans la rue Annanelle et, en 1696, dans un immeuble situé vers le milieu de l'actuelle rue Racine. Enfin en 1698 elle occupa une maison située près du collège St-Martial.

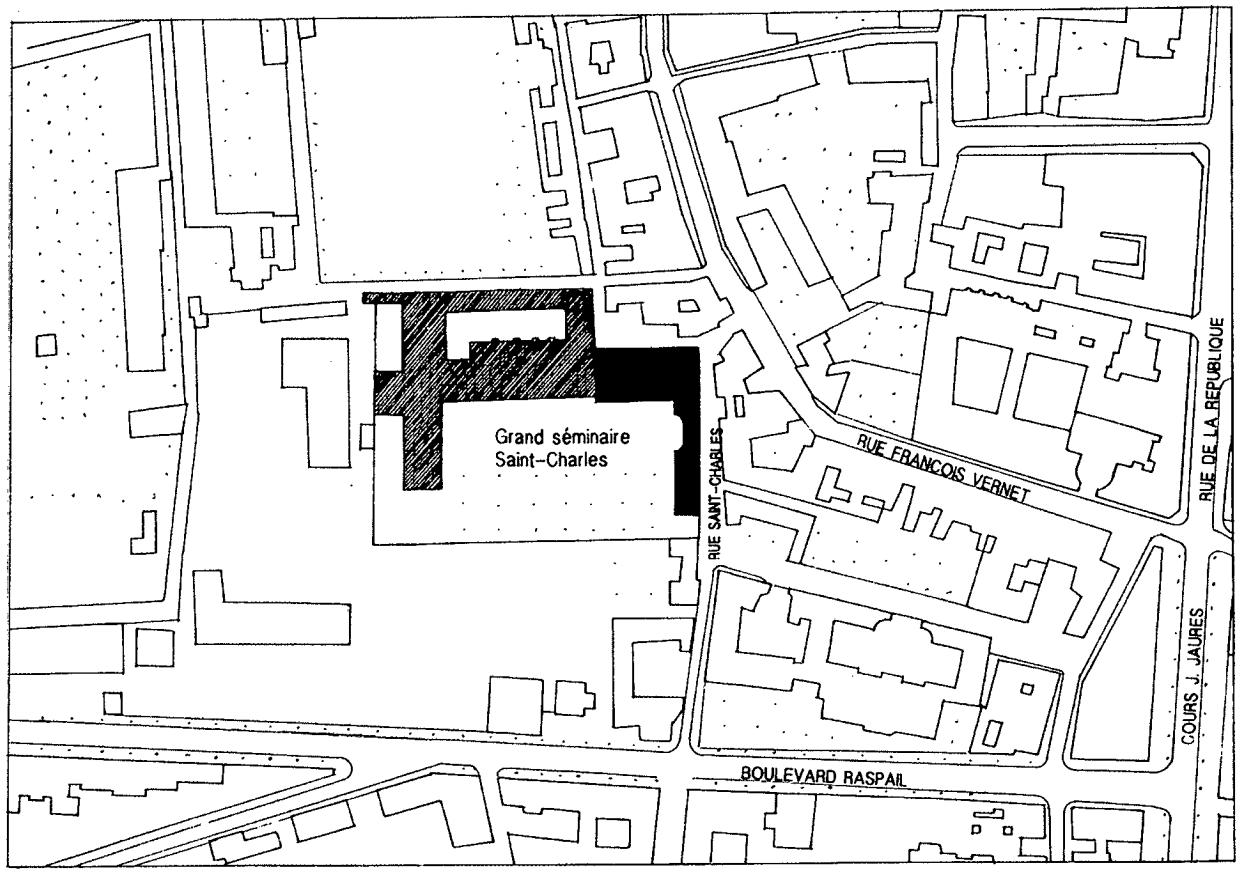
Le 27 janvier 1704, le collège de la Croix, fondé par Guillaume de Ricci le 14 septembre 1500, pour dix écoliers, était uni au collège Saint-Charles qui pris le nom de collège Saint-Charles-de-la-Croix. Des prêtres issus de Saint-Sulpice et exerçant leur ministère à Avignon avaient toujours entretenu d'étroites relations avec la communauté, à la vie de laquelle ils participaient régulièrement, si bien que, le 10 mars 1705, la communauté s'agrégea à Saint-Sulpice et devint le séminaire Saint-Charles. La congrégation prit alors un développement considérable et il fallut songer à se procurer un local plus vaste qui pût contenir les nombreux élèves de Philosophie et de Théologie

De 1684 à 1709, les religieux et leurs élèves changèrent plus de dix fois de local . Finalement l''institution acheta le 8 avril 1710, de vastes bâtiments situés dans le quartier de Saint-Martial, près de la Porte-Evêque. Elle y trouva une maison spacieuse et habitable avec basse-cour, jardin de douze éminées, puits à roue et logement de jardinier, couvrant environ un hectare. C'était la maison de la dame de Royers, veuve et héritière de la Valfenière. Descendante du célèbre architecte d'Avignon. C'est sur cet emplacement qu'en 1720 Jean-Baptiste FRANQUE commençait la construction du nouveau séminaire.

Les bâtiments conventuels: construction et évolution sous l'ancien régime

Les bâtiments conventuels s'ordonnaient autour de deux cours rectangulaires séparées par un corps de bâtiment; La cour Nord, fermée des 4 côtés, était celle des communs; La cour Sud n'a jamais été fermée, bien que cela fut prévu (des pierres d'attente festonnaient l'extrémité sud de l'aile Ouest). Tout le rez-de-chaussée de ces bâtiments était plafonné de voûtes plates.
Ce bâtiment central qui séparait les deux cours était continué vers l'Est par la chapelle dont le flanc Nord était bordé par une rue et le flanc sud par le cloître. Ce cloître n'a jamais été achevé et il n'existe qu'au Nord et à l'Est (on peut voir encore aujourd'hui les pierres toujours en attente qui ne correspondent pas, contrairement à ce que l'on peut penser, à des bâtiments détruits); Ce dernier côté incurvé en demie-lune est percé en son milieu par la grande porte qui présente sur la rue une architecture monumentale, la galerie nord du cloître bordant la chapelle.

Bien que ralentis par la grande peste de 1721-1722, les travaux furent assez rapidement continués, mais la première pierre de la chapelle (dessinée par François Franque, fils de Jean-Baptiste) ne fut toutefois posée que le 2 février 1753 par Paul-François-Toussaint de Georges de Cabanis, vicaire-général du diocèse et supérieur du Séminaire, agissant comme délégué de Mgr Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon. Mgr de Manzi, son successeur consacra cette église le 14 mai 1758 et la dédia à Jésus présenté au temple, à la Vierge Marie et à Saint-Charles.



EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE AVANT LA DESTRUCTION DU SEMINAIRE EN 1955

Bâtiments détruits

Bâtiments subsistants

La chapelle et le cloître attenant, ainsi que la façade sur la rue Saint-Charles ont été construits en 1749-1757, comme en témoigne l'indication donnée par François Franque dans le placet de 1766 au directeur des Bâtiments. Cette façade semble ne pas avoir été élevée en même temps que les bâtiments, et on peut voir aujourd'hui à l'angle en liaison avec la façade Nord que les pierres de parement en angle ont été retaillées pour s'ajuster et se lier aux nouvelles assises de hauteur différente de la façade Est.

La disposition des bâtiments que nous avons décrit dans le chapitre précédent n'est pas sans rappeler celle du Noviciat des Jésuites construit une centaine d'années auparavant et la disposition de la tribune se situe dans la ligne générale de l'évolution des édifices religieux du Midi, qui depuis l'église gothique jusqu'aux églises jésuites, ont toujours marqué une préférence pour les simples nefs. Ici, les tribunes même que l'on trouve dans les églises jésuites, à mi-hauteur des chapelles latérales, sont supprimées, c'est le dernier stade de l'évolution. On retrouve une disposition semblable à la chapelle du séminaire de Sainte-Garde, à Avignon, construite en 1770 par Lambertin.



" Cour sud et partie du cloître en 1906"
On remarque les pierres en attente d'un retour de bâtiment et celles du retour du cloître.

Les bâtiments conventuels: période post-révolutionnaire et destruction

Après 1792, les bâtiment du Séminaire de Saint-Charles furent affectés au casernement des troupes de cavalerie et d'infanterie. Les Autrichiens les occupèrent en 1815 et y commirent des dégradations considérables. Par la suite, on y logea les militaires invalides puis, en 1824, les locaux furent rendus à leur destination primitive. Le grand séminaire saint-Charles est demeuré rue Saint-Charles jusqu'au 13 décembre 1906 (de là, il a été transféré au petit Palais, place du Palais, près de Notre Dame des Doms). Enfin, les bâtiments conventuels furent utilisés par des services administratifs jusqu'en 1955, date de leur destruction. Ainsi la chapelle et le cloître (qui ne fut jamais achevé) échappèrent seuls à la démolition. La chapelle et la sacristie ont été classées monuments historiques par arrêté le 22 mars 1965. Au début des années 80, le service départementale d'archéologie s'est installé dans les bâtiments restants et depuis 1999, la chapelle sert de dépôt pour ce même service archéologie du Conseil général, mais l'a tout récemment vidée à l'occasion de l'éxposition de "la beautée".

Documentations aux archives

Aux archives départementales du Vaucluse, 8 plans non datés et non signés montrent l'évolution du projet de construction de la chapelle en liaison avec le grand séminaire. On peut établir un ordre chronologique et noter des modifications dans ses différentes propositions.

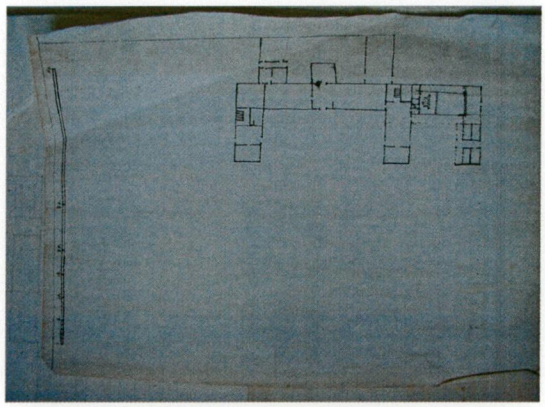


Photo 1: Schéma général de principe.

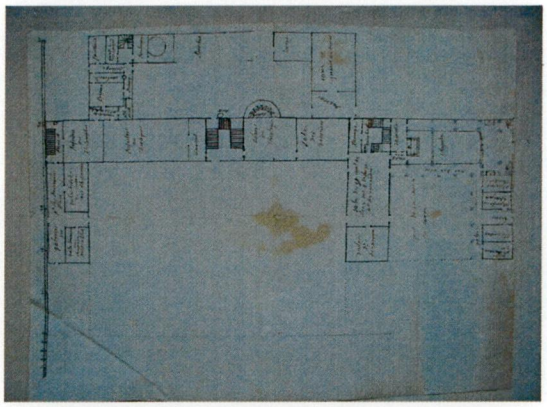


Photo 2: Schéma plus détaillé.

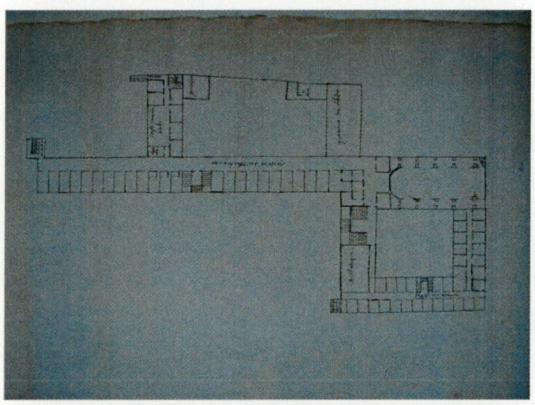


Photo 3: Schéma de l'étage.

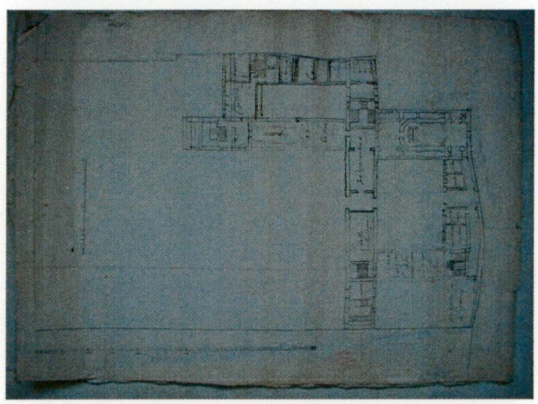


Photo 4: Dessin à main levée.

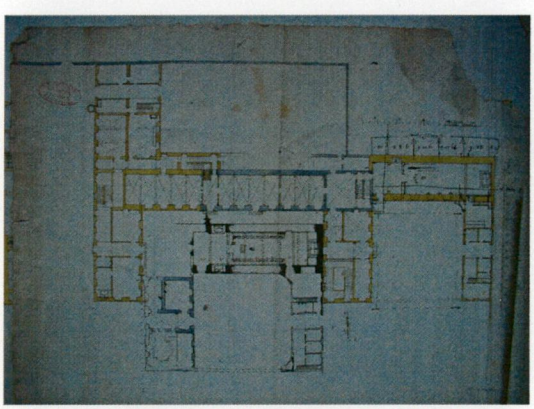


Photo 5: Dessin à la règle. On remarque sur le même plan 2 variantes.

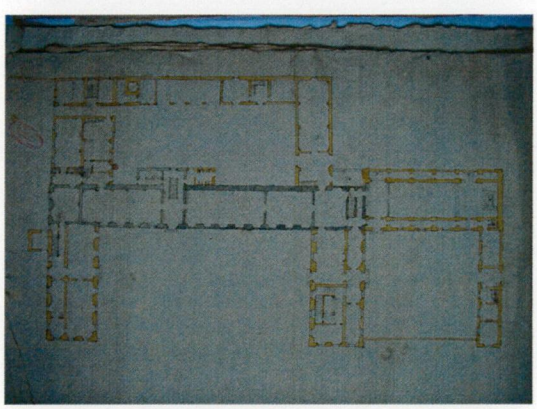


Photo 6: Dessin à la règle.

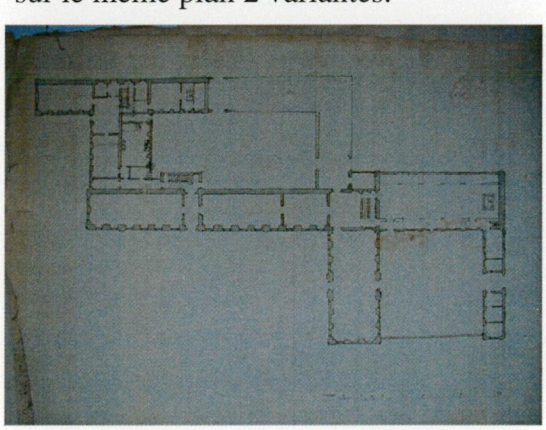


Photo 7: Plan général du RDC où des éléments du plan 5 sont repris.

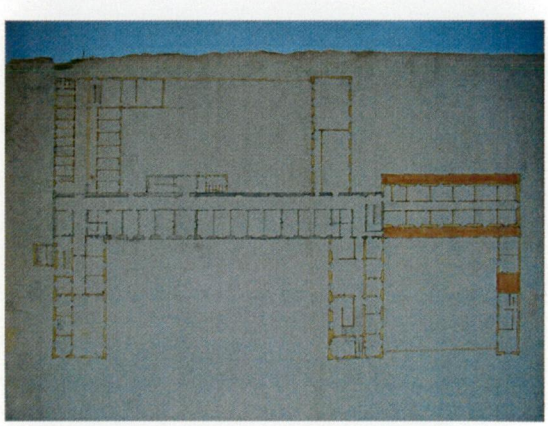


Photo 8: Plan de l'étage du même projet que le plan 7.

Constance du projet et similarités avec l'état actuel.

La chapelle a toujours été prévue dans le prolongement du volume du bâtiment existant du grand séminaire.
De la même façon, le passage d'entrée sous porche se retrouve sur tous les plans.
Enfin, le principe du bas-côté et du cloître sont une idée du début qui disparaît ensuite, puis est finalement adoptée. Sur les 2 premiers plans, le cloître n'est pas fermé et suit le dessin général actuel.

Différences des projets avec l'état actuel.

Les principales différences se situent dans l'aménagement intérieur de la chapelle.
Le chœur a longtemps été orienté à l'Ouest (plans 1 à 4). A ce stade, l'entrée dans la chapelle se fait directement par la rue Saint-Charles. L'idée de 2 chapelles latérales ouvertes avec des autels secondaires apparaît dès le 2ème plan, est ensuite abandonnée, puis finalement reprise dans le bas côté Nord et non plus de part et d'autre du massif antérieur. Elles ont actuellement cette place mais ne sont pas ouvertes.

Sur le 5ème plan, un dessin de pavement est esquissé, ainsi que probablement celui de l'emplacement de stalles qui se retournent et délimitent 2 espaces dans la nef.

La cage d'escalier est un élément complexe plusieurs fois remanié. Si les quatre premiers plans anciens prévoyaient probablement la construction d'un nouvel escalier à la française à 3 volées, il semblerait que le parti fut pris dans les projets suivants de conserver les escaliers distribuant les étages du grand séminaire, à 2 volées rampe sur rampe que nous pouvons voir aujourd'hui.

Ainsi, ce sont les 4 derniers plans qui s'approchent le plus de l'état définitif et actuel. On voit apparaître les bas-côtés latéraux séparés de la nef et le cloître.

Invariantes de projet en désaccord avec l'état actuel.

On peut ajouter que le passage d'entrée en forme de demi-lune n'apparaît sur aucun plan et n'est qu'un corps de bâtiment droit.

Une aile en retour face au passage d'entrée est toujours dessinée, et sur les 3ème et 4ème plans, il y a même un corps de bâtiment au Sud de la cour.

Enfin, la partie de la façade Ouest symétrique de la chapelle n'est jamais représentée (sauf peut être sur le 4ème plan), ce qui peut confirmer que la façade a été composée et construite postérieurement à l'édification des bâtiments.

Aux archives de Vincennes, un plan et une élévation de l'ensemble des bâtiments, relevés en l'an VI (1798), nous montrent l'état réel et construit sous l'ancien régime. Sur la photo n°9, une retombe ne permet de voir que le dernier étage du plan.

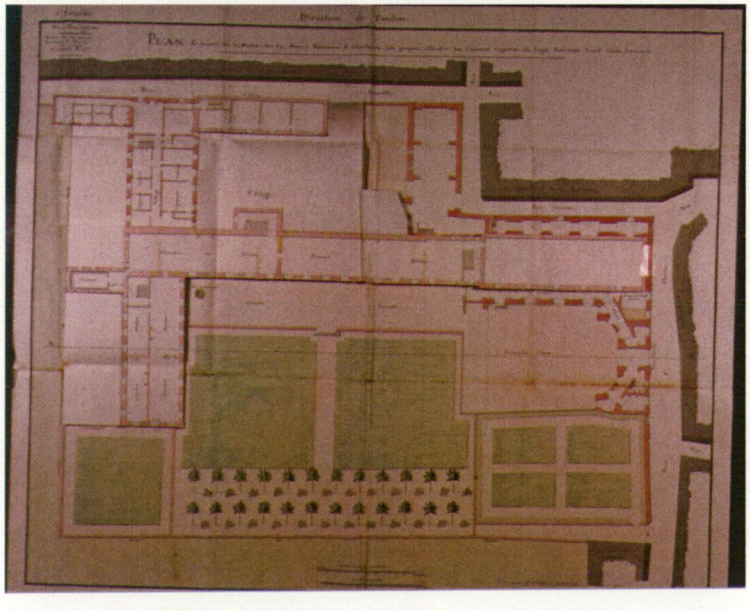
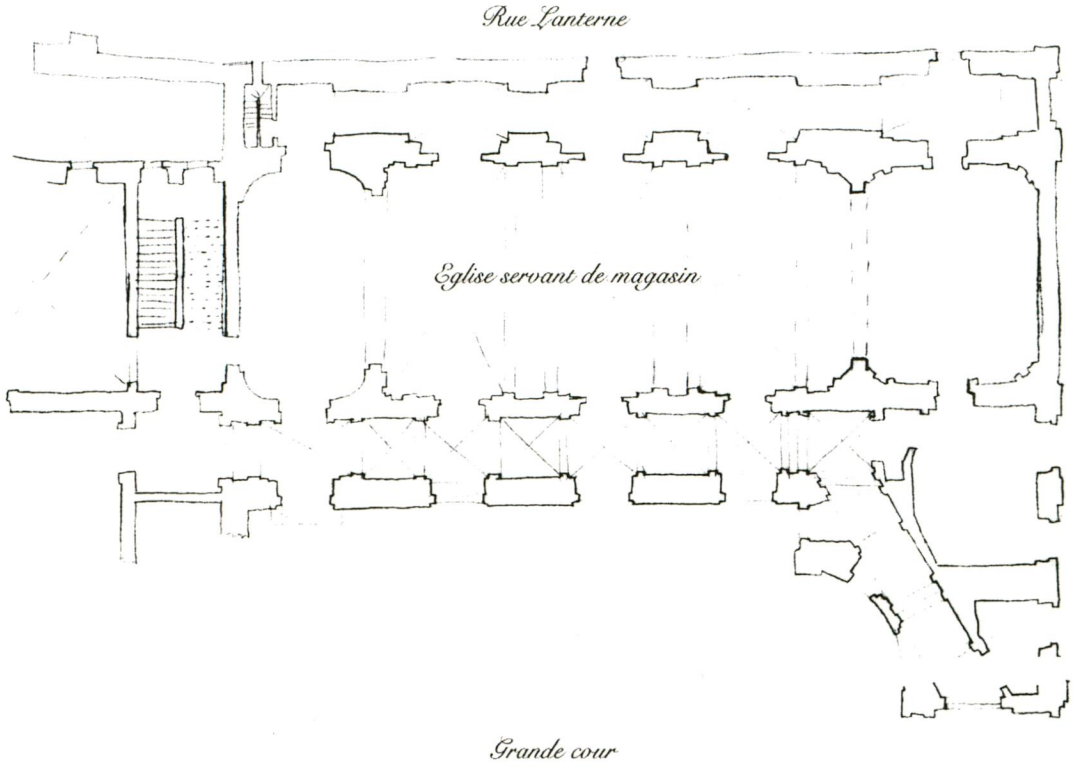
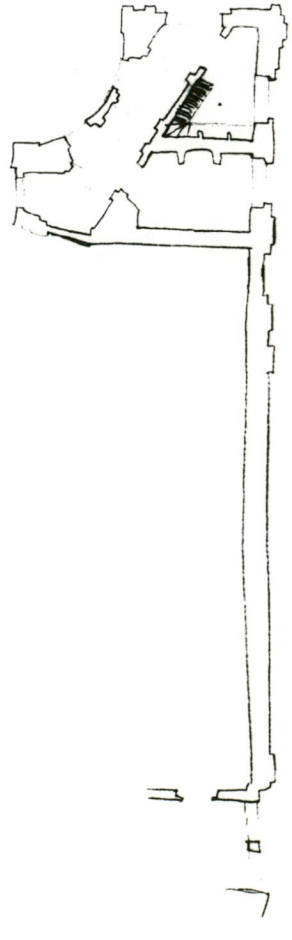


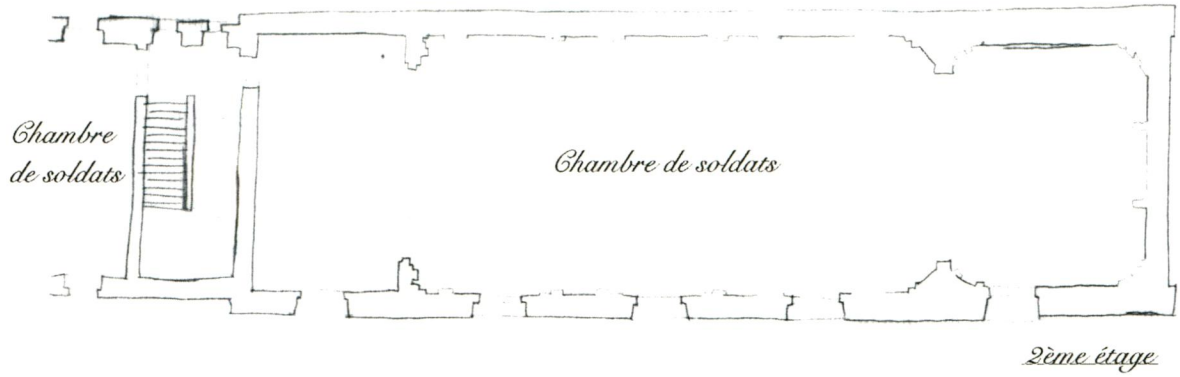
Photo 9: *"Plan général de la maison du cy devant séminaire Saint-Charles où l'on propose d'établir une caserne capable de loger environ neuf cent hommes"*

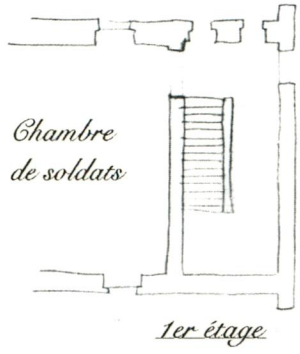
Néanmoins, nous avons des copies sur calques des retombes des étages inférieures; copies faites à Vincennes le 16 mai 2001.



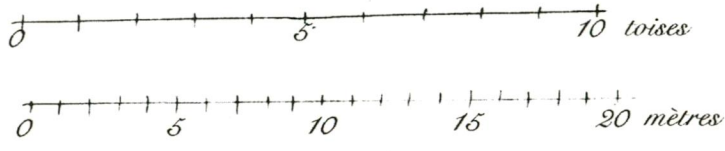
- Au rez-de-chaussée, le passage de la 4ème travée à la cage d'escalier se fait par la porte latérale Sud, et non axiale. Il en reste aujourd'hui la trace dans le mur. Ce qui laisse supposer que le lambris de cette travée est postérieur à 1798; donc du XIX° siècle, sûrement à l'époque où le bâtiment a retrouvé sa fonction initiale.
- Du fait de l'aménagement ci-dessus cité, les volées d'escalier peuvent avoir le même dessin que dans les étages, ce qui expliquerait le remaniement visible sous la 1ère volée actuelle.
- Pour accéder aux bâtiments conventuels depuis la cage d'escalier, comme pour la 4ème travée, le passage se fait par une porte Sud, et non axiale. Ainsi, les deux portes sont face à face, dégageant tout le reste de l'espace pour l'escalier. Ce qui explique la présence de chapiteaux et d'arcs moulurés uniquement pour ces deux baies.
- L'ouverture en retour du cloître est bouchée.
- Sur sa façade Nord, la cage d'escalier n'avait que des fenêtres.
- Dans la galerie Nord, une fenêtre sur deux est ouverte, comme à présent.
- L'escalier montant à l'entresol est éclairé par une lucarne encore existante (mais bouchée) sur la façades Nord.
- La porte du parloir à la galerie était ouverte à cette époque.
- En revanche, il n'y a pas de liaison entre la sacristie et le parloir. A moins que ce ne soit une erreur de dessin, car le mur semble bien large et tient lieu et place d'un réduit actuellement existant.

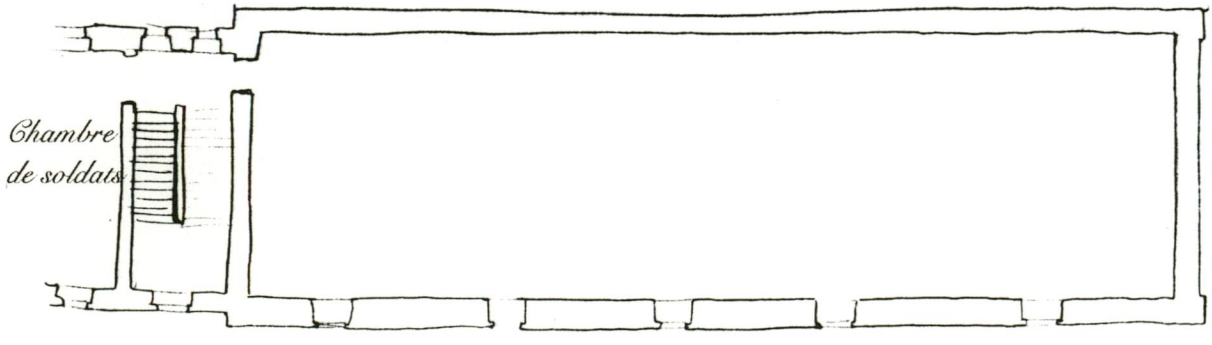






- Au premier étage (niveau d'entresol?), la chapelle n'est pas représentée. Toutefois, on peut noter la porte Nord-ouest d'accès aux bâtiments conventuels, et la porte Nord-est qui ici ne débouche sur rien car ce n'est pas dessiné.
- Au 2ème étage (niveau de la tribune?), la dite tribune n'est pas représentée. En fait, la balustrade n'y est pas, mais comme il s'agit d'un projet de casernement, il semblerait qu'ils aient créé là un plancher, coupant le volume de la nef en 2 et créant une grande salle à ce niveau.
On retrouve les passages d'accès aux bâtiments conventuels et à la tribune encore présents aujourd'hui.
Remarque: les fenêtres Nord ne sont pas représentées.





Au 3ème étage, étage de comble, les ouvertures sont encore une fois dans la partie Nord pour l'accès au comble et aux bâtiments conventuels. Ces 2 baies existent encore mais son murées.
Les volées d'escalier rampe sur rampe à la façon dont elles sont représentées ici ne sont plus les mêmes pour ce dernier niveau. Elles ont été modifiées comme pour le rez-de-chaussée pour une composition axiale du passage des portes.
Pour la 1ère fois par rapport aux étage inférieurs, il y a une fenêtre sur la façade Sud de la cage d'escalier.
Les fenêtres de la façade Nord ne sont pas représentées, ainsi que l'occlus du chœur.
Il n'y a pas de mur de refend ni de différence de niveau entre les combles au-dessus de la nef et au-dessus du chœur. Cela semble être une simplification de représentation.
On peut noter que la fenêtre du "chœur" est ouverte.

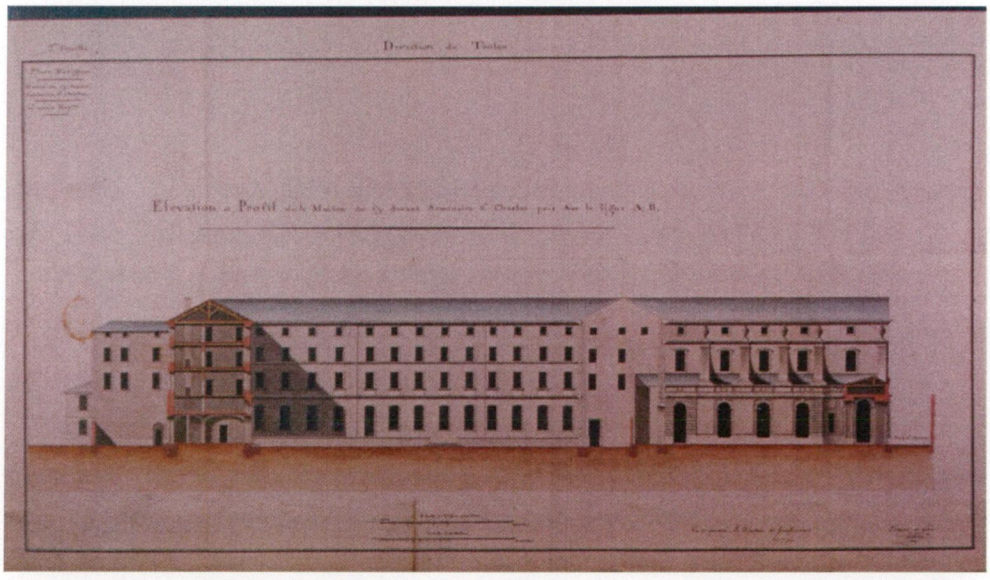


Photo 10: "*Elévation et profil de la maison du ci-devant séminaire Saint-Charles pris sur la ligne AB*"

Sur les photos 9 et 10, il n'y a pas de différence avec l'état actuel hors mis le fait que les bâtiments du grand séminaire ont depuis été détruits. Il faut noter aussi que la façade au sud de la rue Saint-Charles semble être construite mais sans aucune construction derrière, donc en attente d'un édifice couvert: l'actuel service d'archéologie du conseil général. En effet, le projet (plan 1 à 8) ne prévoit pas de bâtiment à cet endroit mais la façade a été conçue symétriquement par rapport au passage d'entrée et ajoutée ensuite. (Cf. ci-dessus)

Pour finir, les archives départementales du Vaucluse possèdent aussi 2 planches du décor intérieur de la chapelle.

La 1ère est le tracé du pavage à compartiment du chœur, signée par les frères Mazzety, mais non datée. Le pavage de la nef est actuellement plus complexe et le dessin de celui du chœur a été légèrement modifié. Le dessin de l'autel, aujourd'hui transféré au nouveau grand séminaire, est ici plus "baroque" que dans la réalité, mais les marches y sont représentées avec justesse. On remarque que le baldaquin n'apparaît pas.

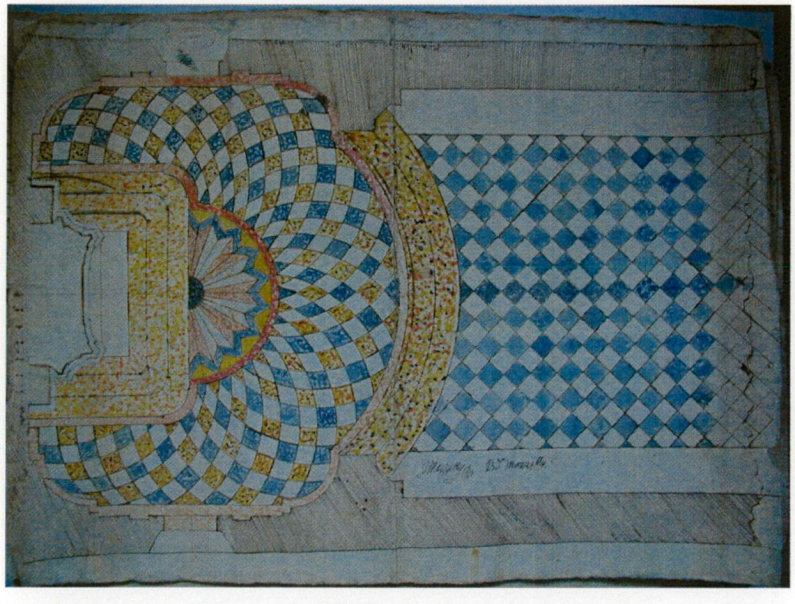


Photo 11: Plan du pavement à compartiment

La 2ème planche (photo12) est une très intéressante élévation avec détails d'assemblage et de profils d'un lambris pour couvrir le stéréobate de la nef. Elle n'est ni signée, ni datée, et aucun vestige sur place ou autre document ne permettent de savoir si il a été réalisé.

Il s'agit d'un système répétitif et symétrique alternant 5 grand panneaux et 5 petits en décroché, disposés sur un soubassement continu avec un décrochement au niveau des pilastres. Ce lambris, dont l'axe de symétrie est sous la baie, est agrémenté d'un banc continu sur toute sa longueur, soutenu par des consoles ouvragées, semble-t'il, en fer forgé (photo 16). De style rocaille, riche et mouvementé, l'effet de dissymétrie des moulures est renforcé par un dessin différent pour chacun des 10 panneaux, ce qui contraste avec le style mesuré de l'ensemble de la chapelle. Le raccord de composition entre le lambris et l'élévation est existant mais maladroit.

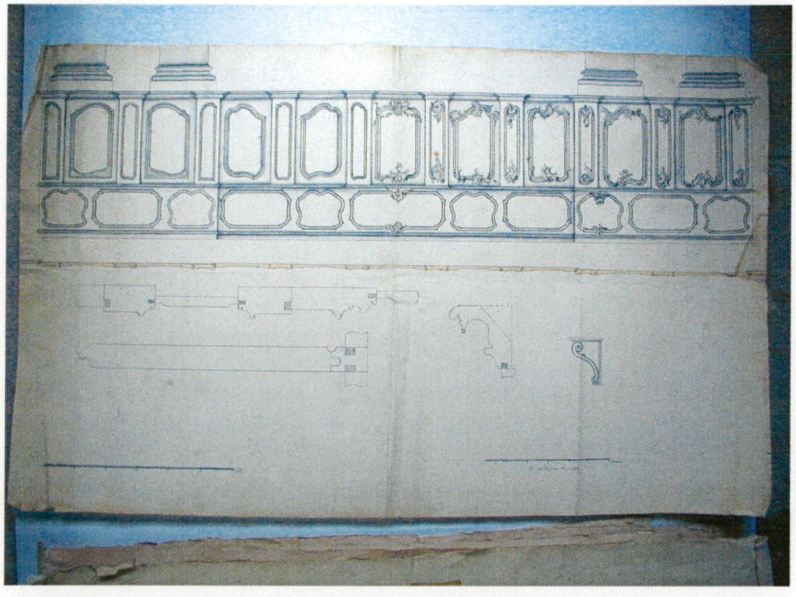


Photo 12: Lambris du stéréobate de la nef

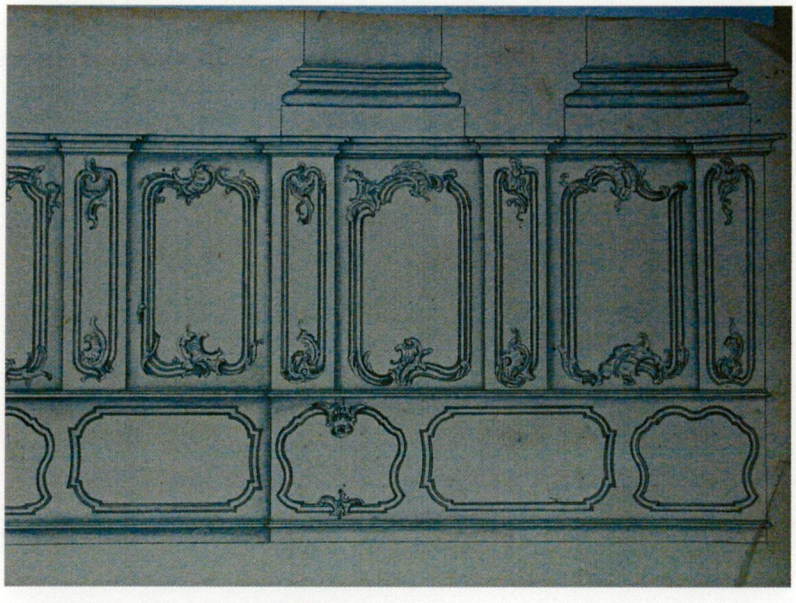


Photo 13: Détails du lambris

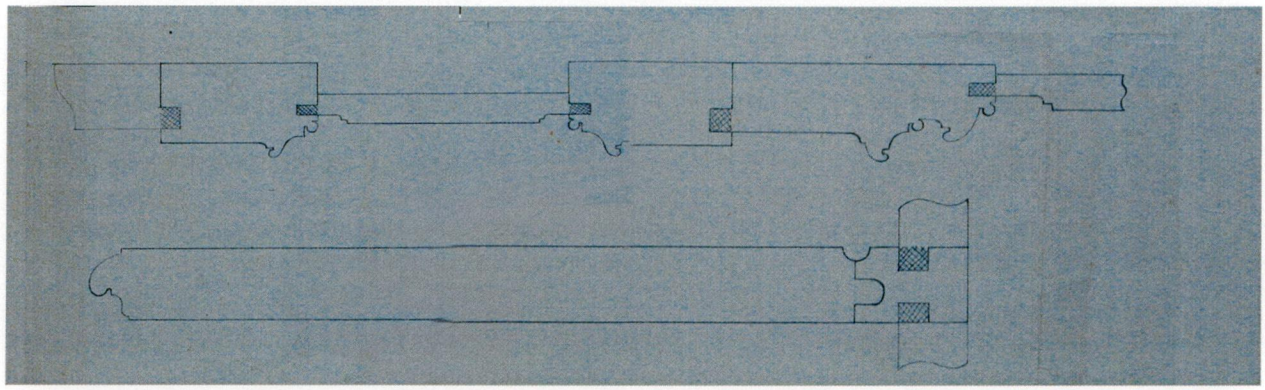


Photo 14: Coupe en plan des panneaux de lambris et coupe sur le banc.

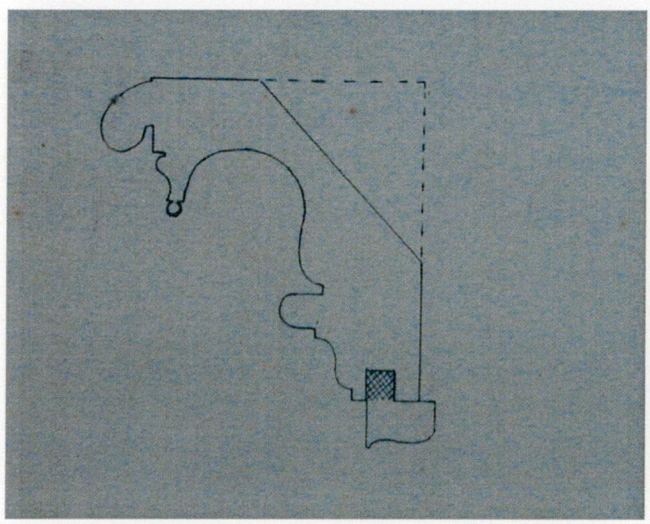


Photo 15: Moulure de la corniche du stylobate.

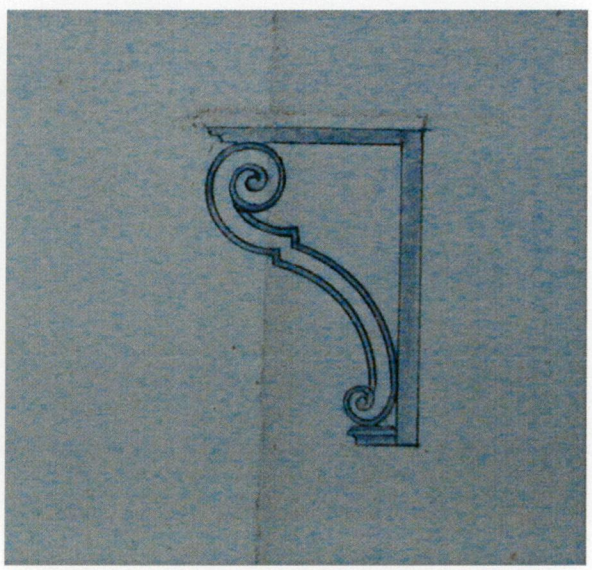


Photo 16: Console en fer forgé et banc.

SYNTHESE CHRONOLOGIQUE
des travaux de construction, de destruction et d'entretien

1710: Achat de vastes bâtiments situés dans le quartier de Saint-Martial
1720: Jean-Baptiste Franque construit le nouveau séminaire
1749: Construction du passage d'entrée par François Franque
1753: Construction de la chapelle par François Franque
1758: Consécration de la chapelle
1778: Construction de la bibliothèque (située du côté du jardin des Carmélites)
1792: Bâtiments du séminaire de Saint-Charles affectés au casernement des troupes
1810: Bâtiments affectés au service de la succursale des invalides
1815: Occupation par les Autrichiens
1823: Rédition des bâtiments utilisés par l'armée pour y transférer le séminaire de la ville
1906: Installation de services administratifs (après la loi de séparation de l'église et de l'état)
1912: Transfert du maître autel au nouveau grand séminaire
1924: Réparation des toitures et charpentes. Projet de transfert de l'hôtel de préfecture
1955: Démolition du grand séminaire, construction au-dessus du cloître
1965: Travaux de sondage et réfection complète de la tribune
1970: Consolidation et chaînage de maçonnerie
1974: Travaux complémentaires de chaînage et de remise en état de maçonneries désorganisées
1975: Poursuite des restaurations; Consolidation et chaînage des maçonneries, remise en état de la charpente et des couvertures; Mise en place dans les baies de nouvelles vitreries
1981: Ravalement des façades; Réfection des menuiseries extérieures
1984: Installation du service départemental d'archéologie
1991: Réfection de l'étanchéité de la toiture de la galerie Nord
1999: Chapelle sert de dépôt pour le service archéologie de Conseil Général

FICHE DOCUMENTAIRE

ARCHIVES :

- Archives départementales du Vaucluse en Avignon

- Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille
  Travaux de restauration depuis le classement

- Archives du service départemental de l'Architecture et du Patrimoine,
  Cité Administrative, restaurations de 1974 à 1994.

- Archives de la direction du patrimoine
  CRP : projet d'acquisition de tableaux (1838) / construction aux abords (caserne de gendarmerie, aménagement d'un immeuble: 1958-1961/ Menace de destruction (1959)/ Travaux, financement (1965-1990)
  DDG: 1838
  DFG :1990
  Travaux: Restauration /consolidation
  DFT: 1967

- Archives nationales, références des travaux de l'architecte du roi, J.B Franque.

- Service Historique de l'Armée de Terre, Archives au château de Vincennes

BIBLIOGRAPHIE :

- Les Amis du Palais de Roure, *Avignon, ville d'art*, Edition A. Barthélemy

- Robert BAILLY, *Avignon du souvenir*, 1973

- Bulletin de la société Française d'archéologie Cougry d'Avignon 1963
  "*La chapelle Saint-Charles à Avignon*" par M.Emile BONNEL

- Mémoire de maîtrise d'Isabelle Bertone,
  "Les séminaires d'Avignon du 16° et 17° siècle"

-*"Evocation du Vieil Avignon"* Joseph GIRARD, Edition de Minuit. Mars 1983

DOCUMENTS FIGURÉS :

- Documents photographiques provenant des archives de la Médiathèque du Patrimoine, Service des archives Photographiques, côte: I58.906

II- Relevé de l'état des lieux

LISTE DES PLANS D'ETAT DES LIEUX JOINTS EN ANNEXE (SÉPARÉE)

EL 1	PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE	ECHELLE : 1/100 °
EL 2	PLAN DE L'ENTRESOL	ECHELLE : 1/100 °
EL 3	PLAN DES TRIBUNES	ECHELLE : 1/100 °
EL 4	PLAN DES COMBLES	ECHELLE : 1/100 °
EL 5	COUPE LONGITUDINALE	ECHELLE : 1/100 °
EL 6	COUPE TRANSVERSALE SUR LA NEF	ECHELLE : 1/100 °
EL 7	COUPE TRANSVERSALE SUR LES ESCALIERS	ECHELLE : 1/100 °
EL 8	ELEVATION EST	ECHELLE : 1/100 °
EL 9	ELEVATION SUD	ECHELLE : 1/100 °
EL 10	ELEVATION OUEST	ECHELLE : 1/100 °
EL 11	ELEVATION NORD	ECHELLE : 1/100 °
EL 12	PLAN DES VOUTES DU REZ-DE CHAUSSÉE	ECHELLE : 1/100 °
EL 13	PLAN DES VOUTES DE L'ENTRESOL ET DE LA TRIBUNE	ECHELLE : 1/100 °

DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX

Programme des travaux extérieurs

Façade Nord

Cette façade est détériorée par les remontées d'humidité très visibles.
Deux soupiraux témoignent d'un niveau enterré constitué de caveaux des Pères, selon la tradition orale, car aucune fouille n'a été faite à ce jour.

Compte tenu de la proximité de la nappe phréatique, des sondages avec le service archéologique sur place devront être faits avant la commande du PAT. L'occupation des lieux par l'exposition de La Beauté jusqu'en novembre 2000 a empêché de programmer des sondages dans le cadre de l'étude.

Un simple drain devra être réalisé sous la ruelle récemment goudronnée jusqu'au pied de l'édifice. L'évacuation des eaux pluviales des couvertures étant assurée jusqu'à l'égout, cela devrait diminuer considérablement les effets négatifs de l'eau dans cette ruelle.

Les travaux consistent en:
- Un nettoyage par gommage à faible pression des parements en pierre de taille (taille de pierre unie et moulurée), et des parties noircies, enlèvement et arrachage des mousses et autres végétaux, traitement algicide
- Dépose en démolition des maçonneries des fenêtres bouchées et évacuation des gravois
- Création d'allèges en maçonnerie pour rétablir les fenêtres à la place des portes
- Dépose en démolition et évacuation des planches à claire-voie des baies d'escalier et des menuiseries des fenêtres du bas-côté
- Dépose en démolition des menuiseries des fenêtres des combles, récupération des espagnolettes
- Création de nouvelles menuiseries en chêne pour toute la façade, compris vitrerie, pose, fixation, traitement des bois, peinture 2 couches et travaux préparatoires, selon modèles existants sur place. Pour les combles, espagnolettes et ferronneries en récupération. Ces dernières auront été préalablement nettoyées, décapées, avec traitement anti-corrosion et mise en peinture 2 couches.
- Décapage, traitement anticorrosion et mise en peinture 3 couches du barreaudage en fer des fenêtres
- Ouverture des soupiraux bouchés au ciment, évacuation des gravois
- Nettoyage, décapage et traitement des armatures métalliques du vitrail
- Mise en place d'un chêneau et de descentes d'eau pluviale (chêneau en fonte sur 2,50 m de hauteur). Passage des descentes dans les entailles déjà réalisées dans les bandeaux et raccordement à l'égout.
- Dépose en démolition de la maçonnerie de la lucarne bouchée éclairant l'escalier d'accès à l'entresol
- Déplacement du placard électrique extérieur
- Décaissé de terre de 50 cm dans la partie extérieure au Nord-ouest et création d'une chape
- Destruction du mur en agglomérés le long de la rue J.B.Boussingault et construction d'un nouveau mur à l'alignement des vestiges existants et laissant en arrachement les dernières assises. Création d'une dalle en terrasse
- Pose de calades en pied de façade sur une largeur de 0,5 mètre.

Façade Est

Les remontées d'humidité sont identiques à la façade Nord. Un drain est à effectuer sous le trottoir pour permettre un assainissement du pied de la façade. Un simple drain suffit car les problèmes sont survenus depuis que la "sorgue" (ruisseau) qui passe dans la rue avoisinante a été recouverte. Le drain permettra un espace tampon.

Les autres travaux sont:
- Le nettoyage des parements en pierre de taille (taille de pierre unie et moulurée), décapage des parties noircies, enlèvement et arrachage des mousses et autres végétaux, traitement algicide
- Changement des pierres de taille malades, dégradées ou cassées (taille de pierre uni et moulurée), refouillement, taille, pose au mortier de chaux et patine d'harmonisation

- Rejointoiement ponctuel des parements en pierre de taille au mortier de chaux
- Rejointoiement des pierres moulurées de la table du mur de l'église
- Restauration de la croix en fer forgé, nettoyage, peinture, traitement anticorrosion, et réfection des fixations et scellements
- Décapage, traitement anticorrosion et mise en peinture 3 couches du barreaudage en fer des fenêtres
- Consolidation et restauration de l'édicule sculpté sur le passage d'entrée
- Nettoyage de la porte du passage d'entrée. Peinture sur subjectile bois, peinture et traitement anticorrosion sur pentures fer. Plaque de serrure à recréer et clou en fer forgé à refixer ou recréer.
- Remise en teinte des menuiseries, nettoyage, ponçage, peinture 2 couches

Façade Sud

Cette façade présente des problèmes classiques de restauration sans problèmes particuliers d'humidité dû au faut que la cour est simplement sablée. Toutefois les couvertures et façades souffrent d'un arbre planté trop près des façades; Sa suppression est indispensable pour la pérennité des couvertures.

Les autres travaux sont:

- Le nettoyage des parements en pierre de taille (taille de pierre unie et moulurée), décapage des parties noircie, enlèvement et arrachage des mousses et autres végétaux, traitement algicide
- Changement des pierres de taille malades, dégradées ou cassées (taille de pierre unie et moulurée), refouillement, taille, pose au mortier de chaux et patine d'harmonisation
- Démolition du solin actuel de la charpente du cloître, et restitution du décor mouluré encadrant les fenêtres.
- Création d'un solin en plomb engravé dans le mur sous la moulure d'encadrement des fenêtres.
- Création de vitraux selon modèle existant pour les fenêtres hautes
- Mise en place d'une barre de fer manquante à la fenêtre haute de la 3ème travée
- Nettoyage, décapage et traitement des armatures métalliques des vitraux
- Dépose en démolition des menuiseries des fenêtres des combles, récupération des espagnolettes
- Création de nouvelles menuiseries en chêne pour toute la façade, compris vitrerie, pose, fixation, traitement des bois, peinture 2 couches et travaux préparatoires, selon modèles existants sur place. Pour les combles, espagnolettes et ferronneries en récupération. Ces dernières auront été préalablement nettoyées, décapées, avec traitement anti-corrosion et mise en peinture 2 couches.
- Décapage, traitement anticorrosion et mise en peinture 3 couches du barreaudage en fer des fenêtres des combles

- Dépose en démolition des planches à claire-voie de la baie du bâtiment de 1955
- Pose d'une descente ep en continuité de la gargouille existante sur la façade du bâtiment de 1955
- Création de menuiseries vitrées pour les baies libres du bâtiment de 1955
- Création d'un passage dans le mur entre le comble du cloître et le bâtiment de 1955
- Arrachage des jeunes arbres situés tout au bord de la façade
- Pose de calades en pied de façade sur une largeur de un mètre

Cloître (galerie)

- Changement des pierres de taille malades, dégradées ou cassées (taille de pierre uni et moulurée), refouillement, taille, pose au mortier de chaux et patine d'harmonisation
- Restauration des volets bois existants, remise en jeu, remplacement des panneaux manquants, traitement des bois et des fers, peinture 2 couches
- Restauration des menuiseries bois existantes, remise en jeu, traitement du bois
- Casser la chape de béton existante et compléter le dallage à l'identique
- Création de menuiseries vitrées pour les impostes

Demie-lune

- Nettoyage des parements en pierre de taille (taille de pierre unie et moulurée), décapage des parties noircie, enlèvement et arrachage des mousses et autres végétaux, traitement algicide
- Changement des pierres de taille malades, dégradées ou cassées (taille de pierre uni et moulurée), refouillement, taille, pose au mortier de chaux et patine d'harmonisation
- Pierres d'appui des baies (3 unités) à changer

- Encadrement des baies à changer
- Décapage, traitement anticorrosion et mise en peinture 3 couches du barreaudage en fer des impostes

Façades Ouest
- Piquage jusqu'à lamaçonnerie de l'enduit lissé partiellement tombé
- Enduit lissé sur maçonnerie dégarnie
- Enduit de la façade en terminaison du volume de la galerie Nord
- Reprise et remaillage des dernières assises du mur en retour de cloître
- Arrachage du cyprès situé trop près de la façade

Programme des travaux intérieurs

Les travaux portent principalement sur le traitement de l'humidité et sur le décor avec un parti à choisir pour les lambris.

Les travaux de gros œuvre concernent:

Cage d'escalier

Des travaux concernent l'ensemble du volume de la cage d'escalier:
- Brossage des enduits en place
- Rejointoiement des parements
- Reprise d'un badigeon général à la chaux
- Paliers et marches en tomettes anciennes récupérées dans la grande salle
- Réfection des nez de marches
- Nettoyage et lustrage des carrelages après travaux
- Alimentation électrique et éclairage à réaliser

D'autres travaux ne correspondent qu'à des parties précises:

Au rez-de-chaussée:

- Evacuation de l'ensemble des objets en dépôt
- L'absence d'une première volée d'escalier rend l'accès à la tribune et aux salles hautes quasi impossible (échelle de 14 mètres environ à mettre). Sa restitution est donc indispensable pour l'entretien régulier et l'utilisation. La première volée serait restituée à l'intérieur suivant le plan relevé par les services de l'armée en l'an VI et aujourd'hui aux archives de Vincennes. Cet aménagement entraîne les travaux suivants:
- Destruction de la voûte en berceau
- Création d'une trémie en détruisant le plafond en latti et récupérant les dalles pierres
- Dépose en conservation de la 1ère volée et des deux premiers mètres du 1er palier actuel
- Création de deux volées d'escalier, rampe sur rampe (16 et 14 marches), pour l'accès aux étages. Les dalles du palier nouvellement créé sont en récupération.
- Complément en moellons du mur d'échiffre
- Création de deux niches, une dans l'ancien passage en liaison avec la 4ème travée, et l'autre dans l'ancien passage en liaison avec les bâtiments conventuels, en reculant la maçonnerie ajoutée pour avoir un tableau suffisant et dégageant les chapiteaux des piédroits.
- Création d'une porte en chêne à 2 ouvrants en liaison avec la galerie selon modèle existant su place
- Dépose en démolition de la maçonnerie bouchant la porte du réduit du rez-de-chaussée en liaison avec la cage d'escalier, et de la porte bois actuellement en place

Dépose partielle en conservation de certains éléments du carrelage, et recomposition de la bordure périphérique selon le réaménagement

Aux étages

- Création de portes en sapin au droit des passages d'accès au bâtiment de 1955

Au dernier niveau

- Réfection des deux dernières volées, actuellement complétées en béton, selon le modèle existant aux volées inférieures (tomettes et nez-de-marches en noyer)
- Création d'un garde corps en fer forgé pour la dernière volée et la dernier palier
- Création d'une porte en sapin au droit de l'accès au bâtiment de 1955 et une au droit du passage vers le comble

Bâtiment de 1955

Les pièces du bâtiment de 1955 sont inaccessibles, ce qui nécessite un réaménagement complet pour leur accès et leur utilisation:
- Création de trémies dans les réduits situés entre la cage d'escalier et la bâtiment
- Création de 2 volées en béton pour l'accès aux salles du 1er et 2ème niveau
- Création de sanitaires dans la salle du dernier niveau du bâtiment
- Création de fenêtres en lieu et place des baies béantes

Rez-de-chaussée

Nef, 4ème travée

- Décapage, peinture et remise en jeu des portes en menuiserie bois mouluré en fermeture des accès aux escaliers, à la galerie nord et au cloître.
- Lambris bois à restaurer et compléter suivant le dessin existant.
- Carreaux de verre des impostes des portes d'accès à l'escalier et la galerie nord à restaurer
- Armature métallique des impostes des portes d'accès à l'escalier et la galerie nord à nettoyer et repeindre
- Parements en pierre de taille à nettoyer
- Nettoyage et lustrage du carrelage
- Alimentation électrique et éclairage à réaliser

Nef, 3 autres travées

Le problème majeur de la nef et du chœur est celui de l'humidité très visible sur les parois Nord et Est. La proposition est de faire un drain au pied des murs sans enlever tout le sol de la nef comme prévu dans les années 90. (voir annexe)

La nappe étant très haute, on ne pourra la modifier mais seulement créer un réseau de ventilation en relation avec le caveau situé sous le bas-côté Nord. Ces travaux seront à réajuster après les sondages de sol à faire.

Le reste des travaux concerne le décor:

- Lambris des stéréobates à restituer avec bancs et estrades. 2 solutions:
  - restitution du lambris mouluré dans le style rocaille tel que représenté sur la planche conservée aux archives d'Avignon
  - restitution d'un lambris dont les moulures seraient beaucoup plus simples, en prenant comme modèle les lambris encore en place de la 4ème travée
- Reprises ponctuelles des faux marbres des chambranles des fenêtres sur zones lacunaires à l'identique de l'existant
- Nettoyage et mise en teinte des petits bois des fenêtres
- Vitrage (petits carreaux) des fenêtres à remettre en place
- Remplacement selon le dessin d'origine des "bouchons" de ciment du pavement à compartiment par des pavés de marbre, ainsi que des carreaux (selon chaque type)
- Remplacement des carreaux, dalles et pavés très abîmés par des pierres de même nature
- Nettoyage et lustrage de l'ensemble des sols après travaux
- Alimentation électrique et éclairage à réaliser

Chœur

- Restitution du plaquage marbre des stéréobates
- Ragréage des parties moulurées cassées
- Rejointoiement des marches d'accès au chœur
- Nettoyage et lustrage du pavement à compartiment et des marches en marbre après travaux
- Décapage, peinture et remise en jeu de la porte d'accès à la chapelle, compris chambranle et embrasure
- Création d'une porte en bois mouluré au droit de l'accès à la sacristie et restitution d'une partie du chambranle bois en applique sur maçonnerie et du lambris de l'embrasure de la porte selon modèle existant sur place
- Nettoyage et dépoussiérage du baldaquin
- Alimentation électrique et éclairage à réaliser

Bas-côté nord

Le bas-côté Nord a souffert de problèmes de structure. Les travaux effectués dans les années 60 ont arrêté les mouvements qui d'après les témoins n'ont pas bougés depuis 40 ans.

Les fissure ou arrachements restants peuvent donc être simplement remplis.

- Evacuation à la décharge de l'ensemble des gravois et dalles cassées actuellement présents
- Evacuation après tri de l'ensemble des objets mobiliers en dépôt
- Rejointoiement ponctuel des pierres de voûte et des parements
- Nettoyage et dépoussiérage des murs intérieurs
- Réfection des enduits
- Restitution ponctuelle du dallage en pierre grise (34x34) disparu

- Scellement des dalles descellées, collages ponctuelles des parties fissurées ou cassées
- Alimentation électrique et éclairage à réaliser

Chapelle latérale nord

- Maçonnerie de la base de l'autel à reprendre
- Rejointoiement des linteaux
- Nettoyage et dépoussiérage soigné des peintures murales, préconsolidation et consolidation selon nécessité, refixage
- Décapage, peinture et remise en jeu de la porte d'accès au bas-côté
- Carreaux de verre de l'imposte à remplacer
- Autel à dépoussiérer et nettoyer

Sacristie

- Parement et voûte en pierre de taille à nettoyer par micro-gommage ou brossage
- Refichage profond des joints des linteaux des fenêtres
- Rejointoiements ponctuels
- Création de portes d'accès aux dégagements (2 unités) selon modèles des panneaux de lambris
- Restauration des lambris, y compris traitement de finition après coup
  - Dépose sans réemploi et évacuation des panneaux bois trop dégradés
  - Création de nouveaux panneaux selon modèle existant sur place
  - Remplacement des panneaux déformés
  - Restauration de la crédence et du chapier, ainsi que des placards

Entresol

Bas-côté nord

- Dépose en démolition et évacuation de la paroi brique qui bouche la fenêtre entre la 5ème salle et le chœur

5ème salle: reprise complète de la voûte, refichage profond

- Dallage à enlever, reprise et scellement des claveaux de la voûte, remise en place du dallage
- Dépose en démolition de la porte en applique de la 1ère salle
- Nettoyage et dépoussiérage des murs
- Réfection des enduits

Etage 1, Niveau de tribune

Tribune

- Recalage du linteau de la porte d'accès au bas-côté
- Remise en jeu de la porte d'accès au bas-côté
- Dépose en démolition de la porte d'accès à l'escalier
- Nettoyage et dépoussiérage des murs

Galerie nord

- Dépose après tri du mobilier en dépôt (et mise en dépôt)
- Dépose en démolition des portes bois en applique
- Dépose des barres de fer fichées dans le mur
- Création d'une trappe dans le mur de la dernière salle pour accéder au comble
- Remise en état des grandes fenêtres: dépose en démolition des maçonneries, dépose en démolition des menuiseries, récupération des espagnolettes, création de nouvelles menuiseries
- Nettoyage et dépoussiérage des murs intérieurs
- Réfection des enduits
- Traces de peintures murales à consolider et refixer
- Dépose en démolition du plancher de la dernière salle
- Carreaux au sol de la dernière salle à enlever , reprise et scellement des claveaux de la voûte, mise en place de carreaux de terre cuite hexagonaux. anciens
- Création de fenêtres de toiture en pente au droit des baies de la nef
- Alimentation électrique et éclairage à réaliser

Niveau de comble

Petite salle

- Dépose et évacuation à la décharge des fers d'étagères fichés dans les murs
- Reprise des maçonneries: injection et rejointoiement
- Réfection des enduits au mortier de chaux
- Démolition du foyer restant de la cheminée disparue
- Création d'une porte en sapin au droit du passage avec la grande salle
- Pose de carreaux de terre cuite
- Eclairage indirect à partir des murs vers la charpente, prises électriques en plinthes, chauffage électrique par convecteurs

Grande salle

- Dépose et évacuation à la décharge des fers d'étagères fichés dans les murs
- Rejointoiement des parements
- Réfection des enduits au mortier de chaux
- Dépose en récupération des carreaux terre cuite anciens (Côté Sud de la pièce)
- Dépose en démolition des carreaux terre cuite récents (Côté Nord de la pièce)
- Création d'une chape légère en mortier de chaux
- Pose de carreaux de terre cuite moderne, façon ancienne
- Mise en place de petits tabourets au-dessus de chaque trou des lustres
- Pose d'un escalier bois pour l'accès au comble au-dessus du chœur (5 marches)
- Nettoyage des pièces de bois de la charpente, traitement et chaulage
- Isolation sous toiture à poser
- Eclairage indirect à partir des murs vers la charpente, prises électriques en plinthes, chauffage électrique par convecteurs

Comble au-dessus du chœur

- Rejointoiement et reprises d'enduit ponctuels
- Restauration de la (grille) en fer forgé de l'occlus, décapage, traitement anticorrosion et peinture 3 couches
- Pose d'un grillage laiton ouvrant sur l'occlus
- Pose d'une porte en sapin au droit du passage en liaison avec la grande salle du comble
- Traitement de la charpente
- Révision des plombs en bas de pente et révision générale de la toiture
- Nettoyage et évacuation à la décharge des débris
- Alimentation électrique et éclairage à réaliser avec de simples hublots

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DES TRAVAUX

RECAPITULATION GENERALE, EN FRANCS

TRAVAUX EXTERIEURS	Montant H.T.	T.V.A. 19.6	Montant T.T.C.
Couverture de la nef et murs goutterots sur couverture	2 701 570,71 F	529 507,86 F	3 231 078,57 F
Façade Nord	2 366 540,41 F	463 841,92 F	2 830 382,33 F
Façade Est	1 469 775,89 F	288 076,07 F	1 757 851,96 F
Façade Sud et galerie	1 735 323,94 F	340 123,49 F	2 075 447,43 F
Façade Ouest	432 050,14 F	84 681,83 F	516 731,97 F
Demie-lune et galerie	3 218 120,12 F	630 751,54 F	3 848 871,66 F
Création d'un bloc sanitaires	676 625,48 F	132 618,59 F	809 244,07 F
TOTAL	**12 600 006,69 F**	**2 469 601,30 F**	**15 069 607,99 F**

TRAVAUX INTERIEURS	Montant H.T.	T.V.A. 19.6	Montant T.T.C.
Combles	1 185 128,60 F	232 285,21 F	1 417 413,81 F
Cage d'escalier et bâtiment 1955	1 948 658,22 F	381 937,01 F	2 330 595,23 F
Bas-côté Nord, sur les 3 niveaux	2 159 789,13 F	423 318,67 F	2 583 107,80 F
Tribune, narthex, et nef	2 786 007,07 F	546 057,39 F	3 332 064,46 F
Chœur	1 398 000,48 F	274 008,09 F	1 672 008,57 F
Sacristie	1 353 049,92 F	265 197,78 F	1 618 247,70 F
TOTAL	**10 830 633,42 F**	**2 122 804,15 F**	**12 953 437,57 F**

TRAVAUX EXTERIEURS	12 600 006,69 F	2 469 601,30 F	15 069 607,99 F
TRAVAUX INTERIEURS	10 830 633,42 F	2 122 804,15 F	12 953 437,57 F
TOTAL GLOBAL	**23 430 640,11 F**	**4 592 405,45 F**	**28 023 045,56 F**

RECAPITULATION GENERALE, EN EUROS

TRAVAUX EXTERIEURS	Montant H.T.	T.V.A. 19.6	Montant T.T.C.
Couverture de la nef et murs goutterots sur couverture	411 851,80 €	80 722,95 €	492 574,75 €
Façade Nord	360 776,76 €	70 712,24 €	431 489,00 €
Façade Est	224 065,89 €	43 916,91 €	267 982,80 €
Façade Sud et galerie	264 548,43 €	51 851,49 €	316 399,92 €
Façade Ouest	65 865,62 €	12 909,66 €	78 775,28 €
Demie-lune et galerie	490 599,25 €	96 157,45 €	586 756,70 €
Création d'un bloc sanitaires	103 150,89 €	20 217,57 €	123 368,46 €
TOTAL	**1 920 858,64 €**	**376 488,27 €**	**2 297 346,91 €**

TRAVAUX INTERIEURS	Montant H.T.	T.V.A. 19.6	Montant T.T.C.
Combles	180 671,69 €	35 411,65 €	216 083,34 €
Cage d'escalier et bâtiment 1955	297 071,03 €	58 225,92 €	355 296,95 €
Bas-côté Nord, sur les 3 niveaux	329 257,73 €	64 534,52 €	393 792,25 €
Tribune, narthex, et nef	424 724,04 €	83 245,91 €	507 969,95 €
Chœur	213 123,80 €	41 772,27 €	254 896,07 €
Sacristie	206 271,13 €	40 429,14 €	246 700,27 €
TOTAL	**1 651 119,42 €**	**323 619,41 €**	**1 974 738,83 €**

TRAVAUX EXTERIEURS	1 920 858,64 €	376 488,27 €	2 297 346,91 €
TRAVAUX INTERIEURS	1 651 119,42 €	323 619,41 €	1 974 738,83 €
TOTAL GLOBAL	**3 571 978,06 €**	**700 107,68 €**	**4 272 085,74 €**

TRAVAUX EXTERIEURS

RECAPITULATION GENERALE
ETUDE PREALABLE

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

Désignation des Sections	Total H.T.	T.V.A. 19.60 %	Total T.T.C. En Euros
COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	235 802,14	46 217,22	282 019,36
COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS LOT COUVERTURE/CHARPENTE	76 959,14	15 083,99	92 043,13
COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS LOT SCULPTURES	5 986,64	1 173,38	7 160,02
COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS LOT VITRAUX	73 438,19	14 393,89	87 832,08
COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS LOT MENUISERIE/PEINTURE	18 513,13	3 628,57	22 141,70
COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS LOT FERRONNERIE/SERRURERIE	1 152,56	225,90	1 378,46
TOTAL COUVERTURE NEF ET CHOEUR	**411 851,80**	**80 722,95**	**492 574,75**
FACADE NORD LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	265 561,14	52 049,98	317 611,12
FACADE NORD LOT COUVERTURE/CHARPENTE	35 226,52	6 904,40	42 130,92

RECAPITULATION GENERALE
ETUDE PREALABLE

AVIGNON ·CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

Désignation des Sections	Total H.T.	T.V.A. 19.60 %	Total T.T.C. En Euros
FACADE NORD LOT MENUISERIE/PEINTURE	54 382,62	10 658,99	65 041,61
FACADE NORD LOT FERRONNERIE/SERRURERIE	1 719,03	336,93	2 055,96
FACADE NORD LOT ELECTRICITE	3 887,45	761,94	4 649,39
TOTAL FACADE NORD	**360 776,76**	**70 712,24**	**431 489,00**
FACADE EST LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	212 263,88	41 603,72	253 867,60
FACADE EST LOT COUVERTURE/CHARPENTE	4 509,50	883,86	5 393,36
FACADE EST LOT MENUISERIE/PEINTURE	5 552,53	1 088,30	6 640,83
FACADE EST LOT FERRONNERIE/SERRURERIE	1 739,98	341,04	2 081,02
TOTAL FACADE EST	**224 065,89**	**43 916,92**	**267 982,81**
FACADE SUD ET GALERIE LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	211 007,42	41 357,45	252 364,87

RECAPITULATION GENERALE
ETUDE PREALABLE

AVIGNON ·CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

Désignation des Sections	Total H.T.	T.V.A. 19.60 %	Total T.T.C. En Euros
FACADE SUR ET GALERIE LOT COUVERTURE/CHARPENTE	19 960,12	3 912,18	23 872,30
FACADE SUD ET GALERIE LOT SCULPTURE	699,74	137,15	836,89
FACADE SUD ET GALERIE LOT MENUISERIE/PEINTURE	32 881,15	6 444,71	39 325,86
TOTAL FACADE SUD ET GALERIE	**264 548,43**	**51 851,49**	**316 399,92**
FACADE OUEST LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	62 592,39	12 268,11	74 860,50
FACADE OUEST LOT MENUISERIE/PEINTURE	3 273,23	641,55	3 914,78
TOTAL FACADE OUEST	**65 865,62**	**12 909,66**	**78 775,28**
DEMIE-LUNE ET GALERIE LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	421 041,23	82 524,08	503 565,31
DEMIE-LUNE ET GALERIE LOT SCULPTURE	25 657,17	5 028,81	30 685,98
DEMIE-LUNE ET GALERIE LOT COUVERTURE/CHARPENTE	15 005,86	2 941,15	17 947,01

RECAPITULATION GENERALE
ETUDE PREALABLE

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

Désignation des Sections	Total H.T.	T.V.A. 19.60 %	Total T.T.C. En Euros
DEMIE-LUNE ET GALERIE LOT MENUISERIE/PEINTURE	25 168,13	4 932,95	30 101,08
DEMIE-LUNE ET GALERIE LOT FERRONNERIE/SERRURERIE	3 726,86	730,46	4 457,32
TOTAL DEMIE-LUNE ET GALERIE	**490 599,25**	**96 157,45**	**586 756,70**
CREATION D'UN BLOC SANITAIRES LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	41 486,23	8 131,30	49 617,53
CREATION D'UN BLOC SANITAIRES LOT COUVERTURE/CHARPENTE	13 252,10	2 597,41	15 849,51
CREATION D'UN BLOC SANITAIRES LOT PLATRERIE	9 911,76	1 942,70	11 854,46
CREATION D'UN BLOC SANITAIRES LOT PLOMBERIE	12 362,12	2 422,98	14 785,10
CREATION D'UN BLOC SANITAIRES LOT MENUISERIE/PEINTURE	20 105,42	3 940,66	24 046,08

RECAPITULATION GENERALE
ETUDE PREALABLE

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

Désignation des Sections	Total H.T.	T.V.A. 19.60 %	Total T.T.C. En Euros
CREATION D'UN BLOC SANITAIRES LOT ELECTRICITE	6 033,26	1 182,52	7 215,78
TOTAL CREATION D'UN BLOC SANITAIRE	**103 150,89**	**20 217,57**	**123 368,46**
MONTANT DES TRAVAUX	**1 920 858,64**	**376 488,28**	**2 297 346,92**

VALEUR JUILLET 2001

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 166,24	1 166,24
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 865,98	7 463,92
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE, CLOTURE DE 3.00 M DE HAUTEUR, EN PROTECTION DE L'AIRE DE CHANTIER ET DES ECHAFAUDAGES.	M2	174,00	27,99	4 870,26
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX.				
a) **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	552,00	34,21	18 883,92
b) **ECHAFAUDAGE REPOSANT SUR LES COUVERTURES**	M2	864,50	38,87	33 603,12
c) **ECHAFAUDAGE EN BASCULE**	M2	64,00	54,43	3 483,52
d) **SAPINE D'ALIMENTATION**	M2	95,00	35,76	3 397,20
5° - PLANCHER EN PROTECTION DES COUVERTURES RECEVANTS UN ECHAFAUDAGE.	M2	210,00	32,65	6 856,50
6° - FILETS DE PROTECTION POSES EN ENVELOPPE DES ECHAFAUDAGES AFIN D'EVITER LA PROPAGATION DES POUSSIERES ET DES GRAVOIS.	M2	1 575,50	3,11	4 899,81
7° - ECRAN DE PROTECTION DEVANT LES VITRAUX OU LES MENUISERIES COMPOSE D'UN CONTREPLAQUE AJUSTE A L'EBRASEMENT AVEC CALFEUTREMENT PERIPHERIQUE AU MORTIER DE CHAUX.	M2	56,98	23,33	1 329,34
ELEVATIONS				
8° - NETTOYAGE DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE PAR BROSSAGE A LA BROSSE DOUCE.	M2	550,46	15,54	8 554,15
9° - NETTOYAGE DES PAREMENTS PLUS ENCRASSES PAR MICRO-SABLAGE ET/OU GOMMAGE.	M2	366,98	38,87	14 264,51

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
10° - TRAITEMENT ALGICIDE DE TYPE "MUSLICK" EN RECHERCHE.	M2	366,98	10,88	3 992,74
11° - REMINERALISANT A BASE DE SILICATE D'ETHYLE APPLIQUE EN RECHERCHE SUR LA PIERRE.	M2	183,49	31,10	5 706,54
12° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION.				
a) **CORNICHE**	M3	0,960	6 997,41	6 717,51
b) **BANDEAU INTERMEDIAIRE**	M3	1,426	4 820,44	6 873,95
c) **ENCADREMENT DE BAIES**	M3	0,462	4 975,94	2 298,88
d) **PAREMENTS DROITS**	M3	2,752	3 887,45	10 698,26
13° - RAGREAGES REALISES AU MORTIER DE PIERRE RECONSTITUEE EN RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS, TAILLE, ET VIEILLISSEMENT.				
a) **SUR LES CORNICHES**	M2	32,35	388,74	12 575,74
b) **SUR LES PAREMENTS**	M2	45,87	248,80	11 412,46
14° - CONFORTATION INTERNE DES MACONNERIES PAR COULINAGE D'UN LIANT DE CHAUX HYDRAULIQUE NATURELLE.	KG	2 752,320	1,40	3 853,25
15° - REJOINTOIEMENT GENERAL DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE SUR 5CM DE PROFONDEUR, DEGRADATION, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	917,44	41,98	38 514,13
16° - EAU FORTE AU LAIT DE CHAUX SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS EN 2 COUCHES CROISEES.	M2	917,44	13,99	12 834,99
17° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	17,474	93,30	1 630,32
EAUX PLUVIALES				
18° - REGARD EN PIED DE CHUTE D'EAUX PLUVIALES.	U	2,00	108,84	217,68

AVIGNON - CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
19° - RACCORDEMENT DES REGARDS EN PIED DE CHUTE D'EAUX PLUVIALES SUR LE COLLECTEUR DE LA VILLE.	ML	52,00	186,60	9 703,20
TOTAL H.T.				235 802,14
T.V.A. 19.60 %				46 217,22
TOTAL T.T.C.				282 019,36

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS

LOT COUVERTURE/CHARPENTE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - DEPOSE DE L'ENSEMBLE DE LA COUVERTURE EN TUILE CREUSE AVEC SOIN, MISE EN DEPOT DES TUILES EN BON ETAT, ET EVACUATION DES TUILES CASSEES OU GELEES A LA DECHARGE.	M2	465,20	14,77	6 871,00
2° - MISE EN PLACE D'UNE BACHE DE PROTECTION ENTRE LA DEPOSE DE LA COUVERTURE ET LA REPOSE.	M2	465,20	3,89	1 809,63
3° - REVISION DU SUPPORT EN MALON EN TERRE CUITE.	M2	465,20	7,77	3 614,60
4° - FOURNITURE DE TUILES CREUSES EN TERRE CUITE EN COMPLEMENT POUR PERMETTRE UN RECOUVREMENT PLUS IMPORTANT, ET EN REMPLACEMENT DES TUILES CASSEES NON REEMPLOYEES.	UN	10 119	1,16	11 738,04
5° - REPOSE DES TUILES CREUSES SCELLEES AU MORTIER DE CHAUX AVEC UN RECOUVREMENT MINIMUM DE 17CM.	M2	465,20	46,64	21 696,93
6° - FAITAGE SIMPLE EN TUILE CREUSE GRAND MOULE 0.60 m SCELLE AU MORTIER DE CHAUX AVEC BARDELIS.	ML	37,20	43,54	1 619,69
7° - RIVE LATERALE SCELLEE AVEC TUILE EN RIVE FORMANT GOUTTE D'EAU.	ML	32,00	38,87	1 243,84
8° - EGOUT SCELLE SUR CORNICHE EN PIERRE COMPRIS DOUBLIS.	ML	74,40	37,32	2 776,61
9° - RESTAURATION DU CHASSIS DE TOIT, DEPOSE/REPOSE, MASTICAGE, ETANCHEITE, ET MISE EN PEINTURE ANTICORROSION.	U	1,00	388,74	388,74
10° - GOUTTIERE 1/2 RONDE EN CUIVRE DE 6/10e POSEE A L'EGOUT DE LA COUVERTURE, FIXATION PAR CROCHETS EN CUIVRE COMPRIS NAISSANCES, TALONS, BESACES, TROUS ET SCELLEMENTS AU MORTIER DE CHAUX.	ML	8,00	46,64	373,12
11° - DESCENTES D'EAUX PLUVIALES EN CUIVRE COMPRIS COUDES, BAGUES ET COLLIERS.	ML	36,00	54,43	1 959,48
12° - DAUPHIN EN FONTE DE 2.50M COMPRIS BAGUES, COLLIERS, ET PEINTURE ANTICORROSION.	U	2,00	248,80	497,60

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS

LOT COUVERTURE/CHARPENTE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
13° - RESTAURATION DES PROTECTION EN PLOMB EXISTANTE, REVISION DES PATTES, DES AGRAFES, DES SOLINS, ET GRAISSAGE A L'HUILE DE PATINE.				
a) **CORNICHE**	ML	74,40	62,20	4 627,68
b) **ABERGEMENT DU SOCLE DE LA CROIX**	ML	4,60	38,87	178,80
14° - PROTECTION EN PLOMB SUR ELEMENTS EN PIERRE EXPOSES, PLOMB EN TABLE DE 2.5MM D'EPAISSEUR, GLACIS EN PLATRE, PAPIER ISOLANT, BANDE D'EGOUT EN CUIVRE, REMONTEE DANS ENGRAVURE COMPRIS SOLIN AU MORTIER DE CHAUX, ET BADIGEON A L'HUILE DE PATINE.				
a) **BANDEAU INTERMEDIAIRE**	ML	51,50	186,60	9 609,90
b) **TAILLOIR DES CONTREFORTS**	ML	34,10	233,24	7 953,48
TOTAL H.T.				76 959,14
T.V.A. 19.60 %				15 083,99
TOTAL T.T.C.				92 043,13

AVIGNON ·CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS
LOT SCULPTURES

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
RESTAURATION DES SCULPTURES SUR PLACE, CONSOLIDATION AU SILICATE D'ETHYLE, NETTOYAGE PAR GOMMAGE, AU LASER, OU A L'OUTIL MANUEL, INJECTION DE RESINE, MICRO-RAGREAGE, ET EAU FORTE.				
- **FLEURON DES POTS A FEU SUR CONTREFORT**	U	11,00	544,24	5 986,64
TOTAL H.T.				5 986,64
T.V.A. 19.60 %				1 173,38
TOTAL T.T.C.				7 160,02

COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS
LOT VITRAUX

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - ECHAFAUDAGE DE PIED POUR PERMETTRE L'ACCES AUX VITRAUX PAR L'INTERIEUR COMPRIS DEPOSE/REPOSE POUR CHAQUE BAIE.	U	6,00	388,74	2 332,44
2° - DEPOSE DES VITRAUX REALISEE AVEC SOIN, MISE EN CAISSES, TRANSPORT A L'ATELIER POUR RESTAURATION, ET POSE D'UNE OBTURATION PROVISOIRE.	M2	10,56	93,30	985,25
3° - DEPOSE EN DEMOLITION DES VERRES SIMPLES SUR LES BAIES SUD ET EVACUATION A LA DECHARGE.	M2	21,76	15,54	338,15
4° - REVISION DES CHASSIS METALLIQUES, REMPLACEMENT DES FERS ROUILLES, DECAPAGE, TRAITEMENT ANTICORROSION, REFECTION DES SCELLEMENTS AU MORTIER DE CHAUX, ET MISE EN PEINTURE.	M2	32,32	108,84	3 517,71
5° - CREATION DE VITRAUX FIGURATIFS SUR LES BAIES SUD, VERRE ANTIQUE SOUFFLE A LA BOUCHE, MISE EN PLOMB, ET TRANSPORT SUR LE CHANTIER.	M2	21,76	2 332,47	50 754,55
6° - RESTAURATION DES VITRAUX A L'ATELIER, REMISE EN PLOMB, REMPLACEMENT DES VERRES CASSES, NETTOYAGE, ET REMISE EN CAISSE POUR TRANSPORT SUR LE CHANTIER.	M2	10,56	326,54	3 448,26
7° - POSE DES VITRAUX, CALFEUTREMENT PERIPHERIQUE AU MORTIER DE CHAUX, ET CALFEUTREMENT DES FERRURES AU MASTIC A L'HUILE DE LIN.	M2	32,32	124,40	4 020,61
8° - RAQUETTES NEUVES EN CUIVRE COMPOSEES D'UN GRILLAGE A MAILLES LOSANGEES TENDU SUR UN CADRE TUBULAIRE, ET FIXE SUR DES FOURCHES EN LAITON SCELLEES AU MORTIER DE CHAUX.	M2	32,32	248,80	8 041,22
TOTAL H.T.				73 438,19
T.V.A. 19.60 %				14 393,89
TOTAL T.T.C.				87 832,08

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS
LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - DEPOSE EN DEMOLITION DES FENETRES DU COMBLE DE LA NEF, RECUPERATION DES FERRURES POUR REEMPLOI SUR LES MENUISERIES NEUVES, ET EVACUATION A LA DECHARGE.	U	8,00	54,43	435,44
2° - FENETRE NEUVE EN CHATAIGNIER SUR LES BAIES DE LA FACADE, VITRAGE, FERRURES, TRAITEMENT, POSE, FIXATION, ET CALFEUTREMENTS. - **BAIES DU COMBLES DE LA NEF**	M2	14,56	1 088,48	15 848,27
3° - MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES NEUVES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	36,69	31,10	1 141,06
4° - MISE EN PEINTURE DES FERRURES SUR LES MENUISERIES, TRAITEMENT ANTICORROSION, ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	M2	14,56	38,87	565,95
5° - MISE EN PEINTURE DES BARREAUX SUR LES BAIES DU COMBLES DE LA NEF.	M2	13,44	38,87	522,41
TOTAL H.T.				18 513,13
T.V.A. 19.60 %				3 628,57
TOTAL T.T.C.				22 141,70

AVIGNON ·CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

COUVERTURE DE LA NEF ET DU CHOEUR COMPRIS MURS GOUTTEROTS
LOT FERRONNERIE/SERRURERIE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - RESTAURATION DE LA CROIX EN FER FORGE SUR LE PIGNON EST, REVISION DES SOUDURES, DES ASSEMBLAGES, RESTITUTION DES ELEMENTS CASSES OU MANQUANTS, ET REFECTION DES FIXATIONS ET SCELLEMENTS.	U	1,00	544,24	544,24
2° - RESTAURATION DES BARREAUX EN FER FORGE SUR LES BAIES DU COMBLE DE LA NEF, REFECTION DES SCELLEMENTS, RESTITUTIONS DES BARREAUX MANQUANTS, ET TRAITEMENT ANTICORROSION.	M2	19,56	31,10	608,32
TOTAL H.T.				1 152,56
T.V.A. 19.60 %				225,90
TOTAL T.T.C.				1 378,46

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 166,24	1 166,24
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 865,98	7 463,92
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE, CLOTURE DE 3.00 M DE HAUTEUR, EN PROTECTION DE L'AIRE DE CHANTIER ET DES ECHAFAUDAGES.	M2	234,00	27,99	6 549,66
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX.				
a) **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	575,25	34,21	19 679,30
b) **ECHAFAUDAGE REPOSANT SUR LES COUVERTURES**	M2	22,50	38,87	874,58
c) **SAPINE D'ALIMENTATION**	M2	95,00	35,76	3 397,20
5° - PLANCHER EN PROTECTION DES COUVERTURES RECEVANTS UN ECHAFAUDAGE.	M2	9,00	32,65	293,85
6° - FILETS DE PROTECTION POSES EN ENVELOPPE DES ECHAFAUDAGES AFIN D'EVITER LA PROPAGATION DES POUSSIERES ET DES GRAVOIS.	M2	692,75	3,11	2 154,45
7° - ECRAN DE PROTECTION DEVANT LES VITRAUX OU LES MENUISERIES COMPOSE D'UN CONTREPLAQUE AJUSTE A L'EBRASEMENT AVEC CALFEUTREMENT PERIPHERIQUE AU MORTIER DE CHAUX.	M2	35,04	23,33	817,48
ELEVATIONS				
8° - DEPOSE DE LA PROTECTION METALLIQUE POSEE A L'ANGLE NORD/EST SUR LE PILASTRE ROGNE PAR LES VEHICULES.	U	1,00	77,74	77,74
9° - OUVERTURE DES BAIES MUREES POUR PERMETTRE LA POSE DE MENUISERIE.	M2	34,44	38,87	1 338,68

FACADE NORD

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
10° - NETTOYAGE DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE PAR BROSSAGE A LA BROSSE DOUCE.	M2	405,52	15,54	6 301,78
11° - NETTOYAGE DES PAREMENTS PLUS ENCRASSES PAR MICRO-SABLAGE ET/OU GOMMAGE.	M2	173,79	38,87	6 755,22
12° - TRAITEMENT ALGICIDE DE TYPE "MUSLICK" EN RECHERCHE.	M2	231,72	10,88	2 521,11
13° - EXTRACTION DES SELS EN RECHERCHE EN PARTIE BASSE DE LA FACADE.	M2	198,00	62,20	12 315,60
14° - REMINERALISANT A BASE DE SILICATE D'ETHYLE APPLIQUE EN RECHERCHE SUR LA PIERRE.	M2	144,83	31,10	4 504,21
15° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION.				
a) **CORNICHE**	M3	3,780	6 997,41	26 450,21
b) **ENCADREMENT DE BAIES**	M3	1,848	4 975,94	9 195,54
c) **BANDEAU INTERMEDIAIRE**	M3	0,275	4 820,44	1 325,62
d) **PAREMENT AVEC REDANS**	M3	0,099	5 442,43	538,80
e) **SOUBASSEMENT**	M3	0,396	4 198,44	1 662,58
f) **PAREMENTS DROITS**	M3	9,537	3 887,45	37 074,61
16° - DEPOSE ET REPOSE DE PIERRE DE TAILLE POUR FACILITER LES TRAVAUX DE RESTAURATION, MISE EN DEPOT, REPOSE A BAIN DE MORTIER, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.				
a) **CORNICHE**	M3	0,473	2 332,47	1 103,26
b) **PIERRES EN RECHERCHE**	M3	0,750	1 477,24	1 107,93
17° - REFECTION DE L'EBRASEMENT DES BAIES REOUVERTES, RETAILLE DE LA FEUILLURE, ET RAGREAGES.	ML	87,00	59,09	5 140,83
18° - MODIFICATION DE L'OUVERTURE DE LA BAIE BASSE DE LA CAGE D'ESCALIER POUR MISE AUX DIMENSIONS PROJETEES.	ML	3,20	1 477,24	4 727,17

FACADE NORD

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
19° - ALLEGE EN PIERRE DE TAILLE SUR LES 2 BAIES BASSES DE LA CAGE D'ESCALIER.	M2	2,20	1 865,98	4 105,16
20° - REOUVERTURE DES SOUPIRAUX DU SOUBASSEMENT.	U	2,00	233,24	466,48
21° - RAGREAGES REALISES AU MORTIER DE PIERRE RECONSTITUEE EN RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS, TAILLE, ET VIEILLISSEMENT.	M2	40,55	248,80	10 088,84
22° - CONFORTATION INTERNE DES MACONNERIES PAR COULINAGE D'UN LIANT DE CHAUX HYDRAULIQUE NATURELLE.	KG	3 475,860	1,40	4 866,20
23° - REJOINTOIEMENT GENERAL DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE SUR 5CM DE PROFONDEUR, DEGRADATION, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	579,31	41,98	24 319,43
24° - BOUCHEMENT DE LA PORTE DU PIGNON OUEST, MACONNERIE DE MOELLON, ET ENDUIT DRESSE AU MORTIER DE CHAUX.	M2	3,00	326,54	979,62
25° - EAU FORTE AU LAIT DE CHAUX SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS EN 2 COUCHES CROISEES.	M2	579,31	13,99	8 104,55
26° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	29,665	93,30	2 767,74
CONSOLIDATION DE LA VOUTE DE LA 4EME TRAVEE				
27° - CONSOLIDATION DE LA VOUTE DE L'ENTRESOL, ETAIEMENT EN SOUS OEUVRE SUR LES 2 NIVEAUX, DEBLAIEMENT DES REINS DE VOUTES, RECALAGE DES PIERRES, BROCHES, COULIS, ET REMBLAIEMENT EN BETON DE POUZZOLANE.	M2	18,00	777,49	13 994,82
DRAINNAGE				
28° - DEMOLITION DU REVETEMENT BITUMINEUX.	M2	45,00	15,54	699,30

FACADE NORD

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
29° - FOUILLE EN TRANCHEE EXECUTEE MANUELLEMENT PRES DE LA MACONNERIE EN PIERRE DE TAILLE, ET MECANIQUEMENT POUR LE RESTE.	M3	36,000	77,74	2 798,64
30° - RESTAURATION DES MACONNERIES MISES A JOUR PAR LES FOUILLES, NETTOYAGE, CONSOLIDATION, REJOINTOIEMENT OU ENDUIT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	54,00	54,43	2 939,22
31° - CUNETTE EN BETON ARME EN FOND DE FOUILLE AVEC FACON DE REVERS.	M2	36,00	58,31	2 099,16
32° - REGARD DE VISITE EN BETON DU COMMERCE AVEC REHAUSSE ET COUVERCLE METALLIQUE A GARNIR.	U	4,00	466,50	1 866,00
33° - DRAIN EN PVC PERFORE DE ϕ 100MM.	ML	45,00	10,88	489,60
34° - MATERIAUX DRAINANTS EN GRAVE DE CARRIERE SANS FINE.	M3	30,600	62,20	1 903,32
35° - ENROBAGE DU DRAIN PAR UN FILM GEOTEXTILE NON TISSE.	M2	225,00	3,11	699,75
36° - RACCORDEMENT DU DRAIN SUR LE COLLECTEUR DE LA VILLE, TRANCHEE, TUYAU EN PVC, ENROBAGE, BRANCHEMENT, ET REMISE EN ETAT DU SOL.	ML	8,00	233,24	1 865,92
37° - EVACUATION DES DEBLAIS A LA DECHARGE.	M3	40,500	62,20	2 519,10
EAUX PLUVIALES				
38° - REGARD EN PIED DE CHUTE D'EAUX PLUVIALES.	U	3,00	108,84	326,52
39° - RACCORDEMENT DES REGARDS EN PIED DE CHUTE D'EAUX PLUVIALES SUR LE COLLECTEUR DE LA VILLE.	ML	12,00	186,60	2 239,20
ABORDS				

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

FACADE NORD

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
40° -				
CHASSE-ROUES EN PIERRE CALCAIRE DU PAYS PLANTE DANS LE SOL.	U	4,00	622,00	2 488,00
41° -				
CALADE EN GALETS DU PAYS SUR FORME EN SABLE COMPRIS JOINTOIEMENT.	M2	45,00	186,60	8 397,00
TOTAL H.T.				265 561,14
T.V.A. 19.60 %				52 049,98
TOTAL T.T.C.				317 611,12

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

FACADE NORD

LOT COUVERTURE/CHARPENTE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - DEPOSE/REPOSE DE LA COUVERTURE DE LA 4EME TRAVEE POUR PERMETTRE AU MACON DE REALISER LA RESTAURATION DE LA VOUTE EN PIERRE QUI S'AFFAISSE.	M2	32,40	186,60	6 045,84
2° - RESSUITE DE LA COUVERTURE EN TUILE CREUSE, REMPLACEMENT DES TUILES CASSEES, ET RESCELLEMENT DES TUILES DESCELLEES AU MORTIER.	M2	108,00	62,20	6 717,60
3° - RIVE DE TETE ENGRAVEE DANS LA MACONNERIE COMPRIS BANDES D'ETANCHEITE ET LE SOLIN AU MORTIER DE CHAUX.	ML	31,50	171,04	5 387,76
4° - RIVE LATERALE ENGRAVEE DANS LA MACONNERIE COMPRIS BANDES D'ETANCHEITE ET LE SOLIN AU MORTIER DE CHAUX.	ML	14,00	147,73	2 068,22
5° - RIVE LATERALE SCELLEE AVEC TUILE EN RIVE FORMANT GOUTTE D'EAU.	ML	9,00	38,87	349,83
6° - EGOUT SCELLE SUR CORNICHE EN PIERRE COMPRIS DOUBLIS.	ML	31,50	37,32	1 175,58
7° - CHASSIS DE TOIT OUVRANT AU DROIT DE CHAQUE BAIE INTERIEURE DE LA NEF, VITRAGE STADIP, ETANCHEITE PERIPHERIQUE, ET MISE EN PEINTURE ANTICORROSION.	U	4,00	699,74	2 798,96
8° - GOUTTIERE 1/2 RONDE EN CUIVRE DE 6/10e POSEE A L'EGOUT DE LA COUVERTURE, FIXATION PAR CROCHETS EN CUIVRE COMPRIS NAISSANCES, TALONS, BESACES, TROUS ET SCELLEMENTS AU MORTIER DE CHAUX.	ML	31,50	46,64	1 469,16
9° - DESCENTES D'EAUX PLUVIALES EN CUIVRE COMPRIS COUDES, BAGUES ET COLLIERS.	ML	39,00	54,43	2 122,77
10° - DAUPHIN EN FONTE DE 2.50M COMPRIS BAGUES, COLLIERS, ET PEINTURE ANTICORROSION.	U	3,00	248,80	746,40

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
11° -				
PROTECTION EN PLOMB SUR ELEMENTS EN PIERRE EXPOSES, PLOMB EN TABLE DE 2.5MM D'EPAISSEUR, GLACIS EN PLATRE, PAPIER ISOLANT, BANDE D'EGOUT EN CUIVRE, REMONTEE DANS ENGRAVURE COMPRIS SOLIN AU MORTIER DE CHAUX, ET BADIGEON A L'HUILE DE PATINE.				
- **BANDEAU INTERMEDIAIRE**	ML	34,00	186,60	6 344,40
TOTAL H.T.				35 226,52
T.V.A. 19.60 %				6 904,40
TOTAL T.T.C.				42 130,92

FACADE NORD

LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
DEPOSE EN DEMOLITION DE MENUISERIES ET EVACUATION A LA DECHARGE.	U	11,00	38,87	427,57
2° -				
FENETRE NEUVE EN CHATAIGNIER SUR LES BAIES DE LA FACADE, VITRAGE, FERRURES, TRAITEMENT, POSE, FIXATION, ET CALFEUTREMENTS.				
a) **BAIES DE LA CAGE D'ESCALIER**	M2	11,80	1 166,24	13 761,63
b) **BAIES HAUTES DU BAS-COTE**	M2	19,20	1 321,74	25 377,41
c) **BAIES BASSES DU BAS-COTE**	M2	4,46	1 710,48	7 628,74
d) **PETITE BAIE SUR LA CAGE D'ESCALIER DE L'ENTRESOL**	M2	0,18	2 332,47	419,84
3° -				
MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES NEUVES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	89,81	31,10	2 793,09
4° -				
MISE EN PEINTURE DES FERRURES SUR LES MENUISERIES, TRAITEMENT ANTICORROSION, ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	M2	35,64	38,87	1 385,33
5° -				
MISE EN PEINTURE DES BARREAUDAGE EN FER FORGE SUR LES BAIES DE LA FACADE.	M2	75,68	34,21	2 589,01
TOTAL H.T.				54 382,62
T.V.A. 19.60 %				10 658,99
TOTAL T.T.C.				65 041,61

AVIGNON - CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

FACADE NORD

LOT FERRONNERIE/SERRURERIE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - RESTAURATION DES BARREAUDAGES EN FER FORGE SUR LES BAIES DE LA FACADE, REFECTION DES SCELLEMENTS, RESTITUTIONS DES BARREAUX MANQUANTS, ET TRAITEMENT ANTICORROSION.	M2	4,46	77,74	346,72
2° - PASSIVATION DES FERS DE TIRANTS EN FACADE, TRAITEMENT ANTICORROSION ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	ML	7,50	23,33	174,98
3° - CREATION D'UN BARREAUDAGE EN FER FORGE SUR LA BAIE BASSE DE LA CAGE D'ESCALIER.	M2	2,20	544,24	1 197,33
TOTAL H.T.				1 719,03
T.V.A. 19.60 %				336,93
TOTAL T.T.C.				2 055,96

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

FACADE NORD

LOT ELECTRICITE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - DEPLACEMENT DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE SITUEE AU PIED DE LA FACADE OUEST DU BAS-COTE.	U	1,00	3 887,45	3 887,45
TOTAL H.T.				3 887,45
T.V.A. 19.60 %				761,94
TOTAL T.T.C.				4 649,39

FACADE EST

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 166,24	1 166,24
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 865,98	7 463,92
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE, CLOTURE DE 3.00 M DE HAUTEUR, EN PROTECTION DE L'AIRE DE CHANTIER ET DES ECHAFAUDAGES.	M2	210,00	27,99	5 877,90
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX.				
a) **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	667,00	34,21	22 818,07
b) **SAPINE D'ALIMENTATION**	M2	230,00	35,76	8 224,80
5° - CHEMIN DE ROULEMENT ENTRE LA SAPINE ET L'ECHAFAUDAGE EN FACADE EST POUR LE TRANSPORT DES MATERIAUX.	ML	17,00	233,24	3 965,08
6° - PARE-GRAVOIS POSE SUR L'ECHAFAUDAGE POUR LA PROTECTION DES PIETONS PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX.	ML	27,00	46,64	1 259,28
7° - ESCALIER D'ACCES POSE DANS LA COUR SUD JUSQU'AU NIVEAU DE LA PASSERELLE DE CIRCULATION.	M2	30,00	46,64	1 399,20
8° - PASSERELLE DE CIRCULATION ENTRE L'ESCALIER D'ACCES ET L'ECHAFAUDAGE SITUE EN FACADE EST, PASSAGE AU-DESSUS DE LA TERRASSE POUR LES PERSONNES.	ML	17,00	171,04	2 907,68
9° - FILETS DE PROTECTION POSES EN ENVELOPPE DES ECHAFAUDAGES AFIN D'EVITER LA PROPAGATION DES POUSSIERES ET DES GRAVOIS.	M2	897,00	3,11	2 789,67

FACADE EST

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
10° - ECRAN DE PROTECTION DEVANT LES VITRAUX OU LES MENUISERIES COMPOSE D'UN CONTREPLAQUE AJUSTE A L'EBRASEMENT AVEC CALFEUTREMENT PERIPHERIQUE AU MORTIER DE CHAUX.	M2	5,78	23,33	134,85
ELEVATIONS				
11° - NETTOYAGE DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE PAR BROSSAGE A LA BROSSE DOUCE.	M2	118,35	15,54	1 839,16
12° - NETTOYAGE DES PAREMENTS PLUS ENCRASSES PAR MICRO-SABLAGE ET/OU GOMMAGE.	M2	276,15	38,87	10 733,95
13° - TRAITEMENT ALGICIDE DE TYPE "MUSLICK" EN RECHERCHE.	M2	98,63	10,88	1 073,09
14° - EXTRACTION DES SELS EN RECHERCHE EN PARTIE BASSE DE LA FACADE.	M2	63,00	62,20	3 918,60
15° - REMINERALISANT A BASE DE SILICATE D'ETHYLE APPLIQUE EN RECHERCHE SUR LA PIERRE.	M2	157,80	31,10	4 907,58
16° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION.				
a) **CORNICHE**	M3	5,925	6 997,41	41 459,65
b) **PAREMENT AVEC REDANS**	M3	0,495	5 442,43	2 694,00
c) **SOUBASSEMENT**	M3	1,238	4 198,44	5 197,67
d) **PAREMENTS DROITS**	M3	3,551	3 887,45	13 804,33
17° - DEPOSE ET REPOSE DE PIERRE DE TAILLE POUR FACILITER LES TRAVAUX DE RESTAURATION, MISE EN DEPOT, REPOSE A BAIN DE MORTIER, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.				
a) **CORNICHE**	M3	0,593	2 332,47	1 383,15
b) **PIERRES EN RECHERCHE**	M3	1,750	1 477,24	2 585,17

FACADE EST

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
18° - RAGREAGES REALISES AU MORTIER DE PIERRE RECONSTITUEE EN RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS, TAILLE, ET VIEILLISSEMENT.				
a) **SUR LES CORNICHES**	M2	16,38	388,74	6 367,56
b) **SUR LES PAREMENTS**	M2	39,45	248,80	9 815,16
19° - CONFORTATION INTERNE DES MACONNERIES PAR COULINAGE D'UN LIANT DE CHAUX HYDRAULIQUE NATURELLE.	KG	2 367,000	1,40	3 313,80
20° - REJOINTOIEMENT GENERAL DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE SUR 5CM DE PROFONDEUR, DEGRADATION, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	394,50	41,98	16 561,11
21° - RESTAURATION DES INSCRIPTIONS EN LATIN SUR LA TABLE HAUTE.	M2	21,00	186,60	3 918,60
22° - EAU FORTE AU LAIT DE CHAUX SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS EN 2 COUCHES CROISEES.	M2	394,50	13,99	5 519,06
23° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	17,127	93,30	1 597,95
DRAIN AU PIED DE LA FACADE				
24° - DEMOLITION DU REVETEMENT BITUMINEUX.	M2	20,00	15,54	310,80
25° - FOUILLE EN TRANCHEE EXECUTEE MANUELLEMENT PRES DE LA MACONNERIE EN PIERRE DE TAILLE, ET MECANIQUEMENT POUR LE RESTE.	M3	30,000	77,74	2 332,20
26° - RESTAURATION DES MACONNERIES MISES A JOUR PAR LES FOUILLES, NETTOYAGE, CONSOLIDATION, REJOINTOIEMENT OU ENDUIT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	30,00	54,43	1 632,90
27° - CUNETTE EN BETON ARME EN FOND DE FOUILLE AVEC FACON DE REVERS.	M2	20,00	58,31	1 166,20
28° - DRAIN EN PVC PERFORE DE ϕ 100MM.	ML	20,00	10,88	217,60

FACADE EST

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
29° - MATERIAUX DRAINANTS EN GRAVE DE CARRIERE SANS FINE.	M3	30,000	62,20	1 866,00
30° - ENROBAGE DU DRAIN PAR UN FILM GEOTEXTILE NON TISSE.	M2	120,00	3,11	373,20
31° - REGARD DE VISITE EN BETON DU COMMERCE AVEC REHAUSSE ET COUVERCLE METALLIQUE A GARNIR.	U	2,00	466,50	933,00
32° - RACCORDEMENT DU DRAIN SUR LE COLLECTEUR DE LA VILLE, TRANCHEE, TUYAU EN PVC, ENROBAGE, BRANCHEMENT, ET REMISE EN ETAT DU SOL.	ML	5,00	233,24	1 166,20
33° - DEPOSE ET REPOSE DE LA BORDURE DU TROTTOIRE.	ML	24,00	77,74	1 865,76
34° - REMISE EN ETAT DU REVETEMENT DU TROTTOIR.	M2	20,00	85,53	1 710,60
35° - REMISE EN ETAT DU REVETEMENT DE LA ROUTE AU DROIT DU TROTTOIR DEPOSE.	M2	19,20	101,07	1 940,54
36° - EVACUATION DES DEBLAIS A LA DECHARGE.	M3	33,000	62,20	2 052,60

NOTA :

LES TRAVAUX LIES AUX EVENTUELLES PASSAGE DE CONDUITS (ELECTRICITE, EAUX, GAZ, ETC.) NE SONT PAS COMPRIS DANS CETTE ETUDE

TOTAL H.T.	212 263,88
T.V.A. 19.60 %	41 603,72
TOTAL T.T.C.	253 867,60

FACADE EST

LOT COUVERTURE/CHARPENTE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
RESTAURATION DES PROTECTION EN PLOMB EXISTANTE, REVISION DES PATTES, DES AGRAFES, DES SOLINS, ET GRAISSAGE A L'HUILE DE PATINE.				
- **CORNICHE**	ML	39,50	62,20	2 456,90
2° -				
PROTECTION EN PLOMB SUR ELEMENTS EN PIERRE EXPOSES, PLOMB EN TABLE DE 2.5MM D'EPAISSEUR, GLACIS EN PLATRE, PAPIER ISOLANT, BANDE D'EGOUT EN CUIVRE, REMONTEE DANS ENGRAVURE COMPRIS SOLIN AU MORTIER DE CHAUX, ET BADIGEON A L'HUILE DE PATINE.				
- **BANDEAU INTERMEDIAIRE**	ML	11,00	186,60	2 052,60
TOTAL H.T.				4 509,50
T.V.A. 19.60 %				883,86
TOTAL T.T.C.				5 393,36

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

FACADE EST

LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - DEPOSE EN CONSERVATION DE MENUISERIE ET TRANSPORT A L'ATELIER POUR RESTAURATION.				
a) **VOLETS INTERIEURS DE LA SACRISTIE**	U	1,00	77,74	77,74
b) **FENETRES DE LA SACRISTIE**	U	1,00	233,24	233,24
2° - RESTAURATION DE MENUISERIE, REMISE EN JEU, REMPLACEMENT DES BOIS CASSES OU POURRIS, TRAITEMENT, REVISION DES FERRURES ET DES VERRES.				
a) **VOLETS INTERIEURS DE LA SACRISTIE**	M2	5,78	77,74	449,34
b) **FENETRE DE LA SACRISTIE**	M2	5,78	264,34	1 527,89
3° - REPOSE DES MENUISERIES RESTAUREES, FIXATION, SCELLEMENT, ET CALFEUTREMENTS.				
a) **FENETRE DE LA SACRISTIE**	U	1,00	388,74	388,74
b) **VOLETS INTERIEURS DE LA SACRISTIE**	U	1,00	233,24	233,24
4° - MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES ANCIENNES, DECAPAGE, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	29,13	46,64	1 358,62
5° - MISE EN PEINTURE DES FERRURES SUR LES MENUISERIES, TRAITEMENT ANTICORROSION, ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	M2	11,56	38,87	449,34
6° - MISE EN PEINTURE DES GRILLES EN FER FORGE SUR LES BAIES DE LA FACADE.	M2	24,39	34,21	834,38
TOTAL H.T.				5 552,53
T.V.A. 19.60 %				1 088,30
TOTAL T.T.C.				6 640,83

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

FACADE EST

LOT FERRONNERIE/SERRURERIE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - RESTAURATION DE LA GRILLE DE L'OCULUS DU FRONTON, RESTITUTION DES ORNEMENTS DESSOUDES OU MANQUANTS, REVISION DES SOUDURES, DES ASSEMBLAGES, ET REFECTION DES FIXATIONS ET SCELLEMENTS.	U	1,00	699,74	699,74
2° - CHASSIS GRILLAGE OUVRANT SUR L'OCULUS DU CHOEUR, CADRE METALLIQUE, GRILLAGE, VERROU, POSE ET FIXATION.	U	1,00	590,90	590,90
3° - RESTAURATION DES GRILLES EN FER FORGE, REFECTION DES SCELLEMENTS, ET TRAITEMENT ANTICORROSION.	M2	5,78	77,74	449,34
TOTAL H.T.				1 739,98
T.V.A. 19.60 %				341,04
TOTAL T.T.C.				2 081,02

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 166,24	1 166,24
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 865,98	7 463,92
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE, CLOTURE DE 3.00 M DE HAUTEUR, EN PROTECTION DE L'AIRE DE CHANTIER ET DES ECHAFAUDAGES.	M2	99,00	27,99	2 771,01
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX.				
a) **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	642,00	34,21	21 962,82
b) **ECHAFAUDAGE REPOSANT SUR LES COUVERTURES**	M2	42,75	38,87	1 661,69
c) **SAPINE D'ALIMENTATION**	M2	95,00	35,76	3 397,20
5° - PLANCHER EN PROTECTION DES COUVERTURES RECEVANTS UN ECHAFAUDAGE.	M2	9,00	32,65	293,85
6° - FILETS DE PROTECTION POSES EN ENVELOPPE DES ECHAFAUDAGES AFIN D'EVITER LA PROPAGATION DES POUSSIERES ET DES GRAVOIS.	M2	779,75	3,11	2 425,02
7° - ECRAN DE PROTECTION DEVANT LES VITRAUX OU LES MENUISERIES COMPOSE D'UN CONTREPLAQUE AJUSTE A L'EBRASEMENT AVEC CALFEUTREMENT PERIPHERIQUE AU MORTIER DE CHAUX.	M2	39,31	23,33	917,10
ELEVATIONS				
8° - ABATTAGE DE L'ARBRE ACCOLE AU CLOITRE, DERACINAGE, BOUCHEMENT DU TROU, ET EVACUATION.	U	1,00	699,74	699,74
9° - OUVERTURE DES BAIES MUREES POUR PERMETTRE LA POSE DE MENUISERIE.	M2	9,04	38,87	351,38

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
10° - NETTOYAGE DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE PAR BROSSAGE A LA BROSSE DOUCE.	M2	513,33	15,54	7 977,15
11° - NETTOYAGE DES PAREMENTS PLUS ENCRASSES PAR MICRO-SABLAGE ET/OU GOMMAGE.	M2	342,23	38,87	13 302,48
12° - TRAITEMENT ALGICIDE DE TYPE "MUSLICK" EN RECHERCHE.	M2	256,67	10,88	2 792,57
13° - REMINERALISANT A BASE DE SILICATE D'ETHYLE APPLIQUE EN RECHERCHE SUR LA PIERRE.	M2	213,89	31,10	6 651,98
14° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION.				
a) **BANDEAU INTERMEDIAIRE**	M3	0,210	4 820,44	1 012,29
b) **PAREMENT AVEC REDANS**	M3	1,733	5 442,43	9 431,73
c) **JAMBAGES DES ARCATURES DU CLOITRE**	M3	2,228	4 820,44	10 739,94
d) **PAREMENTS DROITS**	M3	5,133	3 887,45	19 954,28
15° - DEPOSE ET REPOSE DE PIERRE DE TAILLE POUR FACILITER LES TRAVAUX DE RESTAURATION, MISE EN DEPOT, REPOSE A BAIN DE MORTIER, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.				
- **PIERRES EN RECHERCHE**	M3	1,500	1 477,24	2 215,86
16° - REFECTION DE L'EBRASEMENT DES BAIES REOUVERTES, RETAILLE DE LA FEUILLURE, ET RAGREAGES.	ML	22,20	59,09	1 311,80
17° - RAGREAGES REALISES AU MORTIER DE PIERRE RECONSTITUEE EN RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS, TAILLE, ET VIEILLISSEMENT.	M2	59,89	248,80	14 900,63
18° - RESTITUTION DE L'ENCADREMENT SUR L'APPUI DES BAIES HAUTES DE LA NEF AU DROIT DE LA COUVERTURE.	ML	10,00	101,07	1 010,70
19° - CONFORTATION INTERNE DES MACONNERIES PAR COULINAGE D'UN LIANT DE CHAUX HYDRAULIQUE NATURELLE.	KG	5 133,330	1,40	7 186,66

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
20° - REJOINTOIEMENT GENERAL DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE SUR 5CM DE PROFONDEUR, DEGRADATION, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	855,56	41,98	35 916,41
21° - EAU FORTE AU LAIT DE CHAUX SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS EN 2 COUCHES CROISEES.	M2	855,56	13,99	11 969,28
22° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	23,945	93,30	2 234,07
SOL				
23° - RESTITUTION EN DALLE DE PIERRE SUR L'ENTREE DE LA CAGE D'ESCALIER.	M2	27,00	388,74	10 495,98
24° - LAVAGE ET BROSSAGE DU SOL EN DALLE DE PIERRE.	M2	46,75	10,88	508,64
EAUX PLUVIALES				
25° - REGARD EN PIED DE CHUTE D'EAUX PLUVIALES.	U	1,00	108,84	108,84
26° - RACCORDEMENT DES REGARDS EN PIED DE CHUTE D'EAUX PLUVIALES SUR LE COLLECTEUR DE LA VILLE.	ML	15,00	186,60	2 799,00
ABORDS				
27° - REPIQUAGE DU SOL POUR PERMETTRE LA MISE EN OEUVRE DE LA CALADE.	M3	5,200	38,87	202,12
28° - CALADE EN GALETS DU PAYS SUR FORME EN SABLE COMPRIS JOINTOIEMENT.	M2	26,00	186,60	4 851,60

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX
FACADE SUD ET GALERIE
LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
29° -				
EVACUATION DES DEBLAIS A LA DECHARGE.	M3	5,200	62,20	323,44
TOTAL H.T.				211 007,42
T.V.A. 19.60 %				41 357,45
TOTAL T.T.C.				252 364,87

FACADE SUR ET GALERIE
LOT COUVERTURE/CHARPENTE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - RESSUITE DE LA COUVERTURE EN TUILE CREUSE, REMPLACEMENT DES TUILES CASSEES, ET RESCELLEMENT DES TUILES DESCELLEES AU MORTIER.	M2	66,50	62,20	4 136,30
2° - RIVE DE TETE ENGRAVEE DANS LA MACONNERIE COMPRIS BANDES D'ETANCHEITE ET LE SOLIN AU MORTIER DE CHAUX.	ML	19,00	171,04	3 249,76
3° - RIVE LATERALE ENGRAVEE DANS LA MACONNERIE COMPRIS BANDES D'ETANCHEITE ET LE SOLIN AU MORTIER DE CHAUX.	ML	36,00	147,73	5 318,28
4° - EGOUT SCELLE SUR CORNICHE EN PIERRE COMPRIS DOUBLIS.	ML	19,00	37,32	709,08
5° - RESTAURATION DES PROTECTION EN PLOMB EXISTANTE, REVISION DES PATTES, DES AGRAFES, DES SOLINS, ET GRAISSAGE A L'HUILE DE PATINE. - **SUR L'ACROTERE**	ML	19,00	54,43	1 034,17
6° - DESCENTES D'EAUX PLUVIALES EN CUIVRE COMPRIS COUDES, BAGUES ET COLLIERS.	ML	11,00	54,43	598,73
7° - DAUPHIN EN FONTE DE 2.50M COMPRIS BAGUES, COLLIERS, ET PEINTURE ANTICORROSION.	U	1,00	248,80	248,80
8° - PROTECTION EN PLOMB SUR ELEMENTS EN PIERRE EXPOSES, PLOMB EN TABLE DE 2.5MM D'EPAISSEUR, GLACIS EN PLATRE, PAPIER ISOLANT, BANDE D'EGOUT EN CUIVRE, REMONTEE DANS ENGRAVURE COMPRIS SOLIN AU MORTIER DE CHAUX, ET BADIGEON A L'HUILE DE PATINE. - **BANDEAU INTERMEDIAIRE**	ML	25,00	186,60	4 665,00
TOTAL H.T.				19 960,12
T.V.A. 19.60 %				3 912,18
TOTAL T.T.C.				23 872,30

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
RESTAURATION DES SCULPTURES SUR PLACE, CONSOLIDATION AU SILICATE D'ETHYLE, NETTOYAGE PAR GOMMAGE, AU LASER, OU A L'OUTIL MANUEL, INJECTION DE RESINE, MICRO-RAGREAGE, ET EAU FORTE.				
- **FRONTON DE LA PORTE D'ACCES A LA NEF**	U	1,00	699,74	699,74
TOTAL H.T.				699,74
T.V.A. 19.60 %				137,15
TOTAL T.T.C.				836,89

FACADE SUD ET GALERIE
LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
DEPOSE EN DEMOLITION DE MENUISERIES ET EVACUATION A LA DECHARGE.	U	1,00	38,87	38,87
2° -				
DEPOSE EN CONSERVATION DE MENUISERIE ET TRANSPORT A L'ATELIER POUR RESTAURATION.				
a) **PORTES DE LA NEF ET DE LA SACRISTIE**	U	2,00	186,60	373,20
b) **VOLETS EXTERIEURS DE LA NEF**	U	3,00	77,74	233,22
c) **FENETRES DE LA NEF**	U	3,00	233,24	699,72
3° -				
RESTAURATION DE MENUISERIE, REMISE EN JEU, REMPLACEMENT DES BOIS CASSES OU POURRIS, TRAITEMENT, REVISION DES FERRURES ET DES VERRES.				
a) **PORTES DE LA NEF ET DE LA SACRISTIE**	M2	14,06	108,84	1 530,29
b) **VOLETS EXTERIEURS DE LA NEF**	M2	19,89	77,74	1 546,25
c) **FENETRES DE LA NEF**	M2	19,89	264,34	5 257,72
4° -				
REPOSE DES MENUISERIES RESTAUREES, FIXATION, SCELLEMENT, ET CALFEUTREMENTS.				
a) **PORTES DE LA NEF ET DE LA SACRISTIE**	U	2,00	233,24	466,48
b) **FENETRES DE LA NEF**	U	3,00	388,74	1 166,22
c) **VOLETS EXTERIEURS DE LA NEF**	U	3,00	233,24	699,72
5° -				
FENETRE NEUVE EN CHATAIGNIER SUR LES BAIES DE LA FACADE, VITRAGE, FERRURES, TRAITEMENT, POSE, FIXATION, ET CALFEUTREMENTS.				
a) **BAIES DE LA CAGE D'ESCALIER**	M2	3,60	1 166,24	4 198,46
b) **PORTE-FENETRE D'ACCES A LA CAGE D'ESCALIER**	M2	5,44	1 321,74	7 190,27
6° -				
REMISE EN TEINTE DES MENUISERIES ANCIENNES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	35,43	46,64	1 652,46
7° -				
MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES ANCIENNES, DECAPAGE, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	100,25	46,64	4 675,66
8° -				
MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES NEUVES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	22,78	31,10	708,46

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
9° -				
MISE EN PEINTURE DES FERRURES SUR LES MENUISERIES, TRAITEMENT ANTICORROSION, ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	M2	62,88	38,87	2 444,15
TOTAL H.T.				32 881,15
T.V.A. 19.60 %				6 444,71
TOTAL T.T.C.				39 325,86

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX
FACADE OUEST
LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 166,24	1 166,24
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 865,98	7 463,92
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE, CLOTURE DE 3.00 M DE HAUTEUR, EN PROTECTION DE L'AIRE DE CHANTIER ET DES ECHAFAUDAGES.	M2	183,00	27,99	5 122,17
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX.				
a) **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	379,50	34,21	12 982,70
b) **SAPINE D'ALIMENTATION**	M2	110,00	35,76	3 933,60
5° - FILETS DE PROTECTION POSES EN ENVELOPPE DES ECHAFAUDAGES AFIN D'EVITER LA PROPAGATION DES POUSSIERES ET DES GRAVOIS.	M2	489,50	3,11	1 522,35
ELEVATIONS				
6° - ABATTAGE DU CYPRES ACCOLE A LA FACADE, DERACINAGE, BOUCHEMENT DU TROU, ET EVACUATION.	U	1,00	1 088,48	1 088,48
7° - PIOCHEMENT DES ENDUITS ANCIENS EN MAUVAIS ETAT ET DEGRADATION DES JOINTS.	M2	227,00	23,33	5 295,91
8° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION.				
- **PAREMENTS DROITS**	M3	0,681	3 887,45	2 647,35
9° - CONFORTATION INTERNE DES MACONNERIES PAR COULINAGE D'UN LIANT DE CHAUX HYDRAULIQUE NATURELLE.	KG	1 135,000	1,40	1 589,00

FACADE OUEST
LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
10° - DEPOSE ET REPOSE DE PIERRE DE TAILLE POUR FACILITER LES TRAVAUX DE RESTAURATION, MISE EN DEPOT, REPOSE A BAIN DE MORTIER, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.				
- PIERRES DESOLIDARISEES SUR LE DEPART DU MUR DU CLOITRE	M3	0,594	1 477,24	877,48
11° - ENDUIT DRESSE A LA CHAUX GRASSE TEINTE DANS LA MASSE COMPRIS REFICHAGE DES JOINTS.	M2	227,00	54,43	12 355,61
12° - BROSSAGE ET NETTOYAGE DES ENDUITS CONSERVES.	M2	75,66	7,77	587,88
13° - REFECTION DE L'EBRASEMENT DES BAIES , RETAILLE DE LA FEUILLURE, ET RAGREAGES.	ML	11,40	59,09	673,63
14° - EAU FORTE AU LAIT DE CHAUX SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS EN 2 COUCHES CROISEES.	M2	302,66	13,99	4 234,21
15° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	11,274	93,30	1 051,86
TOTAL H.T.				62 592,39
T.V.A. 19.60 %				12 268,11
TOTAL T.T.C.				74 860,50

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

FACADE OUEST

LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
DEPOSE EN DEMOLITION DE MENUISERIES ET EVACUATION A LA DECHARGE.	U	1,00	38,87	38,87
2° -				
FENETRE NEUVE EN CHATAIGNIER SUR LES BAIES DE LA FACADE, VITRAGE, FERRURES, TRAITEMENT, POSE, FIXATION, ET CALFEUTREMENTS.				
- BAIES DE LA CAGE D'ESCALIER	M2	2,52	1 166,24	2 938,92
3° -				
MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES NEUVES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	6,35	31,10	197,49
4° -				
MISE EN PEINTURE DES FERRURES SUR LES MENUISERIES, TRAITEMENT ANTICORROSION, ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	M2	2,52	38,87	97,95
TOTAL H.T.				3 273,23
T.V.A. 19.60 %				641,55
TOTAL T.T.C.				3 914,78

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 166,24	1 166,24
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 865,98	7 463,92
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE, CLOTURE DE 3.00 M DE HAUTEUR, EN PROTECTION DE L'AIRE DE CHANTIER ET DES ECHAFAUDAGES.	M2	318,00	27,99	8 900,82
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX.				
a) **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	1 099,00	34,21	37 596,79
b) **SAPINE D'ALIMENTATION**	M2	150,00	35,76	5 364,00
5° - PLANCHER DE TRAVAIL POUR PERMETTRE L'ACCES A LA VOUTE DU PORCHE COMPOSES D'UNE OSSATURE METALLIQUE REPOSANT SUR LES ECHAFAUDAGES.	M2	7,00	38,87	272,09
6° - CHEMIN DE ROULEMENT ENTRE LA SAPINE ET L'ECHAFAUDAGE EN FACADE EST POUR LE TRANSPORT DES MATERIAUX.	ML	16,00	233,24	3 731,84
7° - PARE-GRAVOIS POSE SUR L'ECHAFAUDAGE POUR LA PROTECTION DES PIETONS PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX.	ML	45,00	46,64	2 098,80
8° - FILETS DE PROTECTION POSES EN ENVELOPPE DES ECHAFAUDAGES AFIN D'EVITER LA PROPAGATION DES POUSSIERES ET DES GRAVOIS.	M2	1 249,00	3,11	3 884,39
9° - ECRAN DE PROTECTION DEVANT LES VITRAUX OU LES MENUISERIES COMPOSE D'UN CONTREPLAQUE AJUSTE A L'EBRASEMENT AVEC CALFEUTREMENT PERIPHERIQUE AU MORTIER DE CHAUX.	M2	72,21	23,33	1 684,66
ELEVATIONS				
10° - ARRACHAGE DE LA VEGETATION ET EVACUATION.		- FORFAIT -		311,00

DEMIE-LUNE ET GALERIE
LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
11° - NETTOYAGE DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE PAR BROSSAGE A LA BROSSE DOUCE.	M2	1 117,71	15,54	17 369,21
12° - NETTOYAGE DES PAREMENTS PLUS ENCRASSES PAR MICRO-SABLAGE ET/OU GOMMAGE.	M2	479,02	38,87	18 619,51
13° - TRAITEMENT ALGICIDE DE TYPE "MUSLICK" EN RECHERCHE.	M2	399,18	10,88	4 343,08
14° - EXTRACTION DES SELS EN RECHERCHE EN PARTIE BASSE DE LA FACADE.	M2	156,00	62,20	9 703,20
15° - REMINERALISANT A BASE DE SILICATE D'ETHYLE APPLIQUE EN RECHERCHE SUR LA PIERRE.	M2	399,18	31,10	12 414,50
16° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION.				
a) **FRONTON DU PORCHE D'ENTREE**	M3	8,438	5 442,43	45 923,22
b) **CORNICHE**	M3	1,260	6 997,41	8 816,74
c) **ENCADREMENT DE BAIES**	M3	0,396	4 975,94	1 970,47
d) **JAMBAGES DES ARCATURES DU CLOITRE**	M3	0,495	4 820,44	2 386,12
e) **APPUI DES ARCATURES DU CLOITRE**	M3	0,371	4 276,20	1 586,47
f) **PAREMENT AVEC REDANS**	M3	1,238	5 442,43	6 737,73
g) **SOUBASSEMENT**	M3	1,238	4 198,44	5 197,67
h) **PAREMENTS DROITS**	M3	7,185	3 887,45	27 931,33
17° - DEPOSE ET REPOSE DE PIERRE DE TAILLE POUR FACILITER LES TRAVAUX DE RESTAURATION, MISE EN DEPOT, REPOSE A BAIN DE MORTIER, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.				
a) **FRONTON**	M3	2,812	1 865,98	5 247,14
b) **CORNICHE**	M3	0,315	2 332,47	734,73
c) **PIERRES EN RECHERCHE**	M3	2,000	1 477,24	2 954,48

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
18° - CREATION D'UNE PORTE SUR LA SACRISTIE, DEMOLITION, LINTEAU EN PIERRE, RETAILLE DES JAMBAGES, ET FINITION.	U	1,00	932,98	932,98
19° - RAGREAGES REALISES AU MORTIER DE PIERRE RECONSTITUEE EN RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS, TAILLE, ET VIEILLISSEMENT.				
a) **SUR LES CORNICHES**	M2	8,82	388,74	3 428,69
b) **SUR LES PAREMENTS**	M2	111,77	248,80	27 808,38
20° - CONFORTATION INTERNE DES MACONNERIES PAR COULINAGE D'UN LIANT DE CHAUX HYDRAULIQUE NATURELLE.	KG	9 580,380	1,40	13 412,53
21° - REJOINTOIEMENT GENERAL DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE SUR 5CM DE PROFONDEUR, DEGRADATION, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	1 596,73	41,98	67 030,73
22° - EAU FORTE AU LAIT DE CHAUX SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS EN 2 COUCHES CROISEES.	M2	1 596,73	13,99	22 338,25
23° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	43,310	93,30	4 040,82
SOL				
24° - LAVAGE ET BROSSAGE DU SOL EN DALLE DE PIERRE.	M2	60,00	10,88	652,80
DRAINNAGE				
25° - DEMOLITION DU REVETEMENT BITUMINEUX.	M2	40,00	15,54	621,60
26° - FOUILLE EN TRANCHEE EXECUTEE MANUELLEMENT PRES DE LA MACONNERIE EN PIERRE DE TAILLE, ET MECANIQUEMENT POUR LE RESTE.	M3	32,000	77,74	2 487,68

DEMIE-LUNE ET GALERIE
LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
27° - RESTAURATION DES MACONNERIES MISES A JOUR PAR LES FOUILLES, NETTOYAGE, CONSOLIDATION, REJOINTOIEMENT OU ENDUIT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	48,00	54,43	2 612,64
28° - CUNETTE EN BETON ARME EN FOND DE FOUILLE AVEC FACON DE REVERS.	M2	32,00	58,31	1 865,92
29° - REGARD DE VISITE EN BETON DU COMMERCE AVEC REHAUSSE ET COUVERCLE METALLIQUE A GARNIR.	U	3,00	466,50	1 399,50
30° - DRAIN EN PVC PERFORE DE ϕ 100MM.	ML	40,00	10,88	435,20
31° - MATERIAUX DRAINANTS EN GRAVE DE CARRIERE SANS FINE.	M3	27,200	62,20	1 691,84
32° - ENROBAGE DU DRAIN PAR UN FILM GEOTEXTILE NON TISSE.	M2	200,00	3,11	622,00
33° - RACCORDEMENT DU DRAIN SUR LE COLLECTEUR DE LA VILLE, TRANCHEE, TUYAU EN PVC, ENROBAGE, BRANCHEMENT, ET REMISE EN ETAT DU SOL.	ML	8,00	233,24	1 865,92
34° - DEPOSE ET REPOSE DE LA BORDURE DU TROTTOIRE.	ML	44,00	77,74	3 420,56
35° - REMISE EN ETAT DU REVETEMENT DU TROTTOIR.	M2	32,00	85,53	2 736,96
36° - REMISE EN ETAT DU REVETEMENT DE LA ROUTE AU DROIT DU TROTTOIR DEPOSE.	M2	35,20	101,07	3 557,66
37° - EVACUATION DES DEBLAIS A LA DECHARGE.	M3	36,000	62,20	2 239,20
EAUX PLUVIALES				
38° - REGARD EN PIED DE CHUTE D'EAUX PLUVIALES.	U	3,00	108,84	326,52

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
39° -				
RACCORDEMENT DES REGARDS EN PIED DE CHUTE D'EAUX PLUVIALES SUR LE COLLECTEUR DE LA VILLE.	ML	9,00	186,60	1 679,40
ABORDS				
40° -				
CALADE EN GALETS DU PAYS SUR FORME EN SABLE COMPRIS JOINTOIEMENT.	M2	50,50	186,60	9 423,30
TOTAL H.T.				421 041,23
T.V.A. 19.60 %				82 524,08
TOTAL T.T.C.				503 565,31

DEMIE-LUNE ET GALERIE
LOT SCULPTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - RESTAURATION DES SCULPTURES SUR PLACE, CONSOLIDATION AU SILICATE D'ETHYLE, NETTOYAGE PAR GOMMAGE, AU LASER, OU A L'OUTIL MANUEL, INJECTION DE RESINE, MICRO-RAGREAGE, ET EAU FORTE.				
- **MEDAILLON DU PORCHE**	U	1,00	2 332,47	2 332,47
2° - SCULPTURES SUR PIERRE CALCAIRE DU PAYS, DESSINS ET MAQUETTES, SCULPTURE, PATINE, ET EAU FORTE.				
- **COURONNEMENT DU FRONTON**	U	1,00	23 324,70	23 324,70
TOTAL H.T.				25 657,17
T.V.A. 19.60 %				5 028,81
TOTAL T.T.C.				30 685,98

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - GOUTTIERE 1/2 RONDE EN CUIVRE DE 6/10e POSEE A L'EGOUT DE LA COUVERTURE, FIXATION PAR CROCHETS EN CUIVRE COMPRIS NAISSANCES, TALONS, BESACES, TROUS ET SCELLEMENTS AU MORTIER DE CHAUX.	ML	18,00	46,64	839,52
2° - DESCENTES D'EAUX PLUVIALES EN CUIVRE COMPRIS COUDES, BAGUES ET COLLIERS.	ML	58,00	54,43	3 156,94
3° - RESTAURATION DES PROTECTION EN PLOMB EXISTANTE, REVISION DES PATTES, DES AGRAFES, DES SOLINS, ET GRAISSAGE A L'HUILE DE PATINE. - **CORNICHE**	ML	21,00	62,20	1 306,20
4° - PROTECTION EN PLOMB SUR ELEMENTS EN PIERRE EXPOSES, PLOMB EN TABLE DE 2.5MM D'EPAISSEUR, GLACIS EN PLATRE, PAPIER ISOLANT, BANDE D'EGOUT EN CUIVRE, REMONTEE DANS ENGRAVURE COMPRIS SOLIN AU MORTIER DE CHAUX, ET BADIGEON A L'HUILE DE PATINE. - **BANDEAU INTERMEDIAIRE**	ML	52,00	186,60	9 703,20
TOTAL H.T.				15 005,86
T.V.A. 19.60 %				2 941,15
TOTAL T.T.C.				17 947,01

DEMIE-LUNE ET GALERIE
LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - DEPOSE EN CONSERVATION DE MENUISERIE ET TRANSPORT A L'ATELIER POUR RESTAURATION.				
a) **PORTAIL DU PORCHE**	U	1,00	388,74	388,74
b) **VOLETS INTERIEURS DE LA SACRISTIE**	U	1,00	77,74	77,74
c) **FENETRES DE LA SACRISTIE**	U	2,00	233,24	466,48
2° - RESTAURATION DE MENUISERIE, REMISE EN JEU, REMPLACEMENT DES BOIS CASSES OU POURRIS, TRAITEMENT, REVISION DES FERRURES ET DES VERRES.				
a) **PORTAIL DU PORCHE**	M2	20,46	108,84	2 226,87
b) **VOLETS INTERIEURS DE LA SACRISTIE**	M2	5,78	77,74	449,34
c) **FENETRE DE LA SACRISTIE**	M2	11,56	264,34	3 055,77
3° - REPOSE DES MENUISERIES RESTAUREES, FIXATION, SCELLEMENT, ET CALFEUTREMENTS.				
a) **PORTAIL DU PORCHE**	U	1,00	777,49	777,49
b) **FENETRE DE LA SACRISTIE**	U	2,00	388,74	777,48
c) **VOLETS INTERIEURS DE LA SACRISTIE**	U	1,00	233,24	233,24
4° - CREATION D'UNE PORTE A LAME DOUBLE EN CHENE SUR LE DEGAGEMENT DE LA SACRISTIE, FERRURES EN FER FORGE, TRAITEMENT, POSE ET FIXATION.	M2	3,00	1 088,48	3 265,44
5° - REMISE EN TEINTE DES MENUISERIES ANCIENNES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	72,35	46,64	3 374,40
6° - MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES ANCIENNES, DECAPAGE, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	101,96	46,64	4 755,41
7° - MISE EN PEINTURE DES FERRURES SUR LES MENUISERIES, TRAITEMENT ANTICORROSION, ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	M2	69,17	38,87	2 688,64
8° - MISE EN PEINTURE DES GRILLES EN FER FORGE SUR LES BAIES DE LA FACADE.	M2	71,91	34,21	2 460,04

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
9° -				
MISE EN PEINTURE DE LA GRILLE SITUE A L'INTERIEUR DE LA GALERIE, COTE NORD.	M2	5,00	34,21	171,05
TOTAL H.T.				25 168,13
T.V.A. 19.60 %				4 932,95
TOTAL T.T.C.				30 101,08

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

DEMIE-LUNE ET GALERIE

LOT FERRONNERIE/SERRURERIE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
RESTAURATION DES GRILLES EN FER FORGE, REFECTION DES SCELLEMENTS, ET TRAITEMENT ANTICORROSION.	M2	47,94	77,74	3 726,86
TOTAL H.T.				3 726,86
T.V.A. 19.60 %				730,46
TOTAL T.T.C.				4 457,32

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

CREATION D'UN BLOC SANITAIRES

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
STRUCTURE ET ELEVATIONS				
1° - DEMOLITION DU MUR EN PARPAING ET DE LA PORTE.	M2	17,50	31,10	544,25
2° - REPIQUAGE DU SOL POUR PERMETTRE LA MISE EN OEUVRE DE LA DALLE EN BETON.	M3	16,800	38,87	653,02
3° - FONDATION EN BETON ARME RECEVANT LE MUR EN PARPAING.	M3	0,963	777,49	748,72
4° - MUR EN PARPAING DE 20CM COMPRIS CHAINAGES VERTICAUX ET HORIZONTAUX.	M2	38,50	54,43	2 095,56
5° - DALLE DE COUVERTURE EN BETON ARME, COFFRAGE, ARMATURES, ET SURFACAGE.	M2	28,00	388,74	10 884,72
6° - FORME EN BETON ARME SUR HERISSON, TREILLIS SOUDE, ET SURFACAGE.	M2	28,00	233,24	6 530,72
7° - OUVERTURE D'UN PASSAGE ENTRE LE BLOC SANITAIRES ET LA CAGE D'ESCALIER.	U	1,00	1 554,98	1 554,98
8° - ENDUIT DRESSE AU MORTIER DE CHAUX SUR LES 2 FACES DU MUR EN PARPAING.	M2	77,00	41,98	3 232,46
9° - EAU FORTE AU LAIT DE CHAUX SUR LE PAREMENT EXTERIEUR EN 2 COUCHES CROISEES.	M2	38,50	13,22	508,97
10° - SOL EN CARREAUX DE TERRE CUITE AVEC FINITION A L'HUILE DE LIN.	M2	28,00	155,50	4 354,00
11° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	4,375	93,30	408,19
12° - EVACUATION DES DEBLAIS A LA DECHARGE.	M3	16,800	62,20	1 044,96
EAUX VANNES ET EAUX USEES				
13° - REGARD SIPHOIDE SUR LE RESEAU D'EVACUATION DES EAUX VANNES.	U	1,00	233,24	233,24

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
14° - RACCORDEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX VANNES SUR LE COLLECTEUR DE LA VILLE.	ML	28,00	279,90	7 837,20
EAUX PLUVIALES				
15° - REGARD EN PIED DE CHUTE D'EAUX PLUVIALES.	U	1,00	108,84	108,84
16° - RACCORDEMENT DU REGARD EN PIED DE CHUTE D'EAUX PLUVIALES SUR LE COLLECTEUR DE LA VILLE.	ML	4,00	186,60	746,40
TOTAL H.T.				41 486,23
T.V.A. 19.60 %				8 131,30
TOTAL T.T.C.				49 617,53

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

CREATION D'UN BLOC SANITAIRES

LOT COUVERTURE/CHARPENTE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
SUPPORT DE COUVERTURE EN SAPIN DU NORD, PANNES, CHEVRONS, SABLIERES.	M3	1,100	1 477,24	1 624,96
2° -				
FONCURE DE CHENEAU EN SAPIN DU NORD.	ML	11,00	46,64	513,04
3° -				
VOLIGE EN SAPIN DU NORD.	M2	31,75	34,21	1 086,17
4° -				
COUVERTURE EN CUIVRE DE 8/10°.	M2	31,75	147,73	4 690,43
5° -				
ARETIER EN CUIVRE SUR TASSEAU.	ML	9,00	85,53	769,77
6° -				
RIVE ENGRAVEE SUR COUVERTURE EN CUIVRE, BANDE-PORTE SOLIN, SOLIN AU MORTIER DE CHAUX.	ML	12,50	93,30	1 166,25
7° -				
EGOUT SUR COUVERTURE EN CUIVRE.	ML	11,00	31,10	342,10
8° -				
CHENEAU EN CUIVRE COMPRIS NAISSANCE.	ML	11,00	233,24	2 565,64
9° -				
DESCENTES D'EAUX PLUVIALES EN CUIVRE COMPRIS COUDES, BAGUES ET COLLIERS.	ML	4,50	54,43	244,94
10° -				
DAUPHIN EN FONTE DE 2.50M COMPRIS BAGUES, COLLIERS, ET PEINTURE ANTICORROSION.	U	1,00	248,80	248,80
TOTAL H.T.				13 252,10
T.V.A. 19.60 %				2 597,41
TOTAL T.T.C.				15 849,51

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

CREATION D'UN BLOC SANITAIRES

LOT PLATRERIE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
FAUX-PLAFOND EN PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE.	M2	28,00	46,64	1 305,92
2° -				
ISOLATION PAR LAINE DE VERRE AVEC PARE-VAPEUR.	M2	28,00	7,77	217,56
3° -				
CLOISONS DE DISTRIBUTION EN CARREAUX DE PLATRE.	M2	58,86	34,21	2 013,60
4° -				
FAIENCE SUR TOUTES LA HAUTEUR DES MURS.	M2	164,00	38,87	6 374,68
TOTAL H.T.				9 911,76
T.V.A. 19.60 %				1 942,70
TOTAL T.T.C.				11 854,46

CREATION D'UN BLOC SANITAIRES
LOT PLOMBERIE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
BLOC WC AVEC CUVETTE ET RESERVOIR DORSAL EN GRES EMAILLE.	U	6,00	1 243,98	7 463,88
2° -				
LAVABO EN GRES EMAILLE AVEC ROBINETTERIE ET VIDANGE.	U	7,00	622,00	4 354,00
3° -				
CHAUFFE EAU ELECTRIQUE.	U	1,00	544,24	544,24
TOTAL H.T.				12 362,12
T.V.A. 19.60 %				2 422,98
TOTAL T.T.C.				14 785,10

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

CREATION D'UN BLOC SANITAIRES

LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
MEUBLE RECEVANT LES LAVABOS.	U	2,00	7 774,90	15 549,80
2° -				
PORTE ISOPLANE AVEC BATI.	U	8,00	388,74	3 109,92
3° -				
MISE EN PEINTURE DU PLAFOND EN PLAQUE DE PLATRE.	M2	28,00	13,99	391,72
4° -				
MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES NEUVES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	33,89	31,10	1 053,98
TOTAL H.T.				20 105,42
T.V.A. 19.60 %				3 940,66
TOTAL T.T.C.				24 046,08

CREATION D'UN BLOC SANITAIRES
LOT ELECTRICITE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
TABLEAU ELECTRIQUE.	U	1,00	932,98	932,98
2° -				
VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE.	U	1,00	622,00	622,00
3° -				
POINTS LUMINEUX.	U	12,00	233,24	2 798,88
4° -				
PRISES DE COURANT.	U	6,00	186,60	1 119,60
5° -				
BLOC AUTONOME DE SECURITE.	U	1,00	248,80	248,80
6° -				
CONVECTEUR.	U	1,00	311,00	311,00
TOTAL H.T.				6 033,26
T.V.A. 19.60 %				1 182,52
TOTAL T.T.C.				7 215,78

TRAVAUX INTERIEURS

RECAPITULATION GENERALE
ETUDE PREALABLE

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

Désignation des Sections	Total H.T.	T.V.A. 19.60 %	Total T.T.C. En Euros
COMBLES: PETITE SALLE, GRANDE SALLE, ET COMBLE DU CHOEUR LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	114 075,40	22 358,78	136 434,18
COMBLES: PETITE SALLE, GRANDE SALLE, ET COMBLE DU CHOEUR LOT COUVERTURE/CHARPENTE	43 598,25	8 545,26	52 143,51
COMBLES: PETITE SALLE, GRANDE SALLE, ET COMBLE DU CHOEUR LOT MENUISERIE/PEINTURE	7 374,27	1 445,36	8 819,63
COMBLES: PETITE SALLE, GRANDE SALLE, ET COMBLE DU CHOEUR LOT ELECTRICITE	15 623,77	3 062,26	18 686,03
TOTAL COMBLES	**180 671,69**	**35 411,66**	**216 083,35**
CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955 LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	241 664,10	47 366,16	289 030,26
CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955 LOT COUVERTURE/CHARPENTE	3 115,91	610,72	3 726,63
CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955 LOT FERRONNERIE/SERRURERIE	2 119,82	415,48	2 535,30
CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955 LOT PLOMBERIE	6 202,39	1 215,67	7 418,06

RECAPITULATION GENERALE
ETUDE PREALABLE

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

Désignation des Sections	Total H.T.	T.V.A. 19.60 %	Total T.T.C. En Euros
CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955 LOT PLATRERIE	7 357,00	1 441,97	8 798,97
CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955 LOT MENUISERIE/PEINTURE	21 945,89	4 301,39	26 247,28
CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955 LOT ELECTRICITE	14 665,92	2 874,52	17 540,44
TOTAL CAGE D'ESCALIER	**297 071,03**	**58 225,91**	**355 296,94**
BAS-COTE NORD, SUR LES 3 NIVEAUX LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	224 676,49	44 036,59	268 713,08
BAS-COTE NORD, SUR LES 3 NIVEAUX LOT PEINTURES MURALES	18 685,56	3 662,37	22 347,93
BAS-COTE NORD, SUR LES 3 NIVEAUX LOT MENUISERIE/PEINTURE	68 230,59	13 373,20	81 603,79
BAS-COTE NORD, SUR LES 3 NIVEAUX LOT ELECTRICITE	17 665,09	3 462,36	21 127,45
TOTAL BAS-COTE NORD	**329 257,73**	**64 534,52**	**393 792,25**
TRIBUNE, NARTHEX, ET NEF LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	236 132,57	46 281,98	282 414,55

RECAPITULATION GENERALE
ETUDE PREALABLE

AVIGNON ·CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

Désignation des Sections	Total H.T.	T.V.A. 19.60 %	Total T.T.C. En Euros
TRIBUNE, NARTHEX, ET NEF LOT VITRAUX	15 076,36	2 954,97	18 031,33
TRIBUNE, NARTHEX, ET NEF LOT SCULPTURE	23 914,71	4 687,28	28 601,99
TRIBUNE, NARTHEX, ET NEF LOT PEINTURES MURALES	33 916,32	6 647,60	40 563,92
TRIBUNE, NARTHEX, ET NEF LOT MENUISERIE/PEINTURE	76 428,31	14 979,95	91 408,26
TRIBUNE, NARTHEX, ET NEF LOT ELECTRICITE	39 255,77	7 694,13	46 949,90
TOTAL TRIBUNE, NARTHEX, ET NEF	**424 724,04**	**83 245,91**	**507 969,95**
CHOEUR LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	185 142,17	36 287,87	221 430,04
CHOEUR LOT SCULPTURE	16 738,78	3 280,80	20 019,58
CHOEUR LOT ELECTRICITE	11 242,85	2 203,60	13 446,45
TOTAL CHOEUR	**213 123,80**	**41 772,27**	**254 896,07**

DIAGNOSTIC

EXTERIEURS

L'extérieur apparaît dans son ensemble comme ayant des problèmes essentiellement d'humidité qui se traduisent par: d'une part une érosion de la pierre, et d'autre part, des salissures importantes. Ainsi, les parements sont noircis et par endroit couverts de mousses. Certaines pierres moulurées sont cassées ou très dégradées, et la mouluration est devenue illisible. Le parement en pierre de taille est abîmé par le passage des véhicules.





Ci-dessus: Vue générale des façades Ouest et Nord

A gauche: Vue de la façade Est, sur la partie Nord de la rue Saint-Charles (chapelle et passage d'entrée)

Façade rue J.B. Boussingault (nord)

Orientée au Nord, ce mur a un léger contre-fruit et présente des pathologies de surface générales à l'ensemble du bâtiment.
- Bandeau, mur de la nef sous la corniche, façade sous corniche galerie haute, façade à hauteur d'appui et d'allège des fenêtres basses noircis
- Quelques végétaux dans l'angle avec la rue Saint-Charles
- Mousse sur le glacis des ailerons et le bandeau

A cela s'ajoutent des défauts plus importants:
- Entailles d'anciens passages de descente EP dans le bandeau (par 3 fois)
- Morceaux manquants à la corniche sommitale du 2ème aileron
- Pierres de la corniche abîmées par endroits

Des réaménagements successifs ont entraîné des changements pour les ouvertures.
- Fenêtres murées à la 1ème et 3ème travée du 1er niveau, la 3ère et 4ème travée de 2ème niveau et la travée de chœur du 3ème niveau
- 2 petites fenêtres créées dans d'anciennes grandes fenêtres en partie murées à la 1ère et 3ème travée et au chœur
- Une fenêtre créée dans une ancienne grande fenêtre à la 1ème travée haute
- Allège remontée en maçonnerie à la 2ème travée haute
- 2 soupiraux bouchés en ciment (au droit des 2ème et 4ème travées)



Angle Nord-Est: desquamation des pierres de l'aileron; Le dessous des modénatures sont noircis.



Angle Nord-Est: protection métallique contre les véhicules et saignée dans l'angle par un tuyau qui n'a plus d'utilité (coupé).
On remarque le soubassement usé et couvert de micro- mousses.



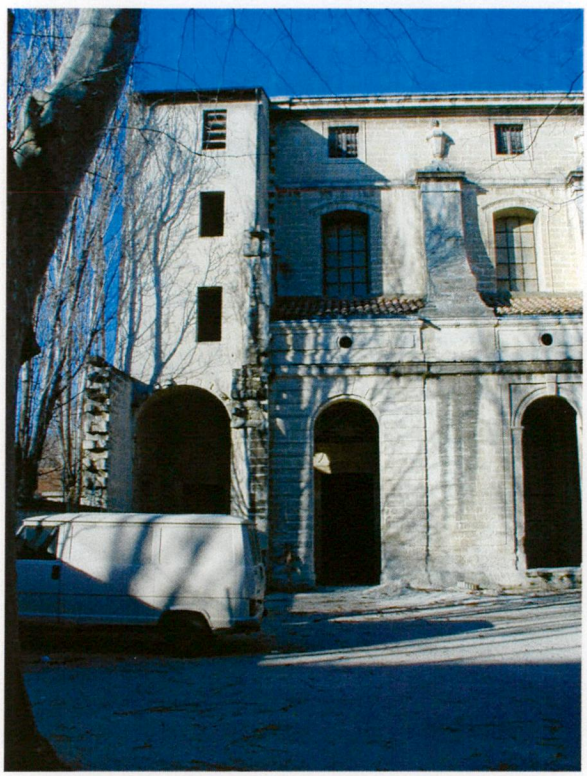
Façade Nord: d'importantes remontées capillaires.
Certaines pierres sont délitées avec des joints creusés. On peut noter les pierres en arrachement harpées du bâtiment détruit en 1955



Nombreuses traces d'anciens aménagements: voûte d'arête et pénétration de deux anses de panier; appentis, sans doute postérieur à la déstruction des voûtes; 7 baies murées.

Façade sud

Il y a des problèmes dans l'intégrité des pierres.
- Toutes parties en pierre (moulurées ou parement) en-dessous du niveau de l'appui de fenêtre sont usées en général, se désagrègent et s'effritent.
- Corniche de l'acrotère usée par endroits
- Certaines parties du parement déjointoyées
- Certaines parties du parement rejointoyées au ciment
- Lancis ou rhabillage sur le parement de la 4ème travée
- Porte d'accès à la grande cour de l'ancien séminaire bouchée en maçonnerie
- Porte bois d'accès à la sacristie: plus de vernis, serrures modernes



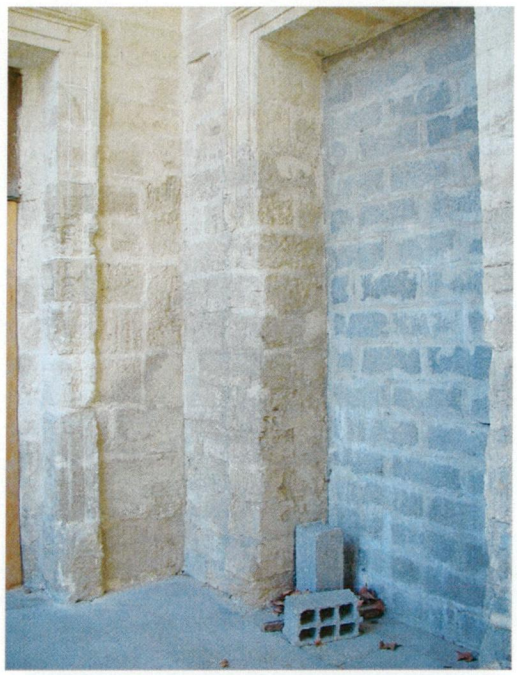
3 ouvertures béantes dans la partie moderne, construite après 1955.
Pierres en attente en retour du cloître.



- Pierre noircie sur les consoles, l'attique au droit des consoles et sur le bandeau
- Sur le soubassement et le bandeau (à l'angle avec la demie-lune), végétation à tige et mousse.



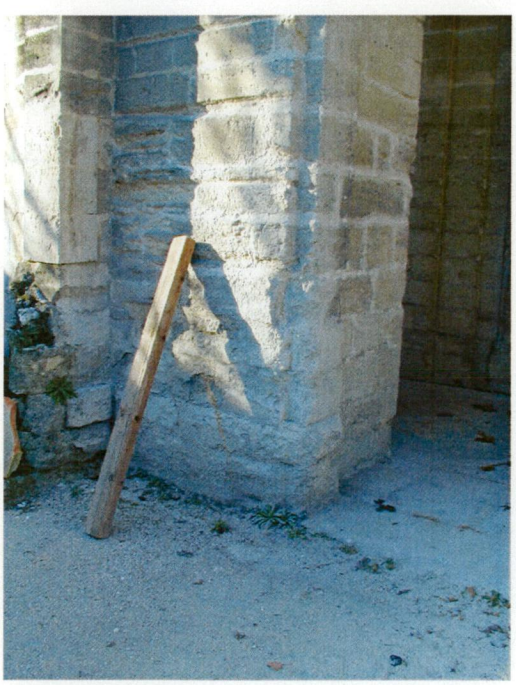
Le parement du cloître est érodé.



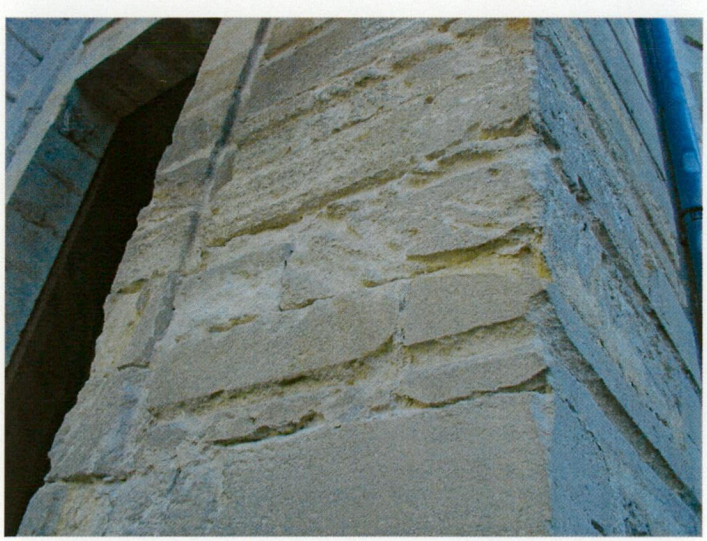
Les chambranles des portes du cloître sont très dégradés à leur base.
Certaines portes sont murées.



Les appuis de baie de la demi-lune sont fortement érodés.



Pierres de chambranle d'une baie du cloître dégradées.



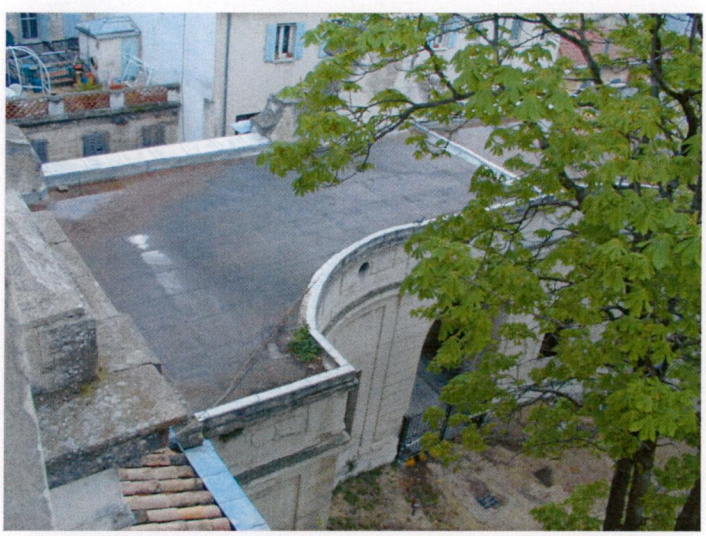
Pierres épaufrées et délitée à l'angle de la demie-lune.



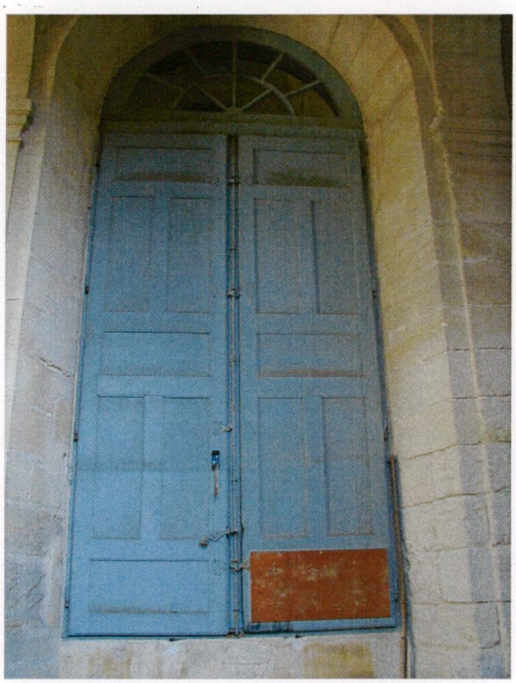
La couverture du cloître a été refaite mais les tuiles sont trop serrées et les recouvrements sont insuffisants.



L'évacuation d'eau de pluie qui fonctionne mal en raison des platanes.



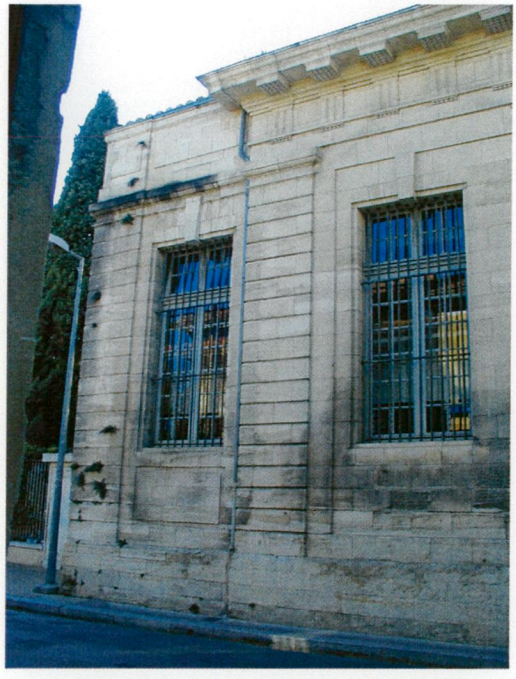
L'étanchéité de la demie-lune a elle aussi été refaite en multicouche.



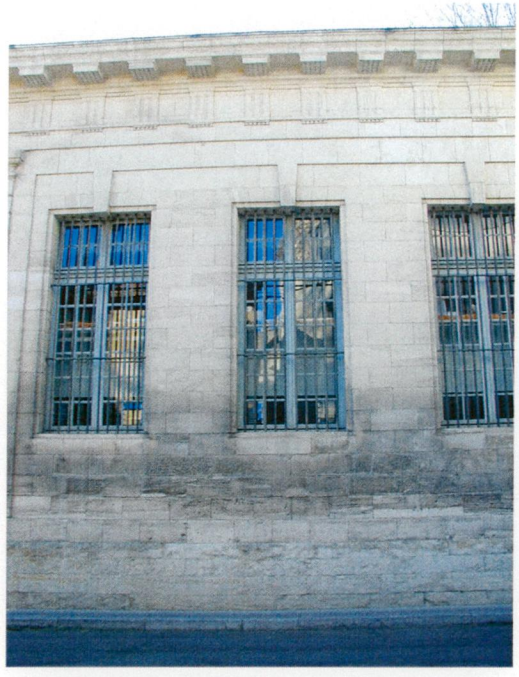
Volets sous le cloître: panneaux bois fendus ou sortis de leurs mortaises: 4ème travée, un panneau manquant.

Façade rue Saint-Charles (est)

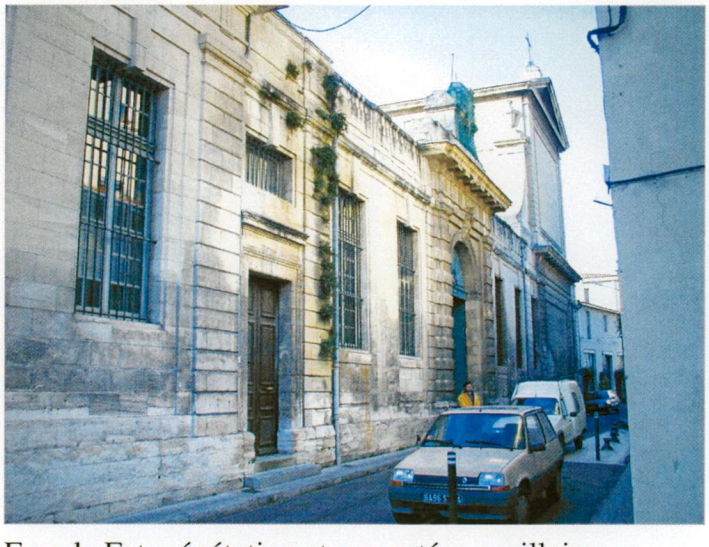
On voit encore les mêmes problèmes dans l'intégrité des pierres, soit de l'usure, du déjointoiement ou des pierres cassées.
- Attique des 2 fenêtres de gauche: pierres noircies et très usées avec de la végétation
- Pierres moulurées de l'acrotère (support de la croix) se désagrègent
- Sol du passage d'entrée en béton
- Pierres de parement intérieur du passage d'entrée usées jusqu'à 2 mètres de hauteur
- Porte: fentes sur les panneaux et aux joints entre les panneaux, peinture disparue par endroits (usure) Clous à refixer (2 unités) et clous manquants (2 unités)
Pentures et système de fermeture rouillés
Plaque de serrure disparue sur une porte, et remplacée par une serrure moderne sur l'autre porte.



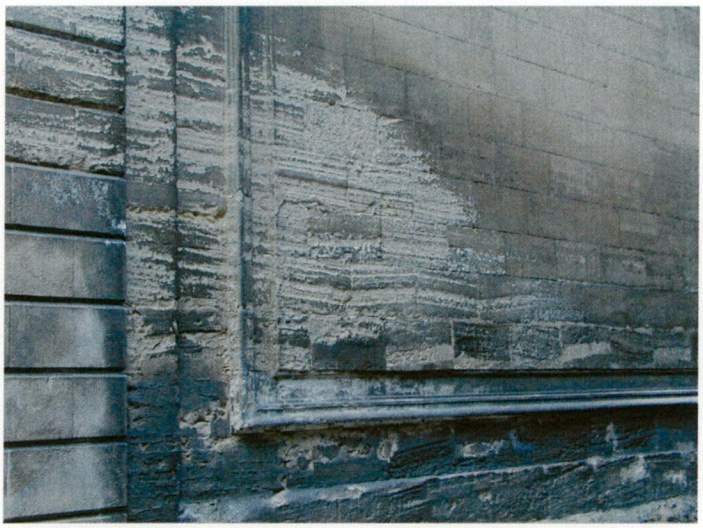
Façade Est: Végétation et remontées capillaires; Le soubassement est très abîmé.



Façade Est: D'importantes remontées capillaires créent des salissures et dégradent la pierre.



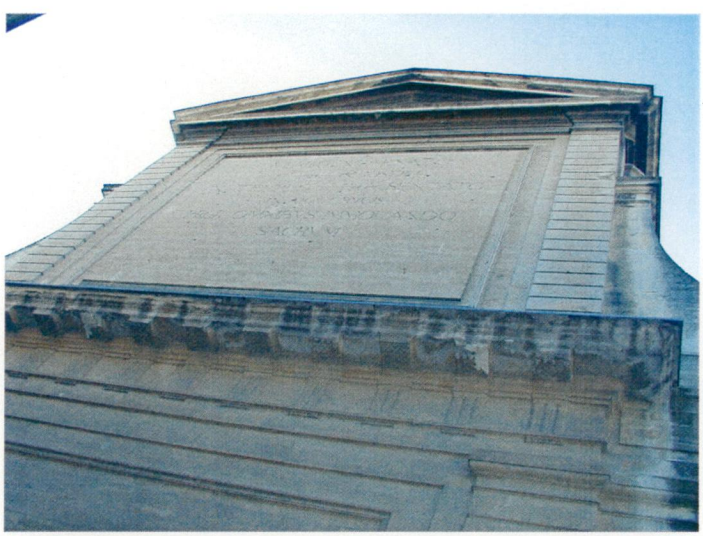
Façade Est: végétation et remontées capillaires.



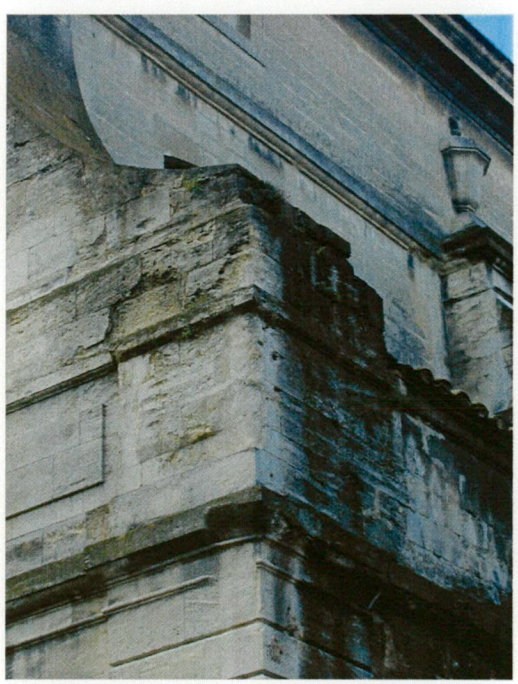
Façade Est: Dégradation du parement par le passage des véhicules.
Remontées capillaires.
Cette partie du parement est aussi déjointoyée.



Passage d'entrée: la sculpture sommitale est sous filet de protection.
Les pierres sont usées en profondeur, desquamation, désolidarisation.
Les mutules de la corniche sont cassés.



Nombreux trous dans les pierres de parement de la table du haut.
- Corniche dorique usée à chaque extrémité; 2 mutules cassés.



Pierres noircies et desquamées.

Façade ouest

La façade Ouest n'a pas été conçue et composée pour être vue, et elle correspond en fait à un mur de refend entre la cage d'escalier et le grand séminaire qu'elle desservait. Elle n'est devenue apparente qu'avec la destruction des bâtiments du séminaire.

Les actuels contreforts, anciens murs gouttereaux du bâtiment détruit, sont en maçonnerie pierre de taille recouverte d'un enduit lissé noirci et couvert de mousses sur les glacis.

On peut remarquer des naissances de voûte en arête, vestiges d' anciennes salles.



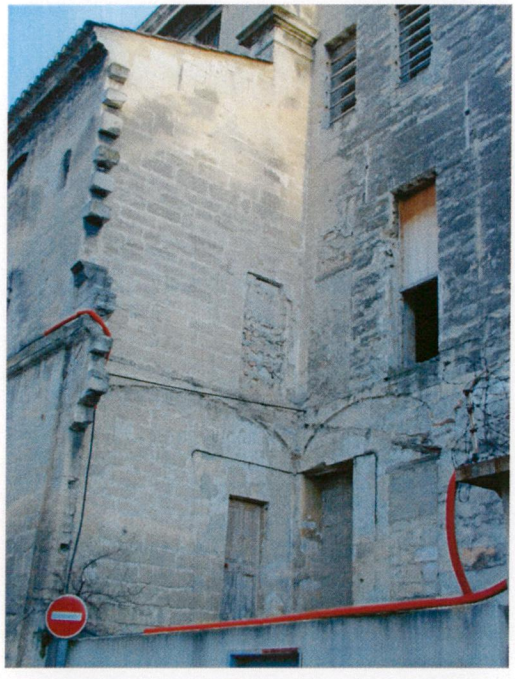
Vue générale de la façade Ouest.
Toutes les anciennes ouvertures sont couvertes d'un enduit lissé jusqu'à 6 mètres de hauteur. Ensuite, jusqu'au faîtage, la façade est couverte d'un crépi, en assez bon état, lequel a été récemment refait sous le forget.
A droite, le bâtiment construit et ajouté après 1955.



L'enduit bas de la façade Ouest est tombé sur une hauteur de 6 mètres.
On remarque les 3 grandes baies bouchées; celles de droite et de gauche, en maçonnerie pierre de taille, semblent des interventions anciennes; la maçonnerie de celle du milieu est enduite et nous ne connaissons pas son état.



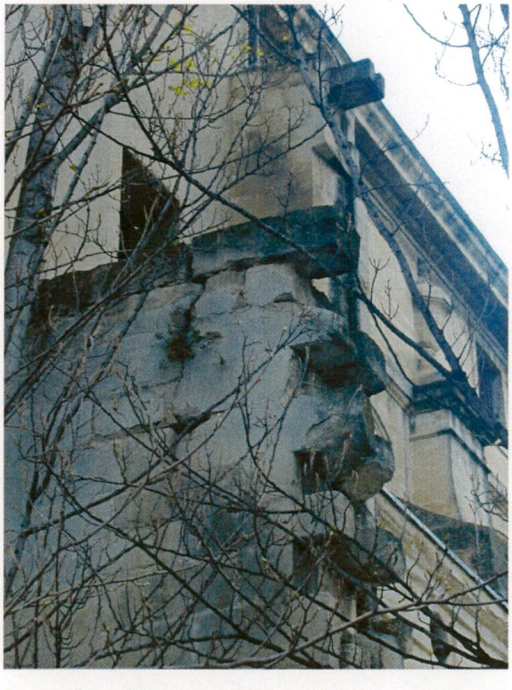
Un ancienne ouverture apparaît dans le crépis de la façade Ouest.



Dans le mur du bas-côté Nord, nombreuses traces d'anciens aménagements :
- Une porte bouchée (pierres et tuiles cassées, ciment)
- Une porte inaccessible
- Trace d'une ancienne voûte en anse de panier
- Pierres en arrachement correspondent aux anciens bâtiments du gand séminaire.



En terminaison du volume du cloître, un mur en pierre de taille avec des pierres en attente, s'élève sur une hauteur de 6 mètres. Recouvert d'un enduit lissé, on voit de nombreuses reprises au ciment, de même pour certains joints. La porte d'accès au cloître est murée en agglomérés recouverts d'un enduit taloché.



Les dernières assises de ce mur se désolidarisent au niveau des pierres d'attente.

INTERIEURS

Les intérieurs actuellement vides ont servi de dépôt archéologique. Ils souffrent d'un manque d'entretien et de remise en état généralisé. Les murs présentent d'importantes remontées capillaires avec des pierres dégradées en limite haute. A cela s'ajoutent des infiltrations d'eau de pluie et des problèmes de structure dans les voûtes du bas-côté Nord.

Cage d'escalier

Elle distribuait à la fois les étages de la chapelle et ceux des bâtiments conventuels. On accédait aux étages par une 1ère volée de marches qui se trouvait non pas dans le volume même de la cage d'escalier, mais juste à côté au Nord. Cette partie a été détruite en 1955 avec les bâtiments du séminaire, ce qui rend impossible aujourd'hui l'accès aux étages sans une échelle.

On peut voir divers changements d'aménagement et des successions d'enduits:
- A tous les niveaux, de nombreuses baies (portes et fenêtres) en liaison avec le grand séminaire et en liaison avec la chapelle sont bouchées; Soit en maçonnerie pierre de taille (intervention ancienne, à la construction de la chapelle), soit en maçonnerie enduite (lesquels enduits anciens sont en partie tombés), soit en agglomérés (intervention moderne, à la démolition des bâtiments du grand séminaire), soit enfin aujourd'hui non visibles car récemment recouvertes d'enduit.

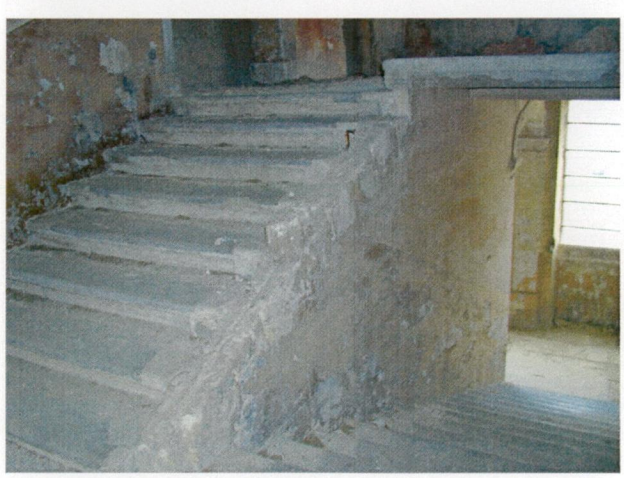


Dalle du seuil de porte de la cage d'escalier cassée.



Dernier palier de la cage d'escalier: anciennes ouvertures murées.





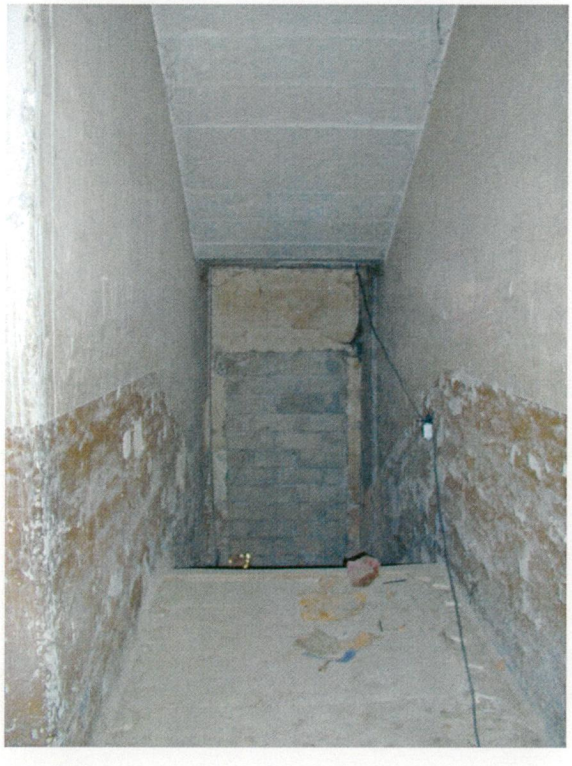
Les tomettes ont disparues à tous les paliers de la cage d'escalier, ainsi que sur les marches, laissant apparentes les dalles de pierre. Seuls les nez-de-marches restent.
Les marches des 2 dernières volées sont complétées en ciment.



Cage d'escalier: ouverture en liaison avec l'ancien grand séminaire bouchée en 1955.



Cage d'escalier: Ancienne ouverture, probablement antérieure à la construction de la chapelle.



L'accès à la 1ère volée (aujourd'hui détruite) est muré depuis 1955.



Intérieur sans intérêt du bâtiment construit en 1955. Les niveaux ne correspondent pas avec ceux des paliers de l'escalier.

Nef, 4ème travée

Ce sont des désordres dans le décor.
- Carrelage 36x36 en damier noir et blanc en diagonal: certains carreaux cassés
- Imposte: 2 carreaux de vitre manquants
- 2 trous dans l'embrasure de la porte d'accès à la cage d'escalier



Plus de la moitié des panneaux du lambris de la 4ème travée ont disparu.

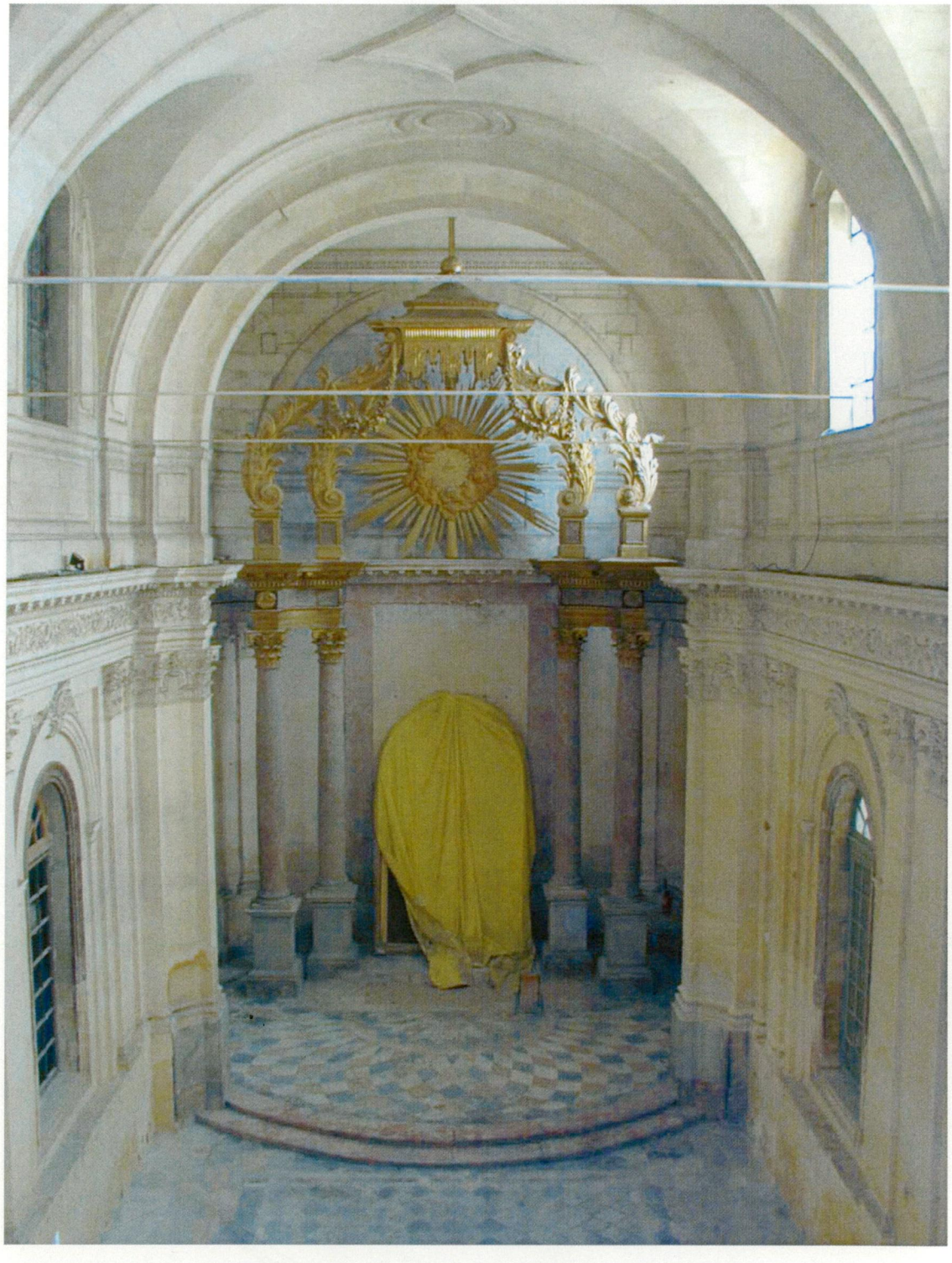


Les panneaux de lambris encore en place sont dégradés, décalés...

Nef, autres travées

Des éléments de décor sont dégradés ou disparus au sol, sur les murs et les baies, ce qui nuit à la lisibilité de l'ensemble.

Mais il y a de plus graves problèmes tels:
- D'importantes remontées capillaires sur tous les murs qui entraînent des dégradations de la pierre: parties moulurées désagrégées, traces sombres et humides aux limites hautes des auréoles dues aux remontées capillaires (plus hautes au nord qu'au sud)



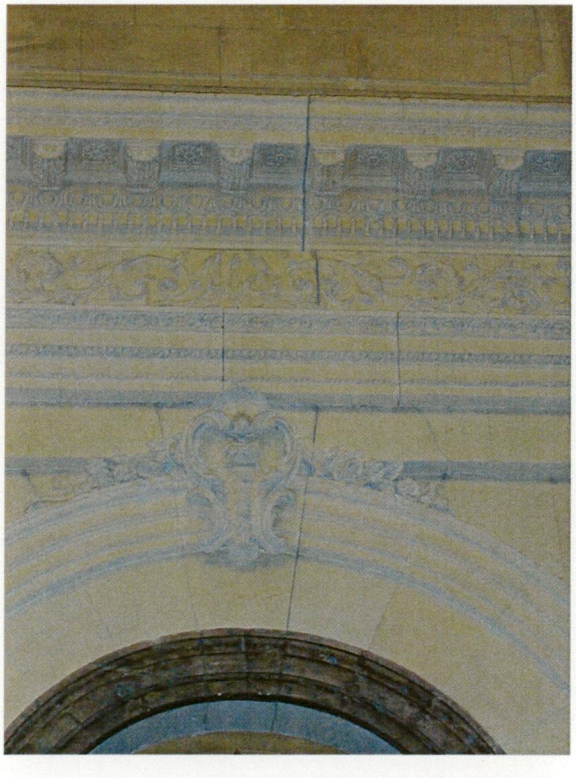
Vue du choeur et de la première travée de la nef depuis la tribune.
On remarque le pavement à compartiment, le baldaquin et l'absence du maître autel à la place duquel se trouve un tableau couvert d'une toile.



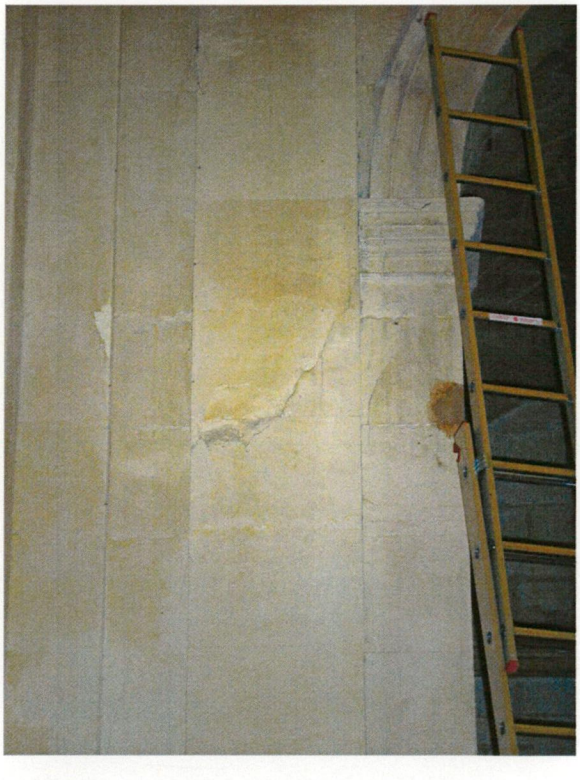
Vue de la tribune et des 2 dernières travées de la nef depuis le choeur. La 4ème travée sous la tribune se demarque des 3 premières. On remarque dans cette 4ème travée, sur le mur du fond à gauche, un ancien passage muré au XIX° siècle.



Le parement du stéréobate a entièrement disparu, laissant apparent de nombreux trous dans la pierre et les remontées capillaires.
La peinture faux marbre des chambranles des fenêtres de la galerie a disparu au niveau bas, et les petits-bois sont sans vitrage.



Fissure transversale de part et d'autre de la nef au niveau de la 1ère travée et qui se retrouve dans le bas-côté à tous les niveaux.



Pilastre fissuré entre la 3ème et 4ème travée.



Pavement à compartiment de la nef et du chœur.



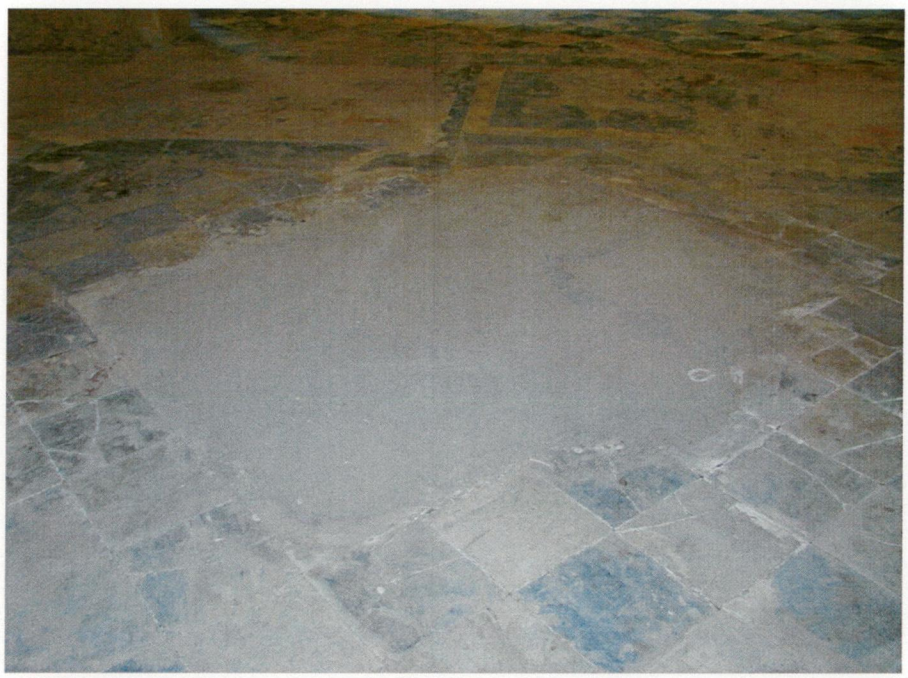
Au sol, le carrelage en damier 2 couleurs 31x31 (marbre) a de nombreux carreaux cassés.



Le pavement à compartiment a lui aussi plusieurs dalles de marbre cassées...



... ou remplacées par du ciment.



Des parties entières du damier sont remplacées par du ciment.



Le carrelage octogonal à cabochon a des cabochons blancs manquants; En première et deuxième couronne périphérique du pavement à compartiment, les carreaux de terre cuite 24x24 et le dallage en pierre grise à coupe de pierre sont usés et/ou recouverts de ciment.



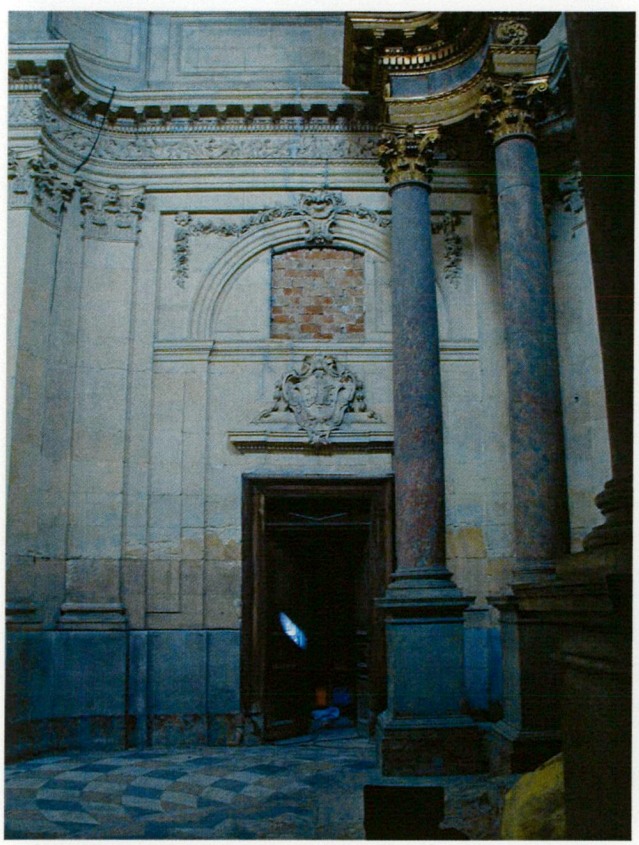
La clef de voûte du plafond central de la nef (2ème travée) est descendue.



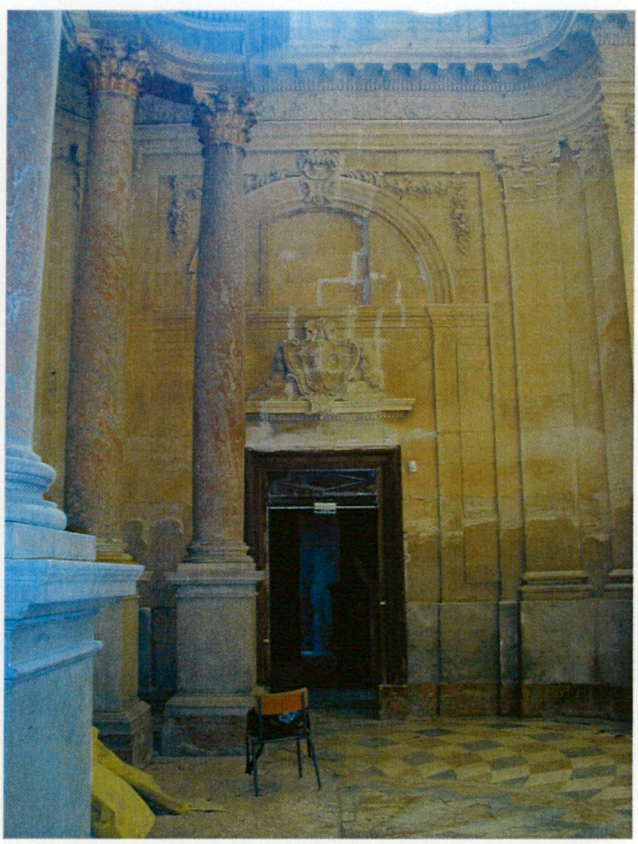
Quatre claveaux de l'arc diaphragme entre la nef et le chœur sont descendus et se desolidarisent de l'ensemble.

Chœur

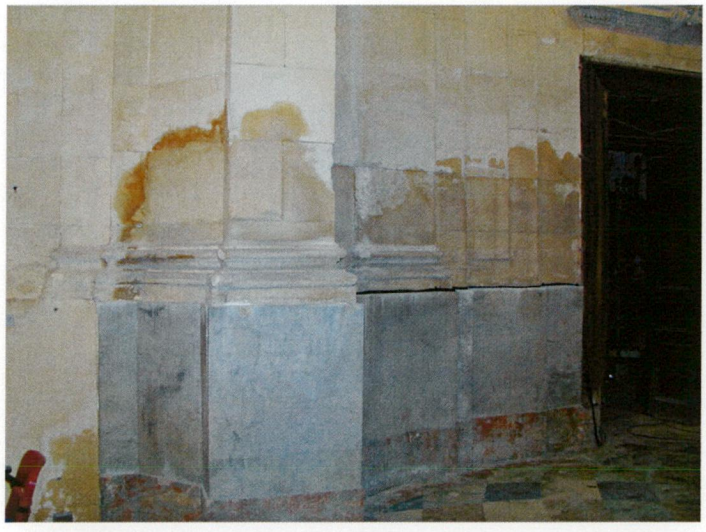
Des éléments de décor sont là aussi dégradés ou manquants:
- Au sol, le pavement à compartiment en marbre (et pierre marbrière) a des éléments cassés (à peine 5 unités, sauf pour l'éventail), des pavés en pierre multicolore effrités. Une partie du sol est affaissée vers les marches et il y a de légers mouvements de sol en divers endroits. Enfin, l'emplacement de l'autel est à nu, laissant apparent un opus appareillé en dalles cassées "tout venant" et sable
- Les marches sont déjointoyées; 1 marche est fendue et un nez-de-marche cassé



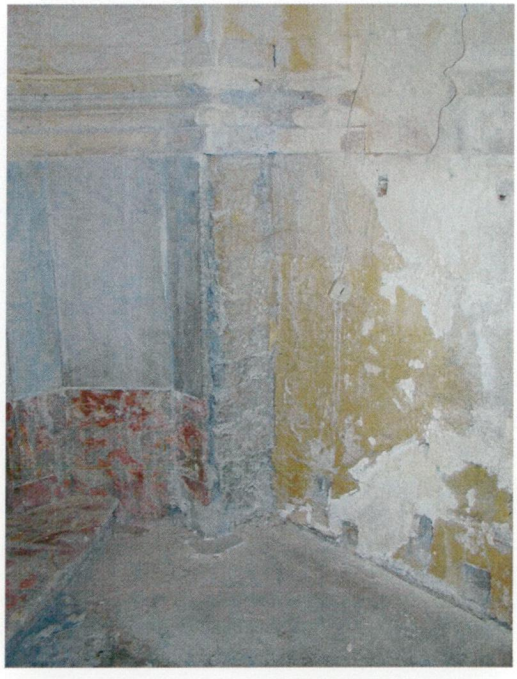
Mur Nord:
- La fenêtre de l'entresol est bouchée en briques.
- Le plaquage de marbre fait que les remontées capillaires sont plus hautes que dans la nef.



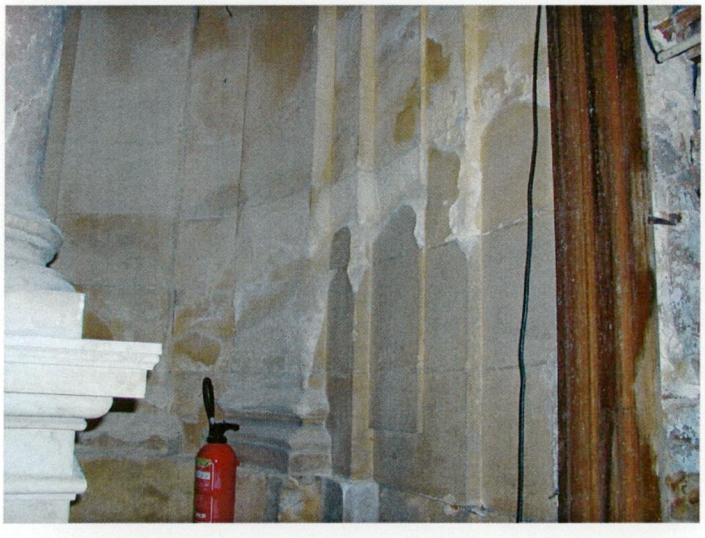
Mur Sud:
- La porte d'accès à la sacristie a disparue, le chambranle bois en applique est gonflé et décollé, le lambris de l'embrasure a disparu.
- Divers éléments de moulure sont soit cassés ou manquants, soit ragréés.
- On peut voir que des fissures apparentes en 1994 sont aujourd'hui consolidées.



Importantes remontées capillaires dans le chœur. avec des traces sombres et humides ....



Liaison entre la nef et le chœur. Le lambris bois de la nef a disparu.



...qui entraînent une dégradation de la pierre aux limites hautes des auréoles.

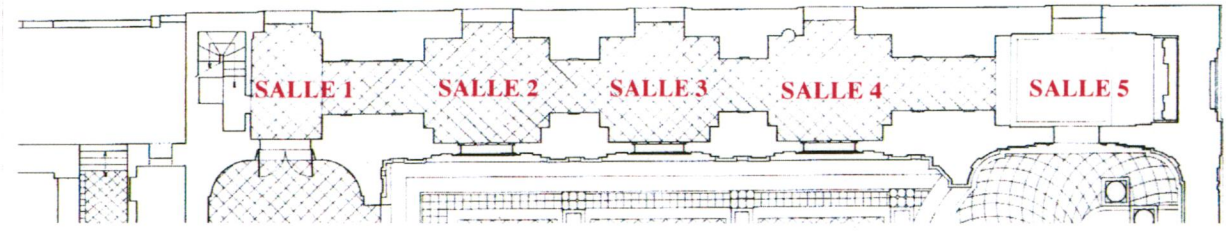


Certains plaquis de marbre du chœur sont cassés ou disparus.



De la même manière, les moulures des bases des pilastres se désagrègent et deviennent illisibles.

Bas-côté nord

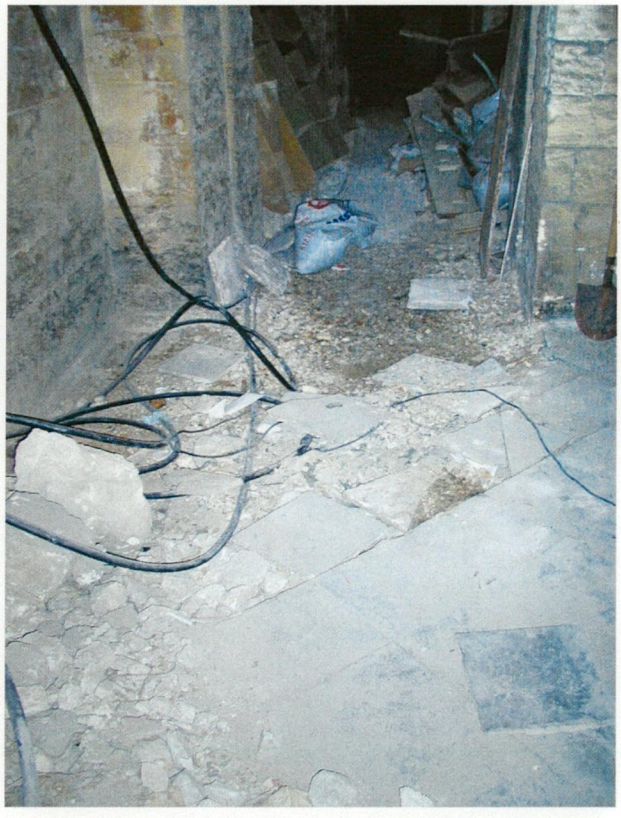


- Une fissure zénithale au joint de la voûte se poursuit de part en part tout le long des salles avec des fissures aux sommiers. Les pierres de la voûte sont ponctuellement déjointoyées, avec des mouvements de claveaux et dislocation des pierres. Certains parements et angles sont extrêmement usés.

- Les ouvertures des fenêtres ont été modifiées selon plusieurs cas:
Soit une petite baie est ménagée dans l'ancienne grande ouverture (salle 1, 3, 5), soit la fenêtre est bouchée en maçonnerie et recouverte d'un badigeon très détérioré, (salle 2, 4).



Dans le bas-côté Nord, selon la salle, il manque de 10 à 100% du dallage pierre (34x34)....



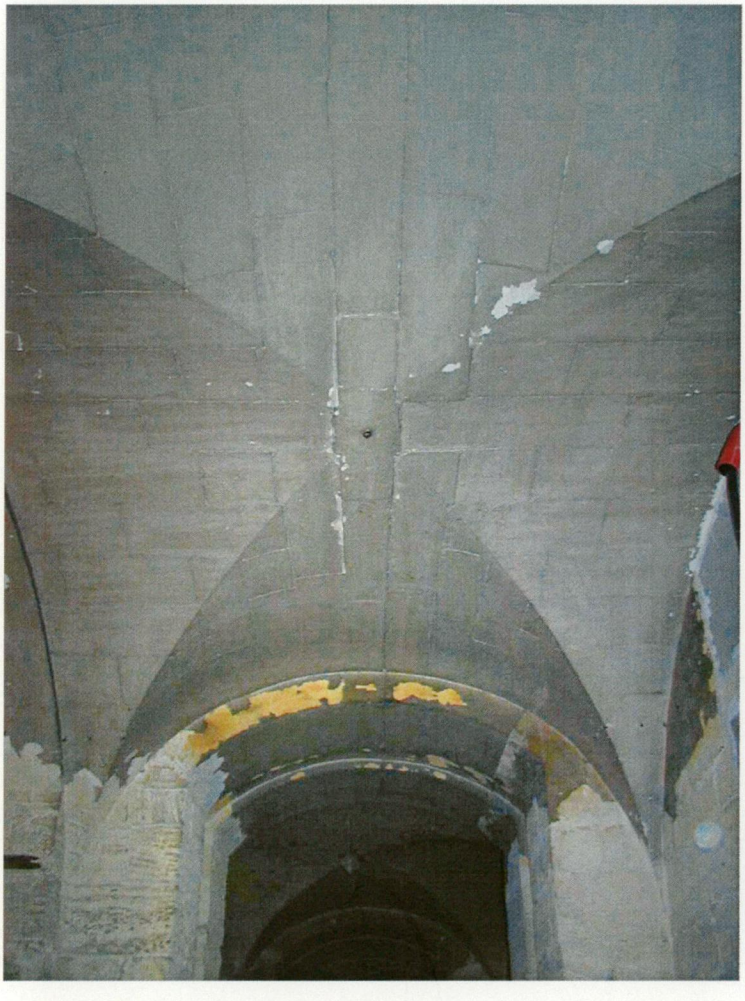
.... et l'ensemble est fortement désorganisé. avec des dalles cassées ou déchaussées et d'importants mouvements de sol.



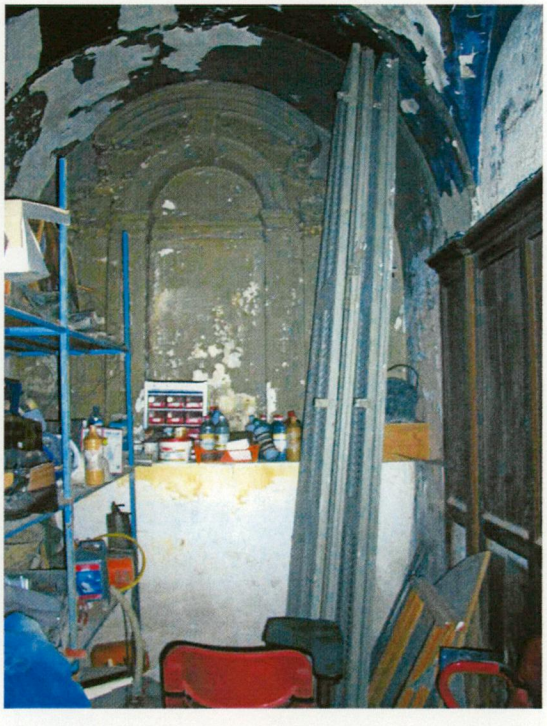
Dans la chapelle Nord-Ouest (1ère salle), panneaux de lambris détériorés, déplacés ou manquants, et dont les plinthes sont très dégradées par l'humidité. Il manque les portes en liaison avec la galerie.



La clef de voûte de la chapelle Nord-Est (5ème salle) est descendue. Il manque un claveau.
La peinture du plafond est dégradée à 70%, décollée ou disparue par plaques d'enduit de plâtre jusqu'au nu de la pierre (Systématisme rinceaux et têtes d'anges). Idem pour la peinture des murs au-dessus des lambri.



On voit, outre la fissure dans la voûte et la clef descendue, que les pierres de parement sont épaufrées, qu'un enduit saumon a été recouvert par un enduit gris et on remarque à droite la fenêtre bouchée en placo-platre.



La peinture marron de l'autel est écaillée et la maçonnerie est détériorée à la base. Les panneaux de lambris ont a moitié disparu.

Sacristie

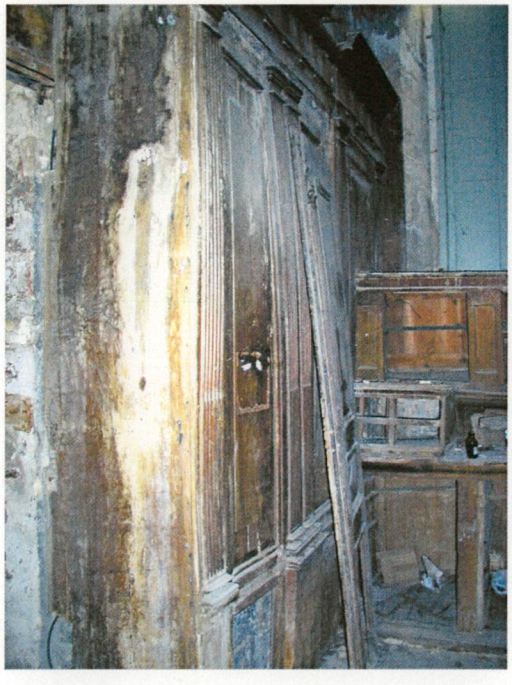
Il y a 2 problèmes principaux dans cette pièce dus à des années d'infiltration d'eau par la couverture.

- Toutes les portes bois sont manquantes
- Les enduits ont disparus, laissant la maçonnerie à nue
- De nombreuses pierres de parement sont usées et les linteaux des fenêtres sont profondément déjointoyés, avec le parement côté fenêtre généralement déjointoyé. Des pierres de la voûte sont disjointes dans l'angle au-dessus de la porte d'accès au chœur.

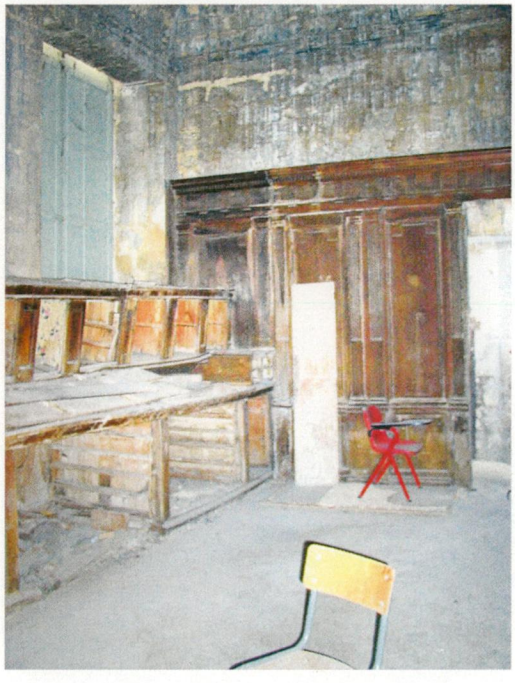
- *Parloir* : Un escalier sans doute en boie et abimé par les infiltrations d'eau de pluie a été détruit et aujourd'hui on a dans cette pièce un vide toute hauteur jusqu'aux entrevous en berceaux segmentaires en briques
-*Ancien escalier*: chambranle très abîmé, pierres dégradées, joints manquants en profondeur



La crédence et le chapier de la sacristie sont presque complètement détruits par l'humidité.



Les lambris de la sacristie sont gonflés et déformés par l'humidité....



...., parfois manquants, toujours dégradés.

Entresol



Des problèmes généraux concernent toutes les pièces et passages de l'entresol dus aux anciennes infiltrations d'eau, mais surtout à un contrebutement insuffisant de la poussée des voûtes de la nef sur les murs goutterots, ce mouvement étant aujourd'hui contenu et stabilisé. Ainsi, le symptôme direct en est qu'il n'y a pas toujours de lien entre la voûte et le mur extérieur et une désolidarisation du plancher et de la voûte avec le mur extérieur

- On trouve des fissures dans les murs au-dessus des fenêtres extérieures (salle 1, 2, 3, 4) et au-dessus des fenêtres intérieures (salle 1, 2, 3, 4). La fissure de la salle 4 se retrouve dans la nef de part et d'autre de la 4ème travée. Pour la salle 3, cela s'accompagne d'une descente des claveaux
- Les fenêtres extérieures sont bouchées, soit en maçonnerie (salles 2, 4), soit en placo-plâtre (salles 3, 5). La fenêtre de la 1ère salle, construite dans une ancienne baie plus grande, ne ferme plus.



Un affaissement du sol traverse les pièces et passages de part en part, ce qui entraîne des cassements de carreaux de terre cuite (salle 2).



Fissure et affaissement du linteau d'une baie dans l'entresol. La plupart des baies sont bouchées.



Fissure de l'entresol correspondant à celle de la nef. Les témoins n'ont pas bougé.



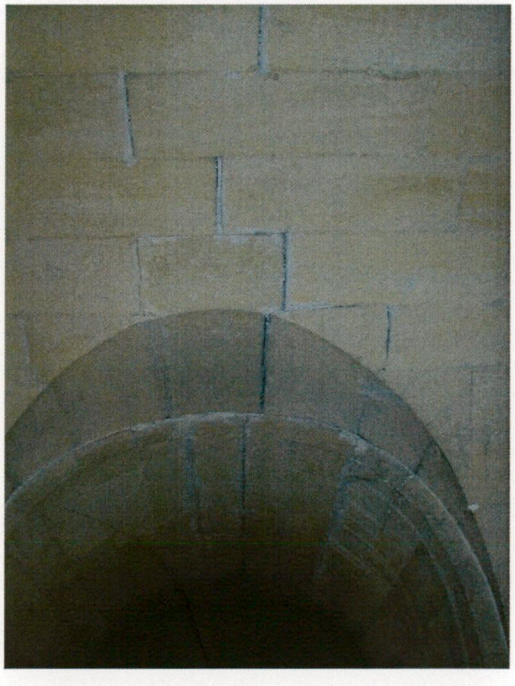
5ème salle de l'entresol: la voûte plate à arêtes doubles (pénétration d'une voûte en berceau et d'une voûte déprimée) est très désorganisée.



5ème salle de l'entresol: Des étais soutiennent le linteau de la fenêtre, laquelle est murée en briques. On remarque une fissure sur l'allège et la menuiserie abîmée.



5ème salle de l'entresol: désordre autour de la clef de voûte; Importants problèmes de désolidarisation, de déplacement et glissement de claveaux les uns avec les autres.



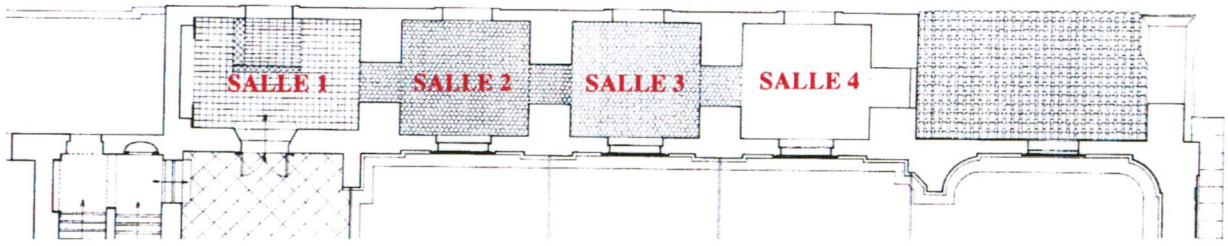
Fissure zénithale tout le long de la voûte de l'entresol.
Les voûtes sont déjointoyées avec dislocation, fissures et écartement des joints.

Niveau 1

Tribune

- La porte d'accès à l'escalier est en mauvais état. Il y a des reprises récentes en maçonnerie pierre de taille. Les claveaux du linteau de la porte d'accès à la galerie sont dejointoyés et descendus.

Galerie



- Les ouvertures ont été modifiées et les fenêtres sont soit bouchées en maçonnerie (salle 1, 2), soit de petites baies sont aménagées dans les anciennes grandes baies (salle 3, 4)

- Pour la plupart des pièces, il y a des traces de peintures murales géométriques autour des portes

- D'anciennes fissures encore apparentes en 1994 ont récemment été consolidées

- Un plancher bois a été ajouté sur le sol en tomettes de la 4ème salle. Les autres salles sont en tomettes, sauf la 1ère, carrelée au XIX° siècle.

- La voûte d'arête qui couvrait la 1ère salle a disparu et la charpente est apparente. On voit sur les murs de récentes reprises de maçonnerie en pierre de taille.



Trémies dans les voûtes de la galerie des tribunes, afin de diffuser la lumière sur toute la vitrerie.



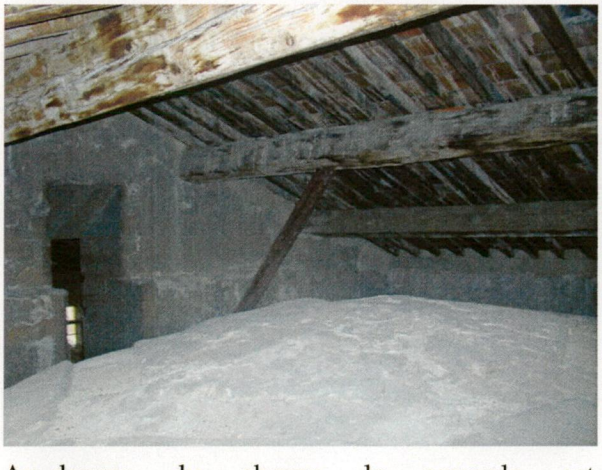
A l'étage de la tribune, dans la salle 1, la trace du podium d'un ancien autel laisse apparant une variété de dalles.

- Combles

- Dans l'ensemble des combles, la charpente est apparente et en bon état car les couvertures ont été récemment refaites.
- Dans la cage d'escalier, le pavement a disparu et les dalles pierres sont apparentes. Un ancienne porte d'accès aux combles est bouchée en maçonnerie, ainsi que celles d'accès aux cellules et une fenêtre.



1ère salle: la porte d'accès à la salle suivante a été diminuée en largeur et hauteur. D'une cheminée postérieure à la construction de la chapelle, il ne reste que les jambages.
Au sol ne reste qu'une chape ciment.



Au-dessus du chœur, la coupole est apparente.
Des jambes de force ont été ajoutées sous les poutres. On remarque des coulures en sous-face des carreaux de toiture. Un chaînage a été fait en arase, stabilisant les mouvements des murs.



Dans les combles, le sol est entièrement décaissé sur une largeur de 4 mètres dans l'axe de la pièce, rendant ainsi apparent l'extrados des voûtes de la nef.
De part et d'autre de cette tranchée subsistent des carreaux de terre cuite hexagonaux, les tomettes de la partie Sud étant les plus anciennes (à gauche sur la photo).



Deux couches successives d'enduit sont très abîmées et tombées par endroits. De nombreuses barres de fer, supports d'étagères, sont fichées dans les murs.
Les menuiseries des fenêtres sont vétustes.

III- Projet de restauration

LISTE DES PLANS DU PROJET JOINTS EN ANNEXE (SÉPARÉE)

P 1	PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE	ECHELLE : 1/100 °
P 2	PLAN DE L'ENTRESOL	ECHELLE : 1/100 °
P 3	PLAN DES TRIBUNES	ECHELLE : 1/100 °
P 4	PLAN DES COMBLES	ECHELLE : 1/100 °
P 5	COUPE LONGITUDINALE	ECHELLE : 1/100 °
P 5 bis	COUPE LONGITUDINALE	ECHELLE : 1/100 °
P 6	COUPE TRANSVERSALE SUR LA NEF	ECHELLE : 1/100 °
P 6 bis	COUPE TRANSVERSALE SUR LA NEF	ECHELLE : 1/100 °
P 7	COUPE TRANSVERSALE SUR LES ESCALIERS	ECHELLE : 1/100 °
P 8	ELEVATION EST	ECHELLE : 1/100 °
P 9	ELEVATION SUD	ECHELLE : 1/100 °
P 10	ELEVATION OUEST	ECHELLE : 1/100 °
P 11	ELEVATION NORD	ECHELLE : 1/100 °

PARTI DE RESTAURATION

INTRODUCTION

Le diagnostic fait apparaître la nécessité d'une ultime phase de consolidation et de mise hors d'eau, hors d'air qui demeure en l'occurrence indissociable d'un plan de remise en valeur générale de l'édifice.

Cette "page d'architecture" exige un minimum de conservation du bâtiment dans une présentation digne de sa qualité.

Si l'édifice a souffert dans les dernières décennies de graves problèmes de structure restaurés depuis, il souffre actuellement, essentiellement, de problèmes d'humidité et d'infiltrations d'eau.

Dans la proposition ci-après, les travaux les plus urgents et indispensables concernent un complément de consolidations des structures des voûtes et du plancher du bas-côté nord. Il parait aussi primordial d'arrêter les remontées capillaires et de traiter les murs en conséquence. Le reste des travaux est plutôt de l'ordre du réaménagement et de la remise en valeur des lieux.

ELEVATIONS EXTERIEURS

La restauration concerne d'une part des travaux classiques de nettoyage, consolidation, remplacement de pierre et réfection ou création de menuiseries, et d'autre part un traitement des remontées d'humidité par la réalisation d'un drain extérieur sous la ruelle au Nord et sous le trottoir à l'Est. En effet, dès les premiers devis de 1754, la présence d'eau était une contrainte. Avec la hausse du niveau de la nappe phréatique (autrefois: 14,50 NGF; aujourd'hui: 16,40 NGF), le couvrement en asphalte des rues qui gêne l'évaporation d'eau, et les bouchons des soupiraux qui empêchent la circulation d'air en sous-sol, les problèmes de remontées capillaires n'en ont été que plus aggravés. En outre, la façade réunissant ces modifications se trouve orientée au Nord. Au Sud, les graviers de la cour permettent une plus libre évaporation de l'eau, ce qui explique des remontées moindres de ce côté-ci. Du côté Est, on retrouve les mêmes problèmes qu'au Nord: rue étroite et goudron.

Le remplacement des pierres sera limité aux corniches et modénatures protectrices du parement.

Le parement sera essentiellement ragréé en dehors de certaines pierres totalement désagrégées par les remontées d'humidité. Les bandeaux et éléments débordants seront habillées de plomb pour assurer une réelle goutte d'eau, sachant que les couvertures seront, au Nord, équipées de cheneaux et descentes d'eau pour diminuer les effets négatifs de l'eau tombant dans une ruelle très étroite qui ne permet pas l'assèchement.

Toutes les ouvertures bouchées seront rouvertes pour assurer la lumière intérieure mais surtout pour permettre une meilleure ventilation des locaux.

La construction rajoutée au Sud en 1955 contre la cage d'escalier, faite d'un mur simple et d'un seul parement serait conservée. En effet, restituer la façade arrière ne correspondrait pas à un état fini, et ce morceau de construction représente un retour de bâtiment qui ne nuit pas à la lecture de l'ensemble, mais au contraire esquisse ce qui était prévu. Enfin, les élévations seront traitées en appareillage de pierre de taille apparents, les pignons, ex-murs intérieurs, seront traités en enduit.

Par ailleurs, un traitement particulier est à prévoir pour le massif occidental amputé des dispositions anciennes et "bricolé" depuis, avec des adjonctions parasites.

INTERIEURS

Les intérieurs ont conservé l'essentiel du décor architectural qui nécessite une remise en état, les consolidations des années 60, 70 s'avérant tout à fait stabilisées. Seule une consolidation sera nécessaire sur les voûtes du bas-côté Nord. Une intervention plus lourde devra se faire dans la cage d'escalier par la création de deux volées en détruisant une volée actuelle. Ceci est nécessaire pour permettre un accès à la tribune et aux combles en restant fidèle à la composition d'origine.

Le décor mobilier profondément altéré nécessite des travaux de consolidation, restauration et restitution:

Restitution des lambris bas de la nef en proposant deux variantes. Des trous d'accroche dans le parement du stéréobate de la nef marquent la présence évidente d'un lambris aujourd'hui disparu. Malheureusement, nous ne possédons aucun témoignage sur l'aspect de ces lambris. Toutefois nous connaissons, nous l'avons vu, un dessin de lambris du XVIII° siècle déposé aux archives départementales du Vaucluse. Il serait intéressant de procéder à une restitution complète des lambris de la nef en prenant comme modèle ce dessin.

Toutefois, étant donné la complexité du dessin, nous proposons aussi une création de lambris plus simple en copiant et repenant le principe XIX° du lambris encore en place dans la 4ème travée.

Restauration du baldaquin dans le chœur.

Ce baldaquin n'a pas de raison d'être sans la présence du maître autel en-dessous. Il en est de même pour le grand tableau du chœur. Aussi, par principe d'intégrité du lieu, la présence d'un autel majeur est indispensable.

Le maître autel en marbre créé pour la chapelle Saint-Charles a été transféré en 1912 et se trouve actuellement déposé dans la chapelle XX° du nouveau grand séminaire. Il n'a pas été créé pour cette chapelle et n'est ni à l'échelle, ni en cohérence avec le lieu. En revanche, il serait magnifié dans le chœur de la chapelle Saint-Charles où tout est agencé exprès pour se mise en valeur.

Sa restitution relève bien évidemment de l'autorité de Monseigneur l'évêque. Nous savons par des représentants de la commission diocésaine d'art sacré (Madame Léoneli et Monsieur Lallemand) que le clergé est très réticent à l'idée de le remettre à Saint-Charles en raison de l'inconnue total des utilisations diverses des lieux dans l'avenir.

Toutefois, sur le plan purement culturel, la proposition suivante pourrait être faite au clergé:

- Remettre l'autel à Saint-Charles, ce qui garantirait "quasiment" une reconsidération des lieux dans la dignité des utilisations possibles. Le cas similaire récent de la chapelle de la Trinité des Jésuites à Lyon est très révélateur à ce sujet.
- et créer pour la chapelle du séminaire un autel contemporain adapté en remplacement des deux autels actuels incongrus: l'autel XVIII° et la table ordinaire devant.

Il est certain que l'ensemble baldaquin, maître autel et tableau deviendrait le point focal de la chapelle et permettrait d'envisager des utilisations à la hauteur de l'édifice.

Sa disposition architecturale se prêterait particulièrement bien à la musique: orchestre de chambre ou soliste; à 1 voix: chorale de petit nombre; à des conférences sur des thèmes cultuels et culturels.

La jauge de la nef, de l'ordre de 250 places correspond à une échelle raisonnable pour la ville.

Les pièces annexes (bas-côté Nord) se prêtent particulièrement aux besoins des activités éventuelles: loges, reserves, bureaux, studio,etc...

AVIGNON ·CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

COMBLES: PETITE SALLE, GRANDE SALLE, ET COMBLE DU CHOEUR

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 177,67	1 177,67
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 884,27	7 537,08
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE DE 3.00 M DE HAUTEUR FORMANT L'AIRE DE CHANTIER DANS LA COUR SUD.	M2	99,00	34,55	3 420,45
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX.				
a) **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	243,00	34,55	8 395,65
b) **SAPINE D'ALIMENTATION**	M2	95,00	36,11	3 430,45
5° - FILETS DE PROTECTION POSES EN ENVELOPPE DE LA SAPINE SITUEE DANS LA COUR SUD AFIN D'EVITER LA PROPAGATION DES POUSSIERES ET DES GRAVOIS.	M2	95,00	3,14	298,30
6° - CHEMIN DE ROULEMENT ENTRE LA SAPINE ET LES COMBLES POUR LE TRANSPORT DES MATERIAUX.	ML	7,00	235,53	1 648,71
7° - PLANCHER EN PROTECTION SUR LA COUVERTURE SITUEES SOUS LE CHEMIN DE ROULEMENT.	M2	22,50	32,97	741,83
8° - ECRAN DE PROTECTION DEVANT LES VITRAUX ET LES MENUISERIES NEUVES OU RESTAURES COMPOSE D'UN CONTREPLAQUE AJUSTE A L'EBRASEMENT AVEC CALFEUTREMENT PERIPHERIQUE AU MORTIER DE CHAUX.	M2	14,56	23,56	343,03
ELEVATIONS				
9° - DEPOSE DES FERS SCELLES DANS LES MURS ET PURGE GENERALE DES ELEMENTS PARASITES.		- FORFAIT -		549,58
10° - DEPOSE DU FOYER DE LA CHEMINEE DE LA PETITE SALLE.	U	1,00	94,21	94,21

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
11° - DEBADIGEONNAGE ET NETTOYAGE GENERALE DES PAREMENTS ET DES VOUTES.	M2	414,00	31,40	12 999,60
12° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION. - **PAREMENTS DROITS**	M3	1,242	3 925,57	4 875,56
13° - REMINERALISANT A BASE DE SILICATE D'ETHYLE APPLIQUE EN RECHERCHE SUR LA PIERRE.	M2	41,40	31,40	1 299,96
14° - RAGREAGES REALISES AU MORTIER DE PIERRE RECONSTITUEE EN RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS, TAILLE, ET VIEILLISSEMENT.	M2	10,35	188,43	1 950,25
15° - REJOINTOIEMENT PONCTUEL DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE SUR 5CM DE PROFONDEUR, DEGRADATION, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	207,00	42,39	8 774,73
16° - BADIGEON AU LAIT DE CHAUX SUR LES MURS EN 3 COUCHES CROISEES COMPRIS RECHERCHE DES TONS.	M2	414,00	17,27	7 149,78
17° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	13,662	94,21	1 287,10
SOL				
18° - DEPOSE EN RECUPERATION DES CARREAUX EN TERRE CUITE SITUES DU COTE SUD DES COMBLES ET STOCKAGE AVEC SOIN EN ATTENTE DE REEMPLOI DANS LA CAGE D'ESCALIER.	M2	52,50	23,56	1 236,90
19° - DEPOSE EN DEMOLITION DES AUTRES CARREAUX.	M2	61,25	15,70	961,63
20° - DEMOLITION DE LA FORME EN CIMENT.	M2	174,75	17,27	3 017,93
21° - CHAPE AU MORTIER DE CHAUX.	M2	218,50	47,10	10 291,35

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
22° - TOMMETTES EN TERRE CUITE A L'IDENTIQUE DE L'EXISTANT, VIEILLISSEMENT, ET TRAITEMENT A L'HUILE DE LIN.	M2	218,50	149,17	32 593,65
TOTAL H.T.				114 075,40
T.V.A. 19.60 %				22 358,78
TOTAL T.T.C.				136 434,18

COMBLES: PETITE SALLE, GRANDE SALLE, ET COMBLE DU CHOEUR
LOT COUVERTURE/CHARPENTE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
TRAITEMENT AU PRODUIT FONGICIDE ET INSECTICIDE DES BOIS DE CHARPENTE COMPRIS BROSSAGE ET DEPOUSSIERAGE.	M2	540,50	8,63	4 664,52
2° -				
VIEILLISSEMENT DES BOIS PAR CHAULAGE ET AMMONIAC.	M2	540,50	39,25	21 214,63
3° -				
ISOLATION DES COMBLES.	M2	322,40	54,96	17 719,10
TOTAL H.T.				43 598,25
T.V.A. 19.60 %				8 545,26
TOTAL T.T.C.				52 143,51

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

COMBLES: PETITE SALLE, GRANDE SALLE, ET COMBLE DU CHOEUR

LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - PORTE EN CHENE A 2 OUVRANTS SUR BATI, CADRES ET PANNEAUX, FERRURES, TRAITEMENT, POSE ET FIXATION.				
a) **PORTE DU COMBLE DE LA NEF**	M2	3,36	628,09	2 110,38
b) **PORTE DE LA PETITE SALLE**	M2	2,88	706,60	2 035,01
2° - PORTE EN CHENE A LAME SIMPLE SUR BATI, FERRURES, TRAITEMENT, POSE ET FIXATION.				
- **PORTE DU COMBLE DU CHOEUR**	M2	2,20	549,58	1 209,08
3° - MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES NEUVES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	21,27	31,40	667,88
4° - MISE EN PEINTURE DES FERRURES SUR LES MENUISERIES, TRAITEMENT ANTICORROSION, ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	M2	8,44	39,25	331,27
5° - ESCALIER EN CHATAIGNIER D'ACCES AU COMBLE DU CHOEUR.	U	1,00	1 020,65	1 020,65
TOTAL H.T.				7 374,27
T.V.A. 19.60 %				1 445,36
TOTAL T.T.C.				8 819,63

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

COMBLES: PETITE SALLE, GRANDE SALLE, ET COMBLE DU CHOEUR
LOT ELECTRICITE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
TABLEAU ELECTRIQUE.	U	1,00	942,13	942,13
2° -				
ECLAIRAGE INDIRECT PAR DES SPOTS.	U	30,00	274,79	8 243,70
3° -				
PRISES DE COURANT.	U	20,00	117,77	2 355,40
4° -				
CONVECTEUR SOUS CHAQUE BAIE.	U	8,00	392,55	3 140,40
5° -				
BLOC AUTONOME DE SECURITE.	U	2,00	282,64	565,28
6° -				
HUBLOT DANS LE COMBLE DU CHOEUR.	U	2,00	188,43	376,86
TOTAL H.T.				15 623,77
T.V.A. 19.60 %				3 062,26
TOTAL T.T.C.				18 686,03

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 177,67	1 177,67
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 884,27	7 537,08
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE DE 3.00 M DE HAUTEUR FORMANT L'AIRE DE CHANTIER DANS LA COUR SUD.	M2	99,00	34,55	3 420,45
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX.				
a) **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	684,00	34,55	23 632,20
b) **SAPINE D'ALIMENTATION**	M2	95,00	36,11	3 430,45
5° - PLANCHER DE TRAVAIL POUR PERMETTRE L'ACCES AUX PLAFONDS COMPOSES D'UNE OSSATURE METALLIQUE REPOSANT SUR LES ECHAFAUDAGES.	M2	64,75	34,55	2 237,11
6° - FILETS DE PROTECTION POSES EN ENVELOPPE DE LA SAPINE SITUEE DANS LA COUR SUD AFIN D'EVITER LA PROPAGATION DES POUSSIERES ET DES GRAVOIS.	M2	95,00	3,14	298,30
7° - ECRAN DE PROTECTION DEVANT LES VITRAUX ET LES MENUISERIES NEUVES OU RESTAURES COMPOSE D'UN CONTREPLAQUE AJUSTE A L'EBRASEMENT AVEC CALFEUTREMENT PERIPHERIQUE AU MORTIER DE CHAUX.	M2	21,14	23,56	498,06
ELEVATIONS				
8° - DEBADIGEONNAGE ET NETTOYAGE GENERALE DES PAREMENTS.	M2	702,00	31,40	22 042,80
9° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION.				
a) **PAREMENTS D'ANGLES**	M3	0,990	4 710,67	4 663,56
b) **PAREMENTS DROITS**	M3	2,106	3 925,57	8 267,25

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
10° - REMINERALISANT A BASE DE SILICATE D'ETHYLE APPLIQUE EN RECHERCHE SUR LA PIERRE.	M2	140,40	31,40	4 408,56
11° - RAGREAGES REALISES AU MORTIER DE PIERRE RECONSTITUEE EN RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS, TAILLE, ET VIEILLISSEMENT.	M2	17,55	188,43	3 306,95
12° - REJOINTOIEMENT PONCTUEL DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE SUR 5CM DE PROFONDEUR, DEGRADATION, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	351,00	42,39	14 878,89
13° - BADIGEON AU LAIT DE CHAUX SUR LES MURS EN 3 COUCHES CROISEES COMPRIS RECHERCHE DES TONS.	M2	702,00	17,27	12 123,54
14° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	23,166	94,21	2 182,47
TRAVAUX SPECIFIQUES AU REZ-DE-CHAUSSEE				
15° - DEBLAIEMENT ET EVACUATION DES GRAVOIS DIVERS SE TROUVANT DANS LA CAGE D'ESCALIER.		- FORFAIT -		628,09
16° - DEMOLITION DU REDUIT SITUE SOUS LA VOLEE AU REZ-DE-CHAUSSEE.		- FORFAIT -		392,55
17° - DEPOSE EN DEMOLITION DE LA VOUTE EN BERCEAU SITUEE SOUS LA DERNIERE VOLEE.	M3	4,500	188,43	847,94
18° - DEMOLITION DU PLAFOND EN PLATRE SUR LATTIS.	M2	29,75	9,42	280,25
19° - DEPOSE AVEC SOIN DES MARCHES ET DU PALIER BAS, ETAIEMENTS, ET MISE EN DEPOT EN ATTENTE DE REEMPLOI.	M3	4,995	1 020,65	5 098,15
20° - MODIFICATION DU MUR D'ECHIFFRES CENTRAL POUR RECEVOIR LES 2 NOUVELLES VOLEES, DEMOLITION, RECONSTRUCTION EN PIERRE DE TAILLE, ET HARPAGE SUR L'EXISTANT.	M2	20,00	942,13	18 842,60

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
21° - CREATION DE 2 VOLEES D'ESCALIER, POSE DES MARCHES ET DES DALLES DE PIERRE DEPOSEES EN CONSERVATION, ET FOURNITURE ET POSE DE MARCHES ET PALIERS EN PIERRE DE TAILLE EN COMPLEMENT.	M3	8,460	4 710,67	39 852,27
22° - BOUCHEMENT DES TROUS LAISSES PAR LES TRAVAUX DE DEMOLITION EN MACONNERIE DE MOELLON.	M3	6,900	706,60	4 875,54
23° - CREATION DE 2 NICHES DANS LE HALL DE L'ESCALIER.				
a) **NICHE SUR MUR MITOYEN AUX BATIMENTS CONVENTUELS**	U	1,00	1 099,15	1 099,15
b) **NICHE SUR MUR DU NARTHEX**	U	1,00	628,09	- 628,09
24° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	7,475	94,21	704,22
TRAVAUX SPECIFIQUES AU BATIMENT 1955				
25° - DEMOLITION DES 2 PLANCHERS EXISTANTS SITUES ENTRE LA CAGE ET LE BATIMENT 1955.	M2	7,00	117,77	824,39
26° - CREATION DE 2 VOLEES D'ESCALIER EN BETON ARME POUR L'ACCES AU NIVEAU 1 ET AU NIVEAU 2.	M3	3,220	3 925,57	12 640,34
SOLS				
27° - DEPOSE AVEC SOIN DES TOMMETTES DE L'ESCALIER ET MISE EN DEPOT POUR REEMPLOI.	M2	50,00	23,56	1 178,00
28° - TOMMETTES EN TERRE CUITE SUR LES PALIERS ET LES MARCHES DES ESCALIERS, TOMMETTES DE RECUPERATION PROVENANTS DES COMBLES ET DE L'ESCALIER, ET TOMMETTES NEUVES POUR LE RESTE, VIEILLISSEMENT ET TRAITEMENT A L'HUILE DE LIN.	M2	122,00	235,53	28 734,66

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
29° -				
SOL EN CARREAUX DE TERRE CUITE DANS LES 3 SALLES DU BATIMENT 1955, VIEILLISSEMENT ET TRAITES A L'HUILE DE LIN.	M2	36,75	172,72	6 347,46
30° -				
RESTAURATION DU SOL DE LA CAGE D'ESCALIER.				
a) **RESTAURATION DES PARTIES EXISTANTES**	M2	23,75	125,62	2 983,48
b) **RESTITUTION DES PARTIES MANQUANTES SELON LE NOUVEL AGENCEMENT**	M2	6,00	266,93	1 601,58
TOTAL H.T.				241 664,10
T.V.A. 19.60 %				47 366,16
TOTAL T.T.C.				289 030,26

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955

LOT COUVERTURE/CHARPENTE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
TRAITEMENT AU PRODUIT FONGICIDE ET INSECTICIDE DES BOIS DE CHARPENTE COMPRIS BROSSAGE ET DEPOUSSIERAGE.	M2	49,00	8,63	422,87
2° -				
ISOLATION DES COMBLES.	M2	49,00	54,96	2 693,04
TOTAL H.T.				3 115,91
T.V.A. 19.60 %				610,72
TOTAL T.T.C.				3 726,63

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX
CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955
LOT FERRONNERIE/SERRURERIE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - GARDE-CORPS EN FER FORGE SUR LA DERNIERE VOLEE ET LE PALIER HAUT DE L'ESCALIER PRINCIPAL.	ML	4,50	471,07	2 119,82
TOTAL H.T.				2 119,82
T.V.A. 19.60 %				415,48
TOTAL T.T.C.				2 535,30

CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955
LOT PLOMBERIE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
SANITAIRES DU BATIMENT 1955				
1° -				
BLOC WC AVEC CUVETTE ET RESERVOIR DORSAL EN GRES EMAILLE.	U	3,00	1 256,18	3 768,54
2° -				
LAVABO EN GRES EMAILLE AVEC ROBINETTERIE ET VIDANGE.	U	3,00	628,09	1 884,27
3° -				
CHAUFFE EAU ELECTRIQUE.	U	1,00	549,58	549,58
TOTAL H.T.				6 202,39
T.V.A. 19.60 %				1 215,67
TOTAL T.T.C.				7 418,06

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955

LOT PLATRERIE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
SANITAIRES DU BATIMENT 1955				
1° -				
CLOISONS DE DISTRIBUTION EN CARREAUX DE PLATRE.	M2	27,65	34,55	955,31
2° -				
FAUX-PLAFOND EN PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE DANS LES 3 SALLES.	M2	36,75	47,10	1 730,93
3° -				
ISOLATION DES FAUX PLAFONDS PAR DES ROULEAUX DE LAINE DE VERRE AVEC PAR VAPEUR.	M2	36,75	15,70	576,98
4° -				
FAIENCE SUR TOUTES LA HAUTEUR DES MURS.	M2	104,30	39,25	4 093,78
TOTAL H.T.				7 357,00
T.V.A. 19.60 %				1 441,97
TOTAL T.T.C.				8 798,97

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX
CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955
LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
NEZ DE MARCHE EN NOYER SUR LES ESCALIERS.	ML	152,00	54,96	8 353,92
2° -				
PORTE EN CHENE A 1 OUVRANT SUR BATI, CADRES ET PANNEAUX, FERRURES, TRAITEMENT, POSE ET FIXATION.				
a) **PORTE DU NIVEAU 3 (SANITAIRES) DU BATIMENT 1955**	M2	2,21	895,03	1 978,02
b) **PORTE AU NIVEAU 2 DU BATIMENT 1955**	M2	1,76	942,13	1 658,15
c) **PORTE AU NIVEAU 1 DU BATIMENT 1955**	M2	1,54	1 020,65	1 571,80
3° -				
PORTE ISOPLANE AVEC BATI SUR LES WC.	U	3,00	392,55	1 177,65
4° -				
MEUBLE RECEVANT LES LAVABOS.	U	1,00	4 710,67	4 710,67
5° -				
MISE EN PEINTURE DES MENUISERIES NEUVES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	26,28	31,40	825,19
6° -				
MISE EN PEINTURE DES FERRURES SUR LES MENUISERIES, TRAITEMENT ANTICORROSION, ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	M2	10,43	39,25	409,38
7° -				
MISE EN PEINTURE DU GARDE-CORPS EN FER FORGE SUR LA DERNIERE VOLEE ET LE PALIER HAUT DE L'ESCALIER.	M2	15,75	47,10	741,83
8° -				
MISE EN PEINTURE DU PLAFOND EN PLAQUE DE PLATRE DES 3 SALLES DU BATIMENT 1955.	M2	36,75	14,13	519,28
TOTAL H.T.				21 945,89
T.V.A. 19.60 %				4 301,39
TOTAL T.T.C.				26 247,28

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

CAGE D'ESCALIER ET BATIMENT 1955

LOT ELECTRICITE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
TABLEAU ELECTRIQUE.	U	1,00	942,13	942,13
2° -				
HUBLOT DANS LA CAGE D'ESCALIER.	U	12,00	329,74	3 956,88
3° -				
ECLAIRAGE DANS LES SALLES DU BATIMENT 1955.	U	9,00	251,24	2 261,16
4° -				
CONVECTEUR DANS LES SALLES DU BATIMENT 1955.	U	6,00	314,05	1 884,30
5° -				
PRISES DE COURANT.	U	16,00	117,77	1 884,32
6° -				
BLOC AUTONOME DE SECURITE.	U	11,00	282,64	3 109,04
7° -				
VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE DANS LES SANITAIRES.	U	1,00	628,09	628,09
TOTAL H.T.				14 665,92
T.V.A. 19.60 %				2 874,52
TOTAL T.T.C.				17 540,44

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 177,67	1 177,67
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 884,27	7 537,08
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE DE 3.00 M DE HAUTEUR FORMANT L'AIRE DE CHANTIER DANS LA COUR SUD.	M2	99,00	34,55	3 420,45
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX. - **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	381,50	34,55	13 180,83
5° - PLANCHER DE TRAVAIL POUR PERMETTRE L'ACCES AUX VOUTES COMPOSES D'UNE OSSATURE METALLIQUE REPOSANT SUR LES ECHAFAUDAGES.	M2	67,75	34,55	2 340,76
6° - ECRAN DE PROTECTION DEVANT LES VITRAUX OU LES MENUISERIES COMPOSE D'UN CONTREPLAQUE AJUSTE A L'EBRASEMENT AVEC CALFEUTREMENT PERIPHERIQUE AU MORTIER DE CHAUX.	M2	72,04	23,56	1 697,26
ELEVATIONS				
7° - MISE EN DEPOT DES BOISERIES STOCKEES DANS LE BAS-COTE, REPERAGE ET IDENTIFICATION, DEPLACEMENT AVEC PRECAUTIONS, ET PROTECTION.		- FORFAIT -		1 570,22
8° - DEBLAIEMENT ET EVACUATION DES GRAVOIS DIVERS SE TROUVANT DANS LE BAS-COTE.		- FORFAIT -		1 177,67
9° - EVACUATION DES GRAVOIS SE TROUVANT DANS LE PUITS.		- FORFAIT -		251,24
10° - DEMOLITION DE LA PAROIS EN BRIQUE SUR LA BAIE DE LA 5EME SALLE DE L'ENTRESOL.	M2	3,00	12,57	37,71
11° - DEPOSE DES FERS ET AUTRES ELEMENTS PARASITES FIXES SUR LES MURS.		- FORFAIT -		392,55

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
12° - CONSOLIDATION DU LINTEAU DE LA BAIE DE LA DERNIERE TRAVEE DE L'ENTRESOL.	U	1,00	533,88	533,88
13° - CONSOLIDATION DE LA VOUTE DE LA CHAPELLE AU REZ-DE-CHAUSSEE, ETAIEMENT EN SOUS OEUVRE, DEPOSE/REPOSE DU SOL, DEBLAIEMENT DES REINS DE VOUTES, RECALAGE DES PIERRES, BROCHES, COULIS, ET REMBLAIEMENT EN BETON DE POUZZOLANE.	M2	17,40	706,60	12 294,84
14° - DEBADIGEONNAGE ET NETTOYAGE GENERALE DES PAREMENTS ET DES VOUTES.	M2	1 271,76	31,40	39 933,26
15° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION.				
a) **JAMBAGES**	M3	1,733	4 867,70	8 435,72
b) **PAREMENTS DROITS**	M3	5,723	3 925,57	22 466,04
16° - REMINERALISANT A BASE DE SILICATE D'ETHYLE APPLIQUE EN RECHERCHE SUR LA PIERRE.	M2	254,35	31,40	7 986,59
17° - RAGREAGES REALISES AU MORTIER DE PIERRE RECONSTITUEE EN RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS, TAILLE, ET VIEILLISSEMENT.	M2	63,59	188,43	11 982,26
18° - REJOINTOIEMENT PONCTUEL DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE SUR 5CM DE PROFONDEUR, DEGRADATION, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	635,88	42,39	26 954,95
19° - BADIGEON AU LAIT DE CHAUX SUR LES MURS EN 3 COUCHES CROISÉES COMPRIS RECHERCHE DES TONS.	M2	1 271,76	17,27	21 963,30
20° - RESTAURATION DE L'AUTEL DE LA CHAPELLE AU REZ-DE-CHAUSSEE, REPRISE DES MACONNERIES, REMPLACEMENT DE PIERRE, CONSOLIDATION, RAGREAGE, FINITION.	U	1,00	1 177,67	1 177,67
21° - CREATION D'UNE TRAPPE SUR LE MUR EST DE LA DERNIERE SALLE POUR PERMETTRE L'ACCES AU COMBLE, ENCADREMENT EN PIERRE DE TAILLE.	U	1,00	659,50	659,50

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
22° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	45,609	94,21	4 296,82
SOLS				
23° - DEPOSE DE SOL EN DEMOLITION, SOL NON CONFORME OU DETERIORE.				
a) **AU REZ-DE-CHAUSSEE**	M2	28,60	15,70	449,02
b) **A L'ETAGE**	M2	17,01	18,84	320,47
24° - RESTITUTION DU SOL EN DALLE DE PIERRE SUR LES PARTIES DEMOLIES AU REZ-DE-CHAUSSEE, REFECTION DE LA FORME, ET VIEILLISSEMENT PAR SABLAGE.	M2	28,60	227,68	6 511,65
25° - RESTAURATION DU SOL EN DALLE DE PIERRE CONSERVE AU REZ-DE-CHAUSSEE, NETTOYAGE ET LAVAGE, RECALAGE, REPRISE PONCTUELLE PAR RAGREAGE, ET REJOINTOIEMENT.	M2	46,54	78,51	3 653,86
26° - RESTITUTION DE SOL EN TOMMETTES EN TERRE CUITE SUR LES PARTIES DEMOLIES A L'ETAGE, REFECTION DE LA FORME, ET TRAITEMENT A L'HUILE DE LIN.	M2	17,01	188,43	3 205,19
27° - RESTAURATION DES SOLS EN TOMMETTES EN TERRE CUITE CONSERVES, NETTOYAGE ET LAVAGE, RESCELLEMENTS, RESTITUTION DES CARREAUX CASSES, ET TRAITEMENT A L'HUILE DE LIN.				
a) **ENTRESOL EN PARTIE DEPOSE/REPOSE POUR PERMETTRE LA REPRISE DE LA FISSURE LONGITUDINALE**	M2	75,14	188,43	14 158,63
b) **ETAGE**	M2	49,86	78,51	3 914,51
28° - RESTAURATION DU SOL EN MOSAIQUES DANS LA SACRISTIE, NETTOYAGE ET LAVAGE, ET RESTITUTION DES PARTIES MANQUANTES OU USAGEES.	M2	18,00	31,40	565,20

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX
BAS-COTE NORD, SUR LES 3 NIVEAUX
LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
29° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	4,561	94,21	429,69
TOTAL H.T.				224 676,49
T.V.A. 19.60 %				44 036,59
TOTAL T.T.C.				268 713,08

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX
BAS-COTE NORD, SUR LES 3 NIVEAUX
LOT PEINTURES MURALES

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
RESTAURATION DES PEINTURES MURALES, NETTOYAGE SOIGNE, CONSOLIDATION DU SUPPORT, RETOUCHES PICTURALES, ET COMPLEMENT DES ZONES LACUNEUSES.				
a) **VOUTE DE LA CHAPELLE AU REZ-DE-CHAUSSEE**	M2	18,00	471,07	8 479,26
b) **AU 1ER ETAGE DANS LES PASSAGES**	M2	26,00	392,55	10 206,30
TOTAL H.T.				18 685,56
T.V.A. 19.60 %				3 662,37
TOTAL T.T.C.				22 347,93

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX
BAS-COTE NORD, SUR LES 3 NIVEAUX
LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - DEPOSE AVEC SOIN DES LAMBRIS SITUES DANS LA SACRISTIE POUR SERVIR DE TEMOIN LORS DE LA RESTITUTION.	M2	24,00	10,99	263,76
2° - DEPOSE EN DEMOLITION DE LA PORTE DE LA 1ER TRAVEE DE L'ENTRESOL.	U	1,00	62,81	62,81
3° - LAMBRIS NEUF EN CHENE SELON MODELE EXISTANT DEPOSE AVEC SOIN, TRAITEMENT, ET MISE EN TEINTE.				
a) **CHAPELLE AU REZ-DE-CHAUSSEE**	M2	63,00	471,07	29 677,41
b) **SALLE DE LA 1ERE TRAVEE AU REZ-DE-CHAUSSEE**	M2	43,32	423,96	18 365,95
4° - PORTE EN CHENE A 2 VANTAUX A PANNEAUX SELON LE MODELE DES LAMBRIS, FERRURES, TRAITEMENT, ET FINITION.				
a) **PORTE DE LA CHAPELLE DONNANTS SUR LE BAS-COTE**	M2	3,90	706,60	2 755,74
b) **PORTE DE LA CHAPELLE DONNANT SUR LE CHOEUR COMPRIS CHAMBRANLE**	M2	3,90	738,01	2 878,24
c) **PORTE DE LA 1ER SALLE SUR L'ACCES AUX AUTRES TRAVEES**	M2	4,86	706,60	3 434,08
d) **PORTE DE LA 1ER SALLE AU REZ-DE-CHAUSSEE SUR L'ACCES A L'ESCALIER**	M2	1,54	942,13	1 450,88
5° - FENETRE NEUVE EN CHATAIGNIER, VITRAGE, FERRURES, TRAITEMENT, POSE, FIXATION, ET CALFEUTREMENTS.				
- **FENETRE DE LA DERNIERE SALLE DE L'ENTRESOL DONNANT SUR LE CHOEUR**	M2	3,52	942,13	3 316,30
6° - TRAPPE D'ACCES AU COMBLE DE LA DERNIERE TRAVEE AU NIVEAU DE L'ETAGE, OUVRANT EN CHENE SUR BATI, CARRE, FERRURES, ET TRAITEMENT.	U	1,00	471,07	471,07
7° - MISE EN TEINTE DES MENUISERIES NEUVES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	153,49	31,40	4 819,59
8° - MISE EN PEINTURE DES FERRURES SUR LES MENUISERIES, TRAITEMENT ANTICORROSION, ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	M2	18,72	39,25	734,76
TOTAL H.T.				68 230,59
T.V.A. 19.60 %				13 373,20
TOTAL T.T.C.				81 603,79

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
TABLEAU ELECTRIQUE.	U	1,00	942,13	942,13
2° -				
ECLAIRAGE DES SALLES SUR LES 3 NIVEAUX ET DE L'ESCALIER D'ACCES A L'ENTRESOL.	U	58,00	211,98	12 294,84
3° -				
PRISES DE COURANT.	U	28,00	117,77	3 297,56
4° -				
BLOC AUTONOME DE SECURITE.	U	4,00	282,64	1 130,56
TOTAL H.T.				17 665,09
T.V.A. 19.60 %				3 462,36
TOTAL T.T.C.				21 127,45

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 177,67	1 177,67
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 884,27	7 537,08
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE DE 3.00 M DE HAUTEUR FORMANT L'AIRE DE CHANTIER DANS LA COUR SUD.	M2	99,00	34,55	3 420,45
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX.				
- **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	1 397,50	34,55	48 283,63
5° - PLANCHER DE TRAVAIL POUR PERMETTRE L'ACCES AUX VOUTES COMPOSES D'UNE OSSATURE METALLIQUE REPOSANT SUR LES ECHAFAUDAGES.	M2	185,50	34,55	6 409,03
6° - PROTECTION DU SOL PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX.	M2	204,00	10,99	2 241,96
7° - ECRAN DE PROTECTION DEVANT LES VITRAUX ET LES MENUISERIES NEUVES OU RESTAURES COMPOSE D'UN CONTREPLAQUE AJUSTE A L'EBRASEMENT AVEC CALFEUTREMENT PERIPHERIQUE AU MORTIER DE CHAUX.	M2	19,89	23,56	468,61
ELEVATIONS				
8° - DEBADIGEONNAGE ET NETTOYAGE GENERALE DES PAREMENTS ET DES VOUTES.	M2	1 313,25	31,40	41 236,05
9° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION.				
a) **PILASTRES**	M3	1,802	5 024,72	9 054,55
b) **BASE DES PILASTRES**	M3	0,756	6 280,90	4 748,36
c) **SOUBASSEMENT**	M3	1,237	4 239,60	5 244,39
d) **PAREMENTS DROITS**	M3	5,910	3 925,57	23 200,12

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
10° - REMINERALISANT A BASE DE SILICATE D'ETHYLE APPLIQUE EN RECHERCHE SUR LA PIERRE.	M2	262,65	31,40	8 247,21
11° - RAGREAGES REALISES AU MORTIER DE PIERRE RECONSTITUEE EN RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS, TAILLE, ET VIEILLISSEMENT.	M2	65,66	188,43	12 372,31
12° - REJOINTOIEMENT PONCTUEL DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE SUR 5CM DE PROFONDEUR, DEGRADATION, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	656,63	42,39	27 834,55
13° - BADIGEON AU LAIT DE CHAUX SUR LES MURS ET LES VOUTES EN 3 COUCHES CROISEES COMPRIS RECHERCHE DES TONS.	M2	1 313,25	17,27	22 679,83
14° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	29,404	94,21	2 770,15
SOLS				
15° - NETTOYAGE ET LAVAGE GENERAL DU SOL EN DALLE DE PIERRE.	M2	261,00	12,57	3 280,77
16° - REMPLACEMENT DES DALLES DE PIERRE USAGEES A L'IDENTIQUE SELON LE TYPE DE PIERRE, VIEILLISSEMENT ET FINITION.	M2	22,20	266,93	5 925,85
TOTAL H.T.				236 132,57
T.V.A. 19.60 %				46 281,98
TOTAL T.T.C.				282 414,55

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX
TRIBUNE, NARTHEX, ET NEF
LOT VITRAUX

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - ECHAFAUDAGE DE PIED POUR PERMETTRE L'ACCES AUX VITRAUX PAR LE BAS-COTE NORD COMPRIS DEPOSE/REPOSE POUR CHAQUE BAIE.	U	4,00	392,55	1 570,20
2° - DEPOSE DES VITRAUX REALISEE AVEC SOIN, MISE EN CAISSES, TRANSPORT A L'ATELIER POUR RESTAURATION, ET POSE D'UNE OBTURATION PROVISOIRE.	M2	20,48	94,21	1 929,42
3° - REVISION DES CHASSIS METALLIQUES, REMPLACEMENT DES FERS ROUILLES, DECAPAGE, TRAITEMENT ANTICORROSION, REFECTION DES SCELLEMENTS AU MORTIER DE CHAUX, ET MISE EN PEINTURE.	M2	20,48	109,91	2 250,96
4° - RESTAURATION DES VITRAUX A L'ATELIER, REMISE EN PLOMB, REMPLACEMENT DES VERRES CASSES, NETTOYAGE, ET REMISE EN CAISSE POUR TRANSPORT SUR LE CHANTIER.	M2	20,48	329,74	6 753,08
5° - POSE DES VITRAUX, CALFEUTREMENT PERIPHERIQUE AU MORTIER DE CHAUX, ET CALFEUTREMENT DES FERRURES AU MASTIC A L'HUILE DE LIN.	M2	20,48	125,62	2 572,70
TOTAL H.T.				15 076,36
T.V.A. 19.60 %				2 954,97
TOTAL T.T.C.				18 031,33

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX
TRIBUNE, NARTHEX, ET NEF
LOT SCULPTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - RESTAURATION DES SCULPTURES SUR PLACE, NETTOYAGE SOIGNE, CONSOLIDATION AU SILICATE D'ETHYLE, NETTOYAGE PAR GOMMAGE, AU LASER, OU A L'OUTIL MANUEL, INJECTION DE RESINE, ET MICRO-RAGREAGE.				
a) **CLEF SUR L'ARCATURE DES BAIES HAUTES**	U	8,00	392,55	3 140,40
b) **FRISE DE LA CORNICHE**	M2	54,00	188,43	10 175,22
c) **CHAPITEAU DES PILASTRES**	U	18,00	471,07	8 479,26
d) **CLEF DE L'ARCATURE DES BAIES BASSES**	U	6,00	314,05	1 884,30
e) **CLEF SUR L'ARC DOUBLEAU DE LA TRIBUNE**	U	1,00	235,53	235,53
TOTAL H.T.				23 914,71
T.V.A. 19.60 %				4 687,28
TOTAL T.T.C.				28 601,99

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
DECORS EN FAUX MARBRE SUR L'ENCADREMENTS DES BAIES BASSES.	M2	86,40	392,55	33 916,32
TOTAL H.T.				33 916,32
T.V.A. 19.60 %				6 647,60
TOTAL T.T.C.				40 563,92

TRIBUNE, NARTHEX, ET NEF
LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - RESTAURATION DES LAMBRIS DU NARTHEX, DEPOSE/REPOSE DES LAMBRIS EN PLACE, RECUPERATION SI POSSIBLE DES LAMBRIS ENTREPOSES DANS LE BAS-COTE NORD, RESTITUTION A L'IDENTIQUE DE CEUX MANQUANTS, REMISE EN JEU, REMPLACEMENT DES BOIS CASSES OU POURRIS, TRAITEMENT, ET VIEILLISSEMENT DES BOIS NEUFS.	M2	21,50	392,55	8 439,83
2° - RESTAURATION DES MENUISERIES ANCIENNES SUR PLACE, DEPOSE/REPOSE DES OUVRANTS, REMISE EN JEU, REVISION DES FERRURES, ET TRAITEMENT.				
a) **PORTE DE LA CAGE D'ESCALIER**	M2	7,56	188,43	1 424,53
b) **PORTE DU BAS-COTE NORD**	M2	4,86	235,53	1 144,68
c) **FENETRES BASSES DU BAS-COTE NORD**	M2	21,42	314,05	6 726,95
3° - LAMBRIS NEUF EN CHENE DANS LA NEF SELON LE MODELE DE LA PLANCHE CONSERVEE AUX ARCHIVES D'AVIGNON, TRAITEMENT, ET FINITION.	M2	40,00	753,71	30 148,40
4° - BANCS ET ESTRADE EN CHENE DANS LA NEF, TRAITEMENT, VIEILLISSEMENT, ET FINITION.	ML	35,00	502,48	17 586,80
5° - MISE EN TEINTE DES MENUISERIES ANCIENNES, DECAPAGE, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	106,78	42,39	4 526,40
6° - MISE EN TEINTE DES MENUISERIES NEUVES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	162,50	31,40	5 102,50
7° - MISE EN PEINTURE DES FERRURES SUR LES MENUISERIES, TRAITEMENT ANTICORROSION, ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	M2	33,84	39,25	1 328,22
TOTAL H.T.				76 428,31
T.V.A. 19.60 %				14 979,95
TOTAL T.T.C.				91 408,26

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX
TRIBUNE, NARTHEX, ET NEF
LOT ELECTRICITE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
TABLEAU ELECTRIQUE.	U	1,00	942,13	942,13
2° -				
LUSTRE EN BRONZE AVEC PENDANTIF CRISTAL DANS LES LUNETTES DE LA VOUTE DE LA NEF.	U	6,00	2 747,90	16 487,40
3° -				
ECLAIRAGE INDIRECT PAR DES SPOTS.	U	64,00	274,79	17 586,56
4° -				
PRISES DE COURANT.	U	24,00	117,77	2 826,48
5° -				
BLOC AUTONOME DE SECURITE.	U	5,00	282,64	1 413,20
TOTAL H.T.				39 255,77
T.V.A. 19.60 %				7 694,13
TOTAL T.T.C.				46 949,90

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 177,67	1 177,67
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 884,27	7 537,08
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE DE 3.00 M DE HAUTEUR FORMANT L'AIRE DE CHANTIER DANS LA COUR SUD.	M2	99,00	34,55	3 420,45
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX. - **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	604,50	34,55	20 885,48
5° - PLANCHER DE TRAVAIL POUR PERMETTRE L'ACCES AUX VOUTES COMPOSES D'UNE OSSATURE METALLIQUE REPOSANT SUR LES ECHAFAUDAGES.	M2	45,00	34,55	1 554,75
6° - PROTECTION DU SOL PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX.	M2	76,00	10,99	835,24
7° - PROTECTION DU BALDAQUIN PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX.	U	1,00	1 177,67	1 177,67
ELEVATIONS				
8° - DEBADIGEONNAGE ET NETTOYAGE GENERALE DES PAREMENTS ET DES VOUTES.	M2	747,63	31,40	23 475,58
9° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION.				
a) **PILASTRES**	M3	0,375	5 024,72	1 884,27
b) **BASE DES PILASTRES**	M3	0,378	6 280,90	2 374,18
c) **SOUBASSEMENT**	M3	0,743	4 239,60	3 150,02
d) **PAREMENTS DROITS**	M3	2,243	3 925,57	8 805,05

CHOEUR

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
10° - REMINERALISANT A BASE DE SILICATE D'ETHYLE APPLIQUE EN RECHERCHE SUR LA PIERRE.	M2	149,53	31,40	4 695,24
11° - RAGREAGES REALISES AU MORTIER DE PIERRE RECONSTITUEE EN RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS, TAILLE, ET VIEILLISSEMENT.	M2	14,95	188,43	2 817,03
12° - REJOINTOIEMENT PONCTUEL DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE SUR 5CM DE PROFONDEUR, DEGRADATION, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	373,82	42,39	15 846,23
13° - BADIGEON AU LAIT DE CHAUX SUR LES MURS ET LES VOUTES EN 3 COUCHES CROISEES COMPRIS RECHERCHE DES TONS.	M2	747,63	17,27	12 911,57
14° - RESTITUTION DES PLAQUES DE MARBRE EN STEREOBATE.	M2	27,00	392,55	10 598,85
15° - RESTAURATION DU BALDAQUIN, NETTOYAGE SOIGNE, REVISION, ET MISE EN VALEUR.	U	1,00	20 412,92	20 412,92
16° - RESTITUTION DU MAITRE AUTEL ACTUELLEMENT DANS LA CHAPELLE DU NOUVEAU GRAND SEMINAIRE, DEPOSE, TRANSPORT, REPOSE A SON EMPLACEMENT D'ORIGINE, ET RESTAURATION.	U	1,00	12 561,80	12 561,80
17° - CREATION D'UN AUTEL POUR LE NOUVEAU GRAND SEMINAIRE.	U	1,00	23 553,37	23 553,37
18° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	14,953	94,21	1 408,72
SOLS				
19° - RESTAURATION DE L'EMMARCHEMENT EN PIERRE, RAGREAGES, ET REJOINTOIEMENT.	M2	14,45	94,21	1 361,33
20° - NETTOYAGE ET LAVAGE GENERAL DU SOL EN DALLE DE PIERRE.	M2	85,50	12,57	1 074,74

CHOEUR

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
21° - REMPLACEMENT DES DALLES DE PIERRE USAGEES A L'IDENTIQUE SELON LE TYPE DE PIERRE, VIEILLISSEMENT ET FINITION.	M2	6,08	266,93	1 622,93
TOTAL H.T.				185 142,17
T.V.A. 19.60 %				36 287,87
TOTAL T.T.C.				221 430,04

CHOEUR
LOT SCULPTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - RESTAURATION DES SCULPTURES SUR PLACE, NETTOYAGE SOIGNE, CONSOLIDATION AU SILICATE D'ETHYLE, NETTOYAGE PAR GOMMAGE, AU LASER, OU A L'OUTIL MANUEL, INJECTION DE RESINE, ET MICRO-RAGREAGE.				
a) **FRISE DE LA CORNICHE**	M2	40,50	188,43	7 631,42
b) **CHAPITEAU DES PILASTRES**	U	18,00	471,07	8 479,26
c) **CLEF DE L'ARCATURE DES BAIES BASSES**	U	2,00	314,05	628,10
TOTAL H.T.				16 738,78
T.V.A. 19.60 %				3 280,80
TOTAL T.T.C.				20 019,58

CHOEUR
LOT ELECTRICITE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
TABLEAU ELECTRIQUE.	U	1,00	942,13	942,13
2° -				
ECLAIRAGE INDIRECT PAR DES SPOTS.	U	32,00	274,79	8 793,28
3° -				
PRISES DE COURANT.	U	8,00	117,77	942,16
4° -				
BLOC AUTONOME DE SECURITE.	U	2,00	282,64	565,28
TOTAL H.T.				11 242,85
T.V.A. 19.60 %				2 203,60
TOTAL T.T.C.				13 446,45

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1° - PANNEAU DE CHANTIER.	U	1,00	1 177,67	1 177,67
2° - CABANES DE CHANTIER POUR LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTS INTERVENANTS, VESTIAIRES, REFECTOIRE, SANITAIRES, ET SALLE DE REUNIONS.	U	4,00	1 884,27	7 537,08
3° - CLOTURE DE CHANTIER EN TOLES FIXEES SUR UNE OSSATURE TUBULAIRE DE 3.00 M DE HAUTEUR FORMANT L'AIRE DE CHANTIER DANS LA COUR SUD.	M2	99,00	34,55	3 420,45
4° - ECHAFAUDAGES EN MATERIEL TUBULAIRE 40X49 DE CLASSE 6, MONTAGE/DEMONTAGE, ENTRETIEN, ET LOCATION POUR LA DUREE DES TRAVAUX.				
- **ECHAFAUDAGE DE PIED**	M2	328,00	34,55	11 332,40
5° - PLANCHER DE TRAVAIL POUR PERMETTRE L'ACCES AUX VOUTES COMPOSES D'UNE OSSATURE METALLIQUE REPOSANT SUR LES ECHAFAUDAGES.	M2	21,00	34,55	725,55
6° - PROTECTION DU SOL PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX.	M2	36,00	10,99	395,64
ELEVATIONS				
7° - EVACUATION DES GRAVOIS SE TROUVANT DANS LE PUITS.		- FORFAIT -		251,24
8° - NETTOYAGE DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE PAR BROSSAGE A LA BROSSE DOUCE.	M2	399,40	15,70	6 270,58
9° - REMPLACEMENT DES PIERRES DE TAILLE MALADES OU CASSEES PAR DE LA PIERRE D'ESPEIL FERME OU DURE, REFOUILLEMENT, TAILLE, POSE AU MORTIER DE CHAUX, ET PATINE D'HARMONISATION.				
a) **JAMBAGES**	M3	2,228	4 867,70	10 845,24
b) **PAREMENTS DROITS**	M3	4,793	3 925,57	18 815,26
10° - REMINERALISANT A BASE DE SILICATE D'ETHYLE APPLIQUE EN RECHERCHE SUR LA PIERRE.	M2	119,82	31,40	3 762,35

SACRISTIE

LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
11° - RAGREAGES REALISES AU MORTIER DE PIERRE RECONSTITUEE EN RECHERCHE SUR L'ENSEMBLE DES PAREMENTS, TAILLE, ET VIEILLISSEMENT.	M2	19,97	188,43	3 762,95
12° - REJOINTOIEMENT GENERAL DES PAREMENTS EN PIERRE DE TAILLE SUR 5CM DE PROFONDEUR, DEGRADATION, ET JOINTOIEMENT AU MORTIER DE CHAUX.	M2	399,40	42,39	16 930,57
13° - BADIGEON AU LAIT DE CHAUX SUR LES MURS ET LES VOUTES EN 3 COUCHES CROISEES COMPRIS RECHERCHE DES TONS.	M2	399,40	17,27	6 897,64
14° - EVACUATION DE L'ENSEMBLE DES GRAVOIS A LA DECHARGE COMPRIS CHARGEMENT ET DROITS DE DECHARGE.	M3	13,012	94,21	1 225,86
SOLS				
15° - NETTOYAGE ET LAVAGE GENERAL DU SOL EN DALLE DE PIERRE.	M2	36,60	12,57	460,06
16° - REMPLACEMENT DES DALLES DE PIERRE USAGEES A L'IDENTIQUE SELON LE TYPE DE PIERRE, VIEILLISSEMENT ET FINITION.	M2	1,83	266,93	488,48
17° - CREATION D'UN SOL EN DALLE DE PIERRE DANS LE DEGAGEMENT, HERISSON, FORME EN BETON DE CHAUX, VIEILLISSEMENT, ET FINITION.	M2	20,00	392,55	7 851,00
TOTAL H.T.				102 150,02
T.V.A. 19.60 %				20 021,40
TOTAL T.T.C.				122 171,42

SACRISTIE

LOT PLATRERIE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - FAUX-PLAFOND EN PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE DANS LE DEGAGEMENT.	M2	18,80	47,10	885,48
2° - ISOLATION DES FAUX PLAFONDS PAR DES ROULEAUX DE LAINE DE VERRE AVEC PAR VAPEUR.	M2	18,80	15,70	295,16
TOTAL H.T.				1 180,64
T.V.A. 19.60 %				231,41
TOTAL T.T.C.				1 412,05

SACRISTIE

LOT MENUISERIE/PEINTURE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° - DEMONTAGE ET TRANSPORT AVEC SOIN DE L'ENSEMBLE DU MOBILIER A L'ATELIER POUR RESTAURATION ET POUR SERVIR DE TEMOIN.		- FORFAIT -		1 099,15
2° - RESTITUTION DES LAMBRIS EN CHENE DANS LA SACRISTIE A L'IDENTIQUE DE L'EXISTANT, VIEILLISSEMENT, ET FINITION.	M2	63,60	471,07	29 960,05
3° - PORTE EN CHENE A 2 VANTAUX A PANNEAUX SELON LE MODELE DES LAMBRIS, FERRURES, TRAITEMENT, ET FINITION.				
a) **PORTE DU CHOEUR COMPRIS CHAMBRANLE**	M2	7,66	738,01	5 653,16
b) **PORTE FORMANT SAS D'ENTREE DE LA GALERIE**	M2	4,25	706,60	3 003,05
c) **PORTE D'ACCES AU DEGAGEMENT**	M2	2,50	863,62	2 159,05
d) **PORTE SUR PETIT LOCAL DE RANGEMENT**	M2	1,76	785,12	1 381,81
4° - MISE EN TEINTE DES MENUISERIES NEUVES, NETTOYAGE ET BROSSAGE, PONCAGE, ET MISE EN TEINTE EN 3 COUCHES.	M2	146,35	31,40	4 595,39
5° - RESTITUTION EN CHENE DE LA CREDENCE ET DU CHAPIER SELON LE MODELE EXISTANT, TRAITEMENT, VIEILLISSEMENT, ET FINITION.	U	1,00	47 106,75	47 106,75
6° - MISE EN PEINTURE DES FERRURES SUR LES MENUISERIES, TRAITEMENT ANTICORROSION, ET MISE EN PEINTURE EN 3 COUCHES.	M2	16,17	39,25	634,67
7° - MISE EN PEINTURE DU PLAFOND EN PLAQUE DU DEGAGEMENT.	M2	18,80	14,13	265,64
TOTAL H.T.				95 858,72
T.V.A. 19.60 %				18 788,31
TOTAL T.T.C.				114 647,03

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

SACRISTIE

LOT ELECTRICITE

Désignation des Articles	U	Quantité	P.U. En Euros	Montant En Euros
1° -				
TABLEAU ELECTRIQUE.	U	1,00	942,13	942,13
2° -				
ECLAIRAGE INDIRECT PAR DES SPOTS.	U	16,00	274,79	4 396,64
3° -				
PRISES DE COURANT.	U	10,00	117,77	1 177,70
4° -				
BLOC AUTONOME DE SECURITE.	U	2,00	282,64	565,28
TOTAL H.T.				7 081,75
T.V.A. 19.60 %				1 388,02
TOTAL T.T.C.				8 469,77

RECAPITULATION GENERALE
ETUDE PREALABLE

AVIGNON -CHAPELLE ST CHARLES DE LA CROIX

Désignation des Sections	Total H.T.	T.V.A. 19.60 %	Total T.T.C. En Euros
SACRISTIE LOT MACONNERIE/PIERRE DE TAILLE	102 150,02	20 021,40	122 171,42
SACRISTIE LOT PLATRERIE	1 180,64	231,41	1 412,05
SACRISTIE LOT MENUISERIE/PEINTURE	95 858,72	18 788,31	114 647,03
SACRISTIE LOT ELECTRICITE	7 081,75	1 388,02	8 469,77
TOTAL SACRISTIE	**206 271,13**	**40 429,14**	**246 700,27**
MONTANT DES TRAVAUX	**1 651 119,42**	**323 619,41**	**1 974 738,83**

VALEUR JUILLET 2001

PHASAGE DES TRAVAUX

L'opération de restauration des extérieurs comportera les lots suivants:

1 - Maçonnerie / pierre de taille
2 - Couverture / charpente
3 - Sculpture
4 - Vitraux
5 - Menuiserie / peinture
6 - Ferronnerie / serrurerie
7 - Platrerie
8 - Plomberie
9 - Electricité

L'opération de restauration des intérieurs comportera les lots suivants:

1 - Maçonnerie/pierre de taille
2 - Couverture / charpente
3 - Sculpture
4 - Vitraux
5 - Menuiserie / peinture
6 - Ferronerie / serrureries
7 - Peintures murale
8 - Platrerie
9 - Plomberie
10 - Electricité

Etant donné l'importance des travaux à effectuer sur l'édifice, et suivant les crédits qui seront disponibles, il est envisageable de scinder cette opération en 9 tranches:

- 5 tranches pour les travaux extérieurs
- 4 tranches pour les travaux intérieurs

Tranche ferme: Couverture de la nef et murs goutterots sur couverture
Tranche conditionnelle 1: Façade Nord
Tranche conditionnelle 2: Façade Est, façade Sud et galerie
Tranche conditionnelle 3: Façade Ouest, création d'un bloc sanitaire
Tranche conditionnelle 4: Demie-lune et galerie
Tranche conditionnelle 5: Combles, cage d'escalier et bâtiment 1955
Tranche conditionnelle 6: Bas-côté Nord, sur les 3 niveaux
Tranche conditionnelle 7: Tribune, narthex et nef
Tranche conditionnelle 8: Choeur et sacristie

Toutefois les travaux devront aussi être programmés en fonction de leur urgence, en commençant par les parties les plus fragiles: Bas-côté Nord (rez-de-chaussée, entresol, étage). L'ordre pourra être modifié lors du Projet Architectural et Technique.

TABLEAU RECAPITULATIF EN FRANCS TTC

Tranche	Coût travaux (Francs TTC)	Honoraires ACMH (Francs TTC)	Honoraires VMH (Francs TTC)	Coût Total Opération [1] (Francs TTC)
Tranche ferme: Couverture de la nef et murs goutterots sur couverture	3 231 078,57 F	1 198 866,52 F	119 303,87 F	4 549 248,96 F
Tranche conditionnelle 1: Façade Nord	2 830 382,33 F	104 568,48 F	25 162,11 F	2 960 112,92 F
Tranche conditionnelle 2: Façade Est, façade Sud et galerie	3 833 299,39 F	22 728,26 F	33 273,03 F	3 889 300,68 F
Tranche conditionnelle 3: Façade Ouest, création d'un bloc sanitaire	1 325 976,04 F	53 940,70 F	12 901,74 F	1 392 818,48 F
Tranche conditionnelle 4: Demie-lune et galerie	3 848 871,66 F	139 078,98 F	33 408,20 F	4 021 358,84 F
Tranche conditionnelle 5: Combles, cage d'escalier et bâtiment 1955	3 748 009,04 F	135 771,62 F	32 532,73 F	3 916 313,39 F
Tranche conditionnelle 6: Bas-côté Nord, sur les 3 niveaux	2 583 107,80 F	96 246,61 F	23 144,65 F	2 702 499,06 F
Tranche conditionnelle 7: Tribune, narthex et nef	3 332 064,46 F	121 903,58 F	29 155,56 F	3 483 123,60 F
Tranche conditionnelle 8: Choeur et sacristie	3 290 256,27 F	120 374,03 F	28 789,74 F	3 439 420,04 F
Total global	28 023 045,56 F	1 993 478,78 F	337 671,63 F	30 354 195,97 F

[1] : *Ces montants sont compris hors honoraires du coordonnateur S.P.S.*

TABLEAU RECAPITULATIF EN EUROS TTC

Tranche	Coût travaux (Euros TTC)	Honoraires ACMH (Euros TTC)	Honoraires VMH (Euros TTC)	Coût Total Opération [1] (Euros TTC)
Tranche ferme: Couverture de la nef et murs goutterots sur couverture	492 574,75 €	182 753,29 €	18 186,05 €	693 514,09 €
Tranche conditionnelle 1: Façade Nord	431 489,00 €	15 941,36 €	3 835,94 €	451 266,30 €
Tranche conditionnelle 2: Façade Est, façade Sud et galerie	584 382,72 €	21 142,97 €	5 072,44 €	610 598,13 €
Tranche conditionnelle 3: Façade Ouest, création d'un bloc sanitaire	202 143,74 €	8 223,19 €	1 966,86 €	212 333,79 €
Tranche conditionnelle 4: Demie-lune et galerie	586 756,70 €	21 202,46 €	5 093,05 €	613 052,21 €
Tranche conditionnelle 5: Combles, cage d'escalier et bâtiment 1955	571 380,29 €	20 698,24 €	4 959,58 €	597 038,11 €
Tranche conditionnelle 6: Bas-côté Nord, sur les 3 niveaux	393 792,25 €	14 672,71 €	3 528,38 €	411 993,34 €
Tranche conditionnelle 7: Tribune, narthex et nef	507 969,95 €	18 584,07 €	4 444,74 €	530 998,76 €
Tranche conditionnelle 8: Choeur et sacristie	501 596,33 €	18 350,90 €	4 388,96 €	524 336,19 €
Total global	4 272 085,73 €	321 569,19 €	51 476,00 €	4 645 130,92 €

[1] : *Ces montants sont compris hors honoraires du coordonnateur S.P.S.*

FICHE CALCUL FORFAITS DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche n°: 0
Chapitre:

Département : VAUCLUSE — TSISF
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Couverture de la nef et murs goutterots sur couverture
Tranche ferme

Date de création : 24/07/01

TRANCHE FERME

‹ Date de m à j : ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) : 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa	I
	.....		.....

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- Opération (1) = 23 431 890,57
- Tranche (2) = 2 702 162,36

III. TAUX DE REMUNERATION

Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
7,01				
arrondi à	1,08			
7,01	arrondi à	1,00	——>	7,01
8,14	1,08	1,00	——>	1,08
arrondi à	1,25			
8,14	arrondi à	1,00	——>	8,14
	1,26	1,00	——>	1,26

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%	arrondi à	Vérificateur
sur (1)	7,01	7,01	1 642 575,53	1,08	1,08	253 064,42
sur (2)	8,14	8,14	219 956,02	1,26	1,26	34 047,25

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquer 1 ou 2 pour PCE+PA et AMT)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.A.T.	=	1	35	574 901,44	0	0,00
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	246 386,33	15	37 959,66
- A.M.T.	?	1	5	82 128,78	15	37 959,66
- D.E.T.	=	2	35	76 984,61	60	20 428,35
- R.D.T.	=	2	5	10 997,80	10	3 404,73
- D.D.O.E.	=	2	5	10 997,80	0	0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

TRANCHE FERME

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 1 002 396,76	= 99 752,40
T.V.A. 19,6%	= 196 469,76	= 19 551,47
T.T.C.	= 1 198 866,52	= 119 303,87

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

		A.C.M.H.	VERIFICATEUR
A. PROJET (Montant global) (1)	= 23 431 890,57	+ 10 % H.T. = 25 775 079,63	- 10 % H.T. = 21 088 701,51
TRANCHE FERME	= 2 702 162,36	+ 10 % H.T. = 2 972 378,60	- 10 % H.T. = 2 431 946,12

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°: 0

Chapitre:

Département : VAUCLUSE TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Façade NORD
Tranche conditionnelle 1

Date de création 24/07/01

TRANCHE No : 1

Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I ../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 1

H.T.= 2 366 540,41 F (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
8,21 arrondi à 8,21	1,27 arrondi à 1,27	1	---------->	8,21
		1	---------->	1,27

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,21	8,21	194 292,97	1,27	1,27	30 055,06

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00	15	0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00	15	0,00
- D.E.T.	=		35	68 002,54	60	18 033,04
- R.D.T.	.....		5	9 714,65	10	3 005,51
- D.D.O.E.	.....		5	9 714,65	0	0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 1

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	87 431,84	21 038,55
T.V.A. 19,6%	17 136,64	4 123,56
T.T.C.	104 568,48	25 162,11

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

A. PROJET (Montant global)	=	23 430 640,11	+ 10 % H.T.	**25 773 704,12**	- 10 % H.T.	**21 087 576,10**
B. TRANCHE N° 1	=	2 366 540,41	+ 10 % H.T.	**2 603 194,45**	- 10 % H.T.	**2 129 886,37**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°: 0

Chapitre:

Département : VAUCLUSE — TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Façade EST, Façade NORD et galerie
Tranche conditionnelle 2

Date de création 24/07/01 — TRANCHE No : 2 — Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I
		../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 2

H.T.= 3 205 099,83 F (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
8,04		1	---------->	8,04
arrondi à 8,04	1,24 arrondi à 1,24	1	---------->	1,24

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,04	8,04	257 690,03	1,24	1,24	39 743,24

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00	15	0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00	15	0,00
- D.E.T.	=		35	90 191,51	60	23 845,94
- R.D.T.	.....		5	12 884,50	10	3 974,32
- D.D.O.E.	.....		5	12 884,50	0	0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 2

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 115 960,51	= 27 820,26
T.V.A. 19,6%	= 22 728,26	= 5 452,77
T.T.C.	= 138 688,77	= 33 273,03

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

A. PROJET (Montant global)	=	23 430 640,11	+ 10 % H.T.	= **25 773 704,12**	- 10 % H.T.	= **21 087 576,10**
B. TRANCHE N° 2	=	3 205 099,83	+ 10 % H.T.	= **3 525 609,81**	- 10 % H.T.	= **2 884 589,85**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°: 0

Chapitre:

Département : VAUCLUSE TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Façade OUEST, création d'un bloc-sanitaire
Tranche conditionnelle 3

Date de création 24/07/01

TRANCHE No : 3

Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I

../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 3

H.T.= 1 108 675,62 F (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
9,04		1	---------->	9,04
arrondi à 9,04	1,39 arrondi à 1,39	1	---------->	1,39

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	9,04	9,04	100 224,28	1,39	1,39	15 410,59

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00	15	0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00	15	0,00
- D.E.T.	=		35	35 078,50	60	9 246,35
- R.D.T.	.....		5	5 011,21	10	1 541,06
- D.D.O.E.	.....		5	5 011,21	0	0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 3

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 45 100,92	10 787,41
T.V.A. 19,6%	= 8 839,78	2 114,33
T.T.C.	= 53 940,70	12 901,74

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

A. PROJET (Montant global)	=	23 430 640,11	+ 10 % H.T.	=	**25 773 704,12**	- 10 % H.T. = **21 087 576,10**
B. TRANCHE N° 3	=	1 108 675,62	+ 10 % H.T.	=	**1 219 543,18**	- 10 % H.T. = **997 808,06**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°: 0

Chapitre:

Département : VAUCLUSE — TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Demi-lune et galerie
Tranche conditionnelle 4

Date de création 24/07/01 — TRANCHE No : 4 — Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		! ../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 4

H.T.= 3 218 120,12 F (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

	Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
	8,03		1	---------->	8,03
	arrondi à 8,03	1,24 arrondi à 1,24	1	---------->	1,24

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,03	8,03	258 415,05	1,24	1,24	39 904,69

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00	15	0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00	15	0,00
- D.E.T.	=		35	90 445,27	60	23 942,81
- R.D.T.	.....		5	12 920,75	10	3 990,47
- D.D.O.E.	.....		5	12 920,75	0	0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 4

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 116 286,77	27 933,28
T.V.A. 19,6%	= 22 792,21	5 474,92
T.T.C.	= 139 078,98	33 408,20

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

A. PROJET (Montant global)	=	23 430 640,11	+ 10 % H.T.	=	**25 773 704,12**	- 10 % H.T. = **21 087 576,10**
B. TRANCHE N° 4	=	3 218 120,12	+ 10 % H.T.	=	**3 539 932,13**	- 10 % H.T. = **2 896 308,11**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°: 0

Chapitre:

Département : VAUCLUSE — TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Combles, cage d'escalier et bâtiment 1955
Tranche conditionnelle 5

Date de création 24/07/01

TRANCHE No : 5

Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I
		../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 5

H.T.= 3 133 786,82 F (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
8,05		1	---------->	8,05
arrondi à 8,05	1,24 arrondi à 1,24	1	---------->	1,24

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,05	8,05	252 269,84	1,24	1,24	38 858,96

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00	15	0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00	15	0,00
- D.E.T.	=		35	88 294,44	60	23 315,38
- R.D.T.	.....		5	12 613,49	10	3 885,90
- D.D.O.E.	.....		5	12 613,49	0	0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 5

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 113 521,42	= 27 201,28
T.V.A. 19,6%	= 22 250,20	= 5 331,45
T.T.C.	= 135 771,62	= 32 532,73

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

			+ 10 % H.T.	- 10 % H.T.
A. PROJET (Montant global)	=	23 430 640,11	= **25 773 704,12**	= **21 087 576,10**
B. TRANCHE N° 5	=	3 133 786,82	= **3 447 165,50**	= **2 820 408,14**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°: 0

Chapitre:

Département : VAUCLUSE TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Bas-côté Nord sur les 3 niveaux
Tranche conditionnelle 6

Date de création 24/07/01

T R A N C H E No : 6

Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I
		../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 6

H.T.= 2 159 789,13 F (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
8,28		1	---------->	8,28
arrondi à 8,28	1,28 arrondi à 1,28	1	---------->	1,28

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,28	8,28	178 830,54	1,28	1,28	27 645,30

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00	15	0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00	15	0,00
- D.E.T.	=		35	62 590,69	60	16 587,18
- R.D.T.	.....		5	8 941,53	10	2 764,53
- D.D.O.E.	.....		5	8 941,53	0	0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 6

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 80 473,75	H.T. = 19 351,71
T.V.A. 19,6%	= 15 772,86	T.V.A. 19,6% = 3 792,94
T.T.C.	= 96 246,61	T.T.C. = 23 144,65

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

A. PROJET (Montant global)	= 23 430 640,11	+ 10 % H.T.	= **25 773 704,12**	- 10 % H.T.	= **21 087 576,10**
B. TRANCHE N° 6	= 2 159 789,13	+ 10 % H.T.	= **2 375 768,04**	- 10 % H.T.	= **1 943 810,22**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°: 0

Chapitre:

Département : VAUCLUSE TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Tribune, narthex et Nef
Tranche conditionnelle 7

Date de création 24/07/01

TRANCHE No : 7

Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I
		../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 7

H.T.= 2 786 007,07 F (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

	Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
	8,12		1	---------->	8,13
	arrondi à 8,13	1,25 arrondi à 1,25	1	---------->	1,25

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,13	8,13	226 502,37	1,25	1,25	34 825,09

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00	15	0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00	15	0,00
- D.E.T.	=		35	79 275,83	60	20 895,05
- R.D.T.	.....		5	11 325,12	10	3 482,51
- D.D.O.E.	.....		5	11 325,12	0	0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 7

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 101 926,07	= 24 377,56
T.V.A. 19,6%	= 19 977,51	= 4 778,00
T.T.C.	= 121 903,58	= 29 155,56

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

A. PROJET (Montant global)	=	23 430 640,11	+ 10 % H.T.	=	**25 773 704,12**	- 10 % H.T. = **21 087 576,10**
B. TRANCHE N° 7	=	2 786 007,07	+ 10 % H.T.	=	**3 064 607,78**	- 10 % H.T. = **2 507 406,36**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°: 0

Chapitre:

Département : VAUCLUSE — TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Chœur et Sacristie
Tranche conditionnelle 8

Date de création 24/07/01

TRANCHE No : 8

Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
	I ../..	

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 8

H.T.= 2 751 050,40 F (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
8,13		1	---------->	8,13
arrondi à 8,13	1,25 arrondi à 1,25	1	---------->	1,25

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,13	8,13	223 660,40	1,25	1,25	34 388,13

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00	15	0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00	15	0,00
- D.E.T.	=		35	78 281,14	60	20 632,88
- R.D.T.	.....		5	11 183,02	10	3 438,81
- D.D.O.E.	.....		5	11 183,02	0	0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 8

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 100 647,18	= 24 071,69
T.V.A. 19,6%	= 19 726,85	= 4 718,05
T.T.C.	= 120 374,03	= 28 789,74

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

			+ 10 % H.T.	- 10 % H.T.
A. PROJET (Montant global)	=	23 430 640,11	= **25 773 704,12**	= **21 087 576,10**
B. TRANCHE N° 8	=	2 751 050,40	= **3 026 155,44**	= **2 475 945,36**

FICHE CALCUL FORFAITS DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche n°: 0
Chapitre:

Département : VAUCLUSE
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Couverture de la nef et murs goutterots sur couverture
Tranche ferme

TSISF

Date de création	24/07/01	TRANCHE FERME	‹ Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE (1, 2 ou 3) : 2

	mm/aa	Valeurs à Mo BT 01	mm/aa	I .....

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- Opération (1) = 3 571 978,06 €
- Tranche (2) = 411 851,80 €

III. TAUX DE REMUNERATION

Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.	Taux
7,01 arrondi à 7,01	1,08 arrondi à 1,08	1,00	7,01
8,14 arrondi à 8,14	1,25 arrondi à 1,26	1,00	1,08
		1,00	8,14
		1,00	1,26

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%	arrondi à	Vérificateur
sur (1)	7,01	7,01	250 395,66	1,08	1,08	38 577,36
sur (2)	8,14	8,14	33 524,74	1,26	1,26	5 189,33

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION
(indiquer 1 ou 2 pour PCE+PA et AMT)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.A.T.	=	1	35	87 638,48 €	0	0,00 €
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	37 559,35 €	15	5 786,60 €
- A.M.T.	?	1	5	12 519,78 €	15	5 786,60 €
- D.E.T.	=	2	35	11 733,66 €	60	3 113,60 €
- R.D.T.	=	2	5	1 676,24 €	10	518,93 €
- D.D.O.E.	=	2	5	1 676,24 €	0	0,00 €

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

TRANCHE FERME

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 152 803,75 €	H.T. = 15 205,73 €
T.V.A. 19,6%	= 29 949,54 €	T.V.A. 19,6% = 2 980,32 €
T.T.C.	= 182 753,29 €	T.T.C. = 18 186,05 €

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

		A.C.M.H.	VERIFICATEUR
A. PROJET (Montant global) (1)	= 3 571 978,06 €	+ 10 % H.T. = 3 929 175,87 €	- 10 % H.T. = 3 214 780,25 €
TRANCHE FERME	= 411 851,80 €	+ 10 % H.T. = 453 036,98 €	- 10 % H.T. = 370 666,62 €

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°:

Chapitre:

Département : VAUCLUSE — TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Façade NORD
Tranche conditionnelle 1

Date de création 24/07/01 — TRANCHE No : 1 — Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I ../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 1

H.T.= 360 776,76 F € (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

	Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
	8,21		1	---------->	8,21
	arrondi à 8,21	1,27 arrondi à 1,27	1	---------->	1,27

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à		A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,21	8,21	€	29 619,77	1,27	1,27	€ 4 581,86

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00 €	15	€ 0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00 €	15	€ 0,00
- D.E.T.	=		35	10 366,92 €	60	€ 2 749,12
- R.D.T.	.....		5	1 480,99 €	10	€ 458,19
- D.D.O.E.	.....		5	1 480,99 €	0	€ 0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 1

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 13 328,90 €	€ 3 207,31
T.V.A. 19,6%	= 2 612,46 €	€ 628,63
T.T.C.	= 15 941,36 €	€ 3 835,94

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

			+ 10 % H.T.	- 10 % H.T.
A. PROJET (Montant global)	€	3 571 978,06	= **3 929 175,87** €	€ **3 214 780,25**
B. TRANCHE N° 1	€	360 776,76	= **396 854,44** €	€ **324 699,08**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION (SANS intervention d'un spécialiste) Fiche N°: Chapitre:	Département : VAUCLUSE Localité : AVIGNON Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES Opération : Façade EST, Façade NORD et galerie **Tranche conditionnelle 2**	TSISC

Date de création 24/07/01	TRANCHE No : 2	Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

mm/aa	Valeurs à Mo BT 01	mm/aa
		I ../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 2

H.T.= 488 614,32 F € (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
8,04		1	---------->	8,04
arrondi à 8,04	1,24 arrondi à 1,24	1	---------->	1,24

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,04	8,04	€ 39 284,59	1,24	1,24	€ 6 058,82

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION
(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00 €	15	€ 0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00 €	15	€ 0,00
- D.E.T.	=		35	13 749,61 €	60	€ 3 635,29
- R.D.T.	.....		5	1 964,23 €	10	€ 605,88
- D.D.O.E.	.....		5	1 964,23 €	0	€ 0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 2

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 17 678,07 €	€ 4 241,17
T.V.A. 19,6%	= 3 464,90 €	€ 831,27
T.T.C.	= 21 142,97 €	€ 5 072,44

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

			+ 10 % H.T.	- 10 % H.T.
A. PROJET (Montant global)	€	3 571 978,06	= **3 929 175,87** €	€ **3 214 780,25**
B. TRANCHE N° 2	€	488 614,32	= **537 475,75** €	€ **439 752,89**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°:

Chapitre:

Département : VAUCLUSE — TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Façade OUEST, création d'un bloc-sanitaire
Tranche conditionnelle 3

Date de création 24/07/01 — TRANCHE No : 3 — Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I

../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 3

H.T.= 169 016,51 F € (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

	Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
	9,04		1	---------->	9,04
	arrondi à 9,04	1,39 arrondi à 1,39	1	---------->	1,39

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	9,04	9,04	€ 15 279,09	1,39	1,39	€ 2 349,33

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00 €	15	€ 0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00 €	15	€ 0,00
- D.E.T.	=		35	5 347,68 €	60	€ 1 409,60
- R.D.T.	.....		5	763,95 €	10	€ 234,93
- D.D.O.E.	.....		5	763,95 €	0	€ 0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 3

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 6 875,58 €	€ 1 644,53
T.V.A. 19,6%	= 1 347,61 €	€ 322,33
T.T.C.	= 8 223,19 €	€ 1 966,86

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

A. PROJET (Montant global)	€ 3 571 978,06	+ 10 % H.T.	= **3 929 175,87** €	- 10 % H.T.	€ **3 214 780,25**
B. TRANCHE N° 3	€ 169 016,51	+ 10 % H.T.	= **185 918,16** €	- 10 % H.T.	€ **152 114,86**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°:

Chapitre:

Département : VAUCLUSE — TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Demi-lune et galerie
Tranche conditionnelle 4

Date de création 24/07/01 — TRANCHE No : 4 — Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I

../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 4

H.T.= 490 599,25 F € (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

	Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
	8,03		1	---------->	8,03
	arrondi à 8,03	1,24 arrondi à 1,24	1	---------->	1,24

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à		A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,03	8,03	€	39 395,12	1,24	1,24	€ 6 083,43

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00 €	15	€ 0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00 €	15	€ 0,00
- D.E.T.	=		35	13 788,29 €	60	€ 3 650,06
- R.D.T.	.....		5	1 969,76 €	10	€ 608,34
- D.D.O.E.	.....		5	1 969,76 €	0	€ 0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 4

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 17 727,81 €	€ 4 258,40
T.V.A. 19,6%	= 3 474,65 €	€ 834,65
T.T.C.	= 21 202,46 €	€ 5 093,05

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

			+ 10 % H.T.	- 10 % H.T.
A. PROJET (Montant global)	€	3 571 978,06	= **3 929 175,87** €	€ **3 214 780,25**
B. TRANCHE N° 4	€	490 599,25	= **539 659,18** €	€ **441 539,33**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°:

Chapitre:

Département : VAUCLUSE — TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Combles, cage d'escalier et bâtiment 1955
Tranche conditionnelle 5

Date de création 24/07/01 — TRANCHE No : 5 — Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I ../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 5

H.T.= 477 742,72 F € (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
8,05 arrondi à 8,05	1,24 arrondi à 1,24	1	---------->	8,05
		1	---------->	1,24

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,05	8,05	€ 38 458,29	1,24	1,24	€ 5 924,01

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00 €	15	€ 0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00 €	15	€ 0,00
- D.E.T.	=		35	13 460,40 €	60	€ 3 554,41
- R.D.T.	.....		5	1 922,91 €	10	€ 592,40
- D.D.O.E.	.....		5	1 922,91 €	0	€ 0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 5

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 17 306,22 €	€ 4 146,81
T.V.A. 19,6%	= 3 392,02 €	€ 812,77
T.T.C.	= 20 698,24 €	€ 4 959,58

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

A. PROJET (Montant global)		€ 3 571 978,06	+ 10 % H.T.	= 3 929 175,87 €	- 10 % H.T.	€ 3 214 780,25
B. TRANCHE N°	5	€ 477 742,72	+ 10 % H.T.	= 525 516,99 €	- 10 % H.T.	€ 429 968,45

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°:

Chapitre:

Département : VAUCLUSE — TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Bas-côté Nord sur les 3 niveaux
Tranche conditionnelle 6

Date de création 24/07/01 — TRANCHE No : 6 — Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I ../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 6

H.T.= 329 257,73 F € (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

	Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
	8,28 arrondi à 8,28	1,28 arrondi à 1,28	1	---------->	8,28
			1	---------->	1,28

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,28	8,28	€ 27 262,54	1,28	1,28	€ 4 214,50

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00 €	15	€ 0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00 €	15	€ 0,00
- D.E.T.	=		35	9 541,89 €	60	€ 2 528,70
- R.D.T.	.....		5	1 363,13 €	10	€ 421,45
- D.D.O.E.	.....		5	1 363,13 €	0	€ 0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 6

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 12 268,15 €	€ 2 950,15
T.V.A. 19,6%	= 2 404,56 €	€ 578,23
T.T.C.	= 14 672,71 €	€ 3 528,38

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

			+ 10 % H.T.	- 10 % H.T.
A. PROJET (Montant global)	€	3 571 978,06	= **3 929 175,87** €	€ **3 214 780,25**
B. TRANCHE N° 6	€	329 257,73	= **362 183,50** €	€ **296 331,96**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°:

Chapitre:

Département : VAUCLUSE TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Tribune, narthex et Nef
Tranche conditionnelle 7

Date de création 24/07/01 — TRANCHE No : 7 — Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I ../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 7

H.T.= 424 724,04 F € (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

	Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
	8,12		1	---------->	8,13
H.T.= 424 724,04 F € (2)	arrondi à 8,13	1,25 arrondi à 1,25	1	---------->	1,25

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,13	8,13	€ 34 530,06	1,25	1,25	€ 5 309,05

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00 €	15	€ 0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00 €	15	€ 0,00
- D.E.T.	=		35	12 085,52 €	60	€ 3 185,43
- R.D.T.	.....		5	1 726,50 €	10	€ 530,91
- D.D.O.E.	.....		5	1 726,50 €	0	€ 0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 7

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 15 538,52 €	€ 3 716,34
T.V.A. 19,6%	= 3 045,55 €	€ 728,40
T.T.C.	= 18 584,07 €	€ 4 444,74

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

A. PROJET (Montant global)	€	3 571 978,06	+ 10 % H.T.	=	**3 929 175,87**	€	- 10 % H.T. € **3 214 780,25**
B. TRANCHE N° 7	€	424 724,04	+ 10 % H.T.	=	**467 196,44**	€	- 10 % H.T. € **382 251,64**

FICHE CALCUL FORFAIT DE REMUNERATION

(SANS intervention d'un spécialiste)

Fiche N°:

Chapitre:

Département : VAUCLUSE TSISC
Localité : AVIGNON
Edifice : CHAPELLE SAINT CHARLES
Opération : Chœur et Sacristie
Tranche conditionnelle 8

Date de création 24/07/01

TRANCHE No : 8

Date de m à j ../../..

I. NIVEAU DE COMPLEXITE

(1, 2 ou 3) = 2

Valeurs à Mo

mm/aa	BT 01	mm/aa
		I ../..

II. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- de la tranche No: 8

H.T.= 419 394,93 F € (2)

III. TAUX DE REMUNERATION

	Architecte	Vérificateur	Coef.Spé.Suj.		Taux
	8,13		1	---------->	8,13
H.T.=	arrondi à 8,13	1,25 arrondi à 1,25	1	---------->	1,25

IV. BASES DE REMUNERATION

	%	arrondi à	A.C.M.H.	%		Vérificateur
- Bases de calcul	8,13	8,13	€ 34 096,81	1,25	1,25	€ 5 242,44

V. REMUNERATIONS PAR ELEMENT DE MISSION

(indiquez 1 si déjà payé pour PCE+PA et AMT, sinon tapez 2)

			A.C.M.H. %	A.C.M.H. Montant H.T.	VERIFICATEUR %	VERIFICATEUR Montant H.T.
- P.C.E. + P.A.	?	1	15	0,00 €	15	€ 0,00
- A.M.T.	?	1	5	0,00 €	15	€ 0,00
- D.E.T.	=		35	11 933,88 €	60	€ 3 145,46
- R.D.T.	.....		5	1 704,84 €	10	€ 524,24
- D.D.O.E.	.....		5	1 704,84 €	0	€ 0,00

VI. FORFAITS DE REMUNERATION

de la tranche N° 8

	A.C.M.H.	VERIFICATEUR
H.T.	= 15 343,56 €	€ 3 669,70
T.V.A. 19,6%	= 3 007,34 €	€ 719,26
T.T.C.	= 18 350,90 €	€ 4 388,96

VII. LIMITES DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

(en valeur Mo)

A. PROJET (Montant global)	€	3 571 978,06	+ 10 % H.T.	= **3 929 175,87** €	- 10 % H.T.	€ **3 214 780,25**
B. TRANCHE N° 8	€	419 394,93	+ 10 % H.T.	= **461 334,42** €	- 10 % H.T.	€ **377 455,44**

SYNTHESE ET CONCLUSION

Cette étude sur la chapelle du grand séminaire Saint-Charles d'Avignon, effectuée dans le but d'assurer sa conservation générale, a mis en évidence les points essentiels suivants:

- Dans les années 70, d'importants travaux de consolidation ont été entrepris sur la chapelle.

- Depuis les années 70, les travaux de mise en valeur et de restauration des décors sont restés en attente.

- Ainsi, l'ensemble de la construction présente encore aujourd'hui de nombreux désordres, les plus importants étant dus aux problèmes de remontées capillaires et d'infiltration d'eau de pluie. Le constat de ces désordres de fond justifie une intervention afin d'enrayer le processus des dégradations. Ces travaux seront accompagnés d'une mise en valeur générale de l'édifice.

C'est pourquoi l'essentiel des interventions consiste en des travaux de restauration, restitution ou révision. De plus lourds travaux sont toutefois à réaliser sur la structure des voûtes du bas-côté Nord et pour la restitution des volées de la cage d'escalier.

Il n'y a jamais eu de tels travaux de fond, de mise en valeur et de restauration complète des parties dégradées du décor (sols, vitraux, lambris...), ce qui explique le prix élevé de l'ensemble des travaux (intérieurs, extérieurs). De plus, ces travaux sont nombreux et demandent un travail précis, délicat et soigné, à la hauteur de l'intérêt et de la qualité du monument.

Enfin, il est envisagé une réutilisation du lieu en l'ouvrant au public, avec un programme à définir encore et digne d'une telle architecture.

ANNEXE 1

Avant projet sommaire de D. RONSSERAY, ACMH, Avril 1981;

Coupe sur la chapelle: principe de circulation et d'assèchement du sol et des parties basses des maçonneries.

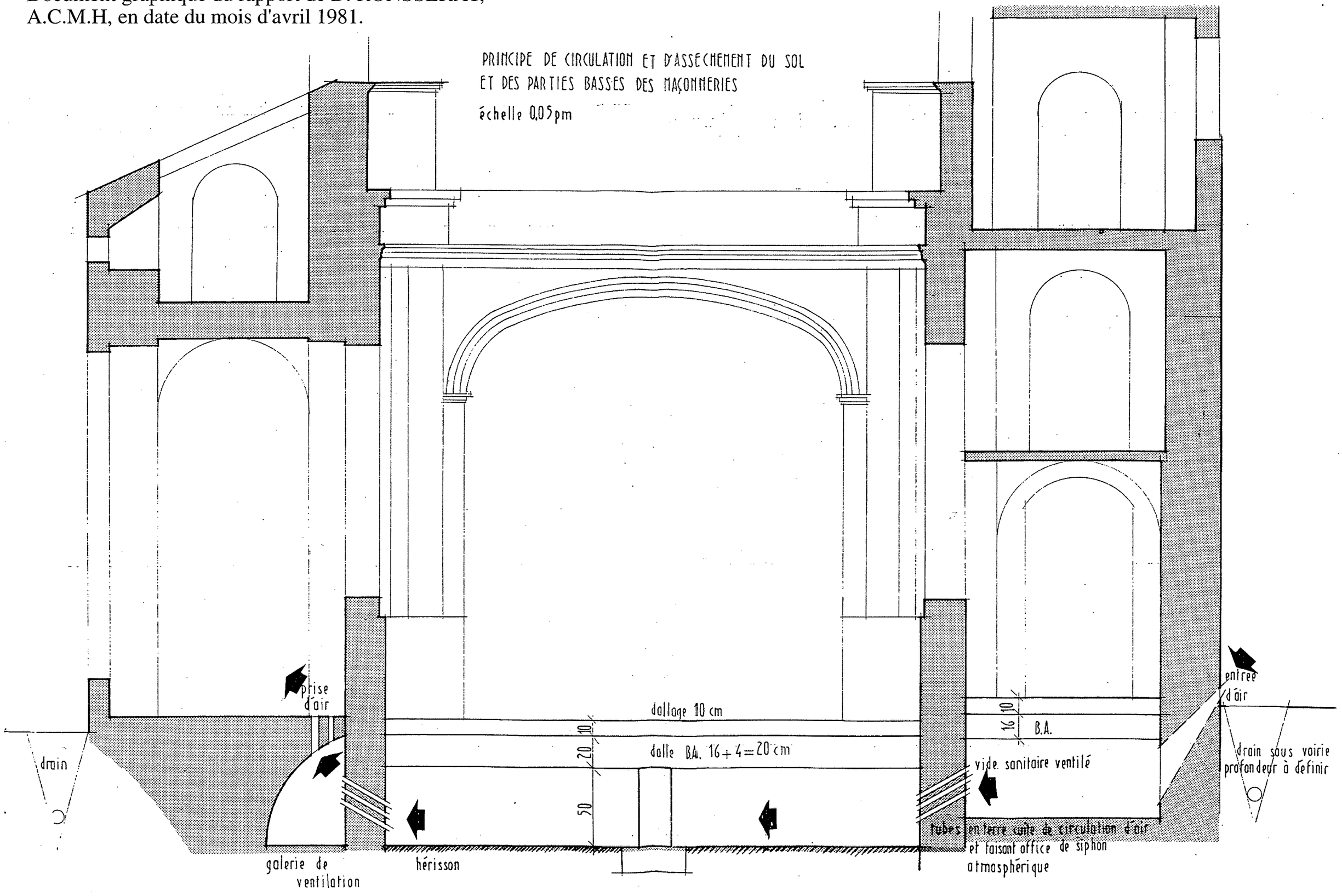
Notes sur l'hygrométrie du bâtiment

Une forte présence d'humidité est constatable:
- par l'air ambiant
- par l'examen des maçonneries altérées dans les 2 premiers mètres par une nitratation alvéolaire caractéristique de remontées capillaires d'eau chargée de sels organiques chariés par les égoûts et les sorgues
- par les désordres des mortiers dissouts dans ces zones (affaissement des dallages)
- par l'examen de sondages où l'eau sourde à moins de 2 mètres du sol

Programme de travaux élémentaires d'assainissement (prévus)

- Drainage périphérique sur la face Nord de l'église et sur l'aire du cloître.
- Dépose du dallage de l'église, repose sur chape étanche avec vide sanitaire ventilé.
- Siphon atmosphérique dans les piliers placés en dessous du sol et reliés au vide ventilé (tuyau de terre cuite foré dans la maçonnerie).

Document graphique du rapport de D. RONSSERAY,
A.C.M.H, en date du mois d'avril 1981.



ANNEXE 2

Rapport de mesures de l'humidité faites par l'Entreprise du Traitement de la Capillarité du Bâtiment (E.T.C.B. Midi) dans la chapelle Saint-Charles le 05/08/1993.

Temps: Beau Matériaux: Pierres maçonnées

1ère mesure: humidité relative à l'aide de l'hygromètre Novasina.

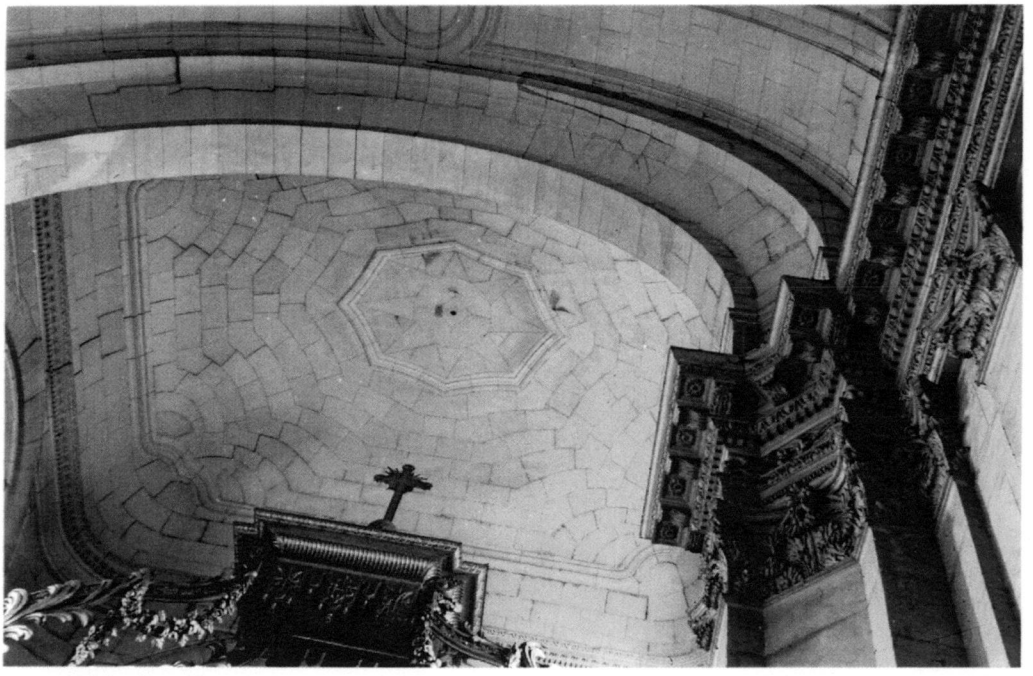
1ère mesure	EXTERIEUR	INTERIEUR	
		Chapelle	Remise
Température	24°C	22°C	19°C
Humidité relative	56%	67%	74%

1ère mesure: Taux humidité en profondeur dans les murs par la méthode CM au carbure de calcium en pourcentage poids par rapport à l'état sec.

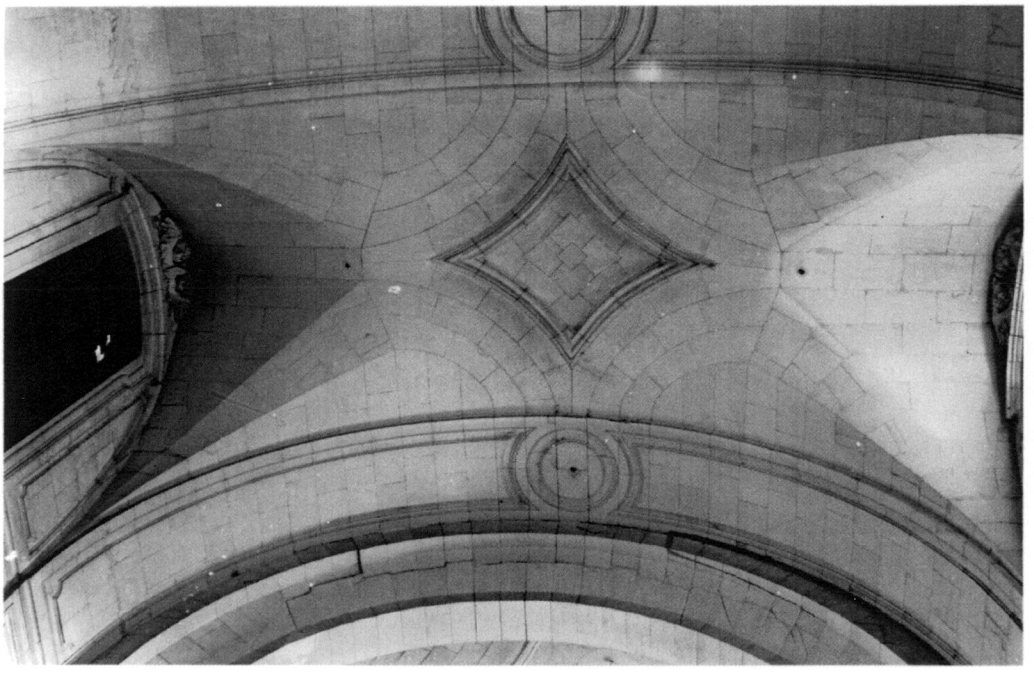
N°	Haut. cm	Profond. cm	Taux d'humidité	soit x fois la norme	Remarques
A	46	18	8,7 %	3,6	Joint de pierre
B	51	18	11,4 %	4,7	Joint de pierre
C	58	18	11,9 %	5	Joint de pierre
D	22	18	13,5 %	5,6	Joint de pierre
E	25	18	10,2 %	4,2	Joint de pierre
F	21	18	12,7 %	5,2	Joint de pierre
G	23	18	7,2 %	3	Extérieur
H	175	18	2,4 %	NORMAL	Mesure sèche

ANNEXE 3

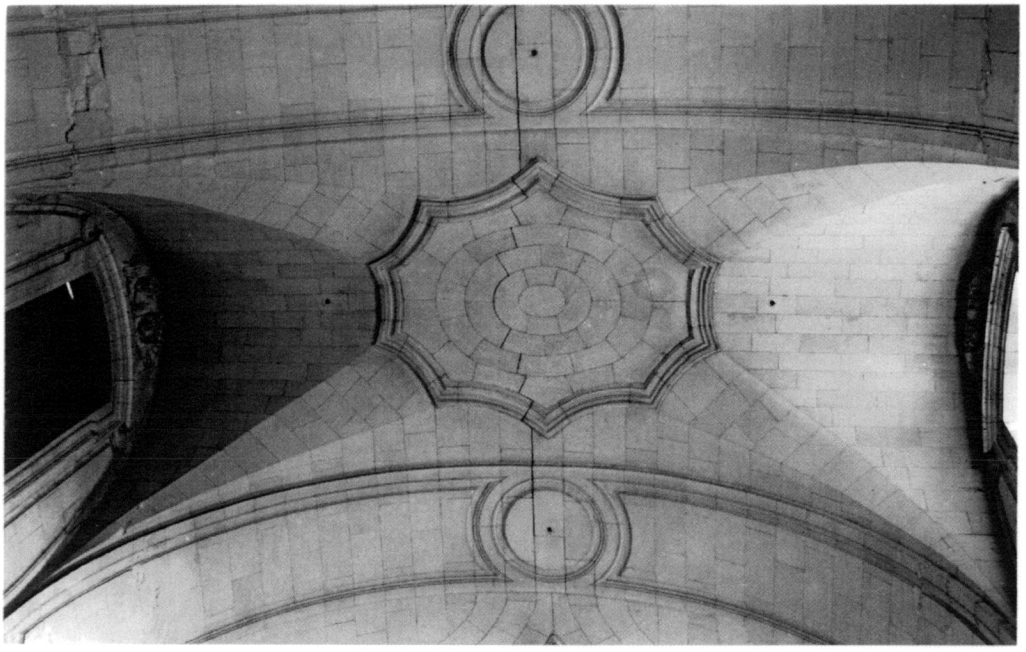
Clichés du service des archives photographiques de la direction de l'architecture et du patrimoine, pris par Lestienne en 1954.
Ces photos montrent différentes voûtes avant travaux. On remarque que les déjointoiements des claveaux sont importants et que certaines pierres sont cassées. Aujourd'hui, tous ces désordres ne sont plus apparents, les réparations nécessaires ayant été effectuées dans les années 60, 70.



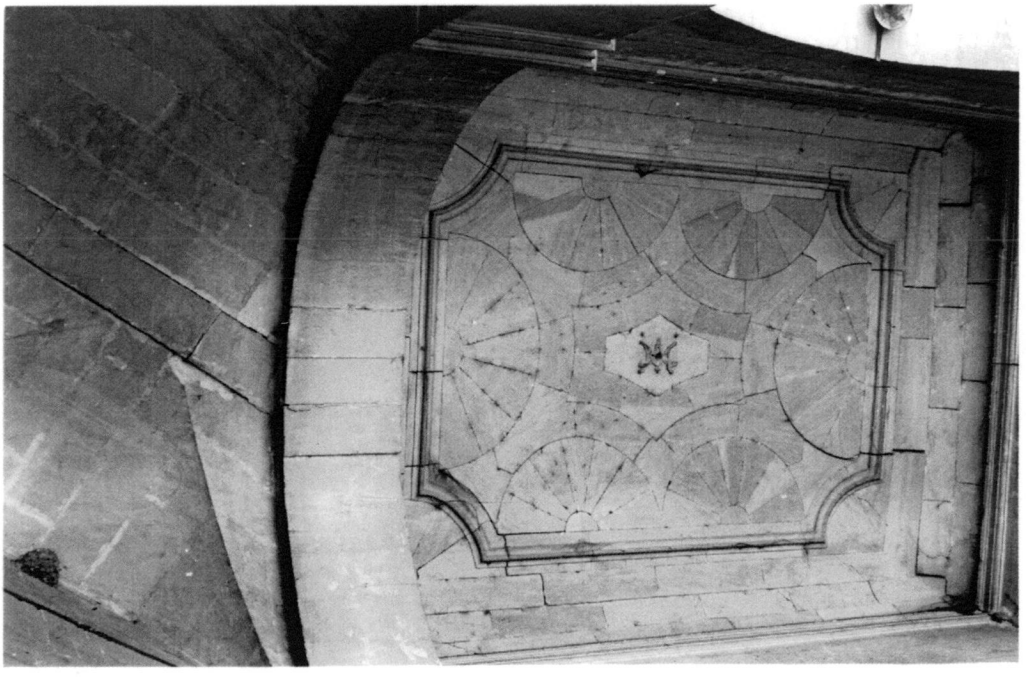
Voûte du choeur.



Voûte de la travée de la nef proche du choeur.



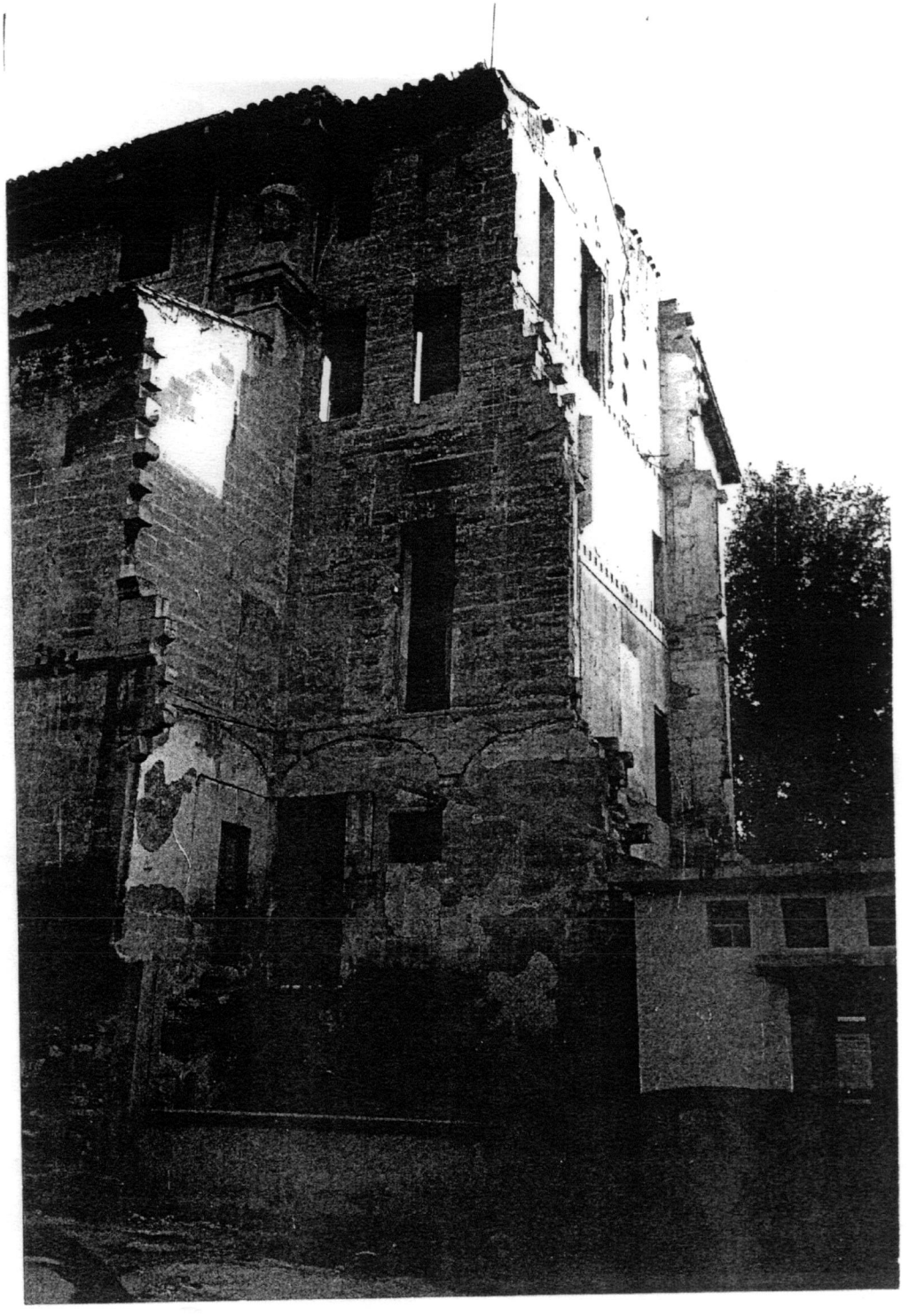
Voûte de la travée médiane proche de la nef.



Voûte sous le porche d'entrée.

ANNEXE 4

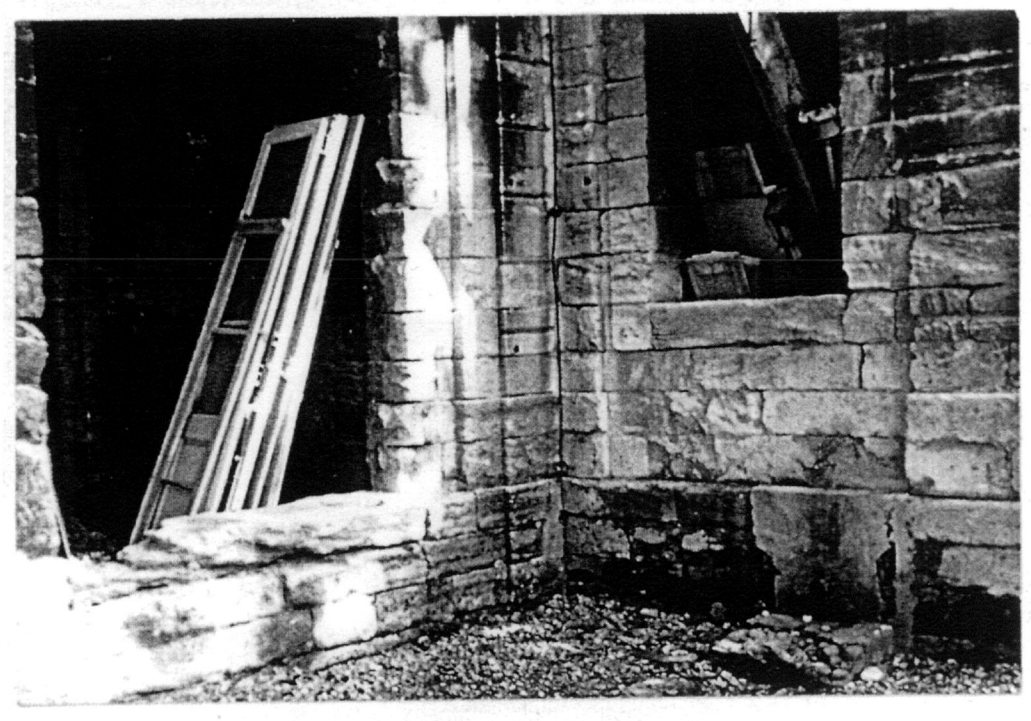
Photos des dossiers de rapport de Jean SONNIER, architecte, prises en 1967 et 1974, après le classement de la chapelle, mais avant les travaux.



1974.
Les nombreuses anciennes ouvertures de la façade ouest ne sont pas encore bouchées et on peut lire l'emplacement des anciens niveaux.



19/01/1967. Les vitraux de la façade sud, aujourd'hui tous déposés, étaient cassés ou disparus.



19/01/1967. Les pierres de parement sont déjointoyées et délitées.
L'appui de baie, aujourd'hui remplacé, est très dégradé.

ANNEXE 5

Liste des plans (documents à part) joints au dossier d'étude préalable.

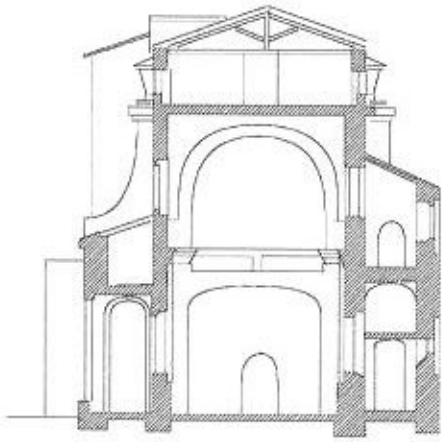
ETAT DES LIEUX

EL 1	Plan du rez-de-chaussée	Echelle : 1/100 °
EL 2	Plan de l'entresol	Echelle : 1/100 °
EL 3	Plan des tribunes	Echelle : 1/100 °
EL 4	Plan des combles	Echelle : 1/100 °
EL 5	Coupe longitudinale	Echelle : 1/100 °
EL 6	Coupe transversale sur la nef	Echelle : 1/100 °
EL 7	Coupe transversale sur les escaliers	Echelle : 1/100 °
EL 8	Elevation est	Echelle : 1/100 °
EL 9	Elevation sud	Echelle : 1/100 °
EL 10	Elevation ouest	Echelle : 1/100 °
EL 11	Elevation nord	Echelle : 1/100 °
EL 12	Plan des voutes du rez-de chaussée	Echelle : 1/100 °
EL 13	Plan des voutes de l'entresol et de la tribune	Echelle : 1/100 °

PROJET

P 1	Plan du rez-de-chaussée	Echelle : 1/100 °
P 2	Plan de l'entresol	Echelle : 1/100 °
P 3	Plan des tribunes	Echelle : 1/100 °
P 4	Plan des combles	Echelle : 1/100 °
P 5	Coupe longitudinale	Echelle : 1/100 °
P 5 bis	Coupe longitudinale	Echelle : 1/100 °
P 6	Coupe transversale sur la nef	Echelle : 1/100 °
P 6 bis	Coupe transversale sur la nef	Echelle : 1/100 °
P 7	Coupe transversale sur les escaliers	Echelle : 1/100 °
P 8	Elevation est	Echelle : 1/100 °
P 9	Elevation sud	Echelle : 1/100 °
P 10	Elevation ouest	Echelle : 1/100 °
P 11	Elevation nord	Echelle : 1/100 °

Conseil général du Vaucluse
Direction des bâtiments
Service opérations neuves et réhabilitations



PROGRAMME GÉNÉRAL



RECONVERSION DU SITE DE LA CHAPELLE SAINT CHARLES EN CENTRE DE COLLOQUES / CONFÉRENCES

Version 2 – Août 2008

PROGRAMME GÉNÉRAL

SOMMAIRE

I°) PRESENTATION
- **1.1 Contexte**
- **1.2 Les objectifs**

2°) LES DONNEES
- **2.1 Foncier**
- **2.2 Les Accès**
- **2.3 Réseaux Existants Et Equipements Techniques**
- **2.4 Historique**
- **2.5 Classement / Inscription**
- **2.6 Historique Des Etudes & Diagnostics / Usages & Conventions** (1998 et 2003)
- **2.7 Les Surfaces**

3) ORIENTATIONS
- **3.1 Les orientations**
- **3.2Implantation sens & orientation**
- **3.3 Objectifs**

4) LES CONTRAINTES
- **4.1 PSMV**
- **4.2 Réglementations**
  - *4.2.1 Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique*
  - *4.2.2 Dispositions techniques pour accueillir les personnes à mobilité réduite*
  - *4.2.3 Autres réglementations*
- **4.3 Bâtiment**
- **4.4 Structure Existante**
- **4.5 Stationnements et circulations extérieures**
- **4.6 Signalétique**
- **4.7 Circulations intérieures public personnel**
- **4.8 Maintenance**
- **4.9 Gestion des déchets**

5) PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
- **5.1 Généralités**
- **5.2 Structure**
- **5.3 Matériaux et matériel**
- **5.4 Electricité**
  - *5.4.1 Eclairage*

5.4.2 Prises

5.5 Alarmes
5.5.1 Incendie
5.5.2 Techniques
5.5.3 Anti-intrusion
5.6 Informatique et téléphone
5.7 Matériel scénique
5.8 Traduction simultanée
5.9 Audio visuel
5.10 Acoustique
5.11 Chauffage ventilation
5.11.1 Chauffage du bâtiment Archéo
5.11.2 Chauffage de la Chapelle
5.11.3 Rafraichissement
5.12 Plomberie sanitaires
5.13 Fermetures volets
5.14 Locaux techniques
5.15 Mobilier
5.16 Revêtements de sol

6) ESSAIS ET ETUDES COMPLEMENTAIRE
6.1 Etude de conservation générale Mai 2001
6.2 Etude des archives Mars 2008
6.3 Etude géotechnique
6.4 Etude de mise en charge de la voute
6.5 Etude acoustique
6.6 Relevés de plans (juin 2007)
6.7 Etude de conservation du tableau.

7 SCHEMA FONCTIONNEL

8 DESCRIPTION DES ESPACES
8.1 Espaces publics
8.1.1 Cour intérieur:
8.1.2 Salle de conférence
8.1.3 Accueil billetterie, vestiaire
8.1.4 Sanitaires publics
8.1.5 Salles de travail
8.1.6 Espace restauration rapide

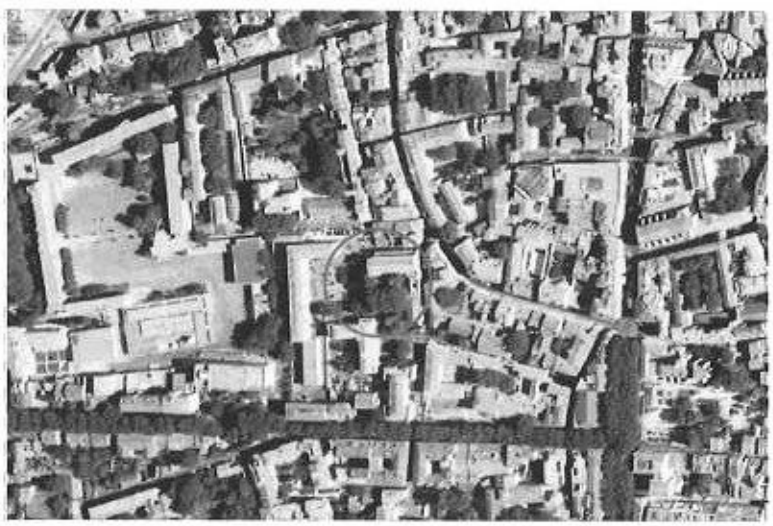
8.2 Locaux réservés au personnel
8.2.1 Local technique
8.2.2 Loges
8.2.3 Sanitaires Loge
8.2.4 Stockage Du Matériel Scénique
8 2.5 Local Ménage
8 2.6 Espaces organisateur

8.3 Locaux techniques
8.3.1 Chaufferie
8.3.2Local TGBT
8.3.3Locaux techniques scénographiques

I°) PRESENTATION

1.1 CONTEXTE

Le Conseil Général de Vaucluse a décidé de disposer d'un lieu de colloques/conférences pour l'accueil de 300 à 400 personnes, à proximité de la Place Viala.
Le site de Saint Charles comprenant : une chapelle, une aile au sud longeant la rue, et une cour d'honneur a été choisi pour accueillir ce programme.
Construite au milieu du XVIII° siècle, la Chapelle du grand séminaire Saint-Charles-de-la-Croix d'Avignon, est un édifice majeur.
Ses qualités ont fait que la chapelle et la sacristie ont été classées Monuments Historiques en 1965.
Le site est implanté au cœur d'Avignon intra-muros, à l'angle de la rue St Charles et de la rue J.B. Boussingault
L'aile sud est occupé par le service Archéologie du Département de Vaucluse, elle a fait l'objet d'une restructuration profonde en 1981 pour accueillir ce service, le reste est vacant (chapelle et sacristie), fermé au public pour des raisons de sécurité, en dehors des journées du Patrimoine. La cour d'honneur est utilisée pour le stationnement.



1.2 Les objectifs

A partir d'un ensemble bâti d'un grand intérêt architectural et technique, il faudra :

- DEFINIR, ORGANISER ET DIMENSIONNER LES ENTITES DU PROGRAMME et leur compatibilité avec l'enveloppe bâtie, à savoir :

>Salle de conférences 300 à 400 personnes - dans la chapelle
>Salles annexes (commissions - groupes - ateliers...) pour les colloques
>Administration et gestion
>Espaces de travail, administration et exceptionnellement expositions dans l'aile archéologie
>Locaux annexes (accueil, sanitaires/vestiaires, office, rangements)

- CONFIRMER la faisabilité technique (scénographie, structure, sécurité incendie, accessibilité PMR, acoustique), et financière de l'opération.

II°) LES DONNEES

2.1 Foncier

Le terrain concerné occupe les parcelles 229 et 305 section DH pour une superficie cadastrale de 1823m2 (n°229 :1 105m2 etn°305:7l8m2).
Les 2 parcelles et bâtiments appartiennent au Conseil Général de Vaucluse.
Les parcelles 33, 40 et 304 en limite ouest sont propriétés de la Gendarmerie Nationale.
La parcelle 38 en limite sud est propriété de la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse.

Le Conseil Général a une volonté de négocier avec les propriétaires mitoyens, afin d'étendre l'assiette du projet (parcelle DH38 de la Caisse d'Allocations Familiales, et parcelle DH304 propriété de la Gendarmerie Nationale). Cette négociation sera peut être vouée à l'échec, les soumissionnaires doivent donc considérer ce scénario non figé.

2.2 Les Accès

- La parcelle a deux accès Rue St Charles :
  - -1 accès piétons et véhicule par le porche
  - -1 accès piétons pour l'aile sud

- Et 1 accès rue Boussingault pour emprunter l'escalier ouest de la chapelle (accès tribune et comble sur nef).

2.3 Réseaux Existants Et Equipements Techniques

La Pompe à chaleur existante ne semble pas suffisante pour le chauffage et le refroidissement de l'ensemble.
L'équipe de maîtrise d'œuvre étudiera donc la meilleure solution notamment, en privilégiant un souci d'économie d'énergie. Le nouveau système mis en place sera judicieusement positionné, toute nuisance sonore sera rédhibitoire.

2.4 Historique

- **Le grand séminaire Saint Charles** :





La chapelle faisait partie du Grand séminaire St Charles-De-La-Croix.
Le séminaire fut créé pour élever les jeunes gens « selon les principes du Concile de Trente et les institutions Saint Charles ».
La congrégation prit un essor considérable. Abritée successivement dans de nombreux lieux différents, elle acheta en 1710 la maison de la Dame de Royers, c'est à cet emplacement que fut construit le nouveau séminaire.
Les bâtiments conventuels furent commandés à J.B. FRANQUE et édifiés entre 1718 et 1728.
On y pénétrait par un vaste portail, donnant accès à un cloître inachevé dont la plus belle partie longeait l'église.
La première pierre de l'église a été posée en 1753 ; elle fut consacrée 5 ans plus tard.

A la révolution, St Charles fut saisie comme bien national et transformée en caserne.
De 1824 à 1901, le bâtiment retrouva sa destination première pour abriter le Grand séminaire diocésain.
En 1924 après avoir servi temporairement de caserne une nouvelle fois, ce bel immeuble fut cédé par l'Etat au Département et devint la Cité Administrative primitive.
L'ancien séminaire se révéla trop exigu pour les services à abriter et leurs évolutions; par ailleurs, les vieux bâtiments donnaient des signes apparents de vétusté (voûtes du rez-de-chaussée étayées).
La cité fut transférée à la caserne Hautpoul et les bâtiments furent démolis pour élever une caserne de gendarmerie.
Les travaux de destruction débutèrent en 1955. La chapelle fut heureusement conservée ainsi que la partie en façade sur la rue Saint-Charles.

- **La Chapelle**

La chapelle et l'amorce du cloître édifiés sur les plans de François FRANQUE fils de Jean Baptiste, à partir de 1749 ont été épargnées.



La chapelle est composée d'un chœur rectangulaire précédé d'une nef de 3 travées ; une quatrième nef plus étroite porte une grande tribune.
La chapelle présente une savante stéréotomie, l'appareillage des murs est particulièrement soigné avec des joints très fins.
Les bas cotés nord communiquent avec la nef, ceux du sud constituant la galerie du cloître qui se prolonge jusqu'au portail sur la rue St Charles.
La chapelle conserve son pavement de marbre et son baldaquin (œuvres des marbriers Mazetti).
Au sud du chevet se trouve la sacristie. La partie à l'ouest de la chapelle assurait la liaison avec le grand séminaire, la façade ouest est aveugle (elle présente d'anciennes ouvertures murées).
L'élévation de la nef est constituée en ordre corinthien. A l'intérieur du maître-autel se trouvait un grand tableau de Vien (1757) représentant « la présentation de notre seigneur au temple » et « la purification de la Vierge".Ce tableau se situe actuellement au musé Calvet d'Avignon, on devra s'interroger sur sa réintégration dans l'église.

2.5) Classement / Inscription

- La galerie du cloître et le portail monumental sur rue sont inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques du 16 septembre 1953.
- La Chapelle et sa sacristie sont classées Monuments historiques depuis le 22 mars 1965.

2.6) Historique Des Etudes & Diagnostics / Usages & Conventions Entre 1998 Et 2003



En 1999, une étude préalable concernant la Chapelle Saint Charles (programme 1998 des Monuments Historiques) a été commandée par la DRAC PACA à Monsieur REPPELIN, Architecte en Chef des Monuments Historique, cette étude avait pour objectif de définir avec précision un projet de travaux permettant d'assurer la restauration générale de l'édifice.
Le PAT (Projet Architectural et Technique) "consolidation générale" sur la base d'une estimation de 1 Million de francs honoraires compris, a été approuvé par le Préfet après avis favorable de la Conférence Administrative Régionale.
Une convention de maîtrise d'ouvrage a été établie entre l'Etat (Ministère de la

Culture représenté par le Préfet de région et le Conseil Général de Vaucluse /maîtrise d'oeuvre assurée par l'Architecte en Chef - subvention de l'Etat à hauteur de 50% de la dépense TTC.
Le Conseil Général de Vaucluse a insisté auprès de la DRAC sur l'urgence des travaux à exécuter, la chapelle ayant été retenue pour accueillir l'exposition « LA BEAUTE » dans le cadre de la célébration de l'an 2000 et « d'Avignon ville européenne de la Culture ». (Cette utilisation étant conditionnée par la mise en sécurité du bâtiment).
Le Conseil général de Vaucluse a mis à disposition gracieuse et provisoire la chapelle Saint Charles pour l'exposition 2000 sous réserve du transfert du dépôt archéologique (utilisant l'espace de la chapelle).
Une notice sommaire a été établie en septembre 1999 par F. LEFEVRE architecte DPLG et DCEHCMA. Cette étude précise que l'ensemble du bâtiment n'a pu être examiné, la nef étant occupée par les archives archéologiques, on note que la structure ne présente pas de pathologies apparentes importantes... les menuiseries devront faire l'objet de fermetures provisoires, le sol présente des accidents de revêtement importants...un ragréage ponctuel (réversible) ou la mise en place d'un sol amovible devront être envisagés.

La chapelle a été libérée du stockage du service archéologie et mise à disposition de l'association pour la célébration de l'an 2000 du 1er janvier au 30 novembre 2000, par convention et délibération du 23 décembre 1999. La chapelle a fait l'objet d'une ouverture temporaire exceptionnelle pour cette manifestation.
En mars 2001, le Conseil Général de Vaucluse a interrogé le préfet sur la conformité de ce site au regard de la réglementation des ERP. Le préfet a précisé qu'il convenait de distinguer les manifestations exceptionnelles et une ouverture permanente de l'établissement.
Une convention de mise à disposition en faveur de l'association de gestion du Festival d'Avignon a été établie entre le Conseil Général et l'Association en juillet 2002.
En Juin 2003, une étude préliminaire a été réalisée par M. Escande, architecte DESA, en vue de la reconversion de la chapelle Saint Charles en lieu d'exposition dédié à l'art contemporain. L'étude comprend un historique, un état des lieux, un diagnostic sécurité et un schéma de fonctionnement sur la base des plans de l'état existant.
Le projet de M. Escande prévoyait la mise à disposition de l'ensemble du Rez de chaussée pour les expositions :

- Accès sous porche depuis la rue St-Charles
- Billetterie dans la sacristie
- Accès dans la chapelle au niveau du chœur, exposition dans la nef et la galerie nord
- Sortie en fond de nef - services en fond de bâtiment
- Accès étage réservé au service par escalier et interdit au public,

L'état existant précise que la tribune et les combles ne sont « pas accessibles », que la partie occupée par le service archéologie est « hors programme ».
La Conservation Régionale des Monuments Historiques PACA a chargé Mr Reppelin ACMH d'une étude préalable remise en mai 2001. Etude portant sur les travaux à envisager (Etude complète de l'ensemble de l'édifice classé et diagnostic général pour assurer la conservation générale de l'édifice).

2.7) Les Surfaces

	SURFACES M²
LA CHAPELLE	**948**
RDC	**454**
Zone ouest escalier et annexes	42
Hall sous tribunes	46
Nef	160
Chœur	72
Galerie nord	85
Sacristie	37
Sud sacristie	12
ENTRESOL	**85**
Galerie nord	85
TRIBUNES	**131**
Tribune	47
Galerie nord	84
Escalier et annexes	Pm
COMBLES	**278**
Combles	215
Chœur PM	63
Escalier et annexes	Pm

BATIMENT SERVICE ARCHEOLOGIE	**505**
RDC	**175**
Hall	18
Accueil bureau	10
SAS	19
Réunion documentation	60
Bureau 1	12
Bureau 2	10
Sanitaires	10
Dégagement	13
Stockage 1	14
Stockage 2	9
ENTRESOL	**121**
Salle dessin	26
Bureau 1	14
Bureau 2	19
Bureau 3	12
Bureau 4	12
Sanitaires	7
Dégagement escalier	11
Circulation	20
ETAGE TRIBUNES	**209**

Atelier	41
Stockage atelier	26
Labo	15
Nettoyage	9
Bureau 1	15
Bureau 2	15
Annexe 1	8
Annexe 2	10
Combles PM	26
Circulation et dégagement escalier	37
Sanitaires	7

RECAPITULATIF SURFACES	M^2
La Chapelle	**948**
Bâtiment service archéologique	**505**
Espaces extérieurs	**965**

III) ORIENTATIONS

La chapelle St Charles est présente, elle marque l'angle des 2 rues par son volume imposant, fermé et austère - son caractère illustre bien sa destination première, chapelle privée à l'usage des séminaristes, tournée vers l'intérieur et sans dialogue avec la rue et la ville.
La chapelle est caractéristique de l'époque par sa conception, son orientation est-ouest, sa sobriété, la maîtrise de la proportion, du décor et de l'emploi du style Louis XV.
Elle est accessible à partir d'un porche d'une architecture monumentale délimitant la cour d'honneur par une façade en demi-lune.
Ce site remarquable, par sa situation en plein cœur d'Avignon, par son architecture et par ses espaces extérieurs de prolongement se prête à une transformation et à une réécriture dans le respect de l'authenticité du monument.

3.1) Les orientations sont les suivantes

Du point de vue du programme fonctionnel :

- Créer une salle de conférence pouvant accueillir 300 à 400 personnes pour des colloques, séminaires et conférences
- Prévoir plusieurs espaces de réunion en complément de la salle de conférences pour des groupes de travail. (5 espaces minimum sont souhaités pour l'accueil de 300 personnes minimum ; l'architecte travaillera sur la modularité de ces espaces)
- Intégrer à l'étude la valorisation de la cour d'honneur comme prolongement extérieur des activités, en faire un lieu de réception
- Restructurer l'aile « archéologie » en salles de réunion, bureaux et lieux d'exposition (à titre exceptionnel), et y adjoindre une nouvelle aile en retour, parallèlement à la chapelle sur la partie constructible. (Celle-ci ne pourra comprendre qu'un étage).
- Utiliser le bel espace des combles au mieux conformément à la réglementation en vigueur, incendie et accessibilité handicapés.

Du point de vue architectural :

- S'inscrire dans le respect du lieu (restaurer l'ampleur des anciens volumes - mettre en valeur ou protéger les éléments de construction et les décors (voûtes - maître autel - boiseries - menuiseries – sol en marbre...) selon le PAT de Mr REPPELIN.

- Poursuivre l'évolution du lieu par un projet inspiré, chargé de sens, emblématique et inscrit dans la ville.
- Restaurer la cour intérieure (la vider de ses véhicules en stationnement) et la replacer au centre de la composition, sur le parcours du visiteur.
- Evoquer l'Ancien Séminaire dans le futur projet (composition - profondeur...)
- Se protéger d'un environnement peu valorisant coté ouest - sud ouest et nord ouest (parking et constructions)
- Rechercher le meilleur compromis entre les impératifs prioritaires du maître d'ouvrage, à savoir disposer d'une salle de conférences de capacité maximale (jauge 350 personnes) et les objectifs de conservation et de mise en valeur d'un bâtiment de culte, classé Monument Historique.

3.2) Implantation sens &orientation

Le sens de la salle et l'organisation doivent répondre aux objectifs suivants :

- Conserver le sens originel de la chapelle EST/OUEST,
- Mettre en valeur le chœur en tant que scène pour son aspect « théâtral » et sa qualité architecturale,
- Réorganiser la zone ouest de la chapelle pour la desserte du bâtiment, qui constitue par ailleurs une articulation par nature (ancien point de jonction avec le séminaire)
- Affirmer un parcours depuis la rue avec mise en condition et transition : rue, porche, cour intérieure galerie
- Utiliser au mieux la galerie nord à tous les niveaux (RDC-Entresol-Tribunes)
- Utiliser la zone constructible, de façon harmonieuse, mais moderne, par la création d'une aile de bâtiment complémentaire.

3.3) Objectifs

Les objectifs énoncés pour la restructuration sont les suivants:

- Créer les conditions optimales de desserte, d'accès et d'organisation fonctionnelle, dans le souci de la sécurité générale des usagers et du public,
- Garantir les conditions d'accueil, de confort et de qualité de vie pour les utilisateurs [personnels et visiteurs],
- Assurer la fonctionnalité de l'ensemble par la maîtrise de l'équilibre entre le nombre de personnes accueillies et le dimensionnement des espaces complémentaires et annexes.
- Restituer à l'édifice et à sa cour intérieure, leurs qualités originelles en proposant une image valorisante représentative de la valeur patrimoniale [architecture et éléments de décoration - cour],
- Marquer la présence du Conseil Général de Vaucluse par un projet ambitieux, lisible et contemporain dans le respect d'une architecture exceptionnelle,
- Garantir confort et technologie de pointe pour les lieux de conférence,
- Disposer d'un lieu Evolutif se prêtant à des utilisations différentes concomitantes ou alternatives. (colloques / expositions)
- Intégrer au projet la notion de Modularité et de Réversibilité.

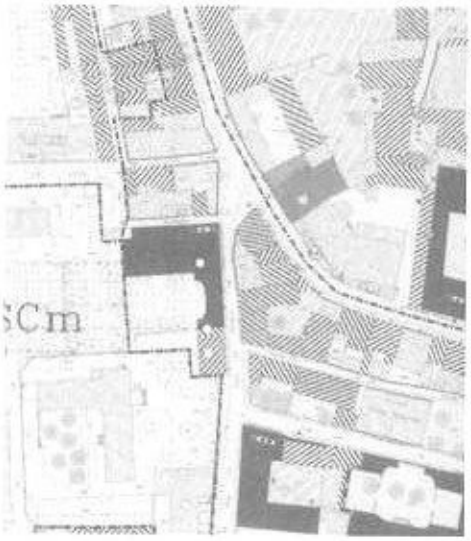
IV) LES CONTRAINTES

4.1 PSMV

Le site fait partie du PSMV d'Avignon, le maître d'œuvre devra consulter ce document (en vigueur au jour du dépôt du permis de construire), afin d'étudier les possibilités de modifications et d'extensions des bâtiments.

Le projet est concerné par le secteur SB du PSMV d'AVIGNON approuvé le 12 juin 2007.

Les zones SA & SB correspondent à l'ensemble du bâti historique de l'intra-muros:
- SA ensemble historique notamment de la première ceinture médiévale
- SB tissus à valeur patrimoniale des faubourgs intra-muros



ART SA-SB 1 : Sont interdits sur les espaces recouverts d'une trame de petits ronds verts (espaces arborés à créer, maintenir, à renforcer ou à compléter, et plantations à réaliser) les constructions autres que les aménagements de jardin.

Art SA-SB 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives Limites séparatives latérales et arrière (voir extrait du PSMV ci joint §1 et 2) "Une implantation différente de celle résultant de l'application des § 1 et 2 peut être acceptée si des considérations techniques le justifient et si elle contribue à une meilleure architecture"

Art SA-SB 12 : les places de stationnement peuvent être autorisées sur un autre terrain ou des emplacements acquis dans un rayon de 300m
Le pétitionnaire peut être autorisé à solliciter l'application du troisième alinéa de l'article L421 du Code de l'Urbanisme.

4.2 Réglementations

Le projet devra être conforme à l'ensemble de la réglementation en vigueur en France au moment de sa réalisation.

4.2.1 Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique

Notre bâtiment pourra être classé en ERP de troisième catégorie de type L,

La salle de conférences pouvant accueillir environ 350 personnes, elle doit être desservie par 2 dégagements totalisant 4 ou 5 UP répartis en tête et en pied des gradins.
Le scénario d'aménagement envisagé par le Maitre d'œuvre devra être conforme au règlement de sécurité.
Concernant l'évacuation de la chapelle, y compris les Tribunes et les combles, l'escalier Ouest deviendra la zone névralgique d'évacuation.
Des escaliers et ascenseurs de facture moderne pourront être crées en excroissance côté cour et rue Boussingault.
La maitrise d'ouvrage est prête à entendre d'autres solutions efficaces en termes d'évacuation, de fonctionnement et d'esthétique compatible avec le projet.
L'utilisation de la galerie extérieure sud de la chapelle, comme zone de circulation a été abordée avec le conservateur de la DRAC.

4.2.2 Dispositions techniques pour accueillir les personnes à mobilité réduite

- Ce projet sera soumis aux dispositions du nouveau décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 et à son arrêté d'application du 1 er août 2006, arrêté et circulaire du 30 novembre 2007.
- Des aménagements devront être prévus, à partir de la voirie publique, afin de permettre l'accessibilité des handicapés en fauteuil roulant au hall d'accueil et au porche de la cour d'honneur.
- Des places réservées aux handicapés devront être prévues au niveau bas de la salle de conférences et au niveau tribunes.
- Si les sanitaires H & F ne sont pas dissociés, il pourra être créé des sanitaires handicapés sans distinction de sexe.
- Les ascenseurs prévus pour desservir tous les niveaux de l'Archéologie d'une part, de la Chapelle d'autre part, devront être conformes à l'arrêté du 1/8/06 et à la norme NF EN 81.70.

4.2.3) Autres réglementations

- Toutes les réglementations en vigueur concernant l'isolation acoustique,
- Normes françaises éditées par l'AFNOR et les documents Techniques Unifiés, Code du travail,
- Règlement sanitaire Départemental et toutes autres réglementations applicables dans la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, tous les matériaux employés auront l'agrément et devront être mis en œuvre conformément aux prescriptions de l'avis technique du CSTB.
Il appartient à l'équipe de maîtrise d'œuvre de s'informer des dernières dispositions connues et d'appliquer les textes en vigueur au moment de l'établissement de son projet.

4.3 Bâtiment

La chapelle est classée aux monuments historiques et bénéficie d'une servitude de protection dans un rayon de 500 m.
La galerie du cloitre et le portail sur la rue sont inscrits dans l'inventaire des Monuments Historiques.
L'ensemble des aménagements devra être soumis aux Architectes des Bâtiments de France, à l'ACMH, et la CRMH.

4.4 Structure Existante

La chapelle a fait l'objet d'une surveillance attentive car elle donnait des signes de défaillance. D'importants travaux de consolidation et de chaînage de maçonnerie ont été effectués depuis le classement de l'édifice (mise en place de tirants - réfection de la charpente et de la couverture).



Ces travaux sont à compléter et la chapelle présente encore aujourd'hui des problèmes de remontées capillaires et une pathologie des pierres en façade qui se désagrègent et s'effritent ; le bas-côté nord souffre de désordres importants dans la stabilité des voûtes.
Les lambris ont disparu, le sol est détérioré.

Concernant l'aile archéologique, le niveau intermédiaire à été construit postérieurement, l'ABF et le CRMH ont demandés d'étudier la restitution des volumes initiaux.

4.5 Stationnements et circulations extérieures

Il n'existe pas de possibilités de stationnement libre dans le quartier. Toutefois la proximité des parkings de l'Oratoire, Jean Jaurès et des Sources offrent un potentiel de places suffisant.

4.6 Signalétique

Les signalétiques extérieures et intérieures pour les activités de la chapelle, élaborées en collaboration avec les services communication CG84, seront prévues dans la mission du maître d'œuvre, ces signalétiques devront être soumises à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France et du CRMH.

4.7 Circulations intérieures public – personnel

L'ensemble des locaux publics devra être accessible aux handicapés, y compris entre l'accueil et la Chapelle.

Pour le franchissement des dénivelés, le maître d'œuvre privilégiera, dans la mesure du possible, les installations fixes de type rampe. En cas d'impossibilité, les dispositifs à mettre en place devront être choisis sur leur fiabilité et leur facilité de maintenance. Le maître d'œuvre devra proposer au maître d'ouvrage des modèles d'installations existantes ayant fait leurs preuves.
La circulation du public et celle des artistes et du personnel devra être séparée.

4.8 Maintenance

Dès la phase conception, le maître d'œuvre privilégiera des solutions n'entraînant pas de coûts de fonctionnement élevés. Tout au long des études et de la réalisation, une réflexion approfondie sur les conditions de maintenance et d'exploitation est nécessaire.
Le concepteur s'attachera à mettre en œuvre des matériaux et des composants dont l'entretien et le remplacement sont faciles.
Le choix des matériaux doit être fait en prenant en compte le vieillissement, la résistance aux usagers et agressions tels que les chocs et les dégradations internes et externes.

Les matériaux et équipements seront simples, standards, robustes, faciles à renouveler et esthétiques.

Tous les organes nécessitant un entretien devront être directement accessibles dans de bonnes conditions pour la sécurité et la santé des agents ; le maître d'œuvre étudiera particulièrement dès la phase APS, les conditions d'approvisionnement des locaux techniques, les accès aux centrales de traitements d'air,…

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra fournir des études comparatives (3 minimum) pour le choix des différents systèmes proposés pour les installations telles que : centrale incendie, installations de ventilation, installations de chauffage, ascenseur, centrale anti-intrusion. Ces études devront comprendre le coût des contrats de maintenance, des pièces de rechange et l'accessibilité des pièces à contrôler. Cette étude sera faite dès la phase APS.

4.9 Gestion des déchets

Le maître d'œuvre assurera le suivi de la gestion et de l'élimination des déchets.
Il sera chargé dès la mise au point des documents qui constitueront le dossier de consultation des entreprises de rédiger des prescriptions générales sur le tri, de prévoir des dispositions pour l'organisation du chantier, puis de contrôler et collecter les bordereaux d'élimination des déchets.

Les différentes mesures seront en conformité avec la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, version consolidée au 21 septembre 2000 (modifiant la loi 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux).

V) PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

5.1 Généralités

Le maître d'œuvre devra prévoir la dépose de toutes les installations techniques qui ne seront pas réutilisées : plomberie, électricité, chauffage, …

5.2 Structure

En fonction des informations recueillies en phase diagnostic, le maître d'œuvre prendra en compte :

- la stabilité au feu de l'ensemble des bâtiments existants,
- les démolitions et extensions éventuelles,
- la reprise de la voûte,
- la reprise des fissures,
- l'assèchement des murs de la chapelle et du bâtiment,
  (De nombreuses remontées capillaires existent).
- le nettoyage des végétaux incrustés dans les murs des bâtiments.
- reprise de tous les éléments patrimoniaux, suite à la concertation avec le CRMH et l'ABF.

5.3 Matériaux et matériel

Le maître d'œuvre privilégiera les matériaux et matériels standards permettant un remplacement peu coûteux et rapide.

Pour tous les revêtements, le choix se portera sur des matériaux robustes et faciles d'entretien.

5.4 Electricité

Prévoir la dépose de toutes les installations électriques y compris des câbles encastrés.
Les installations de courants forts et courants faibles devront être conçues de façon à pouvoir accueillir d'autres câbles qui pourront être mis en place ultérieurement en fonction de l'évolution de l'équipement.
La distribution principale des installations électriques sera issue d'un Tableau Général Basse Tension (TGBT) qui est à prévoir dans un local BT à proximité de l'accueil.
Les tableaux divisionnaires seront répartis en fonction des différentes zones fonctionnelles.
(Administration, salle de conférence…
Une réflexion importante devra être menée sur tous les réseaux liés à la conférence et la projection.
Les réseaux principaux sont :

- réseau de direct (10/16A, 32A, 63A)

- éclairage scénique
- vidéo
- sonorisations
- conférence
- traduction simultanée
- intercom
- wifi
- boucles mal entendants

5.4.1 Eclairage

Pour l'intérieur la Chapelle, le type d'éclairage retenu devra mettre en valeur la voûte, il servira d'éclairage minimal de service, commande à l'accueil. Un réseau complémentaire sera mis en place pour permettre un éclairage spécifique en fonction des conférences, des évènements.

L'éclairage extérieur aura pour objectif :
- de valoriser le site,
- d'inciter les passants à visiter les lieux,
- de signaler un événement.

Il sera conçu par le maître d'œuvre

5.4.2 Prises

Le câblage sera au maximum encastré.

5.5 Alarmes

L'ensemble des tableaux d'alarmes devra être regroupé à l'accueil de façon à être vu à tout moment par le personnel pendant la présence du public.
Gardien en attente de décision.

5.5.1 Incendie

Le dimensionnement de la centrale devra être conçu pour accueillir tous les organes de sécurité des locaux occupés par le présent programme.
L'alarme sera d'un modèle standard ne nécessitant pas, pour sa maintenance d'un logiciel breveté ou d'une technique spécifique.
Dans la chapelle, en cas de pose de détecteurs : il faudra prévoir sur scène des détecteurs thermiques et non des détecteurs de fumée.

5.5.2 Techniques

Le boîtier des alarmes techniques positionné à l'accueil devra pouvoir renseigner le personnel sur d'éventuelles pannes concernant :
- le chauffage de la Chapelle et des autres bâtiments,
- la ventilation,
- les ascenseurs.

5.5.3 Anti-intrusion

Le site pourra accueillir exceptionnellement des expositions de valeurs, c'est pourquoi il est nécessaire de prévoir sur l'ensemble des locaux de ce programme, une alarme volumétrique avec un clavier à l'entrée du personnel. Le matériel et les installations devront être le plus discret possible afin de conserver l'esthétique du site.
L'alarme devra comprendre un transmetteur pour permettre la surveillance du lieu par une société extérieure.

5.6 Informatique et téléphone

En attente données DOSIC

5.7 Matériel scénique

Il est nécessaire de prévoir une armoire électrique de distribution pour les installations scéniques, ainsi qu'une alimentation en triphasé de 3 x 65 ampères minima (son et lumière).
L'éclairage devra comprendre : un éclairage de face, de bord plateau et des contres. Quelques éclairages supplémentaire doivent être compris afin d'assurer une conférence ou pour d'autres événements.
L'ensemble du matériel scénique non prévu dans ce programme sera composé d'éléments démontables et autoportés.
Une réflexion sur l'aménagement temporaire (structure réversible) de la cour devra être menée.

5.8 Traduction simultanée

L'équipement des cabines, les casques infrarouges seront loués. Seuls les réseaux Courants Forts, Courants Faibles sont à prévoir.
Deux emplacements privilégiés, conformes à la norme des cabines de traductions mobiles seront réservés.

5.9 Audio visuel

La salle doit être équipée d'un projecteur vidéo mono objectif installé dans un espace isolé acoustiquement et ventilé. Il permet une image de 5m de base environ.
La salle comporte :

- une installation de diffusion de son pour la projection
- une installation de diffusion de son pour la conférence
- une petite installation de façade pour les spectacles légèrement amplifiés

La régie pourra être fixe et mobile (adjonction de régies dans la salle)

La salle sera équipée d'une petite console numérique de 24 voies. L'installation comporte un système de conférence complété de 6 micros HF.
La salle devra permettre la projection cinématographique (option à étudier par le maître d'œuvre)

5.10 Acoustique

Le traitement acoustique de la salle devra être adapté principalement aux conférences et projections, en électro-acoustique de faible puissance.
L'intelligibilité de la voix naturelle devra être correcte. Les traitements acoustiques ne devront pas perturber l'architecture de la salle.
Le traitement acoustique interne de la salle constitue le point sensible et crucial. Il serait souhaitable d'obtenir une durée de réverbération à 1000 Hz de l'ordre de 1,1 s à 1,2s salle occupée. (3,5s/essais).
On retrouvera au paragraphe 6 les préconisations de l'étude acoustique réalisée en 2006 également placée en annexe.

5.11 Chauffage – ventilation

5.11.1 – Chauffage du bâtiment Archéologique

La chaufferie du bâtiment Archéologique est assurée actuellement par une pompe à chaleur.
Le maitre d'œuvre étudiera la possibilité de conserver cette installation, si cette solution n'est pas envisageable et proposera un autre dispositif plus performant. L'extension sera prise en compte dans les calculs.

Les sanitaires (publics et artistes), les loges, les locaux de ménage et tous autres locaux le nécessitant devront être équipés d'une VMC équipée de bouches auto-réglables.

5.11.2– Chauffage de la Chapelle

La chapelle n'est actuellement pas chauffée. Le maître d'œuvre après diagnostic proposera un dispositif de chauffage en tenant compte de l'esthétique de la chapelle et de son utilisation très ponctuelle. (Montée en température rapide, maitrise des coûts d'énergie).

5.11.3– Rafraichissement

La maitrise d'œuvre étudiera le traitement d'air, pour l'ensemble des volumes permettant d'atteindre une température de 27°C maximum l'été.

5.12 Plomberie – sanitaires

Il est demandé la dépose de toute l'installation de plomberie, appareils et canalisations.
Une nouvelle installation sera réalisée à partir du réseau d'eau froide.

Toutes les descentes d'évacuation seront équipées de T de dégorgement.

Des ballons d'eau chaude seront mis en place pour alimenter les sanitaires, les lavabos et l'espace restauration rapide.

5.13 Fermetures – volets

En fonction de l'exposition et de l'utilisation de la salle, le maitre d'œuvre devra prévoir un système d'occultation dont le modèle sera agréé par l'ABF et le CRMH.

5.14 Locaux techniques

Les locaux créés devront être faciles d'accès pour la maintenance, ils seront judicieusement répartis en fonction des différentes zones d'activités. (Conférence, salles de travail, administration, ...)

5.15 Mobilier

Le maitre d'œuvre étudiera dans le cadre de sa mission l'implantation du mobilier afin d'assurer une bonne ergonomie des espaces et des circulations aisées.

Le DCE prévoira le mobilier lourd suivant :

- Les banques d'accueil du public
- Zone vestiaire
- Espace restauration rapide
- Tribune démontable et entreposable, à positionner dans le chœur pour les conférences (capacité 10 personnes).

5.16 Revêtements de sol

Afin de faciliter la maintenance, le carrelage sera privilégié, les revêtements de sol thermoplastiques seront limités et la moquette est à proscrire. La contrainte monuments historiques imposera dans certains volumes une réversibilité des aménagements dans le cas où les supports originaires ne sont pas restaurés.

VI) ESSAIS ET ETUDES COMPLEMENTAIRES

6.1 Etude de conservation générale Mai 2001

La CRMH de la Région PACA a chargé M. Repellin (architecte en chef des monuments historiques) de mener une étude Préalable sur notre édifice.
Cette étude, placée en annexe porte sur les travaux à envisager :

- Etude complète de l'ensemble de l'édifice classé
- Diagnostic général pour assurer la conservation générale du bâtiment

6.2 Etude des archives Mars 2008

Le conseil général de Vaucluse, a fait réaliser par son service archéologique une étude documentaire (voir annexe) sur les archives de l'ancien séminaire St Charles, de manière à retracer l'histoire et l'évolution de l'ensemble monumental.

6.3 Etude géotechnique

L'objectif recherché était de valider la faisabilité d'une extension dans la cour (en réplique à la galerie de la chapelle) et la mise en œuvre d'escaliers et ascenseurs nécessaires à la nouvelle fonction du monument.
3 sondages ont été effectués (64mm à 10,5m de profondeur)
Le rapport remis par le CEBTP SOLEN (voir annexe) au Conseil Général de Vaucluse (Direction Bâtiments & Architecture) en date du 5 juillet 2006 met en évidence les points suivants:

- Caractéristiques géotechniques très faibles des limons (mous)

- caractéristiques géotechniques moyennement compactes à compactes des graves et sables
- arrivées d'eau observées entre 2,7 et 2,8 m (niveaux stabilisés) indiquant une nappe phréatique à faible profondeur (niveau variable suivant les saisons)
- Présence de remblais en surface (épaisseur 2,2 à 2,4m Pression limite nette 1.03 à 1.3) recouvrant des limons de faible épaisseur (jusqu'à 4,7 à 4,8m de profondeur - pression limite nette 0,13 à 0,31) sables et graviers, au delà, avec passages limoneux, de compacité moyenne à bonne (pression limite nette 0,5 à 4,0).

Fondations

Les conclusions du rapport proposent dans le contexte délicat mis en évidence, 3 types de fondations :

- fondations par semelles filantes superficielles (sous réserve de vérifier l'intégrité des remblais et l'absence de tassements)
- fondations par semelles filantes superficielles avec renforcement préalable des sols médiocres par colonnes ballastées
- fondations profondes par pieux ou micro-pieux
- pour l'ascenseur : fondation par radier rigide sur massif drainant ou couche de répartition en matériaux graveleux insensible à l'eau, compactée après purge des poches en fond de fouille.

Dallages

Le rapport oriente vers la réalisation de plancher sur vide sanitaire ou dalle portée, les dallages sur terre plein étant mal adaptés (nécessité de purges importantes).

Dispositions Particulières

Le rapport précise la nécessité de descendre les nouvelles fondations à la profondeur des fondations existantes sur le bâtiment ancien et à garantir de bonnes conditions d'exécution des fouilles.
Un cuvelage sera prévu pour la fosse ascenseur avec système drainant et pompes de relevage permanentes (sous réserve de débit d'exhaure).
Prise en compte des contraintes liées à la zone de sismicité faible (S3 selon les règles PS-92) nécessité d'une étude complémentaire pour le risque de liquéfaction des limons.

6.4 Etude de mise en charge de la voute

L'objectif recherché était de valider la faisabilité d'une occupation du 2° niveau en fonction de la résistance admissible du plancher.
L'essai a été réalisé avec une charge maximale de 350 kg sur une surface de 54m². L'examen du rapport remis par le CEBTP SOLEN (voir annexe) au Conseil général de Vaucluse (Direction Bâtiments & Architecture) en date du 5 juillet 2006 met en évidence la conclusion suivante : l'essai réalisé n'a pas mis en évidence d'indice traduisant un comportement anormal de la voûte sous un chargement de 350kg/m2.

6.5 Etude acoustique

L'objectif recherché était d'apprécier la qualité et l'adaptation du volume de la chapelle à sa future destination salle de conférences et de donner des orientations.
Le rapport situé en annexe met en évidence les points suivants:

- Localisation en site peu bruyant
- Faibles contraintes vis à vis des nuisances potentielles générées pour les riverains

- Peu de contraintes vis à vis de l'isolement entre locaux internes

Traitement acoustique interne délicat pour rendre le lieu propre à l'usage souhaité :

- Nécessité de techniques mixtes, acoustique naturelle et traitement électroacoustique,
- Intervention tenant compte des qualités architecturales de l'édifice (la contrainte conservatoire est de nature à pénaliser le traitement acoustique et les conditions de confort pour l'usage souhaité).
- Limitation des sources d'équipement à la courbe NR28

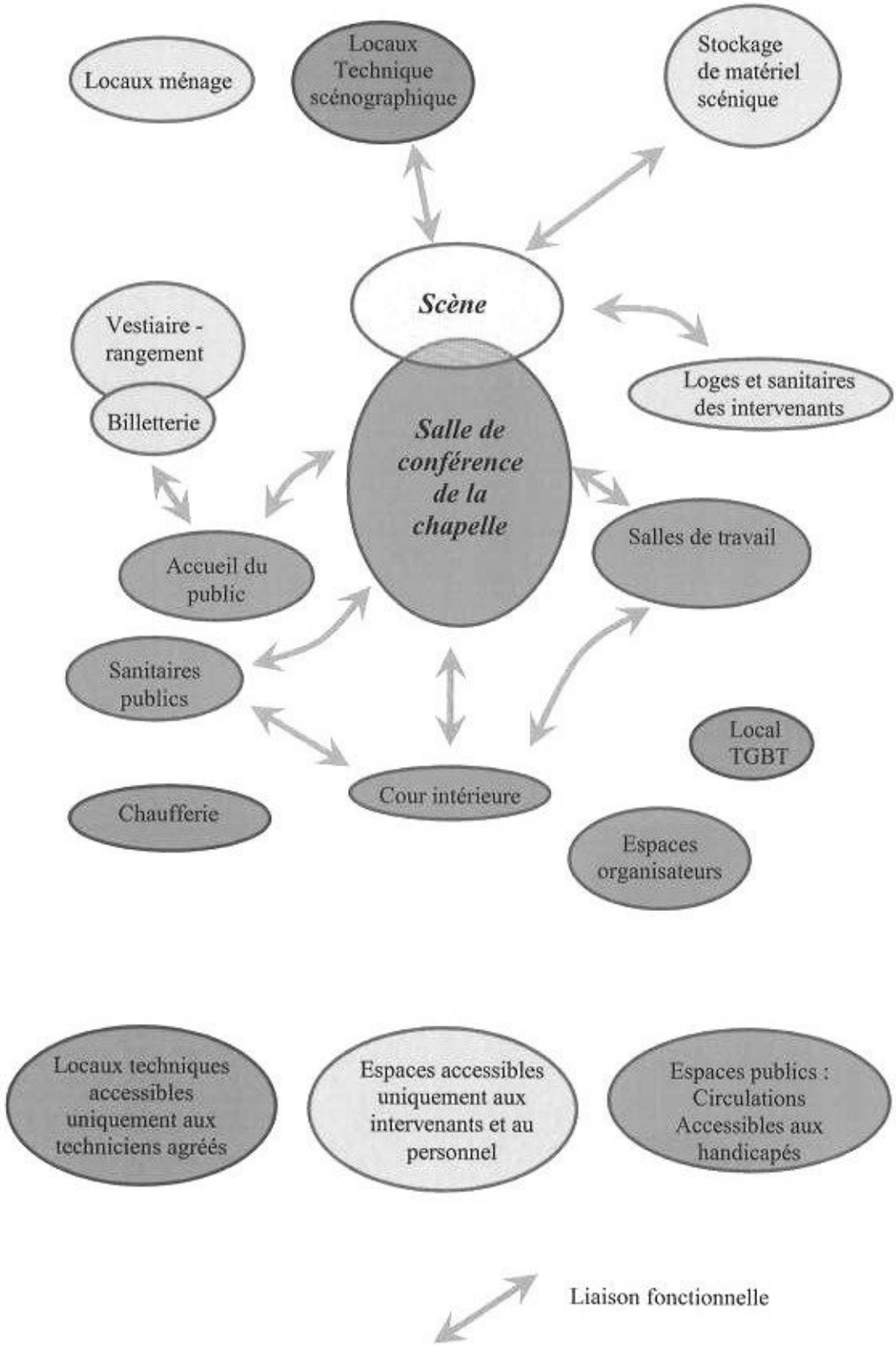
6.6 Relevés de plans (juin 2007)

On trouvera en annexe l'intégralité des relevés : plan masse, plans de niveaux, coupes et relevés de façades.

6.7 Etude de conservation des 3 tableaux.

On trouvera en annexe une étude pour l'emballage de ces trois grandes peintures comprenant : un estimatif de travaux de conservation légère.
Le tableau actuellement placé en tribune, représentant Saint Charles, se trouve dans la chapelle depuis son origine.
Les deux autres : « Résurrection du Christ » et « l'Ascension » ont été déposés par la mairie d'Avignon il ya de cela plusieurs années, et n'ont aucun lien avec l'édifice.
Par contre, un tableau de Joseph -Marie-Vien datant de 1756 « la Présentation de Jésus au Temple » fut placé dans la chapelle au dessus du maitre autel sous un baldaquin à colonne marbre rose, celui-ci se trouve au musé Calvet depuis 1956.

VII SCHEMA FONCTIONNEL



VIII DESCRIPTION DES ESPACES

8.1 Espaces publics

- Cour intérieur
- Salle de conférence
- Accueil, billetterie, vestiaire
- Sanitaires publics
- Salles de travail
- Espace restauration rapide

8.1.1 Cour intérieur

Les espaces extérieurs seront conçus de telle manière que certaines manifestations au caractère occasionnel puissent s'y dérouler.

Cet espace constitue le cœur du site, il devra donc être mis en valeur, et être utilisé pour la circulation du public.
Sol : permettant la circulation aisée d'un fauteuil roulant

8.1.2 Salle de conférence

Liaisons fonctionnelles :

- Loges
- scène
- accueil du public
- Vestiaires
- Rangements, stockage
- Cour intérieur

Murs : bruts

Sols : inchangé à rénover sur les parties circulées, possibilité de réfléchir sur une solution réversible.

Chauffage : 18°C par air pulsé, radiant ou autre solution

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

Eclairage : un réseau d'éclairage de base et un réseau adaptable en fonction des manifestations

Courants forts : 20 prises pour le ménage
Courants faibles :

- 10 postes de travail (4 PC et 2 RJ45)
- détection incendie
- détection anti-intrusion

Matériel scénique : Voir description 5.9

Acoustique : Correction conformément à l'étude acoustique.

Equipement : prévoir un gradin dans la nef et sur la tribune, d'une capacité de 350 places conformément aux règles de la sécurité incendie, et accessibilité handicapés.
Le confort minimum devra respecter un pas de 0,90m et entre-axe siège : 0,55m.

8 1.3 Accueil billetterie, vestiaire

Prévoir une entrée séparée pour le personnel

Liaisons fonctionnelles
- salle de conférence
- sanitaires publics

Sol : carrelage U4P4E3C3

Acoustique : traitement des bruits d'ambiance et isolement par rapport à la salle de conférence.

Chauffage : 20 °C par radiateurs

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

Eclairage : prévoir plusieurs circuits d'éclairage pour moduler le niveau d'éclairement

Courants forts :
- 5 prises de courant,
- prévoir une prise au sol
- l'équipement de la banque d'accueil : une prise pour la caisse enregistreuse et 2 postes informatiques

Courant faible :
- détection incendie
- détection anti-intrusion : pose du clavier près de l'entrée du personnel
- 5 postes de travail : 5 PC et 2 RJ 45 par poste
- Pose des tableaux de contrôle, de l'alarme incendie et des alarmes techniques visibles depuis la banque d'accueil

Equipement : banque d'accueil, accessible au public handicapé, équipée de rayonnages et de placards.

8.1.4 Sanitaires publics

Nombre :
- 3 WC femmes
- 2 WC hommes et 4 urinoirs
- 1 WC handicapés hommes
- 1 WC handicapés femmes

Liaisons fonctionnelles : à proximité de l'accueil du public

Revêtement sols et murs : carrelage U4P4E3C3 et faïence toute hauteur

Chauffage : 20°C par radiateurs

Ventilation : prévoir une VMC

Eclairage : éclairage sur détection, réglette au-dessus de chaque lavabo
1 sèche-mains électrique à prévoir dans chaque groupe de sanitaire

Equipement :
- miroir au-dessus de chaque lavabo
- accessoires pour chaque WC
- équipement et barres de relevage pour le WC handicapé

8.1.5 Salles de travail

Ces espaces devront être réversibles en termes d'utilisation.
Le maître d'œuvre cherchera à créer 5 volumes modulables permettant d'accueillir les participants aux conférences, pour des sessions de travail par petits groupes. Cette modularité permettra aussi d'accueillir exceptionnellement des expositions.

Liaison fonctionnelle : salle de conférence

Sol : carrelage U4P4E3C3

Acoustique :
- traitement du bruit pour une utilisation des salles en séminaires
- traitement du bruit pour une utilisation éventuelle de la vidéo

Chauffage : 20 °C par radiateurs

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

Electricité :
- prévoir un éclairage général modulable,
- 3 Postes de travail par salle (3 PC, 2 RJ 45)
- courants faibles : détection incendie et détection anti-intrusion.

Equipement particulier : prévoir des stores occultants sur les baies vitrées

8.1.6 Espace restauration rapide :

Liaison fonctionnelle : salle de conférence, salles de travail

Sol : carrelage U4P4E3C3

Chauffage : 20 °C par radiateurs

Equipement : Frigos, bar plus plan de travail, unité de réchauffage, bac évier plus égouttoir.

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

8.2 Locaux réservés au personnel

- Local technique
- loges
- sanitaire loges
- stockage du matériel
- local ménage
- Espaces organisateurs

8.2.1 Local technique

Local CF

Liaison fonctionnelle : accueil et billetterie

Sol : carrelage U4P4E3C3

Electricité :

Eclairage : central

Courant fort : 5 prises et 1 poste de travail

Ventilation : local climatisé

Equipement : baie de brassage informatique et 1 onduleur de 2kVA pour l'ensemble du matériel informatique

8.2.2 Loges

Les loges comprendront un bloc sanitaire attenant
Nombre :

- 1 loge hommes
- 1 loge femmes

Liaisons fonctionnelles :

- scène

Sol : carrelage U4P4E3C3

Electricité

Eclairage : un luminaire central et luminaires au-dessus des miroirs de type maquillage.

Courants forts : 3 prises dans chaque loge
Courants faibles :

- détection incendie : créer une boucle spécifique pour la zone loges-sanitaires
- détection anti-intrusion

Acoustique : isolement maximum des locaux

Chauffage : 20°C par radiateurs

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

Equipement :
- 1 miroir hauteur 1 m, longueur 2 à 3 m sur le grand mur de chaque loge collective
- 10 patères
- tablettes sous toute la longueur des miroirs (tables de maquillage)

8.2.3 Sanitaires loge

Nombre : 1 homme/1femme

Liaison fonctionnelle : à proximité des loges

Sol et murs : carrelage U4P4E3C3 et faïence toute hauteur

Electricité

Eclairage : éclairage centralisé et réglette au-dessus de chaque lavabo

Sèche-mains près de chaque lavabo

Chauffage : 20°C par radiateur

Ventilation : ventilation par VMC

Plomberie : 2 WC et 2 lavabos.

Equipement :
- miroirs sur les lavabos
- accessoires WC

La loge doit être accessible à toute personne à mobilité réduite, et les équipement devront être conforme à la réglementation en vigueur.

8.2.4 Stockage Du Matériel Scénique

Hauteur sous plafond : 5 m

Liaisons fonctionnelles :
- accès aisé pour les véhicules de livraison
- liaison avec la scène

Sol : béton brut

Electricité :

Eclairage : hublots étanches

Courants forts : 5 prises

Courants faibles : détection incendie et détection anti-intrusion

Chauffage : hors gel par radiateurs

Porte 2 battants :
- largeur : 3 m, ne permettant pas l'accès d'un véhicule
- hauteur 2,5 m

8.2.5 Local Ménage

Nombre : 3

L'utilisation de chariots de ménage et d'auto laveuse imposera donc les possibilités de circulation de ce local jusqu'au zones à traiter. (Pas d'emmarchement).

Sol et murs : carrelage U4P4E3C3 et faïence toute hauteur

Eclairage : hublots étanches

Prises : 2 U

Chauffage : hors gel

Ventilation par VMC

Plomberie : 1 vidoir eau froide – eau chaude
Equipement :
- étagères pour produits d'entretien
- stockage des chariots et du matériel : aspirateur,…

8.2.6 Espaces organisateurs

Liaison fonctionnelle : salle de conférence, accueil billetterie

Sol : carrelage U4P4E3C3

Chauffage : 20 °C par radiateurs

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

Electricité :
- prévoir un éclairage général modulable,
- 4 Postes de travail (4 PC, 2 RJ 45)
- courants faibles : détection incendie et détection anti-intrusion.

Equipement particulier : prévoir des stores occultant sur les baies vitrées

8.3 Locaux techniques

- chaufferie de la Chapelle
- chaufferie du bâtiment Archéo
- local TGBT
- Locaux techniques scénographiques :
    - Régie son
    - Régie lumières
    - Régie traduction

8.3.1 Chaufferie

Liaison fonctionnelle : améliorer l'accessibilité pour l'approvisionnement du matériel

Eclairage : par hublots étanches

Prises : 3 U

Courants faibles :
- détection incendie et détection anti-intrusion
- alarme technique sur la centrale

Acoustique : limiter les bruits de fonctionnement

Chauffage : reprise complète de l'installation

Equipement :
- panneau d'affichage pour les plans et les notices d'entretien de la centrale
- tablette pour cahier de maintenance

8.3.2 Local TGBT

Liaison fonctionnelle : à proximité de l'accueil
Sol : dalle plastique : U4P3E3C3

Eclairage : par hublot étanche

Prises : 2 U

Courant faible : détection incendie

8.3.3-Locaux techniques scénographiques

Une régie fixe son, lumière, sera prévue, elle servira de NODAL pour la distribution des réseaux dans l'ensemble du centre de conférences.
Une régie traduction devra être implantée judicieusement dans l'édifice.

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

ANNEXES

1) Relevés, Plans

2) Etude ACMH 2001 conservation générale

3) Etude Archives 2008

4) Extrait PSMV

5) Etude Conservation 3 tableaux

6) Détail du tableau « Jésus au temple »

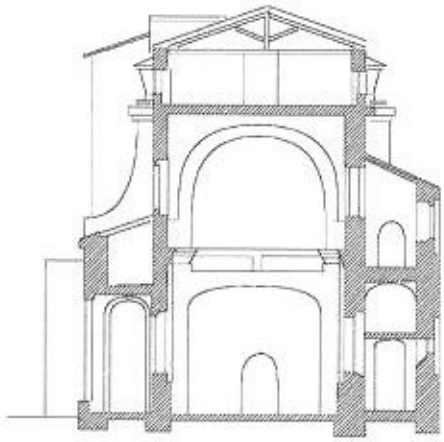
7) Etude Acoustique

8) Etude Géotechnique

9) Chargement Voûte Chapelle

10) Dossier technique Amiante, y compris rapport de mission de repérage.

Conseil général du Vaucluse
Direction des bâtiments
Service opérations neuves et réhabilitations



PROGRAMME GÉNÉRAL



RECONVERSION DU SITE DE LA CHAPELLE SAINT CHARLES EN CENTRE DE COLLOQUES / CONFÉRENCES

Version 2 – Août 2008

PROGRAMME GÉNÉRAL

SOMMAIRE

I°) PRESENTATION
- **1.1 Contexte**
- **1.2 Les objectifs**

2°) LES DONNEES
- **2.1 Foncier**
- **2.2 Les Accès**
- **2.3 Réseaux Existants Et Equipements Techniques**
- **2.4 Historique**
- **2.5 Classement / Inscription**
- **2.6 Historique Des Etudes & Diagnostics / Usages & Conventions** (1998 et 2003)
- **2.7 Les Surfaces**

3) ORIENTATIONS
- **3.1 Les orientations**
- **3.2Implantation sens & orientation**
- **3.3 Objectifs**

4) LES CONTRAINTES
- **4.1 PSMV**
- **4.2 Réglementations**
  - *4.2.1 Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique*
  - *4.2.2 Dispositions techniques pour accueillir les personnes à mobilité réduite*
  - *4.2.3 Autres réglementations*
- **4.3 Bâtiment**
- **4.4 Structure Existante**
- **4.5 Stationnements et circulations extérieures**
- **4.6 Signalétique**
- **4.7 Circulations intérieures public personnel**
- **4.8 Maintenance**
- **4.9 Gestion des déchets**

5) PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
- **5.1 Généralités**
- **5.2 Structure**
- **5.3 Matériaux et matériel**
- **5.4 Electricité**
  - *5.4.1 Eclairage*

5.4.2 Prises

5.5 Alarmes
5.5.1 Incendie
5.5.2 Techniques
5.5.3 Anti-intrusion
5.6 Informatique et téléphone
5.7 Matériel scénique
5.8 Traduction simultanée
5.9 Audio visuel
5.10 Acoustique
5.11 Chauffage ventilation
5.11.1 Chauffage du bâtiment Archéo
5.11.2 Chauffage de la Chapelle
5.11.3 Rafraichissement
5.12 Plomberie sanitaires
5.13 Fermetures volets
5.14 Locaux techniques
5.15 Mobilier
5.16 Revêtements de sol

6) ESSAIS ET ETUDES COMPLEMENTAIRE
6.1 Etude de conservation générale Mai 2001
6.2 Etude des archives Mars 2008
6.3 Etude géotechnique
6.4 Etude de mise en charge de la voute
6.5 Etude acoustique
6.6 Relevés de plans (juin 2007)
6.7 Etude de conservation du tableau.

7 SCHEMA FONCTIONNEL

8 DESCRIPTION DES ESPACES
8.1 Espaces publics
8.1.1 Cour intérieur:
8.1.2 Salle de conférence
8.1.3 Accueil billetterie, vestiaire
8.1.4 Sanitaires publics
8.1.5 Salles de travail
8.1.6 Espace restauration rapide

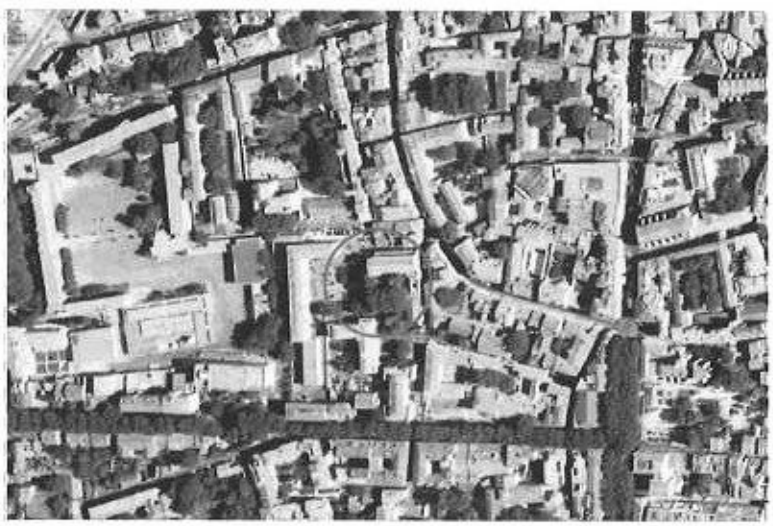
8.2 Locaux réservés au personnel
8.2.1 Local technique
8.2.2 Loges
8.2.3 Sanitaires Loge
8.2.4 Stockage Du Matériel Scénique
8 2.5 Local Ménage
8 2.6 Espaces organisateur

8.3 Locaux techniques
8.3.1 Chaufferie
8.3.2Local TGBT
8.3.3Locaux techniques scénographiques

I°) PRESENTATION

1.1 CONTEXTE

Le Conseil Général de Vaucluse a décidé de disposer d'un lieu de colloques/conférences pour l'accueil de 300 à 400 personnes, à proximité de la Place Viala.
Le site de Saint Charles comprenant : une chapelle, une aile au sud longeant la rue, et une cour d'honneur a été choisi pour accueillir ce programme.
Construite au milieu du XVIII° siècle, la Chapelle du grand séminaire Saint-Charles-de-la-Croix d'Avignon, est un édifice majeur.
Ses qualités ont fait que la chapelle et la sacristie ont été classées Monuments Historiques en 1965.
Le site est implanté au cœur d'Avignon intra-muros, à l'angle de la rue St Charles et de la rue J.B. Boussingault
L'aile sud est occupé par le service Archéologie du Département de Vaucluse, elle a fait l'objet d'une restructuration profonde en 1981 pour accueillir ce service, le reste est vacant (chapelle et sacristie), fermé au public pour des raisons de sécurité, en dehors des journées du Patrimoine. La cour d'honneur est utilisée pour le stationnement.



1.2 Les objectifs

A partir d'un ensemble bâti d'un grand intérêt architectural et technique, il faudra :

- DEFINIR, ORGANISER ET DIMENSIONNER LES ENTITES DU PROGRAMME et leur compatibilité avec l'enveloppe bâtie, à savoir :

>Salle de conférences 300 à 400 personnes - dans la chapelle
>Salles annexes (commissions - groupes - ateliers...) pour les colloques
>Administration et gestion
>Espaces de travail, administration et exceptionnellement expositions dans l'aile archéologie
>Locaux annexes (accueil, sanitaires/vestiaires, office, rangements)

- CONFIRMER la faisabilité technique (scénographie, structure, sécurité incendie, accessibilité PMR, acoustique), et financière de l'opération.

II°) LES DONNEES

2.1 Foncier

Le terrain concerné occupe les parcelles 229 et 305 section DH pour une superficie cadastrale de 1823m2 (n°229 :1 105m2 etn°305:7l8m2).
Les 2 parcelles et bâtiments appartiennent au Conseil Général de Vaucluse.
Les parcelles 33, 40 et 304 en limite ouest sont propriétés de la Gendarmerie Nationale.
La parcelle 38 en limite sud est propriété de la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse.

Le Conseil Général a une volonté de négocier avec les propriétaires mitoyens, afin d'étendre l'assiette du projet (parcelle DH38 de la Caisse d'Allocations Familiales, et parcelle DH304 propriété de la Gendarmerie Nationale). Cette négociation sera peut être vouée à l'échec, les soumissionnaires doivent donc considérer ce scénario non figé.

2.2 Les Accès

- La parcelle a deux accès Rue St Charles :
  - -1 accès piétons et véhicule par le porche
  - -1 accès piétons pour l'aile sud

- Et 1 accès rue Boussingault pour emprunter l'escalier ouest de la chapelle (accès tribune et comble sur nef).

2.3 Réseaux Existants Et Equipements Techniques

La Pompe à chaleur existante ne semble pas suffisante pour le chauffage et le refroidissement de l'ensemble.
L'équipe de maîtrise d'œuvre étudiera donc la meilleure solution notamment, en privilégiant un souci d'économie d'énergie. Le nouveau système mis en place sera judicieusement positionné, toute nuisance sonore sera rédhibitoire.

2.4 Historique

- **Le grand séminaire Saint Charles** :





La chapelle faisait partie du Grand séminaire St Charles-De-La-Croix.
Le séminaire fut créé pour élever les jeunes gens « selon les principes du Concile de Trente et les institutions Saint Charles ».
La congrégation prit un essor considérable. Abritée successivement dans de nombreux lieux différents, elle acheta en 1710 la maison de la Dame de Royers, c'est à cet emplacement que fut construit le nouveau séminaire.
Les bâtiments conventuels furent commandés à J.B. FRANQUE et édifiés entre 1718 et 1728.
On y pénétrait par un vaste portail, donnant accès à un cloître inachevé dont la plus belle partie longeait l'église.
La première pierre de l'église a été posée en 1753 ; elle fut consacrée 5 ans plus tard.

A la révolution, St Charles fut saisie comme bien national et transformée en caserne.
De 1824 à 1901, le bâtiment retrouva sa destination première pour abriter le Grand séminaire diocésain.
En 1924 après avoir servi temporairement de caserne une nouvelle fois, ce bel immeuble fut cédé par l'Etat au Département et devint la Cité Administrative primitive.
L'ancien séminaire se révéla trop exigu pour les services à abriter et leurs évolutions; par ailleurs, les vieux bâtiments donnaient des signes apparents de vétusté (voûtes du rez-de-chaussée étayées).
La cité fut transférée à la caserne Hautpoul et les bâtiments furent démolis pour élever une caserne de gendarmerie.
Les travaux de destruction débutèrent en 1955. La chapelle fut heureusement conservée ainsi que la partie en façade sur la rue Saint-Charles.

- **La Chapelle**

La chapelle et l'amorce du cloître édifiés sur les plans de François FRANQUE fils de Jean Baptiste, à partir de 1749 ont été épargnées.



La chapelle est composée d'un chœur rectangulaire précédé d'une nef de 3 travées ; une quatrième nef plus étroite porte une grande tribune.
La chapelle présente une savante stéréotomie, l'appareillage des murs est particulièrement soigné avec des joints très fins.
Les bas cotés nord communiquent avec la nef, ceux du sud constituant la galerie du cloître qui se prolonge jusqu'au portail sur la rue St Charles.
La chapelle conserve son pavement de marbre et son baldaquin (œuvres des marbriers Mazetti).
Au sud du chevet se trouve la sacristie. La partie à l'ouest de la chapelle assurait la liaison avec le grand séminaire, la façade ouest est aveugle (elle présente d'anciennes ouvertures murées).
L'élévation de la nef est constituée en ordre corinthien. A l'intérieur du maître-autel se trouvait un grand tableau de Vien (1757) représentant « la présentation de notre seigneur au temple » et « la purification de la Vierge".Ce tableau se situe actuellement au musé Calvet d'Avignon, on devra s'interroger sur sa réintégration dans l'église.

2.5) Classement / Inscription

- La galerie du cloître et le portail monumental sur rue sont inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques du 16 septembre 1953.
- La Chapelle et sa sacristie sont classées Monuments historiques depuis le 22 mars 1965.

2.6) Historique Des Etudes & Diagnostics / Usages & Conventions Entre 1998 Et 2003



En 1999, une étude préalable concernant la Chapelle Saint Charles (programme 1998 des Monuments Historiques) a été commandée par la DRAC PACA à Monsieur REPPELIN, Architecte en Chef des Monuments Historique, cette étude avait pour objectif de définir avec précision un projet de travaux permettant d'assurer la restauration générale de l'édifice.
Le PAT (Projet Architectural et Technique) "consolidation générale" sur la base d'une estimation de 1 Million de francs honoraires compris, a été approuvé par le Préfet après avis favorable de la Conférence Administrative Régionale.
Une convention de maîtrise d'ouvrage a été établie entre l'Etat (Ministère de la

Culture représenté par le Préfet de région et le Conseil Général de Vaucluse /maîtrise d'oeuvre assurée par l'Architecte en Chef - subvention de l'Etat à hauteur de 50% de la dépense TTC.
Le Conseil Général de Vaucluse a insisté auprès de la DRAC sur l'urgence des travaux à exécuter, la chapelle ayant été retenue pour accueillir l'exposition « LA BEAUTE » dans le cadre de la célébration de l'an 2000 et « d'Avignon ville européenne de la Culture ». (Cette utilisation étant conditionnée par la mise en sécurité du bâtiment).
Le Conseil général de Vaucluse a mis à disposition gracieuse et provisoire la chapelle Saint Charles pour l'exposition 2000 sous réserve du transfert du dépôt archéologique (utilisant l'espace de la chapelle).
Une notice sommaire a été établie en septembre 1999 par F. LEFEVRE architecte DPLG et DCEHCMA. Cette étude précise que l'ensemble du bâtiment n'a pu être examiné, la nef étant occupée par les archives archéologiques, on note que la structure ne présente pas de pathologies apparentes importantes... les menuiseries devront faire l'objet de fermetures provisoires, le sol présente des accidents de revêtement importants...un ragréage ponctuel (réversible) ou la mise en place d'un sol amovible devront être envisagés.

La chapelle a été libérée du stockage du service archéologie et mise à disposition de l'association pour la célébration de l'an 2000 du 1er janvier au 30 novembre 2000, par convention et délibération du 23 décembre 1999. La chapelle a fait l'objet d'une ouverture temporaire exceptionnelle pour cette manifestation.
En mars 2001, le Conseil Général de Vaucluse a interrogé le préfet sur la conformité de ce site au regard de la réglementation des ERP. Le préfet a précisé qu'il convenait de distinguer les manifestations exceptionnelles et une ouverture permanente de l'établissement.
Une convention de mise à disposition en faveur de l'association de gestion du Festival d'Avignon a été établie entre le Conseil Général et l'Association en juillet 2002.
En Juin 2003, une étude préliminaire a été réalisée par M. Escande, architecte DESA, en vue de la reconversion de la chapelle Saint Charles en lieu d'exposition dédié à l'art contemporain. L'étude comprend un historique, un état des lieux, un diagnostic sécurité et un schéma de fonctionnement sur la base des plans de l'état existant.
Le projet de M. Escande prévoyait la mise à disposition de l'ensemble du Rez de chaussée pour les expositions :

- Accès sous porche depuis la rue St-Charles
- Billetterie dans la sacristie
- Accès dans la chapelle au niveau du chœur, exposition dans la nef et la galerie nord
- Sortie en fond de nef - services en fond de bâtiment
- Accès étage réservé au service par escalier et interdit au public,

L'état existant précise que la tribune et les combles ne sont « pas accessibles », que la partie occupée par le service archéologie est « hors programme ».
La Conservation Régionale des Monuments Historiques PACA a chargé Mr Reppelin ACMH d'une étude préalable remise en mai 2001. Etude portant sur les travaux à envisager (Etude complète de l'ensemble de l'édifice classé et diagnostic général pour assurer la conservation générale de l'édifice).

2.7) Les Surfaces

	SURFACES M²
LA CHAPELLE	**948**
RDC	**454**
Zone ouest escalier et annexes	42
Hall sous tribunes	46
Nef	160
Chœur	72
Galerie nord	85
Sacristie	37
Sud sacristie	12
ENTRESOL	**85**
Galerie nord	85
TRIBUNES	**131**
Tribune	47
Galerie nord	84
Escalier et annexes	Pm
COMBLES	**278**
Combles	215
Chœur PM	63
Escalier et annexes	Pm

BATIMENT SERVICE ARCHEOLOGIE	**505**
RDC	**175**
Hall	18
Accueil bureau	10
SAS	19
Réunion documentation	60
Bureau 1	12
Bureau 2	10
Sanitaires	10
Dégagement	13
Stockage 1	14
Stockage 2	9
ENTRESOL	**121**
Salle dessin	26
Bureau 1	14
Bureau 2	19
Bureau 3	12
Bureau 4	12
Sanitaires	7
Dégagement escalier	11
Circulation	20
ETAGE TRIBUNES	**209**

Atelier	41
Stockage atelier	26
Labo	15
Nettoyage	9
Bureau 1	15
Bureau 2	15
Annexe 1	8
Annexe 2	10
Combles PM	26
Circulation et dégagement escalier	37
Sanitaires	7

RECAPITULATIF SURFACES	M^2
La Chapelle	**948**
Bâtiment service archéologique	**505**
Espaces extérieurs	**965**

III) ORIENTATIONS

La chapelle St Charles est présente, elle marque l'angle des 2 rues par son volume imposant, fermé et austère - son caractère illustre bien sa destination première, chapelle privée à l'usage des séminaristes, tournée vers l'intérieur et sans dialogue avec la rue et la ville.
La chapelle est caractéristique de l'époque par sa conception, son orientation est-ouest, sa sobriété, la maîtrise de la proportion, du décor et de l'emploi du style Louis XV.
Elle est accessible à partir d'un porche d'une architecture monumentale délimitant la cour d'honneur par une façade en demi-lune.
Ce site remarquable, par sa situation en plein cœur d'Avignon, par son architecture et par ses espaces extérieurs de prolongement se prête à une transformation et à une réécriture dans le respect de l'authenticité du monument.

3.1) Les orientations sont les suivantes

Du point de vue du programme fonctionnel :

- Créer une salle de conférence pouvant accueillir 300 à 400 personnes pour des colloques, séminaires et conférences
- Prévoir plusieurs espaces de réunion en complément de la salle de conférences pour des groupes de travail. (5 espaces minimum sont souhaités pour l'accueil de 300 personnes minimum ; l'architecte travaillera sur la modularité de ces espaces)
- Intégrer à l'étude la valorisation de la cour d'honneur comme prolongement extérieur des activités, en faire un lieu de réception
- Restructurer l'aile « archéologie » en salles de réunion, bureaux et lieux d'exposition (à titre exceptionnel), et y adjoindre une nouvelle aile en retour, parallèlement à la chapelle sur la partie constructible. (Celle-ci ne pourra comprendre qu'un étage).
- Utiliser le bel espace des combles au mieux conformément à la réglementation en vigueur, incendie et accessibilité handicapés.

Du point de vue architectural :

- S'inscrire dans le respect du lieu (restaurer l'ampleur des anciens volumes - mettre en valeur ou protéger les éléments de construction et les décors (voûtes - maître autel - boiseries - menuiseries – sol en marbre...) selon le PAT de Mr REPPELIN.

- Poursuivre l'évolution du lieu par un projet inspiré, chargé de sens, emblématique et inscrit dans la ville.
- Restaurer la cour intérieure (la vider de ses véhicules en stationnement) et la replacer au centre de la composition, sur le parcours du visiteur.
- Evoquer l'Ancien Séminaire dans le futur projet (composition - profondeur...)
- Se protéger d'un environnement peu valorisant coté ouest - sud ouest et nord ouest (parking et constructions)
- Rechercher le meilleur compromis entre les impératifs prioritaires du maître d'ouvrage, à savoir disposer d'une salle de conférences de capacité maximale (jauge 350 personnes) et les objectifs de conservation et de mise en valeur d'un bâtiment de culte, classé Monument Historique.

3.2) Implantation sens &orientation

Le sens de la salle et l'organisation doivent répondre aux objectifs suivants :

- Conserver le sens originel de la chapelle EST/OUEST,
- Mettre en valeur le chœur en tant que scène pour son aspect « théâtral » et sa qualité architecturale,
- Réorganiser la zone ouest de la chapelle pour la desserte du bâtiment, qui constitue par ailleurs une articulation par nature (ancien point de jonction avec le séminaire)
- Affirmer un parcours depuis la rue avec mise en condition et transition : rue, porche, cour intérieure galerie
- Utiliser au mieux la galerie nord à tous les niveaux (RDC-Entresol-Tribunes)
- Utiliser la zone constructible, de façon harmonieuse, mais moderne, par la création d'une aile de bâtiment complémentaire.

3.3) Objectifs

Les objectifs énoncés pour la restructuration sont les suivants:

- Créer les conditions optimales de desserte, d'accès et d'organisation fonctionnelle, dans le souci de la sécurité générale des usagers et du public,
- Garantir les conditions d'accueil, de confort et de qualité de vie pour les utilisateurs [personnels et visiteurs],
- Assurer la fonctionnalité de l'ensemble par la maîtrise de l'équilibre entre le nombre de personnes accueillies et le dimensionnement des espaces complémentaires et annexes.
- Restituer à l'édifice et à sa cour intérieure, leurs qualités originelles en proposant une image valorisante représentative de la valeur patrimoniale [architecture et éléments de décoration - cour],
- Marquer la présence du Conseil Général de Vaucluse par un projet ambitieux, lisible et contemporain dans le respect d'une architecture exceptionnelle,
- Garantir confort et technologie de pointe pour les lieux de conférence,
- Disposer d'un lieu Evolutif se prêtant à des utilisations différentes concomitantes ou alternatives. (colloques / expositions)
- Intégrer au projet la notion de Modularité et de Réversibilité.

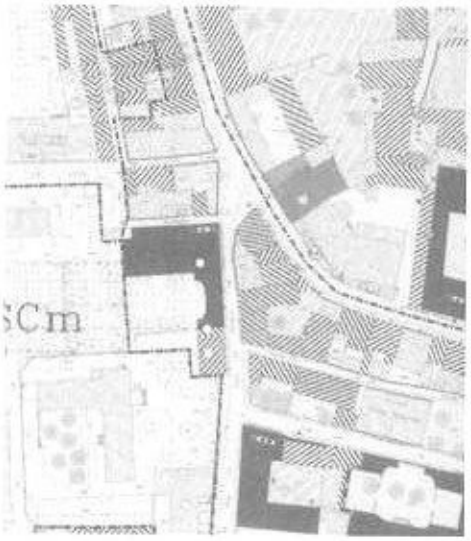
IV) LES CONTRAINTES

4.1 PSMV

Le site fait partie du PSMV d'Avignon, le maître d'œuvre devra consulter ce document (en vigueur au jour du dépôt du permis de construire), afin d'étudier les possibilités de modifications et d'extensions des bâtiments.

Le projet est concerné par le secteur SB du PSMV d'AVIGNON approuvé le 12 juin 2007.

Les zones SA & SB correspondent à l'ensemble du bâti historique de l'intra-muros:
- SA ensemble historique notamment de la première ceinture médiévale
- SB tissus à valeur patrimoniale des faubourgs intra-muros



ART SA-SB 1 : Sont interdits sur les espaces recouverts d'une trame de petits ronds verts (espaces arborés à créer, maintenir, à renforcer ou à compléter, et plantations à réaliser) les constructions autres que les aménagements de jardin.

Art SA-SB 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives Limites séparatives latérales et arrière (voir extrait du PSMV ci joint §1 et 2) "Une implantation différente de celle résultant de l'application des § 1 et 2 peut être acceptée si des considérations techniques le justifient et si elle contribue à une meilleure architecture"

Art SA-SB 12 : les places de stationnement peuvent être autorisées sur un autre terrain ou des emplacements acquis dans un rayon de 300m
Le pétitionnaire peut être autorisé à solliciter l'application du troisième alinéa de l'article L421 du Code de l'Urbanisme.

4.2 Réglementations

Le projet devra être conforme à l'ensemble de la réglementation en vigueur en France au moment de sa réalisation.

4.2.1 Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique

Notre bâtiment pourra être classé en ERP de troisième catégorie de type L,

La salle de conférences pouvant accueillir environ 350 personnes, elle doit être desservie par 2 dégagements totalisant 4 ou 5 UP répartis en tête et en pied des gradins.
Le scénario d'aménagement envisagé par le Maitre d'œuvre devra être conforme au règlement de sécurité.
Concernant l'évacuation de la chapelle, y compris les Tribunes et les combles, l'escalier Ouest deviendra la zone névralgique d'évacuation.
Des escaliers et ascenseurs de facture moderne pourront être crées en excroissance côté cour et rue Boussingault.
La maitrise d'ouvrage est prête à entendre d'autres solutions efficaces en termes d'évacuation, de fonctionnement et d'esthétique compatible avec le projet.
L'utilisation de la galerie extérieure sud de la chapelle, comme zone de circulation a été abordée avec le conservateur de la DRAC.

4.2.2 Dispositions techniques pour accueillir les personnes à mobilité réduite

- Ce projet sera soumis aux dispositions du nouveau décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 et à son arrêté d'application du 1 er août 2006, arrêté et circulaire du 30 novembre 2007.
- Des aménagements devront être prévus, à partir de la voirie publique, afin de permettre l'accessibilité des handicapés en fauteuil roulant au hall d'accueil et au porche de la cour d'honneur.
- Des places réservées aux handicapés devront être prévues au niveau bas de la salle de conférences et au niveau tribunes.
- Si les sanitaires H & F ne sont pas dissociés, il pourra être créé des sanitaires handicapés sans distinction de sexe.
- Les ascenseurs prévus pour desservir tous les niveaux de l'Archéologie d'une part, de la Chapelle d'autre part, devront être conformes à l'arrêté du 1/8/06 et à la norme NF EN 81.70.

4.2.3) Autres réglementations

- Toutes les réglementations en vigueur concernant l'isolation acoustique,
- Normes françaises éditées par l'AFNOR et les documents Techniques Unifiés, Code du travail,
- Règlement sanitaire Départemental et toutes autres réglementations applicables dans la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, tous les matériaux employés auront l'agrément et devront être mis en œuvre conformément aux prescriptions de l'avis technique du CSTB.
Il appartient à l'équipe de maîtrise d'œuvre de s'informer des dernières dispositions connues et d'appliquer les textes en vigueur au moment de l'établissement de son projet.

4.3 Bâtiment

La chapelle est classée aux monuments historiques et bénéficie d'une servitude de protection dans un rayon de 500 m.
La galerie du cloitre et le portail sur la rue sont inscrits dans l'inventaire des Monuments Historiques.
L'ensemble des aménagements devra être soumis aux Architectes des Bâtiments de France, à l'ACMH, et la CRMH.

4.4 Structure Existante

La chapelle a fait l'objet d'une surveillance attentive car elle donnait des signes de défaillance. D'importants travaux de consolidation et de chaînage de maçonnerie ont été effectués depuis le classement de l'édifice (mise en place de tirants - réfection de la charpente et de la couverture).



Ces travaux sont à compléter et la chapelle présente encore aujourd'hui des problèmes de remontées capillaires et une pathologie des pierres en façade qui se désagrègent et s'effritent ; le bas-côté nord souffre de désordres importants dans la stabilité des voûtes.
Les lambris ont disparu, le sol est détérioré.

Concernant l'aile archéologique, le niveau intermédiaire à été construit postérieurement, l'ABF et le CRMH ont demandés d'étudier la restitution des volumes initiaux.

4.5 Stationnements et circulations extérieures

Il n'existe pas de possibilités de stationnement libre dans le quartier. Toutefois la proximité des parkings de l'Oratoire, Jean Jaurès et des Sources offrent un potentiel de places suffisant.

4.6 Signalétique

Les signalétiques extérieures et intérieures pour les activités de la chapelle, élaborées en collaboration avec les services communication CG84, seront prévues dans la mission du maître d'œuvre, ces signalétiques devront être soumises à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France et du CRMH.

4.7 Circulations intérieures public – personnel

L'ensemble des locaux publics devra être accessible aux handicapés, y compris entre l'accueil et la Chapelle.

Pour le franchissement des dénivelés, le maître d'œuvre privilégiera, dans la mesure du possible, les installations fixes de type rampe. En cas d'impossibilité, les dispositifs à mettre en place devront être choisis sur leur fiabilité et leur facilité de maintenance. Le maître d'œuvre devra proposer au maître d'ouvrage des modèles d'installations existantes ayant fait leurs preuves.
La circulation du public et celle des artistes et du personnel devra être séparée.

4.8 Maintenance

Dès la phase conception, le maître d'œuvre privilégiera des solutions n'entraînant pas de coûts de fonctionnement élevés. Tout au long des études et de la réalisation, une réflexion approfondie sur les conditions de maintenance et d'exploitation est nécessaire.
Le concepteur s'attachera à mettre en œuvre des matériaux et des composants dont l'entretien et le remplacement sont faciles.
Le choix des matériaux doit être fait en prenant en compte le vieillissement, la résistance aux usagers et agressions tels que les chocs et les dégradations internes et externes.

Les matériaux et équipements seront simples, standards, robustes, faciles à renouveler et esthétiques.

Tous les organes nécessitant un entretien devront être directement accessibles dans de bonnes conditions pour la sécurité et la santé des agents ; le maître d'œuvre étudiera particulièrement dès la phase APS, les conditions d'approvisionnement des locaux techniques, les accès aux centrales de traitements d'air,…

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra fournir des études comparatives (3 minimum) pour le choix des différents systèmes proposés pour les installations telles que : centrale incendie, installations de ventilation, installations de chauffage, ascenseur, centrale anti-intrusion. Ces études devront comprendre le coût des contrats de maintenance, des pièces de rechange et l'accessibilité des pièces à contrôler. Cette étude sera faite dès la phase APS.

4.9 Gestion des déchets

Le maître d'œuvre assurera le suivi de la gestion et de l'élimination des déchets.
Il sera chargé dès la mise au point des documents qui constitueront le dossier de consultation des entreprises de rédiger des prescriptions générales sur le tri, de prévoir des dispositions pour l'organisation du chantier, puis de contrôler et collecter les bordereaux d'élimination des déchets.

Les différentes mesures seront en conformité avec la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, version consolidée au 21 septembre 2000 (modifiant la loi 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux).

V) PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

5.1 Généralités

Le maître d'œuvre devra prévoir la dépose de toutes les installations techniques qui ne seront pas réutilisées : plomberie, électricité, chauffage, …

5.2 Structure

En fonction des informations recueillies en phase diagnostic, le maître d'œuvre prendra en compte :

- la stabilité au feu de l'ensemble des bâtiments existants,
- les démolitions et extensions éventuelles,
- la reprise de la voûte,
- la reprise des fissures,
- l'assèchement des murs de la chapelle et du bâtiment,
  (De nombreuses remontées capillaires existent).
- le nettoyage des végétaux incrustés dans les murs des bâtiments.
- reprise de tous les éléments patrimoniaux, suite à la concertation avec le CRMH et l'ABF.

5.3 Matériaux et matériel

Le maître d'œuvre privilégiera les matériaux et matériels standards permettant un remplacement peu coûteux et rapide.

Pour tous les revêtements, le choix se portera sur des matériaux robustes et faciles d'entretien.

5.4 Electricité

Prévoir la dépose de toutes les installations électriques y compris des câbles encastrés.
Les installations de courants forts et courants faibles devront être conçues de façon à pouvoir accueillir d'autres câbles qui pourront être mis en place ultérieurement en fonction de l'évolution de l'équipement.
La distribution principale des installations électriques sera issue d'un Tableau Général Basse Tension (TGBT) qui est à prévoir dans un local BT à proximité de l'accueil.
Les tableaux divisionnaires seront répartis en fonction des différentes zones fonctionnelles.
(Administration, salle de conférence…
Une réflexion importante devra être menée sur tous les réseaux liés à la conférence et la projection.
Les réseaux principaux sont :

- réseau de direct (10/16A, 32A, 63A)

- éclairage scénique
- vidéo
- sonorisations
- conférence
- traduction simultanée
- intercom
- wifi
- boucles mal entendants

5.4.1 Eclairage

Pour l'intérieur la Chapelle, le type d'éclairage retenu devra mettre en valeur la voûte, il servira d'éclairage minimal de service, commande à l'accueil. Un réseau complémentaire sera mis en place pour permettre un éclairage spécifique en fonction des conférences, des évènements.

L'éclairage extérieur aura pour objectif :
- de valoriser le site,
- d'inciter les passants à visiter les lieux,
- de signaler un événement.

Il sera conçu par le maître d'œuvre

5.4.2 Prises

Le câblage sera au maximum encastré.

5.5 Alarmes

L'ensemble des tableaux d'alarmes devra être regroupé à l'accueil de façon à être vu à tout moment par le personnel pendant la présence du public.
Gardien en attente de décision.

5.5.1 Incendie

Le dimensionnement de la centrale devra être conçu pour accueillir tous les organes de sécurité des locaux occupés par le présent programme.
L'alarme sera d'un modèle standard ne nécessitant pas, pour sa maintenance d'un logiciel breveté ou d'une technique spécifique.
Dans la chapelle, en cas de pose de détecteurs : il faudra prévoir sur scène des détecteurs thermiques et non des détecteurs de fumée.

5.5.2 Techniques

Le boîtier des alarmes techniques positionné à l'accueil devra pouvoir renseigner le personnel sur d'éventuelles pannes concernant :
- le chauffage de la Chapelle et des autres bâtiments,
- la ventilation,
- les ascenseurs.

5.5.3 Anti-intrusion

Le site pourra accueillir exceptionnellement des expositions de valeurs, c'est pourquoi il est nécessaire de prévoir sur l'ensemble des locaux de ce programme, une alarme volumétrique avec un clavier à l'entrée du personnel. Le matériel et les installations devront être le plus discret possible afin de conserver l'esthétique du site.
L'alarme devra comprendre un transmetteur pour permettre la surveillance du lieu par une société extérieure.

5.6 Informatique et téléphone

En attente données DOSIC

5.7 Matériel scénique

Il est nécessaire de prévoir une armoire électrique de distribution pour les installations scéniques, ainsi qu'une alimentation en triphasé de 3 x 65 ampères minima (son et lumière).
L'éclairage devra comprendre : un éclairage de face, de bord plateau et des contres. Quelques éclairages supplémentaire doivent être compris afin d'assurer une conférence ou pour d'autres événements.
L'ensemble du matériel scénique non prévu dans ce programme sera composé d'éléments démontables et autoportés.
Une réflexion sur l'aménagement temporaire (structure réversible) de la cour devra être menée.

5.8 Traduction simultanée

L'équipement des cabines, les casques infrarouges seront loués. Seuls les réseaux Courants Forts, Courants Faibles sont à prévoir.
Deux emplacements privilégiés, conformes à la norme des cabines de traductions mobiles seront réservés.

5.9 Audio visuel

La salle doit être équipée d'un projecteur vidéo mono objectif installé dans un espace isolé acoustiquement et ventilé. Il permet une image de 5m de base environ.
La salle comporte :

- une installation de diffusion de son pour la projection
- une installation de diffusion de son pour la conférence
- une petite installation de façade pour les spectacles légèrement amplifiés

La régie pourra être fixe et mobile (adjonction de régies dans la salle)

La salle sera équipée d'une petite console numérique de 24 voies. L'installation comporte un système de conférence complété de 6 micros HF.
La salle devra permettre la projection cinématographique (option à étudier par le maître d'œuvre)

5.10 Acoustique

Le traitement acoustique de la salle devra être adapté principalement aux conférences et projections, en électro-acoustique de faible puissance.
L'intelligibilité de la voix naturelle devra être correcte. Les traitements acoustiques ne devront pas perturber l'architecture de la salle.
Le traitement acoustique interne de la salle constitue le point sensible et crucial. Il serait souhaitable d'obtenir une durée de réverbération à 1000 Hz de l'ordre de 1,1 s à 1,2s salle occupée. (3,5s/essais).
On retrouvera au paragraphe 6 les préconisations de l'étude acoustique réalisée en 2006 également placée en annexe.

5.11 Chauffage – ventilation

5.11.1 – Chauffage du bâtiment Archéologique

La chaufferie du bâtiment Archéologique est assurée actuellement par une pompe à chaleur.
Le maitre d'œuvre étudiera la possibilité de conserver cette installation, si cette solution n'est pas envisageable et proposera un autre dispositif plus performant. L'extension sera prise en compte dans les calculs.

Les sanitaires (publics et artistes), les loges, les locaux de ménage et tous autres locaux le nécessitant devront être équipés d'une VMC équipée de bouches auto-réglables.

5.11.2– Chauffage de la Chapelle

La chapelle n'est actuellement pas chauffée. Le maître d'œuvre après diagnostic proposera un dispositif de chauffage en tenant compte de l'esthétique de la chapelle et de son utilisation très ponctuelle. (Montée en température rapide, maitrise des coûts d'énergie).

5.11.3– Rafraichissement

La maitrise d'œuvre étudiera le traitement d'air, pour l'ensemble des volumes permettant d'atteindre une température de 27°C maximum l'été.

5.12 Plomberie – sanitaires

Il est demandé la dépose de toute l'installation de plomberie, appareils et canalisations.
Une nouvelle installation sera réalisée à partir du réseau d'eau froide.

Toutes les descentes d'évacuation seront équipées de T de dégorgement.

Des ballons d'eau chaude seront mis en place pour alimenter les sanitaires, les lavabos et l'espace restauration rapide.

5.13 Fermetures – volets

En fonction de l'exposition et de l'utilisation de la salle, le maitre d'œuvre devra prévoir un système d'occultation dont le modèle sera agréé par l'ABF et le CRMH.

5.14 Locaux techniques

Les locaux créés devront être faciles d'accès pour la maintenance, ils seront judicieusement répartis en fonction des différentes zones d'activités. (Conférence, salles de travail, administration, ...)

5.15 Mobilier

Le maitre d'œuvre étudiera dans le cadre de sa mission l'implantation du mobilier afin d'assurer une bonne ergonomie des espaces et des circulations aisées.

Le DCE prévoira le mobilier lourd suivant :

- Les banques d'accueil du public
- Zone vestiaire
- Espace restauration rapide
- Tribune démontable et entreposable, à positionner dans le chœur pour les conférences (capacité 10 personnes).

5.16 Revêtements de sol

Afin de faciliter la maintenance, le carrelage sera privilégié, les revêtements de sol thermoplastiques seront limités et la moquette est à proscrire. La contrainte monuments historiques imposera dans certains volumes une réversibilité des aménagements dans le cas où les supports originaires ne sont pas restaurés.

VI) ESSAIS ET ETUDES COMPLEMENTAIRES

6.1 Etude de conservation générale Mai 2001

La CRMH de la Région PACA a chargé M. Repellin (architecte en chef des monuments historiques) de mener une étude Préalable sur notre édifice.
Cette étude, placée en annexe porte sur les travaux à envisager :

- Etude complète de l'ensemble de l'édifice classé
- Diagnostic général pour assurer la conservation générale du bâtiment

6.2 Etude des archives Mars 2008

Le conseil général de Vaucluse, a fait réaliser par son service archéologique une étude documentaire (voir annexe) sur les archives de l'ancien séminaire St Charles, de manière à retracer l'histoire et l'évolution de l'ensemble monumental.

6.3 Etude géotechnique

L'objectif recherché était de valider la faisabilité d'une extension dans la cour (en réplique à la galerie de la chapelle) et la mise en œuvre d'escaliers et ascenseurs nécessaires à la nouvelle fonction du monument.
3 sondages ont été effectués (64mm à 10,5m de profondeur)
Le rapport remis par le CEBTP SOLEN (voir annexe) au Conseil Général de Vaucluse (Direction Bâtiments & Architecture) en date du 5 juillet 2006 met en évidence les points suivants:

- Caractéristiques géotechniques très faibles des limons (mous)

- caractéristiques géotechniques moyennement compactes à compactes des graves et sables
- arrivées d'eau observées entre 2,7 et 2,8 m (niveaux stabilisés) indiquant une nappe phréatique à faible profondeur (niveau variable suivant les saisons)
- Présence de remblais en surface (épaisseur 2,2 à 2,4m Pression limite nette 1.03 à 1.3) recouvrant des limons de faible épaisseur (jusqu'à 4,7 à 4,8m de profondeur - pression limite nette 0,13 à 0,31) sables et graviers, au delà, avec passages limoneux, de compacité moyenne à bonne (pression limite nette 0,5 à 4,0).

Fondations

Les conclusions du rapport proposent dans le contexte délicat mis en évidence, 3 types de fondations :

- fondations par semelles filantes superficielles (sous réserve de vérifier l'intégrité des remblais et l'absence de tassements)
- fondations par semelles filantes superficielles avec renforcement préalable des sols médiocres par colonnes ballastées
- fondations profondes par pieux ou micro-pieux
- pour l'ascenseur : fondation par radier rigide sur massif drainant ou couche de répartition en matériaux graveleux insensible à l'eau, compactée après purge des poches en fond de fouille.

Dallages

Le rapport oriente vers la réalisation de plancher sur vide sanitaire ou dalle portée, les dallages sur terre plein étant mal adaptés (nécessité de purges importantes).

Dispositions Particulières

Le rapport précise la nécessité de descendre les nouvelles fondations à la profondeur des fondations existantes sur le bâtiment ancien et à garantir de bonnes conditions d'exécution des fouilles.
Un cuvelage sera prévu pour la fosse ascenseur avec système drainant et pompes de relevage permanentes (sous réserve de débit d'exhaure).
Prise en compte des contraintes liées à la zone de sismicité faible (S3 selon les règles PS-92) nécessité d'une étude complémentaire pour le risque de liquéfaction des limons.

6.4 Etude de mise en charge de la voute

L'objectif recherché était de valider la faisabilité d'une occupation du 2° niveau en fonction de la résistance admissible du plancher.
L'essai a été réalisé avec une charge maximale de 350 kg sur une surface de 54m². L'examen du rapport remis par le CEBTP SOLEN (voir annexe) au Conseil général de Vaucluse (Direction Bâtiments & Architecture) en date du 5 juillet 2006 met en évidence la conclusion suivante : l'essai réalisé n'a pas mis en évidence d'indice traduisant un comportement anormal de la voûte sous un chargement de 350kg/m2.

6.5 Etude acoustique

L'objectif recherché était d'apprécier la qualité et l'adaptation du volume de la chapelle à sa future destination salle de conférences et de donner des orientations.
Le rapport situé en annexe met en évidence les points suivants:

- Localisation en site peu bruyant
- Faibles contraintes vis à vis des nuisances potentielles générées pour les riverains

- Peu de contraintes vis à vis de l'isolement entre locaux internes

Traitement acoustique interne délicat pour rendre le lieu propre à l'usage souhaité :

- Nécessité de techniques mixtes, acoustique naturelle et traitement électroacoustique,
- Intervention tenant compte des qualités architecturales de l'édifice (la contrainte conservatoire est de nature à pénaliser le traitement acoustique et les conditions de confort pour l'usage souhaité).
- Limitation des sources d'équipement à la courbe NR28

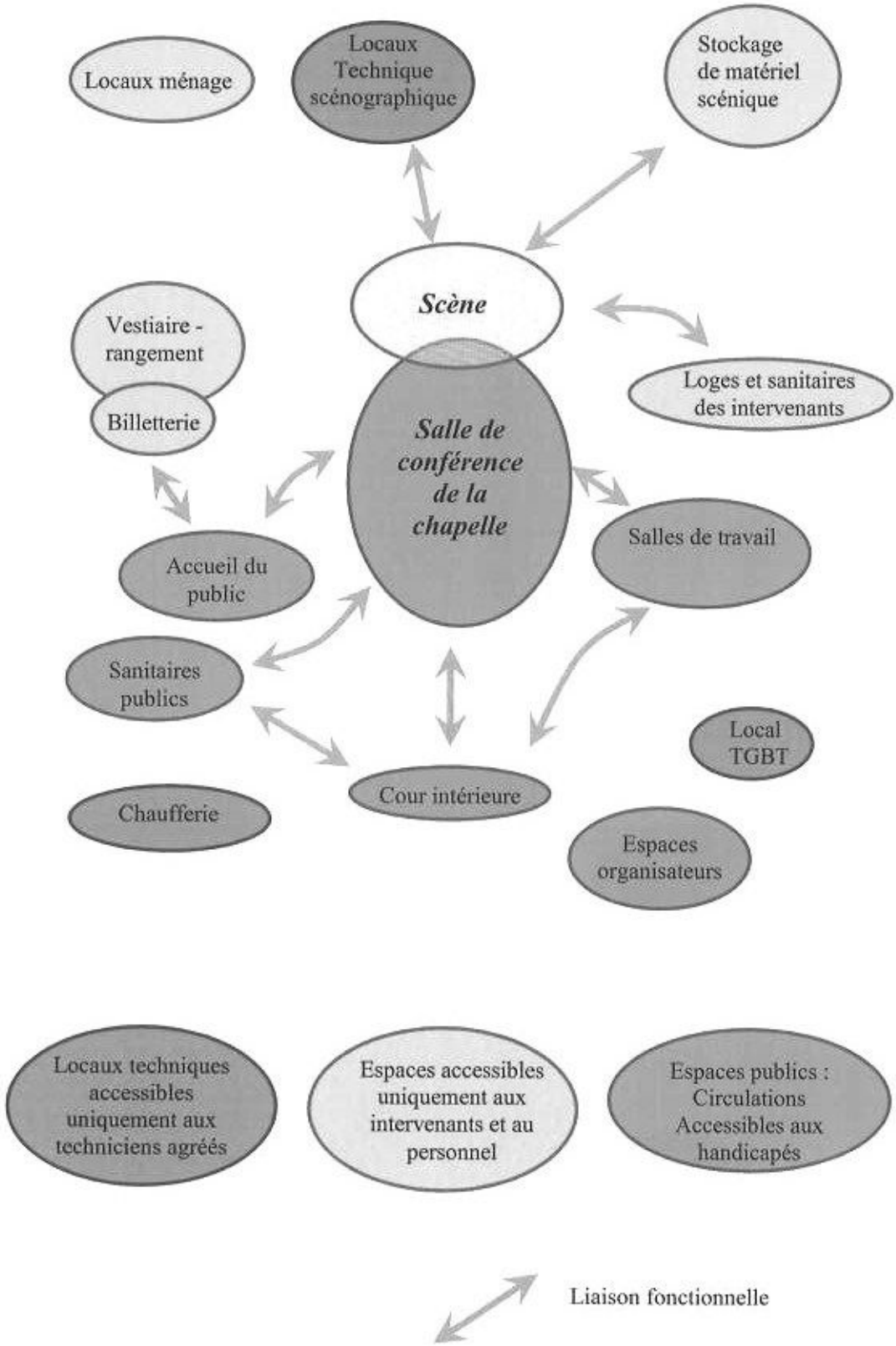
6.6 Relevés de plans (juin 2007)

On trouvera en annexe l'intégralité des relevés : plan masse, plans de niveaux, coupes et relevés de façades.

6.7 Etude de conservation des 3 tableaux.

On trouvera en annexe une étude pour l'emballage de ces trois grandes peintures comprenant : un estimatif de travaux de conservation légère.
Le tableau actuellement placé en tribune, représentant Saint Charles, se trouve dans la chapelle depuis son origine.
Les deux autres : « Résurrection du Christ » et « l'Ascension » ont été déposés par la mairie d'Avignon il ya de cela plusieurs années, et n'ont aucun lien avec l'édifice.
Par contre, un tableau de Joseph -Marie-Vien datant de 1756 « la Présentation de Jésus au Temple » fut placé dans la chapelle au dessus du maitre autel sous un baldaquin à colonne marbre rose, celui-ci se trouve au musé Calvet depuis 1956.

VII SCHEMA FONCTIONNEL



VIII DESCRIPTION DES ESPACES

8.1 Espaces publics

- Cour intérieur
- Salle de conférence
- Accueil, billetterie, vestiaire
- Sanitaires publics
- Salles de travail
- Espace restauration rapide

8.1.1 Cour intérieur

Les espaces extérieurs seront conçus de telle manière que certaines manifestations au caractère occasionnel puissent s'y dérouler.

Cet espace constitue le cœur du site, il devra donc être mis en valeur, et être utilisé pour la circulation du public.
Sol : permettant la circulation aisée d'un fauteuil roulant

8.1.2 Salle de conférence

Liaisons fonctionnelles :

- Loges
- scène
- accueil du public
- Vestiaires
- Rangements, stockage
- Cour intérieur

Murs : bruts

Sols : inchangé à rénover sur les parties circulées, possibilité de réfléchir sur une solution réversible.

Chauffage : 18°C par air pulsé, radiant ou autre solution

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

Eclairage : un réseau d'éclairage de base et un réseau adaptable en fonction des manifestations

Courants forts : 20 prises pour le ménage
Courants faibles :

- 10 postes de travail (4 PC et 2 RJ45)
- détection incendie
- détection anti-intrusion

Matériel scénique : Voir description 5.9

Acoustique : Correction conformément à l'étude acoustique.

Equipement : prévoir un gradin dans la nef et sur la tribune, d'une capacité de 350 places conformément aux règles de la sécurité incendie, et accessibilité handicapés.
Le confort minimum devra respecter un pas de 0,90m et entre-axe siège : 0,55m.

8 1.3 Accueil billetterie, vestiaire

Prévoir une entrée séparée pour le personnel

Liaisons fonctionnelles
- salle de conférence
- sanitaires publics

Sol : carrelage U4P4E3C3

Acoustique : traitement des bruits d'ambiance et isolement par rapport à la salle de conférence.

Chauffage : 20 °C par radiateurs

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

Eclairage : prévoir plusieurs circuits d'éclairage pour moduler le niveau d'éclairement

Courants forts :
- 5 prises de courant,
- prévoir une prise au sol
- l'équipement de la banque d'accueil : une prise pour la caisse enregistreuse et 2 postes informatiques

Courant faible :
- détection incendie
- détection anti-intrusion : pose du clavier près de l'entrée du personnel
- 5 postes de travail : 5 PC et 2 RJ 45 par poste
- Pose des tableaux de contrôle, de l'alarme incendie et des alarmes techniques visibles depuis la banque d'accueil

Equipement : banque d'accueil, accessible au public handicapé, équipée de rayonnages et de placards.

8.1.4 Sanitaires publics

Nombre :
- 3 WC femmes
- 2 WC hommes et 4 urinoirs
- 1 WC handicapés hommes
- 1 WC handicapés femmes

Liaisons fonctionnelles : à proximité de l'accueil du public

Revêtement sols et murs : carrelage U4P4E3C3 et faïence toute hauteur

Chauffage : 20°C par radiateurs

Ventilation : prévoir une VMC

Eclairage : éclairage sur détection, réglette au-dessus de chaque lavabo
1 sèche-mains électrique à prévoir dans chaque groupe de sanitaire

Equipement :
- miroir au-dessus de chaque lavabo
- accessoires pour chaque WC
- équipement et barres de relevage pour le WC handicapé

8.1.5 Salles de travail

Ces espaces devront être réversibles en termes d'utilisation.
Le maître d'œuvre cherchera à créer 5 volumes modulables permettant d'accueillir les participants aux conférences, pour des sessions de travail par petits groupes. Cette modularité permettra aussi d'accueillir exceptionnellement des expositions.

Liaison fonctionnelle : salle de conférence

Sol : carrelage U4P4E3C3

Acoustique :
- traitement du bruit pour une utilisation des salles en séminaires
- traitement du bruit pour une utilisation éventuelle de la vidéo

Chauffage : 20 °C par radiateurs

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

Electricité :
- prévoir un éclairage général modulable,
- 3 Postes de travail par salle (3 PC, 2 RJ 45)
- courants faibles : détection incendie et détection anti-intrusion.

Equipement particulier : prévoir des stores occultants sur les baies vitrées

8.1.6 Espace restauration rapide :

Liaison fonctionnelle : salle de conférence, salles de travail

Sol : carrelage U4P4E3C3

Chauffage : 20 °C par radiateurs

Equipement : Frigos, bar plus plan de travail, unité de réchauffage, bac évier plus égouttoir.

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

8.2 Locaux réservés au personnel

- Local technique
- loges
- sanitaire loges
- stockage du matériel
- local ménage
- Espaces organisateurs

8.2.1 Local technique

Local CF

Liaison fonctionnelle : accueil et billetterie

Sol : carrelage U4P4E3C3

Electricité :

Eclairage : central

Courant fort : 5 prises et 1 poste de travail

Ventilation : local climatisé

Equipement : baie de brassage informatique et 1 onduleur de 2kVA pour l'ensemble du matériel informatique

8.2.2 Loges

Les loges comprendront un bloc sanitaire attenant
Nombre :

- 1 loge hommes
- 1 loge femmes

Liaisons fonctionnelles :

- scène

Sol : carrelage U4P4E3C3

Electricité

Eclairage : un luminaire central et luminaires au-dessus des miroirs de type maquillage.

Courants forts : 3 prises dans chaque loge
Courants faibles :

- détection incendie : créer une boucle spécifique pour la zone loges-sanitaires
- détection anti-intrusion

Acoustique : isolement maximum des locaux

Chauffage : 20°C par radiateurs

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

Equipement :
- 1 miroir hauteur 1 m, longueur 2 à 3 m sur le grand mur de chaque loge collective
- 10 patères
- tablettes sous toute la longueur des miroirs (tables de maquillage)

8.2.3 Sanitaires loge

Nombre : 1 homme/1femme

Liaison fonctionnelle : à proximité des loges

Sol et murs : carrelage U4P4E3C3 et faïence toute hauteur

Electricité

Eclairage : éclairage centralisé et réglette au-dessus de chaque lavabo

Sèche-mains près de chaque lavabo

Chauffage : 20°C par radiateur

Ventilation : ventilation par VMC

Plomberie : 2 WC et 2 lavabos.

Equipement :
- miroirs sur les lavabos
- accessoires WC

La loge doit être accessible à toute personne à mobilité réduite, et les équipement devront être conforme à la réglementation en vigueur.

8.2.4 Stockage Du Matériel Scénique

Hauteur sous plafond : 5 m

Liaisons fonctionnelles :
- accès aisé pour les véhicules de livraison
- liaison avec la scène

Sol : béton brut

Electricité :

Eclairage : hublots étanches

Courants forts : 5 prises

Courants faibles : détection incendie et détection anti-intrusion

Chauffage : hors gel par radiateurs

Porte 2 battants :
- largeur : 3 m, ne permettant pas l'accès d'un véhicule
- hauteur 2,5 m

8.2.5 Local Ménage

Nombre : 3

L'utilisation de chariots de ménage et d'auto laveuse imposera donc les possibilités de circulation de ce local jusqu'au zones à traiter. (Pas d'emmarchement).

Sol et murs : carrelage U4P4E3C3 et faïence toute hauteur

Eclairage : hublots étanches

Prises : 2 U

Chauffage : hors gel

Ventilation par VMC

Plomberie : 1 vidoir eau froide – eau chaude
Equipement :
- étagères pour produits d'entretien
- stockage des chariots et du matériel : aspirateur,…

8.2.6 Espaces organisateurs

Liaison fonctionnelle : salle de conférence, accueil billetterie

Sol : carrelage U4P4E3C3

Chauffage : 20 °C par radiateurs

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

Electricité :
- prévoir un éclairage général modulable,
- 4 Postes de travail (4 PC, 2 RJ 45)
- courants faibles : détection incendie et détection anti-intrusion.

Equipement particulier : prévoir des stores occultant sur les baies vitrées

8.3 Locaux techniques

- chaufferie de la Chapelle
- chaufferie du bâtiment Archéo
- local TGBT
- Locaux techniques scénographiques :
    - Régie son
    - Régie lumières
    - Régie traduction

8.3.1 Chaufferie

Liaison fonctionnelle : améliorer l'accessibilité pour l'approvisionnement du matériel

Eclairage : par hublots étanches

Prises : 3 U

Courants faibles :
- détection incendie et détection anti-intrusion
- alarme technique sur la centrale

Acoustique : limiter les bruits de fonctionnement

Chauffage : reprise complète de l'installation

Equipement :
- panneau d'affichage pour les plans et les notices d'entretien de la centrale
- tablette pour cahier de maintenance

8.3.2 Local TGBT

Liaison fonctionnelle : à proximité de l'accueil
Sol : dalle plastique : U4P3E3C3

Eclairage : par hublot étanche

Prises : 2 U

Courant faible : détection incendie

8.3.3-Locaux techniques scénographiques

Une régie fixe son, lumière, sera prévue, elle servira de NODAL pour la distribution des réseaux dans l'ensemble du centre de conférences.
Une régie traduction devra être implantée judicieusement dans l'édifice.

Ventilation : climatisation : objectif 27°C maximum l'été.

ANNEXES

1) Relevés, Plans

2) Etude ACMH 2001 conservation générale

3) Etude Archives 2008

4) Extrait PSMV

5) Etude Conservation 3 tableaux

6) Détail du tableau « Jésus au temple »

7) Etude Acoustique

8) Etude Géotechnique

9) Chargement Voûte Chapelle

10) Dossier technique Amiante, y compris rapport de mission de repérage.

L'EXPERT DE L'IMMOBILIER

Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement

N° :..... 0162-26
N° ADEME :..... 2684T0739962C
Valable jusqu'au : 16/02/2036
Le cas échéant, nature de l'ERP : W: Administrations, banques, bureaux
Année de construction :.. Avant 1948

Date (visite) : 17/02/2026
Diagnostiqueur : .Allard Caroline
Signature :

Adresse : .....4 RUE SAINT CHARLES 84000 AVIGNON
☐ Bâtiment entier ☑ Partie de bâtiment (Bureaux R+2) S_{th} : 445 m²

Propriétaire :
Nom : ..... Hôtel du Département
Adresse : ..... SERVICE IMMOBILIER
Service Immobilier
6 RUE VIALA CS 60516
84909 AVIGNON CEDEX 9

Gestionnaire (s'il y a lieu) :
Nom :.....
Adresse : .....

Consommations annuelles d'énergie

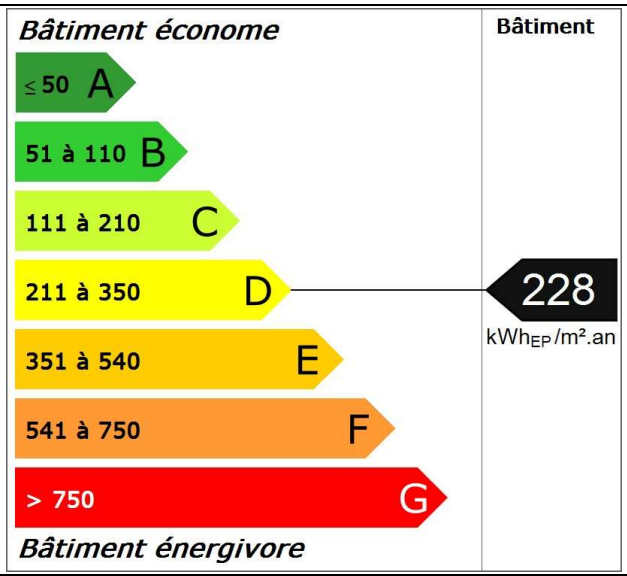
Période des relevés de consommations considérée : 2026-2025-2024

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie en kWh_{EF}	détail par énergie en kWh_{EP}	
Bois, biomasse	-	-	-
Électricité	Electricité : 53 532 kWh_{EF}	101 711 kWh_{EP}	17 930 €
Gaz	-	-	-
Autres énergies	-	-	-
Production d'électricité à demeure	-	-	-
Abonnements			67 €
TOTAL		101 711 kWh_{EP}	17 997 €

Consommations énergétiques

(en énergie primaire)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

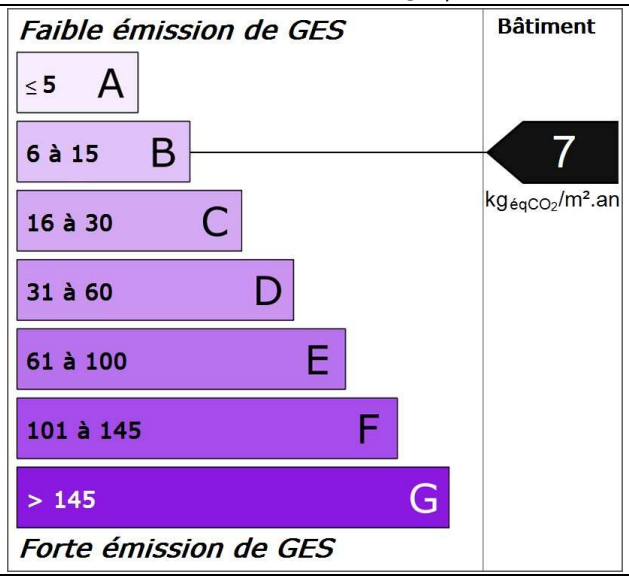
Consommation estimée : *228 $kWh_{EP}/m^2.an$*



Émissions de gaz à effet de serre

(GES)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : *7 kg $_{éqCO_2}/m^2.an$*



Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

<table>
<tr><th>Bâtiment</th><th>Chauffage et refroidissement</th><th>Eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage</th></tr>
<tr><td>Murs :
Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur 60 cm non isolé donnant sur l'extérieur
Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur 70 cm non isolé donnant sur l'extérieur
Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur un bâtiment ou local à usage autre que d'habitation
Inconnu (à structure lourde) non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé
Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur 40 cm non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé</td><td rowspan="2">Système de chauffage :
PAC air/eau installée entre 2008 et 2014 (système individuel).
Emetteur(s): plafond chauffant

Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)

Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)</td><td>Système de production d'ECS :
Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 15 L
Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 30 L</td></tr>
<tr><td>Toiture :
Combles aménagés sous rampants non isolé donnant sur l'extérieur (combles aménagés)
Plafond lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur l'extérieur (terrasse)</td><td>Système d'éclairage :
Blocs fluorescents</td></tr>
<tr><td>Menuiseries ou parois vitrées :
Porte(s) bois opaque pleine
Porte(s) métal avec vitrage simple
Fenêtres battantes bois simple vitrage
Fenêtres oscillantes métal sans rupture de ponts thermiques - Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois simple vitrage</td><td>Système de refroidissement :
Electrique - Pompe à chaleur air/eau</td><td>Système de ventilation :
VMC SF Auto réglable avant 1982</td></tr>
<tr><td>Plancher bas :
Plancher inconnu non isolé donnant sur un terre-plein</td><td colspan="2">Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :
Néant</td></tr>
<tr><td>Nombre d'occupants :
Néant</td><td>Autres équipements consommant de l'énergie :
Néant</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="3">Énergies renouvelables Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 $kWh_{EP}/m^2.an$
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant</td></tr>
</table>

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.
L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires:

Néant

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- ❑ Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- ❑ Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- ❑ Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- ❑ Réguler les pompes de circulation de chauffage: asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- ❑ Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- ❑ Arrêter les chauffes eau pendant les périodes d'inoccupation.
- ❑ Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- ❑ Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Éclairage

- ❑ Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Éviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- ❑ Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- ❑ Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- ❑ Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- ❑ Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- ❑ Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- ❑ Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- ❑ Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- ❑ Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- ❑ Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- ❑ Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager: extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- ❑ En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Néant

Diagnostic de performance énergétique

(6.3.a bis)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie du bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Eau chaude Sanitaire	Lors du remplacement envisager un équipement performant type ECS instantanée.
Fenetres	Installer des protections solaires (stores ou volets) de préférence extérieure sur les fenêtres de toit afin de limiter les surchauffes en été.
Fenêtres	Envisager la mise en place de fenêtres de toit à isolation renforcée. Caractéristique thermique : Uw = 1,7 W/m².K Facteur solaire : Sw = 0,36
Fenêtres	En cas d'impossibilité de mise en place de double vitrage (façade à intérêt patrimoniale) envisager la mise en place d'une double fenêtre (seconde fenêtre sur la baie en double vitrage renforcé). Caractéristique thermique : Ug = 1,7 W/m².K Facteur solaire : Sw = 0,32
Plafonds	Rajout d'isolation sur l'isolant existant dans les combles perdus.
Plafonds	Envisager l'amélioration de l'isolation de la toiture.
Plafonds	En présence de combles aménagés et en fonction de l'état de la couverture, envisager la mise en place d'une isolation des rampants par l'extérieur. Epaisseur : 240 mmRésistance thermique : R = 6,00 m².K/W
Planchers	Envisager l'amélioration de l'isolation du plancher.

Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret 2020-1610, 2020-1609, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT - 17 Rue des Capucins 81100 CASTRES***
Nom de l'opérateur : Allard Caroline, numéro de certification : C2448 obtenue le 2022

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :
www.logement.gouv.fr, rubrique Performance énergétique
www.ademe.fr

La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs

Certificat N° C2448

Madame Caroline ALLARD SAMAIN

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0094 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	**Certificat valable Du 06/02/2024 au 05/02/2031**	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	**Certificat valable Du 30/11/2022 au 29/11/2029**	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	**Certificat valable Du 19/09/2022 au 18/09/2029**	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Amiante avec mention	**Certificat valable Du 23/10/2022 au 22/10/2029**	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	**Certificat valable Du 31/03/2022 au 30/03/2029**	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.

Date d'établissement le dimanche 01 septembre 2024

Marjorie ALBERT

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Chapelle Saint-Charles, Avignon

DIAGNOSTIC STRUCTUREL VISUEL

3i.26.03.16

CD84



MAITRISE D'OEUVRE

3I ARCHITECTES 3I CONSEILS

MAITRISE D'OUVRAGE

Ind.	Date	Historique de l'évolution du document
1	29/05/2026	Version initiale

1. PRESENTATION

- Visite des lieux le 20 avril 2026.
- Le présent Diag porte sur une approche visuelle simplifiés des éléments structuraux sur l'ensemble de la chapelle.
- Ce constat visuel sur la structure doit permettre d'identifier les désordres et les répertorier afin de dresser un état général du bâti et donner un avis sur l'origine possible des désordres.

2. METHODOLOGIE

- Une visite du site nous permet de voir la position des désordres sur les divers niveaux de la construction en pierres de taille ou maçonnerie de moellons bâtis au mortier.
- Il n'est pas prévu de réaliser des sondages dans cette phase d'observation d'un diagnostic visuel car les zones accessibles, les fondations, ne font pas partie de la présente mission.
- La visite est faite avec un accompagnement du CD84.
- L'inspection des toitures se fera uniquement depuis les combles accessibles.

3. DOCUMENTS MIS A DISPOSITION POUR LE DIAGNOSTIC

- Consultation de plans des divers niveaux et des façades mis à disposition par Citadis SPL 84.
- Une information sur une étude de sol réalisée en 2006 par CEBTP à partir de 3 sondages profonds de 1 m à 10,40 m.

4. OBJET DE LA MISSION

- Position des désordres sur vues ou plans des divers niveaux fournis par Citadis.
- Position des fissures constatées sur façades (photos Citadis).
- Lecture du rapport de sol CEBTP de 2006, uniquement des conclusions fournies par Citadis.
- Origine des désordres sur la base du rapport de sol CEBTP 2006.
- Il n'y aura pas d'analyse du degré de gravité pour ce diagnostic visuel.

5. CONTEXTE

- Chapelle Saint-Charles, zone NORD à partir du porche d'entrée côté droit. La partie SUD, côté gauche, n'est pas dans le programme du diagnostic.
- Visite réalisée le 20 avril 2026 avec accompagnement d'un technicien du CD84.
- Chargé du dossier : 3i Architectes / 3i Conseils - Roni ORFALI et Pierre BOREL
- Les plans et éléments ont été transmis par Mme Carla Lauzier, CITADIS SPL 84, T. 04 90 27 57 24, P. 06 75 38 40 27.
- Le maître d'ouvrage CD84 est représenté par Mme Paloma LACHIZE, P. 06 48 58 21 40, chargée d'affaires marchés, direction des bâtiments et de l'architecture.
- Plan position chapelle.

6. VISITE DES DIVERS NIVEAUX DE LA CHAPELLE

- RDC : accès par le grand portail en façade EST puis vers la galerie d'accès à l'entrée de la chapelle.

6.1 Constats

- Une fissure est visible sur la voûte de la galerie au sommet de celle-ci, sur toute la longueur, jusqu'à la porte d'entrée de la chapelle (porte en acier avec alarme à l'intérieur).

- 1ère salle avec porte vers la chapelle : fissure importante avec décalage de pierres au niveau du linteau et jusqu'à la voûte, fissure traversante qui a fait l'objet d'une réparation il y a plusieurs années. Décalage des pierres de 25 à 30 mm.

- Dans cette 1ère salle, il y a 2 fenêtres qui donnent sur la rue ; les pierres des linteaux plate-bande sont disjointes en façade. Les fissures ne sont pas visibles ; on distingue simplement les joints entre les pierres du linteau. Les fissures intérieures se perdent dans la maçonnerie entre le mur intérieur et le mur extérieur.

- Les fissures sur la voûte de cette 1ère pièce ne sont pas importantes ; elles se perdent dans les joints de pierres de cette voûte.

- Ensuite, l'on pénètre dans la chapelle avec l'autel côté EST ; la porte côté NORD présente la même fissuration que le côté SUD, avec décalage au droit du linteau de 25 à 30 mm, et monte en suivant les joints jusqu'à la voûte.

- Les fissures ont été rebouchées comme celle du côté SUD entrée dans la chapelle.

- Dans la chapelle, sur le mur de refend NORD, avec ces 3 ouvertures cintrées qui sont recoupées par le plancher intermédiaire.

- Les 3 autres présentent des fissures entre les joints de pierres de moindre importance sur le cintre côté tribune. Fissures entre 5 à 10 mm environ entre les ouvertures du RDC et du R+1.

- Sur l'allège, une fissure suit les joints de pierres jusqu'au sol, surtout sur les 2 ouvertures côté autel.

- L'ouverture au-dessus de la porte NORD d'accès à la galerie représente des fissures entre les joints jusqu'à la voûte de la galerie R+1.

- 4 tirants acier se trouvent au départ de la grande voûte de la chapelle, dans l'axe des poteaux.

6.1.1 Galerie NORD RDC

- De l'EST vers l'OUEST, la voûte présente une fissure dans chaque petite salle, à la clé de voûte, largeur 50 à 80 mm environ, sur toute la longueur.

- Il n'y a pas d'ouverture sur le mur NORD ; elles sont toutes bouchées avec des pierres de taille.

- Accès à la galerie niveau intermédiaire par un petit escalier à plusieurs volées.

- Les salles sous voûtes entre les contreforts sont fissurées en leur centre à la clé ; ils ont été réparés avec blocage en fer plat de 80 x 10 mm.

- Les joints entre les pierres ont été remplis au mortier sur les 4 contreforts.

- Les voûtes des 4 salles sont elles aussi fissurées à la clé par endroit ; il y a des témoins anciens.

- Les allèges sous les ouvertures dans le refend NORD sont fissurées dans les joints sur les 4 ouvertures.

- Sur la façade NORD, l'on retrouve des fissures sur les allèges des fenêtres mais aussi sur les linteaux sur les 4 fenêtres NORD. Certaines ouvertures sont bouchées.

- Sur la voûte des 3 salles entre les contreforts, les fissures sont minimes entre les pierres.

- L'ouverture sur le refend côté EST du 1/2 niveau, le linteau est étayé et présente une fissure de ± 18 mm et descend jusqu'à l'allège. Cette ouverture est bouchée en pierres de taille avec affaissement de ± 20 mm.

- L'ouverture sur la façade NORD est elle aussi bouchée ; le linteau présente une fissure de > 15 à 18 mm et descend jusqu'au plancher 1/2 niveau. Ce linteau doit être étayé aussi pour éviter l'augmentation du désordre.

6.1.2 Visite galerie NORD au R+1

- Accès depuis la cour NORD/OUEST par une porte acier depuis le niveau +2,80 du sol de la cour.

- L'on tombe sur le grand escalier côté OUEST qui dessert le niveau R+1 de la galerie NORD, la tribune et les pièces côté SUD/OUEST.

- L'escalier est en pierres de taille et porte de mur à mur.

- Il comporte 5 volées ; les parois sont en état, sauf fissure sur un bouchage d'ouverture près de l'angle NORD/OUEST.

- Il dessert la tribune, celle-ci ne présente pas de désordre au droit des ouvertures SUD et NORD ni sur le refend OUEST qui est recouvert d'un grand tableau ; la paroi n'est pas visible.

- L'on voit les 4 tirants acier au départ de la voûte principale au droit des contreforts.

6.2 Galerie NORD R+1

- La 1ère salle OUEST n'a plus de voûte ; l'on voit la charpente bois qui est en bon état, pas de fuite visible.

- Les 3 autres salles vers l'EST sont sous voûtes avec un passage au droit du vitrail, avec un buton acier pour tenir la voûte.

- Les 4 contreforts sont percés d'une porte avec linteau cintré et une fissure visible à la clé de chaque porte.

- Les 3 voûtes en place présentent quelques fissures par endroit entre les pierres de cette voûte.

- Les 4 ouvertures en façade NORD présentent des fissures sur les allèges mais aussi sur les linteaux qui se trouvent en rive sablière. 3 ouvertures ont été bouchées en pierres ou en maçonnerie.

- Côté NORD-EST, une petite ouverture donne sur la voûte de la 1ère travée NORD, angle NORD/EST ; un poteau 50/50 reprend la poutre principale de la toiture en son centre. Ce poteau est posé sur la voûte.

- La charpente paraît en bon état, pas de fuite visible.

- Les salles de la galerie sont très encombrées avec des meubles ou autre.

- Côté mur de refend NORD, les allèges des 3 ouvertures donnant sur la chapelle sont fissurées dans les joints des pierres. Fissures entre 8 et 12 mm par endroit.

6.2.1 Accès aux salles SUD/OUEST et aux combles

- Accès aux salles SUD/OUEST depuis le grand escalier : nous voyons des murs extérieurs en maçonnerie de briques rouges ou autres, épaisseur variable 25 à 35 cm.

- Accès aux combles au-dessus de la chapelle : la charpente et la couverture sont en état ; pas de fuite visible.
- Le sol de la salle a été découvert en dessous de la voûte principale pour voir son état ; le restant du sol est en carreaux de terre cuite.
- Sur la façade NORD, il y a de petites fissures sous les sommiers des fermes ; idem côté SUD.
- Le refend de la grande salle présente des fissures verticales dans les joints des pierres.
- Un raidisseur béton et une arase béton sont visibles sur les façades et les refends.
- La 1ère salle après la cage d'escalier est ouverte par la toiture avec une charpente visible en état.
- Le haut de la cage d'escalier est ouvert avec une charpente bois visible en état.
- La salle à l'angle SUD/OUEST a aussi la charpente visible et pas de fuite visible.
- Côté refend EST entre la chapelle et l'autel, il y a une porte qui donne sur la voûte ; le linteau est fissuré côté SUD avec un décrochement de > 20 mm. La fissure se perd dans le chaînage du refend sous la toiture.
- La charpente est visible et le dessus de la voûte de l'autel.
- Les fermes de la charpente ont été rénovées pour certaines ; les arbalétriers ont été remplacés.
- Pour la cage d'escalier et la salle au-dessus de la tribune, les poutres portent de refend à refend et à la façade OUEST.
- Pour la toiture côté EST, la charpente porte du mur de refend à la façade EST ; il n'y a pas de fuite visible malgré quelques petites fissures entre le mur de refend et la façade NORD.
- Sur la voûte au-dessus de l'autel, il faudrait un échafaudage pour l'inspecter depuis la sous-face ; un tassement a dû se produire suite aux fissures constatées au-dessus des ouvertures sur les refends NORD et SUD.

6.3 Visite de la façade SUD depuis la cour

- 2 fissures sont visibles au-dessus de la voûte, près de l'angle SUD/OUEST, et se perdent sur la fenêtre du 1er étage. Fissures de 5/6 mm environ.
- La galerie SUD ne présente pas de désordre si ce n'est des pierres abîmées en sous-bassement sur le mur de refend.
- La façade SUD ne présente pas de désordre depuis la cour sur toute sa hauteur.

6.4 Visite façade NORD depuis la ruelle

- La façade est à l'ombre ; de la mousse est présente sur plusieurs pierres en sous-bassement et en hauteur.
- Des fissures sont visibles au droit des ouvertures au niveau des allèges et linteaux jusqu'à la rive sablière.
- Pour la partie haut niveau des combles, il faudra une nacelle pour vérifier si des fissures sont présentes entre les joints des pierres de taille.
- Il y a plusieurs joints creux au niveau du soubassement jusqu'à l'appui des 1ères ouvertures du RDC d'assise des semelles et la qualité des graves

Il faut aussi envisager un compagne de sondages profonds pour déterminer la portance et la profondeur de bon sol côté NORD et EST avec des essais pressiométriques et des forages à – 10 m de l'assise des fondations existantes.

7. CONCLUSION

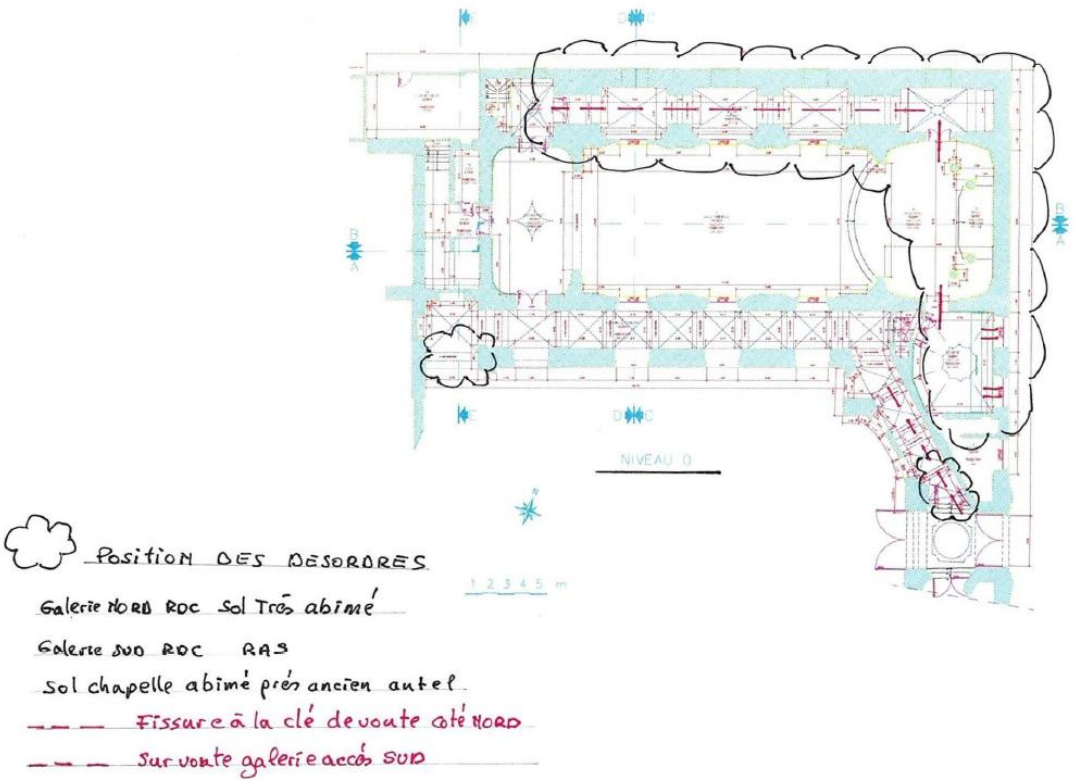
- Dans l'état actuel, il n'y a pas de risque majeur de mise en péril du bâtiment.

- Mettre en place l'étaiement préconisé dans la galerie intermédiaire sur cintre façade NORD, position indiquée sur le plan niveau intermédiaire (estimation : 2 k€ HT)

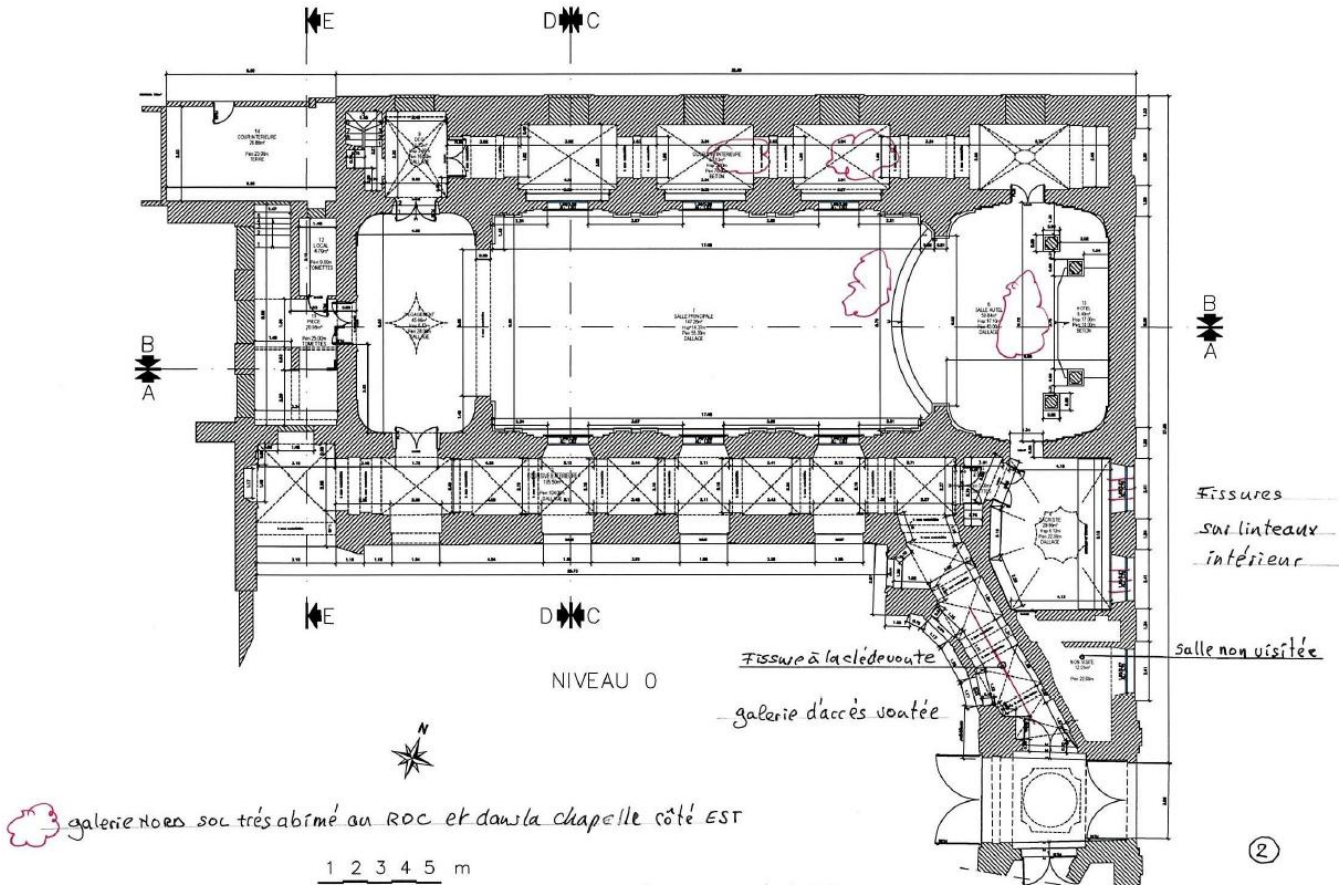
8. TABLEAU - PLANS POSITION DES FISSURES

N°	Repère / contenu
1	Zones désordres principaux plan couleur
2	Position sols abîmés
3	Position fissures NORD sur refend et mur NORD
4	Position fissures sur galerie NORD 1/2 niveau
5	Position fissures R+1 galerie NORD
6	Position fissures combles
7	Coupe côté NORD - fissures coupe CC
8	Coupe côté OUEST - fissures coupe EE
9	Coupe côté EST - fissures coupe DD
10	Façade NORD - position fissures
11	Façade SUD - position fissures
12	Façade EST - position fissures

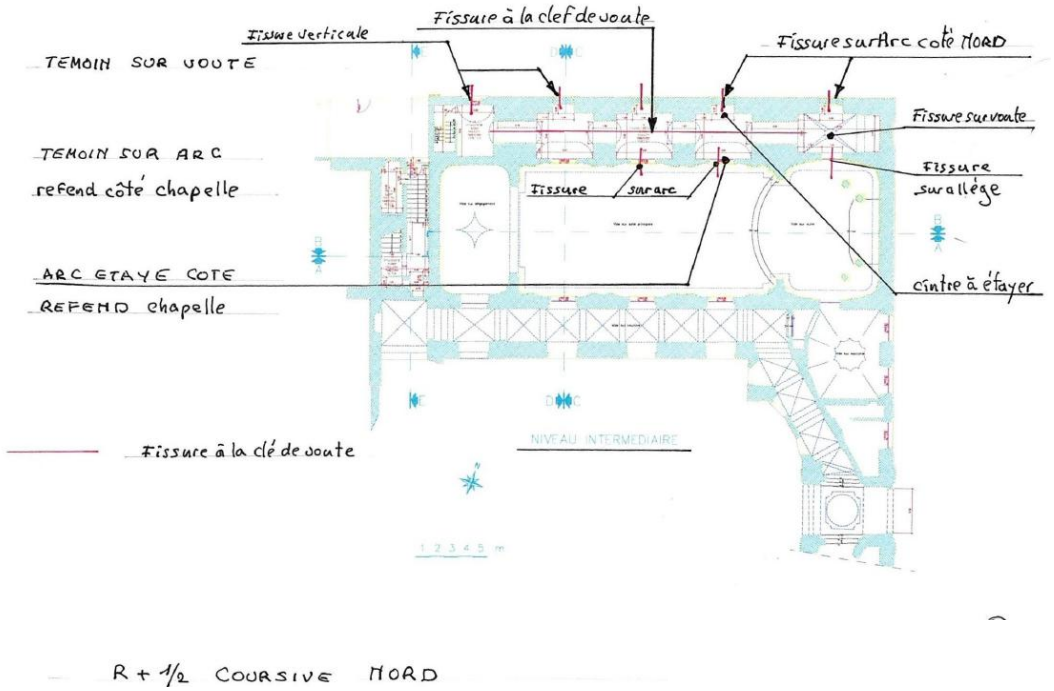
Repère 1 :



Repère 2 :

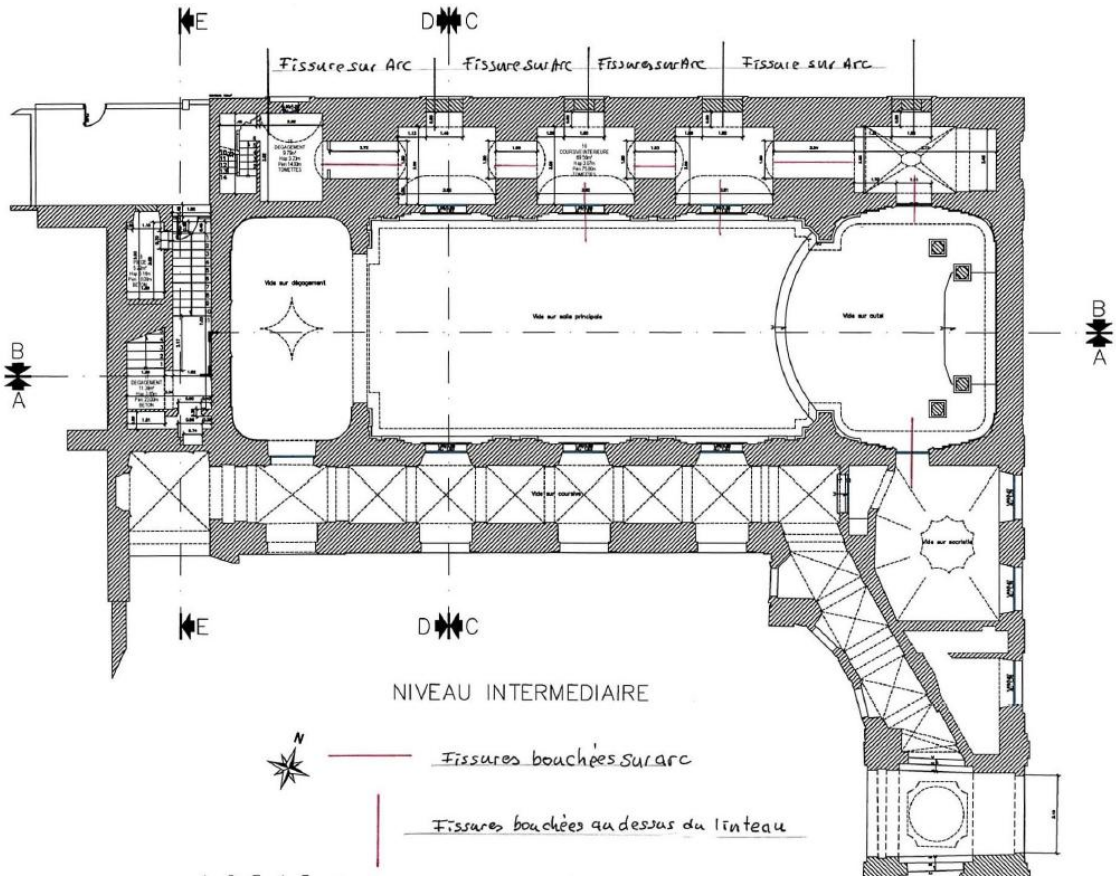


Repère 3

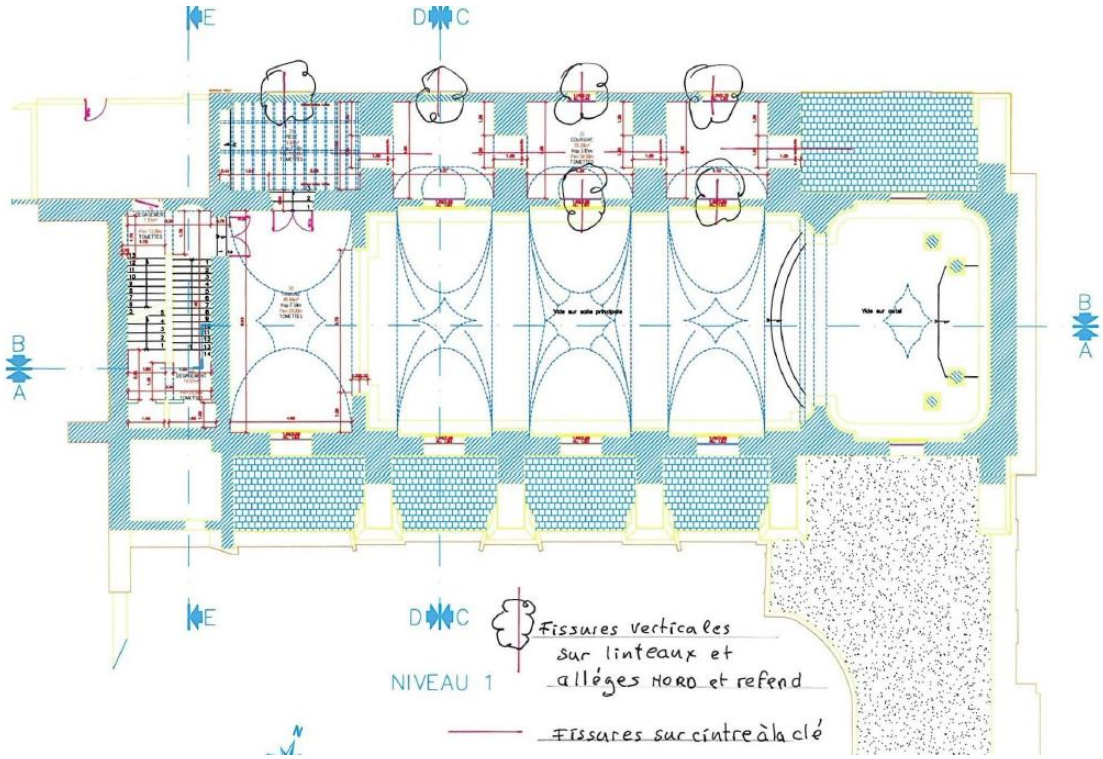


R + 1/2 COURSIVE NORD

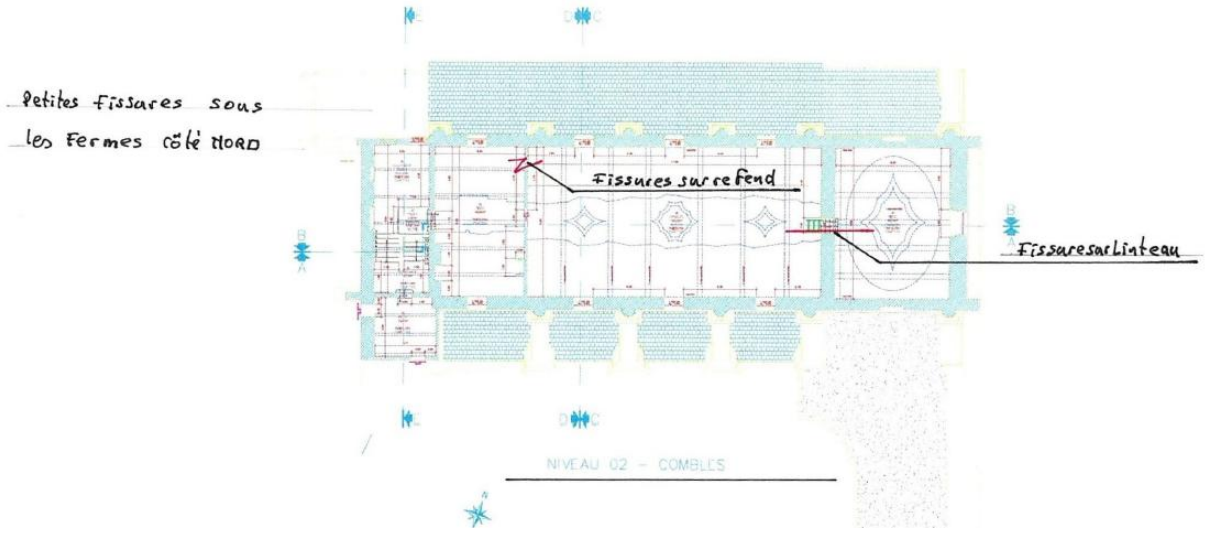
Repère 4



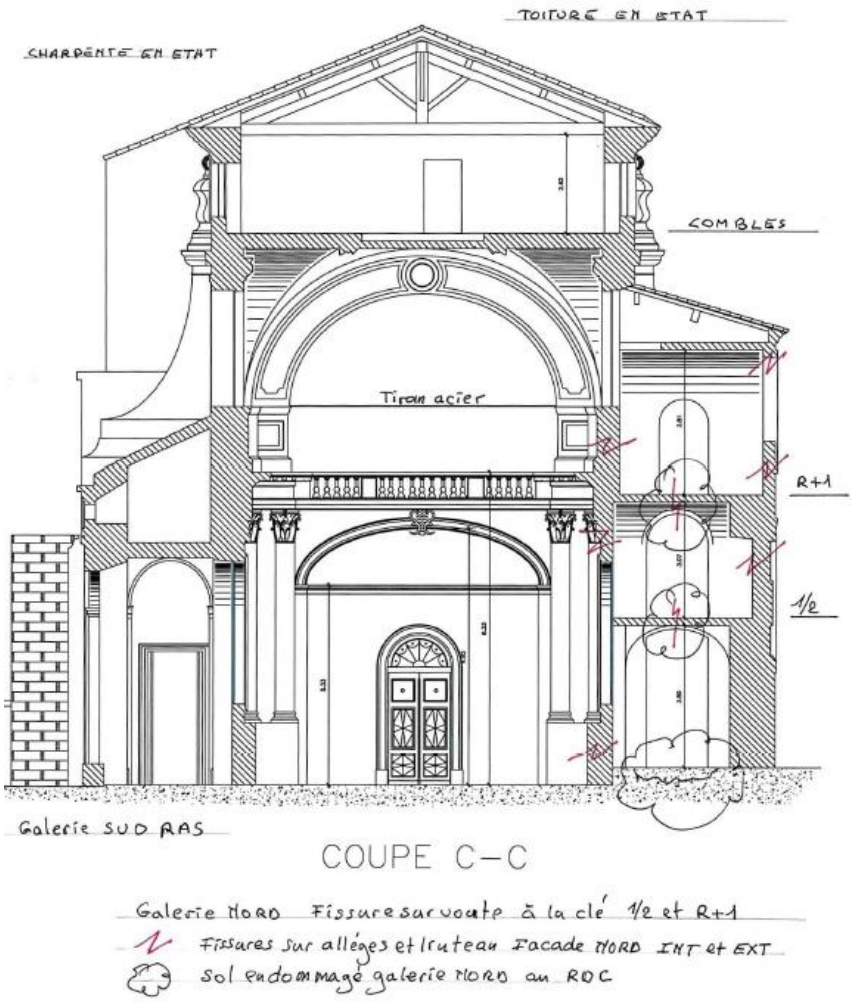
Repère 5



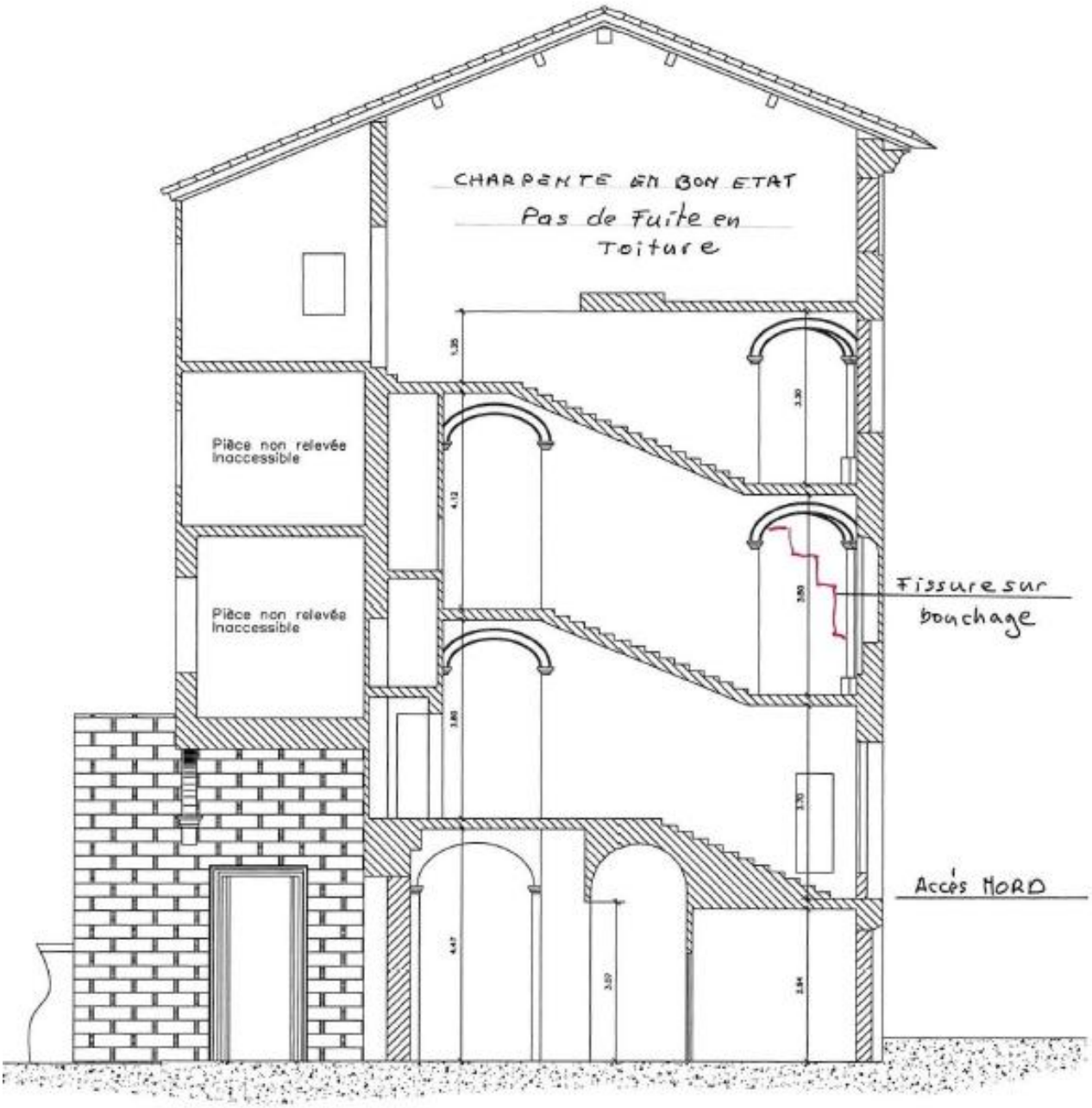
Repère 6



Repère 7

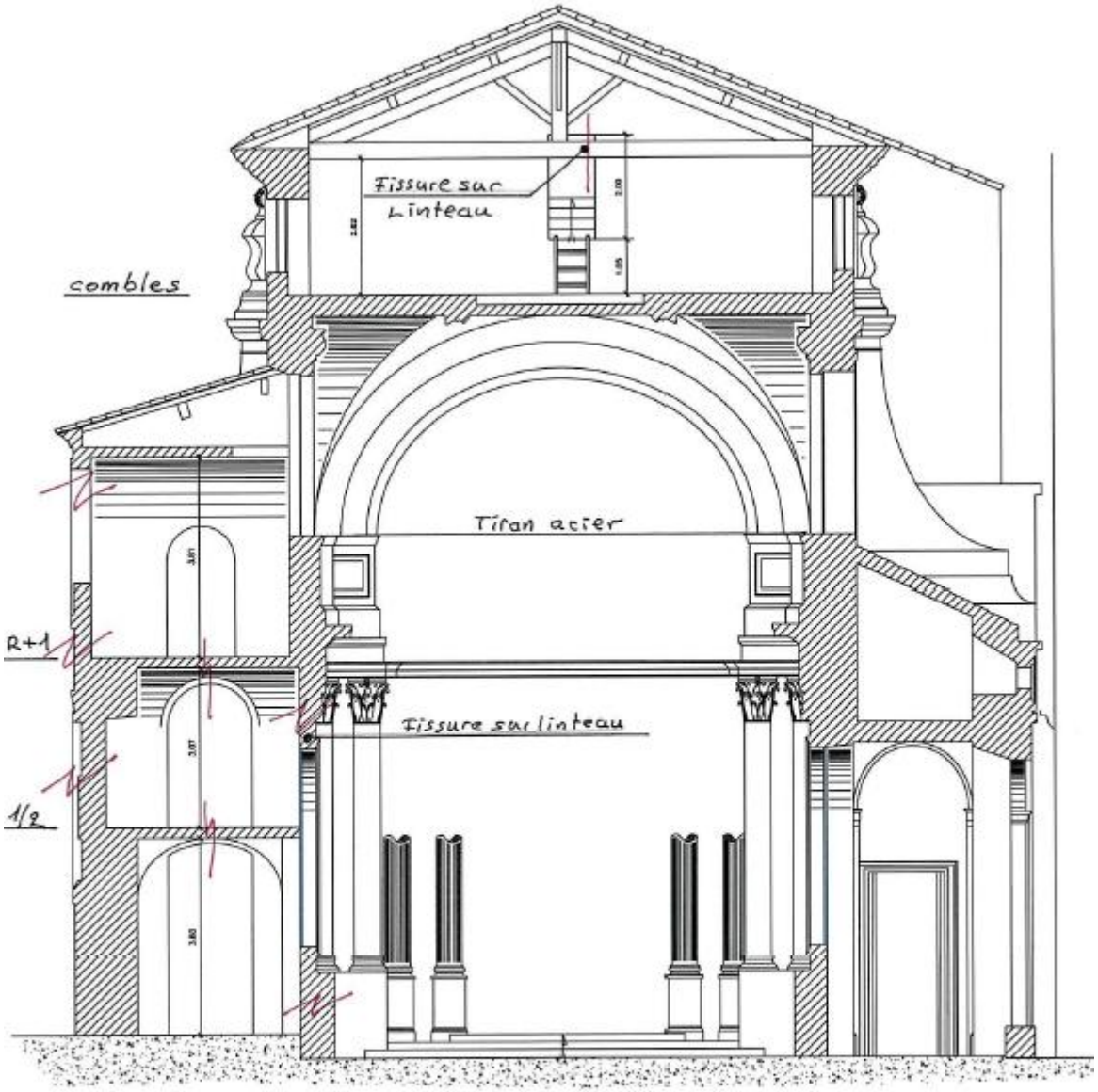


Repère 8



COUPE E–E

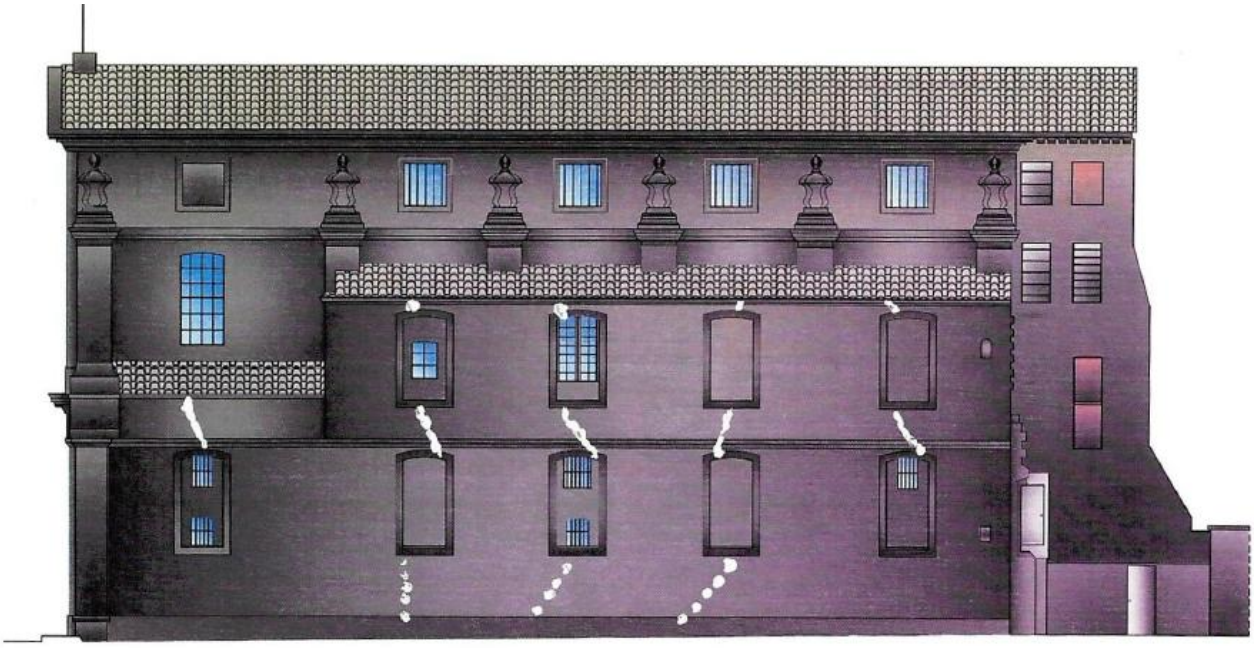
Repère 9



COUPE D-D

position des fissures

Repère 10



FACADE NORD

Position Fissures en allèges
et aux Linteaux et Sous bassement

Repère 11



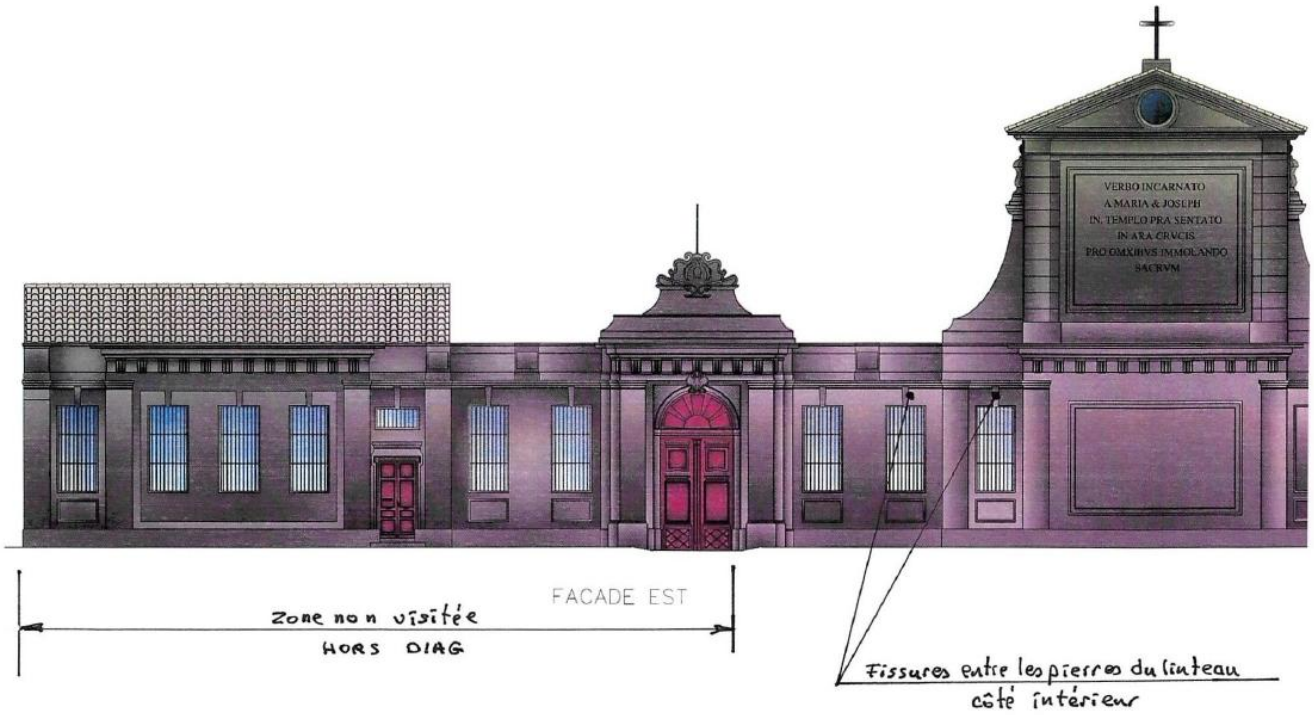
Fissure à la clé de voute

Fissures au dessus du cintre

FACADE SUD

Galerie accès à la chapelle

Repère 12


VERBO INCARNATO
A MARIA & IOSEPH
IN TEMPLO PRAESENTATO
IN ARA CRUCIS
PRO OMNIBVS IMMOLANDO
SACRVM
FACADE EST
Zone non visitée
HORS DIAG
Fissures entre les pierres du linteau
côté intérieur